



HAL
open science

Vulnérabilité et résilience d'un modèle de développement alpin : Trajectoire territoriale des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

Anouk Bonnemains

► To cite this version:

Anouk Bonnemains. Vulnérabilité et résilience d'un modèle de développement alpin : Trajectoire territoriale des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.. Géographie. Université Grenoble Alpes, 2015. Français. NNT : 2015GREAA009 . tel-01237308

HAL Id: tel-01237308

<https://theses.hal.science/tel-01237308>

Submitted on 3 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Géographie

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Anouk Bonnemains

Thèse dirigée par **Christophe Gauchon** et
codirigée par **Véronique Peyrache Gadeau**

préparée au sein du **Laboratoire EDYTEM**
dans l'**École Doctorale SISEO** de l'université **Savoie-Mont-Blanc**

Vulnérabilité et résilience d'un modèle de développement alpin. Trajectoire territoriale des stations de haute altitude de Tarentaise.

Thèse soutenue publiquement le **19/05/2015**,
devant le jury composé de :

M. Philippe Bourdeau

Professeur des universités, Université de Grenoble (Président)

M. Philippe Duhamel

Professeur des universités, Université d'Angers (Rapporteur)

M. Vincent Vlès

Professeur des universités, Université de Toulouse (Rapporteur)

M. Christophe, Clivaz

Professeur des universités, Université de Lausanne (Membre)

M. Alexandre Magan

Chercheur à l'IDDRI/ Science Politique Paris, rôle (Membre)



Remerciements

Rigueur et patience, voilà sans doute les deux mots qui caractérisent le mieux ces années d'apprentissage de la recherche scientifique. Ce travail est l'aboutissement des années passées à étudier les auteurs qui construisent la science pour comprendre l'avenir et à observer mes contemporains vivre pour bâtir le futur. Cette première étape dans la recherche scientifique m'a permis de prendre conscience de l'exigence du travail intellectuel.

Ces quelques lignes souhaitent refléter toute ma gratitude aux personnes qui ont permis de manière directe ou indirecte le bon déroulement de cette recherche doctorale.

Je souhaite en premier lieu remercier les membres du jury : Vincent Vlès, Philippe Duhamel, Philippe Bourdeau, Alexandre Magnan et Christophe Clivaz qui ont accepté de se déplacer et d'évaluer mon travail, me permettant ainsi d'accéder au grade de docteur.

À mes deux directeurs de recherche très différents, mais si complémentaires, vous m'avez fait confiance puis guidée dans cette aventure, je vous en suis extrêmement reconnaissante. J'espère que nos collaborations ne s'arrêteront pas là. Merci, Christophe, pour l'importance de ton investissement et la constance dont tu as fait preuve dans l'encadrement de mon travail, merci pour ta patience. Véronique, merci pour ton exigence et ta rigueur, merci pour ton soutien et tes encouragements.

Je tiens à remercier le laboratoire EDYTEM pour m'avoir accueillie dans de si bonnes conditions, merci à Jean-Jacques Delannoy de m'avoir autorisée à faire ma thèse dans cette structure.

Merci à Domaine Skiable de France d'avoir financé une partie de ce travail, mes remerciements vont particulièrement à Laurent Reynaud pour avoir participé aux comités de suivi de cette recherche, nos échanges m'ont été utiles. Merci à la Compagnie Des Alpes d'avoir participé au financement d'une partie de ce travail, mes remerciements vont particulièrement à David Ponson, qui a suivi cette recherche et accepté de me rencontrer en entretien. Merci à l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise d'avoir parrainé une partie de cette thèse, je remercie Eric Laruaz pour avoir permis ce financement et pour avoir suivi le début de ce travail. Merci, Pierre-Yves Grillet d'avoir suivi un temps ce travail pour l'APTV. Je remercie également Fabrice Pannekoucke d'avoir accepté de subventionner ce travail.

Les comités de suivi de thèse m'ont été très utiles, je tiens à en remercier les membres. Merci Christophe Clivaz pour votre présence dans ces comités et vos commentaires écrits sur mon travail. Merci à Phillipe Bourdeau d'avoir suivi ce travail lors des comités, et merci pour les échanges que nous avons pu avoir par courriel, vous avez toujours répondu présent lors de mes interrogations. Merci Pierre Paccard pour tes bons conseils, ta présence dans le comité et pour avoir toujours répondu à mes

sollicitations. Merci, Christophe Chaix pour le temps et la disponibilité que tu as consacré à mon travail depuis le début de la thèse, merci pour tous ces échanges. Merci à Alexandre Magnan pour ces rencontres et ces échanges téléphoniques qui ont été d'une aide précieuse dans la formulation de mes questionnements.

Ce travail de thèse a fait l'objet d'entretiens avec de nombreux chercheurs qui ont accepté de me rencontrer pour réfléchir sur mon sujet de recherche, je les en remercie : Rachel Bocquet, Lydie Bonnefois-Cadet, Stéphane La Branche, Marie Wosniak. Je remercie François Bertrand, Emeline Hatt et Ghislain Dubois pour nos échanges. Merci, Guillaume Simonet pour ta réactivité à mes questions. Merci aux chercheurs du laboratoire EDYTEM qui ont répondu à mes interrogations et m'ont aidée dans ce travail. Je remercie Lionel Lasalz, Mélanie Duval, Marie Forget, Clémence Perrin-Malter, Patric Pigeon et Nathalie Cayla.

Merci aux organisateurs du WP1 du Labex Montagne de m'avoir m'accueillie dans leur réunion de travail sur les frises chrono-systémiques : Jean-Jacques Delannoy, Emanuelle Marcelpoil, Delphine Piazza-Morelet, Agnès Bergeret.

Ce travail a nécessité de nombreuses rencontres pour récolter des données sur les stations de sports d'hiver : merci à Delphine Voltzenlogel de Savoie Mont Blanc, à Diego Zanin de Comète-Conseil, à Delphine Pichon de MDP 73, à Jérôme Chauvet du STRMTG de m'avoir accordé du temps. Je remercie également les personnes qui m'ont transmis les documents nécessaires à la récolte des données dans les stations de sports d'hiver, particulièrement dans les offices du tourisme.

Merci à Sonia Coutaz, chargée de mission Climat à l'APTV de m'avoir rencontrée et transmis les documents dont j'avais besoin. Merci également à Brunot Fouquet de m'avoir ouvert les portes d'Atout France à Challes-les-Eaux, et à Luc Fournier d'avoir répondu à mes interrogations.

Je tiens également à remercier tous les acteurs et professionnels des stations de sports d'hiver qui ont accepté de me rencontrer et pris de leur temps pour me recevoir en entretien, participation sans laquelle la recherche n'est pas possible. Merci à toutes les personnes rencontrées sur le terrain et prises en photo, contributions anonymes, mais toutefois importantes.

Ces années de thèse n'auraient pas été si plaisantes sans la bonne entente entre les doctorants, merci pour les fous rires et ces moments d'entraide (merci à Marine, Camille, Florence, Leila, Ève, Grégoire, Laurent, Johan (pour Illustrator)...). Ils m'ont été extrêmement précieux. Merci à Charlotte et Lise pour ces colloques passés ensemble, nos échanges scientifiques, vos relectures, votre aide en général et votre soutien : je vous en suis très reconnaissante. J'espère que notre collaboration ne s'arrêtera pas là.

La recherche doctorale est une trajectoire certes professionnelle, mais également personnelle, je tiens donc à remercier ma famille pour son soutien. Tout d'abord mes pensées vont à mes grands-parents pour m'avoir transmis leur amour de la montagne, et à Dédette, merci pour ton amour du travail intellectuel, pour toutes ces discussions et ces débats qui nous animent. Un très grand merci à Marie-Christine pour avoir relu une bonne partie de ce travail.

Merci à mon père de m'avoir offert le soutien matériel nécessaire à toutes ces années d'étude. À ma sœur, à Gérard et à Roberte, merci de m'avoir soutenue et encouragée dans l'aboutissement de ce projet, je vous en remercie.

Merci à mes amies : Stéphane, Emeline, Anne-Laure, Kina, Marion, Anaïs... d'avoir assuré un soutien affectif, d'avoir été là dans les bons et mauvais moments depuis déjà un bon nombre d'années. Stéphane, je te dois une mention spéciale pour ta minutieuse et complète relecture de ce travail, je te remercie du temps que tu as consacré à ce projet.

Enfin les derniers mots de ces remerciements vont à mon partenaire de vie, à la personne sans qui ce travail n'aurait peut-être jamais vu le jour. Nico, je te suis extrêmement reconnaissante pour ton soutien sans faille, pour tes encouragements quotidiens. Pour m'avoir poussé vers cet objectif, merci.

Tout en me vouant à la connaissance complexe,
je suis conscient de toutes les difficultés accumulées
pour comprendre ce que nous vivons et subissons :
je sais que je ne suis pas l'Observateur/Concepteur
situé sur Sirius.

Je suis emporté avec six milliards d'êtres humains
dans une aventure folle et grandiose, terrible et poétique,
je suis happé par le local, le contingent.
Il n'y a pas que l'espérance qui soit un pari,
il y a la connaissance.
Et je ne peux ignorer mes ignorances.

(Morin, 2012, p24)

Cette conscience, cette capacité à connaître sa propre existence, à porter sur
elle un regard critique est l'apanage de l'être humain, et peut-être de cette
entité qu'est l'humanité elle-même.

Nous sommes capables de nous savoir être, cette performance fait de nous
l'extrême pointe de l'avancée de notre univers vers la complexité. Nous avons vu
que, malgré toutes nos réussites techniques, nous sommes assignés à résidence
sur notre fragment de planète ; la désertion vers un ailleurs est impossible. Il
nous faut donc adapter nos exigences aux contraintes naturelles. Or ces
exigences, qui vont rendre ou non durable notre cohabitation avec la Terre,
dépendent du regard que nous portons sur nous-mêmes.

(Jacquart, 2009, p20)

À maman,

Acronymes

- ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
- APTV : Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise
- CAF : Club Alpin Français
- CDDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes
- CIAM : Commission Interministérielle d'Aménagement de la Montagne
- COP : Conférence des Parties
- DGCIS : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
- EDF : Électricité de France
- FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- GES : Gaz à effet de Serre
- LODAT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (Loi Pasqua)
- ORIL : Opérations de Restauration de l'Immobilier de Loisirs
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
- OMM : Organisation Météorologique Mondiale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PADD : Plan d'Aménagement et Développement Durable
- PCET : Plan Climat-Énergie Territorial
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PNV : Parc National de la Vanoise
- PPDT : Programmes Pluriannuels de Développement Touristique
- RCP : Profils représentatifs d'évolution de concentration
- RM : Remontées Mécaniques
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- SEATM : Service d'Étude et d'Aménagement Touristique de la Montagne
- SRU : Solidarité de Renouvellement urbain
- STRMTG : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés
- UTN : Unités Touristiques Nouvelles
- VRT : Villages Résidentiels de Tourisme

| Sommaire | | |
|---|---|-----|
| Introduction générale | | 1 |
| Partie I : Vulnérabilités des modèles de développement et la construction politique du problème climat | | |
| | Introduction Partie I | 16 |
| Chapitre 1 : Les sports d'hiver comme levier de la modernisation de la montagne | I- L'aménagement de la montagne : éléments de contexte par secteur | 19 |
| | II- L'implantation et le développement des sports d'hiver en France | 31 |
| | III- L'adaptation à la demande touristique ou le tourisme dans l'hyper modernité | 41 |
| | Conclusion du chapitre | 52 |
| Chapitre 2 : Les changements climatiques comme révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement | I- Construction politique de la vulnérabilité neige liée aux changements climatiques | 54 |
| | II- Impacts passés et en cours des changements climatiques sur les sports d'hiver et des sports d'hiver sur le climat : Le cas de la Tarentaise | 69 |
| | III- Impact des sports d'hiver sur les changements climatiques | 78 |
| | Conclusion du chapitre | 88 |
| Chapitre 3 : Quelles politiques territoriales face aux changements climatiques ? | I- De l'atténuation à l'adaptation | 89 |
| | II- La difficile prise en charge territoriale de l'adaptation | 107 |
| | Conclusion du chapitre | 120 |
| | Synthèse Partie I : Territorialisation des politiques publiques | 121 |
| Partie II : Quelles vulnérabilités et résiliences pour quel modèle de développement ? | | |
| | Introduction Partie II | 126 |
| Chapitre 4 : Quel outil ? méthodologie et sources pour la recherche territoriale | I- Les données sur l'offre et la demande touristique en stations de sports d'hiver | 129 |
| | II- Méthodologie de l'enquête | 143 |
| | III- La frise chrono-systémique comme outil d'analyse territoriale | 151 |
| | Conclusion du chapitre | 155 |
| Chapitre 5 : Création du modèle des stations de 3 ^{ème} génération et évolution de la stratégie touristique | I- Du territoire traversé à la massification d'une pratique | 157 |
| | II- Le postmodernisme ou l'émergence d'une société en crise : les années 1970-1990 | 172 |
| | III- De l'organisation des stations à la diversification des activités | 187 |
| | Conclusion du chapitre | 202 |
| Chapitre 6 : Vulnérabilité territoriale <i>versus</i> Vulnérabilités des stations de sports d'hiver | I- Vulnérabilité ou résilience des stations de 3 ^{ème} génération. | 210 |
| | II- Vulnérabilité territoriale ou renforcement du tourisme hivernal | 263 |
| | Conclusion du chapitre | 285 |
| | Synthèse Partie II : Quelle échelle spatiale pour l'adaptation aux changements climatiques | 287 |
| Partie III : Quelle prise en charge du modèle de développement par les politiques climatiques territoriales ? | | |
| | Introduction Partie III | 290 |
| Chapitre 7 : La construction d'une échelle territoriale : la Tarentaise-Vanoise | I- Émergence et volonté de reconnaissance d'un pays : l'APTV | 294 |
| | II- Quelle prise en charge du tourisme hivernal dans la vallée de la Tarentaise ? | 302 |
| | III- La charte du Parc National de la Vanoise : la remise en question des sports d'hiver ? | 316 |
| | Conclusion du chapitre | 331 |
| Chapitre 8- Un nouveau modèle pour la Tarentaise ? | I- Comment les politiques climatiques renforcent les politiques territoriales | 333 |
| | II- Ancrage territorial <i>versus</i> disjonction | 364 |
| | Conclusion du chapitre | 377 |
| | Synthèse Partie III | 378 |
| Conclusion générale | | 381 |
| | Bibliographie | 400 |
| | Annexes | 431 |
| | Table des illustrations | 480 |
| | Table des matières | 496 |

Introduction générale

La recherche en géographie ou la découverte du territoire

La géographie en tant que science de l'espace (Besse, 2004) a permis de prendre conscience de la pertinence du territoire comme point de départ d'une analyse des évolutions touristiques et climatiques.

L'entrée par le territoire, par le local, élément premier de la géographie, ne se réduit pas à l'analyse monographique, elle permet de mettre en exergue les forces sociétales, politiques, économiques et climatiques qui le traversent. Ce travail se propose d'analyser la trajectoire d'un territoire touristique, les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise, depuis leur création (telle qu'elle fut analysée par R. Knafou, 1978) jusqu'à aujourd'hui. Le tourisme est un phénomène spatial (création de sites spécifiques et nécessité de se déplacer pour s'y rendre), sociétal, culturel (en lien avec la société du temps libre), économique (c'est un modèle de développement pour de nombreux territoires), qui repose entre autres sur des ressources naturelles et climatiques. C'est bien la production de lieux touristiques (Équipe MIT, 2002) qui nous intéresse ici, puisque les stations de haute altitude de Tarentaise ont été construites ex nihilo dans les années 1950-1970 pour devenir aujourd'hui des leaders mondiaux pour les sports d'hiver. En ce sens, les sports d'hiver sont révélateurs de ces quatre dimensions du tourisme : spatiale, sociétale, culturelle et économique.

Le choix a été fait de partir d'un territoire spécifique, la Tarentaise, pour interroger la trajectoire de cette vallée au regard du modèle de développement des sports d'hiver. Nous proposons donc une analyse à partir d'un contexte territorial. Le concept de territoire est à comprendre comme un ensemble cohérent et organisé d'acteurs permettant la revendication d'une échelle spatiale comme pertinente pour la mise en place de projets. "*Le territoire en géographie est une entité spatialement délimitée, appropriée et revendiquée par une collectivité qui exerce sur cette entité des usages, lui attribue une fonction propre qui évolue dans le temps selon les modalités socioculturelles et historiques de ladite collectivité*" (Muis, 2014, p4). Le statut et la prise en charge des territoires par l'État ont changé dans le temps : basés sur une représentation traditionaliste et conservatrice, ils sont devenus le lieu de la concertation, de l'action et du projet. C'est donc une construction spatiale, sociale et sociétale du territoire qui s'effectue sous nos yeux. Le géographe est donc amené à comprendre ces compositions/recompositions du local par l'émergence même du concept de territoire : depuis 50 ans

la géographie a oscillé entre « espace » et « territoire ». C'est donc sur l'analyse territoriale que nous appuyons notre travail. Le territoire est donc traversé par les grands paradigmes, à l'intersection entre héritage objectif (infrastructure, architecture, etc.) et représentation sociale (mythes, mise en discours, etc.). En effet, jusqu'aux années 1970, la modernité a été le paradigme structurant des sociétés occidentales industrielles, à travers notamment les notions de progrès, de rationalité et d'objectivité ayant comme légitimation principale la science. Il est question de paradigme, car ce mouvement de pensée qui s'est substitué aux sociétés dites traditionnelles a été transversal à tous les domaines de la société (économique, social, politique, culturel, architectural, etc.), et fortement lié aux représentations (sur l'Homme, sur la nature et sur la société). Dans le concept de modernité, l'économie est au centre, basée sur des relations verticales très fortement hiérarchisées entre les individus, et une politique top down (de l'international au local) extrêmement centralisée. La prise en charge politique du territoire se pense au niveau national, échelle spatiale considérée comme seule pertinente pour impulser le développement. Les Trente Glorieuses seront l'apogée de cette période. Le changement de paradigme s'opère notamment avec le ralentissement de l'économie lié aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, accélérant la désindustrialisation des pays développés, et entraînant de véritables problèmes sociaux et une remise en cause du progrès et de la productivité. La notion de crise s'invite désormais à tous les niveaux des sociétés contemporaines : crise sociale (chômage de masse), crise économique (désindustrialisation), crise politique (liée à la centralisation du pouvoir), crise identitaire (liée à la standardisation des modes de vie) et bien entendu crise environnementale et climatique. C'est durant cette crise de la société contemporaine que va naître le concept de "*postmodernité*" (Besse et al., 2004), ou de "*société du risque*" selon Ulrich Beck. Une prise de conscience de l'importance d'un équilibre entre l'économie, le social et l'environnement va voir le jour, débouchant sur le concept de développement durable au Sommet de la Terre en 1992. Néanmoins, après quelques années de contestation, cette remise en question de la société moderne ne va pas fonder un nouveau modèle de développement, mais radicaliser celle-ci, ce qui implique un nouveau concept : "*l'hypermodernité*". L'avènement du territoire du local comme échelle spatiale pertinente pour le développement est une parfaite illustration de ces transformations. Les lois de décentralisation, en transférant des compétences de plus en plus nombreuses aux collectivités territoriales, imposent la création de projets engendrant une concurrence de plus en plus accrue entre les territoires, une concurrence exacerbée en temps de crise. De la même manière, c'est actuellement aux territoires et à l'individu de gérer des problématiques globales telles que les changements climatiques à une échelle locale, la "*glocalisation*" selon Zigmunt Bauman.

L'émergence du concept du territoire permet donc de mettre en avant les grands paradigmes qui traversent et habitent nos sociétés. Néanmoins, ce n'est que dernièrement que la recherche s'est orientée vers une intégration des dimensions sociétales, économiques, environnementales et

climatiques pour comprendre l'évolution des territoires (Magnan, 2009). C'est dans cette optique que ce travail propose de questionner l'implantation d'un modèle de développement (les sports d'hiver) sur un territoire (la Tarentaise), au regard des dimensions sociétale, économique, environnementale et climatique. Cependant, le géographe ne peut s'arrêter au seul niveau local, car celui-ci n'est pas isolé du reste du monde, et de nombreuses interdépendances se créent : l'étude territoriale se veut donc également multiscalaire. Toutes les échelles spatiales ne peuvent être prises en compte dans une seule étude, mais leur imbrication est une clef de compréhension des problématiques actuelles.

Il nous faut intégrer une dernière dimension dans l'étude territoriale, la temporalité. Celle-ci revêt plusieurs échelles, mais c'est bien l'intersection entre le passé, le présent et le futur qui est importante à analyser. Le temps des hommes n'est pas celui du climat ; la temporalité politique et celle de l'économie ne sont pas similaires. Il est également important d'aller chercher dans le passé les clés de compréhension du présent et du futur, et de la même manière d'interroger les documents prospectifs des territoires au regard des évolutions climatiques futures. Afin de renforcer notre propos, s'intéresser aux problématiques climatiques impose deux éléments fondamentaux :

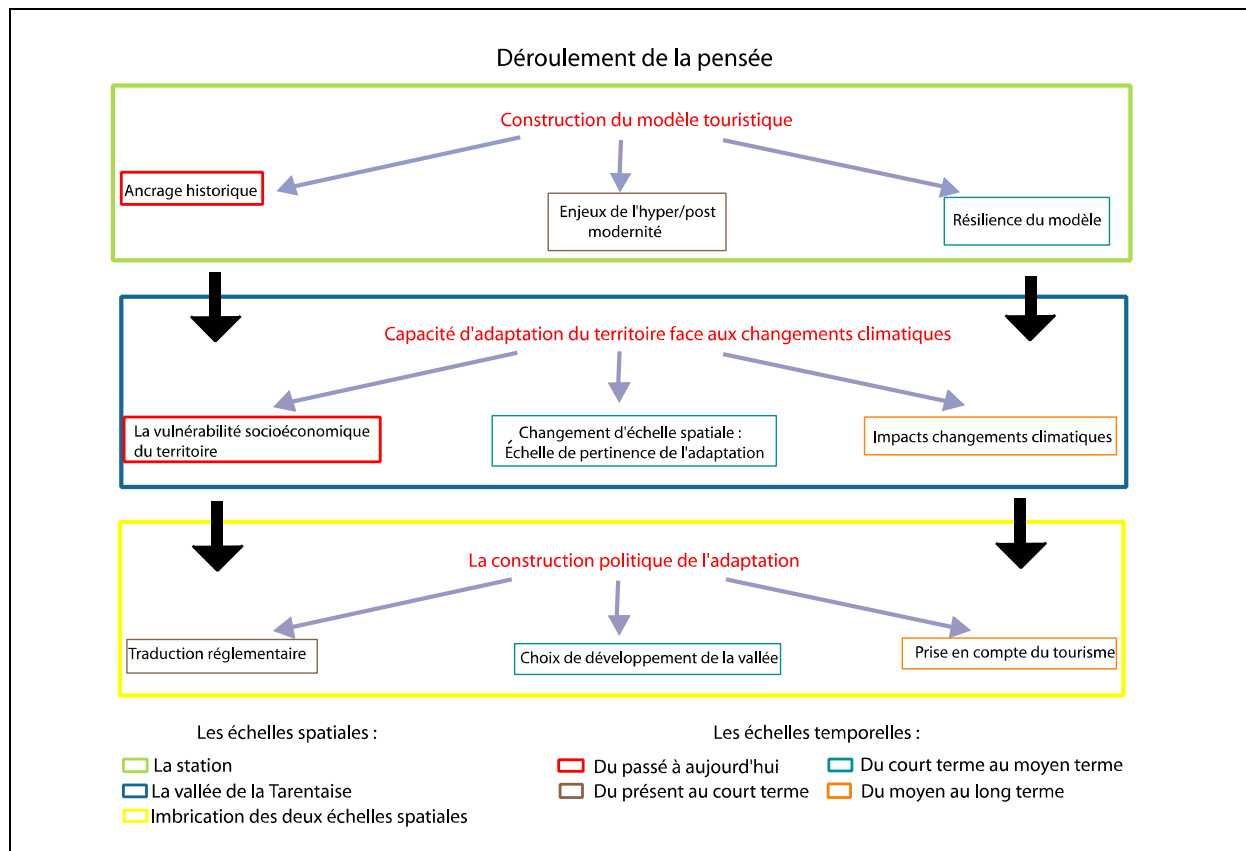
1- La prise en compte du territoire puisque l'adaptation aux changements climatiques se doit d'être pensée dans un contexte spécifique. De manière plus précise, l'adaptation pour être durable nécessite d'être ancrée territorialement si l'on souhaite qu'elle soit en faveur des populations locales. 2- Pour cela, il est fondamental de replacer l'analyse du territoire dans son contexte historique afin de comprendre sa trajectoire passée, actuelle et future (Magnan, 2011).

Là aussi l'adaptation aux changements climatiques doit intégrer les différentes temporalités et ne pas être figée dans le temps présent ou alors dans un futur trop lointain. Les stratégies d'adaptation se doivent de prendre en compte des échelles de temps différentes pour ne pas compromettre ni l'actuel, ni le court ou le long terme (Magnan, 2009). Il est donc fondamental d'analyser la production de ces lieux touristiques (Équipe MIT, 2002), leur renouvellement et leur attractivité actuelle pour les questionner au regard de l'évolution climatique.

C'est une analyse à l'intersection entre tourisme et climat que nous proposons à partir d'un territoire, la vallée de la Tarentaise, où les enjeux socioéconomiques, environnementaux et climatiques liés aux sports d'hiver sont particulièrement importants.

Élaboration du raisonnement de recherche et d'une problématique de recherche

Figure n°1



Source : A. Bonnemains

La première étape de notre réflexion sur l'adaptation des stations de sports d'hiver de haute altitude face aux changements climatiques et sociétaux a été d'analyser la construction du modèle touristique (Cf. figure n°1). C'est donc l'ancrage historique de ce modèle de développement qui nous a intéressée. La station a donc été la première échelle spatiale et temporelle d'analyse. Ce travail est synthétisé et formalisé dans la frise chrono-systémique (présentée dans la deuxième partie de ce travail). Nous avons cherché à comprendre comment les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise se sont renouvelées depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui. L'enquête de terrain a permis de questionner la prise de conscience ou non des enjeux liés aux changements climatiques par les acteurs et professionnels des stations de haute altitude de Tarentaise. La résilience de ce modèle de station de 3^{ème} génération, à l'intersection entre les évolutions climatiques et sociétales, a eu comme impact de spécialiser la vallée de la Tarentaise dans les sports d'hiver, créant ainsi une mono-économie. Dans un même temps, la construction politique de la vallée à travers un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et une politique climatique territoriale (un Plan Climat-Énergie Territorial, PCET) par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APT), semblait pertinente à interroger et analyser au regard de la prise en charge politique du tourisme hivernal et du climat. La combinaison de ces trois éléments

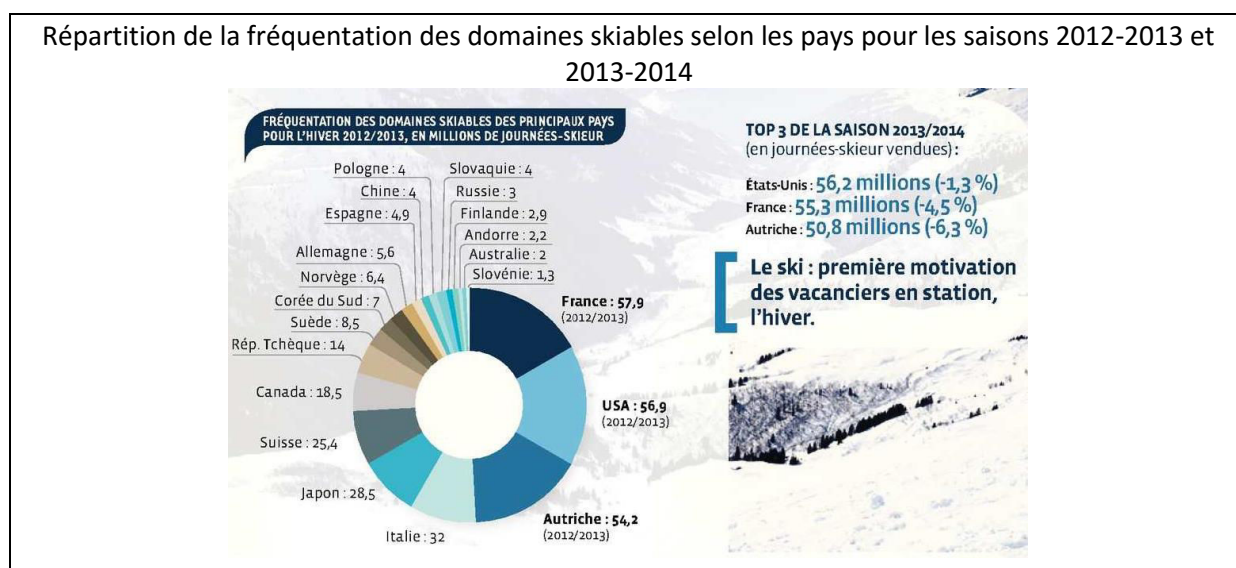
(mono-économie de la vallée, non questionnement des changements climatiques et prises en charge du climat par les politiques territoriales) nous a poussée à réfléchir à une échelle territoriale plus large, celle de la vallée.

C'est de ce point qu'a découlé notre recherche : comment s'intègre un modèle touristique basé sur une mono-activité (les sports d'hiver) et une ressource unique (la neige), entraînant un besoin constant d'investissements, à son territoire support et aux politiques d'adaptation face aux changements climatiques ?

Pertinence du territoire de recherche

La France fait partie du peloton de tête avec l'Autriche et les États-Unis autant pour le nombre de stations de sports d'hiver majeures que pour le taux de fréquentation.

Extrait n°1

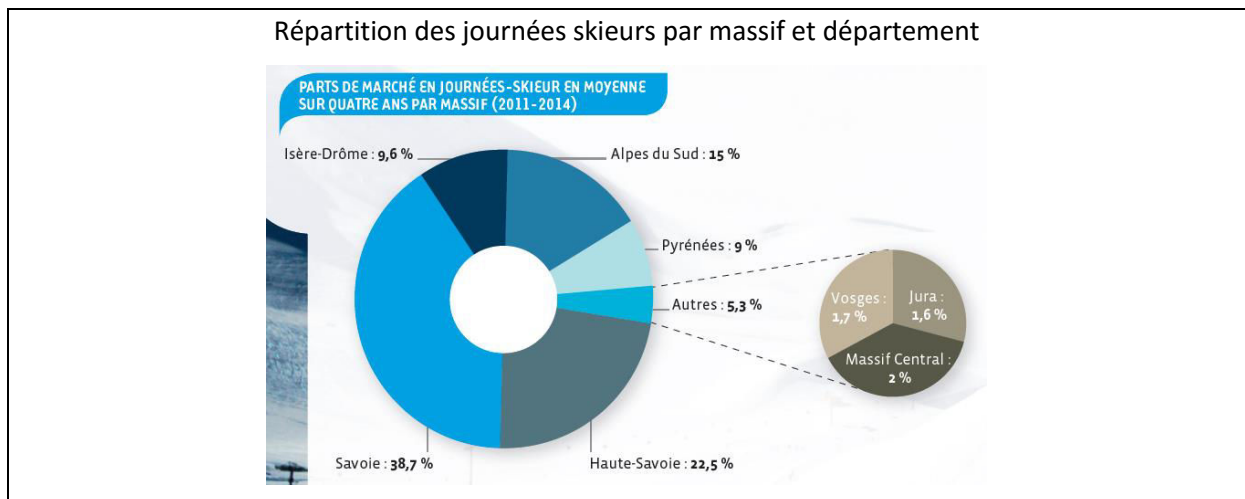


Source : Domaine skiable de France Relevé d'indicateurs 2014

À l'échelle internationale, trois pays concentrent 49,2% de la fréquentation totale des domaines skiables : la France 16,8%, les États-Unis 16,6 % et l'Autriche 15,8 (Cf. extrait n°1). Les professionnels des sports d'hiver légitiment la course aux investissements par une très forte concurrence entre ces trois pays, néanmoins il ne paraît pas si aisé d'établir ce lien de compétition. En effet, la provenance de la clientèle est très différente selon chaque pays : la France accueille majoritairement du tourisme domestique (68,1% en 2014), 11,6% de Britanniques et le reste de la clientèle est européenne (Domaine Skiable de France, relevé d'indicateurs 2014). Aux États-Unis, c'est une clientèle domestique et provenant des autres pays d'Amérique du Nord. Enfin, pour l'Autriche la clientèle étrangère est

avant tout constituée d'Allemands, 1,4%, qui viennent très peu en France (Domaine Skiable de France, relevé d'indicateurs 2014). Il est donc difficile de conclure à une véritable concurrence entre ces trois pays, puisqu'il semble y avoir une certaine répartition entre les clientèles. L'extrait n°1 appelle à une autre remarque, celle d'une diminution des journées skieurs pour la saison 2013-2014 dans les trois principaux pays pour le tourisme hivernal, particulièrement en Autriche et en France. De la même manière qu'à l'échelle internationale, la répartition entre les massifs français est très inégalitaire.

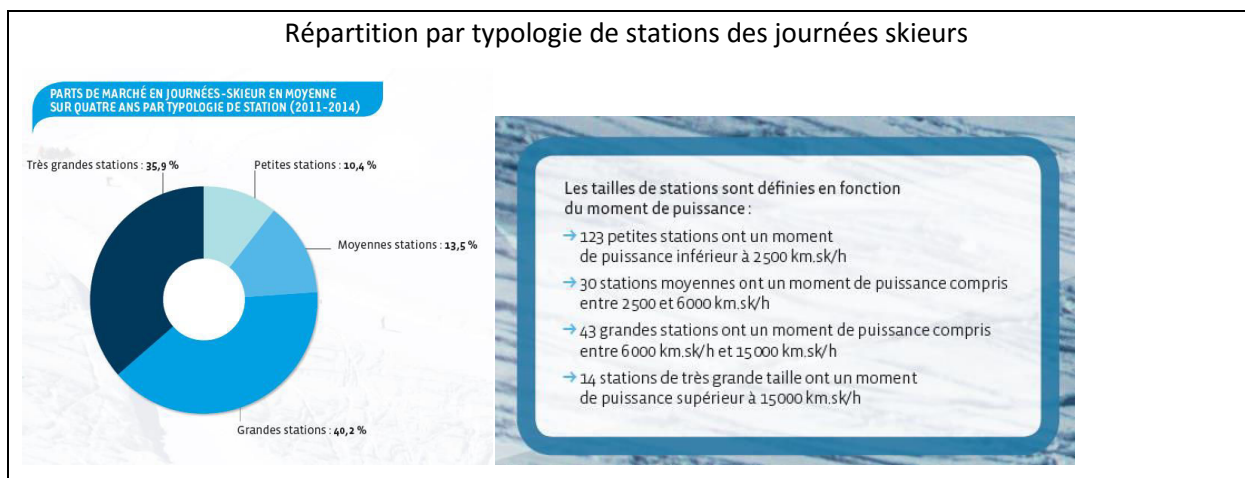
Extrait n°2



Source : Domaine Skiable de France Relevé d'indicateurs 2014

On s'aperçoit que ces logiques de concentration sont également présentes en France, le département de la Savoie représentant 38,7% des journées skieurs en France (Cf. extrait n°2).

Extrait n°3



Source : Domaine Skiable de France Relevé d'indicateurs 2014

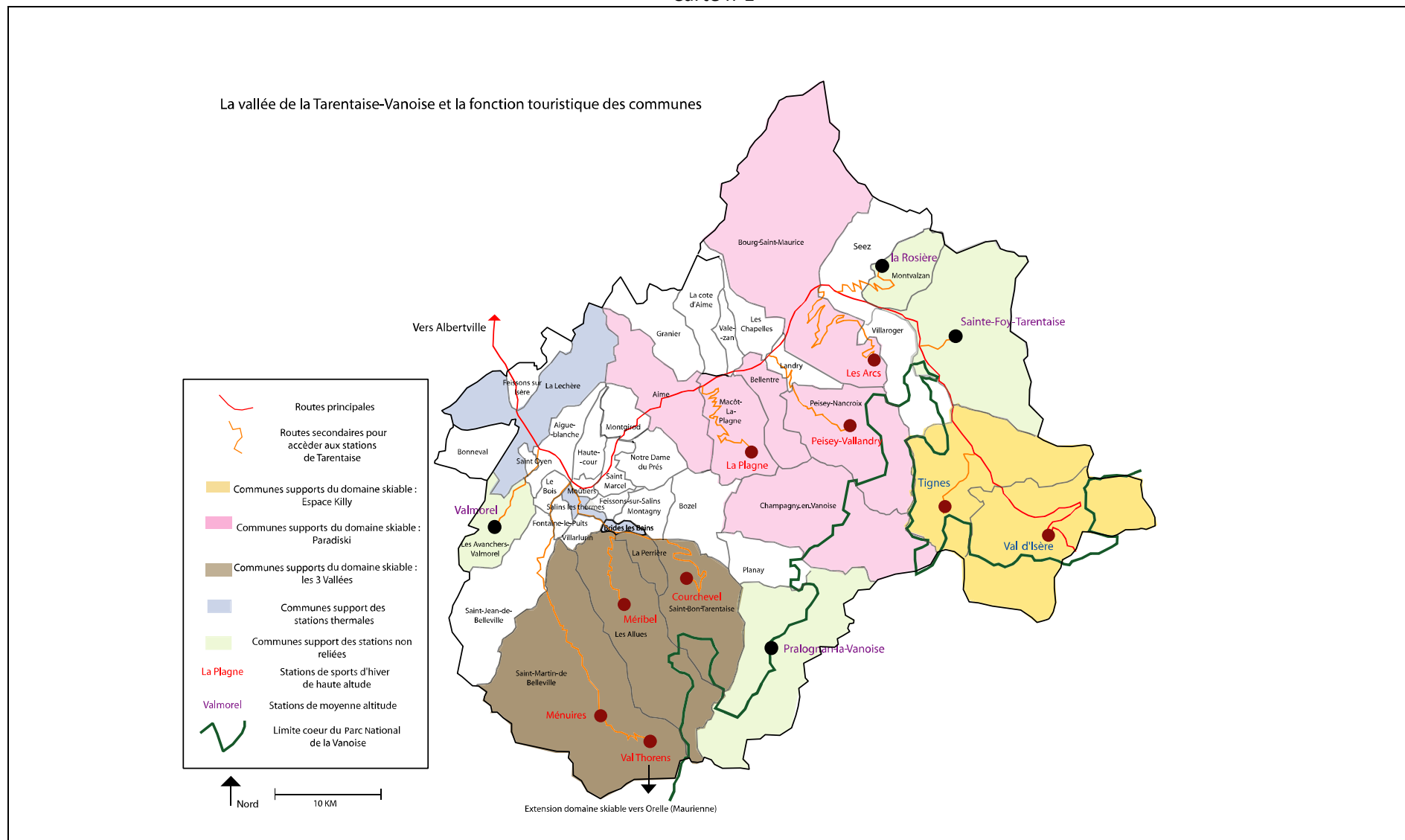
"Les sports d'hiver ne peuvent pas se développer dans toute la montagne française ; en effet, la montagne française est diverse et appelle des politiques différentes : aux différences de massifs, déjà profondes et bien connues, viennent s'ajouter les fortes inégalités à l'intérieur des massifs, principalement entre la haute montagne et la moyenne montagne : la première, qu'on peut du reste définir en fonction de l'économie des sports d'hiver (c'est la montagne dont l'enneigement dure au moins 4 mois et qui permet donc les sports d'hiver, sous réserve de pentes compatibles avec la pratique du ski) apparaît très favorisée, alors que la seconde en est souvent réduite à consommer les miettes du festin touristique qui se déroule en altitude" (Knafou, 1987, p5).

La fréquentation est concentrée sur les plus grandes stations (nommées ici très grandes et grandes stations), qui représentent 76% des journées skieurs totales (Cf. extrait n°3). Les très grandes stations sont au nombre de 14, représentant 35,9% de la fréquentation totale. La Savoie concentre huit de ces très grandes stations dans une vallée : La Tarentaise. Cette vallée totalise 71% des nuitées hivernales de la Savoie¹. Cette typologie est caractérisée par le moment de puissance, *«Le moment de puissance utilisé par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) est une grandeur conventionnelle. Elle est le produit du débit horaire théorique de l'appareil, exprimé en p/h, par son dénivelé, mesuré en m»*². Les très grandes stations sont donc celles qui ont le parc de remontées mécaniques le plus performant. 8 de ces 14 très grandes stations sont localisées en Tarentaise. C'est la principale destination française pour les sports d'hiver, et elle est aussi internationalement reconnue. Il nous semblait donc pertinent de questionner ces stations par rapport aux changements climatiques : au motif qu'elles sont situées en haute altitude, la question n'est que très peu traitée par rapport aux sites de moyenne altitude. Cependant cette économie prédominante est basée sur une ressource naturelle, la neige, dépendant elle-même du climat et donc de son évolution. Ce sont une mono-activité et une mono-économie qui se sont implantées dans cette vallée. Il est d'autant plus pertinent de travailler sur ce territoire que les élus mettent en place un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) volontaire et un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) à l'échelle de la vallée (Cf. carte n°1, p8).

¹ Zoom territoire Tarentaise. Observatoire du Tourisme Savoie Mont Blanc Edition 2014

²<http://www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-a250.html>

Carte n°1



Source : A. Bonnemains

Les stations de haute altitude de Tarentaise ont la particularité d'avoir été le laboratoire d'expériences du modèle des sports d'hiver à la française dans les années 1960-1970 (avec anticipation pour Courchevel) ; ce modèle est connu sous le nom de stations de 3^{ème} génération, ou stations intégrées (Cf. tableau n°1).

Tableau n°1

| Les huit stations de haute altitude étudiées et leurs domaines skiabiles | |
|--|---------------------------|
| Stations | Domaines skiabiles reliés |
| Val d'Isère Tignes | Espace Killy |
| Les Arcs Peisey-Valandry La Plagne | Paradisky |
| Courchevel La Tania Méribel Ménuires Val Thorens | Les 3 Vallées |

Ce modèle des stations de 3^{ème} génération a été exporté dès la fin des années 1980 à travers le monde via les entreprises et les regroupements d'entreprises liés aux sports d'hiver (constructeurs de remontées mécaniques, bureaux d'études d'ingénierie mécanique et touristique, etc.). *«L'économie des sports d'hiver est également à l'origine d'un savoir-faire global reconnu au niveau mondial concernant la création des « stations intégrées », que tous les spécialistes de l'aménagement de la montagne sont venus voir fonctionner en France et que les promoteurs français vendent à l'étranger : le groupe des Arcs est partie prenante dans la création de la station de Valle Nevado au Chili ou de Rila en Bulgarie, et des contacts existent avec la Chine, en vue de la création d'une station en Mandchourie.»* (Knafou, 1987, p4). Aujourd'hui plus que jamais, les sports d'hiver sont exportés partout dans le monde, via l'organisation de Clusters (regroupement d'entreprises d'une même filière) tournés principalement vers l'étranger. Malgré leur importance économique et sociale, autant nationale qu'internationale, ces objets ne sont que très peu étudiés par les géographes depuis la fin des années 1970. Marie Wozniak, architecte, a fait sa thèse de géographie sur l'architecture des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise et les processus qui ont sous-tendu l'urbanisation de la montagne en lien avec les représentations de la modernité.

En plus des géographes, ces stations ont été analysées par les économistes du territoire (Perret, Peyrache-Gadeau, Marcelpoil, etc.), et de plus en plus de chercheurs en marketing et en gestion s'y intéressent (Bonneyfoy-claudet, Frochot, Kreziak, Favre-Bonté, Gardet, etc.).

En ce qui concerne la deuxième échelle spatiale que nous avons déjà abordée, la vallée de la Tarentaise, là aussi, alors qu'elle regroupe les plus grandes stations mondiales, l'impact du tourisme sur ce territoire n'est que faiblement documenté au vu des enjeux économiques et sociaux liés aux sports d'hiver. C'est également un territoire engagé dans de nombreuses démarches volontaires, notamment un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et un Plan Climat-Énergie Territoriale (PCET).

Habiter sur son territoire de recherche

Enfant des stations de sports d'hiver, elles sont pour nous tout autant un bienfait qu'elles peuvent être répulsives. Un bienfait par leur dynamisme socioéconomique dans un territoire de montagne, mais également d'une grande dureté lorsqu'il est question de s'y implanter, cela pour plusieurs raisons :

- 1- La question foncière, qui entraîne des loyers exorbitants pour les saisonniers et une quasi-impossibilité d'acheter au vu du prix du mètre carré pour les résidents permanents.
- 2- L'isolement durant les périodes d'intersaison, avec le strict minimum en termes de services à la population.
- 3- La faible reconnaissance du statut de saisonnier, ce qui rend difficile une carrière professionnelle.

Il y a l'acquisition d'une connaissance intrinsèque des lieux, qui vient du vécu, qui est inscrite dans le corps. C'est donc un lien personnel avec ce lieu qui se construit dans le temps. Cela participe au questionnement sur sa propre manière d'habiter le territoire. Mais ce n'est qu'une partie de la connaissance qu'on acquiert en habitant sur le territoire, une autre est aussi importante pour la recherche, elle comprend deux aspects :

- 1- Ce sont des trajectoires individuelles, sociales et spatiales sur le long terme que l'on voit se dérouler sous nos yeux, caractéristiques renforcées par la saisonnalité des zones touristiques. Se pose alors la question de comprendre les liens qu'entretiennent les différentes personnes avec ce territoire. Les acteurs présents sur la station créent-ils des liens d'appartenance à la station, au territoire ? Leur présence est-elle purement économique et récréative ? À l'échelle de plusieurs années, la station devient-elle de plus en plus attractive pour une implantation permanente, répond-elle aux besoins des populations ? Ce sont les formes ou non d'ancrage à la station et au territoire qui peuvent être observées.
- 2- C'est également une mise en récit de la station, la manière dont elle est vécue, racontée par les saisonniers ou les résidents permanents. Ce qui permet d'avoir accès à des détails et des observations, dont le chercheur venant, périodiquement n'a pas forcément conscience. Comme la connaissance des liens informels expliquant en partie la gouvernance.

En contrepartie faire de la recherche sur son territoire de vie présente plusieurs biais, nous en voyons deux principaux :

1- Un manque de distance par rapport aux événements et la difficulté ensuite de les retranscrire de manière objective et précise.

2- Habiter un territoire n'est pas gage d'une connaissance sur le fonctionnement global de celui-ci, un aspect également renforcé par le caractère saisonnier des stations touristiques.

L'ancrage territorial de cette thèse se retrouve également dans ces financements, ce sont des acteurs politiques, institutionnels et économiques qui ont permis le bon déroulement matériel de ce travail. L'assemblée des Pays de Savoie a financé pour moitié cette recherche doctorale, l'autre partie a été assurée pour un tiers par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, le second tiers par Domaine Skiable de France (DSF), et le dernier cofinancement a été supporté par la Compagnie Des Alpes (CDA). Ces acteurs majeurs du territoire et de l'activité des sports d'hiver ont été associés aux comités de pilotage qui se sont tenus chaque année pendant la durée de la thèse. Lors de ces rencontres, les échanges entre chercheurs, acteurs du territoire et professionnels des sports d'hiver ont été très intéressants, sans qu'il y ait eu d'ingérence de la part de ces derniers dans ce travail de recherche.

Les hypothèses

Notre travail s'articule en quatre grandes hypothèses reliées entre elles (Cf. Tableau n°2, p13) :

1- Une réflexion sur l'adaptation face aux changements climatiques demande une connaissance précise du territoire. Dans le cas de destinations touristiques, il nous faut comprendre leur production, leur développement et leur renouvellement. En effet, malgré les critiques et la chute annoncée des stations de haute altitude, force est de constater que celles-ci continuent à attirer les touristes. *"Le déclin annoncé, voire programmé, des grandes stations touristiques dont le succès ne pourrait que les faire courir à leur perte. (...) S'il existe bien des lieux touristiques en déclin, voire même des lieux touristiques qui ont disparu au point qu'on n'en a pratiquement pas conservé la mémoire, dans l'ensemble, les lieux touristiques semblent avoir la vie dure, surtout les plus importants d'entre eux, ceux qui précisément devront ou devraient connaître le déclin"* (Équipe MIT, 2002, p277). L'ancrage historique du tourisme et des sports d'hiver permet de mettre en avant la manière dont les stations de haute altitude de Tarentaise ont bénéficié des logiques de concentration liées aux problématiques climatiques, sociétales, sociales et financières de ce secteur d'activité. Ce qui nous amène à questionner les acteurs du tourisme sur leurs représentations des changements climatiques. L'hypothèse qui s'est vérifiée est une non-prise en compte par les acteurs des problématiques des changements climatiques.

2- Le questionnement qui a découlé de cette 1^{ère} hypothèse a été de réfléchir à l'échelle spatiale de l'adaptation face aux changements climatiques. La station de sports d'hiver de haute altitude est-elle la bonne échelle de réflexion ? Les stations de sports d'hiver ont comme vocation d'être des

destinations touristiques ; pour cela les stratégies sont donc orientées vers l'adaptation à l'évolution de la demande touristique et vers la réponse à l'aléa climatique plus qu'aux changements climatiques. De par le modèle économique mis en place depuis leur création, c'est un besoin constant d'investissements (financiers et matériels) que doivent mettre en place les acteurs du tourisme pour rester attractifs. De là découle la 2^{ème} hypothèse, nous pensons que ni l'échelle spatiale de la station, ni même celle du domaine skiable ne sont pertinentes pour penser l'adaptation vis-à-vis des changements climatiques.

3- Si la vallée devient l'échelle de pertinence pour penser l'adaptation, il nous faut questionner l'impact du tourisme hivernal sur celle-ci. Quelles sont les conséquences, en termes de vulnérabilité territoriale, du développement des sports d'hiver ? La vallée de la Tarentaise, au fur et à mesure que le modèle des stations de haute altitude se renforçait pour rester dans la compétition internationale et nationale, a connu une spécialisation de plus en plus forte dans les sports d'hiver. À partir de là, la 3^{ème} hypothèse émerge, la vallée de la Tarentaise s'est donc structurée et organisée pour cette activité, la rendant de plus en plus vulnérable aux changements climatiques.

4- Les politiques climatiques peuvent-elles répondre à la problématique d'une mono-activité telle que les sports d'hiver ? Comment les politiques publiques territoriales prennent-elles en charge les problématiques climatiques et le tourisme hivernal ? C'est avant tout l'atténuation et les problématiques énergétiques qui sont développées au sein de la politique climatique territoriale. La 4^{ème} hypothèse souhaite montrer comment la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre (GES) permet de légitimer les choix des plans d'urbanisme. Les réflexions engagées sur la vulnérabilité et sur l'adaptation ne permettent pas un questionnement sur les sports d'hiver, mais les renforcent d'une certaine manière. Cependant, dans d'autres documents, on voit apparaître des éléments d'adaptation, notamment dans la contractualisation avec l'État par la volonté de diversification de l'activité économique.

Tableau n°2

| Les hypothèses de recherche et les chapitres concernés | |
|---|---|
| Les hypothèses de recherche | Chapitres correspondants aux hypothèses |
| <p>Hypothèse 1</p> <p>Comment s'est développé et renouvelé le modèle des stations de haute altitude de Tarentaise ? À l'intersection des évolutions sociétales et climatiques, via les logiques de concentration. Ce qui a comme conséquence une non-prise en compte des changements climatiques par les acteurs du tourisme</p> | <p>Chapitre 1 Chapitre 5</p> |
| <p>Hypothèse 2</p> <p>La station de sports d'hiver est-elle l'échelle de pertinence pour l'adaptation aux changements climatiques ?</p> <p>La station de sports d'hiver en tant que destination touristique ne cherche pas à s'adapter aux changements climatiques, mais à la demande touristique, et veut répondre de manière efficace à l'aléa climatique tout en se spécialisant de plus en plus fortement dans le tourisme hivernal.</p> | <p>Chapitre 2 Chapitre 6</p> |
| <p>Hypothèse 3</p> <p>Quelles conséquences ont eu les sports d'hiver sur la vallée de la Tarentaise ?</p> <p>Ce modèle de développement a spécialisé l'ensemble de la vallée dans une mono-activité basée sur une ressource naturelle : la neige. Ce qui a pour conséquence de rendre ce territoire particulièrement vulnérable aux changements climatiques.</p> | <p>Chapitre 6 Chapitre 7</p> |
| <p>Hypothèse 4</p> <p>Quelle prise en charge par les politiques publiques territoriales de cette mono-activité et des changements climatiques ?</p> <p>Les politiques climatiques territoriales légitiment les projets de territoire, ne remettent pas en cause le modèle économique dominant. Ce sont avant tout l'atténuation et la transition énergétique qui prédominent.</p> | <p>Chapitre 3 Chapitre 8</p> |
| <p>Méthodologie appliquée à l'étude territoriale</p> | <p>Chapitre 4</p> |

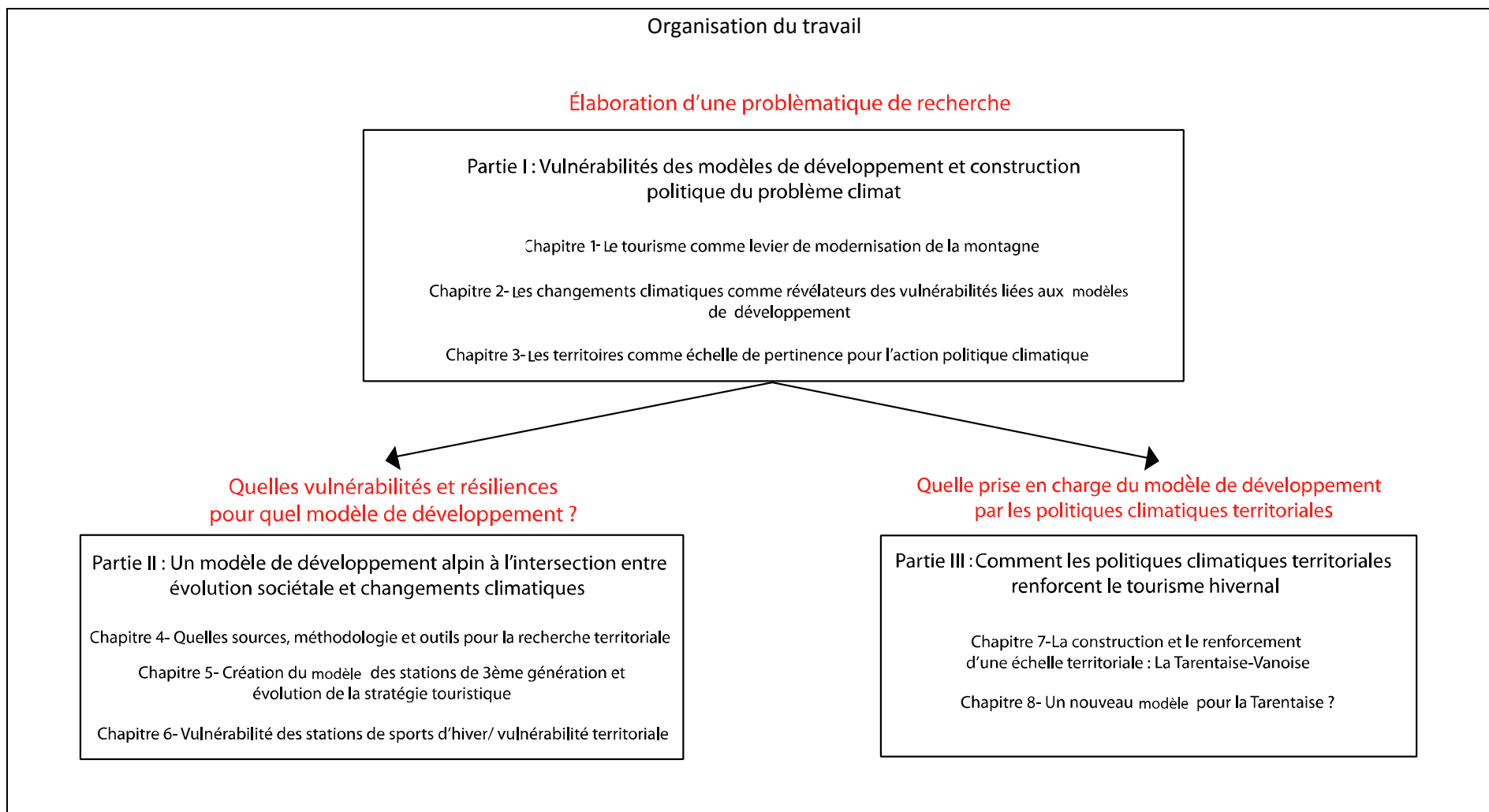
L'organisation du travail

La première partie sera consacrée à lier le tourisme hivernal et la problématique climatique (Cf. figure n°2). Le tourisme est un phénomène social et spatial permettant d'analyser l'interaction entre les évolutions sociétales et climatiques. Le chapitre 1 montre comment le tourisme hivernal a été le pilier de la modernisation de la montagne et comment celui-ci traverse le nouveau paradigme de l'hypermodernité. Or ces destinations touristiques sont dépendantes des conditions climatiques pour l'enneigement. De plus, les changements climatiques, réalités actuelles, sont de plus en plus prégnants, notamment dans les territoires de montagne touchant l'activité principale : les sports d'hiver. Comme toute activité économique, ils sont également émetteurs en gaz à effet de serre. C'est donc un lien à double sens entre tourisme et climat, nous le questionnerons dans le chapitre 2. Le climat aussi est une construction politique qui a émergé à l'échelle internationale jusqu'à avoir des répercussions locales. Le concept d'adaptation eut également de grandes difficultés à voir le jour. Ce sera l'objet du 3^{ème} chapitre.

La deuxième partie débute avec un chapitre méthodologique portant sur l'enquête de terrain et la difficulté de récolter des données, et la problématique de leur fiabilité. Le chapitre 5 questionne l'implantation des sports d'hiver et la création du modèle des stations de 3^{ème} génération sur la Tarentaise ainsi que les stratégies touristiques actuelles. Ce que nous souhaitons mettre en avant, c'est la constitution d'un modèle économique par la conjonction des évolutions sociétales et environnementales. En effet, les stations de haute altitude de Tarentaise ont bénéficié des logiques de concentration liées aux problématiques financières et climatiques (diminution de la fiabilité de l'enneigement). Nous passons ensuite au 6^{ème} chapitre qui questionne la vulnérabilité et la résilience de ces stations de sports d'hiver de haute altitude et la vulnérabilité territoriale. Nous allons montrer que malgré leur place de leader mondial, les stations étudiées ne sont pas invulnérables face aux questions sociétales et climatiques, du fait notamment d'une spécialisation toujours plus forte dans le tourisme hivernal. Nous interrogerons ensuite la trajectoire territoriale de la Tarentaise, ce qui nous permettra de montrer comment la résilience des stations de sports d'hiver s'est construite sur une spécialisation de la vallée dans cette économie, la rendant particulièrement vulnérable.

Enfin la troisième partie du travail porte sur la construction territoriale de la vallée de la Tarentaise et les politiques climatiques. Dans le chapitre 7, nous questionnerons les documents d'urbanisme contractuels, et les appels à manifestation tel que *Les Territoires à énergie positive*, afin de voir leur imbrication et de questionner la construction du pays. C'est bien la question de la durabilité de ce modèle territorial qui est posée à travers la mise en place de ces projets territoriaux prospectifs. Ce sont également les politiques climatiques qui sont questionnées, elles servent principalement de légitimation aux plans d'aménagement et d'urbanisme futurs. Dans le dernier chapitre, nous nous demanderons s'il est possible de voir émerger un nouveau modèle territorial pour la vallée à travers la prise en charge du tourisme hivernal, ses conséquences sur le climat et les perceptions des impacts de celui-ci sur le modèle économique dominant. Ces éléments seront questionnés dans les projets de territoire. Nous constaterons que des stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont mises en avant, notamment la diversification de l'économie sans être explicitée comme telle ce chapitre se terminera sur l'ancrage territorial des acteurs des sports d'hiver et la prise en compte de la sphère civile.

Figure n°2



Source : A. Bonnemains

Introduction partie I

Vulnérabilités des modèles de développement et construction politique du problème climat.

Photo n°1 : Industrialisation de la montagne et pression sur la ressource neige



Photo, A. Bonnemains Méribel avril 2011

La photo n° 1 illustre deux points importants que nous allons développer dans cette première partie :

1- L'industrialisation des sports d'hiver, via les remontées mécaniques. En effet, la télécabine de Méribel met en évidence la mécanisation nécessaire à cette activité.

2- Leur lien étroit avec le climat à travers l'enneigement et la neige de culture. La pression sur la ressource se révèle par la bande de neige de culture et les perches de production de neige alors que la neige naturelle a fondu.

Cette partie souhaite remplir trois objectifs :

1- Montrer comment une pratique confidentielle est devenue le levier de la modernisation des territoires de montagne et comment celle-ci s'est renouvelée dans le temps.

2- Analyser comment les changements climatiques sont révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement, ici la pression exercée sur la ressource neige.

3- Analyser ces deux facettes du territoire (touristique et climatique), qui sont à comprendre dans leur aspect multiscalair ; leur prise en charge politique est passée d'une logique top down (descendante) à une approche bottom up (ascendante).

D'une manière plus générale, nous souhaitons mettre en avant les interactions entre ces deux domaines des politiques publiques territorialisées (le tourisme et le climat). Le climat et le tourisme sont révélateurs, chacun à leur niveau, de la découverte ou de la redécouverte du territoire, ils permettent d'analyser les forces qui le transforment. Nous verrons donc dans un premier temps la modernisation de la montagne via le tourisme hivernal, pour ensuite questionner les changements climatiques en tant que force agissant sur les territoires de montagne. Et enfin, nous verrons que les problématiques climatiques reposent sur une construction sociale et politique, et peuvent être analysées de la même manière que le tourisme.

Chapitre 1 :

Les sports d'hiver comme levier de la modernisation de la montagne alpine

Les sports d'hiver ont été le levier, ou à certains égards l'incarnation de la « modernité » pour les territoires de montagne alpins. Ce modèle de développement a transformé profondément l'organisation et la structure de ce territoire. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? La modernité aurait laissé place à l'hypermodernité, à la « modernité liquide » ou à la « postmodernité ». C'est un changement de paradigme qui s'est opéré avec l'ère du développement durable, la stagnation économique et la réalisation de soi, qui auraient remplacé les notions de progrès, de croissance économique et développement. Ce qui va nous intéresser dans ce chapitre, c'est de comprendre comment les sports d'hiver ont pu devenir l'économie et le modèle principal de développement des territoires de montagne. La modernisation est à comprendre autant d'un point de vue économique, à travers la création d'un marché (celui des sports d'hiver via la mécanisation et la construction de sites consacrés à cette activité), que dans les représentations et transformations sociétales que celle-ci a engendrées. Nous partirons du contexte général des territoires de montagne dans le but de cerner les forces de transformation impactant ces territoires. Pour cela nous allons exposer dans un premier temps les éléments de contexte et d'implantation des sports d'hiver à travers trois secteurs clefs de la montagne : l'agriculture, l'environnement et l'industrie/hydroélectricité. Les deux premiers secteurs ont des liens très forts avec le tourisme et les sports d'hiver, nous tenterons de les mettre en avant. Les évolutions de ces activités permettent de comprendre comment la modernisation et l'industrialisation de la montagne sont advenues via le tourisme, et principalement les sports d'hiver. La deuxième partie de ce chapitre est consacrée à l'avènement des sports d'hiver à travers la naissance d'une pratique et sa diffusion, la mécanisation par les remontées mécaniques et l'immobilier de loisirs. Nous analyserons également la construction de sites dédiés aux sports d'hiver. Cette deuxième partie, organisée chronologiquement couvre une période allant de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1970-1980, qui est le moment de modernisation en lien avec l'avènement du tourisme. La fin de ce chapitre montre le basculement de la modernité vers l'hypermodernité, entre autres à travers l'architecture des stations, la contractualisation, mais surtout l'émergence de la demande touristique en tant que nouveau paradigme pour l'étude du tourisme et les choix stratégiques des stations de ski de montagne.

Avant de commencer ce chapitre, il nous faut définir les sports d'hiver. L'INSEE définit les vacances aux sports d'hiver¹ comme « *un séjour durant lequel est pratiquée l'une de ces quatre activités de neige : ski alpin, ski de fond, snowboard et autres sports de neige (qui regroupent en particulier les raquettes, le patinage, le bobsleigh)* ». Cette citation permet d'aborder deux aspects des sports d'hiver :

1- Les pratiques, puisque 87% des séjours sont motivés par la pratique du sport, avec une forte assiduité puisque 90% du séjour en montagne lui sont consacré.

2- La question du séjour, qui sous-entend le déplacement de son lieu de vie vers une station, et la nécessité de l'organisation et de la structuration de la station.

Cependant cette citation peut-être aussi interrogée dans ces limites : toutes les activités désignées sont sportives et sont liées à la neige... Or, l'évolution des pratiques actuellement associées aux sports d'hiver relativise considérablement cette définition trop restrictive. Les sports d'hiver sont très fortement concentrés dans certains sites, notamment ceux des Alpes du Nord et particulièrement en Tarentaise, ce qui fait de la France le leader mondial pour ces activités (Cf. introduction).

I- Le cadre institutionnel de l'aménagement de la montagne : éléments de contexte par secteur

"On entend par aménagement tout investissement, toute modification substantielle de l'espace et de l'économie dont les conséquences doivent affecter la vie toute entière de la région selon un schéma volontariste" Guérin J.P., 1984, *L'aménagement de la montagne : politiques, discours et production d'espaces dans les Alpes du Nord*, Ophrys, Gap, p 467
(Guérin, 1984, p10)

L'aménagement est issu d'une volonté de planification par la mise en place de politiques et de réglementations qui induisent de profonds changements (Guérin, 1984). La montagne a longtemps été considérée comme une zone rurale, sans mise en avant de sa spécificité. La France, par tradition, est un pays centralisé. La reconnaissance de particularismes territoriaux a été relativement longue à voir le jour, c'est cet aspect qui va nous intéresser. Même si la première politique traitant de manière spécifique de la montagne date de 1882 avec la « *restauration des terrains en montagne* » par « *le reboisement et des ouvrages d'art, afin de lutter contre les érosions et les inondations* » (Guérin, 1984, p47). C'est à partir des activités agricoles qu'une reconnaissance des spécificités des territoires de montagne s'est opérée.

¹ Les sports d'hiver : Pratiques et pratiquants stat-info Bulletin de statistique et d'étude N06-06

I-a L'agriculture : reconnaissance des spécificités des territoires de montagne

L'agriculture, secteur d'activité traditionnel des territoires de montagne, est considérée après la Seconde Guerre mondiale comme trop archaïque, l'État souhaite la moderniser. La naissance de l'Union Européenne, et l'instauration de la Politique Agricole Commune en 1962 pour consolider l'agriculture productiviste et mécanisée, ont favorisé les productions intensives en zone de plaine. Les territoires de montagne ont été désignés comme des zones à handicaps nécessitant un système d'aides spécifiques, puisque moins rentables que les zones de plaine. Ces subventions ont été à l'origine de la première délimitation « *zone montagne* ». Elles seront ensuite entérinées par une directive européenne en 1974. « *La zone de montagne française a été définie par le décret n°61-5 du 23 juin 1961 et délimitée par les arrêtés ministériels du 26 juin 1961, du 30 août 1962 et du 20 février 1974. Elle englobe « le territoire des communes qui sont situées dans une proportion d'au moins 80 % de leur superficie à une altitude supérieure à 600 m... Ou dans lesquelles le dénivellement entre les limites altimétriques inférieures et supérieures du territoire cultivé n'est pas inférieur à 400 m* » (Mériaudeau, 1976, p1). Ce sont des critères avant tout topographiques, pouvant justifier les difficultés de mécanisation et en conséquence la moindre productivité agricole. De la même manière, l'agriculture selon les directives européennes se doit d'être productiviste, et pour cela il faut augmenter la superficie des exploitations. Cette volonté va avoir pour conséquence de renforcer les difficultés de ce secteur en zone de montagne (Guérin, 1984). Celles-ci sont reconnues en 1972-73 par la création d'une « indemnité spéciale annuelle ».

Dans cette même période (1972-1973), les liens entre tourisme et agriculture vont se renforcer : « *En France on vise d'abord à payer le service rendu par celui qui entretient le paysage (et les pistes de ski). L'aspect agricole est complètement occulté, puisque l'intérêt de la vache de montagne est moins dans son lait et dans sa viande que dans sa fonction de tondeuse* » (Guérin, 1984, p58). Il est pourtant impossible de réduire l'agriculture à une fonction d'entretien du paysage. Dès 1967 la création de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort fait apparaître la volonté d'une partie du monde agricole de s'organiser pour maintenir une activité d'élevage laitier et de transformation fromagère avec une forte spécificité de « terroir » qui fera par la suite sa réussite et sa renommée. Le lien entre agriculture et tourisme, et plus particulièrement avec les sports d'hiver, est donc pris en compte dès cette période. L'agrotourisme, qui est sans doute la forme la plus aboutie de lien entre tourisme et agriculture, existe dans de nombreuses zones de montagne, cependant celui-ci n'est absolument pas présent sur la Tarentaise.

La montagne a également joué un rôle précurseur dans la volonté d'aménagement et de protection de l'environnement. Il y a un double mouvement entre ces deux pôles qui donnera lieu aux politiques relatives à l'espace montagnard.

I-b La protection de l'environnement

À cette même période l'État, tout en aménageant la montagne, souhaite également mettre en place des mesures de protection, sous la pression d'associations comme le Club Alpin Français (CAF). Le plus révélateur de cette politique est la création du premier Parc National de France en 1963, celui de la Vanoise, issu de la loi de 1960. Sa mise en place ne s'est pas effectuée sans désaccords, « *Les inquiétudes suscitées par ces projets se cristallisaient autour de difficultés récurrentes : obstacles au développement économique, mainmise de l'État, intérêts divergents des groupes sociaux, identité locale menacée ou revendiquée contre le "colonialisme intérieur" ou le "néocolonialisme"* » (Sabatier and al, 2010, p8). Les parcs nationaux institués par la loi de 1960 sont constitués de deux espaces :

- 1- Une zone centrale ouverte au public avec des règles très strictes concernant son aménagement.
- 2- Une zone périphérique définie comme une "zone tampon" pour le développement de l'accueil touristique (Sabatier and al, 2010).

Quand le Parc National de la Vanoise est créé en juillet 1963, le Dr Pétri, maire de Val d'Isère, traduit ainsi les attentes des élus locaux : « *Il n'est pas possible d'imaginer la création d'un parc national comportant un règlement qui entraînerait dans la région où il est implanté, sur le plan économique, une gêne ou un arrêt des activités existantes ou en pleine expansion. Tout au contraire... La création du parc devrait revaloriser les régions en régression.* » (Sabatier and al, 2010, p19). Sur sept parcs nationaux métropolitains au premier janvier 2014, cinq sont créés dans des zones de montagne, d'où l'importance de ce dispositif pour les massifs. Ce sont les limites territoriales des parcs qui vont cristalliser les tensions. « *En tentant de répondre à chacune des demandes des communes concernées, l'État a induit un tracé de zone centrale qui répond plus à des tractations politiques qu'à des impératifs altitudinaux, écologiques et biologiques* » (Laslaz, 2004, p4). Concernant le Parc National de la Vanoise (PNV), un événement va particulièrement marquer son histoire, connu sous le nom « d'affaire de la Vanoise » qui, entre 1969-1971, montre l'opposition entre aménageurs (pour les sports d'hiver) et défenseurs de l'environnement (Laslaz, 2004). C'est l'aménagement du glacier de Charvière (en zone centrale) pour la pratique du ski qui va en être le déclencheur. Cette opposition engendrera la création de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) en 1971. Une nouvelle loi voit le jour en 2006, impliquant l'écriture d'une charte et le changement de terminologie ; la zone centrale devient le « cœur du parc » et la zone périphérique est intitulée « aire d'adhésion ». Cette renégociation ne s'est pas faite sans heurts pour délimiter les frontières des enveloppes des domaines skiables. En effet, intégrer des zones aménagées et des zones de protection entrainera de nombreuses tensions. De plus, les nouvelles chartes des parcs s'imposent aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes.

Nous reviendrons d'une manière plus approfondie sur ces questions dans la partie 3, lorsque nous questionnerons les projets de territoire au regard des changements climatiques.

Il est intéressant de constater la forte pression exercée par les sports d'hiver sur les territoires. En effet, que l'on regarde l'agriculture ou la protection de l'environnement, les tensions viennent de l'implantation de ce modèle touristique. Une autre date est extrêmement importante lorsqu'on s'intéresse au lien entre tourisme et protection de l'environnement : le discours de Vallouise en 1977, prononcé par le président Valéry Giscard d'Estaing. Il en découlera notamment la mise en place des Unités Touristiques Nouvelles (UTN), imposant la prise en compte des conséquences des aménagements (sur l'environnement par exemple), mais aussi la viabilité et la nécessité économique des stations de sports d'hiver, entre autres par le coût des aménagements en fonction de leur possible rentabilité économique.

Extrait n°4

Définition des UTN et lien avec les programmes pluriannuels de développement touristique

1. DÉFINITION ET CONCEPTION DES UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES

Par unité touristique nouvelle, il faut entendre toute opération touristique susceptible d'entraîner une modification substantielle de la population et de l'économie locales et du paysage montagnard.

1.1. Programme pluriannuel de développement touristique.

L'unité touristique est le plus souvent constituée d'un ensemble complexe de réalisations étalées dans le temps. La procédure normale consiste à saisir le comité technique de la totalité d'un programme pluriannuel de développement touristique prévu sur une commune ou un groupe de communes.

La première autorisation porte, dans ce cas, sur l'engagement des études préalables à l'établissement de ce programme.

S'il existe un plan d'occupation des sols opposable, ce programme doit être compatible avec les dispositions de ce plan.

Source Rapports et Études : Journal officiel de la République Française, 13 septembre 1979, "Application chapitre 2 de la directive nationale relative à la protection et à l'aménagement de la montagne", N.C.7811, p1

Dans l'extrait 4 ci-dessus, il est question de la prise en compte du développement touristique dans les Plans d'Occupation des Sols, document d'urbanisme communal devenu obligatoire depuis 1967 pour les stations touristiques classées et dans les communes des zones périphériques des parcs nationaux. Le besoin de contrôle du foncier dans les zones touristiques se fait donc très rapidement sentir, révélant la pression foncière de ce modèle de développement sur le territoire renforcé par un contexte contraint géographiquement. Le discours de Vallouise viendra entériner l'action

régionalisée avec les Schémas d'orientation et d'aménagement de chaque massif. Il sera suivi d'un texte d'application : la Directive sur l'aménagement et la protection de la montagne. De là découleront les Programmes Pluriannuels de Développement Touristique (PPDT), « *Introduits par la circulaire du 29 Août 1979, les PPDT constituent un préalable nécessaire à l'établissement des procédures UTN visant à regrouper un ensemble cohérent de réalisations échelonnées dans le temps* » (Fablet, 2013, p12).

L'arbitrage entre les différents secteurs économiques et la protection de l'environnement dans un contexte de décentralisation aboutira à la *loi Montagne* de 1985, qui donnera aux collectivités territoriales la possibilité de choisir leur propre développement, ce qui est présenté dans de nombreux textes comme de *l'autodéveloppement* promu par Louis Bessons à partir de cette date. Les politiques publiques continueront d'aller dans le sens d'une implication croissante des collectivités territoriales. Puisque nous abordons les politiques environnementales, les échelles spatiales de décision doivent être interrogées. Il est intéressant de constater que les mêmes processus sont observés, c'est-à-dire le passage d'une logique bottom up, les mesures de protection venant de l'État comme les parcs nationaux, à des dispositifs concertés avec les acteurs du territoire comme les parcs naturels régionaux dès 1967. « *Trois objectifs sont donnés à ce nouveau type de parcs : créer des zones de détente près des grandes métropoles d'équilibre ; animer les secteurs ruraux en difficulté ; trouver des possibilités nouvelles de mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages* »².

D'autres mesures de protection de la nature vont ensuite voir le jour, telles que les zones Natura 2000 : c'est un réseau de sites écologiques à l'échelle européenne, formalisé par la Directive Habitat Faune et Flore lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce cas, c'est l'aspect *contractuel et concerté*³ que souhaite prendre cette démarche. Sur la vallée de la Tarentaise, quatre sites ont été classés Natura 2000 : Les Adrets de Tarentaise, le Massif de la Vanoise S43, le Vallon d'altitude à Caricon S39, le Massif de la Lauzière S17⁴. Sur ce territoire de la Tarentaise viennent s'ajouter aux zones réglementées (Natura 2000, PNV, plus de nombreuses réserves naturelles) et arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des sites de d'inventaires scientifiques (ZNIEFF et zones humides). On voit donc apparaître sur un territoire deux politiques différentes, touristique et environnementaliste, générant dès les années 1980 « *une fonctionnalisation des espaces et une articulation entre leurs objectifs respectifs* » (Marcelpoil, Langlois, 2006, p4).

²[http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/grandes/historique%20des%20Parcs%20\(avril%2006\).pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/grandes/historique%20des%20Parcs%20(avril%2006).pdf)

³Ibid.

⁴<http://www.tarentaise-vanoise.fr/le-projet-de-territoire/espace-et-environnement/natura-2000/autres-sites-natura-2000-de-tarentaise.html>

L'aménagement de la montagne nous pousse à réfléchir dans un système complexe, puisque nous avons identifié pour le moment trois types d'aménagements étroitement imbriqués (touristique, agricole et environnemental). En termes réglementaires, il y a une loi cadre pour organiser et structurer l'aménagement de la montagne (la loi Montagne), créant notamment les zones de massifs renforçant le lien entre agriculture et le tourisme : « *Ce texte (...) constitue dans l'esprit de ses auteurs la charte de la montagne française* » (Chevalier, 1989, p85).

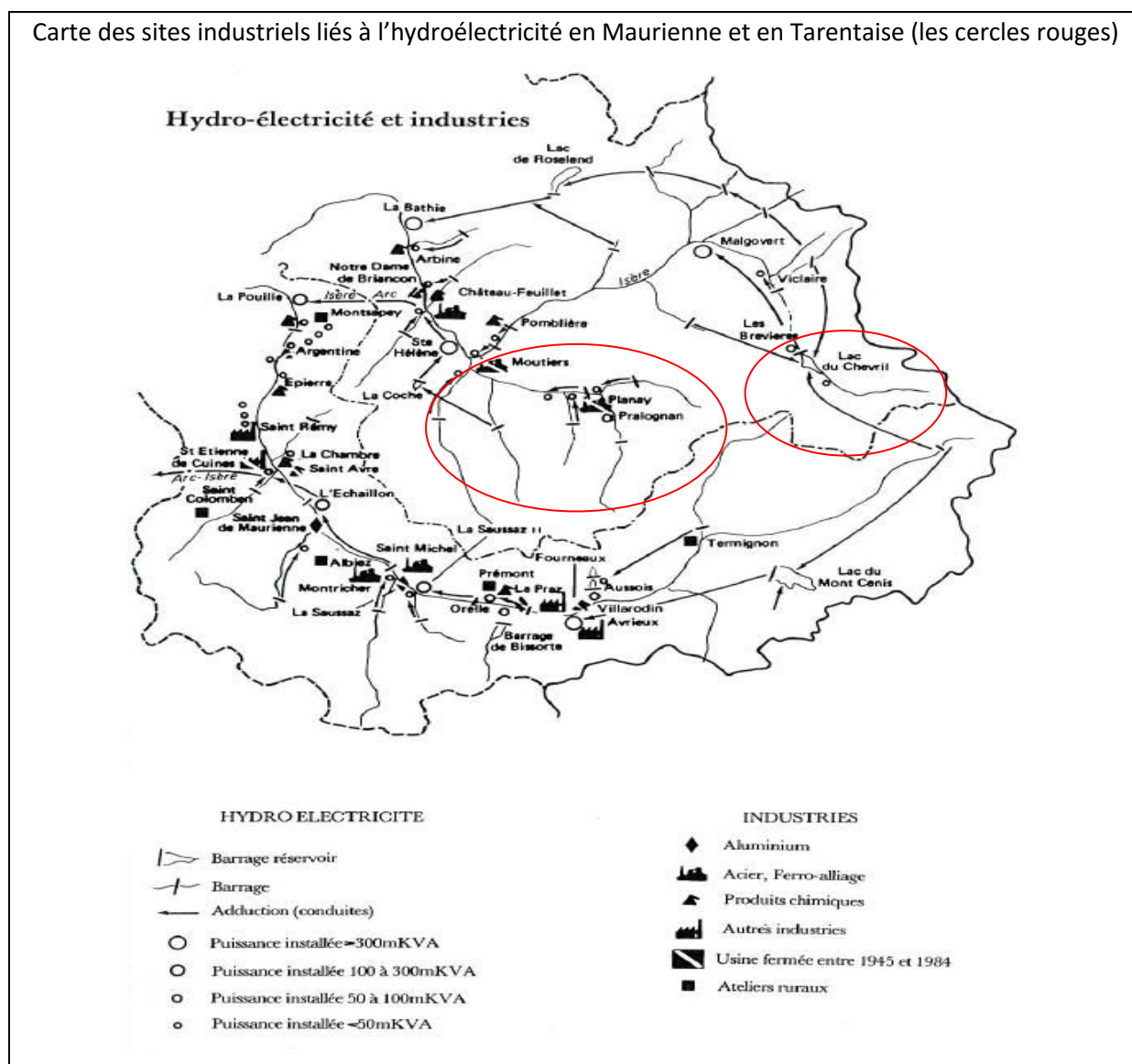
L'élément central de cette directive est le renforcement du pouvoir de décision des collectivités locales : « *la partie touristique qui vise notamment à restituer aux communes une véritable maîtrise des activités touristiques (on sait à quel point les communes de montagne avaient pu être écrasées depuis 1950 par le poids des promoteurs et du grand capital)* » (idem, 1989, p88). Cette loi s'ancre dans le contexte de la décentralisation. L'État a été l'aménageur principal de la montagne avec les promoteurs immobiliers, par la création de la Commission Interministérielle d'Aménagement de la Montagne (CIAM) en 1964, qui a perduré avec le Service d'Étude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM) en 1971. À travers l'aménagement de la montagne, c'est la place de l'État qui est questionnée, de là se dessine la dynamique de cette institution : d'un faible engagement (avant la Seconde Guerre mondiale) vers un contrôle de l'aménagement (de la reconstruction jusque dans les années 1975-1980). « *Le tourisme lui-même et en particulier les sports d'hiver dont la croissance avait été au départ contrôlée par les locaux, prend une telle importance sociale et économique qu'il devient une affaire d'État. Toute l'histoire administrative de la Zone Montagne montre un transfert progressif des décisions vers Paris ou même vers le conseil de l'Europe. On peut donc affirmer que l'évolution économique a mis progressivement les Alpes en périphérie c'est-à-dire en état de dépendance et de complémentarité* » (Chevalier, 1989, p10). On aboutit alors à un retrait relatif de l'État par les lois de décentralisation s'incarnant par la loi Montagne (1985), celle-ci étant encore en vigueur aujourd'hui.

Il nous faut mettre en avant une autre activité présente dans les territoires de montagne : l'industrie, qui s'est développée grâce à l'hydroélectricité. L'hydroélectricité, dont nous allons rapidement parler, s'est développée dans un premier temps dans le secteur privé pour les besoins de l'industrie papetière puis chimique, pour ensuite faire l'objet d'une nationalisation et de travaux de très grande envergure. Aujourd'hui avec la privatisation d'EDF, l'énergie ne dépend plus uniquement de l'État. Dans un même temps, à l'heure de la transition énergétique, l'hydroélectricité revient sur le devant de la scène.

I-C Hydroélectricité et industrie

Il nous faut aborder de manière très succincte les transformations dans l'industrie et l'hydroélectricité qui ont joué un rôle très important dans les zones de montagne alpines. La montagne est un « château d'eau », les possibilités offertes par cette énergie sont importantes. La production énergétique, avant le raccordement au réseau, a permis de développer l'industrie en fond de vallée. Cette source d'énergie a permis aux industries de se développer et d'être compétitives avec un prix de l'énergie relativement bas. « *Le divorce entre l'usine de fabrication et la centrale hydroélectrique, ce couple intimement lié qui avait déterminé l'industrialisation des deux vallées savoyardes (Maurienne et Tarentaise). La rupture est la nationalisation de l'électricité en 1946 (...) la première conséquence c'est que l'hydroélectricité et la fabrication des produits métallurgiques et chimiques suivent désormais des destinées totalement indépendantes l'une de l'autre* » (Bozon, 1986, p21). En ce qui concerne la production d'électricité, c'est Électricité de France (EDF) qui reprendra à son compte l'hydraulique et qui le développera avec d'importants chantiers.

Extrait n°5



Source : Pierre Bozon, 1986, « Maurienne et Tarentaise, les destinées des hautes vallées de Savoie » ; Cahier des Alpes de la société des écrivains Dauphinois Grenoble

Sur la Vallée de la Tarentaise, le barrage de Tignes montre l'ampleur des investissements dans cette énergie (Cf. extrait n°5). Actuellement la région Rhône-Alpes représente environ 40% de l'énergie hydraulique produite en France, la Savoie (vallée de Maurienne, vallée de la Tarentaise et Beaufortain) totalise quant à elle 16,4% de la production française et 27% de celle de Rhône-Alpes⁵. Quant aux usines de métallurgie et de chimie, un grand nombre va être contraint de fermer à partir des années 1980. Les facteurs principaux seraient selon Pierre Bozon : le coût de l'énergie, le manque de place, l'enclavement, les coûts nécessaires pour combattre les pollutions, les progrès technologiques, notamment la capacité de transporter l'énergie.

⁵ <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-hydroelectricite-principe-et-a2752.html>

Il faudrait également rajouter la dérégulation financière qui a renforcé les logiques de concentration de ces usines dans de gros groupes internationaux, et donc des opérations de fusion/absorption et des fermetures des sites les moins rentables (Dalmasso, 2007).

Au regard de ce que nous venons d'exposer, le « terrain » est plus que favorable à l'implantation des sports d'hiver. *« L'un des fondements du problème de la montagne en France est là. D'un côté une activité -l'agriculture- dépendante de la politique nationale, de la politique européenne et qui paraît difficile à transformer, une industrie dont on ne sait guère contrôler les implantations, et qui fait traditionnellement partie du secteur privé. Alors que le tourisme lui est en pleine croissance. (...) Voilà ce qui situe l'ambiance conquérante dans laquelle va s'élaborer très lentement la politique française de la montagne »* (Guérin, 1984, p46).

L'industrie de montagne est intéressante à questionner sous deux aspects dans son rapport à l'évolution des sports d'hiver. Tout d'abord, au niveau des paysages, les vallées de montagne gardent l'héritage de ce passé : les fonds de vallée sont marqués puisque les usines, chimiques entre autres, sont toujours présentes et bien visibles. Alors comment gérer ces sites qui semblent ne plus être "attractifs" aujourd'hui ? L'hydroélectricité a également laissé une empreinte dans le paysage, le barrage de Tignes en est une parfaite illustration. L'énergie est devenue un enjeu majeur de nos sociétés, de l'échelon local à l'échelle internationale, l'hydroélectricité correspondant à un tiers des énergies renouvelables françaises⁶. La Tarentaise quant à elle représente 5,37% de la production française d'hydroélectricité injectée dans le réseau national. Cette énergie participe à la lutte contre les changements climatiques d'origine anthropique.

Nous avons énoncé les liens entre agriculture, tourisme et protection de l'environnement, le contexte socioéconomique extrêmement favorable des vallées montagnardes à l'implantation touristique. De manière plus précise, l'État recherchait une activité économique pouvant s'implanter en montagne afin de la moderniser. Il nous faut maintenant regarder de plus près l'aménagement et l'immobilier touristiques. Là aussi, il est question de planification étatique après la Seconde Guerre mondiale. L'immobilier de loisirs tient un rôle fondamental sur les territoires de montagne, autant d'un point de vue d'aménagement proprement touristique que d'un point de vue climatique, par exemple par rapport à la rénovation du bâti.

⁶ <http://www.france-hydro-electricite.fr/lenergie-hydraulique/chiffres-cles>

⁷ Données de bilan carbone effectué par INDIGO pour l'APTIV dans le cadre du PCET

I-d Développement touristique et immobilier de loisirs

Il nous faut, pour bien comprendre l'aménagement touristique et ses évolutions dans les politiques publiques, reprendre la définition de la station : « *La ville touristique, la station, est donc avant tout une collectivité territoriale organisée autour d'hébergements, d'équipements et de services marchands.* » (Vlès, p23), la collectivité territoriale est entendue ici au sens de commune. Dans le cas de la Tarentaise, la station touristique s'est construite autour du développement d'une activité : un domaine skiable et d'hébergement touristique destiné spécifiquement pour la saison hivernale. C'est en 1992, après la loi Montagne, que les premières tentatives de répartition des compétences entre collectivités et État voient le jour, donnant la prérogative de l'urbanisme touristique aux communes. Cette loi sera complétée en 2002 par le renforcement de la solidarité intercommunale et de la démocratie de proximité. « *S'il appartient dorénavant clairement aux municipalités de mettre en œuvre ces services, elle n'est pas le seul acteur du développement et de l'aménagement touristique local : son action doit s'insérer dans une dynamique de projet avec d'autres collectivités, avec l'État et les autres forces économiques du territoire local* » (Vlès, p49). L'aménagement touristique devient une revendication locale, basée sur une coproduction avec les autres services touristiques privés ou semi-privés, d'où le terme employé de « service public touristique local ». Cette compétence est un outil de développement, d'organisation et de structuration de l'offre touristique locale.

L'immobilier de loisirs a joué un rôle extrêmement important dans l'implantation des sports d'hiver, donc dans la phase de modernisation de la montagne. La vente de résidences secondaires a permis le financement des aménagements nécessaires à la création des stations en sites vierges, les accès, par la construction des routes, qui ont été le premier besoin économique pour l'émergence de ces sites touristiques. Aujourd'hui, il y a plus de 2 millions de lits touristiques en stations de sports d'hiver en France, dont la moitié en résidences secondaires. Les remontées mécaniques peuvent être considérées comme une « industrie lourde » (Rapport Lorit, 1993), il était donc fondamental de trouver les fonds pour leur implantation, d'où la vente de résidences secondaires. Ce mode de financement est la base de la structuration économique des stations intégrées, mais également sa plus grande faiblesse. Dès le départ, ce type d'hébergement pose problème :

- « – *Le propriétaire supporte des charges relativement importantes pour ne profiter que d'une période de jouissance assez courte (1 à 2 semaines en montagne, 3 à 4 semaines sur le littoral) ;*
- *Les promoteurs d'alors rencontrent rapidement des difficultés à promouvoir ce produit, dont l'investissement reste lourd et la rentabilité nulle, sinon négative ;*
- *L'État et les communes n'y trouvent pas leur compte ; c'est la "France des volets clos", peu rémunératrice sur le plan des taxes et de l'environnement commercial.* » (Gaillard, 2007, p1).

Dès 1966 le statut de multipropriété est créé, permettant la location et la jouissance du bien par le propriétaire. Ce statut a été très prisé par les investisseurs cependant les limites vont apparaître dans les cinq ans qui suivent (Gaillard, 2007). Cette solution va donc vite être stoppée. Un nouveau type d'hébergement va voir le jour : les résidences de tourisme, avec l'entreprise Pierre et Vacances, créée en 1979, avec la "nouvelle propriété" base :

« – Le propriétaire-investisseur devient propriétaire d'un ou plusieurs appartements ;

– Il signe un bail (de douze ans, en moyenne) avec un temps de jouissance (de deux à six semaines, en toutes saisons) qui lui est réservé ;

– Le paiement des loyers est fait d'avance, ce qui introduit une réfaction notable de l'investissement du propriétaire » (Gaillard, 2007, p2). Cette formule donnera lieu à la construction de 25 000 lits par

an en France entre 1985 et 1990, le statut de résidence de tourisme verra le jour en 1983,

permettant une réduction fiscale pour l'investisseur. D'autres avantages fiscaux nommés "Périssoil"

seront accordés à partir de 1990, pas spécifiquement à destination de l'immobilier de loisirs, mais

dans l'optique de relancer l'immobilier en France. Ces bénéfices seront adaptés aux résidences de

tourisme en 1996 (Gaillard, 2007). Ce mode d'hébergement touristique a eu pour conséquence la

standardisation de l'offre, l'intégration des services et la flexibilité dans le nombre de séjours (Vlès,

2010). Les résidences de tourisme se différencient des autres types d'immobilier de loisirs par 4

caractéristiques (Vlès, 2010) : la concentration géographique dans les grandes stations, un marché

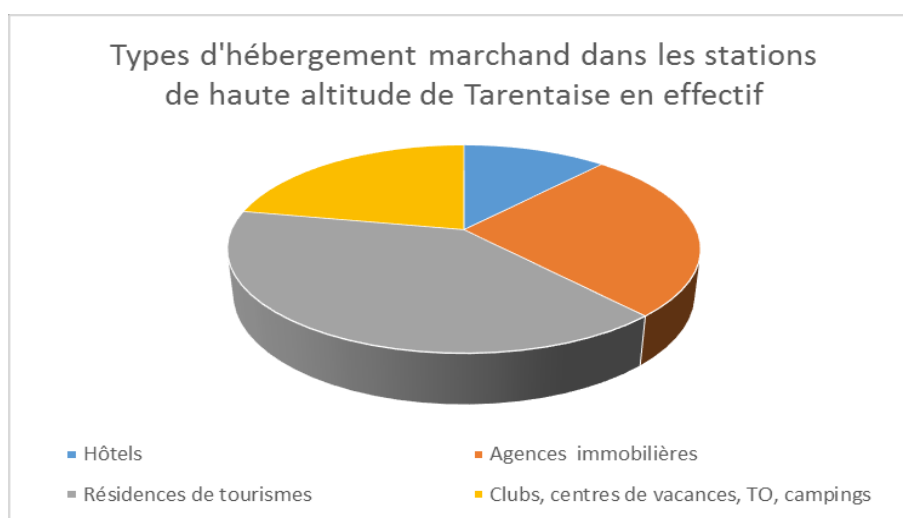
peu divisé (uniquement quelques grands groupes), majoritairement du haut de gamme (80% en 3 et

4 étoiles), et principalement des unités de grande taille. Le graphique n°1 montre l'importance

actuelle des résidences de tourisme pour les stations de haute altitude de Tarentaise, puisque ce

type d'hébergement représente 40% du parc immobilier actuel.

Graphique n°1



Source Rapports et Études : Plaquette de présentation de l'immobilier de loisirs de l'APT.V.

C'est l'arrivée sur le marché des résidences de tourisme qui aura le plus de répercussions sur les stations de sports d'hiver à partir de la création du statut en 1983. « *La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale* »⁸ Cette procédure de défiscalisation est tournée vers la construction de lits neufs et non vers la rénovation, ce qui aura pour conséquence une augmentation de l'immobilier qui sera plus adapté à la demande touristique.

Depuis une décennie une nouvelle problématique émerge, celle de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, notamment à partir des années 2000 ; celle-ci va devenir de plus en plus sensible, entraînant des mesures étatiques pour soutenir la rénovation : les Opérations de Restauration de l'Immobilier de Loisirs (ORIL) et les Villages Résidentiels de Tourisme (VRT). Cette problématique provient en partie du statut même de résidence de tourisme : après avoir été dans le secteur marchand pendant une période de 9 ou 18 ans (en moyenne 12 semaines de location par saison d'hiver), l'appartement sort du circuit commercial pour devenir un diffus (en moyenne 4 semaines de location en saison d'hiver). Les opérations de réhabilitation n'ont pas été concluantes, « *Le dispositif ORIL/VRT a concerné jusqu'ici 500 appartements (en France) pour environ 2800 lits. Au total, on comptabilise 1300 logements pour 7 à 8000 lits, essentiellement en montagne, si l'on compte l'ensemble des opérations de rénovation, sur un potentiel d'environ 170 000 meublés classés représentant près de 740 000 lits, soit au mieux 1 % !* »⁹ Ces dispositifs réglementaires basés sur la volonté de la part des propriétaires de résidences secondaires de rénover et louer leur bien immobilier étaient essentiellement de la défiscalisation lors de la rénovation d'appartements. Le problème majeur est de savoir comment réhabiliter des immeubles des années 1970 vendus en copropriété. C'est donc aux communes de s'organiser et de trouver des solutions pour faire face à ces problématiques de réhabilitation (nous reviendrons dans les chapitres 5 et 6, de manière plus précise sur cette question).

L'aménagement de la montagne pour les sports d'hiver n'aurait pas pris une telle importance sans l'avènement du tourisme et la création de la pratique du ski moderne. C'est ce que nous allons questionner maintenant.

⁸ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/residence-de-tourisme.htm>

⁹ La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France, 2010

II- L'implantation et le développement des sports d'hiver en France

Nous ne prétendons pas couvrir toute l'histoire des sports d'hiver, ce n'est pas ici le souhait, ce sont les dynamiques et les différents lieux sollicités pour les sports d'hiver qui seront interrogés. Les sports d'hiver en tant que phénomène touristique sont complexes de par leurs nombreuses interdépendances. Ils sont sous-tendus par de multiples évolutions :

1- Sociétales, développement de la société de loisirs, du temps libre (Boyer, 2002), notamment à partir de 1936 avec les congés payés. Le tourisme deviendra un phénomène de masse à partir des années 1960 et deviendra une composante importante de la vie des individus (La plante, 2012).

2- Sociales, transformation de la structure de l'emploi, après une société fortement axée sur le secteur secondaire autour de la production, depuis les années 1980-90 nous voyons l'avènement de l'ère des services et de l'information orientés vers le tertiaire. Le tourisme contribue fortement à ce changement, puisque les emplois générés par ce secteur sont avant tout dans le secteur des services.

3- Économique, les sports d'hiver comme l'ensemble du tourisme sont devenus une véritable industrie.

4- Et dans l'aménagement du territoire, à travers la place de l'État et des collectivités territoriales. Le développement des stations de sports d'hiver, après avoir été d'utilité nationale (1950-1970), s'est retrouvé à la charge des collectivités territoriales et des entreprises privées. Comment expliquer le développement aussi important des sports d'hiver en France, en lien avec l'international, et sur quoi repose la pratique des sports d'hiver ?

II- a La création d'une pratique

Les débuts de la pratique du ski en France sont associés à un nom, celui de Henri Duhamel ; ce parisien venant s'installer à Grenoble pour des raisons de santé, voit pour la première fois une paire de ski à l'Exposition Universelle de Paris en 1872 (Chevalier, 1995). Il apprendra à les utiliser seul, jusqu'à l'acquisition d'un manuel. Avec ces collègues du CAF, il crée le premier Ski Club de France à Grenoble : le Ski Club des Alpes. « *Le ski français naissant a encore, si l'on peut dire, une vocation utilitaire. Développé par les Alpinistes du CAF, il reste au cours des premières années de son développement, un moyen de locomotion qui permet de perpétuer durant l'hiver les randonnées en montagne* » (Chevalier, 1995, p67). La France est en retard par rapport à la Suisse, où dès 1893 des concours sont organisés. C'est au début du 19^{ème} siècle que « *le ski atteint une sorte de maturité sportive, voit grossir les rangs de ses pratiquants et évoluer la pratique vers ses aspects compétitifs déjà anciens en Scandinavie* » (Chevalier, 1995, p67). L'émergence de ces concours va avoir comme conséquence l'investissement par les populations des champs de neige aux alentours des villages et

l'accélération de la diffusion de la pratique. Des échanges entre les pays voisins, notamment la Suisse vont très rapidement se mettre en place.

L'armée va jouer un rôle important dans la diffusion du ski, avec par exemple l'accueil d'officiers étrangers Nordiques (Cf. photo n°2), qui s'intégreront dans les clubs de ski civils, particulièrement le Club Alpin Français (CAF) « *qui établit des liens privilégiés avec l'armée* » (Chevallier, 1995, p68). C'est d'ailleurs en 1902-1903 qu'est fondée l'Ecole Normale du Ski Militaire à Briançon. On compte en 1908, 22 ski clubs en France. Selon Marc Chevallier, l'armée va jouer le rôle de promoteur sportif, sous deux aspects :

- 1- En familiarisant les populations montagnardes à la pratique du ski via le service militaire.
- 2- Par la diffusion par de l'idéologie sportive du ski. « *Il faut dire que l'armée semble avoir fait de la diffusion du ski parmi la population alpine l'une de ses principales missions* » (Chevallier, 1995, p73).

La « technologie » va également jouer un rôle important, les améliorations apportées au matériel de ski le rendant plus accessible et permettant la propagation de la pratique.

Photo n°2



Source internet : <http://www.ledauphine.com/france-monde/2013/01/02/les-chasseurs-alpins-precurseurs-du-ski-dans-le-departement-2?image=C6582013-3E07-4A90-AAA6-A2F29B57B69C>, et <http://sports.loucrup65.fr/pgie0514.htm>

Deux organisations joueront un rôle fondamental dans la diffusion de la pratique du ski :

- 1- Le Club Alpin Français, en devenant rapidement l'instance officielle du ski en France par l'établissement de concours, par la mise en place des réglementations et par le développement technique, notamment dans le matériel (Chevallier, 1995).
- 2- Le Touring Club de France, dans sa volonté de « *contribuer à l'essor touristique des régions françaises* » (Chevallier, 1995, p75), permet la promotion et l'amélioration des techniques et des technologies liées aux sports d'hiver.

Les notables des communes de montagne reprendront ensuite à leur compte cette pratique, afin de circuler facilement entre les hameaux isolés en hiver. « *La bourgeoisie et l'armée, telle est la prime*

alliance qui consacre l'avènement des sports d'hiver, et fournit au sport ses déterminants idéologiques fondateurs » (Chevalier, p80).

Pour bien comprendre l'implantation des sports d'hiver, Il nous faut évoquer l'imaginaire véhiculé dès cette époque et associé à la pratique de ce sport. Ces représentations, notamment celles de progrès et de modernisation, resteront les supports de la construction des stations de ski. Cette pratique n'est pas déconnectée des évolutions sociétales plus globales et entre autres de l'émergence du mouvement sportif en général et de *modernité occidentale en éclosion* (Chevallier, 1995). Les sports d'hiver prendraient « *racines dans ce courant historique fort : le passage d'un "ethos" classique, inspiré par l'esprit aristocratique, à un ethos bourgeois, générateur de modernité* » (Chevallier, 1995 p78). C'est donc l'avènement d'une société guidée par le progrès, où la montagne et les populations y habitant doivent accéder au développement. Mais ce sont majoritairement les citadins qui pratiquent le ski, et d'une manière plus spécifique la bourgeoisie urbaine, « *le ski est une invention de la ville* » (Chevallier, 1995 p79). Les sports d'hiver sont donc réservés à une élite militaire et bourgeoise, permettant à ses adeptes une distanciation sociale vis-à-vis du reste de la population. Le ski « *est alors bien autre chose qu'une simple distraction ou qu'un simple sport, mais un projet social, en même temps qu'un puissant marqueur culturel...* » (Chevallier, 1995 p82). C'est également l'avènement d'une morale, que l'on peut qualifier d'hygiéniste. « *Comme tout sport, le ski suggère cette disposition idéologique, hygiéniste et moralisatrice. Mais à ces vertus purement sportives, le ski en ajoute de supplémentaires : les vertus physiologiques et curatives de la montagne hivernale* » (Chevallier, 1995, p90). La rhétorique des bienfaits du soleil prend également une place importante dans les représentations des sports d'hiver ; l'héliotropisme reste encore aujourd'hui l'un des facteurs clefs de la demande touristique.

Le ski reste confidentiel, il n'y a pas encore de lieu dédié spécifiquement à ce sport, on se rend dans les stations thermales ou climatiques pour faire du ski. L'existence ou non de sites dédiés exclusivement à la pratique des sports d'hiver est essentielle à mettre en avant dans le développement de ce modèle touristique. Les sites de cette époque ont comme caractéristique leur faible altitude (600 ou 800 mètres), seul l'enneigement et les pentes comptent. Il n'est pas encore possible de parler de stations de sports d'hiver puisque les trois critères principaux ne sont pas encore réunis :

- 1- Un site dédié à cet usage.
- 2- Le modèle économique basé sur le nombre de touristes par l'interdépendance entre l'immobilier touristique, le domaine skiable et la commercialisation.
- 3- Un lieu de séjour.

Autre point essentiel à noter sur ces premiers « stades de neige » (nous employons cette formule pour les différencier des stations modernes), ils se trouvent à proximité d'un centre urbain.

Comme nous l'avons montré, le ski a dès le départ été un sport avant tout orienté vers les citadins. Les villes vont jouer un rôle important dans la diffusion de la pratique notamment avec la constitution de la Fédération Française de Ski en 1925, suite aux premiers Jeux Olympiques d'hiver de 1924 à Chamonix.

II-b Les premiers sites dédiés aux sports d'hiver

À partir des années 1930, des stations "pionnières" dédiées aux sports d'hiver vont commencer à se développer d'une manière timide, souvent aux alentours de sites déjà réputés pour le tourisme estival. Dès les années 1930, des plans d'aménagements de stations de sports d'hiver, par exemple dans la vallée de l'Arve, sont souhaités. *« Ce sont des critères d'enneigement, d'orientation, de pente (ou conditions géographiques) qui doivent prévaloir lors de la localisation des stations. D'autres facteurs sont évoqués, qui ont trait à l'accès ou à l'économie locale (capacité hôtelière, qualité de l'accueil) mais qui sont jugés secondaires par rapport aux conditions géographiques »* (Micheletto and al, 2002, p36). Le modèle de « zoning » pour l'aménagement va voir le jour dans cette période (le fait de délimiter des zones et de leur attribuer un usage spécifique), ce sont les débuts de la planification. Les premiers liens entre domaine skiable et hébergement sont également mis en avant pour le financement des stations de sports d'hiver (Micheletto and al, 2002). À travers ces plans d'urbanisme et d'aménagement des stations de sports d'hiver qui deviendront le modèle des stations des années 1950-1970, le paradigme de la modernité est explicite, *« les "loisirs de masse", la création d'une "industrie touristique" et l'organisation des stations sont perçues comme un moyen de désenclaver la montagne et de la sortir de sa situation d'arriération »* (Micheletto and al, 2002, p46). Raymond Balseinte, dans un article de 1958, tente de faire un état des lieux des stations de sports d'hiver en France. L'auteur fait une comparaison entre 1936 et 1956, en nous donnant un nombre important d'éléments concernant les sports d'hiver à cette époque. En nous appuyant sur ces données nous pouvons examiner de manière plus précise les leviers de diffusion de la pratique du ski. À partir de 1936, les congés payés sont instaurés, sonnant le début du tourisme social et des classes de neige, ces dernières influenceront directement la formation des futurs skieurs.

Tableau n°3

| Répartition et évolution des stations de Savoie et Haute-Savoie entre 1936 et 1956 | | |
|---|------|------|
| | 1936 | 1956 |
| Populaire | 9 | 4 |
| Moyenne/populaire | 3 | 2 |
| Mondaine | 2 | 0 |
| Familiale | 2 | 11 |
| Moyenne | 8 | 4 |
| Luxe/moyenne | 0 | 1 |
| Luxe/moyenne/populaire | 0 | 2 |
| total stations | 24 | 24 |

Source : R. Balseinte, Les stations de sports d'hiver en France, RGA n°46-1, 1958

Cette classification des stations est faite à partir du type d'hôtellerie et du pourcentage de chambres suivant la catégorie d'hôtel. Les premières stations de ski sont à vocation populaire (Cf. tableau 3), afin de diffuser la pratique, et elles se transformeront en stations familiales après la Seconde Guerre mondiale.

Le tourisme social soutenu par l'État, les départements et les villes, est un levier important de massification de la pratique. Le développement du ski à cette période est soutenu également par la création de ski clubs dans les villes. L'auteur employait déjà le terme « d'industrie des sports d'hiver » dans cette publication, alors même que la mécanisation (le développement des remontées mécaniques) en était à ses balbutiements.

Extrait n°6

| Nombre et type de centres de ski français par massif en 1956 | | | | | | | |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------|------------------------|-------------------|-----|--|
| 65 Si nous récapitulons, nous avons le tableau suivant en 1956 : | | | | | | | |
| Vosges | 21 centres, dont | 8 mécanisés; | 100 hôtels, | 1 650 chambres, | 2 750 lits | | |
| Jura | 24 | 11 | 115 | 1 600 | 2 500 | --- | |
| M. Central | 21 | 9 | 140 | 2 700 | 4 500 | --- | |
| Pyrénées | 30 | 11 | 190 | 4 000 | 6 500 | --- | |
| Alpes du Sud .. | 38 | 23 | 230 | 4 200 | 7 000 | --- | |
| N.-Dauphiné ... | 29 | 16 | 290 | 3 500 | 6 000 | --- | |
| Savoie | 59 | 49 | 700 | 13 000 | 21 500 | --- | |

Source : Balseinte R. Les stations de sports d'hivers en France, RGA 46-1, pp129-180, 1958

L'extrait 6, indiquant le nombre de stations en 1956, est très intéressant sur deux points :

1- Les sites de sports d'hiver n'ayant pas de remontées mécaniques sont comptabilisés ; aujourd'hui seuls les sites ayant plus de 5 remontées mécaniques sont comptabilisés comme stations par Atout France.

2- Le département de la Savoie se démarque dès les années 1950 par le nombre important de "centres" de ski, qu'ils soient mécanisés ou non.

À cette époque la mécanisation n'était pas encore un élément central dans la pratique du ski. Ce n'est d'ailleurs pas du ski alpin, il se rapprocherait plus du ski de randonnée, le ski alpin tel qu'on le connaît viendra avec le développement des remontées mécaniques. La mécanisation par l'implantation de remontées mécaniques a été un des leviers fondamentaux de la massification/démocratisation des sports d'hiver. Aller plus haut, plus rapidement, a permis une standardisation de la pratique du ski alpin. « *La conséquence la plus tangible de cette multiplication des moyens de remontées mécaniques -qui ne s'est pas limitée aux Alpes du Nord- a donc été l'accession de la foule des skieurs à des altitudes beaucoup plus élevées que celles qui leur étaient permises avant-guerre,(...)* » (Balseinte, 1958, p157).

Selon ce même auteur, c'est à la suite de deux hivers moins enneigés, 1947-48 et surtout 1948-49, que le virage de la mécanisation a été pris : « *On essaie de plus en plus de remédier à ce sérieux handicap (basse altitude) en construisant des remontées mécaniques permettant d'atteindre des champs de ski plus élevés en altitude (...)* » (Balseinte, 1958, p160). La faible altitude des champs de neige va renforcer le besoin de mécanisation. En 1959 dans les Vosges et le Jura les altitudes sont relativement similaires, la station la plus basse (sans remontées mécaniques) est à 550 mètres et la plus haute à 1360 mètres. Le Massif Central quant à lui a des stations un peu plus en altitude, jusqu'à 1775 mètres. Les Pyrénées ainsi que les Alpes du Sud ont des sites de sports d'hiver avec des altitudes plus élevées que dans les massifs cités ci-dessus, avec des stations qui vont jusqu'à 2500 mètres, cela est à mettre en lien avec la mécanisation plus importante dans ces deux massifs. Néanmoins, les stations des Alpes du Sud sont en moyenne plus élevées que celle des Pyrénées. Si l'on regarde de manière plus précise, les Alpes du Nord sont dès 1936 le premier massif français pour les sports d'hiver, le rôle de la mécanisation est encore renforcé selon M. Balseinte :

« (...) *Grâce aux moyens de remontées mécaniques, la saison des sports d'hiver se prolonge au printemps -c'est le ski de printemps- et même jusqu'en plein été. (...) On assiste même à une véritable conquête de la montagne par l'homme, et Marc Boyer a fort bien souligné l'apparition, dans les Dorons de la Vanoise, entre 1932 et 1953, au-dessus de l'habitat permanent (c'est-à-dire au-dessus de 1 500 m) « d'une zone touristique devenue la plus importante ». Cette reconquête de la montagne par l'homme s'accompagne de profondes transformations économiques, sociales et démographiques* » (Balseinte, 1958, p163).

La question de l'altitude n'est pas à négliger puisqu'elle jouera un rôle essentiel dans la suite de l'histoire des sports d'hiver renforçant les logiques de concentration¹⁰. Autre levier de la massification de la pratique qui prendra de plus en plus d'importance : la médiatisation. Un des premiers leviers de la médiatisation des sports d'hiver a été l'organisation des Jeux Olympiques. Ces

¹⁰ Nous développerons cette question de manière très spécifique dans la partie 2 de ce travail.

manifestations sont intéressantes à deux niveaux, pour les évolutions des disciplines sportives, et les sites choisis.

Les cinq premiers Jeux Olympiques d'hiver 1924-1928-1932-1936-1948.

Les différentes épreuves proposées aux 1^{ers} Jeux Olympiques d'hiver de 1924 de Chamonix sont révélatrices de l'évolution des pratiques : ski de fond, patinage (artistique et de vitesse), hockey sur glace, combiné nordique, saut à ski, bobsleigh, curling et patrouille militaire. Dès 1928, les pays hôtes des jeux olympiques d'hiver ne sont plus ceux qui accueillent les jeux d'été (sauf en 1936) ; cette première indépendance montre l'importance que va prendre cette rencontre sportive. Le skeleton fait également son apparition cette année-là. Il faudra attendre 1936, pour que le ski alpin soit inscrit dans les épreuves.

Extrait n°7



Source internet : <http://www.olympic.org/fr/>

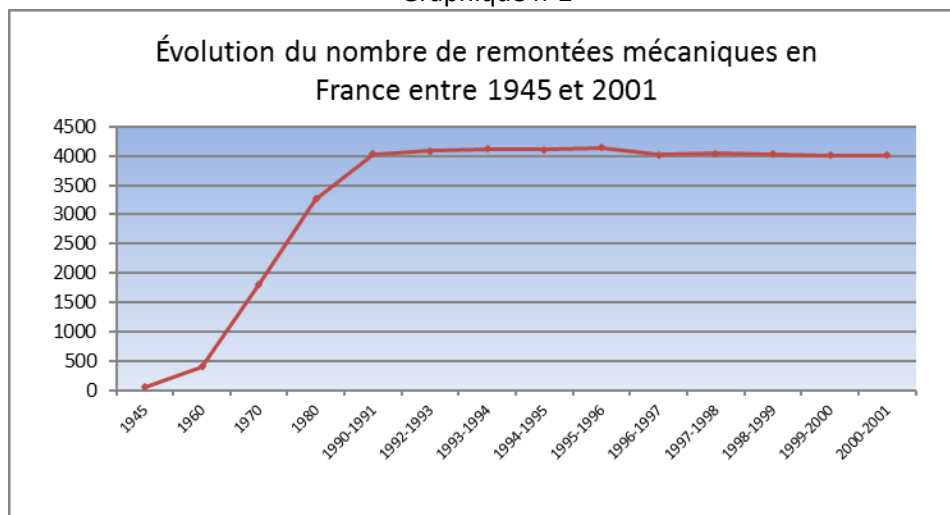
II-c La phase de modernisation

Comme nous l'avons montré, les représentations liées à la modernité concernant les sports d'hiver sont apparues dans les années 1930, cependant les plans d'aménagement de grande ampleur liés à ce paradigme naissent à partir des années 1950. L'implantation des remontées mécaniques est pertinente à analyser sous deux aspects :

- 1- Comme levier de la modernisation de la montagne.
- 2- Ces infrastructures peuvent être assimilées à des industries lourdes, qui vont entraîner un fort endettement de certaines communes à partir des années 1960.

C'est la période de la planification étatique, via des commissions interministérielles et une législation favorable.

Graphique n°2



Source Rapports et Études : Rapport d'information *Bilan de la politique de la montagne* et en particulier de l'application de la loi du 9 janvier 1985, de son *avenir*, et de ses *nécessaires adaptations*, n°15, sénat session ordinaire de 2002-2003

À partir du graphique n°2 ci-dessus, nous pouvons mettre en avant la croissance extrêmement rapide des remontées mécaniques en France entre 1960 et 1980, permettant l'émergence de l'essentiel des stations françaises. Cette phase de développement a été très largement soutenue par l'État durant une période économiquement propice, jusqu'aux années 1970. L'offre de sports d'hiver a comme base trois éléments :

- 1- La vente d'immobilier de loisirs.
- 2- La création d'un domaine skiable.
- 3- La commercialisation de la station.

De là, la pratique du ski va se standardiser, notamment par la massification et la démocratisation des départs aux sports d'hiver : « *on conçoit désormais la station de sports d'hiver comme un organisme fonctionnel complexe à l'intérieur duquel un équilibre aussi rigoureux que possible doit être obtenu entre le débit et la capacité de l'ensemble des pistes, le débit du système des remontées mécaniques et la capacité d'hébergement* » (Préau, 1968, p132). C'est l'engouement pour l'aménagement touristique de la montagne. L'État français, dans la phase de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, souhaite moderniser le pays et la montagne est perçue comme une partie du territoire national laissée pour compte jusque-là. L'industrie, à partir de l'hydroélectricité, s'est implantée en fond de vallée, mais ne permet plus d'enrayer l'exode rural. Pour le tourisme, déjà existant en saison estivale, les sports d'hiver paraissent être un moyen de développer une activité lucrative sur ces territoires. « *Le tourisme comme innovation globale en termes à la fois institutionnels, logistiques et commerciaux. Les débuts de la Vème République, de 1959 à 1963, correspondent à une phase majeure de structuration officielle et d'institutionnalisation de l'économie touristique* » (Bouneau,

2007, p97). C'est la construction des stations de 3^{ème} génération, qui deviendront le « modèle français » ; celui-ci s'exportera dans de nombreuses régions du monde : au Chili dès 1988 avec la station de Vallée Nevado, dernièrement et de façon plus médiatique avec la station de Sotchi en Russie pour les JO de 2014, et plus largement avec l'ensemble des stations du Caucase.

Cette phase de modernisation est également à comprendre dans les liens et les relations avec l'international, notamment avec les stations de Suisse et d'Autriche. La France est en « retard » par rapport à ses voisins, cette concurrence européenne va être une des raisons du développement massif et rapide des sports d'hiver en France : il ne faut pas que les Français partent faire du ski dans un autre pays. C'est donc le début du Plan Neige et la création du modèle des stations dites de 3^{ème} génération, ou intégrées, qui incarneront la modernité. Ces stations sont basées sur une architecture "fordiste" standardisée et fonctionnaliste en site vierge. Ce modèle planifié de développement touristique est décrit comme une colonisation de la montagne, tant sur son aspect social qu'écologique. Ce sont de véritables "îlots d'altitude" qui sont construits, sans liens avec le village d'origine en vallée, où les touristes ne font que passer. De ce fait, le développement des sports d'hiver sera remis en cause en France très rapidement, avec la montée des revendications écologiques et sociales, la stagnation des départs au ski, les problèmes de financement des communes, la crise économique internationale et nationale. Ces stations issues du Plan Neige que l'on peut qualifier de « *taylor-ford-keynésio-corbusien* » (Hatt, 2011), ne seraient plus en adéquation avec les aspirations de la clientèle ; de là va naître une 4^{ème} génération de stations. « *En France, et plus largement en Europe, les années 1970-1980 marquent un tournant : on prend acte de l'épuisement de l'avant-garde moderniste des années 1950-1960. Hugues François a analysé les implications de cette évolution pour les stations en termes de passage d'un modèle « fordiste » à une lecture « postfordiste » du développement touristique* » (Hatt, 2001, p71).

À partir des années 1970, un nouveau paradigme émerge, celui de la postmodernité, par la mise en avant d'une rupture sociale, sociétale, économique et l'institutionnelle, sous-tendant une remise en cause radicale de la modernité. Par la suite, cette remise en question de la modernité sera analysée en termes d'hypermodernité, dans le sens où les remises en question des années 1970 n'auraient pas abouti à une transformation de la société mais à une poursuite de la modernisation avec des modalités différentes mais toujours plus radicales. Ce concept permet « *de rendre compte d'une forme de continuité dans les évolutions sociétales globales qui se font jour : poursuite du processus de rationalisation, radicalisation de l'individualisation, accentuation de la différenciation sociale et développement de "multiappartenances", émergence de la société hypertexte à base de liens faibles et multiples (dits "réticulaires")* » (Hatt, 2011, p73). L'hypermodernité se retrouve également dans l'aspect architectural, c'est dans les stations de 4^{ème} génération que celle-ci va s'incarner.

L'architecture est toujours le fait de représentations sociales (Guérin, 1984) ; aux grands ensembles fonctionnels et standardisés sont préférés à partir des années 1990 de petits immeubles, si possible en revêtement bois. De nombreux auteurs ont décrit ce style comme *néo-régional* (Vlès, 2010), représentant l'archétype du chalet en bois sous la neige issu d'un imaginaire fantasmé n'ayant pas forcément existé. Les appartements sont plus grands et plus spacieux, les stations essayent de reproduire un village qui refléterait l'authenticité des lieux. « *On y crée des volumes, des décors standards qui essaient de renvoyer à un passé certes mythifié mais qui reposent sur un bâti industrialisé : voilà de nouvelles stations avec des « vraies-fausse» vieilles rues, des « vraies-fausse» façades plaquées en pierre, des chalets* » (Vlès, 2010) ; il serait plus question de marketing territorial répondant à la demande d'une clientèle citadine, que d'un réel retour au local (Vlès, 2010). Les stations de 3^{ème} génération avec un immobilier de loisirs très dense, ont l'avantage de contenir l'étalement urbain, ce qui ne sera pas forcément le cas pour les stations construites selon le modèle néo-régional. Or le foncier en montagne est extrêmement contraint, entraînant de fortes pressions entre les différents usages. « *Si le style néo-régional a pu symboliser, à ses débuts, des revendications locales, écologiques, économiques et sociales proches de l'idée du développement durable, le marketing de masse l'a transformé aujourd'hui en "produit générique" de la destination montagne, un ressort du discours commercial et de valorisation -par des opérateurs extérieurs- du foncier local* » (Vlès, 2010, p10).

Comme nous l'avons mentionné, le rôle de l'État et des collectivités territoriales est l'une des caractéristiques de cette hypermodernité, le passage d'une politique centralisée étatique vers la reconnaissance des différences entre les territoires et l'émergence de territoires projets participe à ce changement de paradigme. Les collectivités locales (par la contractualisation avec l'État), les régions et les départements doivent construire des projets de territoires, devenant ainsi les garants de leur activité et de leur attractivité. Ces schémas de développement ont été initiés dès 1995 par la région Rhône-Alpes, suivie en 2003 par le département de l'Isère qui met en place les contrats de développement diversifié (Marcelpoil, 2012). L'émergence du développement durable comme nouveau paradigme de l'aménagement du territoire, et par la suite les politiques climatiques, vont être de plus en plus prégnants dans la structuration et l'organisation des territoires. La loi du 4 février 1995 ou loi Pasqua, renforcée par la LOADDT ou loi Voynet en 1999, va permettre la mise en place de Pays, dont nous reparlerons longuement dans la troisième partie de ce travail. « *Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale constate qu'il peut former un pays* »¹¹. Avec la loi Solidarité de Renouvellement urbain (SRU) de 2000, les PLU qui font suite aux Plans d'Occupation des

¹¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id>

Sols et les SCOT vont voir le jour. La mise en place des Pays, comme celle des SCOT, sera développée dans la troisième partie de ce travail, puisque nous y exposerons les projets de territoire de la Tarentaise. La loi SRU va également marquer le début de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs. Nous entendons par collectivité locale, les communes supports de stations ainsi que l'ensemble des intercommunalités constituées en tant que Pays.

Tableau n°4

| Tableau récapitulatif des générations de station | | | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| | Collectivité territoriale vs État | Modèle aménagiste Architectural | Type de territoire | Saisonnalité |
| 1 ^{ère} génération | Développement local | Continuité du village | Village existant | Thermal-climatique/ hiver |
| 2 ^{ème} génération | État + promoteur | Modernité | Site vierge en altitude | Hiver |
| 3 ^{ème} génération | État + promoteur | Modernité | Site vierge en altitude | Hiver |
| 4 ^{ème} génération | Développement local | Néo-régional | Site vierge en altitude | Hiver et été |

Le tableau n°4 nous montre quelques caractéristiques des différentes générations de stations. **Les stations ne sont pas figées dans une génération, mais elles évoluent.** L'hypermodernité, dans son rapport au tourisme, est analysée comme le besoin constant d'une adaptation à la demande touristique, cependant il est nécessaire de définir ce que nous entendons par demande touristique. L'hypermodernité, par la revendication de la société de consommation, voit l'avènement du primat de la demande sur l'offre, notamment par la revendication de l'individu-consommateur-usager.

III- L'adaptation à la demande touristique ou le tourisme dans l'hypermodernité

Nous avons montré que la modernité sur les territoires de montagne s'est incarnée par la construction d'une offre touristique, or dans un contexte d'hypermodernité c'est l'adaptation à la demande touristique qui semble être le levier principal pour garantir l'attractivité de la destination. Il nous faut revenir sur ce concept et comprendre son émergence.

III-a Post ou hypermodernité ?

Que revêt la postmodernité ? Ce paradigme reste encore relativement flou dans les sciences humaines françaises et particulièrement dans la géographie, c'est avant tout au monde anglo-saxon que nous devons son émergence. Le postmodernisme à ses débuts était basé sur une analyse des discours et de la production scientifique, la modernité se voulait rationnelle par une adéquation parfaite entre l'objet et le discours (Besse, 2004). Les penseurs postmodernes ont débuté une

critique de ces discours, en montrant qu'ils ne pouvaient en aucun cas refléter une vérité puisqu'ils étaient liés par de multiples enjeux, notamment de pouvoir (Besse and al, 2004). C'est la revendication de la subjectivité dans la production de connaissance. C'est une posture de relativisme par rapport à la création du savoir qui est recherchée de la part des auteurs postmodernes. Dans un même temps, il faut opérer une recontextualisation des savoirs, ce qui permet la revendication de la science comme construction sociale, puisque celle-ci doit être comprise dans les contextes où elle est fabriquée (Besse and al, 2004). Au départ, le postmodernisme est une posture intellectuelle de la part du chercheur.

Pour le géographe, la postmodernité se traduit principalement par une réaffirmation de l'espace dans le social, « *c'est en effet non seulement dans les sciences sociales, mais aussi dans la société elle-même, où l'espace pose de plus en plus de problèmes, soulève de plus en plus de questions* » (Besse and al, 2004, p15). Selon nous, la postmodernité permet de questionner la production sociale de l'espace et la revendication du local, ce qui revient à parler de territoire dans toutes ces dimensions. « *La prise en compte de la dimension territoriale traduit une mutation profonde dans la démarche géographique : parler de territoire au lieu d'espace, c'est souligner que les lieux dans lesquels s'inscrivent les existences humaines sont construits par des hommes à la fois par leur action technique et par les discours qu'ils tiennent à leur propos. Les relations que les groupes nouent avec le milieu ne sont pas simplement matérielles : elles sont aussi d'ordre symbolique, ce qui les rend réflexives* » (Claval, 1995, p4). Cette pensée nous amène à comprendre les processus sociaux qui sont en place derrière les dynamiques territoriales.

C'est bien par la postmodernité que le territoire a pu émerger par une remise en question des anciennes formes de prise en charge du local. Nous souhaitons démontrer que l'étude des stations touristiques et de la construction politique du climat montre une convergence vers le local, vers le territoire. De ce fait, le territoire doit prendre en charge des problématiques globales à l'échelle locale, ce que nous nommerons la « glocalisation ».

La postmodernité se veut une rupture par rapport à la modernité sur la majorité de ses aspects : d'un point de vue idéologique, le « progrès » ne serait plus le moteur du développement. « *Le Progrès, grand mythe providentiel de l'Occident avait envahi la planète entière dans la seconde moitié du XXème siècle. Il assurait la meilleure société possible à l'Ouest, un avenir radieux à l'Est, et au Sud l'émancipation, soit par la démocratie de l'ouest, soit par le socialisme de l'Est. L'illusion du progrès conçue comme une loi de l'Histoire s'est dissipée à la fois dans les désastres de l'Est, les crises de l'Ouest, les échecs du Sud, dans la découverte des menaces de tous ordres, notamment nucléaires et écologiques, planant sur toute l'humanité, et l'invasion de l'horizon du futur par une extraordinaire incertitude. Ainsi la perte du futur assuré, jointe à la précarité et aux angoisses du présent, engendre des reflux vers le passé, c'est-à-dire vers les racines culturelles, éthiques, religieuses et nationales* »

(Morin, 2012, p29). La conjugaison des différentes crises économiques, sociales, écologiques à partir des années 1970 montre une volonté de rupture et de remise en question du système. Le « progrès » a eu comme conséquence de standardiser les pratiques, les façons de vivre, les identités ; a contrario, le postmodernisme revendique le droit à la différenciation et à la personnalisation. Chaque individu doit être porteur de sa réalisation, de sa construction identitaire.

La question de fond est donc : peut-on réellement parler de rupture, et s'il y a eu remise en question de la modernité, qu'en est-il aujourd'hui ? Nous allons montrer dans la deuxième grande partie de ce travail que cette période de remise en question, loin d'avoir été une rupture, a renforcé le modèle que nous pouvons observer dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise. Ce que nous pouvons nommer l'hypermodernité, la remise en question de la postmodernité a laissé place à la radicalisation de la modernité. En ce sens, le développement durable peut être analysé comme un concept postmoderne, mais celui-ci permet une intégration des dimensions environnementales et sociales dans l'économie, cependant celle-ci n'a jamais été aussi dérégulée et mondialisée.

Le postmodernisme conceptualise la rupture avec la modernité, quant à l'hypermodernité, elle permet de mettre en avant la radicalisation et le renforcement de la modernité suite aux remises en question des années 1970-1980 (Cf. tableau n°5). *« Alors que le concept de postmodernité a été employé par nombre d'auteurs pour traduire une rupture avec la modernité (une postmodernité), on considère que les faits qu'ils analysent relèvent en réalité de la poursuite de la modernisation. Les crises observées sont certes des indices de mutations profondes. Celles-ci se jouent toutefois au sein même de la modernité (qui s'entend comme processus inachevé), qu'elles ne remettent pas en cause, mais qu'elles font entrer dans une phase nouvelle, plus " avancée ", plus " radicale ", une " troisième modernité " ou ce que François Ascher nomme en définitive "l'hypermodernité"»* (Hatt, 2011, p73). L'enjeu est bien de montrer comment le modèle des stations de sports d'hiver s'est renforcé et radicalisé à partir de ces remises en questions.

Tableau n°5

| Transformation sociétale entre modernité-postmodernité et hypermodernité | | | |
|--|---|------------------------------|--|
| | Modernité | Postmodernité | Hypermodernité |
| Aménagement du territoire | Centralisé, étatique | Décentralisation | Territorial-Local |
| Économie | Fordiste-Industrielle-Productive | Globalisation-Stagnation | Financiarisation de l'économie-Gestion-Concentration |
| Architecture | Fonctionnelle-Standardisée-Rationnelle | Qualitative | Néo-régionale, pastiche |
| Tourisme | Massification-Standardisation-Orientation par l'offre | Différenciation-Coproduction | Marketing Expérience touristique |
| Idéologie | Progrès | Risque | Contextualisation-Radicalisation |

Les études sur la demande touristique que nous vous présentons sont révélatrices du fait que lorsque nous parlons d'expérience touristique, nous sommes bien dans cette représentation. Mais c'est en même temps la dissolution des liens forts au profit des liens faibles, dans une société où porter la réalisation de soi sans les structures historiques (famille, travail, etc.) laisse de côté toute une catégorie de la population. En ce qui concerne les territoires il en est de même, le paradigme de postmodernité demande la mise en scène de la station, il faut se différencier pour rester attractif dans la compétition nationale et internationale. C'est à partir de la stagnation de la consommation ou des taux de départ en vacance, dans notre cas aux sports d'hiver, que cette logique de différenciation va prendre le pas, créant toute une armada de nouveaux métiers. Le passage d'un pilotage par la demande touristique et non plus par l'offre est une illustration de cette rupture.

C'est à partir des années 1980, avec la stagnation des départs au ski notamment et la très forte concurrence entre les destinations, que la demande touristique est prise en compte et analysée (Wosniak, 2002). C'est à partir des entretiens effectués avec les acteurs des stations que la prégnance de la demande touristique nous est apparue. Nous nous sommes demandé d'où venaient des discours aussi homogènes sur la clientèle, d'où la nécessité de questionner les études sur ce sujet. Cette partie souhaite mettre en avant les pensées dominantes concernant la demande touristique et donc le paradigme de l'hypermodernité.

Dans un premier temps nous allons nous pencher sur une comparaison dans le temps des études sur la demande touristique de montagne. Il nous faut d'abord expliquer l'émergence de ces documents. À partir de 1986, un premier rapport à l'initiative du SEATM est publié sur « *la gestion économique des stations de sports d'hiver* », mettant en avant les difficultés financières des communes supports de stations de ski. À la suite de la reconnaissance des difficultés des stations, un rapport de la SEMA-METRA en 1987 fait date : « *Étude des loisirs de montagne, les marchés des sports d'hiver* », il met en

avant la nécessité de piloter les stations par la demande et non plus par l'offre (Wozniak, 2002). Ces études viennent à la suite des problèmes financiers émergeant dans les communes supports de stations de ski ainsi qu'à la question de la fiabilité de l'enneigement. À partir de cette période, poussé par des problèmes de rentabilité économique et l'émergence de l'hypermodernité, s'opère un renversement "de regard" : celui de la construction de la massification d'une offre vers des analyses portant sur la demande touristique.

Dans cette comparaison, nous allons particulièrement nous attarder sur les études suivantes inscrites dans la période plus récente des années 1990-2011 : Ce choix est justifié par la réalisation des premières études sur les stations créées ex nihilo : 1993 l'étude COFREMCA « *Pour un repositionnement de l'offre touristique de loisir dans les Alpes françaises* ». À la suite de ce rapport, Atout France édite le premier carnet de route de la montagne : « *De l'écoute des clients à l'action marketing* » en 1999. Ensuite le bureau d'études Socio-Vision publie en 2008 une enquête intitulée : « *Les Français et la montagne* ». Un nouveau carnet de route de la montagne en 2011, fait ensuite écho à l'étude Socio-Vision.

La comparaison entre ces études nous semblait fondamentale afin de bien comprendre le basculement d'un développement piloté par l'offre vers la demande touristique. Dans un premier temps nous avons construit la synthèse de l'étude COFREMCA de 1993, de cette manière nous pouvons la comparer avec celle de 2008, cela nous permet d'appréhender les évolutions pointées par ce bureau d'études.

Encadré n°1

La synthèse de l'étude de 1993 : *Pour un repositionnement de l'offre Tourisme-loisirs des Alpes françaises.*

Cette étude a comme base conceptuelle une analyse en termes de courants socioculturels définis comme : « *Une forme de sensibilité, une valeur, qui se diffuse dans la population, en se substituant progressivement à une sensibilité antérieure, qui tend ainsi à se raréfier* » (Étude COFREMCA, 1993, p20). L'augmentation du niveau de complexité et la demande croissante de diversité dans l'offre touristique serait à l'origine de ces transformations dans les choix de la clientèle : « *schématiquement, on passe de demandes simples, massives, homogènes, répétitives, à des demandes multiples, complexes, moins répétitives* » (ibid., p29). C'est donc la notion de diversification qui devient centrale, motivée par l'adaptation à la demande touristique. Les stations ne sont pas dans une désadaptation massive de l'offre tourisme-loisirs, mais il y a un déficit d'adaptation. L'offre de certaines stations serait trop rigide, car basée sur un monoproduit, renforçant la nécessité de diversification.

Pour l'hiver : Les chiffres clefs de 1992-93 : 3000 remontées mécaniques (RM) dans les Alpes du Nord ; 1200 km2 de pistes ; 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires ; 100 stations et 1350 000 de lits touristiques. Il est déjà question de la nécessité d'un changement : « *La montagne, dans son ensemble, prenait alors conscience que les comportements de la clientèle avaient évolués alors que l'offre touristique était restée sur un modèle dominant figé, rendant l'offre partiellement désajustée par rapport aux attentes nouvelles* » (Etude COFREMCA, 1993, p10) « *Nous vivons une époque de profonds changements socioculturels. Il n'est pas exagéré de parler d'une mutation du tissu social et des mentalités* » (Étude COFREMCA, 1993, p19). Ce qui est recherché dans la pratique du ski ce sont les émotions fortes et solitaires avec une prise de risque importante. La convivialité n'est pas encore identifiée comme une préoccupation, ni la recherche de sens et d'harmonie, ce qui motiverait serait le plaisir immédiat et intense.

Pour l'été : De 1988 à 1991 part de la fréquentation de la montagne durant la période estivale a stagné

1988 : 15,2%.

1989 : 14,9%.

1990 : 14,9%.

1991 : 16% de la fréquentation sur l'année.

L'offre se serait étoffée sur un modèle marchand (avec des tennis, piscines, etc.) avec comme territoire support la station. Les touristes venant à la montagne l'été souhaiteraient principalement pratiquer des activités non marchandes, demandant l'« appropriation » d'un territoire bien plus vaste que la station. Il s'agirait à la fois de développer des produits plus soft, plus adaptés à leur sensibilité, pour aboutir à des propositions claires et bien organisées sans pour autant être contraignantes. On voit se profiler les premières problématiques liées à la saison d'été. Il est déjà question d'un désajustement entre la saison hivernale et la saison estivale dû, selon les auteurs, à une vision trop restrictive de l'offre et de la demande.

Les éléments d'évolutions entre 1993 et les études actuelles mentionnées dans cette synthèse nous permettent de mettre en avant l'émergence des nouvelles représentations et des pratiques de la clientèle. Nous parlons de la clientèle puisque les représentations de cette époque voyaient une homogénéité dans les demandes touristiques : En 1993, les touristes cherchaient autant des efforts physiques qu'intellectuels, ce qui est discuté dans les études plus récentes (Étude COFREMCA, 1993). Cet élément renvoie à la part du récréatif, qui a pris une place de plus en plus importante dans nos sociétés de loisirs. Un autre point semble avoir changé par rapport à 1993, il ne semblait pas y avoir d'intérêt pour le « tout compris » : la préférence est de se rendre chez chaque prestataire alors qu'aujourd'hui on voit apparaître un ensemble de cartes « tout compris », de packages. Ces éléments sont devenus extrêmement importants notamment pour les résidences de vacances. La question de la rupture avec le quotidien n'est pas prégnante dans l'étude de 1993 alors que dans les études plus récentes elle semble avoir une grande importance. Selon cette étude de 1993, il n'y avait pas de nécessité du confort, permettant la rupture avec le quotidien alors qu'aujourd'hui le confort serait

primordial pour la satisfaction de la clientèle. En 1993, 51% des Français désiraient ne pas se priver et s'autoriser à satisfaire leurs envies, il y avait en quelque sorte un pilotage du budget des dépenses touristiques par ces envies. Est-ce encore vrai aujourd'hui ? Les termes de ludique et de convénience rentrent dans le vocabulaire à partir des années 2000 et sont devenus centraux avec notamment l'émergence du marketing qui devient prépondérant à partir des années 2000. Les différents points évoqués prennent leur sens à travers la notion d'expérience touristique.

II-b L'expérience touristique en station de sports d'hiver

Après une période de massification et de standardisation des pratiques liées à leur démocratisation, le tourisme actuel est défini comme opposé au tourisme de masse standardisé, ne répondant plus à l'injonction actuelle de recherche d'autonomie et de réalisation de soi (Kaufman, 2004) ; en effet le tourisme doit permettre actuellement à l'individu de se révéler à lui-même. L'expérience touristique a comme vocation de donner du sens, de la valeur à ce que vit l'individu (Kreziak, Frochot, 2011), c'est une recherche d'émotion. Celle-ci se fonde sur trois aspects :

« 1- Elle (l'expérience touristique) est partagée, puisque « l'être ensemble », la convivialité et le partage d'émotions au sein du groupe, à différents niveaux sont au cœur de la satisfaction des touristes.

2- Elle (l'expérience touristique) se construit dans une collaboration entre les touristes et la station, dont le rôle est à la fois de leur éviter les écueils et de leur proposer un éventail de services avec lesquels ils créent la valeur de leur séjour, dans un processus de coconstruction.

3- Enfin elle (l'expérience touristique) se vit dans la durée, puisque les touristes s'immergent dans l'expérience de service pendant plusieurs jours, au cours desquels le ski et l'état mental de déconnexion en résultant, le " flow ", jouent un rôle central » » (Kreziak, Frochot, 2011, p11).

L'expérience touristique se construit en partie sur la personnalisation de l'offre touristique, puisque l'individualisme est l'une des caractéristiques de la société postmoderne (Chevalier, 1994) ou de « la société liquide » (Baumann, 2007). Les vacances sont aujourd'hui orientées vers l'exceptionnel et le développement de soi, d'où la recherche d'un tourisme personnalisé. Les nouvelles technologies ont joué un rôle central dans cette personnalisation de l'offre touristique, notamment par le biais d'internet où les clients cherchent l'offre qui leur convient le mieux. C'est la notion de « sur mesure » ou « la demande de personnalisation de l'offre qui caractérise aujourd'hui les rapports des consommateurs à la production et à la distribution » (DGCIS, 2010, p82). La personnalisation de l'offre touristique vient d'une volonté de la part de la clientèle d'échapper à la massification et à la banalisation. C'est l'envie d'être considéré dans la spécificité de ses besoins, afin de renforcer son autonomie et sa réalisation individuelle.

Le second élément participant à l'expérience touristique est la notion de coproduction du séjour entre la clientèle et les professionnels du tourisme. « *En devenant plus autonome et plus mature, le consommateur, à l'opposé d'un consommateur passif, devient de plus en plus un consommateur « coproducteur » de l'offre, c'est-à-dire partie prenante active de la démarche de conception et de production de l'offre* » (DGCIS, 2010, p19).

Les clients sont de plus en plus exigeants sur la qualité des prestations touristiques, notamment l'augmentation du confort et l'importance des coûts engagés pour partir en vacances. Ils ont également de plus en plus conscience de leurs droits et de leur pouvoir économique. En allant plus loin dans la réflexion, certains auteurs ont développé le concept de culture touristique personnelle (Laplante, 1997) qui permettrait de « *réhabiliter définitivement l'expérience touristique comme fait culturel majeur de plusieurs styles de vie tout à fait caractéristiques de notre époque. Du point de vue culturel, le tourisme ne se limite plus à quelques escapades au cours d'une année pour se changer les idées et changer d'air. Il est intégré à la vie et à la culture de l'homme moderne* » (Laplante, 1997, p103). Selon cet auteur, le tourisme fait partie des modes de vie de l'individu contemporain, par conséquent c'est un aspect fondamental à prendre en compte dans l'analyse de la société actuelle. Enfin, on trouve dans la littérature l'argument selon lequel l'expérience touristique ne peut être effective sans l'élément central qu'est la rupture avec le quotidien.

Rupture avec le quotidien et retrouvailles en famille

Les vacances ont une fonction de distanciation avec le quotidien, le lieu touristique doit permettre à l'individu de s'immerger complètement dans ce moment de détente et de retrouvailles familiales. Cette coupure se concrétise à travers la mobilité : on part de chez soi pour se rendre dans un autre lieu, hors du quotidien. Il ressort, d'après l'étude d'Isabelle Frochot et Dominique Kreziak sur l'expérience touristique en station de montagne, un besoin de distanciation avec la vie quotidienne urbaine. La clientèle des stations de sports d'hiver est majoritairement citadine. La montagne est vécue comme un antidote à la ville que les clients souhaitent quitter momentanément. Cette rupture s'incarne notamment dans l'envie de ne pas utiliser la voiture, son emploi étant très mal perçu et ne facilitant pas « l'immersion » et le dépaysement attendu lors du séjour. La notion de « convénience », au sens de fluidité des services, devient un élément central pour la satisfaction de la clientèle. De plus, pour que l'immersion soit complète, l'offre touristique se doit d'être diversifiée, simplifiée afin de rassurer la clientèle. « *Au global, le rôle de la station est d'assurer la fluidité du service, en apportant un éventail d'activités sur la base desquelles les clients vont construire leur propre expérience et leur propre vécu de consommation* » (Kreziak, Frochot, 2009, p10). La rupture avec le quotidien permet de renforcer un des aspects essentiels de l'expérience touristique :

l'immersion dans le moment présent. Les études en marketing du tourisme mettent l'accent sur la nécessité de la part des professionnels du tourisme de prendre en compte et de développer cet élément. En station de sports d'hiver, le ski permet aux pratiquants de connaître le « flow », qui qualifie l'état d'esprit d'une personne quand elle est complètement absorbée dans l'instant présent. Celui-ci renforce le sentiment de dépaysement et de coupure avec le quotidien. Le ski offre également la possibilité « *de résoudre une partie des tensions vécues par les individus dans leur propre vie et des formes sociales valorisées dans la société* » (Kreziak and al, 2011, p27). Ces éléments expliquent sans doute la notoriété du ski, et la place centrale de cette pratique dans les stations de sports d'hiver.

L'autre aspect de la rupture avec le quotidien est une forte sensibilité au ludique, aux activités permettant la convivialité. Le ski toute la journée n'est plus recherché, la demande touristique se tournerait vers une « *vitalité soft* » (Atout France, 2011). Ces éléments renforceraient la rupture avec un quotidien synonyme de rapidité, de compétition et de performance. L'orientation actuelle des activités irait vers la contemplation, le farniente accentuant la sensibilité aux lieux, aux ambiances. La recherche actuelle du bien-être et de la santé ayant pour finalité la remise en forme pour le retour à la vie quotidienne. « *Le séjour au ski est décrit à travers le champ sémantique de la remise en forme, comme un grand bol d'air pur, et les termes de fraîcheur, de pureté, d'oxygénation ou d'absence de pollution sont très fréquemment utilisés. Il est considéré comme un moyen efficace et rapide de se remettre en forme et de repartir plus efficacement vers la vie quotidienne* » (Kreziak and al, 2011, p27).

Ces éléments renforcent l'importance de la qualité et de l'esthétisme de l'environnement dans lequel les touristes viennent passer leur séjour. Dans les stations de sports d'hiver, la rupture et le dépaysement s'incarnent en partie dans le mythe des sports d'hiver. Les personnes se rendant dans un lieu touristique ont un imaginaire sous-jacent. Pour la montagne, les chalets et la neige sont autant de représentations que les individus cherchent lors de leurs séjours, même si la réalité ne correspond pas. L'imaginaire construit par les individus autour de la destination est fondamental puisqu'il va en partie déterminer le choix du lieu des vacances, la satisfaction qu'ils vont en retirer et enfin le discours qu'ils vont véhiculer à leur retour.

Il ne faut pas négliger le fait que l'acte d'achat d'un séjour touristique est très impliquant, autant financièrement que mentalement. Les clients auraient le souci d'être rassurés, conseillés, d'où le besoin de services. Aujourd'hui les valeurs décrites depuis le début de cette partie sont ancrées, les touristes répondent en terme de « désir d'être » (être en famille, etc.) et non en « désir de faire ». C'est dans le sens de la réalisation de soi qu'il faut comprendre cette transformation, les individus ne souhaitent pas se définir par leur pratique mais par ce qu'elle leur procure. Une réflexion sur

l'expérience touristique doit prendre en compte aussi le besoin de retrouvailles avec la famille et les amis, c'est bien la multiplication des liens faibles qui poussent les individus à chercher le renforcement des liens familiaux. Selon les travaux du groupe de recherche coordonné par Jean Viard « *Réinventer les vacances, la nouvelle galaxie du tourisme* » 1998, deux motivations principales sont mises en avant pour partir en vacances : l'une centrée sur l'individu (ce que nous avons abordé ci-dessus), et l'autre sur les retrouvailles en famille ou entre amis qui sont déterminantes. L'expérience touristique doit être partagée, la dimension relationnelle devient fondamentale dans une société où les liens sociaux sont devenus faibles (Baumann, 2013), c'est une recherche de nouvelles sociabilités. Celle-ci se concrétise dans la demande de relations humaines directes. « *La question des temps et des lieux de vacances comme moment fort du ressourcement familial et amical ne s'est pas démentie, loin de là* » (Viard et al, 1998, p98). Les vacances seraient devenues le mode d'organisation du temps social notamment par rapport à la famille. C'est lors des vacances et du séjour touristique que peuvent se construire ou se reconstruire les solidarités familiales. L'accélération du temps (Gwiazdzinski, 2011), notamment dans les zones urbaines, renforce la nécessité de prendre des moments en commun, ceux-ci se cristallisant autour des vacances et des loisirs. C'est un autre rapport au temps qui est souhaité lors des vacances, où l'individu est en capacité de le maîtriser. L'expérience touristique rassemblerait donc ce que certains auteurs ont nommé la trilogie des 3R : repos, ressourcement, retrouvailles (Viard, 2002).

Il ne faut pas négliger la répercussion de ces études, elles construisent en partie les représentations des acteurs du tourisme sur leur clientèle. De ce fait, on voit l'émergence dans le secteur du tourisme de « nouveaux métiers » depuis une dizaine d'années autour du marketing. Le contexte de forte concurrence renforce ce mouvement de plus en plus prégnant.

Le marketing

Le marketing est décrit dans ces études comme l'outil de l'adaptation à la demande touristique.

« *L'utilité d'un vrai marketing professionnel pour développer la montagne :*

« *1- Pour se développer, pour développer leurs chiffres d'affaires et consolider leurs positions dans des marchés touristiques de plus en plus concurrentiels, le marketing est aujourd'hui utile, voire nécessaire, aux différents acteurs de la montagne.*

2 - Le marketing, c'est un état d'esprit couplé à un ensemble de techniques précises et pointues qui ont largement fait leurs preuves et qui s'adaptent très bien au tourisme de montagne, mais qui nécessitent des investissements conséquents, déterminés et professionnels.

3- Le marketing touristique pour la montagne implique souvent de travailler ensemble, regroupé, avec les villages, vallées et massifs d'à côté afin d'exister comme destination au plan régional, national et international. » (Atout France, 2000, p74).

Les outils marketing sont utilisés en réponse à un marché qualifié comme « mature » avec des taux de départs au ski qui stagnent ; comment renouveler la clientèle ? D'une manière plus précise, c'est l'orientation vers un marketing différencié qui est prônée dans cette étude d'Atout France pour faire face aux nouvelles problématiques des stations de montagne : « *un marketing touristique différencié pour séduire, convaincre et fidéliser des clients très divers et élargir la clientèle de montagne été et hiver.*

1- *Pour développer les chiffres, il est aujourd'hui conseillé de sortir de la pensée unique. Familles, seniors, juniors, proximité, différentes clientèles étrangères, autant de clientèles qui ont chacune des attentes particulières et légitimes.*

2- *Le marketing touristique développe des techniques qui permettent de choisir ces clientèles et de répondre à chacune de façon spécifique et adaptée (produit, prix, mise en marché, communication) et enfin d'imaginer la cohabitation entre elles.* » (Atout France, 2000, p75). Le marketing a réellement pris de l'ampleur à partir des années 2000, il doit permettre l'adaptation à la demande touristique, via le ciblage de la clientèle.

Le marketing est également un révélateur important de l'hypermodernité, il est le reflet du passage d'une société de production à une société de consommation. La consommation étant vécue comme le seul moyen de ré-enchanter le monde. "*L'ère postmoderne, succédant à une époque marquée par la rationalisation et le désenchantement du monde, porte en elle la capacité de réenchanter l'individu, non plus le citoyen mais le consommateur qui est au centre du système social*" (Bonnefoy-claudet, 2011, p10). C'est donc le développement du marketing expérientiel, dont le but est de faciliter la réalisation d'une expérience entre le consommateur et un objet de consommation (Bonnefoy-claudet, 2011).

Conclusion

Le premier chapitre a mis en lumière les dynamiques sous-tendant l'implantation des sports d'hiver, par l'aménagement de la montagne et l'aménagement touristique. La pertinence d'interroger le contexte d'implantation politique d'un modèle de développement, est de placer une trajectoire territoriale dans le processus de modernisation. Le tourisme s'est avéré être le secteur le plus performant économiquement en montagne, par rapport à une agriculture en difficulté et une industrie qui emploie de moins en moins de main d'oeuvre. L'État a été le garant de cette modernisation par l'aménagement du territoire, ensuite les lois de décentralisation et la territorialisation des politiques ont laissé la gestion de cet héritage aux collectivités locales. Participant à ce changement de paradigme, les politiques ne sont plus descendantes mais contractuelles avec les collectivités. De plus, une transformation dans les attentes de la clientèle et la

concurrence entre les destinations touristiques demandent d'importants investissements pour rester attractif et demandent un engagement important de la part des collectivités territoriales.

La problématique du climat est l'un des paradigmes qui ont émergé depuis les années 1980 ayant une répercussion territoriale forte, au même titre que l'adaptation à la demande touristique. Les territoires de montagne, là aussi avec leur spécificité, devront intégrer les contraintes climatiques sous deux aspects : comme un risque physique pour le territoire à travers des événements physiques (fonte des glaciers, dégel du permafrost, etc.), comme un risque social, économique et sociétal (pour le tourisme, l'agriculture, etc.) mais également comme une construction politique de l'international au local. L'hypermodernité dans son aspect institutionnel, par les deux phases de décentralisation, demande au territoire de se construire en tant que projet. Pour les stations de sports d'hiver, cela se traduit par la constitution de politiques touristiques locales ; comment celles-ci intègrent-elles l'émergence de politiques climatiques territoriales ? Le deuxième chapitre porte sur la construction du problème climat, de l'internationale au locale, et les impacts sur les territoires de montagne et sur les stations de sports d'hiver.

Chapitre 2 :

Les changements climatiques comme révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement

« On entend par «changements climatiques» des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables » Résumé à l'intention des décideurs, rapport n°5 du GIEC groupe II, 2014

Nous avons montré dans un premier chapitre le contexte d'implantation des sports d'hiver comme force de "modernisation" du territoire et le besoin constant d'adaptation à la demande touristique des stations de sports d'hiver. Cependant, les changements climatiques sont révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement *« La dérive anthropogénique de l'effet de serre » constitue une illustration frappante de l'impact écologique global du développement de l'humanité depuis la révolution thermo-industrielle" (Bertrand, 2013, p28)*. Les changements climatiques ont et vont continuer à impacter les stations de sport d'hiver. C'est donc un lien à double sens que nous souhaitons mettre en avant dans ce deuxième chapitre. Et inversement, comme tout modèle de développement, les sports d'hiver ont engendré et continueront à engendrer des émissions de gaz à effet de serre, contribuant aux changements climatiques d'origine anthropique.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a rendu public l'ensemble de son 5^{ème} rapport entre fin 2013 et début 2014, rappelant l'ampleur du phénomène et son importance pour les sociétés humaines comme pour les systèmes naturels. À travers ce rapport c'est bien le lien entre environnement et société qui est questionné. Ce chapitre propose un retour sur les effets globaux (augmentation des températures mondiales notamment) des changements climatiques, à travers le dernier rapport du GIEC, pour ensuite aller vers les impacts plus précis des changements climatiques sur les sports d'hiver et sur la vallée de la Tarentaise. Il est à noter la difficulté de passer d'une échelle à l'autre pour les climatologues, même si la recherche va dans ce sens. La troisième partie de ce chapitre sera dédiée à la contribution de la pratique des sports d'hiver aux émissions de gaz à effet de serre.

I- Construction politique de la vulnérabilité neige liée aux changements climatiques

Sur l'évaluation des changements climatiques au niveau international, c'est le GIEC qui fait référence, puisque son fonctionnement consiste à rassembler la plupart des travaux scientifiques sur le sujet et d'en faire une synthèse. Cet organisme, créé par l'organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 1988, a pour ambition d' « évaluer l'information scientifique, technique et socioéconomique se rapportant à la compréhension du risque de changements climatiques induits par l'Homme » (Rapport spécial du GIEC, Scénarios d'émission, Résumé à l'intention des décideurs, 2000, p1). Celui-ci se structure en trois groupes : le groupe I (GTI) « examine de nouveaux éléments concernant le changement climatique sur la base de nombreuses analyses scientifiques indépendantes d'observations du système climatique, d'archives paléoclimatiques, d'études théoriques des processus climatiques et de simulations à l'aide de modèles climatiques » (GIEC, Rapport aux décideurs, groupe I, Les éléments scientifiques du changement climatique, 2014, p2). Le groupe II (GTII) s'intéresse aux impacts, vulnérabilités et adaptations face aux changements climatiques « il (ce groupe) établit comment les profils des risques et des bénéfices potentiels évoluent sous l'effet du changement climatique. Le rapport considère comment les impacts et les risques liés au changement climatique peuvent être diminués et gérés par le biais de l'adaptation et de l'atténuation. Le rapport évalue les besoins, les options, les opportunités, les contraintes, la résilience, les limites et d'autres aspects associés à l'adaptation ». Enfin le troisième groupe de travail (GTIII) propose « une évaluation de la littérature sur les aspects scientifiques, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux de l'atténuation du changement climatique » (GIEC, Rapport aux décideurs, groupe III, 2014, p3).

Le GIEC élabore deux types de rapports à intervalles réguliers :

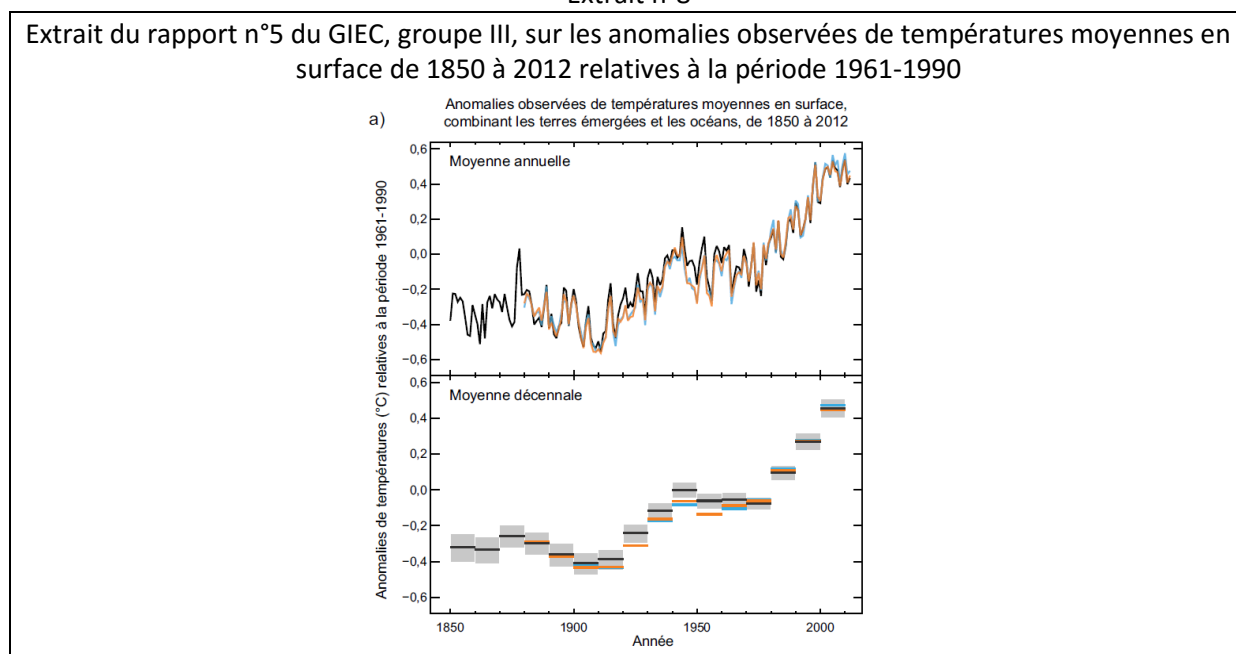
- 1- Un rapport technique et un rapport nommé « résumé aux décideurs ».
- 2- Ainsi que des rapports spéciaux commandés par la commission cadre.

Nous allons nous baser sur les derniers rapports du GIEC de 2014, notamment les résumés à l'intention des décideurs, puisqu'ils permettent d'exposer les éléments faisant consensus dans la communauté scientifique et politique. Ce rappel des impacts globaux a pour ambition de montrer comment sont évalués les changements climatiques et de mettre en lumière les questions sous-jacentes à ces travaux.

I- a Les conséquences actuelles et à venir des changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques d'origine anthropique sont essentiellement liés aux émissions de GES, parmi eux il en est un qui est particulièrement étudié : le dioxyde de carbone : « *La concentration du dioxyde de carbone a augmenté de 40 % depuis l'époque préindustrielle. Cette augmentation s'explique en premier lieu par l'utilisation de combustibles fossiles et en second lieu par le bilan des émissions dues aux changements d'utilisation des sols.* » (Résumé à l'intention des décideurs, rapport n°5 du GIEC groupe III, 2014, p9). Les changements climatiques s'observent en partie sur l'augmentation des températures à l'échelle du globe (Cf. extrait n°8).

Extrait n°8



Source Rapports et Études : Résumé à l'intention des décideurs, rapport n°5 du GIEC groupe III, 2014

Les conséquences des changements climatiques sont avérées et visibles actuellement :

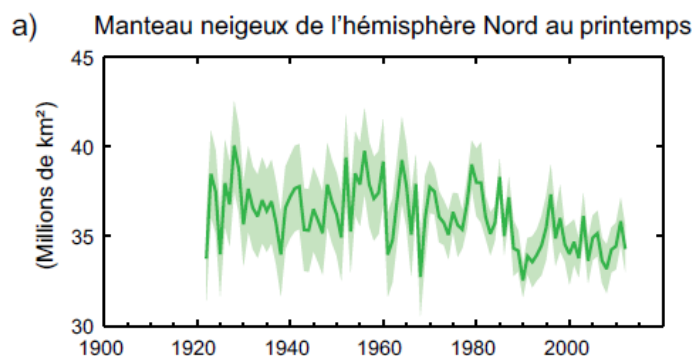
« *Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté.* » (Rapport du GIEC 2014, résumé aux décideurs groupe I, p2). Les répercussions sur l'environnement physique et naturel sont mesurables et quantifiables :

- 1- La température a augmenté de 0,8°C par rapport à la période préindustrielle et de 0,5°C entre 1979 et 2010.
- 2- La montée du niveau de la mer est de +20 cm par rapport à la période préindustrielle (avec un rythme de 1,7 cm par décennie au cours du XXème siècle et +3,2 cm entre 1990 et 2010).
- 3- Il est à noter également une acidification des océans (25% d'augmentation de l'acidité par rapport à la période préindustrielle).
- 4- Les vagues de chaleur ont touché dans les années 2000 10% de la surface du globe.
- 5- Les écosystèmes terrestres et marins naturels ont déjà subi de nombreux dommages (avancée de certains évènements printaniers, blanchiment des coraux, etc.).
- 6- Enfin les écosystèmes terrestres anthropisés sont également impactés (la production agricole notamment).

Le lien avec les évènements extrêmes est également établi dans ce dernier rapport. Le système climatique est extrêmement complexe, ce qui rend difficile sa modélisation et la compréhension de ses évolutions notamment dans ses possibles rétroactions. C'est la rapidité du phénomène qui amène les scientifiques à tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences des changements climatiques et les possibilités d'emballements.

Extrait n°9

Extrait du rapport n°5 du GIEC, groupe III, sur l'évolution du manteau neigeux de l'hémisphère Nord au printemps



Source Rapports et Études : Résumé à l'intention des décideurs, 5^{ème} rapport du GIEC, groupe III, 2014, p8

Certaines répercussions des changements climatiques peuvent toucher les sports d'hiver :

- 1- Le manteau neigeux dans l'hémisphère nord (Cf. extrait n°9) : « On peut affirmer, avec un degré de confiance très élevé, que l'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère Nord a diminué depuis le milieu du XX^e siècle. L'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère Nord a diminué de 1,6 [0,8 à 2,4]% par décennie pour mars et avril, et 11,7 [8,8 à 14,6]% par décennie pour juin au cours de la

période 1967–2012. Au cours de cette période, l'étendue du manteau neigeux dans l'hémisphère Nord n'a pas montré d'augmentation statistiquement significative, quel que soit le mois » (GIEC, Groupe 1, 2014, p7).

2- La fonte du permafrost pouvant déstabiliser les infrastructures.

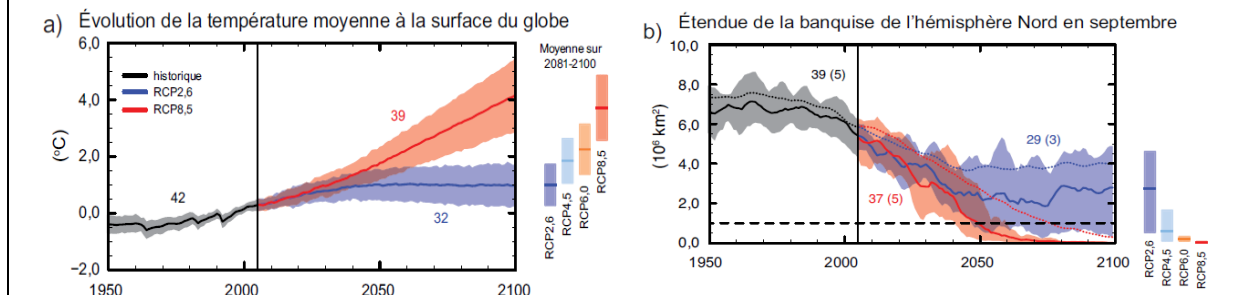
3- La fonte des glaciers : « *La perte de glace moyenne des glaciers des diverses régions du monde, en excluant les glaciers situés à la périphérie des calottes glaciaires, était très probablement de 226 [91 à 361] Gt an-1 pour la période 1971–2009, et très probablement de 275 [140 à 410] Gt an-1 pour la période 1993–2009* » (GIEC, Groupe I, 2013, p7).

C'est notamment l'impact sur le paysage qui est interrogé à travers ces modifications climatiques, cet indicateur est intéressant mais ne concerne qu'indirectement les sports d'hiver.

Deux échelles de temps sont exposées dans les rapports du GIEC : Court/moyen terme (d'ici à 2040) et le long terme à l'horizon 2100. Il serait encore possible, si des efforts importants sont fournis de la part de tous les États, de limiter le réchauffement d'ici 2040 à 2°C, cependant le réchauffement climatique atteindra en 2100 4°C. Les mesures d'atténuation, devraient être mises en place très rapidement, celles-ci n'auront pas d'impact sur le court et moyen terme, du fait du temps d'inertie du CO₂ dans l'atmosphère. C'est donc à partir de 2030-2040 et particulièrement à la fin du 21^{ème} siècle que les effets des politiques de lutte contre les changements climatiques montreront leur efficacité. Il est donc fondamental de comprendre les modèles socioéconomiques qui ont favorisé ces émissions pour aller vers des politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les impacts actuels déjà mentionnés seront accentués dans le futur, liés notamment à l'augmentation de la température. « *Il est très probable qu'au cours du XXI^e siècle, l'étendue et l'épaisseur de la banquise arctique continueront à diminuer, de même que l'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère Nord au printemps, au fur et à mesure de l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe. À l'échelle mondiale, les glaciers continueront de perdre de leur volume* » (GIEC Groupe I, 2013, p7). L'extrait n°10 met en avant les projections futures à 2100 de la température moyenne à la surface du globe ainsi que l'étendue de la banquise dans l'hémisphère Nord en septembre.

Extrait n°10

Extrait, du rapport n°5 du GIEC, groupe III, sur les évolutions passées et futures (1950 à 2100) des températures moyennes à la surface du globe et l'étendue de la banquise de l'hémisphère Nord en septembre



Source Rapports et Études : Résumé à l'intention des décideurs, 5^{ème} rapport du GIEC, groupe III, 2014

Nous entrons ici dans le domaine de la prospective, les outils utilisés sont des scénarios, puisque l'évolution future du climat est conditionnée en partie par les émissions de gaz à effet de serre, qui sont le résultat de choix socioéconomiques, politiques et technologiques. Il faut nous arrêter sur ces scénarios et sur le besoin de planification qu'ils nécessitent. Les scénarios proposés par le GIEC ont évolué dans le temps, particulièrement entre le 4^{ème} et le 5^{ème} rapport. Il nous semble que ce changement mérite notre attention, puisque les modifications futures du climat sont liées aux politiques actuelles.

Les scénarios socioéconomiques du 4^{ème} rapport du GIEC

De 1996 à 2007, ce sont les scénarios socioéconomiques qui doivent "contribuer à l'évaluation des conséquences climatiques et environnementales des émissions futures de gaz à effet de serre, ainsi que des options stratégiques d'atténuation et d'adaptation" (Rapport spécial du GIEC, Scénario d'émission, résumé à l'intention des décideurs, groupe III, 2000, p5). Ce sont donc quatre grands scénarios qui ont été développés afin de modéliser les évolutions climatiques futures.

Tableau n°6 et Extrait n°11

| Les quatre grands scénarios développés pour le GIEC pour le rapport n°4 | |
|---|--|
| <p>A1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Croissance économique très rapide -Population mondiale maximale milieu du siècle et après diminution -Nouvelles technologies plus efficace intégrées rapidement -Convergence entre les régions -Interactions culturelles et sociales accrues -Baisse des inégalités régionales dans les revenus/hab. <p>A1F1 : utilisation massive des énergies fossiles A1T : autre énergie que fossiles A1B : équilibre entre les deux</p> | <p>A2</p> <ul style="list-style-type: none"> -Monde hétérogène -Autosuffisance et préservation des identités locales -Croissance continue de la population mondiale -Développement économique régional -Évolution technologique et croissance économique fragmentées et lentes |
| <p>B1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Monde convergeant solutions mondiales -Pour la population mondiale comme A1 -Économie de service et d'information -Technologie propre -Pas d'initiative pour le climat | <p>B2</p> <ul style="list-style-type: none"> -Solutions locales viabilité économique et sociale et environnementale -Même augmentation de la population mondiale que dans A2 -Niveau intermédiaire de développement économique -Développement technologique moins rapide et divers que dans B1 et A1 -Protection de l'environnement et de l'équité sociale régionale |
| <p>Figure 3 : Emissions mondiales annuelles totales de CO₂ de toutes les sources (énergie, industrie et modification de l'utilisation des sols) entre 1990 et 2100, en gigatonnes de carbone (GtC/an) pour les familles et six groupes de scénarios. Les 40 scénarios SRES sont présentés dans les quatre familles (A1, A2, B1 et B2) et dans six groupes de scénarios: A1FI à forte intensité de combustibles fossiles (comprenant les scénarios à forte intensité de charbon et les scénarios à forte intensité de pétrole et de gaz), A1T à prédominance de combustibles non fossiles, A1B en équilibre dans la figure 3a), A2 dans la figure 3b), B1 dans la figure 3c) et B2 dans la figure 3d). Chaque bande colorée représente la fourchette des scénarios harmonisés et non harmonisés dans chaque groupe. Pour chacun des six groupes de scénarios un scénario d'illustration est fourni, y compris les quatre scénarios d'illustration marqueurs (A1, A2, B1, B2, en traits pleins) et deux scénarios d'illustration pour A1FI et A1T (pointillés).</p> | |

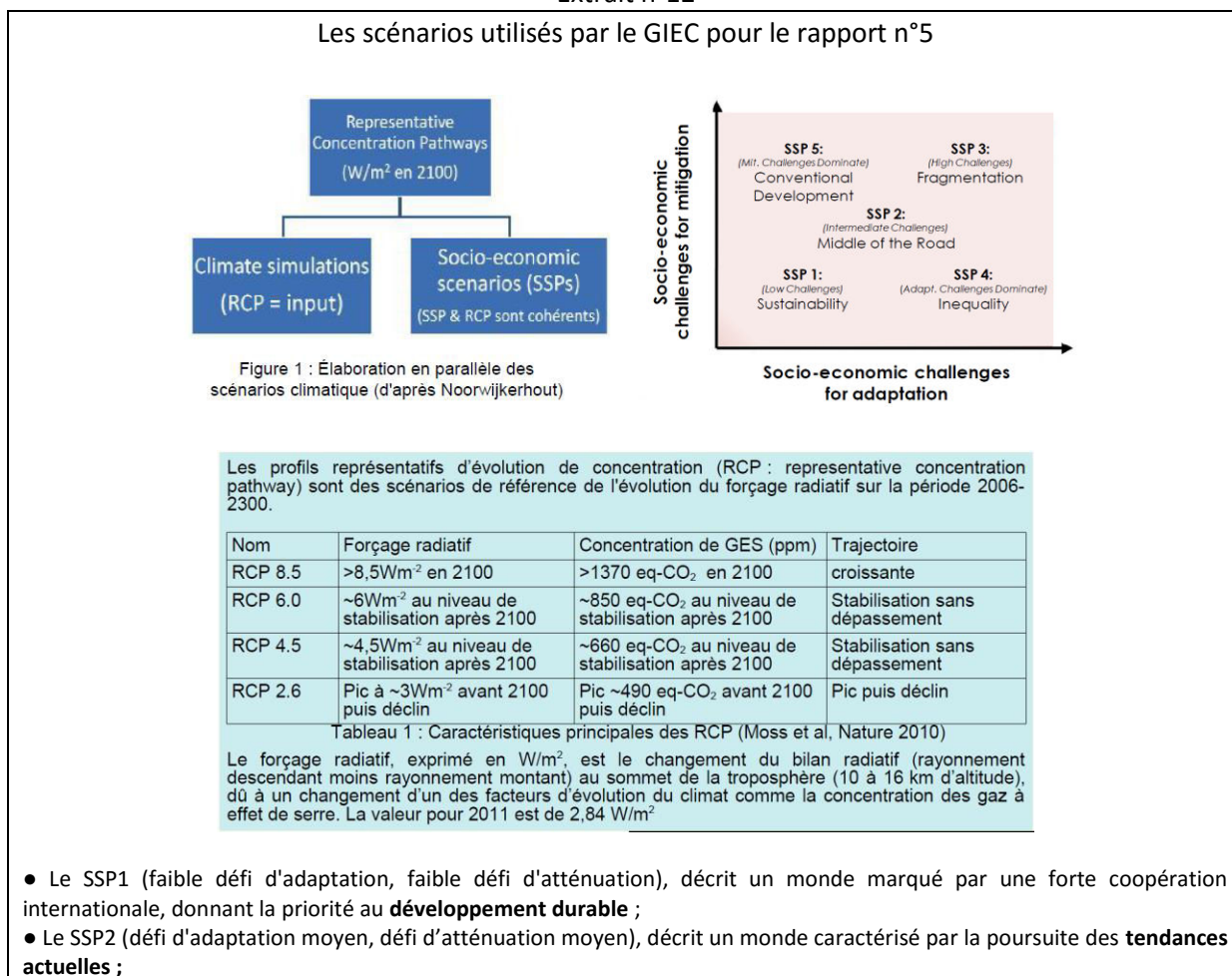
Source Rapports et Études : Rapport spécial du GIEC, Scénario d'émission, résumé à l'intention des décideurs, groupe III, 2000, p13

Les émissions de gaz à effet de serre sont provoquées par le développement économique, la démographie mondiale, le développement technologique ainsi que la « convergence des politiques mondiales » (Cf. tableau n°6 et extrait n° 11). Nous souhaitons insister sur ces éléments car ils auront comme conséquence la mise en place de politiques de planification à différentes échelles spatiales.

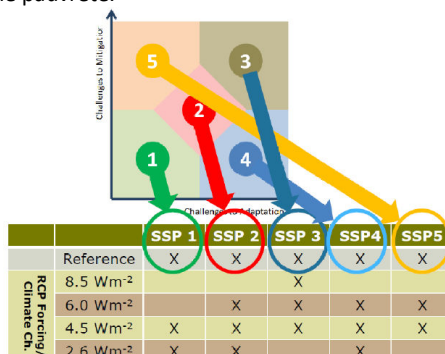
Les scénarios du 5^{ème} rapport du GIEC

La question énergétique n'était pas encore centrale dans le précédent rapport, elle le deviendra dans les nouveaux scénarios : les Profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) « Les scientifiques ont défini ex ante des profils représentatifs d'évolution de concentration de gaz à effet de serre, d'ozone et de précurseurs des aérosols représentatifs d'un accroissement du bilan énergétique : les RCP ». Dans un même temps des scénarios socioéconomiques ont été développés (SSP). « Le principe repose sur une architecture en matrice, qui définit pour les cinq familles de scénarios d'évolution socioéconomique (nommées SSP1 à SSP5) les efforts à consentir à l'échelle mondiale pour parvenir aux profils de concentrations correspondants à chacun des RCP. (...) Cette approche novatrice a la particularité d'isoler la décision prise du point de vue du climat de toutes les autres décisions : politiques, sociales et économiques » (Synthèse Direction générale de l'énergie et du climat, 2013, Découvrir les nouveaux scénarios RCP et SSP utilisés par le GIEC, p9).

Extrait n°12



- Le SSP3 (défi d'adaptation élevé, défi d'atténuation élevé) dépeint un monde **fragmenté** affecté par la compétition entre pays, une croissance économique lente, des politiques orientées vers la sécurité et la production industrielle et peu soucieuses de l'environnement.
- Le SSP4 (défi d'adaptation élevé, faible défi d'atténuation) est celui d'un monde marqué par de **grandes inégalités** entre pays et en leur sein. Une minorité y serait responsable de l'essentiel des émissions de GES, ce qui rend les politiques d'atténuation plus faciles à mettre en place tandis que la plus grande partie de la population resterait pauvre et vulnérable au changement climatique.
- Le SSP5 (faible défi d'adaptation, défi d'atténuation élevé) décrit un monde qui se concentre sur un **développement traditionnel** et rapide des pays en voie de développement, fondé sur une forte consommation d'énergie et des technologies émettrices de carbone ; la hausse du niveau de vie permettrait d'augmenter la capacité d'adaptation, notamment grâce au recul de l'extrême pauvreté.



Source Rapports et Études : Synthèse Direction générale de l'énergie et du climat, 2013, Découvrir les nouveaux scénarios RCP et SSP utilisés par le GIEC

« À la fin du XXI^e siècle, l'augmentation de la température à la surface du globe sera probablement supérieure à 1,5°C par rapport à l'époque allant de 1850 à 1900, pour tous les RCP sauf le RCP 2,6. Il est probable qu'elle dépassera 2°C selon les RCP 6,0 et RCP 8,5, et il est plus probable qu'improbable qu'elle dépassera 2°C selon le RCP 4,5. Dans tous les RCP envisagés à l'exception du RCP 2,6, le réchauffement se poursuivra après 2100. Il continuera à présenter une variabilité interannuelle à décennale et ne sera pas uniforme d'une région à l'autre » (Rapport du GIEC 2014, résumé aux décideurs groupe I, p18). Il est donc bien question de prospective, sous-tendue par la quantification des GES émis, celle-ci étant retranscrite à travers des trajectoires d'émissions qui sont décrites. Quel est le but de cette déconnexion entre les émissions et les choix politiques, économiques et sociaux ? Comment expliquer ce changement dans les scénarios ? Une des modalités de réponse est peut-être technique : dans un premier temps les modèles climatiques sont construits, le consensus est déjà difficile à trouver sur ce point-là ; puis sont intégrés les éléments socioéconomiques. Les données exposées sont extraites des résumés à destination des décideurs, ce qui implique un consensus des politiques internationales avant la publication du rapport. Il nous a semblé primordial d'explicitier ces scénarios, afin de bien montrer le lien qui existe entre les changements climatiques et les trajectoires politiques, économiques et sociales. Dans un même temps celles-ci sont également influencées par les évolutions du climat, nos modèles de développement étant basés sur les ressources naturelles, notamment sur les combustibles fossiles et autres, les sociétés devront nécessairement prendre en

compte les transformations dans les modes de gestion. À travers ces scénarios on observe une forme de glissement, la question climatique après avoir été un problème d'environnement et de pollution à un niveau international a réussi à émerger en tant que problème de développement, renvoyant à des questions notamment de croissance économique. Actuellement, elle prend une nouvelle forme, celle d'une problématique énergétique dissociée des choix politiques et socioéconomiques. Mais comment modéliser des évolutions politiques et sociales sur des territoires subissant des impacts différenciés des changements climatiques ? Comment modéliser les effets des changements climatiques sur des organisations et structures territoriales reflétant des modèles de développement spécifiques ? Et notamment quelles seront les conséquences pour les stations de sports d'hiver ?

I-b Les effets envisagés des changements climatiques sur les stations de sport d'hiver européennes.

Nous avons déjà rappelé, dans la première sous-partie de ce chapitre, les impacts des changements climatiques sur la cryosphère, notamment par la réduction du manteau neigeux dans l'hémisphère Nord ; l'Arc alpin doit s'y préparer. Comme nous l'avons montré, le tourisme et les sports d'hiver sont l'une des économies prépondérantes des zones de montagne européennes. Quels sont les impacts de ces changements sur les stations de ski européennes ? *« Ces bouleversements climatiques touchent un système qui est non seulement d'une importance économique et écologique déterminante, mais aussi (...) à un large éventail de risques naturels et de pressions démographiques et environnementales. La viabilité des mesures d'adaptation à ces changements revêt donc une importance cruciale dans les pays alpins ».* (OCDE, Effets des changements climatiques sur les sports d'hiver européen, 2007, p13).

Les chiffres dont se sert cette étude doivent être relativisés, toutes les stations ne sont pas prises en compte, des critères précis ont été établis pour définir une station, qui ne sont pas forcément les mêmes dans d'autres rapports et documents : trois remontées mécaniques minimum, plus de 5 kilomètres de pistes et pas d'interruption pendant la saison hivernale. C'est avec cette classification que le nombre de domaines skiables, sur les 5 pays étudiés dans cette étude (Suisse, Italie, Autriche, Allemagne et France) se monte à 666. On s'aperçoit encore une fois de la difficulté de définir une station de sports d'hiver, d'autant plus dans le cadre d'une comparaison internationale, puisque les conditions de développement et d'organisation vont être des critères de définitions. Néanmoins, les critères de la station moderne sont identifiés : la mécanisation par les remontées mécaniques, le kilométrage de pistes et le nombre de journées skieurs. De plus, cette étude est de 2007, elle n'a pas

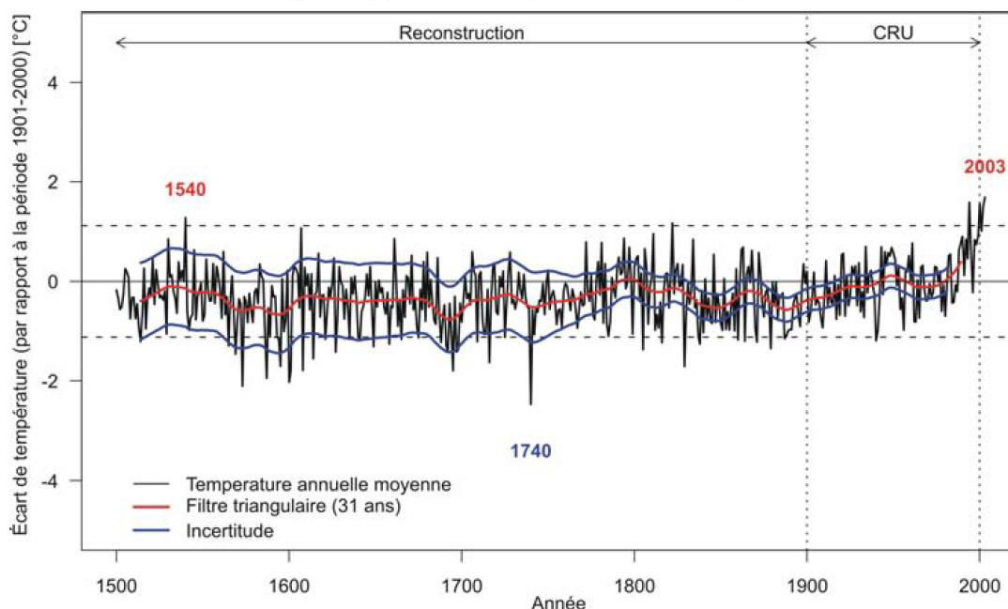
été réactualisée depuis, ce qui représente une limite supplémentaire à ce document. Néanmoins, cette étude a la particularité d'avoir été pionnière en termes de comparaison entre les pays alpins. « *Dans les conditions climatiques actuelles, 609 des 666 domaines skiables alpins (soit 91 %) d'Autriche, de France, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse peuvent être considérés comme fiables du point de vue de l'enneigement naturel. Les 9 % restants fonctionnent déjà dans des conditions naturelles tout justes suffisantes. Le nombre de domaines fiables chuterait à 500 dans le cas d'un réchauffement de 1°C, à 404 dans le cas d'un réchauffement de 2°C et à 202 dans le cas d'un réchauffement de 4°C. Le présent rapport synthétise la première analyse internationale systématique de la fiabilité de l'enneigement dans les Alpes en présence d'une modification du climat, qui porte sur 80 % du domaine skiable.*» (OCDE, Effets des changements climatiques sur les sports d'hiver européens, 2007, p14).

Il est bien sûr à noter qu'il existe des situations locales différenciées entre les cinq pays étudiés. Les stratégies d'adaptation à ces changements climatiques sont analysées principalement par le prisme de l'enneigement, soutenues et argumentées par la technologie et l'altitude (neige de culture, damage des pistes, déplacement en altitude des domaines, etc.). Cependant les répercussions économiques seront importantes, jouant sur la compétition entre les stations de sports d'hiver. Sachant que le réchauffement dans les Alpes est à peu près trois fois supérieur à la moyenne mondiale, « *les modèles climatiques prévoient des bouleversements encore plus sensibles dans les décennies à venir, notamment la diminution du manteau neigeux à basse altitude, le recul des glaciers et le dégel du pergélisol à plus haute altitude, de même qu'une évolution des températures et précipitations extrêmes* » (OCDE, 2007, p19)

Extrait n°13

Extrait de l'étude de 2007 de l'OCDE, les anomalies des températures annuelles moyennes dans les Alpes (par rapport à la moyenne 1901-2000)

Figure 2. Anomalies des températures annuelles moyennes dans les Alpes (par rapport à la moyenne 1901-2000)



Source : Casty *et al.*, 2005. Reproduit avec l'autorisation de John Wiley & Sons Ltd, pour le compte de la Royal Meteorological Society. © Royal Meteorological Society.

Source Rapports et Études : Rapport de l'OCDE, Changements climatiques dans les Alpes européennes, Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels, 2007, p22

Cette augmentation des températures (Cf. extrait n°13) a eu une répercussion sur la fiabilité naturelle de l'enneigement des stations de sports d'hiver, il est à noter que les années 1994, 2000, 2002 et 2003 ont été les années les plus chaudes au cours de ces cinq cent dernières années (OCDE, 2007).

La fiabilité naturelle de l'enneigement n'est pas garantie pour les stations de basse altitude, ce qui laisse présager le renforcement des logiques de concentration en faveur des stations les plus hautes en altitude. Même si le problème climatique tend à être réduit aux aspects liés à l'enneigement, c'est bien la combinaison d'évolutions environnementales et d'une évolution des aspects socioéconomiques qui est questionnée à travers ces travaux. De plus, les principales mesures d'adaptation technique (neige de culture, travaux de pistes, etc.) demandent d'importants investissements que seuls les gros domaines skiables peuvent assumer. « *La viabilité financière du secteur du tourisme d'hiver repose dans une large mesure sur les précipitations neigeuses et sur la*

fiabilité de l'enneigement des domaines skiables. » (OCDE, p32). La rentabilité économique de la station repose sur deux conditions principales d'enneigement :

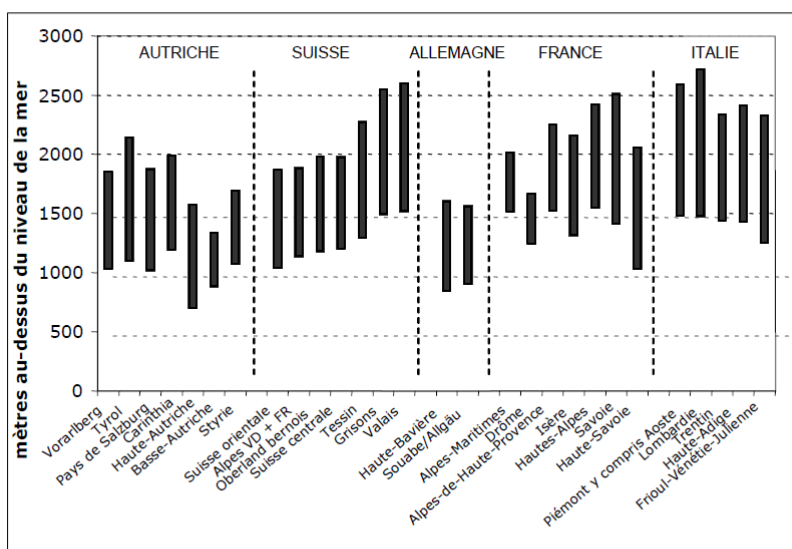
- 1- Un manteau neigeux de 30 cm au minimum.
- 2- 100 jours d'exploitation minimum de la station.

Ce sont des critères techniques dans un modèle de rentabilité donné.

Extrait n°14

Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007 sur les moyennes régionales des plages d'altitude des domaines skiables alpins

Figure 4. Moyennes régionales des plages d'altitude des domaines skiables alpins



Source : données sur l'Allemagne, la Suisse et l'Italie : DSV-Atlas Ski Winter 2005, brochures de domaines skiables (hiver 2005/06) et sites web sur ces derniers ; données sur l'Autriche : site web de Bergfex ; données sur la France : sites web sur le ski pour les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, la Drôme et l'Isère, et brochures sur le tourisme d'hiver pour les Hautes-Alpes, la Savoie et la Haute-Savoie.

Source Rapports et Études : Rapport de l'OCDE, Changements climatiques dans les Alpes européennes, Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels, 2007, p28

L'altitude des stations est donc une donnée importante pour mesurer la rentabilité économique de la station via la fiabilité de l'enneigement. Au sein d'une station tout le domaine skiable ne se trouve pas à la même altitude, il est donc difficile d'estimer la fiabilité de l'enneigement sur l'ensemble de la station. Le groupe de l'OCDE a fait le choix suivant : "un domaine skiable donné est considéré comme fiable du point de vue de son enneigement naturel si la moitié supérieure de la plage d'altitude dans laquelle il se situe se trouve au-dessus de la valeur seuil de la limite de la fiabilité de l'enneigement naturel " (OCDE, p35). Nous rentrons dans la difficulté d'évaluer l'enneigement, puisque connaître l'altitude d'une station est déjà compliqué. Pour le département de la Savoie, selon l'étude de

l'OCDE, la fiabilité de l'enneigement naturel a été évaluée à partir de 1200 mètres d'altitude (Cf. extrait n°14). Si nous rentrons maintenant dans la prospective, il est nécessaire de se projeter dans le futur et de questionner la fiabilité de l'enneigement à l'aune d'une augmentation de la température de 1°C, 2°C et 4°C.

Extrait n°15

Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007, fiabilité présente et future de l'enneigement naturel des domaines skiables dans les Alpes, à l'échelon national

Tableau 3. **Fiabilité présente et future de l'enneigement naturel des domaines skiables dans les Alpes, à l'échelon national**

| Pays | Nombre de domaines skiables | Enneigement fiable dans les conditions actuelles | +1 °C | +2 °C | +4 °C |
|-----------|-----------------------------|--|-------|-------|-------|
| Autriche | 228 | 199 | 153 | 115 | 47 |
| Suisse | 164 | 159 | 142 | 129 | 78 |
| Allemagne | 39 | 27 | 11 | 5 | 1 |
| France | 148 | 143 | 123 | 96 | 55 |
| Italie | 87 | 81 | 71 | 59 | 21 |
| Total | 666 | 609 | 500 | 404 | 202 |

Source Rapports et Études : Changements climatiques dans les Alpes européennes, Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels, rapport de l'OCDE, 2007, p28

À partir de l'extrait n°15, on se rend compte que la France, notamment avec les stations de haute altitude créées ex nihilo, est le pays qui sera le moins atteint dans les trois scénarios proposés. « Selon les estimations, dans un climat plus chaud, la limite des neiges, ainsi que la limite de la fiabilité de l'enneigement naturel, monteraient de 150 mètres par degré Celsius gagné » (Föhn, 1990 et Haeberli et Beniston, 1998). Pour le département de la Savoie, la fiabilité de l'enneigement avec un réchauffement de 1°C est évaluée à 1350 mètres d'altitude (80% des domaines skiables seraient fiables), pour un réchauffement de 2°C à 1500 mètres et pour 4°C à 1800 (77% des domaines skiables seraient fiables).

L'enneigement n'est pas l'unique risque pour la région alpine, les changements climatiques entraîneront également d'importants risques, qui sont considérés par cette étude de l'OCDE comme moins coûteux économiquement parlant pour les collectivités locales. Ils sont donc moins explicités, même si ces risques auront des répercussions sur les populations locales et peuvent être préjudiciables pour une partie de l'économie touristique. « Les effets les plus nets des changements climatiques sur les risques naturels concernent les zones glaciaires et le pergélisol. Dans une perspective nationale, les dommages associés à ces dangers ont des implications économiques

limitées étant donné que les régions touchées sont généralement isolées et très peu peuplées. Ces dommages ont en revanche beaucoup plus d'importance pour les communautés locales et peuvent aussi avoir des conséquences négatives indirectes pour l'industrie du tourisme ». (OCDE, 2007, p76). Pour l'industrie du tourisme, ces types de risques, la fonte du permafrost et le retrait glaciaire, se répercuteront : sur les infrastructures de haute montagne (remontées mécaniques, restaurants d'altitude, etc.) mais également sur le paysage. Les glaciers notamment sont l'un des attraits de la montagne pour la clientèle hivernale comme estivale. Les autres risques pouvant toucher l'Arc alpin sont décrits dans le tableau suivant :

Extrait n°16

Extrait de l'étude de l'OCDE de 2007, sur les incidences des changements climatiques sur les risques naturels dans l'Arc alpin

Tableau 6. Incidences des changements climatiques sur les risques naturels dans l'Arc alpin

| Modification des risques naturels | Degré de confiance dans les changements projetés | Régions les plus touchées | Importance économique |
|--|--|--|-----------------------|
| <u>Risques liés au pergélisol</u> : Augmentation de la fréquence des éboulements et de l'ampleur des laves torrentielles | Très élevé | Haute montagne, zones touristiques | Faible |
| <u>GLOF</u> : accroissement de l'incidence des inondations par vidange de lacs glaciaires | Très élevé | Haute montagne, zones touristiques | Faible |
| <u>Autres risques glaciaires</u> : Plus fréquents et plus importants | Élevé | Haute montagne, zones touristiques | Faible |
| <u>Crues d'hiver</u> : Augmentation en intensité et en fréquence | Moyen | Basse montagne, zones densément peuplées | Très élevée |
| <u>Orages et tempêtes</u> : Augmentation en intensité et en fréquence | Moyen | Arc alpin, zones densément peuplées | Très élevée |
| <u>Éboulements de rochers</u> : Plus fréquents | Moyen | Basse et moyenne montagne | Moyenne |
| <u>Feux de forêts</u> : plus nombreux dans les Alpes du Sud | Moyen | Basse montagne du sud des Alpes | Moyenne |
| <u>Glissements de terrain et laves torrentielles</u> : Plus fréquents et plus importants | Moyen/Faible | Basse et moyenne montagne | Moyenne |
| <u>Avalanches</u> : plus fréquentes et plus importantes à haute altitude | Faible | Haute montagne, zones touristiques | Moyenne |

Source Rapports et Études : Rapport de l'OCDE, Changements climatiques dans les Alpes européennes, Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels, 2007, p19

Le risque est lié à l'impact économique ainsi qu'à la présence de la population locale ; cependant ces éléments restent sectoriels et non vus d'une manière globale pour l'ensemble d'un territoire (Cf. extrait n°16). Ce tableau nous semble, vis-à-vis de certains éléments, contradictoire. En effet, si l'on

regarde les risques liés au pergélisol, il est perçu comme très élevé mais d'une importance économique faible. Néanmoins certains travaux¹ montrent l'impact de la fonte du permafrost sur les remontées mécaniques, ce qui aura dans les années futures de plus en plus de répercussions financières pour les stations. Le dernier aspect que nous souhaitons mettre en avant est celui des vulnérabilités, des fragilités de ces territoires face aux changements climatiques décrits dans cette étude.

Extrait n°17

Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007, sur les principales vulnérabilités engendrées par les changements climatiques sur la région alpine

Dans son évaluation de 2005, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a mis en évidence les principales vulnérabilités auxquelles les changements climatiques exposent la région alpine :

- *Augmentation du risque de manque à gagner économique dans le tourisme d'hiver, la saison étant plus douce et la couche de neige moins importante, notamment à faible altitude (à moins de 1 500 mètres par exemple).*
- *Accroissement de la vulnérabilité des zones d'habitation et des infrastructures aux risques naturels comme les crues éclairs, les avalanches, les glissements de terrain, les éboulements et les coulées de boue provoqués par de fortes pluies et la remontée de la limite des neiges en altitude.*
- *Modification de la biodiversité et de la stabilité des écosystèmes, de nombreuses espèces alpines étant menacées d'être remplacées par les herbages et les arbres migrant en altitude sous l'effet de l'élévation des températures ; cette dernière accroît aussi la fréquence des feux de forêt.*
- *Modification du bilan hydrique : les bassins hydrographiques alimentés par les glaciers sont plus exposés aux inondations compte tenu de l'accroissement de la fonte glaciaire, tandis que les bassins alimentés par les pluies pourraient être exposés à des pénuries en raison d'une baisse des précipitations estivales.*
- *Aggravation de la vulnérabilité de la santé humaine et du tourisme due aux canicules, aux crues éclairs, à l'accroissement de la pollution et à l'augmentation de la consommation d'énergie.*

Source Rapports et Études : Rapport de l'OCDE, Changements climatiques dans les Alpes européennes, Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels, 2007, p25

La vulnérabilité ne peut être comprise que dans un contexte spécifique, puisqu'elle est liée à une évolution historique sous-tendue par les transformations socioéconomiques et institutionnelles dans lesquelles les changements climatiques ont joué un rôle de forçage. La notion de vulnérabilité sera centrale dans notre propos (Cf. chapitre 6), cependant l'extrait de l'OCDE (Cf. extrait n°17) nous montre une vision sectorisée de la vulnérabilité, et non territoriale. Néanmoins, la question de

¹ Rapport de stage de M1 ; Guillaume WEIBLE; Instabilité des infrastructures de haute montagne en lien avec la dégradation du permafrost ; L'exemple de Val Thorens/Orelle (Savoie), 2013, sous la direction de Ludovic Ravanel.

l'enneigement reste la préoccupation principale dans l'extrait ci-dessus, puisque le tourisme hivernal reste le principal modèle de développement de la montagne. Après ces aspects généraux, nous allons regarder maintenant de manière plus précise les évolutions climatiques sur la Savoie et la vallée de la Tarentaise.

II- Impacts passés et en cours des changements climatiques sur les sports d'hiver et des sports d'hiver sur le climat : Le cas de la Tarentaise

"Du fait de ces étroites relations avec l'environnement et le climat lui-même, le tourisme est considéré comme un secteur économique extrêmement sensible au climat, au même titre que l'agriculture, les assurances, l'énergie et les transports. Les manifestations régionales du changement climatique sont très importantes pour les destinations touristiques et pour les touristes, et elles exigent une adaptation de l'ensemble des principales parties prenantes au tourisme."

Source : OMT, PNUE, OMM, 2007, "Changement climatique et tourisme : Faire face aux défis mondiaux", Résumé Octobre 2007, p7

Les liens entre tourisme et climat sont extrêmement importants, les comportements des touristes évoluent dans le temps ; d'une fréquentation majoritairement estivale, l'attractivité actuelle de la montagne devenue essentiellement hivernale (Bourdeau, 2009). Les changements climatiques en corrélation avec les transformations socioculturelles et économiques peuvent avoir comme conséquence des attraits touristiques différents. Le climat se définit correctement par une relation étroite entre précipitation et température (Loubier, 2004). Ces éléments vont particulièrement nous intéresser, puisqu'ils sont également les facteurs principaux de la constitution du manteau neigeux. Les changements climatiques auront également des répercussions sur les paysages, notamment par la fonte des glaciers.

L'enneigement passé et actuel

Nous avons montré comment les changements climatiques dans les stations de sports d'hiver tels que construits par l'OCDE ont été centrés sur la problématique de l'enneigement. Dans le cadre d'une évaluation des effets des changements climatiques il nous faut questionner la mesure de l'enneigement. Celui-ci est le résultat de l'étroite combinaison entre la température et les précipitations. Il nous faut dans un premier temps nous intéresser à l'évolution des températures. « En moyenne, sur l'ensemble des postes météorologiques étudiés (Alpes du Nord et Suisse), le réchauffement des températures atteint +1,7°C depuis 1900, voire +2°C sur les hauts versants bien exposés. Depuis 1950, la hausse des températures est généralisée sur l'ensemble de l'année (surtout

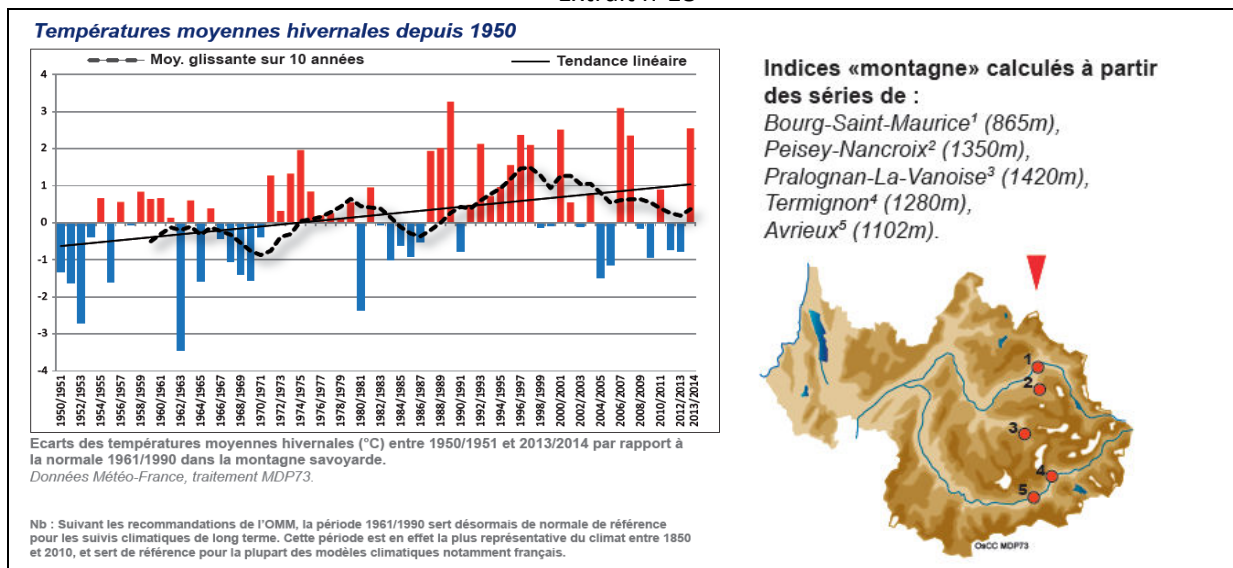
en hiver et en été). Depuis 1985, on relève que la fin de l’hiver et le printemps se traduisent par un plus fort réchauffement. Enfin, les températures minimales ont plus augmenté que les maximales durant la seconde moitié du siècle dernier. Depuis 25 ans, on constate que les maximales sont à leur tour en fortes hausses ». (Livre blanc du climat en Savoie, p20).

À partir de ce point il est intéressant de noter que la définition de l’hiver au sens climatologique ne correspond pas à l’échelle temporelle du tourisme (Cf. tableau n°7). Nous reviendrons sur ce point lorsque nous mettrons en avant les différentes périodes au sein d’une saison d’hiver puisque les impacts sont différenciés.

Tableau n°7

| Mise en regard de la saison climatologique par rapport à la saison touristique | | |
|--|-----------------------------|---|
| | Saison climatologique | Saison touristique |
| Hiver | Janvier, Février, Mars | Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril |
| Printemps | Avril, Mai, juin | Mai, Juin |
| Été | Juillet, Août, Septembre | Juillet, Août |
| Automne | Octobre, Novembre, Décembre | Septembre, Octobre, Novembre |

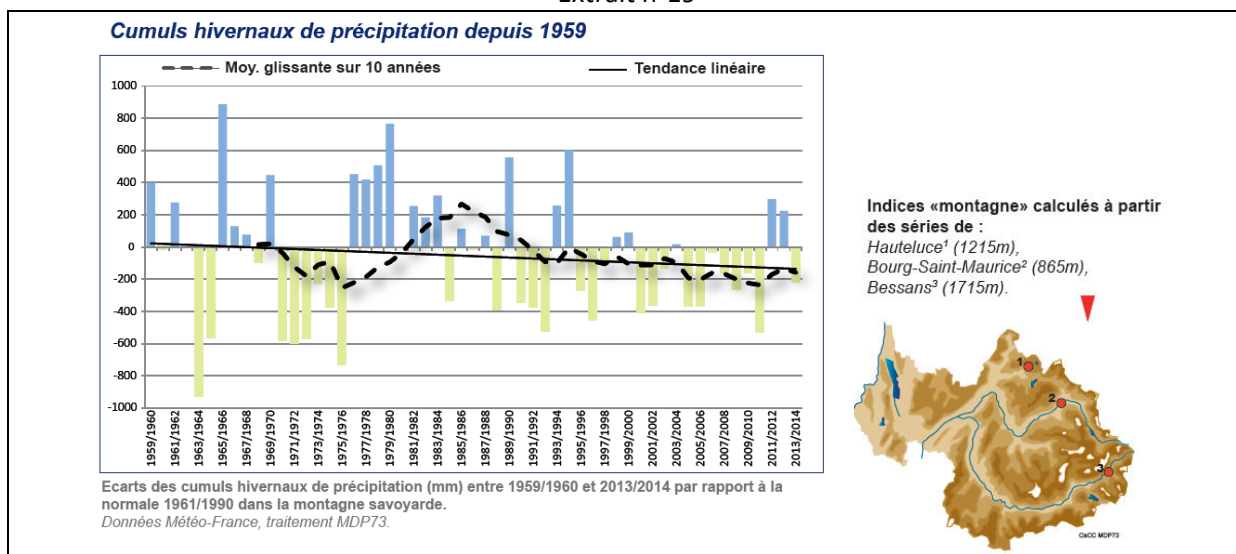
Extrait n°18



Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, note 28, hiver 2013-2014, p1

Des tendances à long terme sont visibles, l'augmentation en tendance linéaire des températures est bien marquée malgré les variations interannuelles (Cf. extrait n°18), ce qui a déjà des répercussions sur la constitution du manteau neigeux. Second élément rentrant en ligne de compte pour l'enneigement : les précipitations. Il est plus difficile de mettre en avant des tendances, cependant une baisse des précipitations est quand même perceptible.

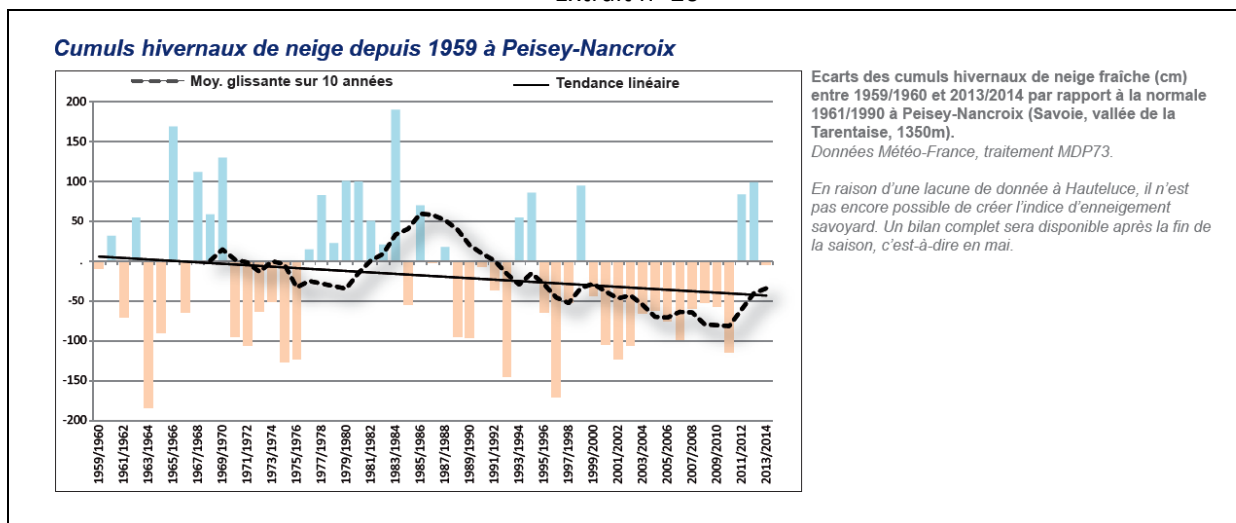
Extrait n°19



Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, note 28, hiver 2013-2014, p2

La température et les précipitations ont eu un effet direct sur l'enneigement. L'extrait n°19 où l'on voit clairement une diminution de l'enneigement, nous permet de voir les évolutions depuis 1959 concernant de la fiabilité de l'enneigement.

Extrait n° 20

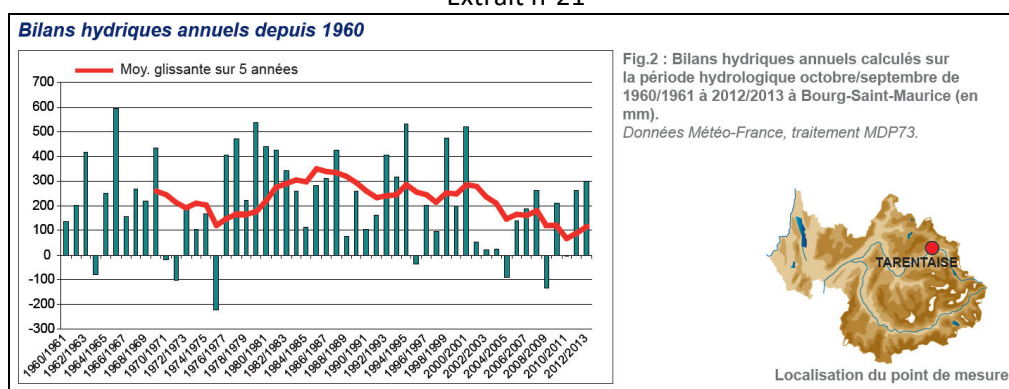


Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, note 28, hiver 2013-2014, p3

Le cumul de neige en tendance linéaire a donc diminué depuis les années 1960, mais on se rend également compte d'une diminution graduelle à partir au milieu des années 1980 (Cf. extrait n°20). La question qui va se poser d'une manière globale et non plus simplement de manière physique ou climatique (puisque les données proviennent de Peisey-Nancroix à 1350 mètres), est de savoir si une saison enneigée faiblement dans les années 1980 (comme l'hiver 1983-1984) avait les mêmes répercussions qu'un faible enneigement dans les années 2011-2012. Autrement dit, la fiabilité de l'enneigement ne peut pas être considérée pour elle-même, elle doit se comprendre dans sa relation avec la rentabilité économique de la station. Pour pallier à la diminution de l'enneigement les entreprises de remontées mécaniques ont mis au point des technologies de plus en plus performantes, notamment pour la production de neige de culture. Celle-ci nécessite cependant des températures négatives : « *Les installations d'enneigement sont généralement programmées pour démarrer la production de neige lorsque la température humide est inférieure ou égale à -4°C* » (Paccard, 2010, p154). Cependant, les réseaux de neige de culture, le profilage des pistes, le travail de damage pour assurer la rentabilité de la station sont de plus en plus importants et demandent de lourds investissements. Cette pression, plus importante aujourd'hui que dans les années 1970, renforce les logiques de concentration des sports d'hiver. Il en est de même suivant la saison à laquelle nous abordons le sujet des changements climatiques. En effet, sensibiliser les professionnels du tourisme comme la population locale aux effets des changements climatiques une année de fort enneigement ou à la suite de deux saisons peu enneigées n'aura pas les mêmes répercussions. Ce graphique est un outil intéressant d'aide à la décision, pour comprendre que malgré la variabilité interannuelle de l'enneigement un phénomène de fond est visible, et également pour mettre en avant le fait que **ce sont les pressions économiques exercées sur l'enneigement qui lui confère sa caractéristique de fiabilité ou non.**

La fabrication de la neige de culture nécessite du froid mais aussi, de la ressource en eau. Nous allons nous pencher sur le bilan hydrique. Comment a-t-il évolué depuis les années 1960 ? Une station météo à Bourg-Saint-Maurice permet de suivre son évolution pour la vallée de la Tarentaise.

Extrait n°21



Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, Bilan hydrique 2012/2013, note 25

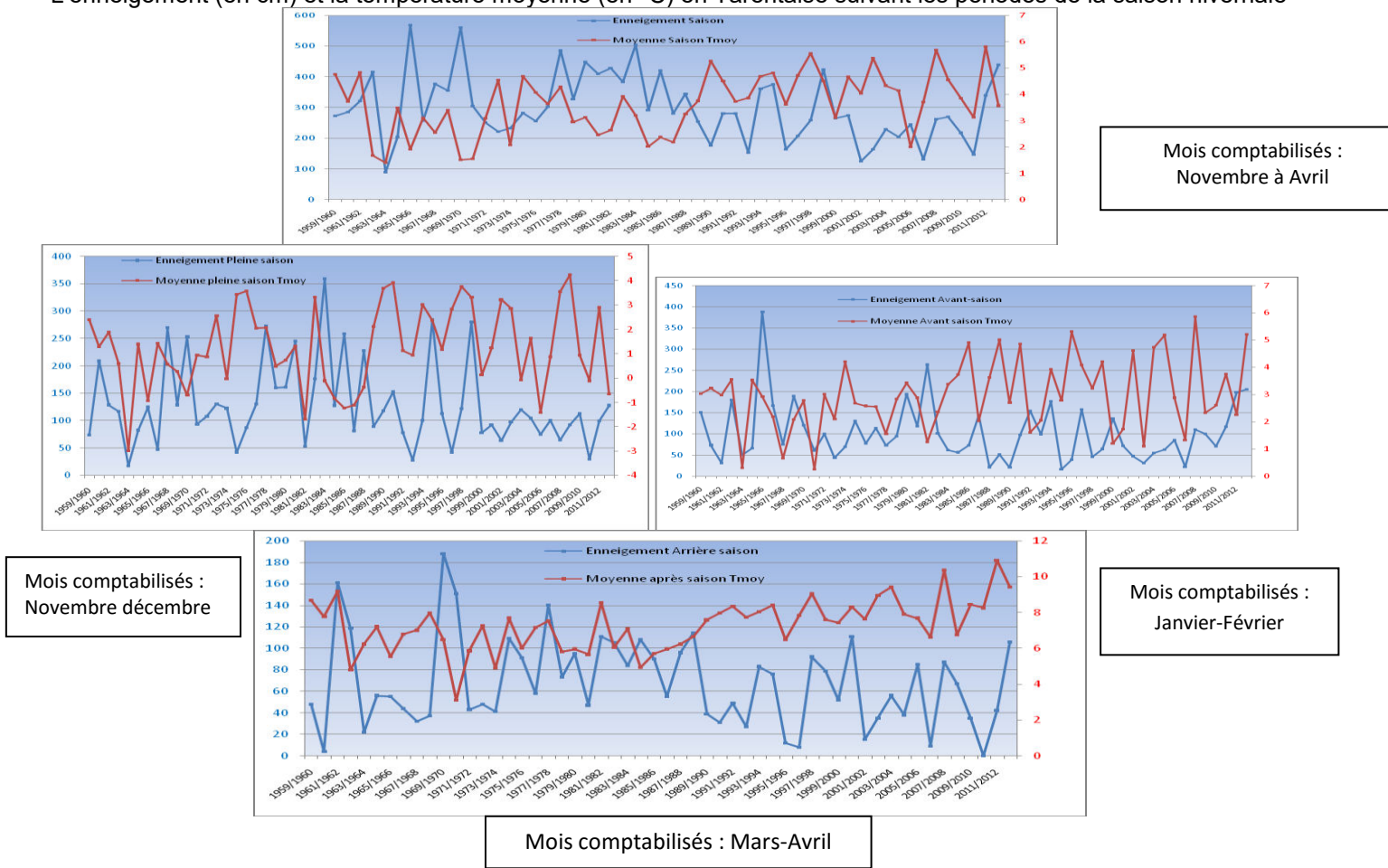
La quantité des précipitations actuelles serait la même que pour les périodes climatiques 1961-1990 et 1987-2010 (Cf. extrait n°21), ce phénomène s’expliquerait essentiellement par le réchauffement des printemps et des étés « *qui a mécaniquement fait monter les valeurs d’ET* » (Observatoire savoyard du Changement Climatique, Bilan hydrique 2012/2013, note 25).

Le réchauffement des températures est surtout visible au printemps, ce qui va se répercuter sur le prolongement de la saison touristique hivernale. Les graphiques n°3 ont vocation à montrer :

- 1- La corrélation entre enneigement et température.
- 2- De mettre en avant l’impact des changements climatiques sur l’enneigement, qui est essentiellement visible pendant le printemps.

Cette donnée est fondamentale puisque, nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail, de nombreuses autres contraintes vont venir se greffer sur les stations de sports d’hiver durant les printemps.

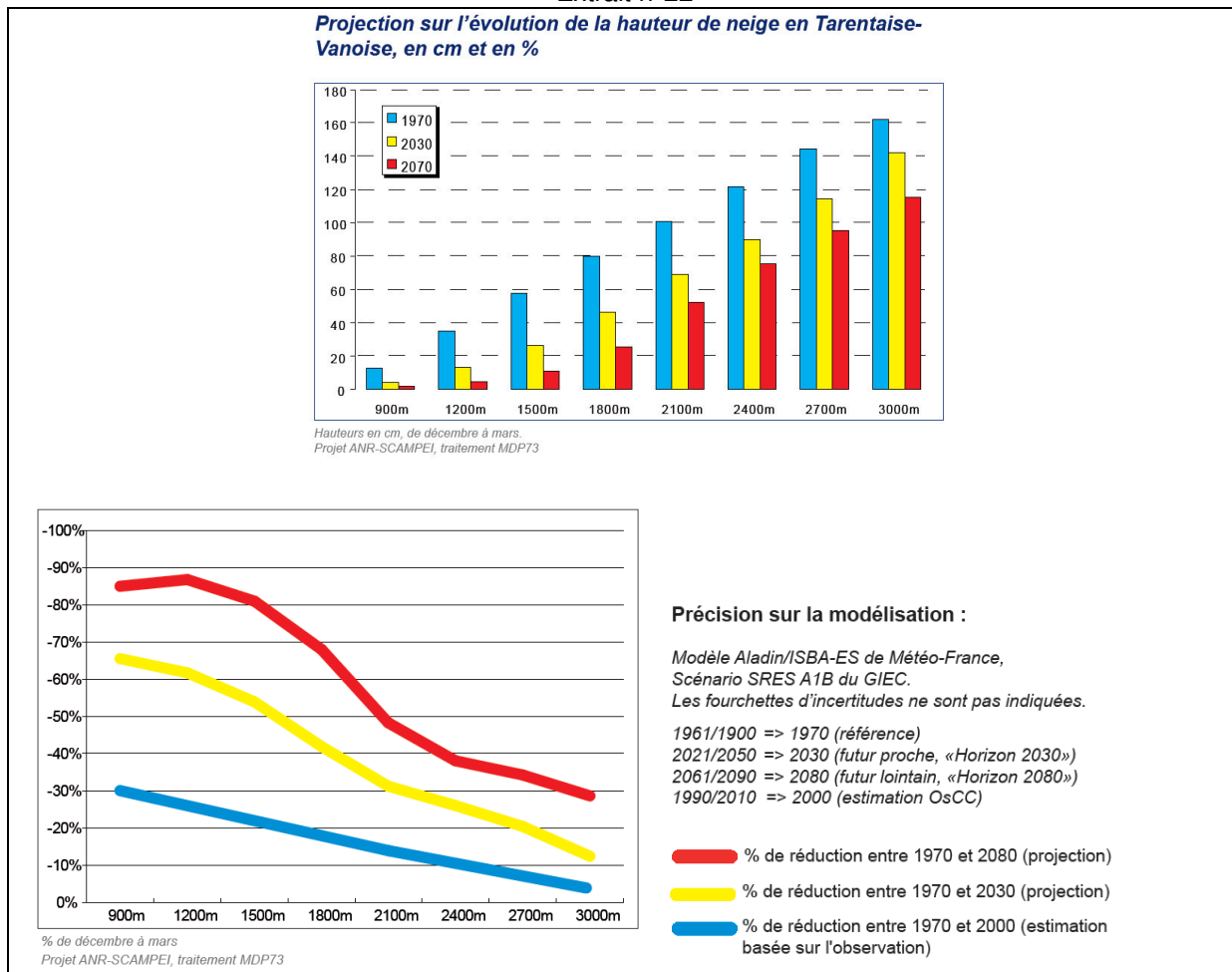
Graphique n°3
L'enneigement (en cm) et la température moyenne (en °C) en Tarentaise suivant les périodes de la saison hivernale



Source : A. Bonnemains. Données : MDP 73/Météo France

Il existe quelques essais de prospective concernant l'enneigement, formalisés par l'Observatoire savoyard du Changement Climatique.

Extrait n°22



Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, dossier spécial enneigement des Alpes, note 22

Les stations de sports d'hiver de Tarentaise vont devoir faire face à une diminution de l'enneigement à moyen et long terme (Cf. extrait n°22), ce qui demandera le renforcement de la production de neige de culture afin de continuer à vendre la « *garantie neige* ». Ces projections vont dans le sens d'un renforcement du modèle, puisque les stations de haute altitude ne seraient pas touchées à court terme.

Les changements climatiques pourraient aussi avoir comme conséquence une redistribution des flux touristiques (Dubois, Ceron, 2006). Si les conditions climatiques d'une région changent, ou si elle cette région est touchée par des événements extrêmes, celle-ci peut-être désertée par une clientèle n'y retrouvant pas les critères souhaités. « *À l'incertitude sur l'appréciation du changement*

climatique et de ces conséquences il faut d'ailleurs en ajouter un autre concernant les attentes des touristes eux-mêmes en matière de climat. Si l'on se situe dans une perspective de long terme, à l'échelle des temps historique, on sait que ces attentes ont varié » (Dubois, Ceron, 2003, p4). C'est une des pistes d'étude de nombreux chercheurs sur les liens entre changements climatiques et tourisme. C'est dans les années 1990 que commencent à émerger les études sur les liens entre le tourisme et les changements climatiques. Les touristes auraient une « exigence climatique » (Dubois, Ceron, 2003), le climat est un facteur clef de la demande touristique. L'imaginaire de la montagne, comme pour toutes les destinations, est en partie lié à des aspects climatiques et environnementaux, le paysage notamment. De plus, l'existence de l'indice climato-touristique met en évidence le lien entre tourisme et climat, « *Ces travaux ont pour point commun d'intégrer les différents paramètres climatiques et de définir les conditions propices au tourisme comme étant celles où la dépense énergétique de l'individu pour maintenir l'équilibre thermique de son corps reste proche de celle nécessitée par le fonctionnement métabolique de base du corps* » (Dubois, Ceron, 2003, p111). Les exigences et préférences climatiques des touristes peuvent d'ailleurs être classées sous deux grandes rubriques :

1- L'agrément : le soleil le ciel bleu et l'absence de précipitation.

2- Le confort : confort thermique ; dépense une quantité minimale d'énergie (Dubois, Ceron, 2006).

L'indice climato-touristique ne peut cependant pas être utilisé dans le cadre des changements climatiques puisqu'il est basé sur des données difficilement projetables. Il est cependant possible d'émettre l'hypothèse que si les conditions climatiques ne sont pas remplies, la satisfaction de la clientèle sera moindre.

De plus, les changements climatiques peuvent également toucher les voies d'accès aux sites touristiques, ce qui demandera des investissements supplémentaires pour assurer la venue des touristes. Les changements climatiques risquent également d'affecter l'hébergement, les stations de sports d'hiver par la multiplication des événements extrêmes (Müller et Weber, 2007). Dans leur étude prospective sur la Suisse en 2050, sur le versant tourisme en montagne, Müller et Weber mettent en avant les conséquences lourdes des changements climatiques en montagne :

1- Diminution de la sécurité² de l'enneigement.

2- Fonte des glaciers.

3- Augmentation des événements extrêmes.

4- Dégel du permafrost.

² Entendre ici comme fiabilité de l'enneigement.

5- Modifications du paysage.

Or le cadre environnemental est un facteur décisif de l'attractivité touristique. On peut donc présager qu'une modification du paysage pourrait avoir un impact important sur la demande touristique. Mais ces impacts ne seront pas uniquement négatifs, puisque toujours selon ces auteurs, la forte hausse des températures peut permettre une croissance de la clientèle en montagne. Les changements climatiques n'auraient pas uniquement des effets désastreux en termes d'attractivité touristique ; pour ces auteurs, les stations de ski de haute altitude pourraient devenir des « stations climatiques ». L'histoire du tourisme nous montre que de tels changements ont déjà existé (Bourdeau, 2009).

Nous souhaitons mettre en avant un dernier domaine où les changements climatique et le tourisme vont s'exercer une forte pression sur les territoires de montagne : la biodiversité.

Liens entre le domaine skiable et la biodiversité dans un contexte de changement climatique

Il nous faut regarder maintenant quels sont les autres effets des changements climatiques sur les stations de sports d'hiver. Nous allons nous attarder sur les liens entre domaine skiable et biodiversité dans un contexte de changements climatiques, à partir des travaux de M. Loubier en 2004. L'auteur attire notre attention sur le fait que les changements climatiques accentueront la pression sur la biodiversité dans un contexte où les pressions humaines seront également de plus en plus fortes sur le milieu, ce qui peut entraîner des conflits entre protection de l'environnement et aménagements touristiques. Ce phénomène pourra être accentué par les changements climatiques puisqu'ils vont accentuer les pressions sur la biodiversité. C'est donc une source de conflit potentiel entre développement économique et protection de la nature.

« Pour les espèces végétales, l'évolution des facteurs écologiques liés au climat introduit de fait un déplacement latitudinal en plaine et altitudinal en montagne de leur optimum harmonique » (Loubier, 2004, p37). Les changements climatiques ont un impact sur le milieu de montagne sous deux aspects :

- 1- L'environnement physique (cryosphère, hydrologie, etc.).
- 2- Le vivant (écophysiologie, migration, etc.).

Les changements climatiques vont accentuer la compétition inter-espèce, qui se déroule sur un temps long puisque la biodiversité met entre 30 et 50 ans à se régénérer (Loubier, 2004). Ce temps long de la biodiversité est en inadéquation avec le temps court de l'économie touristique, nous avons donc deux systèmes (biodiversité et touristique) qui doivent « cohabiter » mais avec des temporalités différentes. Les investissements nécessaires à l'adaptation à la demande touristique et

aux aléas naturels des domaines skiables sur un temps court risquent d'augmenter la concurrence inter-espèce. À terme, selon le chercheur, des conflits d'intérêts entre protection de la nature et aménagement du territoire risquent d'émerger. « *En Tarentaise, le changement s'exprime de façon forte au printemps et en été (qui sont des périodes stratégiques pour la végétation montagnarde) (...) Certaines de ces zones (importantes pour la biodiversité) sont situées dans l'enveloppe du domaine skiable. En superposant les pelouses à risque avec les infrastructures de ces domaines, nous pouvons mettre en évidence des conflits d'intérêts potentiels élevés* » (Loubier, 2004, p230). De manière plus précise, la biodiversité de montagne risque d'être de plus en plus stressée par les changements climatiques, ceux-ci ayant comme conséquence une remontée de la végétation en altitude. Les entreprises de remontées mécaniques quant à elles retravaillent les pistes d'année en année pour garder de la neige le plus longtemps possible au sol. Loubier voit un potentiel de conflit entre protection de cette biodiversité et travail de pistes pour l'aménagement touristique.

La pression sur l'enneigement est bien à comprendre dans son rapport avec l'économie du tourisme hivernal, les changements climatiques en sont le révélateur. Comme nous l'avons dit, le tourisme comme modèle de développement est influencé par les évolutions climatiques accentuant une pression toujours plus forte sur l'enneigement. Cependant ce modèle de développement est lui-même en partie responsable des émissions de gaz à effet de serre.

III- Impact des sports d'hiver sur les changements climatiques

Avant de rentrer spécifiquement sur l'apport des sports d'hiver dans les émissions de gaz à effet de serre, il nous faut comprendre comment cette problématique s'est construite. Là aussi c'est par l'échelle internationale que la prise de conscience s'est faite, notamment par la première Conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme en 2003 à Djerba, organisée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et l'ONU, qui permettra la reconnaissance du lien à double sens entre ces deux phénomènes. Néanmoins, c'est seulement en 2007, lors de la 2^{ème} Conférence internationale sur le climat à Davos, que le besoin de stratégie d'adaptation comme d'atténuation est reconnu. L'OMT crée également en 2007, la « Climate and tourism information exchange service », une plateforme donnant accès à des publications pour la mise en place de mesures « climat » (atténuation et adaptation).

III-a Impact du tourisme des résidents français sur le climat

« Les déplacements effectués par les touristes français entre leur lieu de résidence et leur lieu de villégiature représentent 6% des émissions de GES français, transports internationaux inclus, 3% si l'on ne prend en compte que les critères du protocole de Kyoto (hors tourisme des Français à l'étranger) »³. Le tourisme est un secteur important d'émission de GES. Les tendances actuelles de l'évolution de la fréquentation touristique auront également une incidence importante, puisque la durée des séjours diminue et leur fréquence augmente⁴. La contribution totale du tourisme dans les émissions de GES liés aux transports et à l'hébergement, serait de 9 à 10% pour la France (Dubois, Ceron, 2009). De ce fait, deux de ces éléments nous semblent essentiels à mettre en avant dans cette étude sur le tourisme des résidents français :

1- Le poids des transports, 26,5% de l'ensemble des GES émis pour les transports sont dus au tourisme.

2- La différenciation entre les catégories socioprofessionnelles, puisque 5% des touristes émettent à eux seuls 50% des GES (Dubois, Ceron, 2009).

Pour renforcer ces deux points, « les pratiques les plus émettrices sont associées aux motifs d'agrément et aux hébergements marchands les plus confortables »⁵. Si l'on met en lien cette information avec la montée en gamme des stations (François and al, 2009), comment penser l'atténuation sur le long terme ?

Nous avons montré dans le premier chapitre que les sports d'hiver ont été le levier de la modernisation de la montagne, ce qui nous amène à questionner leur rôle sur les changements climatiques d'origine anthropique. Le premier critère qui définit le tourisme est le déplacement entre le lieu de vie et le lieu de vacance, le mode de déplacement privilégié pour se rendre en station de sports d'hiver est la voiture. Les données et graphiques qui vont suivre sont issus du Bilan Carbone effectué pour l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise (APT) dans le cadre de la mise en place du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET). Comme tout bilan carbone, la quantification des émissions est construite d'une manière sectorielle. De plus, ce qui est questionné dans ce bilan carbone, c'est bien la place des touristes, même si ceux-ci sont comptabilisés par unité de touristes et non comme un

³ Déplacements touristiques des Français : hyper concentration des comportements les plus émetteurs de gaz à effet de serre, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, hors-série 11, 2008

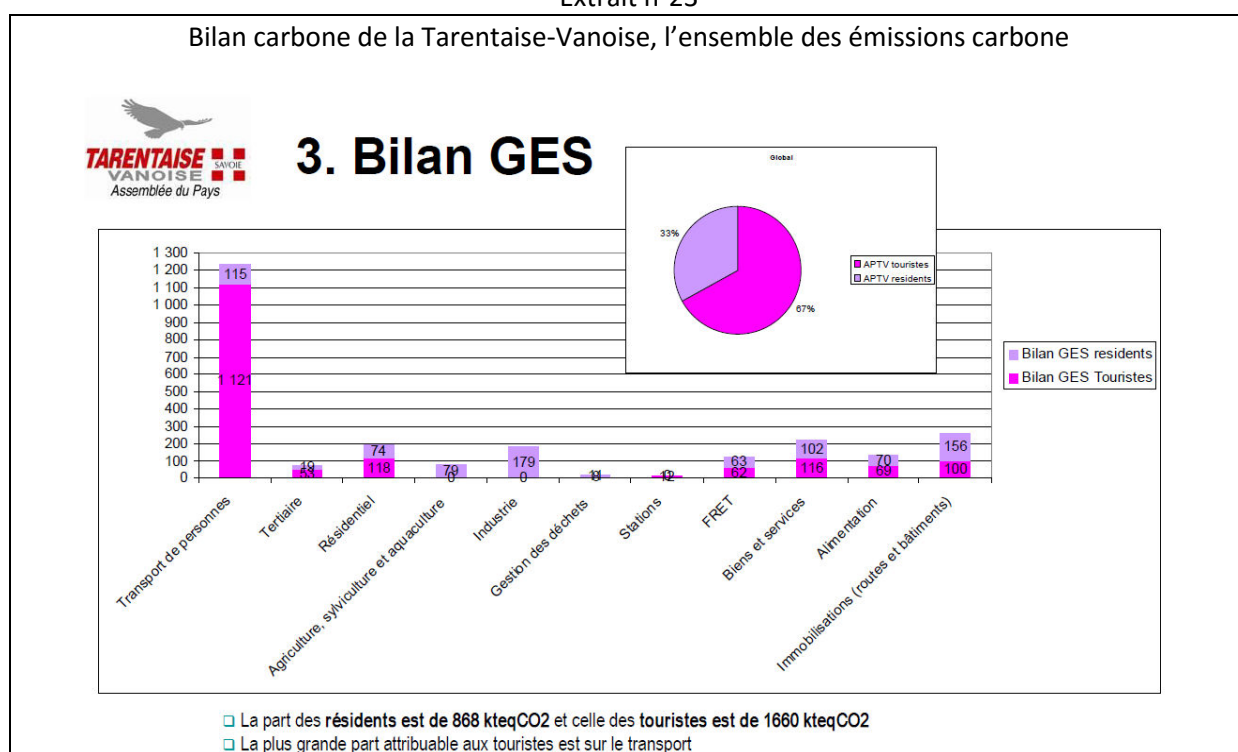
⁴ Ibid.

secteur d'activité, ce qui ne permet pas de voir l'impact territorial général du tourisme comme modèle de développement sur la vallée de la Tarentaise ; c'est une vision plutôt restrictive du phénomène.

III-b Quelle contribution des touristes aux émissions carbone de la Tarentaise-Vanoise ?

Cette évaluation se fait à l'échelle de l'APT V dans le cadre de la mise en place du PCET Tarentaise-Vanoise.

Extrait n°23



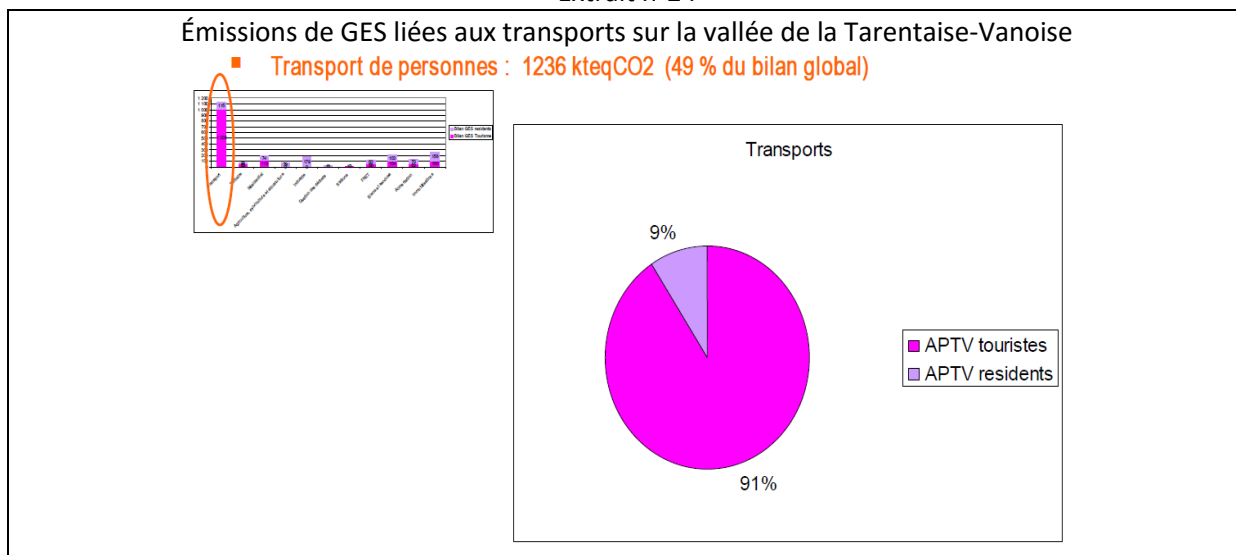
Source Rapports et Études : APTV, 2013, "PCET Tarentaise-Vanoise, bilan carbone", Asder, Inddigo

Au vu de l'importance touristique de la vallée Tarentaise, le bilan carbone du territoire a été dissocié en deux parties, celui des touristes d'une part et de l'autre celui des résidents permanents (Cf. extrait n°23). **Sur la totalité des émissions, les touristes représentent 67%**. Cet élément nous permet d'appuyer notre propos, de l'importance d'analyser les modèles de développement pour mettre en place des politiques climatiques. Cet extrait n°23 est également révélateur de la mono-activité liée au tourisme d'hiver sur la vallée de la Tarentaise. Nous allons regarder maintenant les différents postes d'émission de CO₂, ces données permettront de comprendre les choix des élus pour les politiques climatiques sur ce territoire analysé dans la partie III.

La place du transport

Le transport est le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre sur la vallée de la Tarentaise (Cf. extrait n°24), il représente 49% des émissions totales de CO₂ de l'ensemble de la vallée. Quant aux touristes, ils représentent 91% des émissions de CO₂ liées aux transports.

Extrait n°24



Source Rapports et Études : PCET Tarentaise-Vanoise, bilan carbone : Asder er Inddigo

Tous les transports ne contribuent pas de la même manière aux changements climatiques. L'avion est le mode de transport le plus émetteur de GES (68%), ensuite viennent la voiture (30%) et le bus/autocar (2%). Ces données factuelles seront à mettre en lien avec les stratégies touristiques des stations de sports d'hiver, notamment la montée en gamme des stations et la recherche d'une clientèle internationale. Comme nous l'avons mentionné, les calculs questionnent uniquement les touristes et non le tourisme. La personne qui prend sa voiture pour monter travailler en station est affiliée aux résidents permanents, or son emploi est lié au tourisme, il est donc difficile d'évaluer exactement la part du tourisme dans les émissions. Ces stations ont été construites en phase avec les représentations de la modernité des années 1950-1960 (Wosniak, 2002), où la voiture était gage d'émancipation sociale, ce qui en fait des destinations touristiques principalement accessibles en voiture. De plus, nous le verrons dans la troisième partie de ce travail, le transport demande une gouvernance multiscale et multi-acteurs, ce qui renforce la difficulté dans la prise de décisions pour diminuer l'utilisation individuelle de la voiture.

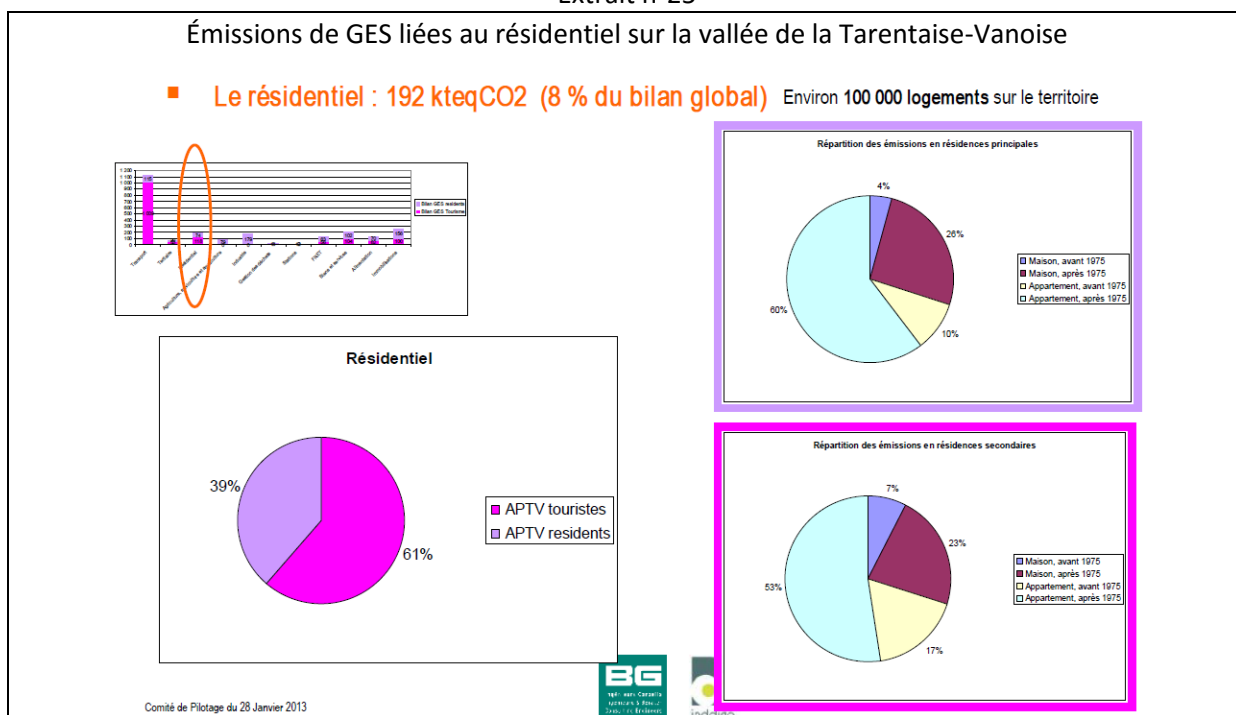
Le second poste d'émissions de GES en lien direct avec le tourisme concerne l'immobilier (essentiellement lié aux émissions de CO₂ associées au chauffage), et notamment celui de loisirs.

Néanmoins, la part d'émissions liées à l'immobilier reste très inférieure à la part liée aux transports (8% contre 49%).

La part du résidentiel⁶ dans les émissions de GES

Le secteur résidentiel participe à hauteur de 8% aux émissions de CO₂ sur la vallée de la Tarentaise, dont 61% sont liés aux touristes (Cf. extrait n°25), là aussi la part du tourisme dans les émissions est directe. Ce secteur est renforcé par la vétusté des bâtiments construits dans la phase de croissance immobilière à partir du milieu des années 1960-1970 (Fablet, 2014).

Extrait n°25



La rénovation de l'immobilier de loisirs est un enjeu central des stations, tant sur plan de l'adaptation à la demande touristique que sur l'aspect énergétique et climatique (atténuation et adaptation). Les stations de sports d'hiver telles que nous les avons définies dans le premier chapitre sont des lieux de séjour, ce qui demande de s'y rendre, d'y loger mais également d'y trouver un nombre important de services disponibles. L'aspect logement est fondamental à prendre en compte, nous l'avons déjà montré et nous le verrons de manière encore plus spécifique dans la suite de ce travail. L'immobilier de loisirs est un des piliers de la construction des stations de sports d'hiver, c'est également l'une de

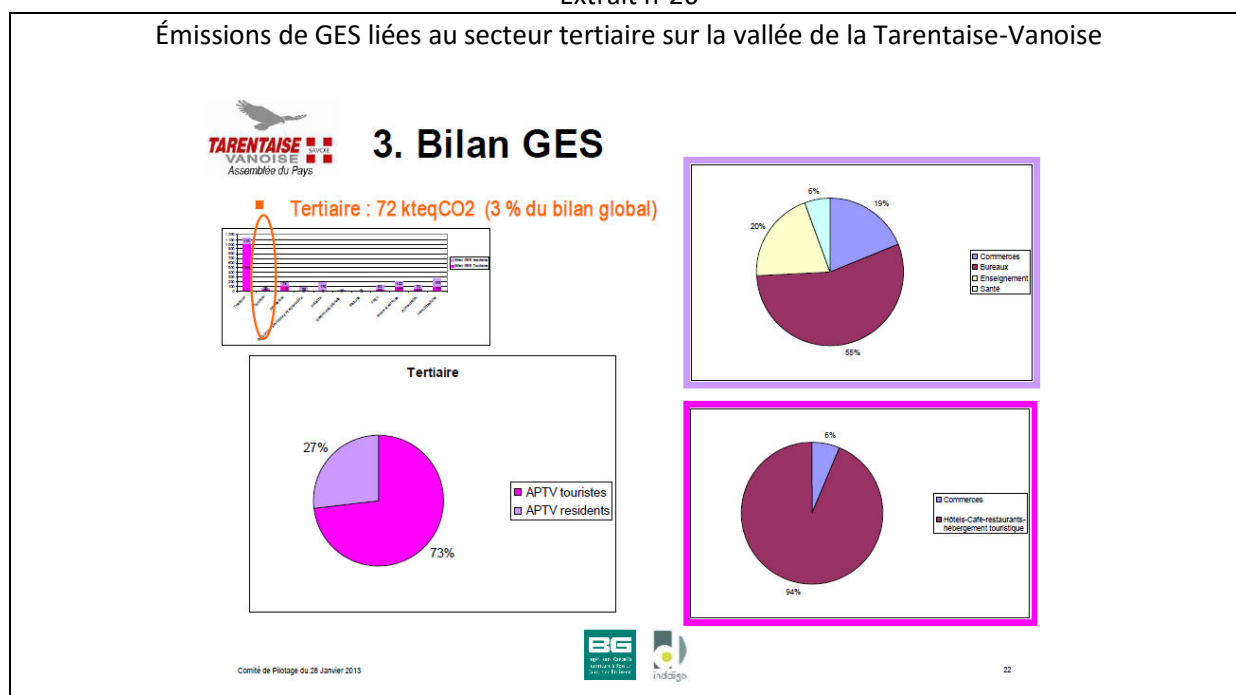
⁶ Le terme « résidentiel » est utilisé pour parler d'immobilier

ses plus importantes faiblesses. La rénovation des bâtiments très consommateurs en énergie, plus aux normes de la clientèle actuelle, est l'une des problématiques centrales de ces destinations touristiques.

Dans le même ordre d'idée, une destination touristique de séjour demande également d'avoir des infrastructures telles que des magasins (location de matériel de sport, d'alimentation, etc.), des restaurants, et des bars, etc., regroupés par les techniciens sous le terme de secteur tertiaire. Il est bien entendu que ce secteur ne regroupe pas uniquement les commerces en station mais l'ensemble de ceux présents dans la vallée.

L'apport du secteur tertiaire dans les émissions de GES.

Extrait n°26

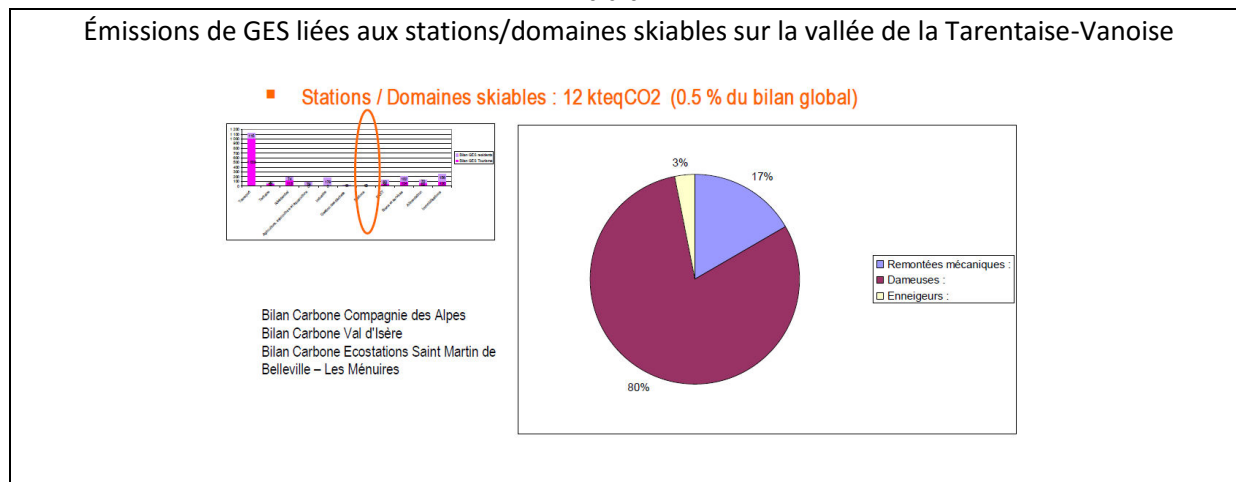


Source Rapports et Études : PCET Tarentaise-Vanoise, bilan carbone : Asder er Inddigo

L'ensemble du secteur tertiaire représente 3% du bilan carbone total, les émissions liées aux touristes sont de 73%, et concernent principalement les cafés-restaurants (Cf. extrait n°26). Par ailleurs, les différentes études de satisfaction de la clientèle en stations de sports d'hiver montrent que l'attrait principal est leur domaine skiable. Nous allons donc voir quelle est la part des domaines skiables dans les émissions de gaz à effet de serre.

Les domaines skiables

Extrait n°27



Source Rapports et Études : PCET Tarentaise-Vanoise, bilan carbone : Asder er Inddigo

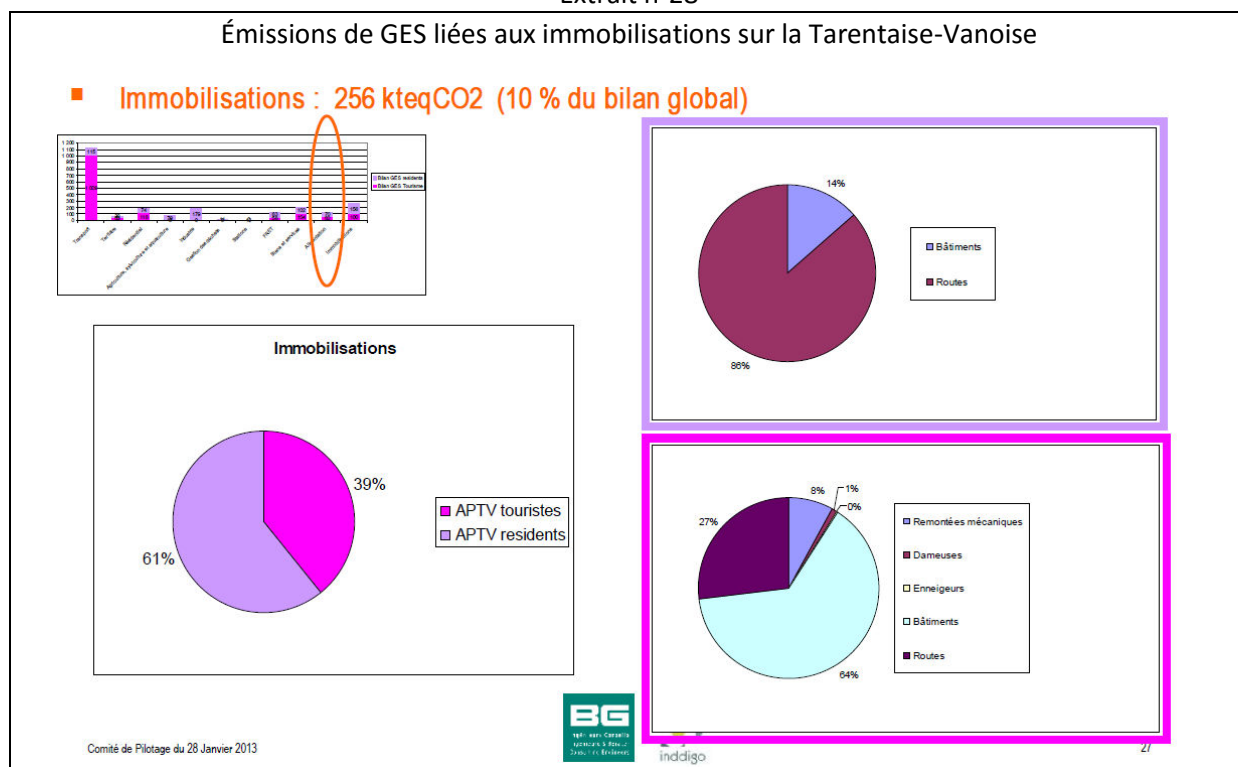
Sur les domaines skiables (Cf. extrait n°27), éléments récréatifs phares de la vallée de la Tarentaise, le poste le plus émetteur de GES est le damage des pistes dû aux machines (80%), ensuite viennent les remontées mécaniques représentant 17%, et les installations de neige de culture à hauteur de 3%. Sachant que le damage prend une place de plus en plus importante dans les stations, notamment comme moyen d'assurer l'enneigement sur un maximum de pistes, ce poste d'émissions risque donc d'augmenter dans les années à venir. Les domaines skiables ne représentent qu'une infime partie du bilan total (0,5%), cependant ce chiffre serait peut-être à relativiser en ce qui concerne les besoins énergétiques. Ce n'est donc pas la station en tant que telle qui va avoir des répercussions en termes d'émissions de GES, mais ses infrastructures. Il y a donc une ambiguïté à mesurer la part relative des domaines skiables comme un équipement isolé, alors qu'il constitue le centre même du dispositif de l'attractivité touristique autour duquel toutes les infrastructures d'hébergement et d'accessibilité convergent.

La part des immobilisations

Dans ce même ordre d'idées, les immobilisations⁷ nécessaires à la venue des touristes et des personnes pour travailler en station représentent le 2^{ème} poste d'émissions de GES après les transports (Cf. extrait n°28). Ce sont les effets indirects du tourisme, puisque lorsque nous regardons de plus près, à 80 % c'est l'entretien des routes qui émet le plus de GES. C'est donc bien à mettre en lien avec le tourisme.

⁷ Pour les résidents : routes, bâtiments ; pour les touristes : remontées mécaniques, dameuses, enneigeurs, bâtiments et routes

Extrait n°28



Nous ne sommes pas en accord avec les répartitions faites entre touristes et résidents (Cf. extrait n°28) concernant les immobilisations, notamment sur les routes. Leur entretien est lié à leur utilisation, plus les automobilistes s’en servent et plus il faut les réparer, ce phénomène est accentué par les conditions climatiques de montagne. L’entretien serait bien moindre si elles n’étaient fréquentées que pas les résidents permanents, et les émissions de CO₂ seraient moins importantes. Même avec ce mode de calcul, les touristes représentent 39% des immobilisations, notamment sur les bâtiments.

C’est donc aux collectivités territoriales de gérer les effets néfastes de leur modèle de développement dominant : les sports d’hiver. La manière dont est construit le bilan carbone ne permet pas une représentation globale de l’impact du tourisme sur le territoire, il en découlera une prise en charge extrêmement sectorisée des conséquences des changements climatiques dans les politiques territoriales.

Dernier élément important à noter, le bilan énergétique final⁸ est également questionné dans le diagnostic territorial. En effet, nous avons commencé à démontrer que la problématique énergétique devenait de plus en plus prégnante dans la lutte contre les changements climatiques ; nous

⁸ Le bilan énergétique final représente la totalité de l’énergie utilisée par le territoire.

reviendrons dans le troisième chapitre sur cet aspect. À l'échelle de l'APTV, 31% de l'électricité finale est consommée par le secteur résidentiel, 27% par le secteur tertiaire, 25% par l'industrie, 25% par l'agriculture et 16% concernent le transport. Nous n'avons pas d'indications supplémentaires sur les questions énergétiques.

Le bilan carbone effectué pour la mise en place du PCET de Tarentaise-Vanoise nous permet de mettre en évidence les liens entre le modèle touristique et la problématique climatique, comme le mentionne le tableau 8.

Tableau n°8

| Tableau de synthèse des émissions carbone de Tarentaise-Vanoise | | | |
|---|--------------|--------------------|--------------------|
| | Sur le Total | Part des résidents | Part des touristes |
| Total des émissions | 100% | 33% | 67% |
| Transport | 49% | 9% | 91% |
| Résidentiel | 8% | 39% | 61% |
| Tertiaire | 3% | 27% | 73% |
| Domaine skiable | 0,5% | | |
| Immobilisation | 10% | 61% | 39% |

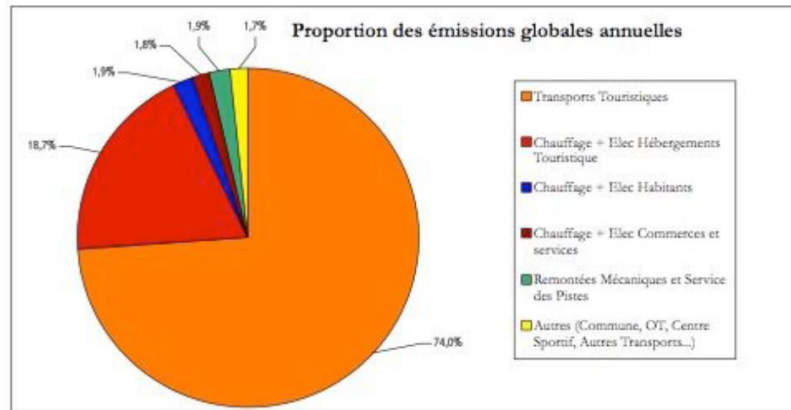
III-c Le bilan carbone à l'échelle des stations de sports d'hiver

Dans le cadre de la signature de la Charte de développement durable⁹, les communes supports de stations de sports d'hiver font leur propre bilan carbone. La commune de Saint-Martin-de-Belleville, support de la station de Val Thorens et des Ménuires en a réalisé un en 2009. Les résultats sont similaires à ceux décrits pour la vallée : le transport est le secteur le plus émetteur en GES, suivi de l'hébergement (Cf. extrait n°29).

⁹ Cette charte est en collaboration entre l'association nationale des maires de stations de montagne et l'association Mountain Riders

Extrait n°29

Bilan carbone Saint-Martin-de-Belleville



Émissions annuelles :

| | |
|--|----------------|
| Transports Touristiques | 54 602 T éq. C |
| Chauffage + Elec Hébergements Touristique | 13 831 T éq. C |
| Chauffage + Elec Habitants | 1 402 T éq. C |
| Chauffage + Elec Commerces et services | 1 299 T éq. C |
| Remontées Mécaniques et Service des Pistes | 1 382 T éq. C |
| Autres (Commune, OT, Centre Sportif, Autres Transports...) | 1 282 T éq. C |

Total : 73 798 T éq. C/an

Source Rapports et Études : Bilan gaz à effet de serre en station Saint-Martin-de-Belleville (les Ménuires, Val Thorens), Mountain Riders et l'ADEME

Conclusion

Ce chapitre avait pour l'objectif de montrer comment les changements climatiques sont révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement :

- 1- Les changements climatiques à l'échelle mondiale comme à l'échelle locale sont liés aux modèles de développement, comme le démontre la centralité de l'enneigement dans l'étude de l'OCDE.
- 2- Le tourisme hivernal est lui-même contributeur des changements climatiques d'origine anthropique.

Le bilan carbone d'un territoire comme celui de la station de Saint-Martin-de-Belleville est révélateur de l'impact des sports d'hiver sur le territoire et donc de manière implicite de l'importance de ce modèle de développement.

Les changements climatiques sont également un construit politique et institutionnel, comme nous le montre la mise en place des bilans carbone pour les Plans Climat-Énergie institutionnels. De ce fait, ce qui va nous intéresser dans le chapitre suivant, c'est la construction politique de cette problématique dans le temps et à différentes échelles spatiales. Nous verrons comment les politiques climatiques ont été structurées et organisées à l'échelle internationale dans un premier temps et non localement : « *C'est avant tout la conviction de la réalité du problème, encore une fois à l'échelle planétaire et de façon abstraite, et non en rapport avec le quotidien et les lieux de vie des habitants, qui a conduit à justifier les actions jusqu'au niveau local* » (Bertrand, 2014). Ensuite, nous interrogerons les deux dimensions de la lutte contre les changements climatiques : celle de l'atténuation et celle de l'adaptation. Demandant une planification de la part des politiques, celles-ci supposent la construction d'une problématique climat, c'est-à-dire la prise de conscience de l'impact des sociétés sur le système climatique naturel.

Chapitre 3 :

Quelles politiques territoriales face aux changements climatiques ?

Nous avons vu dans le premier chapitre que l'implantation des sports d'hiver dans les Alpes du Nord comme modèle de développement de la montagne était confrontée aux enjeux actuels de l'hypermodernité. Nous avons montré dans le chapitre 2 dans quelle mesure les changements climatiques sont révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement. Ils sont également une réalité, visible aujourd'hui et qui s'accroîtra dans le futur ; la lutte contre ces effets néfastes, mais aussi la possibilité d'en saisir les opportunités, sont issues d'une construction politique. C'est l'objet de ce troisième chapitre, où nous souhaitons exposer la structuration de la politique climatique en trois temps :

- 1- En se référant à son élaboration, de l'échelle internationale à l'échelon local.
- 2- En décrivant l'intégration progressive de l'adaptation aux changements climatiques aux côtés des mesures en faveur de l'atténuation.
- 3- En s'intéressant en particulier à la forme territorialisée de ces politiques.

La construction politique de la problématique climatique nous semble fondamentale à saisir en tant que force émergente que les territoires doivent prendre en considération. En effet, nous nous inscrivons dans la pensée de Zygmunt Bauman, lorsqu'il conceptualise la notion de *glocalisation* : comment un territoire prend en charge des problèmes globaux à l'échelle locale ? La lutte contre les changements climatiques, comme l'adaptation à ce phénomène, demande une planification dans les politiques territoriales : il nous faut en voir les supports en matière de politiques publiques.

I- De l'atténuation à l'adaptation

C'est à l'échelle internationale que s'est faite la prise de conscience des changements climatiques ayant abouti à la constitution de Conventions-cadres, d'où découleront ensuite des dispositifs régionaux (les zones d'intégration économique), nationaux et ensuite locaux.

I-a- La construction des mesures en faveur de l'atténuation dans les conférences internationales

La première Conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève en 1979, issue de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) créée en 1951 et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). La première convention qui a émergé de ces rencontres est la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone en 1985. Il est à noter que cette première convention n'est pas liée directement au climat, mais à des questions de pollution, même si les liens entre la diminution de la couche d'ozone et les évolutions du climat sont mentionnés comme objets de recherche visant à identifier : « *les incidences sur le climat de toute modification de la couche d'ozone* » (Convention de Vienne, 2009, p14). Ce texte est intéressant à plusieurs titres car il fait apparaître que le problème climat a été construit dans un premier temps comme une problématique de pollution, ce qui expliquera entre autres la difficulté à imposer la thématique de l'adaptation. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal (relatif aux substances qui réduisent la couche d'ozone) vont faire l'objet d'une ratification universelle en 2009. « *Il s'agit des premiers traités dans l'histoire du système des Nations Unies ayant réalisé cette aspiration (la ratification universelle)* » (Convention de Vienne 8^{ème} édition, 2009, p8).

La Convention de Vienne telle qu'elle a été rédigée en 1985 a pour ambition de mettre en lien et de favoriser l'organisation de la recherche à l'échelle internationale afin de développer une coopération entre les pays. Elle traduit la volonté de mieux comprendre les processus physiques et chimiques de la couche d'ozone :

- 1- Par leurs effets sur les systèmes humains et naturels.
- 2- Par leurs liens avec le climat.
- 3- Par les substances et activités pouvant influencer la couche d'ozone.
- 4- Par l'étude des technologies et des substances pouvant remplacer les plus polluantes.
- 5- Par l'analyse des problèmes socioéconomiques découlant d'un amoindrissement de la couche d'ozone.

L'aspect technologique et scientifique est central dans cette convention, ainsi que le transfert des résultats. S'ensuivront des rencontres annuelles entre les pays membres : les Conférences des Parties. En 1988 le GIEC est constitué. La deuxième conférence sur le climat en 1990 débouchera en 1992 sur la Convention-cadre des Nations Unies sur le climat, qui sera ratifiée en 1994. Nous allons nous attarder sur cette convention à laquelle s'ajoutera en 1997 le protocole de Kyoto.

Première Convention-cadre des Nations Unies sur le climat 1992

"(...) Conscientes que les changements du climat de la planète et leurs effets néfastes sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, préoccupées par le fait que l'activité humaine a augmenté sensiblement les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, que cette augmentation renforce l'effet de serre naturel et qu'il en résultera en moyenne un réchauffement supplémentaire de la surface terrestre et de l'atmosphère, ce dont risquent de souffrir les écosystèmes naturels et l'humanité(...)" (Convention-cadre des Nations Unies sur le climat, 1992, p2).

Cette Convention-cadre fait une place importante aux enjeux technologiques, scientifiques et socioéconomiques des changements climatiques. Les avancées technologiques et scientifiques sont organisées et structurées autour d'organismes de mesure et de suivi des émissions de GES par chaque État signataire de la Convention des Parties, pour aboutir à une meilleure connaissance du système climatique et la mise en place des politiques d'atténuation. La création d'observatoires nationaux sur les émissions de GES et leur mise en réseau est l'une des priorités scientifiques de ladite Convention.

Extrait n°30

Extrait de la Convention-cadre des Nations Unies sur le climat sur les objectifs des observatoires nationaux sur le changement climatique

- a) De faire le point des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs effets;
- b) De faire le point, sur le plan scientifique, des effets des mesures prises en application de la Convention;
- c) De recenser les technologies et savoir-faire de pointe, novateurs et performants, et d'indiquer les moyens d'en encourager le développement et d'en assurer le transfert;
- d) De fournir des avis sur les programmes scientifiques, sur la coopération internationale et la recherche-développement en matière de changements climatiques et sur les moyens d'aider les pays en développement à se doter d'une capacité propre;
- e) De répondre aux questions scientifiques, technologiques et méthodologiques que la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires pourront lui poser.

Source Rapports et Études : Convention-cadre des Nations Unies sur le Climat, 1992, p15

La recherche scientifique est au centre de cette première Convention, dans son aspect réseau, mais également pour le transfert des nouvelles technologies entre les pays, particulièrement vers les pays en développement. Plusieurs éléments nous semblent essentiels à mettre en avant, la Convention

reconnaît des problématiques différenciées entre les pays et la spécificité de leur priorité nationale et régionale de développement. La croissance économique est encouragée, les avancées technologiques devraient permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre. *« L'objectif ultime de la présente Convention et de tous les instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable »* (Convention-cadre, 1992, p5).

Il est question d'atténuation et d'adaptation naturelle des systèmes naturels, le thème de l'adaptation n'est présent qu'à la marge, de manière sectorielle. Il est question d'adaptation naturelle, car il n'est pas envisagé (hormis pour les pays en développement) de stratégie spécifique d'adaptation, et donc de planification. Les objectifs de la Convention-cadre pour l'adaptation se résument à un paragraphe : *« (...) Préparent, en coopération, l'adaptation à l'impact des changements climatiques et conçoivent et mettent au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, pour les ressources en eau et l'agriculture, et pour la protection et la remise en état des zones frappées par la sécheresse et la désertification, notamment en Afrique, et par les inondations »* (Convention-cadre des Nations Unies pour le climat, p1992, p7). Élément essentiel à prendre en considération, même si celui-ci n'est pas directement lié à notre propos, c'est l'émergence du principe de précaution en tant que fondement des futures politiques environnementales. C'est également le renforcement de la Conférence des Parties, comme haute autorité de prise de décision sur les questions climatiques.

Le Protocole de Kyoto 1997

Le Protocole de Kyoto fait suite à la première Convention-cadre, en notifiant notamment des objectifs quantifiables basés sur les émissions des années 1990. Le suivi des émissions de GES est renforcé par la mise au point de méthodologies *« agréées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et approuvées par la Conférence des Parties à sa troisième session. Lorsque ces méthodologies ne sont pas utilisées, les ajustements appropriés sont opérés suivant les méthodologies arrêtées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Protocole à sa première session »* (Protocole de Kyoto, 1997, p7), celles-ci pouvant

permettre une comparaison entre les pays. Le lien avec le développement durable est mis en avant dès le début du Protocole, rappelant l'importance de la planification politique, mais on s'aperçoit que le Protocole reste limité aux GES puisqu'il est recherché une « *réduction progressive ou suppression graduelle des imperfections du marché, des incitations fiscales, des exonérations d'impôts et à des droits des subventions qui vont à l'encontre de l'objectif de la Convention, dans tous les secteurs émettant des gaz à effet de serre et application d'instruments du marché* » (Protocole de Kyoto, 1997, p3). Il n'y a donc pas de prise en compte globale de l'environnement et des impacts humains sur celui-ci.

C'est une volonté de suivi et de contrôle des émissions qui se dégage de ce texte, dans une optique avant tout d'atténuation, d'archivage des données afin de créer un réel suivi des émissions et de permettre une réévaluation de celles-ci. L'adaptation n'est que très peu présente, puisqu'il est question de réduire les effets néfastes des émissions de GES, elle se doit d'être avant tout technologique. « *Ces programmes devraient concerner notamment les secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie ainsi que l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets. En outre, les technologies d'adaptation et les méthodes visant à améliorer l'aménagement de l'espace permettraient de mieux s'adapter aux changements climatiques* » (Protocole de Kyoto, 1997, p10). Le transfert des technologies entre les pays, entre autres à destination des pays en développement est également au centre du protocole entérinant les responsabilités des pays développés.

À partir de ces deux Conventions et Protocole clefs, c'est bien une politique globale en faveur de l'atténuation qui s'est construite avec la reconnaissance des GES d'origine anthropique. En 2006 un rapport économique a souhaité mesurer les effets de la non adaptation et de la non atténuation sur l'économie afin de montrer l'importance de ce questionnement : le rapport Stern.

L'aspect économique : le rapport Stern

Le choix de questionner ce rapport économique est lié à deux éléments :

1- Stern et son équipe ont permis la reconnaissance des impacts des changements climatiques sur l'économie.

2- De plus à l'échelle internationale c'est un point important des discussions « *Le changement climatique présente un défi unique pour l'économie : il constitue l'échec du marché le plus important et le plus étendu que l'on ait jamais connu. En conséquence, l'analyse économique se doit d'être mondiale, elle doit traiter d'horizons à longue échéance, garder à l'esprit l'économie du risque et de l'incertitude, et examiner la possibilité d'un changement majeur, qui ne saurait être marginal* » (Stern Review, 2006, p1).

Ce rapport met en exergue le fait que si rien n'est accompli pour atténuer les changements climatiques, les effets et les risques seront équivalents à une réduction moyenne de la consommation mondiale par habitant d'au moins 5% pour le présent et pour le futur (Stern Review, 2006). Ce chiffre tiré de modèles économiques complexes ne tient pas compte d'autres éléments importants, tels que les effets directs sur l'environnement et la santé humaine qui pourraient diminuer la consommation mondiale de 5% à 11% (Stern Review, 2006). Les rétroactions du climat ne sont pas prises en compte, ce qui pourrait accentuer les coûts totaux (en prenant en compte les effets non marchands ci-dessus) de 11 à 14%. Et enfin, le dernier élément à intégrer dans les modèles est l'effet différencié du changement climatique sur les territoires, ce qui pourrait engendrer une « réduction d'environ 20% de la consommation par habitant, aujourd'hui et à l'avenir » (Stern Review, 2006, p11).

Le rôle de la politique et de la planification prend une place primordiale dans ce document, c'est bien la décarbonisation¹ de l'économie qui est mise en avant, celle-ci pouvant ouvrir de nouveaux marchés. Ce sont des stratégies à très long terme qui sont prônées, notamment par une cohérence internationale (organisation mondiale) et une réduction drastique des émissions de GES de 25% d'ici 2050. Il n'est pas question de remise en question de l'économie ni de la croissance, c'est bien l'utilisation d'énergie propre qui est souhaitée. « *La maîtrise du changement climatique est la stratégie favorable à la croissance pour le plus long terme et elle peut se faire d'une façon qui n'impose pas de limites aux aspirations de la croissance des pays riches ou pauvres* » (Stern Review, 2006, p2). Les nouvelles technologies joueraient donc un rôle central dans l'atténuation des émissions de GES. L'adaptation n'est que très peu présente dans ce rapport, s'appuyant principalement sur les normes et la capacité des individus ou de l'économie à s'adapter aux changements. « *En effet, la majeure partie de l'adaptation sera simplement une extension de la pratique de bon développement -par exemple promouvoir le développement global, une meilleure gestion des catastrophes et la réponse en cas d'urgence. L'action d'adaptation devrait être intégrée à la politique du développement et à la planification de tous les niveaux* » (Stern Review, 2006, p15). C'est la question énergétique qui est mise au centre, puisque son acheminement et sa production représentent une grande partie des émissions. Trois éléments sont mis en avant pour réduire les émissions selon ce rapport :

- 1- La fixation du prix du carbone.
- 2- La politique en matière de technologie.

¹ Réduction de l'utilisation des énergies fossiles

3- Le démantèlement des obstacles aux changements de comportement.

À partir de ce point, nous comprenons mieux la question soulevée dans le chapitre II sur les nouveaux scénarios du GIEC, sur la déconnexion des évolutions socioéconomiques des émissions de carbone, puisque ce rapport insiste sur les aspects énergétiques. Ce qui pose problème à l'équipe Stern, c'est l'économie basée sur les matières premières. « *Les pays en développement adoptent d'ores et déjà des mesures considérables pour séparer leur croissance économique de la hausse des émissions de GES* » (Stern Review, 2006, p30). Ce rapide retour sur le rapport Stern de 2006, qui a fait grand bruit lors de sa sortie, nous permet d'appuyer deux points dans notre argumentaire :

1- L'importance et la croyance dans les nouvelles technologies.

2- La place des politiques de décarbonisation de l'économie.

Ce rapport a été vivement contesté, notamment sur le taux d'actualisation très bas utilisé et sur le traitement égal de toutes les générations.

Le développement technologique est plébiscité comme le meilleur moyen de lutter contre les changements climatiques et d'accélérer la transition énergétique. Cependant, cela ne va pas forcément de soi, il existe un effet rebond, ou le paradoxe de Jevons, qui interroge les liens entre technologies et consommation énergétique : selon l'économiste donnant son nom à ce paradoxe, les nouvelles technologies moins demandeuses en énergie ne garantiront pas une diminution de la consommation, bien au contraire, elles peuvent avoir l'effet inverse (Harribey, 2012). Ce paradoxe est à interroger au regard de l'importance que prennent les dimensions technologique et énergétique dans les politiques climatiques actuelles, il est important de les penser ensemble. Elles ne peuvent donc pas être garantes d'une décarbonisation des trajectoires territoriales.

L'adaptation a d'abord été un problème de pollution et d'environnement et non un problème de développement, avant de devenir un problème économique, ce qui a donné la primauté à l'atténuation (Rousset, 2012). Ce sont notamment les difficultés de conceptualisation et d'opérationnalité qui ont retardé l'émergence des politiques d'adaptation à l'échelle internationale. « *La question du changement climatique a été initialement construite selon une approche dichotomique, où il s'agissait de choisir entre atténuation et adaptation. Dans ce contexte, l'adaptation est apparue comme une option non seulement controversée, mais également improductive (du point de vue économique)* » (Rousset, 2012, p23). Maintenant que l'adaptation est plébiscitée, quels sont donc les leviers pour la mise en place de stratégies d'adaptation ? L'action publique prend donc toute sa dimension, puisque c'est à elle de penser le long terme, notamment par la planification territoriale. Il rentre dans ses attributions d'impulser les dynamiques nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre des politiques climatiques après l'échelle

internationale, c'est l'Europe qui joue un rôle important dans la mise en place du cadre institutionnel du climat.

I-c La place de l'Europe dans les politiques climatiques : Le paquet climat-énergie européen et le facteur 4

« L'Union européenne s'est donné des obligations à échéance 2020, incluses dans le «paquet climat-énergie» : -20% d'émissions entre 1990 et 2020, pouvant aller jusqu'à -30% si d'autres pays décidaient de faire des efforts comparables (directives du 23 avril 2009). Par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005, la France s'est de plus donné des objectifs propres, tendant à diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050. C'est cet objectif qui est couramment dénommé "facteur 4". Les travaux du " Grenelle" ont confirmé ces engagements. » (Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 Rapport final, 2013, p19). La France s'engage en tant que membre de l'Union Européenne à diminuer ses émissions de GES (Cf. extrait n°31).

Extrait n°31

Extrait du facteur 4 européen : Trajectoire visée par l'Union Européenne pour diminuer les GES

Au-delà de 2020, la trajectoire à 2050 résultant de la « feuille de route » européenne «Climat 2050 » prévoit des réductions d'émission (par rapport à 1990) de :

- 25% en 2020 (supérieur à l'objectif de 20 % du « paquet climat-énergie »)
- 40% en 2030
- 60% en 2040
- 80% en 2050

La « feuille de route » esquisse un partage de l'effort entre secteurs assez peu réaliste, où par exemple toute l'électricité serait décarbonée en 2050, alors que l'on construit encore actuellement en Europe des centrales à combustibles fossiles.

Source Rapports et Études : Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 Rapport final, 2013, p19

Dans le rapport final sur le facteur 4, cinq grands secteurs sont mis en avant pour limiter les émissions de GES : Le transport, l'industrie, l'agriculture, le bâtiment et l'énergie. « *In fine, tous secteurs confondus, l'ensemble des exercices prospectifs, si l'on en retient les versions « raisonnablement optimistes », débouche plutôt sur une réduction des émissions d'un facteur 2 ou*

2,5 que d'un facteur 4. L'atteinte du facteur 4, si elle s'avère nécessaire pour la sauvegarde de nos civilisations, nécessitera probablement des ruptures plus importantes dans les modes de vie, que les données disponibles aujourd'hui ne permettent pas de programmer. Recommandation : mettre à profit les moments de crise pour engager les transformations nécessaires, lorsqu'à la fois l'opinion en comprend la nécessité et que l'offre technologique est disponible » (Le facteur 4 en France : Rapport final, 2013, p43). Le paquet climat-énergie vient à la suite des objectifs du Protocole de Kyoto qui s'étendait jusqu'en 2012, les pays membres de l'UE devaient stabiliser leurs émissions sur celles de 1990. « L'Union Européenne a ainsi adopté un plan d'action (dénommé communément « Paquet climat-énergie ») en décembre 2008 (directives du 23 avril 2009), prévoyant entre autres de réduire les émissions de GES de 20% au sein de l'Union à échéance de 2020 (décision n° 406/2009/CE du 23 avril 2009), chaque pays recevant des objectifs contraignants (-14% pour la France)» (Facteur 4 en France : rapport final, 2013, p87). Il est à préciser que l'Union Européenne ne s'est pas donné de politique convergente entre les États membres mais des réductions proportionnelles selon les pays (Facteur 4 en France : rapport final, 2013).

Extrait n°32

Extrait du rapport final du facteur 4 février 2013 : Trajectoire visée par la France pour la diminution des GES

Ainsi, cet échancier, non ventilé ni par secteurs ni par pays, reporte l'essentiel de l'effort relatif sur l'avenir lointain, alors que rien n'indique que les gains seront plus faciles plus tard. La mission rejoint sur ce point les conclusions du rapport de la commission Perthuis considérant que la trajectoire souhaitable pour l'Europe et la France passe plutôt par un effort de -25% que -20% d'émissions de GES en 2020. Une trajectoire répartissant également l'effort relatif annuel entre 2012 et 2050 correspondrait à une décroissance des émissions régulière de 3,58% par an, qui se traduirait par des diminutions de :

- -25% en 2020,
- -48% en 2030,
- -64% en 2040,
- -80% en 2050.

La trajectoire permettant d'espérer l'atteinte les objectifs en 2050 passe vraisemblablement par une diminution des émissions en 2020 de 25% et non de 20%, ce qui suppose en chiffres ronds un effort de réduction de 3% par an (au lieu de 2%). La France doit défendre cette position dans les négociations européennes.

Source Rapports et Études : Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 Rapport final, 2013

Ces engagements s'incarnent en France par le facteur 4, renforcé par le Grenelle II de l'environnement, « *L'article 17 de la loi du 16 décembre 2010 (dite « Grenelle II ») codifié à l'article L229- 25 du code de l'environnement oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les personnes morales de droit privé au-dessus d'une certaine taille à produire des bilans de leurs émissions de GES, à les publier et à les mettre à jour tous les trois ans* » (Facteur 4 en France : rapport final, 2013, p89). Cet aspect va particulièrement nous intéresser puisqu'il s'agit de la mise en place des Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET). C'est maintenant aux territoires de mettre en œuvre des politiques climatiques. Au même titre que pour les États, les méthodologies pour les bilans carbone sont standardisées afin de comparer les territoires. C'est donc par les territoires que la France souhaite tenir ses engagements, de réduction par 4 de ses émissions en 2050.

L'Union Européenne a également mis en place un livre vert pour l'adaptation aux changements climatiques, celui-ci insiste sur l'interdépendance des échelles spatiales (européenne, nationale et locale) qui doivent converger. « *Le livre vert examine les effets du changement climatique en Europe, les arguments qui militent en faveur de l'action et les éléments de la stratégie d'adaptation dans l'Union Européenne. Il s'intéresse plus particulièrement au rôle de l'UE, mais prend également en considération le rôle important des autorités nationales, régionales et locales eu égard à l'efficacité de la stratégie d'adaptation à mettre en œuvre. Le défi de l'adaptation étant par nature mondial, le livre vert traite également de sa dimension externe et examine les mesures d'adaptation en Europe qui pourraient également être appliquées dans d'autres régions de la planète ainsi que la possibilité pour l'UE de jouer en la matière un rôle de premier plan dans le monde.* » (Livre vert de l'adaptation de l'UE, 2007, p4). L'Union Européenne identifie également des secteurs qui pourront être touchés par les changements climatiques : « *Un grand nombre de secteurs économiques sont fortement tributaires des conditions climatiques. L'activité et les entreprises de ces secteurs subiront de plein fouet les conséquences du changement climatique. Il s'agit de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, du tourisme balnéaire, des sports d'hiver et de la santé* » (Ibid., p6). L'adaptation ne doit pas être autonome, c'est-à-dire venant uniquement du secteur privé, il est nécessaire de l'accompagner par l'action publique.

I-c L'émergence de l'adaptation dans les plans internationaux

"Le changement climatique diffère cependant des autres problèmes globaux de pollution atmosphérique en ce qu'il apparaît intrinsèquement ancré dans les modes de trajectoires de développement, que ce soit dans la structuration de ses causes, mais également au regard des risques

qui se posent pour les activités socioéconomiques" Rousset N., 2012, « *Économie du changement climatique. Des politiques d'atténuation aux politiques d'adaptation* », thèse d'économie soutenue le 20/12/2012, université de Grenoble, p66

À partir de la Convention-cadre, nous avons mis en avant une des facettes des politiques climatiques, l'atténuation, qui est également exprimée sous le terme de « lutte contre les changements climatiques ». L'atténuation prend forme dans la planification politique dans un but de réduction des émissions de GES. Le second aspect des politiques climatiques, aujourd'hui reconnu (mais ça n'a pas toujours été le cas), est celui de l'adaptation. Le GIEC en 2014 définit l'adaptation « *comme un processus d'ajustement au climat présent ou attendu et à ses effets. Dans les systèmes humains, l'adaptation cherche à modérer ou éviter les nuisances ou à exploiter les opportunités bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'ajustement au climat attendu et à ses effets* » (GIEC, GWII, 2014, p5). Il faudra attendre 2004 pour voir émerger ce concept dans les instances internationales, et pour que l'adaptation y devienne un point central (Rousset, 2012). La première impulsion en vue de l'adaptation intervient lors des COP 7 et 8 (Conférence des Parties) de Marrakech en 2001, mais deviendra centrale aux COP 10-12 en 2004. Mais c'est en 2008, que la COP intègre l'adaptation dans sa feuille de route. Cependant l'adaptation n'est toujours pas considérée d'une manière globale, elle reste discutée d'une manière sectorielle. Lorsque la prise de conscience s'est faite sur les conséquences irréversibles des changements climatiques, les dispositifs retenus par les pays du Nord ont focalisé l'adaptation sur les pays en développement, considérant que leur capacité d'adaptation serait moins importante que pour les pays développés. Dans la même optique qu'Alexandre Magnan, nous réfutons cette idée trop rapidement tracée que les pays développés auraient plus de facilité pour s'adapter aux changements climatiques. Cependant force est de reconnaître que c'est par les pays en développement que s'est fait la prise de conscience de l'adaptation, par la mise en avant des conséquences actuelles liées aux changements climatiques.

La problématique climat était donc essentiellement orientée vers l'atténuation, et surtout est née d'une question de pollution et d'environnement (Conventions de Vienne et de Montréal) ; selon Nathalie Rousset cette conception de la problématique climat a entraîné deux formes de biais par rapport à l'adaptation :

- 1- Une marginalisation et un rôle secondaire de l'adaptation dans les politiques climatiques.
- 2- La création d'un cadre conceptuel et méthodologique inopérant pour le développement.

La difficulté de penser l'adaptation vient notamment du fait que celle-ci est un enjeu majeur de développement (Rousset, 2012). « *La construction de la question du changement climatique comme problème de pollution et d'environnement global de long terme plutôt que comme un problème de*

développement est un aspect transcendant de la primauté accordée à l'atténuation et des difficultés qui entourent l'appréhension et le développement de l'adaptation » (Idem, p19). Une des difficultés dans l'appréhension de l'adaptation réside dans son aspect contextuel, difficilement mesurable et non reproductible. C'est bien l'aspect opérationnel de l'adaptation qui pose problème, les stratégies sur le long terme n'ayant pas d'effet immédiat, il est donc difficile de faire passer ces préoccupations au premier plan.

Figure n°3

Schéma de la prise en compte de l'adaptation et de l'atténuation à l'échelle internationale

| | Atténuation | Adaptation |
|---|---|---|
| Conventions de Vienne et de Montréal 1985-1989 | Le climat comme un problème d'environnement et de pollution | Inexistante |
| Convention cadre des Nations Unies sur le climat 1992-1994 | Suivi des émissions Création d'observatoire(s) | Adaptation naturelle des systèmes humains et naturels |
| Protocole de Kyoto 1997-2005 | Renforcement du suivi des émissions et homogénéisation des méthodes + mise en place quota-carbone | Adaptation avant tout technologique et sectorielle |

↓
Temps

Source : A. Bonnemaïn

L'adaptation a très longtemps été perçue comme un renoncement à la lutte contre les émissions de GES (Van Gaeren and al, 2014), ce qui a eu comme conséquence de la mettre à la marge par rapport à l'atténuation. En effet, investir dans l'adaptation met en lumière les difficultés de construire un consensus international pour limiter les GES. C'est donc une vision d'échec qui a été véhiculée à travers l'émergence de l'adaptation dans les premiers temps. C'est également la reconnaissance des changements climatiques comme problème de développement et non d'environnement ou de pollution (Rousset, 2012), qui cristallise les tensions dans les conférences internationales.

L'adaptation étant liée au modèle de développement des territoires, elle ne peut être mise en place que d'une façon contextualisée, dans une logique « ascendante » du local au global, à l'inverse de l'atténuation qui réfère à une logique descendante du global au local (Quenault and al, 2011). Cependant, nous le verrons dans la suite de ce chapitre, même au plus proche des territoires c'est l'atténuation qui prédomine par son aspect mesurable et quantifiable. Les stratégies d'adaptation ne peuvent se développer sans une importante connaissance des dynamiques sociopolitiques et organisationnelles du territoire (Simonet, 2011). L'adaptation d'un territoire ou d'une société aux changements climatiques repose sur les représentations que les acteurs se font de ce phénomène, les aspects comportementaux et cognitifs ne peuvent pas être exclus lorsqu'on questionne la mise en place de stratégies (Simonet, 2011).

La conceptualisation de l'adaptation

La notion d'adaptation aux changements climatiques renvoie directement à un autre concept qui, lui aussi, est difficilement mesurable et quantifiable : la capacité d'adaptation des territoires ou des sociétés. Les contours de ces notions restent encore flous, sur quels critères se baser ? Comment appréhender l'adaptation, quelle stratégie mettre en œuvre pour augmenter la capacité d'adaptation d'un territoire ? Avant d'exposer les cadres conceptuels développés par certains auteurs, nous souhaitons souligner les limites rencontrées dans la mise en place de stratégies d'adaptation explicitées par Simonet. Lorsqu'il est question d'adaptation, il est toujours plus facile de partir des freins et des difficultés :

1- « *La capacité adaptative du système, "l'état des facteurs" (condition sociale, économique, institution, technologie, ressource et réseau) facilite ou contraint directement le déploiement ou l'efficacité des mesures adaptatives* » (Simonet, 2011, p80).

2- Les barrières cognitives seraient les contraintes principales face à l'élaboration d'actions d'adaptation, celles-ci seraient liées à la complexité des systèmes humains.

3- La difficulté de légitimer les actions d'adaptation.

Le chapitre 6 questionnera les barrières à l'adaptation aux changements climatiques.

Ces différents éléments nous amènent à approfondir la définition de l'adaptation et à bien cerner le sens que nous lui attribuerons dans la suite de ce travail. L'adaptation se conçoit à travers les stratégies mises en place, il y a donc nécessité de planification : elles ont vocation à augmenter la capacité d'adaptation du territoire ou d'une société face aux conséquences des changements climatiques. De manière plus précise, l'adaptation doit être orientée vers l'analyse de la vulnérabilité des activités, des populations et des territoires afin de développer des stratégies locales

contextuelles face aux conséquences des changements climatiques. « *Loin d'être un concept clair, l'adaptation aux changements climatiques devient tout un défi cognitif quant à ce qu'il recoupe, notamment au moment du passage de la théorie à l'opérationnalisation, c'est-à-dire la phase de mise en œuvre de stratégies concrètes visant la recherche de la vulnérabilité face aux impacts appréhendés des changements climatiques* » (Simonet, 2011, p 438). L'adaptation aux changements climatiques est différenciée selon les contextes socioéconomiques, politiques, environnementaux, sociétaux et climatiques des territoires. De ce fait les réponses à apporter aux changements climatiques doivent être spécifiques et ancrées localement pour être durables. Ces spécificités se retrouvent également dans les représentations que vont se faire les acteurs des changements climatiques, celles-ci joueront un rôle important dans la mise en place de stratégies d'adaptation, elles peuvent être un atout comme une contrainte.

Aujourd'hui la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques se demande s'il y a des stratégies d'adaptation qui se mettent en place (Ford et Berrang-Ford, 2010). C'est donc bien la mise en œuvre de l'adaptation qui est problématique. De là découle un certain nombre de questions auxquelles le chercheur doit pouvoir répondre dans le cadre de sa recherche : pour qui, pourquoi, à quoi doit-on s'adapter ? Celle-ci doit être orientée selon nous vers les populations locales, sur leur capacité d'adaptation qui passe notamment par le maintien d'une activité économique, sociale et culturelle sur le territoire. L'interrogation à *quoi s'adapter* renvoie à l'incertitude des impacts renforcés par une des caractéristiques principales des changements climatiques son aspect global et multisectoriel (Richard and al, 2010).

Nous avons montré dans le deuxième chapitre l'impact des changements climatiques ; néanmoins l'incertitude vis-à-vis des conséquences de ce phénomène sur les territoires est grande. Celle-ci se caractérise sous trois formes :

- 1- La dimension temporelle, dans combien de temps les impacts des changements climatiques seront irréversibles ? Est-ce à l'échelle de deux ou trois générations ? Doit-on aujourd'hui se prémunir de ce qui pourrait se passer dans 50 ou 100 ans ?
- 2- Quels seront les impacts sur le territoire étudié ? Peut-on craindre une réduction rapide de la fiabilité de l'enneigement ? L'augmentation des températures va-t-elle poser des problèmes pour la fabrication de la neige ? Quelles seront les répercussions sur la ressource en eau ?
- 3- La nécessité de mettre en place des stratégies d'adaptation flexibles et non figées (Tubiana and al, 2010).

En effet penser le temps long ne peut faire l'impasse sur les besoins d'adaptation actuels et inversement le présent ne peut faire l'économie du futur (Magnan, 2013). L'incertitude doit être gérée dans la flexibilité afin de ne pas réduire les capacités d'adaptation futures du territoire et des populations. En effet, des stratégies d'adaptation figées sur le futur peuvent contraindre les possibilités actuelles, de la même manière des stratégies d'adaptation uniquement envisagées sur un court terme pourraient avoir des effets néfastes sur le long terme.

Comme il est difficile d'appréhender l'adaptation, certains auteurs pensent qu'il faudrait déjà éviter la maladaptation. Il est question de faire en sorte que les effets négatifs potentiels des stratégies d'adaptation ne soient pas pires que le problème posé. « *La maladaptation désigne un processus d'adaptation qui résulte directement de l'accroissement de la vulnérabilité à la variabilité et au changement climatique et/ou en une altération des capacités et des opportunités actuelles et futures d'adaptation* » (Magnan, 2013, p2). L'important est de ne pas réduire la capacité d'adaptation actuelle et future des territoires. « *Elle (la maladaptation) invite donc à dépasser le problème de l'incertitude sur les conditions climatiques et environnementales futures, à partir d'une réflexion sur les effets potentiels d'une initiative que l'on engagerait maintenant au titre d'adaptation au changement climatique.* » (Magnan, 2013, P2). Selon A. Magnan trois types de maladaptations peuvent être identifiés et onze principes directeurs peuvent être mis en avant pour les éviter :

*Maladaptation environnementale : « *L'adaptation doit avant tout viser la résilience et la réduction de la vulnérabilité des populations aux aléas naturels (soudains comme graduels)* » (Magnan, 2013, P3). Cinq principes directeurs ont été développés :

- 1- Éviter les dégradations engendrant des effets de retour négatif in situ.
- 2- Éviter le report des pressions sur d'autres environnements.
- 3- Soutien à la fonction protectrice des écosystèmes face aux aléas naturels actuels et futurs.
- 4- Prise en compte des incertitudes sur les impacts des changements climatiques et de la réaction des écosystèmes.
- 5- Vocation première à promouvoir l'adaptation plutôt que l'atténuation.

*Maladaptation socioculturelle : Les stratégies d'adaptation ont pour but de valoriser les compétences de la population concernée et de ne pas porter préjudice aux équilibres socioculturels. Trois principes directeurs se dégagent :

- 6- Prise en compte des caractéristiques sociales et des valeurs culturelles locales, répondre aux attentes de la population en termes de conditions de vie matérielle et immatérielle.

7- Prise en compte et valorisation des compétences et des savoirs locaux pour une implication des membres de la société.

8- Appel à de nouvelles compétences appropriables par la population.

*Enfin la maladaptation économique : L'initiative ne doit pas engendrer de la pauvreté et des irréversibilités en termes d'investissements, ceux mobilisés à un moment ne pouvant plus servir plus tard. Là aussi trois principes directeurs ont été formulés :

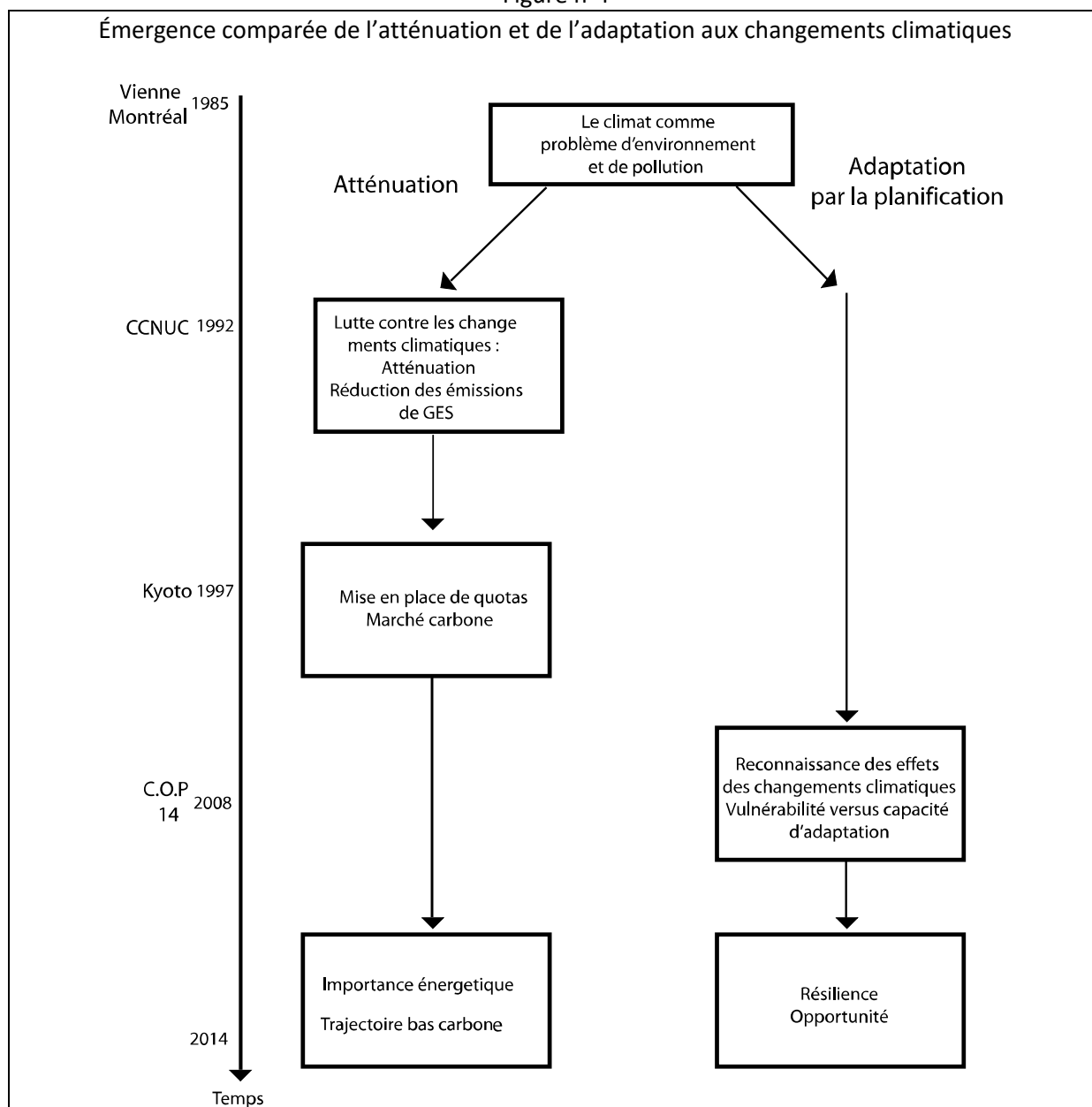
9- Favoriser la réduction des inégalités socioéconomiques.

10- Soutien à une relative diversification des activités (économique et/ou de subsistance) et des sources de revenus.

11- Prise en compte de l'évolution potentielle des activités économiques et de subsistance sous l'effet des changements climatiques. « *Il est question d'éviter de développer des activités qui demandent des investissements lourds alors qu'ils vont devenir obsolètes du fait du changement climatique* » (Magnan, 2013, p4).

Ces principes doivent permettre de développer des trajectoires de développement qui n'entraîneront pas de conséquences négatives pour le futur. « *Les trajectoires de développement sont le cheminement par lequel un territoire met en œuvre son développement et selon une approche anticipative, un développement soutenable* » (Magnan, 2013 P18). Les stratégies d'adaptation peuvent être une manière pertinente de construire un développement soutenable (Magnan, 2013) dans la mesure où celui-ci intègre des contraintes environnementales, sociales et économiques. Ce qui nous intéresse de manière spécifique dans la définition des stratégies d'adaptation par un territoire sont les choix de sociétés : « *Définir une stratégie d'adaptation, en partie en mobilisant des projets précis, relevant certes d'une expertise scientifique, mais surtout de choix de société, d'orientation économique, de projet politique, de référent culturel* » (Magnan, 2012, p16). Il est donc possible d'analyser des stratégies d'adaptation mises en place par les territoires, d'étudier les discours que produisent les sociétés sur elles-mêmes ainsi que les fragilités mises en avant à travers les vulnérabilités. L'adaptation aux changements climatiques est liée aux modèles de développement des sociétés, d'où son émergence très lente et tardive vis-à-vis de l'atténuation. De plus, son aspect non quantifiable et non mesurable couplé avec la contextualisation la rend non reproductible et non répliquable, et en fait un objet aux contours encore flous et non déterminés (Bertrand, 2014).

Figure n°4



I-c L'intégration dans les politiques nationales et locales de l'atténuation et de l'adaptation

Au niveau national

L'échelon national sera questionné à travers le rapport *Changement climatique : coûts et impacts et pistes d'adaptation*, réalisé par l'ONERC en 2009. L'ONERC est l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer, créé en 2001, rattaché depuis 2008 à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat

(DGEC), sous la tutelle du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Cet observatoire a trois missions :

- 1- Une veille des recherches sur les changements climatiques et leurs diffusions.
- 2- Formuler des recommandations.
- 3- Un dialogue avec les pays en développement.

Nous nous sommes intéressée jusqu'à maintenant aux scénarios socioéconomiques sous-jacents aux différents rapports, celui de l'ONERC de 2009 raisonne en économie constante "*Ce choix permet d'isoler l'impact du changement climatique de celui d'autres évolutions et de ne pas ajouter des incertitudes macro-économiques aux incertitudes relatives aux aspects climatiques*" (ONERC, 2009, p8). Ce sont les scénarios A2 et B2 qui sont utilisés pour les projections. Les dix secteurs sont analysés:

- 1- La ressource en eau.
- 2- Les risques naturels et assurance.
- 3- La biodiversité.
- 4-La santé.
- 5- Le secteur agricole.
- 6-Le secteur forestier.
- 7- L'énergie.
- 8- Le tourisme.
- 9-Les infrastructures de transport et le cadre bâti.
- 10- Les territoires.

L'adaptation est analysée en termes économiques, notamment par le coût de l'inaction dans la même lignée que le rapport Stern de 2006. « *L'adaptation permettra de limiter les coûts des impacts du changement climatique de manière significative, voire de les transformer en opportunités dans certains cas* » (ONERC, 2009, p12). L'aspect opportunité de l'adaptation est très peu présent, le but étant avant tout de limiter les coûts de l'inaction. Nous allons nous attarder sur deux domaines identifiés par l'ONERC qui semblent significatifs au regard de notre objet d'étude : le tourisme et le territoire. En effet, ce sont les deux enjeux qui rejoignent notre problématique de recherche. Concernant le tourisme deux grands éléments sont identifiés par l'ONERC : le rapport de l'OCDE sur les impacts du changement climatique dans les Alpes européennes de 2007² et les risques pour le tourisme estival à travers l'indice climato-touristique, évalué à partir de : « *A series of rating systems is developed to provide a systematic basis for assessing the climatic elements that most affect the*

² Se référer au chapitre précédent où cette étude est présentée.

quality of the tourism experience »³ (Mieczkowski, 1985, p1). Cet indicateur est cependant limité puisque l'évolution de la demande touristique est très mal connue, il y a donc un risque rapide d'obsolescence. L'aspect territorial est plus renseigné dans le rapport de l'ONERC, le plan national réitère l'échelle locale comme pertinente pour monter les stratégies d'adaptation, la prise en compte des différents acteurs et les emboitements d'échelles sont aussi questionnés. Ce rapport identifie quatre types de territoires : le littoral, la zone urbaine, la forêt et la montagne. Cependant ce ne sont que quelques lignes qui leur sont dédiées. Concernant la montagne française le rapport écrit « *la plupart des acteurs publics concentrent leurs efforts sur des actions d'atténuation : peu de mesures d'adaptation sont envisagées pour faire évoluer le système alpin ; le long terme n'est pas favorable à une posture constructive des acteurs privés* » (ONERC, 2009, p105). Il est question de transition de modèle, mais rien ne précise vers quoi. C'est le comité de massif qui est mis au centre des futurs plans : « *Tout l'enjeu de la phase de transition vers le changement consistera à définir des nouvelles fonctionnalités de la montagne de demain* » (ONERC, 2009, p105). C'est également, pour tous les territoires confondus, le renforcement de l'observation des impacts des changements climatiques. Un changement de comportement de la part des individus est souhaité, c'est au territoire de mettre en place cette démarche. Le territoire se retrouve donc avec la charge de construire des plans d'adaptation notamment à travers les Plans Climat-Énergie Territoriaux. Cependant la notion de territoire n'est pas définie dans le document, seul les quatre types de territoires sont explicités. C'est dans la première annexe du rapport qu'est reprise l'importance de ces plans, au vu de la nécessité de partir des contextes locaux pour définir des stratégies d'adaptation.

II- La difficile prise en charge territoriale de l'adaptation

Nous souhaitons, avant d'analyser de manière précise dans les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET), revenir sur l'émergence des collectivités territoriales dans les négociations internationales. « *En 1995, les organisations représentant les autorités locales et municipales sont reconnues comme des participants aux Conférences des Parties de la CCNUCC en tant qu'observateurs au titre des organismes non gouvernementaux. En 2010, lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à Cancun, elles obtiennent le statut d'acteurs gouvernementaux* » (Bertrand, 2014, p11). Cette reconnaissance territoriale des politiques climatiques va dans le sens des PCET et de l'émergence de l'adaptation dans les instances internationales. Les PCET sont le reflet de l'injonction de plus en plus prégnante

³ « On développe une série de systèmes d'évaluation d'éléments climatologiques, fournissant ainsi une base systématique pour évaluer lesquels de ces éléments influencent le plus la qualité de l'expérience touristique »

sur les territoires de la prise en charge de problématiques globales à l'échelle locale. Il est d'ailleurs intéressant de voir que ce sont avant tout des stratégies d'atténuation qui ont été prises en charge dans ces plans, phénomène global alors que l'adaptation, qui est réellement territorialisée, n'est que très peu investie. Il y a également une contradiction majeure entre les objectifs généraux à moyen terme et les contraintes de l'action locale (Bertrand, 2014). Les objectifs à long terme qu'imposent les politiques climatiques entraînent une difficulté majeure dans leur constitution notamment parce qu'ils accentuent l'incertitude sur les effets de ces changements. Par ailleurs, ils ne seront pas perçus de la même manière par les différents acteurs présents sur le territoire. Nous rentrons dans le domaine de la gouvernance. Une autre difficulté méthodologique à la fois pour l'analyste et pour l'action vient rajouter de la complexité à ces politiques climatiques, la question des échelles spatiales.

II- a Les PCET comme retranscription territoriale des politiques d'adaptation et d'atténuation

Extrait n°33

Éléments pour une chronologie de l'émergence des politiques climatiques aux échelles internationale, nationale et territoriale.

| Année | Engagements politiques internationaux | Politiques et organismes nationaux spécifiquement dédiés au « problème climat » | Politiques et outils territorialisés de gestion du changement climatique | | |
|-------|---|--|---|---|--------------------|
| 1990 | 1 ^{er} rapport du GIEC | | | Les premières | |
| 1992 | Sommet de Rio - ouverture de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) | Création de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) | | | |
| 1993 | | 1 ^{er} programme d'action "Programme français de prévention du changement climatique" (MIES) | | | |
| 1995 | 2 nd rapport du GIEC | | | | |
| 1996 | | La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) instaure les Plans Régionaux pour la Protection de l'Atmosphère (PRQA) | | | |
| 1997 | Adoption du Protocole de Kyoto | | | | |
| 1999 | | | Circulaire prise en compte du CC dans les CPER Publication du "Mémento des décideurs" (MIES) | | |
| 2000 | | 1 ^{er} Programme National de lutte contre le CC (PNLCC) | | | |
| 2001 | 3 ^{ème} rapport du GIEC | Création de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) | | | |
| 2002 | Ratification du Protocole de Kyoto par l'UE et ses états membres | Rapport sur l'effet de serre de l'OPECEST 1 ^{er} engagement sur un objectif de « Facteur 4 » (SNDD) | Contrats ATEEE (contrats d'Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique) (ADEME) | | |
| 2004 | | Lancement du Plan Climat et du Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ) | Lancement des Plans Climat Territoriaux | Première génération - territoires pilotes | |
| 2005 | Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto Ouverture du marché européen des quotas d'émissions | Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE « Facteur 4 ») 1 ^{er} rapport de l'ONERC sur l'adaptation | Méthode Bilan Carbone pour les collectivités 1 ^{er} guide méthodologique « Un plan Climat à l'échelle de mon territoire » (ADEME / MIES / AMF) | | |
| 2006 | Rapport Stern sur les coûts de l'adaptation | Rapport de la mission d'Info. de l'Ass. Nationale Révision du Plan Climat et rédaction d'un 2 ^{ème} PNAQ 1 ^{ère} Stratégie Nationale d'Adaptation au CC | Le Plan Climat Territorial (PCT) devient le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) | | |
| 2007 | 4 ^{ème} rapport du GIEC Livre Vert européen sur l'adaptation | Lancement du Grenelle Environnement Groupe interministériel « Impacts du CC, adaptation et coûts associés en France » | Recueil d'expériences sur les Plans Climats Territoriaux (MIES 2007) | | |
| 2008 | Création d'un fonds d'aide pour les pays menacés par les CC Lancement de la Convention des Maires (UE) « Paquet Énergie Climat » (3x20) de l'UE | Loi Grenelle I Création de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC - Ministère de l'écologie). Fin de la MIES | | | |
| 2009 | Livre Blanc sur l'adaptation (CE) Convention Climat (COP 15 Copenhague) | Révision du Plan Climat | 2 nd Guide méthodologique pour élaborer un Plan Climat Territorial (ADEME 2009) | | |
| 2010 | | Concertation sur le Plan National d'Adaptation (PNAAC) Loi Grenelle II (juillet) | Obligation d'établir un bilan de GES et un Plans Climat Énergie Territoriaux pour les coll. de + de 50 000 hab. Obligation pour les Régions de co-élaborer un Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) | | Seconde génération |
| 2011 | | Adoption du Plan National d'Adaptation (PNAAC) | Lancement de l'outil Climat Pratic (coll. « non obligées ») Décrets d'application pour SRCAE, PCET et BC (juin/juillet) | | |
| 2012 | Fin de la 1 ^{ère} période du Protocole de Kyoto Directive européenne « efficacité énergétique » | Ouverture du portail DRIAS Les futurs du climat (scénarios climatiques régionalisés) Débat national sur la transition énergétique | Echéance réglementaire d'adoption des SRCAE (juin) Echéance réglementaire d'adoption des PCET (décembre) | | |

Source : Bertrand, 2014, p34

Nous allons mettre en avant les différents éléments qui ont permis au problème climatique de devenir une question territoriale, à travers l'institutionnalisation locale des politiques climatiques. À travers le rapport Stern et le 5^{ème} rapport du GIEC nous avons pu mettre en avant l'importance de l'énergie, il n'est donc pas étonnant de retrouver dans les PCET un volet énergétique. Les territoires doivent donc faire face à une double crise climatique et énergétique (Bertrand, 2014). C'est à partir de 2004 par le biais du plan climat que les collectivités locales ont été reconnues comme échelle pertinente d'action pour lutter contre les changements climatiques (Cf. extrait n°33).

Extrait n°34

Extrait du plan climat 2004 : définition des PCET

7. Plans climats territoriaux et État exemplaire

En vue d'encourager les initiatives locales pour lutter contre l'effet de serre, les collectivités locales seront invitées à mettre en place des Plans climats territoriaux. Il s'agit de définir des objectifs et de mettre en œuvre des actions au niveau d'une région, d'un département, ou d'une agglomération.

Les outils nécessaires à la définition de ces plans seront élaborés d'ici au début de l'année 2005 par l'Ademe, les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, et les autres organismes régionaux. Ces plans s'inscriront parmi les actions de l'Agenda 21, pour les collectivités qui s'y sont déjà engagées.

L'État entretiendra une démarche d'implication et de relais auprès des collectivités locales, et sera lui-même exemplaire dans ses actions et sa politique d'achat.

LES PLANS CLIMATS TERRITORIAUX :

- permettent une meilleure cohérence et une coordination des actions prises territorialement dans les secteurs émetteurs (transports, bâtiments...);
- contribuent à rationaliser les actions territoriales de programmation en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air;
- fournissent, à l'échelle régionale, un support pour l'harmonisation des méthodes de mesure, de calcul et de recensement des émissions de gaz à effet de serre, en accord avec les standards internationaux en vigueur dans le cadre de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques;
- traduisent, dans l'esprit de la Stratégie nationale du développement durable, l'exemplarité des pouvoirs publics locaux en matière de réduction des gaz à effet de serre (actions sur le patrimoine des collectivités);
- s'inscrivent dans la dynamique des Agendas 21 locaux (participation de l'ensemble des acteurs territoriaux).

Source Rapports et Études : Plan climat 2004, p7 (extrait de gauche) p61 (extrait de droite)

La première phase des politiques climatiques a été volontaire, l'adoption de PCET ne deviendra réglementaire au-dessus de 50 000 habitants que le 31/12/2012 par les lois du Grenelle II de l'environnement en 2011 (Cf. extrait n°34). En février 2013, il apparaissait que seulement un tiers des collectivités visées l'avait réalisé (Bertrand, 2014). C'est avant tout l'atténuation qui sera développée, par la mise à disposition de la part de l'État d'outils méthodologiques tels que le bilan carbone. « *Les problématiques énergétiques -en termes de production et de consommation- et de qualité de l'air se*

trouvent alors alimenter directement les premières réflexions quant aux possibles actions locales face au changement climatique » (Bertrand, 2014, p36).

Extrait n°35

Extrait du Journal Officiel de la République Française le 12 juillet 2011 : Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial

« Sous-section 2

« Plan climat-énergie territorial

« Art. R. 229-51. – Les objectifs opérationnels du plan climat-énergie territorial prévu au 1° du II de l'article L. 229-26 sont chiffrés, le cas échéant, en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone économisées, en tonnes équivalent pétrole d'économie d'énergie ou, pour chaque filière d'énergies renouvelables, en puissance installée et en perspectives de production annuelle.

« Le programme des actions à réaliser, prévu au 2° du II de l'article L. 229-26, comporte un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées à la réalisation du plan.

« Conformément au 3° du II de l'article L. 229-26, le plan met en place les conditions de l'évaluation de sa mise en œuvre et de son suivi. Il en prévoit les modalités d'organisation.

« Art. R. 229-52. – Sans préjudice des dispositions prévues à l'article L. 229-26, la collectivité territoriale ou le groupement définit les modalités d'élaboration et de concertation du projet de plan climat-énergie territorial. Lorsque la collectivité engage l'élaboration du plan climat-énergie territorial, elle en informe par écrit le préfet de région ainsi que le représentant des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

Source Rapports et Études : Journal Officiel de la République Française le 12 juillet 2011 : Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial

Nous en sommes à la deuxième génération de Plans Climat-Énergie Territoriaux, nous allons donc faire un rapide retour sur les caractéristiques de la première génération afin de bien comprendre comment les politiques climatiques se sont constituées sur une base territoriale. Ce sont des plans volontaires investis notamment par des territoires de grandes dimensions ayant déjà des politiques environnementales et énergétiques innovantes (Bertrand, 2014). Ce qui explique que ces plans soient au début l'agrégation de nombreuses actions déjà mises en place liées notamment au développement durable. C'est un bon moyen de participer et de constituer un réseau, les élus de ces territoires se regroupant régulièrement pour parler de cette question, caractéristique encore bien présente aujourd'hui. Il y a également un effet d'affichage, répondant au besoin de marketing touristique. « *La prise en charge de la lutte contre le changement climatique devient un passage obligé de l'action publique locale, particulièrement lorsque celle-ci vise l'excellence en termes de développement durable* » (Bertrand, 2014, p38). Il existe effectivement de nombreux liens avec le développement durable, puisque le problème climatique renvoie au rapport de l'Homme avec l'environnement. Le développement durable comme les politiques climatiques demandent une planification, ces deux plans doivent donc coïncider. C'est un projet de territoire qui doit se construire, demandant l'émergence d'une représentation commune permettant une projection dans

le futur des stratégies territoriales, nécessitant l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. Ce qui est sous-entendu par la formalisation de ces plans prospectifs, ce sont les discours que les territoires produisent sur eux-mêmes. Les trois piliers de la durabilité: l'environnement, le social et l'économie, sont également au cœur de l'adaptation aux changements climatiques. L'intégration des différentes échelles spatiales dans la prise en compte de la mise en place des politiques climatiques permet aussi une certaine matérialité du développement durable. « *Il convient dès lors de considérer l'adaptation aux changements climatiques non plus comme une simple option, mais réellement comme l'une des données incontournables du développement soutenable* » (Magnan, 2009, p14). Ce qui nous semble fondamental, c'est l'importance d'intégrer l'atténuation comme l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques publiques, l'adaptation aux changements climatiques pouvant devenir le moteur de la soutenabilité (Magnan, 2009).

Nous tentons de montrer depuis le début de ce chapitre que le local est devenu l'échelle de référence de l'adaptation dans la construction des politiques climatiques, mais c'est également selon nous son échelle de pertinence.

Extrait n°36

| Une territorialisation différenciée entre atténuation et adaptation | | |
|---|--|---|
| | Atténuation | Adaptation |
| Objectifs quantifiés à des niveaux supérieurs | « 3x20 » (2020)/ « Facteur 4 » (2050) | Absence d'objectifs quantifiés |
| Échelle des effets | Globale | Locale/Régionale |
| Périmètre de l'action | Source et secteur d'émission/Territoire administratif possible | Ensembles naturels/ Unités géographiques Espace des risques |
| Reproductibilité des solutions | Forte (bâti, transport, déchets, etc.) | Faible |

Source : Richard et Bertrand, 2011

L'extrait n°36 synthétise les difficultés rencontrées dans la mise en place des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Il permet également de définir le territoire : un ensemble naturel ayant une unité géographique partageant des risques communs. C'est également à travers les liens entre changements climatiques et soutenabilité que la pertinence de l'échelle locale et territoriale se renforce.

Développement durable et changements climatiques

Tableau n°9

| Interactions entre développement durable et politiques climatiques | | | | |
|--|----------------------------|---|---|--|
| | Environnement | Social | Économie | Gouvernance |
| Développement durable | Protection Valorisation | Qualité de vie et responsabilités sociales des entreprises | Réflexion sur une temporalité plus longue | Concertation entre les différents acteurs |
| Politiques climatiques | Évolution dynamique | Baisse de la vulnérabilité face aux CC et augmentation de la capacité d'adaptation | Cause les émissions de GES Intégration des évolutions climatiques | Sensibilisation et mobilisation des acteurs publics, professionnels et de population locale |
| Interactions entre les deux | Service écosystémique | Prise en compte des populations locales | Diversification des économies | Projet de territoire |

Le développement durable comme les politiques climatiques ont été constitués de l'échelle internationale vers le territoire, ce qui a participé à la découverte de celui-ci et permet une légitimation en matière d'action publique. « *Tout un ensemble de raisons convergentes milite a priori pour donner progressivement aux territoires une place privilégiée dans les stratégies futures de développement durable. L'affirmation peut paraître surprenante si l'on se souvient que le concept a émergé dans un contexte extrêmement éloigné des préoccupations locales – à propos des risques globaux et des rapports Nord-Sud. Elle peut aussi sembler très décalée par rapport à la situation actuelle marquée par la "déterritorialisation" des économies, la mobilité généralisée des hommes, des informations et des capitaux, et l'effacement relatif des frontières. Et pourtant elle correspond à une réalité très concrète : aujourd'hui, c'est essentiellement à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et c'est sans doute également là qu'ils peuvent trouver des solutions à la fois équitables et démocratiques* » (Theys, 2001, p3). Aujourd'hui de la même manière que l'adaptation doit être territorialisée, le développement prend forme dans ce paradigme.

Un autre point commun entre la prise en compte des changements climatiques et la durabilité est l'émergence d'un temps long dans les réflexions et le souhait d'intégrer une temporalité plus importante, dans les politiques de planification notamment (Cf. tableau n°9). C'est l'intégration de l'impact actuel du développement pour les générations futures, et par là la reconnaissance d'un

cadre de pensée devant prendre en compte les choix présents pour l'avenir. C'est donc la recherche d'une durabilité des modèles de développement actuels, par l'intégration des problématiques environnementales, sociales et sociologiques dans les plans d'urbanisme et les trajectoires territoriales (Fougnie, 2008). Le développement durable ne définit pas une temporalité à respecter avec des engagements chiffrés, à la différence de la lutte contre les changements climatiques ; en cela l'atténuation des émissions de GES peut-être un point important des politiques engagées pour le développement durable.

Les changements climatiques étant inéluctables, leur prise en considération dans les différentes politiques (notamment de planification) est indispensable. Pour ce qui est du développement durable, deux « écoles » cohabitent sous le même concept « *une vision à double vitesse du développement durable* » (Lagane and al, 2004) :

« - *D'une part, les défenseurs de la durabilité et du respect de l'environnement faible – le capital naturel peut être consommé dans tous les cas où les autres catégories de capital (comme le capital artificiel) sont en augmentation. Nombre de politiciens, hommes d'affaires et décisionnaires abondent fréquemment (voire confortablement) dans ce sens ;*

- *D'autre part, les défenseurs de la durabilité et du respect de l'environnement fort - qui comptent en majorité écologistes et scientifiques dans leurs rangs - placent en priorité le respect du capital naturel en raison de l'irréversibilité des conséquences qui pourraient en découler pour les générations actuelles et futures (extinction d'espèces, déforestation, changements climatiques) » (Lagane and al, 2004, p3).*

C'est donc bien le rapport qu'entretiennent les sociétés avec leur environnement qui est questionné, les politiques climatiques et celles de développement durable doivent être pensées ensemble dans une vision commune. C'est bien la création d'un *monde commun* à partir de l'échelle locale que ces politiques sont censées faire émerger afin d'intégrer les dimensions du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. La dimension des échelles spatiales est également un point important de ces deux problématiques, puisqu'elle demande l'intégration (notion clef des problématiques en cause) des problématiques mondiales par les collectivités locales ; les changements climatiques comme l'économie mondialisée en sont des très bons révélateurs. Nous allons maintenant regarder de plus près les enjeux liés aux PCET.

II-b Les objectifs des PCET : l'articulation local/ global.

Les PCET répercutent les mêmes problématiques qu'à l'échelle internationale, c'est-à-dire une réelle difficulté à mettre en place des stratégies d'adaptation vis-à-vis de l'atténuation.

Les étapes de la construction d'un PCET

La démarche d'un PCET s'entame dans un premier temps par un double diagnostic territorial :

1- Le premier porte sur le volet concernant l'atténuation, via un bilan carbone, et la mesure de la dépendance aux énergies fossiles. Les collectivités territoriales s'engageant dans un PCET ont le choix entre deux types de bilan carbone, qui diffèrent de l'échelle spatiale : l'un obligatoire sur les bâtiments publics uniquement, et le deuxième non obligatoire basé sur l'ensemble des secteurs du territoire.

2- Le second diagnostic porte sur le volet de l'adaptation : il se construit par une évaluation des vulnérabilités sectorielles et territoriales face aux changements climatiques.

La démarche est confiée à des bureaux d'études, qui réalisent ces évaluations et des procédures de concertation d'experts et plus ou moins participatives. Cette phase de diagnostic, préalable à la formalisation des grandes orientations et de la stratégie générale d'action, doit en effet intégrer une dimension de concertation avec les acteurs locaux et la population, notamment par la constitution de commissions de travail et de présentations publiques. La troisième étape vise à décliner un plan d'actions simple et opérationnel permettant de mettre en place des mesures visibles. Ce sont les besoins en ingénierie et en études techniques conduisant à l'élaboration de méthodologies, qui vont être diffusées et répliquées entre les démarches d'élaboration des PCET. Ceci a pour conséquence une standardisation des axes d'initiatives dans la plupart des plans climats : transport, bâti, énergie (Bertrand, 2014). On retrouve les mêmes logiques que dans les plans internationaux sur le besoin de données sur les changements climatiques et de diffusion de celles-ci. « *Une des principales activités liées aux politiques climatiques locales consiste à produire, traduire et diffuser des connaissances afin de mieux connaître les contributions locales aux changements climatiques et affiner l'observation et la compréhension fine de leurs effets actuels et à venir* » (Bertrand, 2008, p180). L'importance grandissante des organismes intermédiaires, étatiques ou non, montre l'importance de l'ingénierie et de la technicité dédiée à ces plans, il est donc difficile de faire émerger des dispositifs locaux s'appuyant sur une réelle connaissance territoriale.

Tableau n°10

| La prise en charge de l'adaptation et de l'atténuation dans les PCET | | | |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Atténuation | Adaptation | Acteurs mis en présence |
| Diagnostic | Émissions GES | Vulnérabilité + Énergie fossile | Bureaux d'études |
| Grandes orientations et stratégies | Identification des secteurs polluants | Par secteurs et type de populations | Bureaux d'études + structure porteuse + Concertation par les commissions |
| Scénarios | Socioéconomique et de décarbonisation | Socioéconomique | Bureaux d'études + structure porteuse |
| Plan d'action | Actions ciblées et indicateurs | Actions ciblées et indicateurs | Bureaux d'études + structure porteuse + Concertation par les commissions et forum |

Atténuation versus adaptation

Il est à noter que les politiques climatiques sont très faiblement contraignantes, elles restent encore relativement séparées du reste des politiques territoriales (Bertrand, 2014). Cependant, sur la Tarentaise, nous montrerons qu'il y a une réelle volonté d'intégration, voire de détournement de celles-ci aux profits d'autres stratégies prospectives. D'une manière spécifique sur l'adaptation, on remarque une autonomisation de ces réflexions du fait des compétences et des savoir-faire différents de ceux utilisés pour l'atténuation. La concrétisation ainsi que l'évaluation entre l'adaptation et l'atténuation ne sont pas les mêmes, ce qui rend l'atténuation plus facile à mettre en place. En effet, l'atténuation se présente sous la forme d'objectifs chiffrés alors que l'adaptation est territorialisée, au sens de « localisée ». « *La territorialisation de ces politiques comporte peu de contraintes en termes de contenus ou de résultats attendus et conduit à des traductions consensuelles, où des points de débat (sur les valeurs comme sur les arbitrages budgétaires) sont évacués ou reportés aux phases d'opérationnalisation technique et de mise en œuvre* » (Bertrand, 2008, p181). Les politiques climatiques, dans leur concrétisation, sont des politiques des petits pas « *témoignant d'un décalage profond entre l'ampleur des défis soulevés par les réductions des GES envisagées et les moyens et leviers réellement accessibles par les pouvoirs locaux pour agir sur ces sujets* » (Bertrand, 2008, p181). Dans le cadre du diagnostic du territoire réalisé par des bureaux d'études extérieurs, l'adaptation prend la forme d'une évaluation de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques. Les PCET doivent répondre aux exigences du Facteur 4 de l'Union Européenne en termes d'atténuation ; pour la France cela représente une division par 4 des

émissions de GES d'ici 2050. C'est au territoire de mettre en place cette exigence « *La trajectoire permettant d'espérer atteindre les objectifs en 2050 passe vraisemblablement par une diminution des émissions en 2020 de 25% et non de 20%, ce qui suppose en chiffres ronds un effort de réduction de 3% par an (au lieu de 2%)* » (Facteur 4 en France : rapport final, 2013, p21). Dans le rapport de février 2013 sur le facteur 4 du conseil général de l'environnement et du développement durable, l'analyse économique est prépondérante, notamment sur l'importance de donner un prix au carbone. Les grands thèmes qui se retrouvent dans les PCET sont également identifiés dans ce rapport. Cependant, les plans territoriaux pour le moment restent fondés sur des politiques de la connaissance et ne sont pas réellement opérationnels. Toutefois, malgré la difficulté de mettre en place des stratégies opérationnelles, il est demandé à la structure en charge du PCET d'évaluer ces actions.

Nous nous sommes penchée sur un guide méthodologique d'évaluation des PCET rédigé par la RAEE (Rhône-Alpes Energie Environnement) issue de la région Rhône-Alpes et du cabinet d'Études Argos, datant de mars 2012. Effectivement, le volet adaptation est très peu présent, il est complètement éclipsé par l'atténuation. Lorsqu'elle est mentionnée, c'est à travers la vulnérabilité, et dans les fiches techniques c'est le terme de résilience qui apparaît. L'évaluation doit se construire en même temps que le plan d'action pour que celle-ci soit réellement efficace et permette un suivi dans le temps, pour cela il est recommandé de construire des indicateurs simples et évolutifs dans le temps (guide méthodologique d'évaluation des PCET).

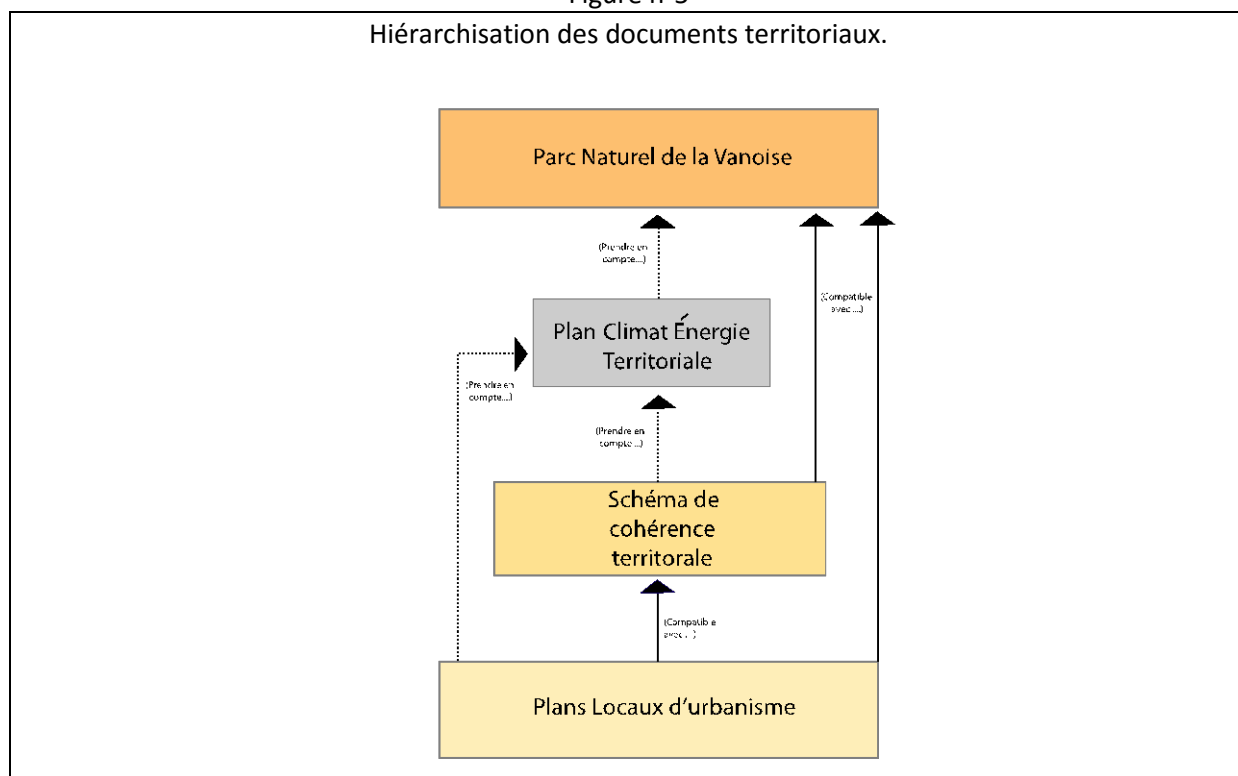
Intégration du PCET dans les autres plans d'aménagement

Ce qui va nous intéresser maintenant c'est de voir les liens existant avec les autres documents de planification, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). « *Mais la force contraignante de ces stratégies territoriales en matière d'énergie et de climat s'annonce limitée, dans la mesure où les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent simplement les "prendre en compte"* » (Bertrand, 2014, p48). Le SCOT doit prendre en compte le PCET, puisqu'il demande la construction d'un Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD), pouvant intégrer des éléments du PCET. Des points peuvent donc être reliés entre ces deux documents, nous le verrons particulièrement dans la troisième partie. Ce qui est sous-entendu, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est la construction d'une vision commune du territoire, demandant une concertation entre les différents acteurs du territoire avec des visées pouvant être différentes. Ces plans, dans leur phase de création stratégique et d'orientation, permettraient l'émergence de nouvelles identités collectives, d'alliances et de structurations. En conséquence, c'est un moyen de « *mobiliser, rassembler, expérimenter des*

nouvelles manières de vivre ensemble, de proposer in fine des programmes politiques adaptés et de faire territoire » (Ruddolf, 2012, p3). Il y a donc une nécessité d'interdépendance et de partenariat entre les acteurs. « *Ce serait donc d'abord la capacité à rassembler, à mettre tous les acteurs du territoire autour d'une même table, à déboucher sur un vocabulaire partagé et des représentations communes de solutions possibles qui semble alors avant tout recherchée* » (Bertrand, 2014, p55). Il est donc important de trouver un consensus, mais pour cela les représentations relatives aux changements climatiques doivent être partagées. La question qui va se poser est celle de savoir à quoi faut-il s'adapter ? Les impacts des changements climatiques seront-ils des événements extrêmes ou seront-ils graduels, ou probablement un effet des deux ? Si l'on regarde spécifiquement la fiabilité de l'enneigement, la difficulté vient des conséquences graduelles de ces changements. Il est donc essentiel de définir : à quoi, pourquoi et pour qui doit-on s'adapter ? Ces questions doivent rejoindre le cadre de réflexion et de planification des autres documents territoriaux. Il est important de noter que, sur la Tarentaise, un autre document s'impose au SCOT (Cf. figure n°5), la charte du Parc National de la Vanoise (PNV). Cela rajoute un échelon, le PNV ne couvrant pas toute la zone du SCOT. Nous avons donc, sur le même territoire, un nombre de documents qui se superposent avec des logiques qui peuvent parfois être contradictoires. Le PNV relève avant tout d'une logique de protection de la nature et de valorisation pour le tourisme estival alors que le SCOT est un document d'urbanisme avant tout orienté vers la croissance et le développement.

Figure n°5

Hiéarchisation des documents territoriaux.



Source : A. Bonnemaïn

Extrait n°37

Définition de compatibilité et de prise en compte entre les documents d'aménagements territoriaux

« La notion de compatibilité n'est pas définie juridiquement. Cependant la doctrine et la jurisprudence nous permettent de la distinguer de celle de conformité, beaucoup plus exigeante. Le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur. (...) Le SCOT doit être compatible avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral prévues aux articles L145-1 à L146-9, les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux (...). »

« La notion de prise en compte est moins stricte que celle de compatibilité et implique de ne pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document (...) Il s'agit notamment (en application de l'article L111-1-1 du code de l'urbanisme) de nouveaux plans ou schémas rendus obligatoires par les lois issues du Grenelle de l'environnement : les plans climat énergie territoriaux que doivent élaborer les collectivités ». »

Source : Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable ; fiche méthode 10, Les plans et programmes que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte, 2011, p1

L'adaptation au changement climatique doit être intégrée dans les différents plans d'urbanisme et d'aménagement, la question sous-jacente à travers les études sur les politiques climatiques étant : « S'agit-il de développer des politiques d'adaptation ou d'adapter les politiques territoriales ? »

(Bertrand, 2008, p177). Nous partageons cette idée que l'adaptation aux changements devrait être intégrée dans tous les documents, puisque ces effets auront des répercussions variées à des échelles différentes. Le climat en tant que bien commun se doit d'être préservé. Cependant les plans climat, pour le moment, par leur aspect très faiblement contraignant ne permettent pas une remise en question des trajectoires territoriales dominantes. Les politiques climatiques restent encore l'apanage d'un nombre important d'organismes intermédiaires et permettent également la création de réseaux d'acteurs institutionnels et d'élus. *"Le plan climat n'est pas conçu comme une politique propre à la collectivité locale, mais comme un vecteur pour mobiliser un ensemble de partenaires extérieurs sous la forme d'engagement volontaire"* (Bertrand, Rocher, 2011). Une autre donnée est importante à prendre en compte, celle de l'appropriation sociale de ces effets par les acteurs et les populations, d'où le volet sensibilisation fortement présent dans les PCET. La médiation scientifique est un élément fondamental pour l'appropriation de la part de tous des effets des changements climatiques. Au final on se rend compte que les politiques climatiques territoriales donnent d'autres opportunités que celle des engagements climatiques. *« Les engagements locaux pour "relever le défi climatique" ne sont pas construits dans la perspective de se préparer à une nouvelle menace, mais bien davantage dans celle, largement plus partagée, d'une amélioration de l'attractivité territoriale, et par là de la compétitivité de territoires plus sobres, moins dépendants, plus résilients, plus sûrs, en avance... »* (Bertrand, 2014, p40).

Finalement la question qui est sous-entendue est celle de savoir si les PCET peuvent permettre une remise en question du fonctionnement socioéconomique du territoire. Ces plans peuvent-ils faire valoir de nouvelles logiques face aux intérêts déjà constitués ?

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de mettre en avant l'émergence des documents internationaux concernant la prise en charge du climat. En effet, la constitution du problème climat a été initiée par les instances internationales et non pas à partir d'observations locales. C'est un premier point essentiel à mettre en avant pour bien comprendre la place de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques dans les dispositifs de politiques publiques. L'atténuation a émergé avec la question de l'effet de serre et les problèmes de pollution et d'environnement, elle s'est constituée comme une lutte contre les émissions de GES, orientée par les besoins de connaissances scientifiques et d'améliorations technologiques. L'adaptation quant à elle, nécessitant une

contextualisation, a mis longtemps à trouver une place dans les accords de la Conférence des Parties, notamment parce qu'elle était perçue comme un échec des politiques d'atténuation. De plus, l'adaptation aux changements climatiques demande une analyse des modèles de développement pouvant remettre en cause les trajectoires socioéconomiques liées à la modernité. Lorsque l'adaptation a été reconnue comme problème de développement, que les conséquences des changements climatiques (via une meilleure connaissance scientifique) sont devenues visibles et irrémédiables, le problème climatique s'est réorienté vers deux éléments :

1- Un transfert des initiatives au plus près des territoires.

2- Une trajectoire de « décarbonisation » de l'économie (initiée notamment par le rapport Stern). Le Protocole de Kyoto fixe des objectifs de réduction des émissions de GES étant répercutés dès 2004 dans des plans locaux de lutte contre les changements climatiques. L'adaptation émerge à la même période, via la reconnaissance de la nécessité que celle-ci soit contextualisée. Il faut noter cependant que les PCET rencontrent beaucoup de difficultés dans la mise en place de stratégies d'adaptation, celles-ci restant principalement sectorielles. En ce qui concerne les trajectoires de décarbonisation, celles-ci ont pris une importance grandissante, notamment dans les scénarios utilisés lors du dernier rapport du GIEC, où il est question de disjonction entre les modèles de développement socioéconomique et les émissions de GES. Il est maintenant question de trajectoire bas carbone des territoires, c'est une réduction de l'utilisation des énergies fossiles, et c'est entre autres par la technologie que les décideurs souhaitent réaliser cette "prouesse". Nous finirons ce chapitre par l'injonction croissante que subissent les territoires de traiter des problématiques globales aux échelles locales. La lutte contre les changements climatiques se doit d'être prise en charge par les collectivités, leur demandant des outils et des techniciens spécialisés. Cependant les territoires ont de multiples problèmes à gérer. Les changements climatiques ne sont pas encore une de leurs priorités.

Synthèse partie I :

Territorialisation des politiques publiques

Nous avons décrit dans le premier chapitre les sports d'hiver comme le modèle de développement qui s'est imposé à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Le processus de modernisation de la montagne, voulu par l'État via les sports d'hiver, a pu s'imposer sur le territoire notamment parce que le contexte socioéconomique était favorable. Les deux grands secteurs économiques de montagne que sont l'agriculture et l'industrie sont alors en difficulté. Au vu des conditions géographiques et topographiques, peu d'activités semblent pouvoir s'implanter sur le territoire. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les territoires de montagne subissent une vague d'exode rural, entraînant un fort dépeuplement des vallées. Il est nécessaire de trouver un moyen de fixer la population locale. Dans un même temps, l'émergence du tourisme depuis la fin de 19^{ème} siècle devient avec le temps un phénomène sociétal. La montagne voit apparaître une nouvelle pratique venue de Norvège : le ski. Ce sont les militaires en lien avec les premières fédérations de ski (fréquentées par des notables citadins) qui vont contribuer à diffuser ce nouveau sport. C'est à partir de 1930 que vont être mis au point des lieux spécifiquement dédiés aux sports d'hiver. Le ski moderne est né, quelques timides aménagements commencent à se mettre en place dans des sites de basse altitude sans qu'il y ait forcément de remontées mécaniques. L'accélération viendra à la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'État souhaite que les sports d'hiver deviennent un véritable marché. De là des documents de planification vont être mis en place, dans une volonté de modernisation de la montagne, par sa mécanisation et la construction d'hébergement touristique. La plus grande partie des stations de sports d'hiver sera construite entre les années 1960 et 1980, entraînant à partir des années 2000 le besoin de rénovation de cet immobilier. Dans un même temps, la décentralisation va donner de plus en plus de poids aux collectivités locales, les rendant responsables de leur développement, de leur devenir, de la gestion de l'héritage des stations. La demande touristique est devenue l'injonction la plus forte, difficilement définissable, pour les territoires touristiques. Ce sont donc des territoires « de projet » qui émergent dans les années 1980 dans un contexte de revendication locale. C'est l'ère de l'hypermodernité, qui a fait suite à une importante crise dans les années 1970-1990, basée sur la réalisation de soi et le récréatif, nouveau paradigme de pensée conceptualisé dans les études sur le tourisme par l'expérience touristique. Les

territoires doivent donc s'adapter, se construire en tant que projets, mettre en place des documents de planification touristique pour répondre à ces nouvelles exigences.

Nous avons ensuite analysé l'autre force importante agissant sur les territoires, celle des changements climatiques. Cette perturbation va venir impacter les territoires à partir des années 1980 de deux manières :

1- En tant que perturbation du climat nécessitant une adaptation et une atténuation pour lutter contre les changements climatiques d'origine anthropique.

2- Par la mise en place de politiques climatiques.

Le chapitre deux avait pour ambition de montrer le double lien entre tourisme et climat. C'est pourquoi il nous a semblé fondamental de revenir sur les impacts des changements climatiques à l'échelle mondiale puis locale. Les changements climatiques sont donc un phénomène lié aux modes de développement industriels et postindustriels. Quelles seront les répercussions de ce phénomène sur les stations de sports d'hiver ? À l'échelle européenne, puisque celle-ci nous permet de mettre en avant les logiques de concentration, la fiabilité de l'enneigement naturel ne serait plus assurée pour les stations de basse altitude ; en Savoie celle-ci est évaluée à 1200 mètres actuellement. Sur ce même territoire, 90% des domaines seraient fiables avec une augmentation de 2°C de la température, pour un réchauffement de 4°C la fiabilité serait de 71%. Ce regard sous la focale de l'enneigement est lié à un argumentaire principalement économique ; cependant d'autres risques sont identifiés sur les territoires de montagnes, notamment pour les populations locales et les écosystèmes. En montagne, l'augmentation des températures est supérieure de 2,5°C par rapport à la normale de 1960-1990 et de 1,85°C par rapport à la normale de 1981/2010 sur la Savoie. Les évolutions de température ont donc très fortement impacté les territoires de montagne. Un palier a été identifié au début des années 1990, période où l'enneigement a fortement diminué pour ensuite se stabiliser¹, d'où le développement de la neige de culture, qui aura des répercussions sur les ressources hydriques. Mais c'est un lien à double sens entre tourisme et climat que nous souhaitons montrer. Le tourisme des sports d'hiver est un facteur, comme tous les autres secteurs d'activités, d'émissions de GES ; de ce fait il contribue également aux changements climatiques. Il est à noter qu'en Tarentaise, 67% des émissions de GES sont dues aux touristes, le lien est donc important.

Dans un troisième chapitre, c'est l'institutionnalisation du phénomène climatique qui nous a intéressée. Nous avons vu que l'émergence des politiques climatiques vient de l'échelle internationale, avant tout orientée vers l'atténuation. Ce n'est que dans un second temps que les politiques climatiques se sont diffusées jusqu'à l'échelon local. Quant à l'adaptation, notion aux définitions et à l'application encore floues, elle en est à ses balbutiements, puisque la question

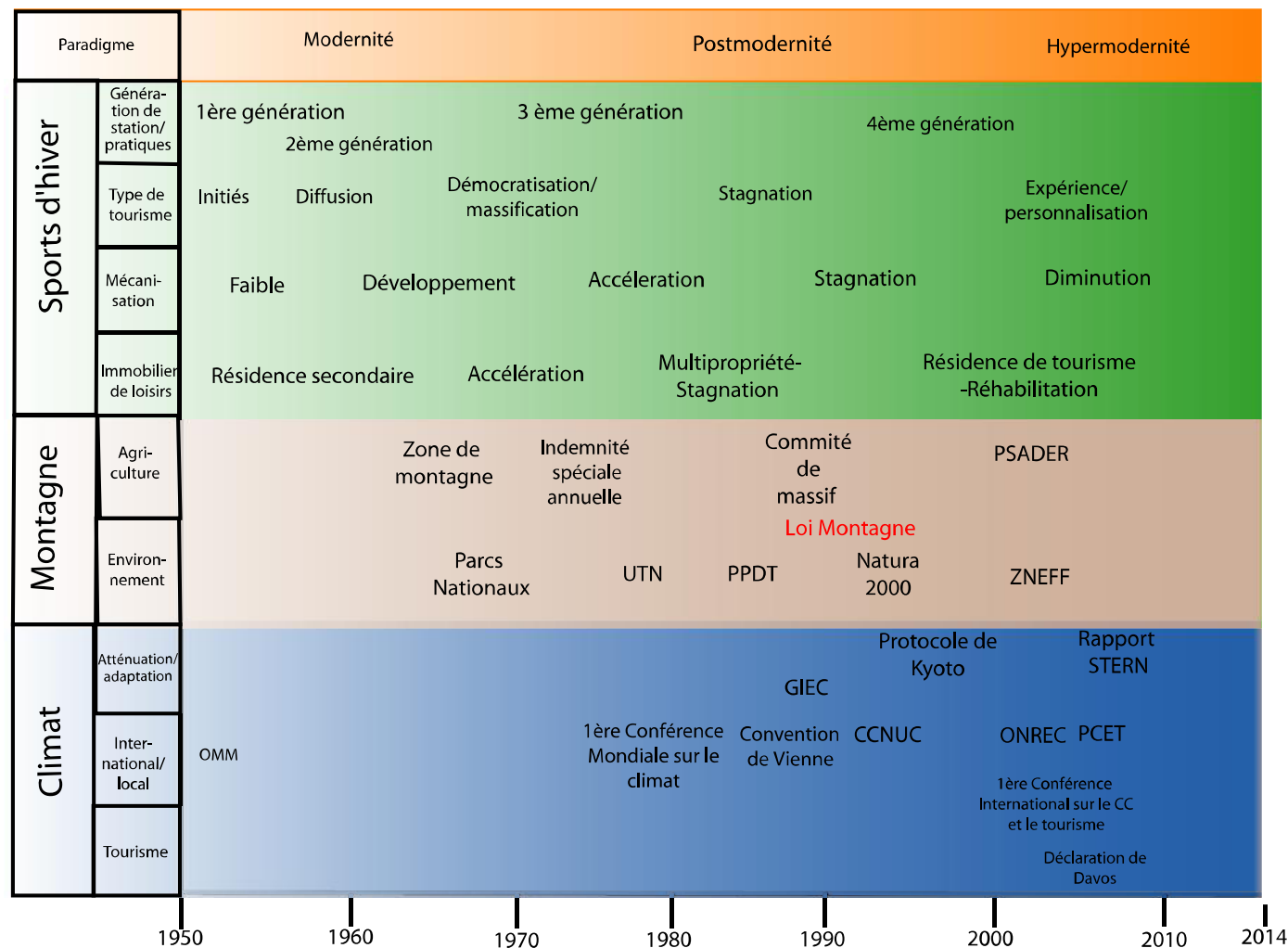
¹¹ C'est la lecture faite par l'Observatoire savoyard du Changement Climatique. Voir graphique chapitre 2.

centrale de la recherche actuelle dans ce domaine est de savoir si une adaptation aux changements climatiques est vraiment possible. En effet, après avoir été analysés comme un problème de pollution et d'environnement, les changements climatiques ont été reconnus comme un problème de développement. Aujourd'hui, via le rapport 2014 du GIEC, une nouvelle perspective s'est ouverte pour la problématique climatique, celle de la décarbonisation de l'économie. Ce choix est possible par la dissociation entre les stratégies socioéconomiques et politiques des émissions de GES ainsi que la « transition énergétique ». Les politiques climatiques ne sont pas restées à l'échelle internationale, bien au contraire leur traduction est multiscalaire, notamment pour permettre l'application du Protocole de Kyoto. Dès 2004, La première génération de plans climat naît sur la base du volontariat. La création d'un PCET avant le début 2013 était obligatoire dans les collectivités de plus de 50 000 habitants. Force est de constater qu'au milieu de l'année 2013 seulement 1/3 des territoires concernés ont agi dans ce sens. Ces plans reposent sur un nombre important d'organismes intermédiaires et des outils méthodologique de l'État, puisque ces méthodologies sont encadrées par la Conférence des Parties pour le suivi des émissions de GES. Ces plans n'étant pas contraignants, quelle place prendront-ils dans les autres plans territoriaux (SCOT, Charte de PNV, etc.) ? À l'échelle internationale, l'adaptation aux changements climatiques reste encore difficilement appropriable par les acteurs concernés par ces plans.

La figure n°6 permet de faire une synthèse des évolutions dans les trois grands domaines questionnés dans cette première partie, à savoir les sports d'hiver, la montagne et le climat. Cette frise montre également la transversalité des paradigmes, notamment sur la prise en charge des territoires. Ces territoires ont connu depuis les soixante dernières années beaucoup de bouleversements socioéconomiques, politiques et environnementaux. Néanmoins leur trajectoire spécifique doit être comprise dans un contexte plus global, permettant d'éclairer les problématiques actuelles auxquelles ils sont confrontés.

Figure n°6

Évolution de la prise en charge des sports d'hiver, de la montagne et du climat à travers la modernité, la postmodernité et l'hypermodernité



Source : A. Bonnemains

Nous avons montré que tourisme comme les politiques climatiques sont désormais à la charge des collectivités locales. Or, ce modèle de développement qu'est le tourisme des sports d'hiver tel qu'il s'est construit dans les Alpes du Nord n'est pas issu d'une volonté des collectivités locales dans leur phase d'industrialisation, mais bien d'une ambition étatique.

Depuis les lois de décentralisation, particulièrement la loi Montagne, les communes ont la charge de la gestion et de l'organisation du tourisme sur leur territoire. Elles sont donc héritières des modèles de développement « Top down » lancés par l'État, ce qui est particulièrement visible pour les stations de Tarentaise de haute altitude, pensées en rupture avec leur territoire support. Dans un contexte de concurrence internationale et nationale très fort, les stations doivent s'adapter à la demande touristique. Le tourisme comme phénomène sociétal est le miroir de ces transformations, et de ces nouvelles exigences, or l'emprise spatiale, économique, sociale et environnementale des stations de sports d'hiver est territorialisée. L'attractivité viendrait donc de la capacité des acteurs locaux à mettre en place des projets de territoire, demandant la mise en place de prospective.

Un autre secteur demande également de produire de la prospective, celui des politiques climatiques, qui sont aussi au départ issues de logiques « top down » venant des instances internationales. C'est maintenant aux collectivités locales de mener la lutte et l'adaptation face aux changements climatiques, puisque les conséquences de ces changements sont déjà visibles et le seront de plus en plus.

Les outils utilisés, comme les diagnostics et la prospective territoriale, sont similaires pour le tourisme et le climat. Comment vont donc s'articuler ces deux composantes des politiques publiques territoriales ?

Trois liens importants entre tourisme et climat prennent forme dans cette première partie :

1- Les changements climatiques ont un impact sur le tourisme puisqu'ils modifieront en partie le territoire support, donc son attractivité. Et dans un lien à double sens, les changements climatiques (particulièrement par le transport) contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, qui sont elles-mêmes à l'origine des changements climatiques.

2- Les impacts du tourisme comme ceux des changements climatiques doivent être pris en charge par les collectivités locales. C'est la question de la gestion de problématiques globales à l'échelle locale.

3- Le climat et le tourisme sont maintenant deux domaines de l'action publique territorialisée, demandant la mise en place de plans d'aménagement donc de prospective.

Introduction partie II

Quelles vulnérabilités et résiliences pour quel modèle de développement ?

Photo n°3 : Modèle de station intégrée

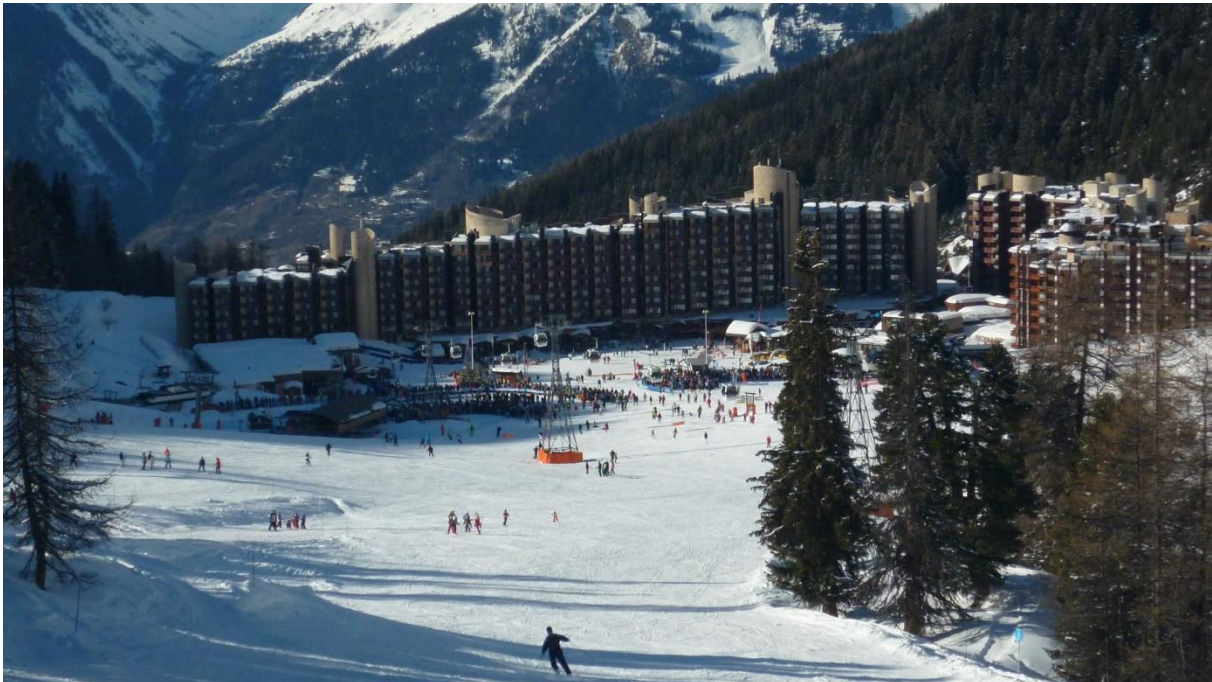


Photo : A. Bonnemains, février 2014

La photo n° 3 de Plagne Bellecôte met en évidence l'architecture moderne des années 1970 dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise. En effet, on remarque une urbanisation dense regroupée autour d'un "*front de neige*" d'où partent les remontées mécaniques. Cette organisation et structuration de la station deviendront le modèle des stations de 3^{ème} génération.

La partie deux a pour ambition de montrer la construction et le renouvellement d'un modèle de développement touristique centré sur les sports d'hiver. Cette analyse est à l'intersection entre les évolutions sociétales et les changements climatiques. L'objectif est de montrer comment les stations de haute altitude de Tarentaise ont bénéficié des logiques de concentration des sports d'hiver, ce qui leur permet de rester attractives encore aujourd'hui. Ces stations, loin d'être affectées par les

remises en question des années 1970-80, ont renforcé leur modèle par leur altitude et le nombre de lits qu'elles proposent, ce qui leur a permis d'investir de manière toujours plus conséquente. C'est l'une des raisons pour lesquelles les acteurs des stations de sports d'hiver ne perçoivent pas la problématique climatique comme une vulnérabilité. C'est l'adaptation à la demande touristique qui est prônée, par la différenciation entre les stations pour rester attractif, rendant les stations vulnérables aux taux de fréquentation qui se doivent d'être toujours plus importants. La résilience de ce modèle touristique a été possible par la spécialisation du territoire de la Tarentaise de manière toujours plus poussée dans les sports d'hiver, puisque elle a créé une mono-économie sur le territoire. Il y a donc un lien de dépendance, rendant la vallée particulièrement vulnérable aux changements climatiques.

Chapitre 4 :

Quelles sources, quelle méthodologie et quels outils pour la recherche territoriale

« (...) Nous voudrions montrer que non seulement l'espace géographique fonctionne selon une pluralité de temps, mais que l'objectif ne consiste pas non plus à reprendre les différentes temporalités des objets sociaux (famille, mentalités) ou économiques (cycle de production, localisations) en les «projetant» sur des territoires. Il s'agit, au contraire, de souligner que chaque structure spatiale possède sa propre périodisation, fonctionne selon son propre rythme et s'articule d'une certaine façon avec d'autres pour produire selon les époques des systèmes spatiaux ayant des configurations variées, mais aussi perdurer d'un système spatial à un autre. » B. Elissalde, 2000, « Géographie, temps et changement spatial, Espace géographique » Tome 29 n°3, p10

Ce chapitre sera dédié aux outils, aux sources et à la méthodologie utilisés au cours de ce travail de recherche. Le choix d'y consacrer un chapitre est motivé par une démarche hypothético-déductive, ces allers-retours permanents entre les recherches bibliographiques, la récolte de données et l'enquête de terrain formant un tout cohérent dans la formulation de la pensée. C'est une approche essentiellement exploratoire en perpétuel mouvement, alimentée par de nombreuses rencontres scientifiques et un comité de suivi tout au long de ce doctorat. Le terrain de recherche, entre lieu de vie et objectivité, a été le déclencheur de ce travail, son élément central. Le choix conceptuel de cette thèse est bien entendu en cohérence avec la démarche utilisée. Une réflexion sur l'adaptation aux changements globaux d'un territoire, tout en étant multiscalaire (élément structurant des dynamiques territoriales), n'en est pas moins conceptualisée. Ce qui nous pousse à retracer l'implantation des sports d'hiver sur la vallée de la Tarentaise, à partir d'un travail bibliographique important. Ces différents éléments ont donné lieu à la construction d'une frise chrono-systémique permettant de comprendre la trajectoire territoriale de la vallée. Cette frise a été renforcée tout au long de la thèse, l'une alimentant l'autre. Dans un même temps, nous avons souhaité récolter des données sur les stations de ski étudiées (nombre de lits, fréquentation, journées skieurs, etc.), qui nous ont amenée à questionner la capacité des stations touristiques à produire des chiffres fiables. Les problèmes rencontrés et les sources disponibles pour quantifier l'offre et la demande touristique seront explicités dans la première partie de ce chapitre. La pratique du terrain ayant un rôle fondamental dans les sciences humaines, particulièrement en géographie, nous exposerons les

multiples formes prises par l'enquête dans un second temps. Ce sera également l'occasion d'aborder le traitement des données empiriques utilisées. La dernière partie de ce chapitre traitera de la frise chrono-systémique, notamment de la méthode employée pour sa conception.

I- Les données sur l'offre et la demande touristique en stations de sports d'hiver

Il est possible de distinguer deux grands types de données concernant le tourisme à des échelles spatiales différentes : l'offre regroupant l'hébergement et les remontées mécaniques (nombre de lits, leur typologie, nombre de remontées mécaniques, etc.) à l'échelle de la station, de la commune support ou de la vallée ; et la demande touristique dans son aspect quantitatif (fréquentation, type de clientèle, etc.) et qualitatif (à partir de la représentation des acteurs socioprofessionnels).

Il faut rappeler que les sports d'hiver sont un marché extrêmement concurrentiel et compétitif, particulièrement à l'échelle de la Tarentaise, ce qui a pour conséquence une culture du secret importante. L'accès aux chiffres concernant l'offre et la demande de la clientèle s'en trouve compliqué, notamment si l'on souhaite des données station par station et non à l'échelle de la Tarentaise.

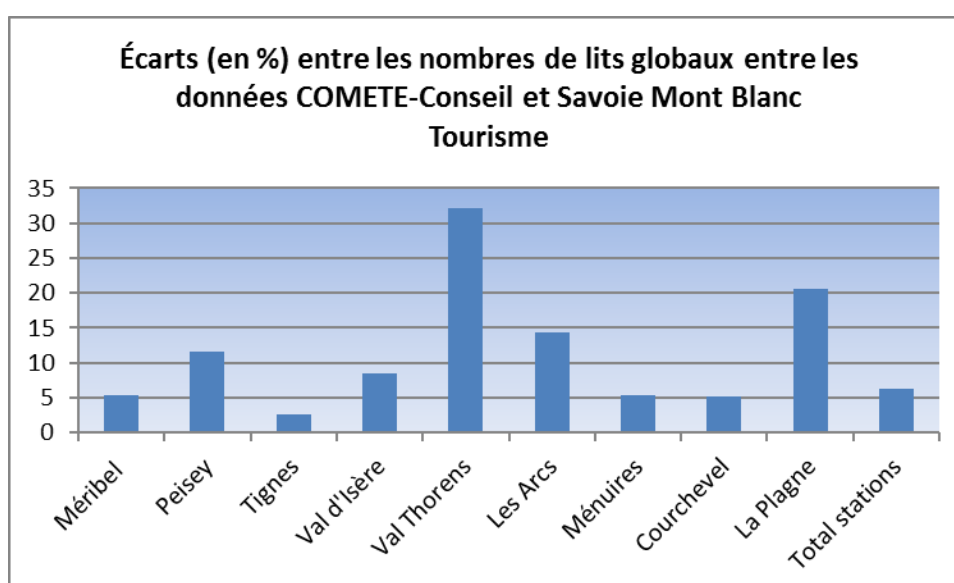
C'est un cabinet d'études, Comète-conseil qui est mandaté par les stations (entreprises de remontées mécaniques et communes) pour fournir aux acteurs des stations (mairie, OT et entreprises de remontées mécaniques) les chiffres concernant l'offre et la demande touristique de leur station : le nombre de lits marchands et non-marchands, la fréquentation sur la saison ou par semaine, la part de la clientèle française ou étrangère, le taux d'occupation, etc. La confidentialité des chiffres a eu pour conséquence la nécessité de demander à chaque station l'autorisation de les utiliser, ce qui en soi n'est pas un problème. Ce qui peut en devenir un par contre, c'est de n'avoir pas accès aux chiffres bruts, et de devoir se contenter d'un jeu de données déjà existant, sans avoir réellement connaissance des méthodologies utilisées pour les traiter. Certains modes de calcul ne sont pas explicités, ils restent flous et ces chiffres doivent être considérés comme des tendances.

La question de la fabrication des données a pris une place de plus en plus importante lorsque nous avons essayé d'avoir un regard rétrospectif. En effet, force est de constater que les modes de calcul ont évolué et les chiffres n'ont pas toujours été rectifiés, engendrant des incohérences entre les années. Nous avons noté un manque de données dans les séries récupérées, certains éléments n'étant plus quantifiés d'une année sur l'autre. Ces éléments rendent difficile un regard historique et objectif sur ces stations. G. Fablet, qui mène sa recherche doctorale sur les dynamiques foncières en station (notamment sur la Tarentaise), met également en avant les problèmes méthodologiques concernant les données sur l'immobilier de loisirs en station. « *D'un point de vue plus général, c'est*

donc le recours au concept de lit touristique pour quantifier l'urbanisation touristique qui interroge. Cette unité de mesure résulte en effet d'un bricolage statistique dont les modalités d'ajustement resurgissent régulièrement dans les débats » (Fablet, 2014, p3). Cette citation montre que ces aspects méthodologiques peuvent être le reflet d'un problème plus large, celui de la pertinence des données créées. La difficulté de récolter des données rétrospectives est renforcée également par le fait que les stations n'ont pas fait appel à ce bureau d'études en même temps, mais avec des années d'écart. La comparaison entre les stations et l'ensemble de la vallée n'est possible que sur trois ans. Durant cette thèse, de nombreuses stations ont stoppé leur collaboration avec Comète-Conseil, nous n'avons donc pas de données récentes.

Les départements de Savoie et Haute-Savoie ont délégué leur compétence tourisme à l'Assemblée des Pays de Savoie, qui s'est dotée d'une structure publique : Savoie Mont Blanc Tourisme (SMB). Un observatoire a été créé afin de suivre la fréquentation et l'offre touristique, mais là de nouveaux problèmes apparaissent : Il n'est pas possible de prendre connaissance de ces données sur du long terme, les modes de calcul ont changé et n'ont jamais été homogénéisés. « Les données du SDT (suivi de la demande touristique) à partir de l'hiver 2008/2009 ne sont donc pas comparables aux résultats des saisons précédentes sauf pour quelques items pour lesquels les résultats ont pu être rétro-polés (recalculés) et qui sont communiqués dans les graphiques des pages 7 et 8. Par ailleurs, certains items ont disparu de la nouvelle enquête tel que celui concernant les pratiques d'activités. Un autre changement, de terminologie celui-là, conduit au remplacement de la notion de séjour par celle de voyage » (Savoie Mont Blanc Tourisme, 2009, p8).

Graphique n°4



Source : Comète-Conseil/Savoie Mont Blanc Tourisme

Il existe des écarts entre les chiffres du bureau d'études Comète-Conseil et ceux de Savoie Mont Blanc Tourisme (Cf. graphique n°4). Il est à noter que ces différences ne sont pas très importantes si l'on regarde sur l'ensemble des stations, mais peuvent devenir appréciables sur certains sites, avec des écarts de 17-24% entre les deux sources de données. Alors pourquoi de telles disparités ? Comme l'indique G. Fablet, les questions méthodologiques permettent de répondre en partie à cette interrogation. La question des ratios utilisés pour convertir les chambres en lits est révélatrice, c'est un ratio de 2 (une chambre représentant 2 lits) qui est utilisé au niveau national et pour Savoie Mont Blanc, alors que le bureau d'études Comète-Conseil se sert d'un ratio de 2,5 (une chambre représentant 2,5 lits). Les chiffres finaux vont donc être différents. De plus Comète-Conseil va comptabiliser les lits en résidences secondaires sur les tonnages en ordures ménagères alors que Savoie Mont Blanc va se servir des différentes données INSEE, notamment le fichier « meublés classés » pour quantifier les lits non-marchands.

Le graphique n°4 montre des écarts de 30% du stock global de lits pour Val Thorens, de 20% pour la station de La Plagne et de 17% pour Les Arcs. Ces différences sont importantes, elles montrent un réel problème de fiabilité des données.

I-a Quelle quantification pour l'offre touristique ?

Du côté de Savoie Mont Blanc Tourisme, l'extrait n°38 nous montre les sources et les indicateurs utilisés par cet organisme pour calculer la capacité d'accueil touristique.

Extrait n°38

Sources et indicateurs utilisés par Savoie Mont Blanc pour quantifier la capacité d'accueil touristique



ANNEXE :

CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE : Sources et Indicateurs

| HEBERGEMENTS | SOURCES | INDICATEURS (réels ou ratios) |
|--|-----------------------------------|---|
| Meublés classés | Préfectures 73 et 74 | Nombre de lits classés |
| Résidences de tourisme classées et résidences non classées | SITRA (*) | Nombre de lits déclarés |
| Hôtellerie | SITRA (*) | Nombre de chambres déclarées X 2,5 |
| Hôtellerie de plein air | SITRA (*) | Emplacements déclarés X 3 (Y compris HLL Mobil home) |
| Centres et villages vacances, Auberges de jeunesse et Maisons familiales | SITRA (*) | Nombre de lits déclarés |
| Refuges et gîtes d'étape | SITRA (*) | Nombre de lits déclarés |
| Chambres d'hôtes | Gîtes de France et Clévacances | Nombre de lits déclarés |
| Hébergement non marchand | Résidences secondaires INSEE 2009 | Nombre de résidences secondaires Insee X 5 lits duquel est déduit : le nombre de lits en meublés classés et le nombre de lits en résidences de tourisme classées et résidences non classées |
| Gîtes ruraux | Gîtes de France | Nombre de lits déclarés |

SITRA (*) : Bases de données alimentées par Savoie Mont Blanc Tourisme et par les Offices de tourisme adhérents au réseau Sitra

Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Avril 2014

Source : http://pro.savoie-mont-blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original/application/de0af2fb88613772c06304f7d0acb8eb.pdf

À travers Savoie Mont Blanc Tourisme, les départements ont créé la Sitra, une base de données « *plateforme de base d'information en ligne souhaitant créer et diffuser de l'information touristique* ». Celle-ci a pour vocation d'évaluer les « stocks de lits » autant d'un point de vue qualitatif que quantitatif pour connaître la structure des stations. Elle procède par envoi de questionnaires demandant les capacités d'accueil aux professionnels des stations. Cette dernière étant récente, elle ne permet pas encore d'avoir une antériorité intéressante. La plupart des données récoltées étant déclaratives, l'exhaustivité ne peut pas être assurée. Nous n'avons pas accès pour le moment à la méthodologie de Comète-Conseil concernant son analyse l'offre, l'extrait n°39 présente les seuls éléments à notre disposition, c'est-à-dire des définitions. Au regard de ces définitions il faut noter la difficulté qu'il y a à créer des indicateurs représentatifs de la diversité des acteurs présents dans une station de sports d'hiver, notamment en ce qui concerne la définition de lits professionnels et de lits diffus.

Extrait n°39

Méthodologie Comète-Conseil disponible

Lits professionnels : Hébergements qui constituent pour leur gestionnaire leur source de revenus principale ou une activité significative (capacité disponible à la location).

Lits diffus : Le terme de lits « diffus » est préféré à celui de « non-marchand » dans la mesure où cette catégorie recouvre les résidences secondaires et les meublés particuliers loués occasionnellement.

Taux de remplissage moyen : Rapport entre le nombre de lits occupés (loués ou occupations propriétaires) par rapport au nombre de lits total. Ce taux est calculé sur la période principale d'ouverture de l'ensemble des stations (semaines 51 à 16).

Rendement d'un lit : Correspond à son nombre moyen de semaines d'occupation au cours d'une saison. Sauf mention contraire, ce calcul est effectué sur l'ensemble de la saison.

Journée skieur : Une journée skieur équivaut à la visite dans une station d'un pratiquant de sports de glisse utilisant les remontées mécaniques. Cette donnée est obtenue en décomposant en unités « jour » les ventes de titres de transport.

Part de marché ski : S'obtient par le rapport entre le nombre de journées skieurs par semaine au regard des nuitées issues de la fréquentation globale de la station. Cette part de marché ski permet de définir le taux de pénétration des journées ski sur les nuitées. La consommation de ski étant liée à de nombreux critères (environnementaux, factuels, etc.), l'évolution de cet indicateur doit être analysée parallèlement au remplissage global de la station. Sauf mention contraire, ce calcul est effectué sur l'ensemble de la saison.

Ski journée : Ensemble des titres « journée » vendus (1/2 journée, journée).

Ski séjour : Ensemble constitué par les forfaits de 2 jours et plus, gratuits commerciales comprises.

Ski commercial : Total du ski de journée et du ski de séjours (hors forfaits saison).

Source : Comète-Conseil

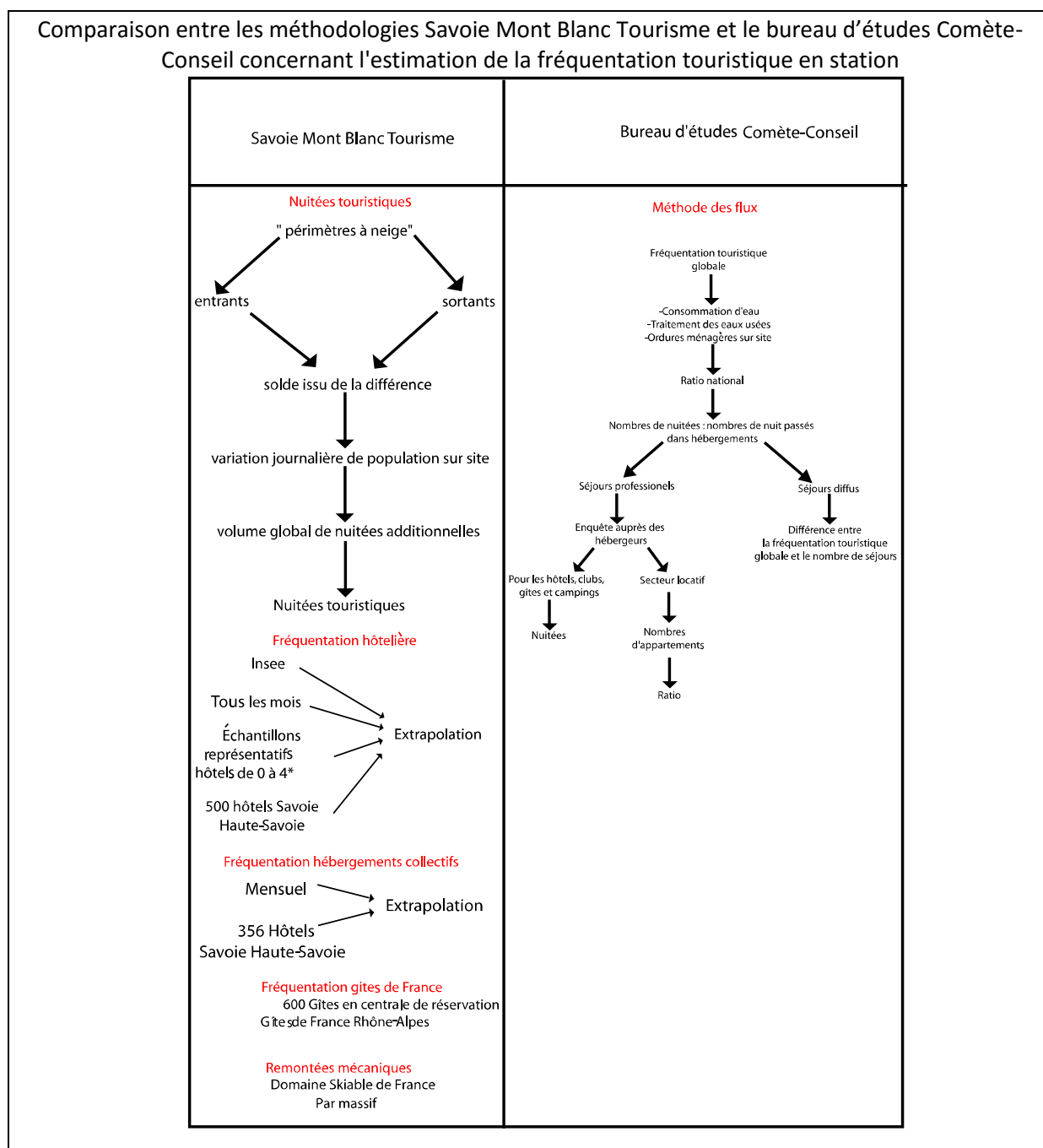
Avant de comparer les deux méthodologies (Comète-Conseil et Savoie Mont Blanc Tourisme), il nous faut les expliciter et également questionner les données concernant la fréquentation touristique. Il est à noter que ces deux facettes de l'industrie touristique sont aussi difficiles à quantifier l'une que l'autre.

La fréquentation touristique

C'est tout d'abord l'aspect quantitatif de la demande touristique qui est interrogé. Nous avons commencé à montrer dans la première partie comment les stations de troisième génération se sont construites et continuent de fonctionner sur le volume de la clientèle. Il est donc essentiel de suivre quantitativement cette clientèle ; cet aspect est également renforcé avec le rôle du marketing, de plus en plus prégnant.

La figure n°7 montre la divergence de méthode entre les deux organismes, celle-ci est avant tout liée aux calculs des lits diffus : SMB a recours aux résidences secondaires recensées par l'INSEE, à quoi sont soustraits les résidences de tourisme et les meublés classés pour arriver aux lits diffus. Quant à Comète-Conseil, les lits diffus sont issus de la différence entre ce qu'il nomme la fréquentation globale (calculée via les ordures ménagères, les eaux usées et la consommation d'eau, c'est un ratio national) et les déclarations faites par les prestataires.

Figure n°7



Source : Savoie Mont Blanc Tourisme/Comète-Conseil

Par le biais de cette démonstration, nous souhaitons comprendre les raisons de ces écarts méthodologiques, en ne nous limitant pas aux aspects techniques de ces méthodologies. Une des réponses que nous pouvons donner est de nous intéresser aux acteurs qui commandent et s'inspirent de ces rapports, et ce qu'ils en dégagent. Comète-Conseil est un bureau d'études privé mandaté conjointement par les collectivités territoriales, à travers les offices du tourisme notamment, et les entreprises de remontées mécaniques. Ce sont des rapports très détaillés de fréquentation hebdomadaire réalisés station par station, ce qui n'est pas le cas de Savoie Mont Blanc

Tourisme, qui diffuse les données sur des massifs (Tarentaise, Maurienne, etc.). Il y a donc une différence d'échelle spatiale. Comète-Conseil permet donc aux acteurs d'avoir des données à l'échelle de la station. De plus, le bureau d'études fournit une estimation à la mi-saison du remplissage pour la deuxième moitié de l'hiver. La temporalité et la spatialité diffèrent entre les deux sources.

Dans tous les cas, les deux méthodologies restent très approximatives. *« Cette situation de flou méthodologique, assimilée à un instrument saisi par l'action publique favoriserait le maintien de zones d'incertitude, autant de possibles marges de manœuvres pour les acteurs. L'absence de stabilité dans les références quantitatives invoquées pourrait alors être lue comme un moyen commode de légitimation de l'action publique locale de planification permettant de minorer ou majorer à loisir les capacités d'hébergement selon les orientations souhaitées. Dans ces communes supports de stations, il s'est parfois opéré un véritable renversement entre l'ingénierie des services de l'Etat et celle des opérateurs à l'initiative des projets immobiliers. Face à cet inquiétant déséquilibre et parce que défaire une statistique est aussi coûteux que de la faire, les fondements méthodologiques de la statistique « locale » ne sont que très rarement discutés »* (Fablet, 20014, p3).

Deux autres éléments sont à mettre en avant à travers ces problèmes de données : la planification territoriale et la prospective basées sur ces données. En effet, les projets de territoire et les stratégies qui en résultent s'appuient sur ces résultats pour la planification territoriale, alors que ceux-ci mériteraient d'être considérés avec de la « distance ». Il n'est pas possible actuellement de connaître précisément le nombre de lits touristiques dans une station, ce ne sont que des approximations. Il en est de même pour la fréquentation, les chiffres restent imprécis du fait du nombre important de résidences secondaires et de leur réel taux de remplissage (qui n'est pas connu). La question se pose alors, comment sont reçus et intégrés ces éléments statistiques par les professionnels des stations ? Il est important de comprendre que les stratégies touristiques des stations, particulièrement le choix du nombre de lits neufs à construire, s'appuient sur des données non fiables. C'est bien toute l'urbanisation de la montagne dont il est question, puisque le calibrage des remontées mécaniques est calculé par rapport au nombre de lits touristiques. C'est également la question des subventions et aides par le classement des communes que pose le chiffrage des lits : *« Deux avantages sont liés à la dénomination de "commune touristique". Premièrement, pouvoir se prévaloir d'un statut spécifique, gage de qualité offert aux touristes, la distinguant des autres communes.*

Deuxièmement, pouvoir accéder au label d'excellence de la "station classée de tourisme". Seules les communes touristiques peuvent y prétendre. Cette dénomination répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

Ces stations de tourisme bénéficient alors du sur classement démographique, de la majoration de l'indemnité des élus et, sous certaines conditions, de la perception d'une taxe additionnelle aux droits de mutation »¹.

Extrait n°40

Classement commune touristique et Station touristique

Commune touristique

3 critères essentiels

La commune touristique doit se doter d'une politique locale du tourisme et offrir des capacités d'hébergements pour les touristes.

A ce titre elle doit :

1. Disposer d'un office de tourisme classé ;
2. Organiser des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ;
3. Disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires).

Dénomination accordée pour 5 ans, attribuée par arrêté préfectoral

Station de tourisme

6 critères essentiels

Seule la commune touristique peut faire une demande de classement en station touristique.

A ce titre, elle doit :

1. Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées
2. Offrir des créations et animations culturelles, faciliter les activités physique et sportives;
3. Mettre en oeuvre des savoir-faire professionnels au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional;
4. Offrir des commerces de proximité et des structures de soins adaptées;
5. Disposer d'un plan local d'urbanisme, d'un plan de zonage d'assainissement;
6. Organiser l'information touristique en plusieurs langues

Classement accordé pour 12 ans, attribué par décret

Source : <http://www.economie.gouv.fr/nouvelles-communes-et-stations-touristiques>

En Tarentaise **les communes classées comme Communes Touristiques** dans la catégorie montagne sont : Macôt-la-Plagne, Les Allues, Saint-Martin-de-Belleville et Saint-Bon-Courchevel. La commune de Brides-les-Bains quant à elle est classée comme ville thermale.

¹ Source : <http://www.economie.gouv.fr/nouvelles-communes-et-stations-touristiques>

En Tarentaise toujours les **stations classées comme Stations de Tourisme** sont : Les Allues et Saint-Bon-Tarentaise, qui correspondent à la **catégorie Montagne** ; Brides-les-Bains, dans la **catégorie Thermale**.

On s'aperçoit que ce sont les stations avec un fort potentiel de lits qui ont été classées. La commune touristique a pour vocation d'aider à faire face à l'afflux saisonnier de population, calculé sur la capacité de charge entre la population permanente et la capacité d'accueil. La station classée doit faciliter la fréquentation de la station, et encourager le tourisme sur l'année.

Nous souhaitons évoquer un dernier type de données concernant l'offre touristique : le nombre de remontées mécaniques. Pour les remontées mécaniques c'est le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) qui s'occupe de la récolte et du traitement des données. Cet organisme a également un volet international, puisque les transports par câble émergent comme solution pour les transports publics urbains², pour leur aspect collectif et non émetteur de GES. Les missions du STRGTM sont entre autres :

1- Normatives et réglementaires : *« Évaluer et agréer les professionnels de la sécurité (maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques indépendants, et organismes qualifiés agréés) (...). Produire et diffuser des documents et référentiels techniques ou des recommandations et proposer des évolutions de la réglementation »*³.

2- De la construction et récolte de données : *« Conduire des études, recherches et expertises, effectuer la collecte et l'exploitation des statistiques »*⁴.

3- Techniques et opérationnelles : *« Instruire et assurer le contrôle de la sécurité au cours de la vie des appareils tant en remontées mécaniques qu'en transports guidés sous l'autorité fonctionnelle des Préfets »*⁵.

4- De promotion et de réseau : *« Concourir à la promotion des techniques relatives à ces installations, organiser des partages d'expérience tant au niveau national qu'à l'international ; Participer à la vie du Réseau Scientifique et Technique (RST) et organiser les partages de compétences »*.

Nous avons donc pris contact avec cet organisme pour récupérer les données relatives :

1- Aux parcs de remontées mécaniques des domaines skiables étudiés : âges et types de remontées mécaniques.

2- Aux investissements faits par les entreprises de remontées mécaniques : types d'investissement et volume.

² http://www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strmtg8pages_2013.pdf consulté le 15/07/14

³ Ibid. p1

⁴ Ibid. p1

⁵ Ibid. p1

Cependant, les séries longues sont ici aussi difficilement accessibles : arrêt des séries, changement des modes de calculs. Après avoir interrogé l'offre touristique, il nous faut questionner les données relatives à la demande touristique.

I-b Peut-on connaître la demande touristique

La demande touristique est devenue un des paradigmes dominants des études sur le tourisme, cela est principalement dû à la compétition entre les destinations, à l'échelle nationale comme internationale, entraînant une pression importante sur les territoires pour rester attractifs. C'est dans cette optique que les acteurs touristiques tentent d'analyser la demande touristique avec de plus en plus de précision.

Encadré n°2

Étude sur la demande touristique analysée :

Sur la demande touristique en général :

Les études ministérielles :

* DGCS, « *Les nouvelles perceptions de la valeur des offres touristiques : Impacts pour les opérateurs* », 2010, 104 pages.

*Coordonné par Jean Viard, « *Réinventer les vacances la nouvelle galaxie du tourisme* », Rapport du groupe d'experts « Prospective de la demande touristique à l'horizon 2010 », 1998, 335 pages.

Sur la montagne :

Les études ministérielles :

* CREDOC, « *Un désir de renouveau des vacances d'hiver* », Rapport réalisé à la demande de la DGCS, 2009-2010, 97 pages.

* Stat info, *Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants*, 2006, 4 pages.

Études régionales et bi-départementales :

* Rhône-Alpes Tourisme « *Profils et comportement des clientèles françaises en Rhône-Alpes* », Mémento du tourisme 2012 10^{ème} édition /Observatoire Régional du Tourisme, 2012, 11 pages.

*Frochot I., Kreziak D., « *Étude de l'expérience touristique en stations de montagne Hiver et Été* », Étude réalisée pour Savoie Mont Blanc Tourisme, 2009, 24 pages.

* Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie, « *Tourisme estival en Tarentaise-Vanoise. Constat et pistes d'enjeux* », 2010, 46 pages.

Atout France/Odit France :

* Atout France, « *Carnet de route de la montagne de l'écoute des clients à l'action marketing* », 2000, 153 pages.

* Atout France, « *La demande touristique en espace de montagne* », 1999, 70 pages.

* ODIT France et DEATM-BF-FB23, « *Argumentaire proposition pour une marche à suivre pour le comité de pilotage. Pour une approche prospective du tourisme à la montagne* », 2007, 20 pages.

Source : A. Bonnemains

À travers les études mentionnées dans l'encadré n°2, nous pouvons voir l'importance que revêt actuellement la demande touristique. En effet, l'intérêt de travailler sur ces études était lié à la redondance, dans les entretiens menés auprès des professionnels du tourisme, d'une vision

commune de la demande touristique. L'emploi répété de termes similaires comme « *exigeant* » pour qualifier la clientèle, le recours aux nouvelles technologies pour trouver des « *bons plans* », montre une certaine représentation collective de la demande touristique. C'est également sur la pratique du ski que les discours communs ressortent, les touristes n'auraient plus le goût de l'effort, ils viendraient chercher du « *fun* » et du « *ludique* ». Il faut donc s'adapter à cette demande touristique nécessitant toujours plus d'aménagements. Est-ce uniquement lié à l'observation de la clientèle ? Nous avons donc décidé de regarder ces différentes études, et d'interroger les différentes sources de celles-ci. Nous avons réuni dans le tableau ci-dessous (Cf. figure n°8) les sources citées dans les études sur la demande touristique. Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des rapports sur le sujet, néanmoins ce corpus est révélateur des problématiques soulevées par ce questionnement.

Figure n°8

| Sources citées dans les études sur la demande touristique | |
|---|---|
| <p align="center">Ministérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> *Direction du tourisme *INSEE *Rapports Jean Viard *SNOSM et STRMTG *CREDOC *DGCIS *Enquête aux frontières | <p align="center">Bureaux d'études/Instituts de sondage</p> <ul style="list-style-type: none"> *François Le Marchand *TNS-SOFRES *Socio-Vision COMFREMCA *New Deal *BIPE |
| <p align="center">Régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> *ORT Rhône Alpes *Gîtes de France Rhône-Alpes *CRT *MITRA | <p align="center">Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> *Atout France *Domaine skiable de France |
| <p align="center">Bi-départementales et départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> *Savoie Mont Blanc Tourisme *ODT *Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chambéry | <p align="center">Nombre de fois citées comme source :</p> <p align="center">5 fois et +</p> <p align="center">3 fois</p> <p align="center">2 fois</p> <p align="center">1 fois</p> |

Source : A. Bonnemains, Données : Études mentionnées dans l'encadré n°2

Cette figure est intéressante à double titre :

1-Le faible nombre de sources, renforcé par le fait que chaque rapport cite les autres.

2-Il nous permet de voir l'importance des bureaux d'étude, instituts de sondage et des rapports ministériels qui sont les organismes ayant les moyens de programmer ces études.

Quant aux études universitaires sur le sujet, elles ont bien sûr été lues et regardées de près. Celles-ci portent pour la plupart sur une station ou des stations spécifiques. L'étude d'I. Frochot et D. Kreziak

porte sur quatre stations avec 102 entretiens auprès de touristes⁶. Les bureaux d'études comme les instituts de sondage cherchent à rendre des éléments avant tout qualitatifs sous une version quantitative.

Nous allons nous appuyer principalement sur ce qui est accessible des deux méthodologies, celle de TNS-SOFRES (Cf. encadré n°3) sur le suivi de la demande touristique et celle du CREDOC, études les plus souvent citées.

Encadré n°3

Explication des méthodologies de la TNS-Sofres et du CREDOC

1- Méthodologie TNS-Sofres Suivi de la Demande Touristique⁷

*Pour le compte de la DGCS⁸.

*Mensuel par voie postale auprès de 20 000 personnes représentatives de 15 ans et plus.

Évalue : Le taux de départ et le volume de séjour à travers :

1- Les destinations : Les espaces géographiques (mer, montagne, campagne, près de lacs, ville).

2- Les déplacements : La durée (1 nuit minimum) et le motif (personnel, professionnel ou mixte).

Définitions :

Voyage : Tout départ du domicile avec au moins une nuit à l'extérieur. 1 personne peut déclarer jusqu'à 3 voyages.

Séjour : 1 nuit et une journée dans un même lieu.

Les nuitées : Séjours et voyages.

2- Méthodologie CREDOC : Un désir de renouveau des vacances d'hiver⁹.

*Au sein de l'enquête « Condition de Vie et Aspiration des Français ».

*Face à face ; 2006 personnes de + de 18 ans interrogées identifiées par les méthodes des quotas du 12/2009 au 01/2010.

Thèmes questionnés :

*Comportement des Français en matière de départs aux vacances d'hiver.

*Problème de la contrainte financière sur les sports hivernaux : contexte de crise économique.

*Image des vacances d'hiver.

*Adéquation de l'offre touristique.

Source : A. Bonnemaïn, Données : TNS-Sofres, CREDOC

Ces deux méthodologies nous montrent la difficulté d'évaluer la demande touristique, notamment sur de gros échantillons. Ce qu'il nous semble important de voir, c'est la récupération de ces résultats

⁶ La co-construction de l'expérience touristique. Les stratégies des touristes en stations de sport d'hiver. D.Kreziak, I. Frochot, *Décision marketing* N°64 Octobre-Décembre 2011; 12p

⁷<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-methodes/enquete-nomenclature/1543/139/suivi-demande-touristique-sdt.html> consulté le 25/01/15

⁸ Direction générale de la compétitivité et de l'industrie et des services. Sous la direction du Ministère du Redressement Productif et du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme français.

⁹ http://www.credoc.fr/pdf/Sou/vacances_%20hiver_2010.pdf

sans en connaître les modalités de calcul exactes. Les définitions de « voyage » ou de « séjour » sont elles aussi mouvantes selon les organismes, ce qui rend difficiles les croisements.

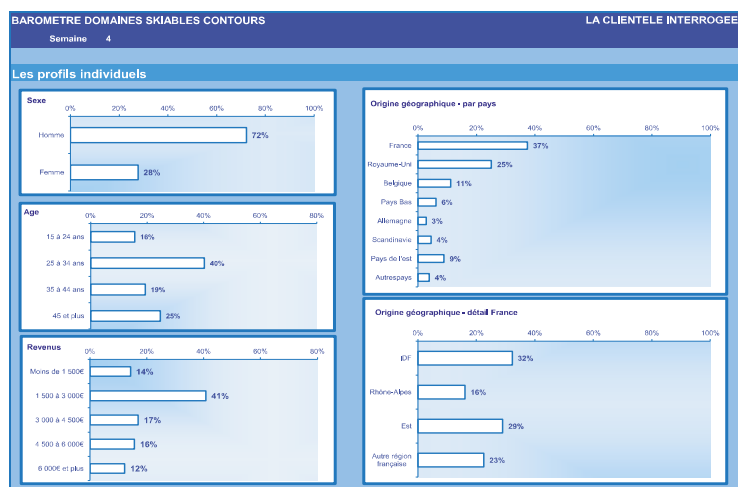
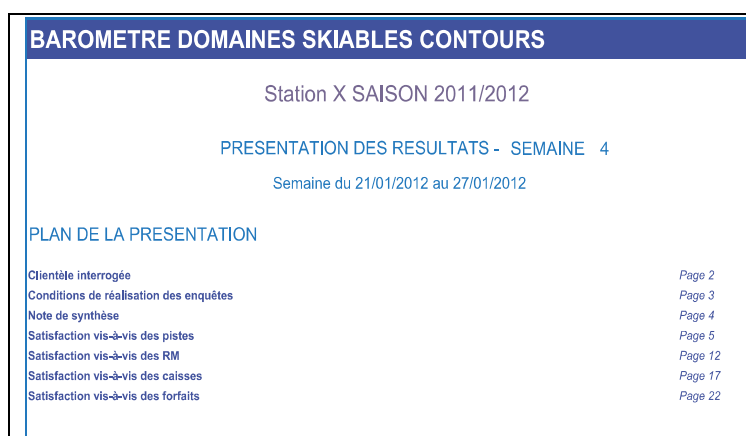
Par ailleurs, les stations de sports d'hiver étudiées se servent d'un institut de sondage spécifique, Contours-Conseil, pour évaluer leur offre touristique. Là aussi ce sont des éléments avant tout statistiques, il nous a semblé difficile de ne pas présenter rapidement leur travail au vu de l'importance que leur accordent les professionnels des sports d'hiver.

Contours-Conseil

Ce cabinet de sondage est bien implanté dans les stations étudiées, puisqu'il permet une comparaison de la satisfaction de la clientèle entre les domaines skiables, bien entendu sans les nommer. C'est une enquête quantitative directement réalisée sur les domaines skiables par les employés de l'entreprise de remontées mécaniques, les tablettes tactiles ont remplacé le formulaire papier. Les résultats sont hebdomadaires.

Extrait n°41

Exemple des résultats obtenus par le bureau d'étude *Contours-Conseil*



Source : une des stations de haute altitude de Tarentaise

Nous avons volontairement retiré le nom de la station de ski à laquelle nous avons emprunté cette présentation, ces données étant considérées comme confidentielles par les professionnels du tourisme. En ce qui concerne la réalisation de l'enquête, comme nous l'avons mentionné, elle se fait sur les pistes d'une manière déclarative. Une fois le profil de la clientèle défini, il est demandé aux enquêtés de noter la qualité de l'offre de l'entreprise de remontées mécaniques. Les gestionnaires connaissent leur classement par rapport aux autres stations par des notes de satisfaction, sans avoir les noms des autres stations. C'est un indicateur important pour les stations en situation de très forte concurrence entre elles.

Extrait n°42

Extrait du classement des stations par Contours-

Conseil

Le Domaine skiable : Comparaison des notes de satisfaction (notes sur 10) sur la saison

| N° semaine | 52 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Station 1 | 7,48 | 7,23 | 7,98 | 8,07 | 7,87 | 7,76 | 7,84 | 7,96 | 7,85 | 7,88 | 7,91 | 7,79 | 7,82 | 7,77 | 7,87 |
| Station 2 | 7,49 | 7,32 | 8,01 | 8,13 | 7,95 | 7,84 | 7,95 | 8,13 | 7,89 | 7,77 | 7,91 | 8,00 | 7,88 | 8,01 | 7,94 |
| Station 3 | 7,38 | 7,14 | 7,69 | 7,98 | 7,69 | 7,76 | 7,58 | 7,89 | 7,90 | 7,82 | 7,79 | 7,74 | 7,74 | 7,80 | 7,78 |
| Station 4 | 7,42 | 7,33 | 7,96 | 8,39 | 8,00 | 7,97 | 7,70 | 8,18 | 8,01 | 7,91 | 7,93 | 7,90 | 8,07 | 8,01 | 8,04 |
| Station 5 | 7,56 | 7,46 | 7,86 | 7,92 | 8,05 | 7,99 | 8,03 | 8,09 | 8,13 | 8,17 | 7,99 | 8,03 | 8,06 | 8,03 | 8,11 |
| Station 6 | 7,48 | 7,42 | 8,01 | 8,02 | 7,64 | 7,61 | 7,61 | 8,13 | 8,08 | 7,70 | 7,92 | 7,93 | 8,02 | 7,99 | 8,0 |
| Station 7 | 7,33 | 6,85 | 7,48 | 8,02 | 7,95 | 7,92 | 7,80 | 8,14 | 8,07 | 7,96 | 7,86 | 7,74 | 7,63 | 7,92 | 7,80 |
| Station 8 | | | 7,51 | 7,95 | 7,84 | 7,78 | 7,85 | 7,86 | 7,66 | 7,46 | 7,61 | 7,67 | 7,91 | 7,98 | 7,65 |
| Station 9 | | 5,92 | 6,39 | 6,91 | 6,76 | 6,45 | 6,42 | 6,97 | 6,53 | 6,87 | 6,79 | 7,17 | 6,69 | 6,28 | |
| Station 10 | 7,52 | 7,61 | 7,87 | 7,97 | 8,01 | 7,69 | 7,71 | 8,19 | 7,93 | 7,82 | 7,90 | 7,81 | 7,54 | 7,89 | 7,72 |
| Station 11 | 7,68 | 7,23 | 8,24 | 8,01 | 8,28 | 7,86 | 7,81 | 8,13 | 7,94 | 7,96 | 8,07 | 7,98 | 8,17 | 8,14 | 7,90 |
| Station 12 | 7,28 | 6,79 | 7,00 | 7,60 | 7,47 | 7,19 | 7,28 | 7,57 | 7,52 | 7,45 | 7,35 | 7,43 | 7,44 | 7,40 | 7,41 |
| CDA* | 7,46 | 7,10 | 7,59 | 7,90 | 7,75 | 7,63 | 7,61 | 7,90 | 7,81 | 7,74 | 7,73 | 7,74 | 7,75 | 7,75 | 7,77 |
| Rappel CDA 2001/02 | 6,78 | 7,17 | 7,49 | 7,45 | 7,35 | 7,37 | 7,48 | 7,28 | 7,29 | 7,17 | 7,52 | 7,55 | 7,38 | 7,50 | 7,49 |

Source Rapports et Études : Montagne Leader, Aménagement et Montagne - Janvier 2004

Ce cabinet de sondage est révélateur de l'importance que les professionnels des stations de sports d'hiver accordent au développement d'une ingénierie de suivi de clientèle. Néanmoins, comme pour le cas du CREDOC et de la TNS-Sofres, il est impossible de connaître exactement les méthodes de traitement de ces données. Il nous semblait important de faire ce point de méthodologie sur les données à la disposition des professionnels du tourisme et dans relativiser le contenu.

Pourquoi ces difficultés à récupérer des données ? Nous pensons tout d'abord à des problèmes d'ordre technique, organisationnel et financier. En effet, que ce soit pour la demande ou pour l'offre touristique, l'évaluation est extrêmement complexe et d'envergure, nécessitant des ressources financières et humaines importantes. De plus, ce sont des entreprises en concurrence entre elles, il y a donc un culte du secret. Les données statistiques que nous allons vous montrer dans la suite du

manuscrit sont de deuxième main, elles doivent donc être analysées comme telles et de manière descriptive. En parallèle, nous avons procédé à une enquête de terrain.

II- Méthodologie de l'enquête

Comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre, nous avons basé cette recherche sur une démarche hypothético-déductive, avec des allers-retours constants entre le terrain et la bibliographie.

II-a L'enquête de terrain : entretiens et observations

Nous avons réalisé 50 entretiens auprès de différents acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude sur leurs lieux de travail. Nous avons mené ces entretiens auprès de plusieurs types d'acteurs (Cf. tableau n°11) :

- 1- Publics (maires, adjoints, chargés de mission tourisme et climat).
- 2- Privés (directeurs d'entreprise de remontées mécaniques, directeurs d'écoles de ski).
- 3- Représentants d'associations ou de regroupements (hôtelier, d'agences immobilières).
- 4- Offices du tourisme.

Tableau n°11

| Tableau des entretiens réalisés | | | | |
|---|---------------------|----------------------------------|--|----------------------------|
| | Offices du tourisme | Remontées mécaniques | Mairies | Hébergeurs ¹⁰ : |
| Val d'Isère | X | X | x | |
| Tignes | X | X | Le maire a des problèmes judiciaires impossible de le rencontrer | X (x3) |
| Les Arcs/Bourg-Saint-Maurice | | X | x | X(x2) |
| La Plagne/Macôt-la-Plagne | X | X (x2) | X(x2) | |
| Courchevel/Saint-Bon-Courchevel | X | X | X(x2) | |
| La Tania/La Perrière | X | Avec Courchevel | | |
| Méribel | X | x | | |
| Les Ménuires/Saint-Martin-de-Belleville | X | x | X | X(x2) |
| Val Thorens/ Saint-Martin-de-Belleville | X | x | X | |
| Montalbert/Aime | X | X Entretien avec chef de secteur | X | |

¹⁰Centrale de réservation ; Président association agences immobilières ; Président association hôteliers ; Président association résidences de tourisme

| | | | | |
|-----------------------|--|----------------------------------|---|--|
| Champagny-en-Vanoise | X | X Entretien avec chef de secteur | X | |
| Montchavin/Bellentre | X | X Entretien avec chef de secteur | x | |
| Montagny | | | X | |
| Feissons-sur-Salin | | | X | |
| Pralognan-la-Vanoise | | | X | |
| Le Planay | | | X | |
| Autres | | | | |
| APTV | - Vice-président et responsable du PCET ; Chargée de mission climat ; Chargé de mission tourisme | | | |
| FAGITH ¹¹ | - Responsable | | | |
| Société des 3 Vallées | - Directeur général | | | |

Source : A. Bonnemains

Ce sont des entretiens semi-directifs, permettant d'avoir un cadre tout en laissant la place aux représentations des acteurs. Ils ont été enregistrés et retranscrits pour permettre l'analyse. La même grille d'entretien a été appliquée à tous les acteurs à des fins de comparaison (Cf. encadré n°4).

Encadré n°4

Les six grands thèmes définis pour les entretiens :

- 1- Le modèle touristique de la Tarentaise en général (avec comme support à l'entretien des graphiques de l'évolution : des nuitées, des journées skieurs, du nombre de lits et de la pratique du ski).
- 2- Le modèle touristique de leur station (acteurs des stations cherchant à mettre en exergue une spécificité de leur station).
Ces deux premières catégories nous permettent d'aborder les représentations des acteurs sur le type de tourisme dans les stations (été et hiver), les évolutions (ou non) constatées dans les pratiques touristiques.
- 3- Les questions portant sur la gouvernance, les liens entre les acteurs d'une même station, mais aussi la relation avec les autres stations dans le cadre d'un domaine skiable commun.
- 4- Les opinions personnelles des acteurs et leur perception des nouveaux enjeux territoriaux et sociaux. Cela nous a permis d'identifier les vulnérabilités mises en avant par les acteurs du tourisme, quelle était selon eux la capacité d'adaptation du territoire pour faire face à ces "vulnérabilités" ?
- 5- Leur(s) représentation(s) des changements climatiques, leur impact selon eux sur le territoire.
- 6- Et enfin leur représentation de l'avenir.

Ces thèmes étaient bien sûr déclinés en plusieurs sous thèmes. Nous avons fait le choix de mener une vague d'enquêtes de terrain durant l'été 2012, où nous avons réalisé la majorité des entretiens pour deux raisons :

- 1- La saison d'été étant beaucoup plus calme que la saison d'hiver, les professionnels du tourisme avaient plus de temps à consacrer à mon enquête.

¹¹ Fédération Autonome Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière

2- Il nous semblait pertinent de questionner la saison d'hiver hors de cette période, afin de recueillir des représentations différentes.

Nous avons montré des graphiques sur la fréquentation, la rentabilité des lits et la « consommation du ski ». Ceux-ci avaient pour but de passer au-dessus des discours de sens commun. Cela a permis de questionner les vulnérabilités du modèle touristique de ces stations mais également d'essayer de les différencier entre elles. Cependant, nous n'avons pas montré de graphique d'enneigement et de température, c'est la limite principale de cette enquête. Nous avons fait le choix d'accentuer les entretiens sur la compréhension du modèle touristique, c'est bien à partir des discours que les stratégies touristiques des stations ont pu être comprises. Cet axe se justifie également par la volonté de recueillir les représentations des vulnérabilités territoriales des acteurs sans imposer notre propre vision. Il faut bien avoir conscience du fait que la problématique de l'enneigement, prisme sous lequel sont vécus les changements climatiques, est une remise en question du quotidien de ces acteurs, entraînant dans la majorité des cas un positionnement de déni (Cf. chapitre 6). Il nous semblait donc plus pertinent de recueillir les représentations sans support.

L'enquête ne s'est pas réduite aux entretiens, nous avons fait de l'observation. Deux types d'observation ont été réalisés : participante et passive.

L'observation participante lors des rencontres du Conseil Local de Développement (CLD) et des réunions publiques

Nous définissons notre posture lors des différentes réunions comme étant observante et participative pour deux raisons :

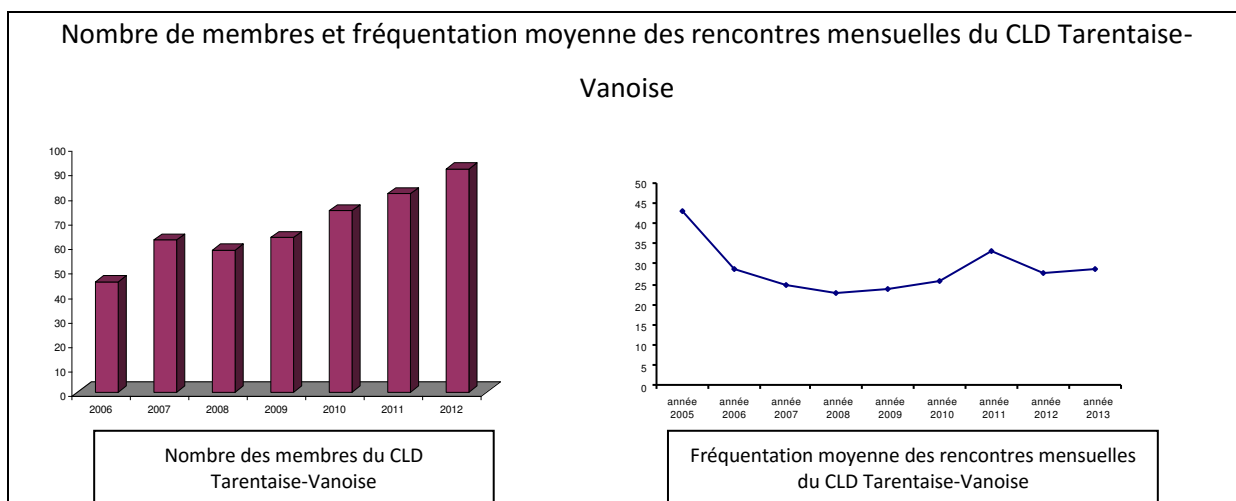
1- Lors des rencontres du Conseil Local de Développement, nous avons eu au départ une posture d'observatrice extérieure en tant qu'universitaire, cependant les différentes présentations qui étaient faites nous ont poussée à réagir et à rentrer en discussion avec les intervenants.

2- Lors des forums, plates-formes et journées techniques, une collaboration de la part des participants est souhaitée, ce qui implique toutes les personnes se rendant à ces réunions. Là aussi, c'est en tant qu'universitaire que nous avons participé à ces réunions. « *Bien évidemment, les données (issues de l'observation participante), au sens où nous l'entendons ici, ne sont pas des « morceaux de réel » cueillis et conservés tels quels par le chercheur (illusion positiviste), pas plus qu'elles ne sont de pures constructions de son esprit ou de sa sensibilité (illusion subjectiviste). Les données sont la transformation en traces objectivées de « morceaux de réel » tels qu'ils ont été sélectionnés et perçus par le chercheur* » (De Sardan, 1995, p4).

Ces observations sont donc faites au sein de structures se revendiquant comme la traduction opérationnelle de la démocratie participative. En effet, les Conseils Locaux de Développement sont

des lieux très intéressants pour observer la prise en charge de la parole publique par le politique et la manière dont le politique décrit son territoire et ses projets. Le conseil local de Tarentaise-Vanoise, qui date de 2005, est l'une des assemblées liées à la création d'un Pays. Il représente la société civile, au côté de la seconde assemblée qui est composée d'élus. Son implication se trouve inscrite dans la construction du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et du conseil général de la Savoie via le contrat territoire Savoie (CTS), notamment pour donner des avis sur les questions liées à la répartition des financements départementaux et régionaux. Cette structure est appelée également à participer lors de différentes commissions concernant les projets de territoire. D'une manière concrète pour les participants, ce sont des réunions de présentation des projets et des études concernant le territoire. Le Conseil Local de Développement Tarentaise-Vanoise regroupe 90 membres, 1 président et 4 vice-présidents. Sa fréquentation mensuelle est stable entre 2005 et 2012, et le nombre de ces membres augment sur la même période (Cf. encadré n°5).

Encadré n°5



Source : Comité bassin d'emploi Albertville

Les organisateurs et participants aux forums, plates-formes et présentations publiques souhaitent également mettre en œuvre la démocratie participative. Ces journées sont structurées entre séances plénières et ateliers, sur des thèmes souvent précis. Les participants sont fréquemment des techniciens. Nous avons pu observer les interactions entre les participants mais également comprendre l'orientation des discours par la fonction représentée. *« D'un côté, autant en matière de développement durable que de démocratie locale, l'amélioration de cette distribution des pouvoirs entre encadrement technique et société civile paraît un enjeu fondamental de ces prochaines années »* (D'Aquino, 2002, p65).

Encadré n°6

Nos participations aux différentes réunions :

6 Réunions publiques et commissions : SCOT de Tarentaise, SCOT de montagne ; Forum et commission Climat.

8 Séances du Conseil local de développement : sur le climat, sur le SCOT, CDDRA, TEPOS, sur le tourisme.

Plusieurs éléments nous ont intéressée dans ces rencontres (Cf. encadré n°6) : d'une part les participants : leur nombre, l'âge, les liens qu'ils entretiennent et les différentes réactions face aux présentations. Ensuite sur la manière dont les choses sont abordées et explicitées par le politique. Il faut noter que les journées thématiques se font principalement entre techniciens, avec des logiques de réseau via les différents projets territoriaux (SCOT, TEPOS, etc.). Autre point observé, les enjeux différenciés selon les acteurs, entre élus de communes supports de station ou de communes rurales, entre hébergeurs et agriculteurs, etc.

Nous avons encore pratiqué une autre forme d'observation, à savoir l'observation de l'ensemble des stations de sports d'hiver durant chaque période spécifique d'activité (hiver, été, intersaison), afin de collecter des données. Nous nous sommes rendue régulièrement en station, et avons construit la grille d'observation suivante (Cf. encadré n°7).

Encadré n°7

Grille d'observation

1- Aménagement : Emprise spatiale.

Type d'architecture, évolution.

Domaine skiable, liaison avec une/les autres stations.

Travaux.

2- Activités : Modèle touristique

Activités proposées.

Pratique touristique.

Types de commerce, hiver et été.

Les plaquettes des stations : Publicisation d'un message.

3- Action en faveur de l'environnement, du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques.

Transport.

Économie d'énergie.

Réhabilitation du bâti.

Neige de culture/travaux de pistes.

De plus, nous avons effectué des observations lors d'animations et d'évènements touristiques (principalement à La Plagne), ce qui nous a permis de voir comment les stations de sports d'hiver se

mettent en scène. Nous avons également récupéré des brochures relatives aux stations, cela nous donne la possibilité de comprendre l'image que les stations souhaitent véhiculer. Tous ces éléments, couplés avec l'observation directe, nous ont permis de voir le décalage entre les discours et la réalité. Comme nous l'avons expliqué, l'échelle spatiale de réflexion s'est décalée au cours de la recherche ; de ce fait l'enquête de terrain a suivi ce cheminement. La saison estivale 2012 a été consacrée aux stations de sports d'hiver, quant à l'été 2013, il a été l'occasion d'observations du système touristique dans le fond de vallée.

Dans le but de bien saisir l'importance technologique et économique des sports d'hiver, nous nous sommes également rendus dans les salons de l'aménagement en montagne et à des journées de réflexion sur les sports d'hiver et leur devenir.

Le salon d'aménagement de la montagne *Mountain Planet*, qui a lieu tous les deux ans à Grenoble, est représentatif de l'importance de la filière des sports d'hiver, il rassemble « 750 exposants et des marques nationales et internationales », attire 15500 visiteurs dont 10% de visiteurs internationaux, et 59 pays y sont représentés¹². Cette rencontre à destination des professionnels de la montagne permet de prendre conscience de l'importante économie sous-tendant l'aménagement, la gestion et l'organisation des stations de sports d'hiver, et de prendre conscience de l'industrialisation des sports d'hiver. Nous sommes allée à deux de ces rencontres en 2010 et en 2012, et nous nous sommes rendue aux Assises de la montagne à Chambéry, organisées en alternance avec le salon *Mountain Planet* en 2011 et 2013.

Après avoir mis en avant les différents matériaux dont nous nous sommes servis pour ce travail de recherche, il nous faut expliquer comment ils ont été traités.

II-b Le traitement des données de l'enquête

Des entretiens

Les entretiens sont un matériau important pour notre recherche ; après avoir été retranscrits, ils ont fait l'objet de deux types de traitement successifs.

Le premier a été de rassembler tous les discours dans des tableaux par grands thèmes abordés au cours des entretiens ; six grands ensembles ont été retenus :

- 1- Base du modèle des stations.
- 2- Modèle touristique.
- 3- Gouvernance.
- 4- Environnement/cadre naturel.

¹² <http://www.mountain-planet.com/exposer-salon-de-la-montagne.html?valueConnexion=exposant> consulté le 14 septembre 2014

5- Représentation des enjeux des stations et des changements climatiques.

6- Ancrage de la station sur le territoire.

Il est à noter que ces entretiens faits avec les professionnels du tourisme avaient pour but de comprendre le fonctionnement et le modèle des stations étudiées, mais également de récolter leurs représentations sur les changements climatiques : est-ce un phénomène visible, ayant des répercussions sur la station ? La question sous-jacente était de savoir si les changements climatiques étaient perçus comme une vulnérabilité pour la station et/ou le territoire. C'est à partir de ces résultats que nous avons élargi notre réflexion à la vallée.

Après avoir regroupé les discours dans ces tableaux, nous les avons retravaillés afin de les rendre explicites. Pour cela, nous avons œuvré par récurrence : Nous avons repris les discours, pour les classer en catégories afin de connaître la récurrence des propos (Cf. encadré n°8).

Encadré n°8

| Exemple de travail des entretiens | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------|--|
| 1 ^{er} tableau : Modèle touristique | | | | | | | |
| Professionnel et station | Pratique touristique actuelle hiver | Pratique touristique actuelle été | Évolution pratique touristique hiver | Évolution pratique touristique été | Diversification | Aménagement futur | Positionnement par rapport aux autres stations |
| Station X Acteur Y | | | | | | | |
| À l'intérieur de ce tableau nous avons retravaillé par exemple : pratique touristique actuelle | | | | | | | |
| Professionnel et station | Catégorie socioprofessionnelle | Part de la clientèle étrangère | Âge | Image/marque | Propriétaires ¹³ | Pratique du ski | Autres |
| Station X Acteur Y | | | | | | | |

Source : A. Bonnemaïns

Nous pouvons à partir de là comprendre les éléments communs aux stations ou ce qui pourrait les différencier, mais également entre les acteurs eux-mêmes, leurs différentes logiques. Ce travail permet de valoriser ce matériau, c'est une des formes, en plus des citations, qui sera utilisée dans la suite du manuscrit.

Il nous faut questionner cette méthodologie : comment dégager des éléments communs de discours individuels ? En effet, nous cherchons à faire émerger des questionnements communs aux acteurs, tout en récoltant des représentations individuelles. Il existe un biais dans cette démarche, puisque nous procédons à un recodage des discours en grandes catégories. Nous avons procédé par

¹³ Représentation des propriétaires de résidences secondaires en station

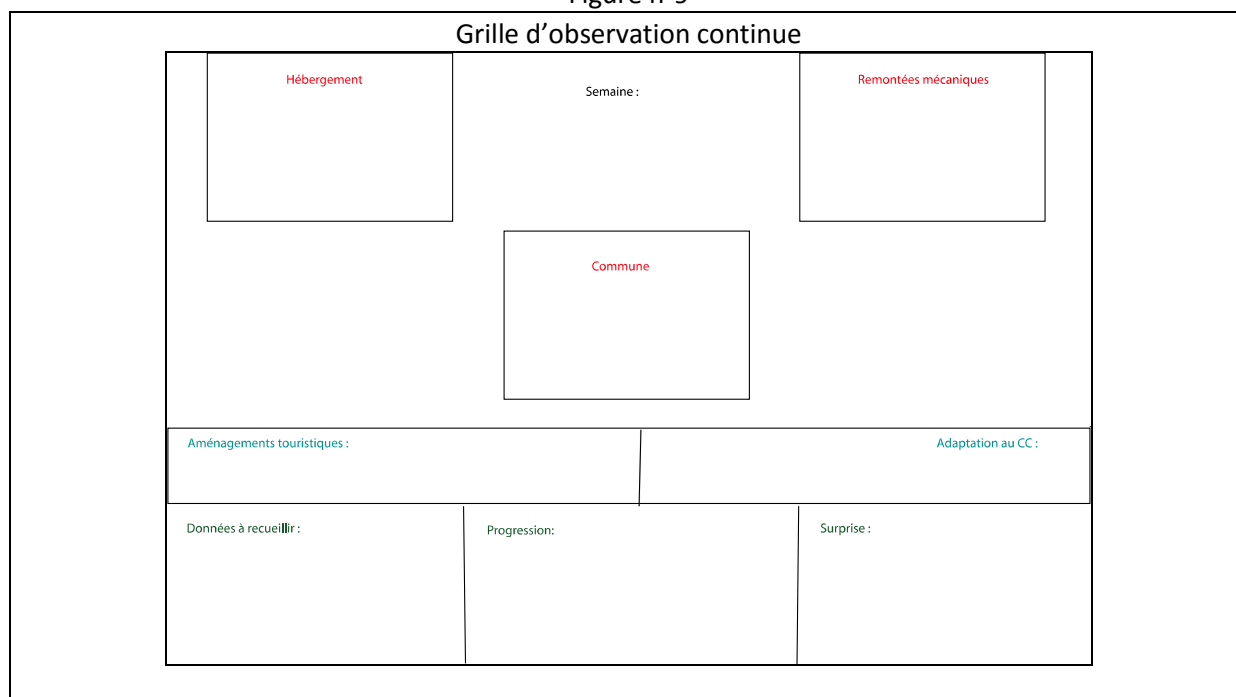
classement de thèmes en sous thèmes, nous avons stoppé les entretiens lorsque les discours sont devenus récurrents.

Des observations

« Dans tous les cas, les informations et connaissances acquises (par l’observation participante) peuvent soit être consignées plus ou moins systématiquement par le chercheur, soit rester informelles ou latentes. Si les observations et interactions sont consignées, elles se transforment en données et corpus. Sinon, elles n’en jouent pas moins un rôle, qui est de l’ordre de l’imprégnation » (De Sardan, p1995, p4).

Nous avons mentionné dans l’introduction que nous résidons sur notre territoire de recherche. Nous avons souhaité valoriser ce positionnement par une grille de lecture (Cf. figure n°9) que nous avons appliquée aux observations lors de nos séjours sur le terrain.

Figure n°9



Source : A. Bonnemains

La grille reprend les trois piliers du modèle économique des stations : l’hébergement, les remontées mécaniques et la commune, y sont notifiés les éléments concernant ces trois points ayant attiré notre attention : une animation au sommet des pistes, un grand hébergeur qui loge ses employés à 15 kilomètres de la station sans moyen de locomotion, une réunion publique pour la rénovation de la galerie marchande de La Plagne, etc. Ensuite, l’aménagement touristique et les éléments d’adaptation sont mis en vis-à-vis : l’aménagement de pistes de luge, de zones réservées, mais aussi le travail des pistes, le damage, etc. Le bas de la grille est réservé aux documents relatifs aux

observations ou discussions (photos, prospectus, etc.), et à l'étonnement face à des situations et à la progression éventuelle de la grille. Cette grille a eu comme effet de renforcer notre compréhension des stratégies touristiques développées par les stations.

Le traitement de données issues de l'observation participante

L'observation participante effectuée dans les différentes réunions est à compléter avec la lecture des projets de territoire concernés. En effet, voyant que la problématique des changements climatiques n'était pas questionnée par les professionnels du tourisme des sports d'hiver mais qu'elle l'était dans les projets de territoire et dans les politiques publiques territoriales, nous avons commencé à nous y intéresser.

À partir de là un travail d'analyse des documents relatifs à la vallée de Tarentaise a été fait, nous les avons interrogés sous l'aspect « prise en charge » du tourisme (estival et hivernal) et climat (Cf. tableau n°12). Nous les avons regroupés dans un tableau afin d'évaluer si la vallée de la Tarentaise commençait à s'adapter aux changements climatiques, qui seront présentés dans la 3^{ème} partie.

Tableau n°12

| Les documents territoriaux analysés | | | |
|---|---|---|---|
| Politiques climatiques territoriales | Documents d'urbanisme | Contrats de territoire avec la région et le département | Appels à manifestation |
| - PCET | - SCOT et Charte du Parc National de la Vanoise | - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes - Contrat de Développement Savoie | - Territoire à énergie positif - Leader |
| - Présentations Power point lors des différentes réunions et commissions - Documents distribués lors de ces rencontres | - Plan de développement durable du SCOT - Diagnostic territorial du SCOT - Charte du PVN - Annexe de la Charte | - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes - Répartition des financements - Présentations Power Point lors de présentations publiques | - Dossier d'appel à manifestation Territoire à Énergie Positif - Présentations Power Point lors de présentations publiques |

Source : A. Bonnemains

Pour travailler à l'échelle de la vallée, en termes statistiques, une autre source a été mobilisée, l'INSEE (données démographiques, structure d'emploi, revenus fiscaux, résidence principale), principalement à l'échelle de la vallée et également pour formuler des comparaisons avec d'autres territoires. Ce sont des séries longues qui sont disponibles, mais non actualisées. Ces séries nous serviront notamment à montrer la transformation du territoire par les sports d'hiver.

III- La frise chrono-systémique comme outil d'analyse territoriale

Dans un premier temps la frise chrono-systémique a été construite dans l'objectif de schématiser l'implantation des sports d'hiver sur un territoire spécifique : celui de la Tarentaise-Vanoise. Un système touristique spécifique se développant en interaction entre plusieurs éléments est ressorti au cours de sa conception :

- 1- Le rôle de l'État versus les collectivités locales.
- 2- Le développement du tourisme.
- 3- L'emprise spatiale.

La frise chrono-systémique souhaite mettre en lumière les leviers de construction de ce système touristique : de son émergence en passant par son développement, sa remise en question et sa capacité de résilience et de renforcement ces dernières années. Comment s'est constitué le système touristique des stations de haute altitude de Tarentaise, comment celui-ci s'est renforcé dans le temps afin de rester économiquement performant ? Et quelle est la part des changements climatiques dans les transformations du modèle ?

III-a Entre bifurcation et renforcement du modèle

Cet outil nous permet de mettre en évidence la trajectoire territoriale de la Tarentaise dans le processus plus général de la modernité et du lien de ce modèle de développement avec le climat. La vallée étudiée, avant d'être repérée comme laboratoire d'expérimentation pour les sports d'hiver, était principalement agricole et en déficit démographique. Nous verrons dans le chapitre 5 que les sports d'hiver sur la vallée de la Tarentaise ont été pensés par l'État et les aménageurs en rupture avec le territoire support. Dans les années 1970-1990, les stations dites de 3^{ème} génération implantées font l'objet d'une très forte remise en question de la part des défenseurs de l'environnement et des journalistes. Nous monterons que ces critiques n'ont pas fragilisé le modèle touristique, mais ont eu comme effet de le renforcer.

L'ancrage historique permet donc de questionner la capacité d'adaptation de ce territoire, notamment face aux changements globaux, car les dynamiques territoriales sont le résultat d'interactions entre la société et l'environnement. L'impact des évolutions sociétales, l'émergence du tourisme et des sports d'hiver en est un bon exemple, doit être compris dans le cadre plus large des transformations environnementales et climatiques des territoires. Le passage de stations de basse altitude, construites autour de villages existants pour un nombre réduit de personnes, à des stations ex nihilo avec de multiples hébergements et en haute altitude montre cette interaction, puisqu'elles sont le fruit de la diminution de la fiabilité de l'enneigement et de l'industrialisation de la pratique.

« *Ce ne serait donc pas un événement «historique» qui va «produire» du changement spatial ou une «bifurcation» spatiale, mais les discordances observées dans les structures spatiales qui font entrer le territoire considéré dans une transition systémique* » (Elissalde, 2000, p12).

Ce sont les processus sous-tendant les mutations territoriales qui nous intéressent. Il est important de noter que les bifurcations dans les trajectoires territoriales sont issues de transformations ou d'évènements qui interviennent sur différents plans (sociétal, social et climatique), c'est bien la combinaison de ces éléments qui va entraîner le changement. La frise chrono-systémique permet donc de construire une trajectoire territoriale sans l'enfermer dans une vision positiviste. L'intérêt est donc de formuler des rétroactions via la place plus ou moins importante de certains acteurs à certaines périodes et leur influence sur les dynamiques spatiales, et l'identification des moments de mutation, de transition ou de bifurcation dans les trajectoires.

III-b Entre temporalité et spatialité

La frise chrono-systémique est particulièrement intéressante dans l'étude du *changement global*, dans la volonté de questionner l'imbrication des phénomènes sociaux et environnementaux dans les trajectoires territoriales. « *Ce qui intéresse notre propos c'est sa démonstration de l'impact des différences de rythmes temporels entre le climat, la société et l'organisation spatiale.* » (Elissalde, 2000, p13). Cet outil permet la revendication d'une temporalité discontinue, non linéaire et différenciée entre les acteurs, dans l'analyse des dynamiques spatiales. « *L'approche par l'analyse spatiale et les systèmes spatiaux propose de prendre en compte les temporalités multiples et discontinues qui animent l'espace géographique. Ce sont les durées variables des structures spatiales, les événements spatiaux, les phases de transition territoriale et les phénomènes de résilience qui contribuent au changement spatial* » (Elissalde, 2000, p1). La frise chrono-systémique que nous proposons débute avec l'émergence des stations pionnières, l'apparition de sites dédiés à cette activité avec des remontées mécaniques en 1930. En effet, avant cette période le ski de randonnée se pratiquait aux alentours des villages ou dans des stations touristiques estivales, thermales ou climatiques, l'activité ski n'étant pas l'attrait principal de ces lieux. La fin des années 1930 et le début des années 1940 voient en quelque sorte l'apparition du ski moderne, avec des plans d'aménagement spécifiques et la mécanisation des remontées mécaniques.

La frise prend fin aujourd'hui, en 2014, puisque nous avons cherché à comprendre comment ces stations, malgré leur remise en cause des années 1970-1990, sont restées performantes et ont même renforcé leur système et ainsi les enjeux actuels de ces stations.

C'est une analyse processuelle que permet la frise chrono-systémique, les dynamiques territoriales font référence à la pensée complexe, mais ce sont également des systèmes ouverts qui se

structurent temporellement et tentent de maintenir leur organisation. La compréhension de ces dynamiques doit donner accès à la compréhension des problématiques ou opportunités futures ; « *L'objectif n'est pas de converger vers un présent finalisé, mais au contraire d'édifier un pont dont l'arche projette un présent, animé par des logiques spatiales identifiées, vers des futurs possibles à défaut d'être certains* » (Elissalde, 2000, p7).

Les frises chrono-systémique permettent également de questionner les échelles spatiales, entrées principales d'une réflexion géographique. Nous parlons de la vallée et de sports d'hiver, or les deux éléments ne se recoupent pas forcément. Le terme de vallée recouvre l'échelle de l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise soit 43 communes, alors que les sports d'hiver eux s'incarnent spatialement par les stations. Cependant cette activité a structuré autant économiquement, socialement que spatialement la vallée. De plus, les acteurs des territoires ont des échelles temporelles différentes, il en est de même pour les échelles spatiales. Tous les professionnels du tourisme ne vivent pas le territoire de la même manière et il en est de même pour les populations locales ou saisonnières. C'est donc une réflexion à double spatialité que nous proposons, celle des stations en tant que destinations et celle de la vallée en tant qu'espace de vie.

La frise chrono-systémique en tant qu'outil d'analyse des trajectoires territoriales permet de déboucher sur la vulnérabilité du territoire face aux changements globaux. Les vulnérabilités territoriales doivent être comprises dans le temps, elles sont concomitantes aux évolutions sociales, sociétales, économiques et climatiques (Cf. encadré n°9). La frise chrono-systémique nous a donné accès à l'hypothèse principale de cette partie : la spécialisation de plus en plus forte de la vallée dans le tourisme hivernal la rend particulièrement vulnérable face aux changements climatiques. Celle-ci est liée au processus de modernisation qui a engendré une mono-activité. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les sports d'hiver sont à l'origine de la majorité des émissions de GES du territoire étudié. Simultanément, le tourisme a permis de fixer la population locale sur le territoire en lui donnant du travail ; cette vallée étant topographiquement et géographiquement contrainte, une autre activité semblait difficile à développer.

Encadré n°9

« Éléments » de la frise

Le choix a été de mettre en abscisse le temps, avec un intervalle de 10 ans, nous permettant d'exprimer les différentes évolutions.

L'ordonnée se compose de plusieurs éléments :

- L'enneigement, élément climatique fondamental pour les stations de sports d'hiver.
- Le rôle de l'État, puisqu'il a été l'initiateur des stations de 3^{ème} génération.

- Les collectivités territoriales en lien étroit avec le rôle de l'État, qui sont depuis la loi Montagne (1985) les acteurs principaux de l'organisation du tourisme.
- Les entreprises de remontées mécaniques, entant que gestionnaires de l'activité principale des stations.
- L'immobilier de loisirs, permettant le séjour de la clientèle.
- La commercialisation, puisque le fonctionnement des stations repose sur leur capacité à se vendre.
- Enfin l'implantation spatiale des stations, en tant que destinations touristiques.

Cette frise a été alimentée par plusieurs types de données, tout d'abord un gros volet bibliographique issu des très nombreuses publications sur les territoires de montagnes, les sports d'hiver, les politiques d'aménagement et le marketing. Ensuite nous avons analysé de nombreux documents officiels, rapports du Sénat, rapports au Premier Ministre, ceux-ci nous ont permis de comprendre la prise en charge de ce secteur pas les instances nationales. Le dernier jeu de données bibliographiques concerne la demande touristique, de nombreuses études sur le sujet ont été conduites principalement par des bureaux d'études mandatés par les ministères.

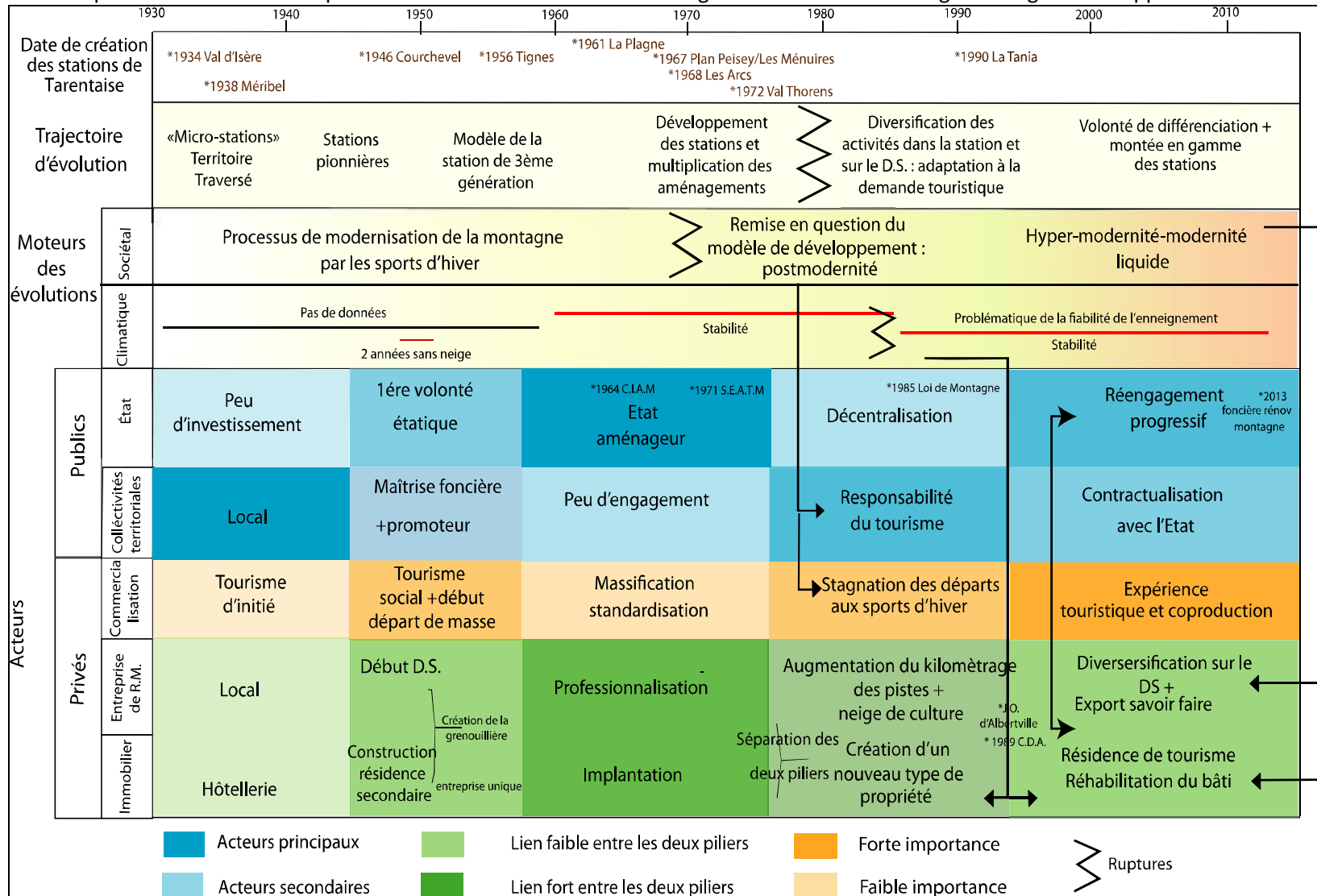
L'enquête de terrain nous a permis également de construire le modèle touristique, à travers les entretiens menés avec les différents professionnels du tourisme et acteurs institutionnels. C'est à partir de là que les enjeux actuels liés aux stations de sports d'hiver apparaissent, permettant de comprendre comment le système se renouvelle. Les observations sur le terrain des animations et différentes activités mises en place par les stations de sports d'hiver ainsi que les relevés des brochures touristiques nous permettent également d'analyser les stratégies de communication et de marketing des sites.

Conclusion

Nous avons eu recours à de nombreux outils pendant cette recherche, en ayant conscience de leurs apports et de leurs limites. La frise chrono-systémique nous a permis une conceptualisation de notre pensée et la compréhension des différentes interactions entre les éléments mais surtout de la complexité des systèmes sociaux (Cf. figure 10). Comment montrer synthétiquement les changements qui s'opèrent dans nos sociétés hypermodernes ? Comment montrer les différentes échelles spatiales et temporelles ? Le travail sur les données de l'offre et de la demande touristique nous a donné la possibilité de prendre conscience des enjeux sous-jacents à leur création et leur diffusion. L'enquête de terrain a rendu possible dans un même temps l'émergence des réflexions et la confirmation des intuitions. Et enfin le travail sur les documents relatifs à la construction territoriale nous permet de questionner la prise en charge des sports d'hiver dans leur articulation avec la saison estivale et l'émergence du problème climat comme politique publique territorialisée.

Figure n°10

Émergence et réponses des stations de sports d'hiver de haute altitude de 3^{ème} génération face aux changements globaux : Application à la Tarentaise



Source : A. Bonnemains

Chapitre 5 :

Création du modèle des stations de 3^{ème} génération et évolution de la stratégie touristique

« Parcourir l'évolution des stations de sports d'hiver, c'est en réalité non seulement parcourir l'évolution de l'urbanisme et de l'architecture en montagne, mais surtout, aborder les mécanismes socioéconomiques qui sont à l'œuvre successivement. » Delorme F., 2014, « Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne », In Situ 24, p2.

Il nous faut maintenant expliquer de manière spécifique l'ancrage des sports d'hiver sur la Tarentaise. Nous souhaitons montrer comment s'est pensé, construit et développé le modèle des stations de troisième génération. Il est à noter que ce type de station deviendra le modèle français de référence pour les sports d'hiver, celui qui sera exporté. Comment le définir ? Comment s'est-il imposé en tant que modèle dominant des sports d'hiver français ? La postmodernité sous-tend une réflexion en termes de rupture et de bifurcation. La frise chrono-systémique semble un outil bien adapté pour comprendre la constitution et l'imposition de ce modèle sur le territoire.

Après les années de construction et de développement, les années 1970-1980 ont été une période de remise en question de ce modèle, mais le système, lui, a perduré. Quels ont été les ressorts de ces stations pour continuer à être attractives ? Nous faisons l'hypothèse que cette période de remise en question a permis un renforcement du modèle. Celui-ci a démontré une résilience forte de ces stations.

L'échelle spatiale de référence dans ce chapitre sera la station en tant que destination touristique, et le domaine skiable en tant qu'élément central de l'attractivité des sites et des liens entre les stations. Ce qui va nous intéresser, c'est de comprendre comment ces stations de haute altitude de Tarentaise ont pu se constituer en tant qu'entités fortes du tourisme hivernal : elles sont devenues des marques, avec les stratégies marketing et commerciales que cela entraîne. Encore aujourd'hui, ces destinations touristiques sont fortement critiquées pour leur caractère urbain. Mais comment se fait-il qu'elles continuent d'attirer du monde et de générer un chiffre d'affaires important, notamment pour les entreprises de remontées mécaniques ?

Ce chapitre suivra une logique chronologique, des années 1930 avec le début de la station de Val d'Isère, jusqu'à nos jours pour l'identification des stratégies touristiques mises en place. Le but de ce

chapitre est de montrer comment les stations de haute altitude de Tarentaise sont devenues le laboratoire d'expériences du modèle français des sports d'hiver. Nous verrons donc les ressorts de la construction, du développement et la gestion actuelle de ces stations de haute altitude. Nous terminerons avec les stratégies touristiques actuelles que ces stations mettent en place pour rester attractives.

I- Du territoire traversé à la massification d'une pratique

« Les sports d'hiver s'affirment progressivement comme une activité touristique autonome, comme en témoigne, à partir des années 1920, mais surtout durant les années 1930, la transformation d'une série de petits villages ruraux de haute montagne en de véritables stations équipées et vouées essentiellement à l'exercice de ces nouveaux sports. Avec plus de 140 stations, la France présente, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, une solide infrastructure bien supérieure à celle de ses concurrents directs internationaux » Larique B., 2006, « *Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890-1940)* », Flux n°63-64, p2.

Les premières stations de sports d'hiver « modernes », au sens de l'existence sur un site d'infrastructures spécifiques à la pratique du ski (les remontées mécaniques) et des hébergements touristiques (essentiellement de l'hôtellerie à cette époque), naissent en Tarentaise en 1930. Ces infrastructures sont créées au sein ou à proximité de villages existants déjà connus pour le tourisme estival ou climatique (Bourdeau, 2009).

I-a Stations pionnières et territoire traversé

Val d'Isère serait la première station de sports d'hiver de Tarentaise ; petit village à 1800 mètres d'altitude, nous allons en retracer l'évolution à partir des événements importants¹ qui ont marqué son histoire. Le site de Val d'Isère aurait été repéré dès 1930 comme lieu favorable à la pratique des sports d'hiver ; la première école de ski est ouverte durant l'hiver 1931-1932. En 1934-1935 le premier syndicat d'initiative est créé et le premier magasin de sport ouvre ses portes. Le premier télésiège date de l'année suivante en 1936. Cependant, c'est la construction de la route de l'Iseran en 1937 (au col de l'Iseran) qui permettra au village de se développer ; cette même année la société des téléphériques de Val d'Isère est créée, afin de gérer les remontées mécaniques de la commune.

¹Il n'est pas très aisé de trouver des dates exactes, les sources peuvent être contradictoires. Ce n'est donc pas l'exactitude chronologique qui est recherchée, mais l'enchaînement des événements.

La station qui va être construite par la suite est Méribel, en 1938. D'après la mairie des Allues, la station de Méribel serait issue d'un repérage dès 1925 par une patrouille anglaise, et c'est l'ensemble des 3 Vallées qui serait favorable à l'implantation des sports d'hiver. En 1938, Peter Lindsay crée la Société Foncière de la vallée des Allues (SFVA), les premières constructions voient le jour. Les Anglais vont traditionnellement en Autriche pour faire du ski, cependant l'Allemagne nazie a envahi le pays, il faut donc trouver d'autres sites pour les sports d'hiver. Peter Lindsay décide donc de créer Méribel au-dessus de la commune des Allues. Il faudra attendre 1946 pour que le premier téléski soit mis en service. Ce site, administré par la SFVA, est le premier créé en site vierge.

Ces deux stations, Val d'Isère et Méribel, illustrent parfaitement ce que nous appelons les stations pionnières ou stations de première génération : un faible développement au départ, la construction des remontées mécaniques et de l'immobilier se font séparément. Cependant des éléments nous montrent les prémices des stations futures :

- 1- Un repérage par des personnes extérieures, particulièrement des adhérents d'associations telles que le Club Alpin Français, des possibilités topographiques pour le développement des sports d'hiver.
- 2- L'importance de l'accessibilité et le début des constructions en site vierge.

En effet, pour ce qu'est des autres sites où seront construites les futures stations ex nihilo, ils sont à cette époque dans les alpages. Ce sont des territoires traversés, dans le sens où ils n'ont pas fait l'objet d'une « touristification » pour la saison hivernale. Cependant, il existait un certain nombre de stations touristiques estivales, climatiques et thermales dans la vallée : Pralognan-la-Vanoise, Brides-les-bains, Peisey-Nancroix. C'est avant tout l'alpinisme et le thermalisme qui vont permettre de développer le tourisme estival en Tarentaise. Quant aux sports d'hiver, ils sont pratiqués sur ces sites puisque les hébergements touristiques sont déjà présents, particulièrement à partir de l'hôtellerie. La vallée n'était donc pas exempte de stations touristiques et de lieux où on pratiquer le ski. Des différences importantes sont cependant à noter entre le développement touristique des stations de Val d'Isère/ Méribel, de Pralognan-la-Vanoise et de Peisey-Nancroix : l'attrait premier de ces sites est estival, via l'alpinisme. De plus, à l'origine les sports d'hiver sont développés par des acteurs locaux et les stations ne sont pas pensées directement avec une vocation internationale forte. La question de l'altitude est également à prendre en compte ; les villages de Pralognan-la-Vanoise et Peisey-Nancroix se trouvent entre 1100 et 1400 mètres d'altitude. Ces sites touristiques sont encore aujourd'hui actifs puisque Pralognan-la-Vanoise est une station renommée pour l'alpinisme, se revendiquant familiale et respectueuse de l'environnement. Quant à la commune de Peisey-Nancroix, son site de sports d'hiver Plan Peisey, aménagé dès 1947, a permis de relier les stations des Arcs et de La Plagne pour créer le domaine Paradiski en 2004.

Nous avons déjà montré dans le chapitre 1 que les plans d'aménagement des sports d'hiver avaient commencé à prendre forme entre 1925 et 1939, la Seconde Guerre mondiale retardera leur concrétisation. Il est effectivement question de retard et non d'arrêt des projets, les 3 Vallées en sont la meilleure illustration. Laurent Chappuis écrira sa thèse en urbanisme sur l'aménagement des 3 Vallées lors de son emprisonnement par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est le gouvernement de Vichy qui initiera ce projet. « *Paradoxalement, c'est sous le régime de Vichy, en 1941, que l'État manifeste pour la première fois sa volonté de définir une politique pour l'aménagement de la montagne. Une commission du Commissariat général à l'éducation et aux sports est chargée de détecter le site idéal pour une station de sports d'hiver* » (Chabert, 1988, p2). En effet, les sports d'hiver, en lien avec leur représentation hygiéniste, doivent être développés en montagne (Wosniak, 2002), la Tarentaise se trouve correspondre à leurs critères. C'est en prison que Laurent Chappuis rencontre un autre personnage fondateur des stations de 3^{ème} génération : Maurice Michaud. À leur libération, Laurent Chappuis reprendra seul la reconnaissance des sites pour le développement des sports d'hiver. Il expliquera dans ses carnets avoir eu besoin de journées à parcourir les montagnes en solitaire après son incarcération. Courchevel voit le jour en 1946, cette station est avant tout voulue par le département de la Savoie, celle-ci représentera les stations de 2^{ème} génération.

I-b La création des stations *ex nihilo*

Courchevel est emblématique des stations de 2^{ème} génération, dans sa construction principalement, car l'aménagement y est rationalisé par la planification. À la différence des stations pionnières où l'implantation des sports d'hiver se fait petit à petit, dans le cas des stations de 2^{ème} génération cette implantation *ex nihilo* est très rapide. La volonté de créer des stations en terrain vierge, identifié comme propice à la pratique du ski, demande de rationaliser l'aménagement. La topographie exigée pour la création des pistes pousse à investir dans les sites en altitude, 1800 mètres en moyenne, avec une exposition principalement en ubac et un pourcentage de pente entre 10 et 30% (Knafou, 1978). Ce sont des conditions difficiles : traditionnellement, ces terrains sont utilisés durant l'été pour les pâturages. Ces critères purement techniques d'implantation d'une station de sports d'hiver seront d'ailleurs testés sur le site de Courchevel et deviendront la référence pour les stations de 3^{ème} génération (Wosniak, 2002). Maurice Michaud, qui avant la Seconde Guerre mondiale était ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Tarentaise, reprend son poste à sa libération, et prend en charge l'aménagement des 3 vallées.

Les premiers travaux de Courchevel débutent en 1944, à 1850 mètres d'altitude, soutenus principalement par le département de la Savoie. Comme nous l'avons expliqué dans le premier

chapitre, les stations créées durant cette période doivent permettre la diffusion de la pratique du ski ; Courchevel à ses débuts a donc une vocation sociale (Wozniak, 2002). Les défis techniques d'une telle réalisation sont importants, renforcés par un climat difficile, ce qui fait de ces constructions un laboratoire d'expériences pour les architectes. En effet, quoi de mieux pour des architectes que de pouvoir inventer une ville moderne à la montagne (Wozniak, 2002). Nous parlons de ville à la montagne, car c'est en ces termes que l'aménagement a été pensé, avec comme public cible : les citadins. Les représentations hygiénistes vont pouvoir prendre forme. C'est tout un imaginaire social qui est associé aux stations de cette génération : celui de la modernité basée sur une représentation de l'homme et de la nature. Cet imaginaire se révèle au travers de l'architecture et l'urbanisation. *« Finalement, on constate que les architectes et urbanistes projettent une vie nouvelle dans l'organisation de l'habitat de loisir en montagne (...) Ils tentent à la fois de répondre à une attente encore mal identifiée et de produire de nouvelles pratiques. Ces architectes, urbanistes, designers, sont tous des modernes. Ils ont créé les stations dans l'esprit du temps : fonctionnalisme, rationalité, etc. Ils s'inscrivent dans les réflexions autour de l'Homme Nouveau, qui pour la première fois intègre le loisir et la détente dans son quotidien »* (Wozniak, 2002, p21).

Les représentations sous-jacentes à l'aménagement prennent ici une place extrêmement importante, puisqu'elles vont fortement influencer l'emprise spatiale de ces sites et par la suite devenir un point essentiel des remises en question de ces stations. Néanmoins, ces aspirations fonctionnalistes et standardisées émergeant avec Courchevel 1850 demandent de très gros investissements. La route d'accès à ces sites est la priorité absolue, ce qui demande des budgets importants. Les fonds publics et la vente de résidences secondaires rempliront cette fonction, il faut cependant trouver des promoteurs qui acceptent d'investir dans ce projet. Il faut en parallèle développer le parc de remontées mécaniques, attrait principal de ces stations, ce qui implique de très importants investissements. Pour y faire face, un seuil de rentabilité extrêmement précis est déterminé entre l'hébergement et les remontées mécaniques. Celui-ci a formé et forme encore le modèle économique des stations de 3^{ème} génération. Il faut noter cependant que la vocation sociale de Courchevel ne pourra pas perdurer devant l'importance des investissements à engager (Wosniak, 2002). Cette station représentera l'unique prototype de la station de 2^{ème} génération en Tarentaise, premier essai pour faire sortir de terre un aménagement complet pouvant être structuré en tant que destination touristique. *« C'est la seule activité sportive (les sports d'hiver) qui mobilise autant de capitaux et qui nécessite la construction de véritables villes d'altitude »* (Knafou, 1978, p18).

Ce qui va principalement différencier Courchevel 1850 des futures stations, pour en faire le prototype de 2^{ème} génération c'est :

1- L'implication du département de la Savoie, qui devient propriétaire des terrains et le gestionnaire des remontées mécaniques (la Société des 3 Vallées).

2- Le modèle d'aménagement, qui n'est pas encore celui du ski au pied et du front de neige.

C'est à partir de cet essai de station ex nihilo que Maurice Michaud précise et développe ses calculs de capacité de charge et poursuit sa conception des stations modernes et fonctionnelles, qui seront qualifiées également de fordistes (Hatt, 2011). R. Knafou, dans sa thèse d'État sur les stations intégrées, montre comment celles-ci ont créé un univers monofonctionnel ou les comportements non conformistes sont quasiment inexistantes. C'est une standardisation des pratiques qui se met en place, introduite par la nécessaire rationalisation de l'aménagement. En effet, pour limiter les coûts de construction des immeubles, les mètres carrés disponibles par appartement sont réduits, impliquant de très petits espaces de vie (Wosniak, 2002).

À partir de là, la rentabilité des équipements repose sur l'interdépendance complète entre les remontées mécaniques et le développement de l'immobilier, ce qui a demandé l'acquisition de nombreux terrains (bien que les stations soient construites en haute altitude, beaucoup d'alpages appartenaient à des propriétaires privés). La maîtrise foncière devient donc centrale et essentielle pour la construction des stations. C'est d'ailleurs sur ce point que vont se cristalliser la plupart des tensions, puisque dès 1958 une ordonnance créant le droit de préemption est promulguée. « *Le droit de préemption en droit administratif peut se définir comme la prérogative accordée par la loi à une personne publique d'acquérir, par préférence à tout autre acquéreur, un bien que son propriétaire a mis en vente. (...) L'ordonnance n°58-1447 du 31 décembre 1958 relative à diverses opérations d'urbanisme a conféré au droit de préemption une fonction d'aménagement foncier dans le domaine urbain* » (Conseil constitutionnel, 2013).

Laurent Chappuis, alors en charge du plan-masse de Courchevel, est en désaccord avec Maurice Michaud. Leur représentation de la montagne diverge : le premier voit la station de sports d'hiver comme un lieu permettant la découverte de la montagne, les clients doivent donc être confrontés aux éléments naturels. À l'inverse, celui que l'on nommera plus tard le dictateur des neiges souhaite amener la modernité en montagne, avec une importance du confort et du côté urbain des stations. Cette divergence étant trop importante entre les deux hommes, Laurent Chappuis ne sera plus associé aux projets.

À partir de l'aménagement de Courchevel, l'aménagement des sports d'hiver devient « cause nationale », les communes qui seront supports de station, sans pour autant avoir la maîtrise du foncier, se verront mises à l'écart du développement touristique, les investissements étant concentrés par des acteurs extérieurs au territoire.

I-c Les stations de sports d'hiver intégrées comme pôles de croissance

Il nous faut partir de la définition de Jacques Perret des pôles de croissance comme « *la concentration du capital et du pouvoir de décision au sein de grandes entreprises : grâce à leur puissance financière, elles peuvent organiser une production de masse en créant une demande et en contrôlant la concurrence des prix* » (Perret, 1994, p52). Quels ont été les leviers pour que les stations de haute altitude de Tarentaise prennent cette trajectoire ?

Après la station de Courchevel, c'est la station de Tignes qui est créée ; son histoire est spécifique du fait de la construction du barrage du Chevril en 1952, noyant le village traditionnel et obligeant les habitants à construire un nouveau village plus en altitude. C'est durant l'hiver 1954 que les premiers touristes sont accueillis. Tignes sera construite par de multiples acteurs afin de rattraper le retard sur sa voisine Val d'Isère. Cette station a les caractéristiques physiques de la station de 3^{ème} génération : la construction en site vierge d'altitude, un aménagement rationnel basé sur les standards décrits en amont, la venue de promoteurs extérieurs. Ce qui diverge cependant, c'est l'implication de multiples acteurs, ce qui n'est pas le cas des autres stations intégrées. La Plagne est la première station qualifiée d'intégrée (au sens d'une planification fonctionnaliste et standardisée), construite ex nihilo à 1900 mètres d'altitude par des bureaux d'urbanisme en 1961, provenant de fonds extérieurs et structurée autour d'une entreprise. Plagne Centre devient l'archétype de la station de 3^{ème} génération et du pôle de croissance.

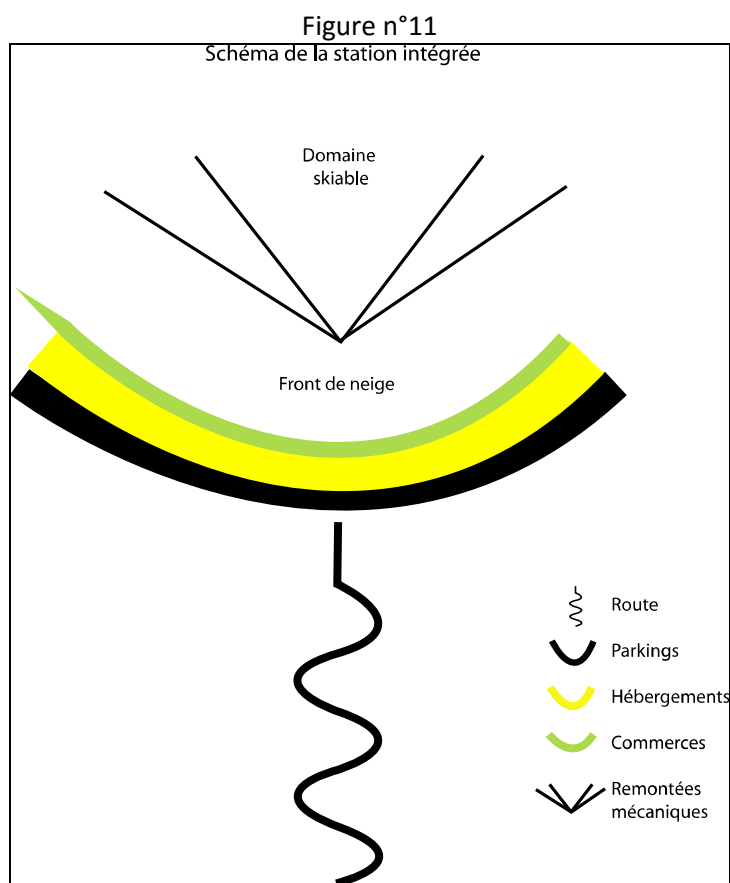
Après l'expérimentation de Courchevel, le tourisme hivernal devient le moteur de la modernisation de la montagne. L'État, dès les années 1950, va appliquer cette théorie des pôles de croissance conçus initialement dans le monde de la production industrielle (Perret, 1994) au domaine touristique : « *pour créer une offre capable de conquérir un marché international. Les retombées de ces stations doivent dynamiser les zones de montagnes en déclin. Cette politique va devenir la référence, et les stations seront identifiées uniquement par rapport à cette norme* » (Perret, 1994, p26). C'est l'idée d'intégration qui est la référence : un seul acteur porteur du projet et gestionnaire. Le principe des pôles de croissance est de s'appuyer sur des structures industrielles concentrées, des groupes financiers capables de mobiliser des capitaux et de rationaliser la production en structurant des réseaux d'interdépendance (de type filière techno-productive). Ici transposée au monde touristique, la station intégrée permet de recréer les conditions d'univers monopolistique (reposant sur un acteur leader gestionnaire des remontées mécaniques et légitime pour assurer aussi les autres services induits ou les fédérer).

C'est une industrie touristique qui doit être mise en place, permettant la concurrence avec l'international. Pour cela, les stations doivent être fonctionnelles et standardisées, reposant sur la rentabilité financière des constructions (Perret, 1994).

L'État, avec le Plan Neige, institutionnalise le développement des sports d'hiver via la mise en place de la Commission Interministérielle de l'Aménagement en Montagne (CIAM) en 1964. Cet organisme a comme attribution de recenser tous les sites pouvant bénéficier des crédits publics pour le développement des stations de sports d'hiver ; il deviendra en 1971 le Service d'Étude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM). *« Avec cet ambitieux plan d'équipement, il s'agit de déterminer un concept de stations d'altitude très fonctionnelles, au service du ski, fondées sur un urbanisme vertical, initier un partenariat unique auprès des collectivités et faire émerger une nouvelle génération de stations très performantes susceptibles d'attirer les devises étrangères »* (Delorme, 2014, p7).

C'est une période de construction et de développement en plein essor économique, les stations existantes continuent de multiplier leurs aménagements et de nombreuses stations sont créées. C'est le triomphe des stations intégrées, et la consolidation du modèle des stations de 3^{ème} génération. *« L'urbanisme reprend en grande partie les principes en œuvre dans les stations de deuxième génération, notamment la séparation des circulations automobiles et piétonnes, l'alignement des constructions sur un front de neige. En matière architecturale, la maîtrise d'œuvre unique permet d'aboutir à une conception d'ensemble homogène et à une création architecturale innovante et de qualité. L'architecture va ainsi contribuer à façonner l'image de chaque station. Dans la plupart des cas, la conception architecturale est confiée à un seul architecte ou à un groupement d'architectes : Marcel Breuer à Flaine, L'Atelier d'architecture en montagne et Charlotte Perriand pour Les Arcs, Michel Bezançon pour La Plagne, Jacques Labro pour Avoriaz, etc. »* (Delorme, 2014, p7).

La construction de ces stations répond à des standards extrêmement précis, basés sur une rationalité calculée entre hébergement et remontées mécaniques, mais également une spécialisation très forte de l'espace (Cf. figure n°11), ayant pour conséquence de standardiser la pratique du ski (Knafou, 1978). C'est l'idéologie du « ski au pied », il faut pouvoir sortir de son appartement et accéder directement aux pistes sans devoir porter son équipement. C'est la période des grands ensembles, issus de cabinets d'architecture moderne, tout doit être accessible facilement, les commerces se trouvent donc en dessous des logements. L'idée étant de pouvoir aller chercher son pain en pantoufles à 2000 mètres d'altitude, c'est toute une représentation sociale qui s'incarne dans cette architecture (Wosniak, 2002).



Ce modèle véhiculé par le SEATM prendra des formes différentes selon les topographies des sites, mais restera similaire dans la segmentation fonctionnelle de l'espace. La décennie de 1965-1975 sera l'apogée des stations de 3^{ème} génération dans la vallée de la Tarentaise, qui elle-même a été le lieu d'élection de ce mode d'aménagement. Nous avons déjà mentionné que le site des 3 Vallées avait été repéré depuis 1925, une seule de ces vallées n'est pas encore développée, la vallée des Belleville, réticente à la construction d'une station, et qui accepte finalement la création des Ménuires en 1967. Il faut bien comprendre que la création de nouvelles stations ne stoppe pas le développement de celles déjà existantes, bien au contraire : soutenus par une période économiquement propice, les aménagements se multiplient dans tous les sites. À cette même date, la commune de Peisey-Nancroix débute également la construction d'une station sur le site de Plan Peisey. C'est la période de l'or blanc, les promoteurs se lancent avec les architectes dans d'ambitieux projets, avec les Arcs notamment en 1968. L'aménagement doit être fonctionnel, standardisé et rationnel, l'architecture quant à elle peut prendre deux formes à ce moment-là : soit une architecture purement urbaine, soit inspirée de la montagne. L'architecture des Arcs se dit inspirée de la montagne, les formes des bâtiments suivraient les mêmes lignes que les montagnes aux alentours.

Photo n°4

Architecture des Arcs 1600



Photo : A. Bonnemaïns

La station des Arcs (Cf. photo 4) a été construite par un promoteur unique pour l'immobilier et le domaine skiable avec une contribution d'architectes comme par exemple Charlotte Perriand, alors collaboratrice de Le Corbusier. Certains bâtiments des Arcs 1600 et 1800 obtiendront d'ailleurs en 2006 le label du Patrimoine du XXème siècle. 1978 voit le développement d'une nouvelle station dans la vallée des Belleville : Val Thorens, qui est à cette époque la station la plus haute d'Europe. Le promoteur à l'initiative de cette station est Pierre Schnebelen, qui a également développé la station de Val Claret à Tignes. L'aménagement y est similaire aux autres stations avec une architecture urbaine extrêmement dense du fait de son altitude. Cependant, l'émergence de Val Thorens est difficile notamment du fait des nombreuses voix (association écologique, journalistes, population locale) qui s'élèvent pour critiquer les stations intégrées. À partir du milieu des années 1970, on voit apparaître une véritable remise en question de ce modèle de développement. Le premier élément de contestation est la rupture avec le territoire impliquée par ce type de développement.

I-d La rupture avec le territoire d'accueil

Le terme de rupture est à comprendre comme phénomène niant d'emblée l'existence du territoire d'accueil. « *Ces créations volontaristes de pôles d'activité doivent réaliser, selon les modalités de Rostow, qui supposent une rupture plus ou moins brutale avec le milieu d'implantation. Seule une grande entreprise, par des effets de masse, avec un seuil minimum d'activité, peut susciter une croissance dans les milieux traditionnels* » (Perret, 1993, p23). Les stations en tant qu'entités ex nihilo impulsées par l'État n'ont pas permis un développement endogène du territoire. Les populations locales n'ont que très peu été associées aux projets et souvent mises à l'écart des choix d'implantation des stations. Des fusions de communes ont eu lieu et de nombreux conflits ont éclaté lors de l'acquisition des terrains, liés à la nécessaire maîtrise foncière pour le développement des stations. Cette rupture avec le territoire d'accueil est la conséquence des investissements colossaux exigés pour faire émerger toute une destination touristique à 2000 mètres d'altitude, particulièrement pour les stations de sports d'hiver qui demandent la création d'un parc de remontées mécaniques. Celles-ci sont comparées dans un rapport ministériel, le rapport Lorit (1993), à l'implantation d'une industrie lourde. Cette rupture est l'une des différences majeures entre les stations pionnières et la phase industrielle, voulue par l'État, du tourisme. « *Les acteurs prétouristiques ont utilisé leur patrimoine (bâtiment foncier) pour créer des activités nouvelles. Leur préoccupation première est une diversification de leurs revenus, la création d'un emploi pour un membre de la famille, dans l'objectif de se maintenir au pays, d'améliorer leur condition de vie, éventuellement de s'enrichir, de valoriser leur patrimoine pour les descendants. Les projets sont centrés en priorité sur le patrimoine et sa reproduction* » (Perret, 1993, p86). Nous constatons avec cette citation la différence avec les stations intégrées, pensées comme un pôle de compétitivité où l'enrichissement et la modernisation priment.

L'implication des populations locales n'était pas la priorité des services de l'État, les stations de 3^{ème} génération avaient d'autres vocations, celle de concurrencer les autres destinations touristiques à l'étranger (Suisse, Autriche) et de faire rentrer des devises étrangères. C'est également le schéma de pensée dominant dans les années 1960, où l'espace est considéré comme neutre. « *Un tel processus de développement a pu se développer grâce à la conjonction de quatre facteurs essentiels :*

- 1- *La fragilité d'un territoire, dévitalisé après des années d'exode et de spécialisation dans un élevage non rentable,*
- 2- *Des sites disproportionnés par rapport à la capacité d'innovation locale, publique et privée,*
- 3- *Un marché potentiel qui permettrait une exploitation « industrielle des sites »,*

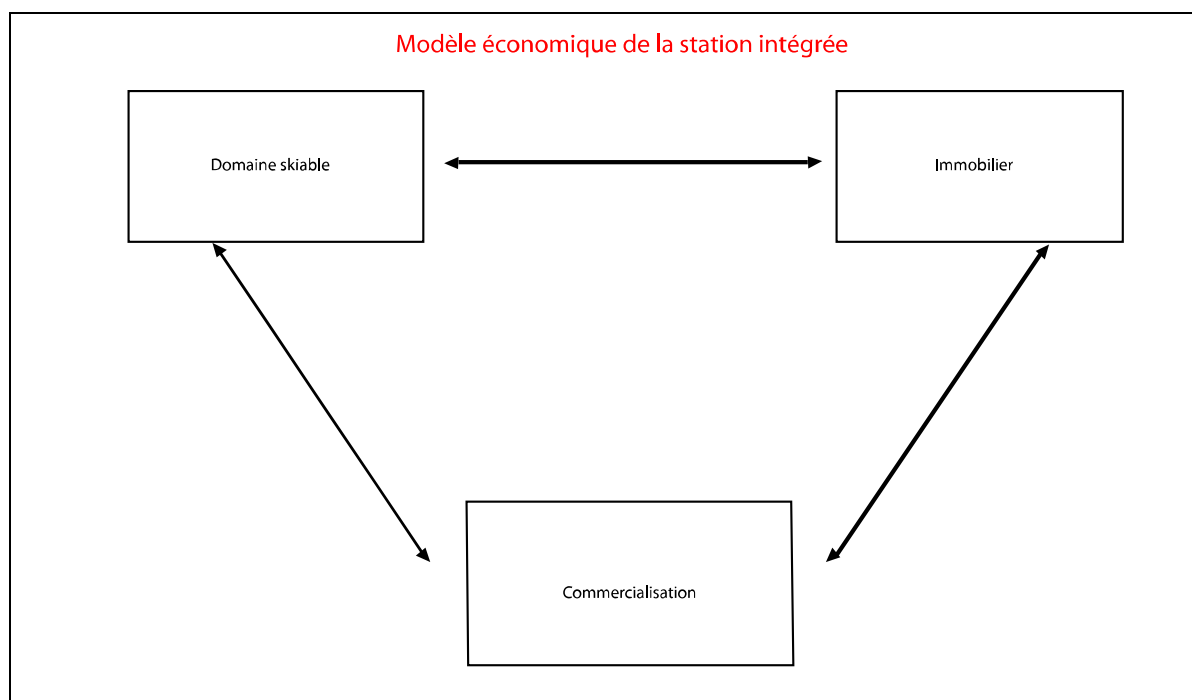
4- Des services de l'État qui ont choisi le mode d'implantation qu'ils jugeaient le plus propice, pour créer rapidement une offre concurrentielle » (Perret, 1993, p117).

Ce modèle de développement n'aurait pas pu voir le jour si les territoires sur lesquels ces stations se sont implantées n'avaient pas été dans un contexte particulièrement fragile. Nous avons montré dans le premier chapitre que l'industrie comme l'agriculture ne permettaient pas d'enrayer l'exode rural. Un petit nombre d'acteurs locaux ont accueilli de manière favorable l'implantation de ces stations. Cependant face aux services de l'État, les communes ont de grosses difficultés à faire entendre leur voix : *« La commune n'a ni les moyens techniques ni l'expérience pour avoir une attitude critique et une capacité de négociation ; elle estime mal la valeur du site qu'elle va concéder ; elle ne connaît pas son cocontractant, sa stratégie et son véritable projet ; l'impact économique est surestimé, autant pour les finances locales que pour les retombées auprès de la population » (Perret, 1993, p114).* Les investissements sont tels que le modèle économique créé va exclure en partie la population locale, puisqu'il s'agit d'un système qui privilégie les relations avec l'extérieur.

I-e Le modèle économique des stations intégrées

Nous avons commencé à définir la base économique des stations intégrées par le lien entre immobilier et domaine skiable : *« l'importance des investissements, et le mode de financement qui repose essentiellement sur la vente de lits, créent une liaison nécessaire infrastructures-promotion immobilière qui imposent de gros projets d'hébergement (économie d'échelle), dans la seule limite du domaine skiable, et un rythme rapide de construction et de vente » (Perret, 1993, p161).* Cette citation nous permet de faire rentrer le troisième pilier de ce modèle économique : la commercialisation de la station. En effet, il faut vendre les appartements en résidences secondaires pour pouvoir rembourser les investissements dans le domaine skiable. Celui-ci étant tributaire du nombre de journées skieurs vendues, lui-même lié au nombre de séjours. Le taux de fréquentation devient l'élément fondamental de la station intégrée, les trois piliers doivent travailler ensemble afin de faire venir le plus de monde possible (Cf. figure n°12).

Figure n°12



Source : A. Bonnemains

Il nous faut préciser que ces stations ex nihilo, véritables villes d'altitude, ont été conçues pour un public citadin séjournant en moyenne une semaine. Le nombre de séjours doit correspondre au nombre de forfaits vendus, donc plus la fréquentation de la station est importante plus la totalité des journées skieurs vendues sera grande. Le nombre de séjours est perçu à travers le prisme de la capacité d'hébergement de la station, donc pour les acteurs du tourisme plus on augmente le nombre de lits, plus il y aura de fréquentation. Pour que cela devienne possible, il faut donc un réseau important de commercialisation, autant pour la vente que pour la location des appartements. Ce modèle qui structure encore aujourd'hui les stations est donc impulsé par les services de l'État ; il va en effet pousser les différents acteurs à se tourner vers l'extérieur. La commercialisation en est un bon exemple, il faut vendre la destination au niveau national et international. Il n'a pas été réalisé d'étude de marché au préalable (Wosniak, 2002), ce qui implique la nécessité d'une très forte promotion pour la vente de l'immobilier après sa construction « *le produit offert est nouveau, et sa vente nécessite la création d'une demande, et une organisation de l'offre et de la commercialisation. L'offre organise à grande échelle un produit standardisé. Le ski sera vendu comme toute marchandise avec un recours massif à la publicité* » (Perret, 1994, p162).

Ce modèle économique va avoir d'importantes conséquences sur le système touristique :

1- Une standardisation et une massification de la pratique vers le ski alpin sur un domaine skiable balisé.

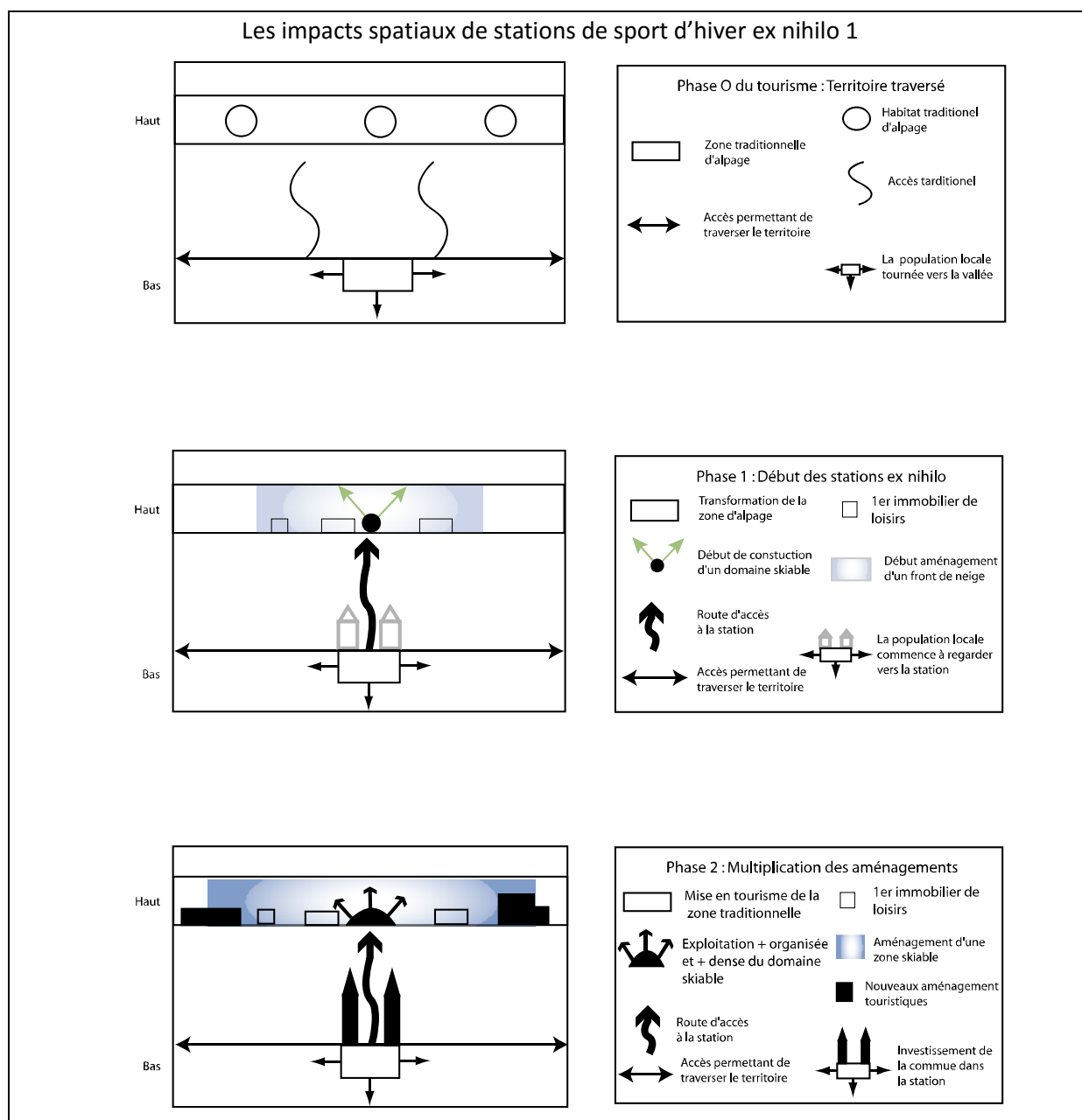
2- La nécessité de construire toujours plus d'hébergement afin de garantir le seuil de rentabilité de la station, ce que certains ont nommé la fuite en avant.

« *Contrairement aux entreprises classiques, il n'existe pas pour l'entreprise exploitante des remontées mécaniques de liens directs entre son chiffre d'affaires et ses investissements. Le chiffre d'affaires dépend du nombre de lits dans la station* » (Perret, 1993, p160). L'exposition de ce modèle permet de montrer le procédé industriel qui s'est développé pour la construction de ces stations (Knafou, 1978). C'est en cela que nombreux auteurs ont qualifié ces stations de fordistes (Hatt, 2011), d'où le besoin d'avoir une entreprise unique qui gère l'immobilier et le domaine skiable, pour un aménagement global de la station. Les liens qui se construisent entre les acteurs du tourisme se tournent principalement vers la station, ce qui entraîne de nombreux déséquilibres avec le milieu d'origine en termes sociaux, écologiques et économiques. La déconnexion verticale entre les stations ex nihilo et le village peut être illustrée via l'emprise spatiale de ces stations, celle-ci étant de plus en plus importante avec la multiplication des aménagements. En effet, à mesure que le domaine skiable se crée le nombre de lits va augmenter, puisque c'est de cette manière que le modèle économique peut rester viable.

Nous avons donc identifié trois stades dans la construction des stations ex nihilo (Cf. figure n°13) :

- 1- Phase 0 du tourisme : territoire traversé.
- 2- Début des stations ex nihilo.
- 3- Multiplication des aménagements.

Figure n°13



Source : A. Bonnemains

À partir du milieu des années 1970, une forte remise en question des stations de 3^{ème} génération se met en place. De nombreux ouvrages, dont un des plus connus est *La neige empoisonnée* de D. Arnaud en 1976, vont critiquer ouvertement le mode de développement des stations intégrées.

II- Le postmodernisme ou l'émergence d'une société en crise : les années 1970-1990

Nous souhaitons ici mettre en avant l'ambivalence que va connaître le territoire touristique étudié. En effet, alors que le modèle des stations de 3^{ème} génération est très fortement remis en question et

décrié, loin de s'effondrer, il va se renforcer et se spécialiser encore plus fortement. C'est par la compréhension de l'évolution des sports d'hiver à l'échelle nationale qu'il est possible d'analyser la résilience des stations de haute altitude de Tarentaise.

Nous avons montré comment le modèle de développement même des stations ex nihilo nécessitait une rupture avec le territoire. C'est l'une des plus fortes contestations qui a été formulée à leur rencontre : c'est un réel déséquilibre territorial entre le « haut » et le « bas » qui a été généré par la création des stations. *« Le déséquilibre du rapport de force au profit d'un système touristique ex nihilo, commandé par une logique financière, étouffe les possibilités de maîtrise du développement par une société locale dont la capacité d'adaptation est affaiblie par un long déclin de ces activités autrefois diversifiées, et qui a tendance à se replier, facilitant ainsi l'appropriation de son espace »* (Perret, 1993, p186). Cette citation nous permet de mettre en évidence deux éléments importants :

1- Les remises en cause du modèle vont venir de l'extérieur, mais également de l'intérieur de celui-ci, notamment sur les questions de financements.

2- L'exode rural lié à la diminution des activités économiques dans la vallée : l'agriculture et l'industrie.

Certains acteurs locaux étaient enthousiasmés par cette nouvelle activité, cependant ces stations de sports d'hiver n'ont pas été construites dans un but de développement local, mais de modernisation de la montagne en vue d'en développer l'attractivité.

II- a Les problèmes financiers et stagnations des départs aux sports d'hiver

Les années 1970 annoncent la fin des Trente Glorieuses, les deux chocs pétroliers de 1973-1979 vont ralentir l'économie nationale et internationale. Cela va se traduire, pour l'objet qui nous occupe ici, par un ralentissement des ventes d'appartements en station ; or comme nous l'avons montré, la base financière des stations repose sur la vente de résidences secondaires. Après avoir testé le modèle de 3^{ème} génération en Tarentaise, les services de l'État vont le développer dans tous les massifs français. De nombreuses faillites financières vont s'en suivre et les derniers projets comme Val Thorens auront bien du mal à trouver des promoteurs intéressés. L'or blanc commence à montrer ses limites à partir de la fin des années 1970. Cependant de nombreuses communes, sous l'impulsion du SEATM, se sont endettées pour le développement des sports d'hiver auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui a été l'un des créanciers les plus importants.

La difficulté de vendre les appartements en résidence secondaire va ralentir les projets d'aménagement, sans pour autant les stopper. Bien au contraire, le marché va trouver un autre type de commercialisation, tel que les résidences de tourisme (Cf. chapitre 1), afin de continuer

l'urbanisation de la montagne, seule solution envisagée pour faire face aux problèmes financiers. Cela va se traduire par la poursuite des constructions, pour les stations qui en ont la possibilité. Ce modèle économique impose une fuite en avant dans les constructions neuves et dans les investissements nécessaires aux remontées mécaniques, ce qui va entraîner un endettement très fort de nombreuses communes.

De multiples exemples de faillites économiques illustrent parfaitement la problématique de la crise financière et immobilière. Pierre Schnebelen, après avoir été le promoteur de la station de Tignes dans les années 1960-1970, se lance alors dans la construction de Val Thorens, où il fera faillite en 1986. Cette station est un bon exemple de projets avortés : le glacier de Chavière qui devait être aménagé ne le sera pas, le nombre de lits sera réduit par rapport au projet initial. Cela n'empêchera pas le promoteur de vouloir se lancer dans un projet démesuré de domaine skiable en Maurienne, La Croix-du-Sud, qui sera directement avorté après sa faillite au vu du gigantisme du projet. R. Knafou met en avant les possibles difficultés financières dès 1979 alors que celles-ci prendront toute leur ampleur à la fin des années 1980, début des années 1990 (Knafou, 1988). Cependant, cela ne sonne pas la fin de l'urbanisation en montagne, c'est un ralentissement de la construction et non un arrêt de l'immobilier de loisirs, d'où la difficulté de savoir si l'on parle d'une crise ou d'un palier. La question est bien de comprendre comment le modèle s'est renouvelé : pour les stations de haute altitude, c'est par la création des résidences de tourisme que celui-ci a réussi à se maintenir, par la fuite en avant vers de l'immobilier de loisirs « haut de gamme ». La compréhension de ce renouvellement éclaire la situation présente, les résidences de tourisme connaissent des sorties de baux, c'est-à-dire la transformation de lits marchands en lits non marchands (lits froid), ce qui amplifie les problématiques actuelles des stations de sports d'hiver concernant la rénovation de l'hébergement touristique.

Les années 1980 vont voir les problèmes s'accroître sous l'effet de la conjoncture économique mondiale, puisqu'une autre difficulté va venir s'ajouter à la vente des appartements : la stagnation des départs en vacances d'hiver, particulièrement à partir de 1984 (Wosniak, 2002). C'est dans le rapport Lorit, *Les difficultés financières des communes stations de sports d'hiver* de novembre 1993, commandé par le Ministère de l'Intérieur de l'époque pour l'Inspection Générale de l'Administration, que cette problématique apparaît. Ce document met en évidence le surendettement d'un nombre important de communes : cinquante sont particulièrement exposées, résultant de la création de stations de sports d'hiver. C'est la mise en avant des conséquences financières de l'implantation des stations de sports d'hiver. Les stations de haute altitude de Tarentaise ne sont pas touchées par le surendettement, néanmoins des questions financières se posent. La stagnation du taux de départ en vacances va les pousser à renforcer leur modèle, par la recherche d'une nouvelle clientèle souvent

internationale et issue de pays émergents et de nouveaux modes de commercialisation : les Tours Opérateurs. En effet, l'hiver 1983-1984 qui connaît le taux le plus élevé des départs aux sports d'hiver, sera suivi d'une stagnation de la demande. Il nous faut préciser ici la différence entre taux départ aux sports d'hiver (qui touchera à son maximum 10% de la population française), et le taux de départ en vacances, qui lui atteindra 64,6% en 2004 (INSEE, taux de départ en vacance).

Extrait n°43

Extrait rapport Lorit sur la stagnation des départs aux sports d'hiver

Jusqu'en 1983/84 la demande de sports d'hiver s'est accrue de façon rapide et soutenue, sous le triple effet de l'engouement suscité par le ski auprès d'une clientèle de plus en plus large, de l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre, ainsi que de la progression du pouvoir d'achat des ménages.

En vingt ans, le nombre des skieurs français a été multiplié par quatre (4,9 millions en 1987), le nombre de leurs longs séjours par 6,5, tandis que celui des hébergements touristiques a été multiplié par 7.

L'apogée de ce cycle "haussier" fut atteinte en 1983-1984 où le taux de départ aux sports d'hiver atteignit 10 %. Depuis s'est amorcé un retournement de tendance, qui frappe d'abord la demande française.

Source Rapports et Études : Rapport Lorit, 1993, p15

La diminution puis la stagnation de la demande touristique vont avoir des répercussions importantes. Les départs aux sports d'hiver, après avoir atteint 10% de la population française vont se stabiliser à 8,5% (Rapport Lorit, 1993, p15), ce qui selon le rapport mentionné indique une diminution de 21% en cinq ans sur les longs séjours qui représentaient 7,9% des taux de départ en vacances (Rapport Lorit, 1993, p16). Cela nous permet de mettre en avant un autre aspect de la construction des stations uniquement tournées vers l'offre : aucune étude de marché n'avait été faite avant leur création. Les discours véhiculent à cette époque un taux de départ projeté allant jusqu'à 20% des Français aux sports d'hiver. « Si le SEATM fonde sa politique d'aménagement de la montagne sur des données de l'INSEE estimant la croissance du nombre de skieurs, il ne lance en revanche aucune étude sur la définition des attentes de la nouvelle clientèle des stations » (Wosniak, 2002, p9). La demande touristique devient donc une préoccupation, sachant que sous l'impulsion du SEATM de très nombreuses stations ont vu le jour, la concurrence devient de plus en plus importante. Dans un premier temps le développement des stations est motivé par l'offre, avec la volonté de refléter la modernité, ce qui a eu pour conséquence de créer des stations touristiques de type « fordiste » (Hatt, 2011). Or, la société des années 1980 n'est plus la même que celle des années 1960, les

attentes des touristes ont changé. « *Les années 1950/1970 voient la naissance de nombreuses stations qui connaissent leur apogée dans les années 1980. Ensuite viennent la récession, la crise, « le sentiment de rupture du marché », la concurrence accrue par un marché arrivé à maturité. L'une des causes avancées alors serait l'inadaptation des stations au marché. On étudie ainsi les attentes de la clientèle afin de faire évoluer l'offre proposée par les stations. Cependant, ces études de marché n'interrogent pas le cadre et le produit « tout ski », mais les à-côtés* » (Wozniak, 2002, p9). Le principe d'une offre tirée par la demande touristique va donc s'imposer peu à peu pour devenir dominant à partir des années 2000. La concurrence nationale et internationale va accentuer cet effet. Celle-ci prend deux formes :

1- Une concurrence entre les stations de sports d'hiver.

2- Le tourisme représente un modèle de développement rapidement accessible, les taux de départ en vacances ne cessent d'augmenter.

De nombreuses régions et pays vont donc se lancer dans l'accueil de la clientèle dans tous les secteurs touristique (y compris pour les sports d'hiver), ayant pour conséquence d'augmenter l'offre touristique, rendant cette industrie extrêmement concurrentielle.

Ces difficultés financières des stations montrent que le modèle économique à l'origine de la construction de celles-ci pose problème (Cf. extrait n°44).

Extrait n°44

Extrait rapport Lorit sur l'industrialisation de la montagne via les remontées mécaniques

2.1. Les sports d'hiver sont une industrie lourde, souvent insuffisamment rentable, dont le financement n'a pu être assuré que par la "fuite en avant" et l'endettement des collectivités-supports

2.1.1. Le développement des stations s'est opéré sans que l'on distingue suffisamment les deux fonctions d'une station : d'une part, l'activité économique qui est censée être rentable et financée par l'utilisateur et de l'autre, la fonction d'aménagement du territoire et de maintien de l'activité montagnarde.

La confusion de ces deux objectifs a contribué à occulter la véritable nature de l'économie des sports d'hiver. Il s'agit en effet d'une activité très capitaliste, avec des ratios immobilisations/chiffre d'affaires presque comparables à ceux d'une industrie lourde.

Source Rapports et Études : Rapport Lorit, 1993, p17

C'est bien la question du fonctionnement sur le taux de fréquentation qui est posé, les taux de remplissage des stations diminuant, le remboursement des emprunts s'avère compliqué. Il est

cependant fondamental de noter que les stations étudiées, caractérisées par une altitude élevée, une vocation internationale pensée dès leur construction et un important domaine skiable, ne sont pas perçues comme étant en grande difficulté financière. C'est donc la logique de concentration qui va continuer à s'imposer, renforçant les stations de haute altitude et les logiques de groupe. À l'opposé, de nombreuses petites stations de proximité et de basse altitude vont fermer.

Nous avons montré les changements dans la demande touristique, le modèle fordiste ne serait plus celui souhaité (Hatt, 2011).

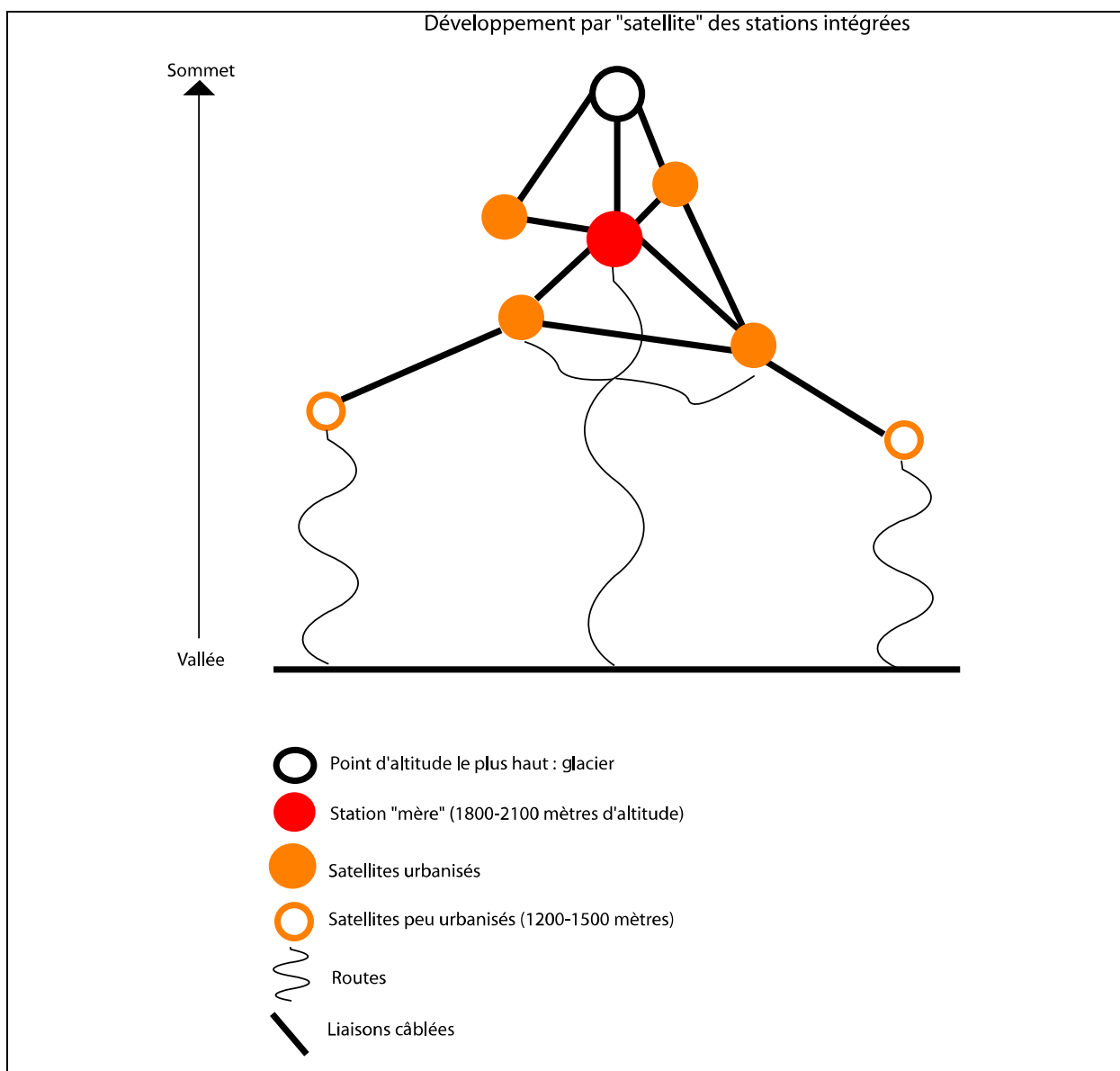
Dans un même temps, un nouveau type de station naît dans les années 1990 : la station de 4^{ème} génération. Ce sont des stations de plus petite taille, avec une architecture néorégionale, qui serait plus en accord avec les nouvelles représentations sociétales. Néanmoins, le modèle urbanistique est le même, les seuils de rentabilité sont identiques à ceux des stations de 3^{ème} génération. En témoigne la dernière station des 3 Vallées construite en 1990, La Tania, et une des stations de moyenne altitude de Tarentaise, Sainte-Foy-Tarentaise. Ces stations connaîtraient un développement moins rapide, issu d'une demande de la population locale même si ce n'est pas toujours le cas (Vlès, 2004). Ces stations seraient également plus respectueuses de l'environnement, ce qui est l'un des aspects importants de la contestation contre les stations de 3^{ème} génération.

II-b La prise en compte de l'écologie et les Unités Touristiques Nouvelles

Les deux chocs pétroliers ont mis en évidence la dépendance de notre modèle économique aux énergies fossiles et d'une manière plus large aux ressources environnementales, renforçant le discours écologique. En Tarentaise, l'affaire de la Vanoise, dont nous avons parlé dans le premier chapitre, va être l'élément déclencheur des postures écologiques contre le développement des stations ex nihilo ; celles-ci vont cristalliser l'attention, étant accusées de bétonner la montagne. C'est également le début de l'institutionnalisation des politiques écologiques : « *L'affaire du Parc National de la Vanoise (1969-1971) est un jalon décisif dans l'histoire de la structuration politique de la question environnementale en France. Mêlant les intérêts financiers des promoteurs immobiliers, les enjeux juridiques de la loi sur les parcs nationaux (1960), les jeux politiques locaux et les stratégies d'alliances et de médiatisation des associations de protection de l'environnement, cette affaire est ici analysée comme un cas exemplaire pour comprendre comment s'élabore un conflit environnemental qui prend finalement la forme d'un « problème public » dans la France du tournant des années 1960-1970.* » (Charvolin, 2012, p1). L'institutionnalisation de nombreux mouvements écologiques durant les années 1970 et la création d'une écologie politique (1974 1^{ère} participation d'un candidat écologiste à l'élection présidentielle) vont mettre sur le devant de la scène la protection de l'environnement. L'aménagement de la montagne est contesté, le Plan Neige incarné par Maurice

Michaud se retrouve en confrontation avec l'émergence des revendications sociales et écologiques. C'est en 1977, avec le discours de Vallouise et la création des Unités Touristiques Nouvelles, que la protection de l'environnement sera prise en compte via les études d'impact. Celles-ci vont permettre une délimitation des zones urbaines, mais également des domaines skiables. Il faut reconnaître aux modèles urbanistiques des stations de 3ème génération leur aménagement extrêmement dense, restreignant le mitage (éparpillement des constructions en zone rurale). En effet, le modèle des stations intégrées pour leur développement s'est structuré en « satellites » ; de manière plus précise ce sont des zones d'urbanisation, reliées entre elle par le domaine skiable.

Figure n°14

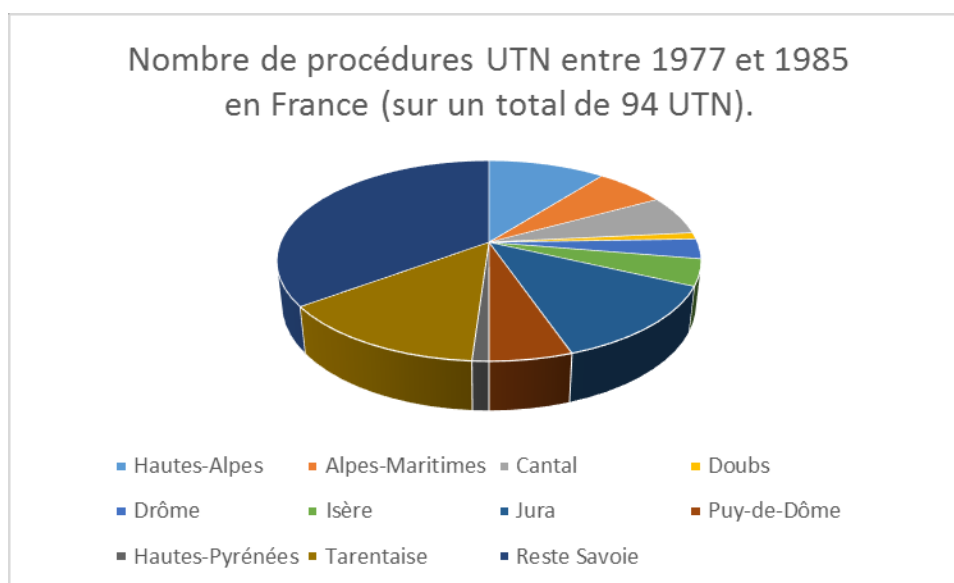


Source : A. Bonnemaïn

L'extension du domaine skiable est l'un des aspects essentiels des grandes stations de haute altitude qui leur a permis de renforcer leur modèle. Il est intéressant de constater que l'aménagement touristique de ces stations s'est fait, pour la majorité, par des poches d'urbanisme reliées par un domaine skiable (Cf. figure n°14). Ce qui permet à la station d'étendre le nombre de kilomètres de pistes et de diversifier l'offre d'hébergement. Après une première phase d'expansion du domaine vers les glaciers, d'où l'affaire de la Vanoise, le domaine s'est étendu vers le bas via les « stations satellites » (Marnezy et Gauchon, 2006).

Nous avons retrouvé deux documents d'archives² relatant le nombre et l'emplacement des UTN entre 1977 et 1985 à l'échelle de la France. Le graphique n°5 montre que malgré le fait que l'aménagement de Tarentaise ait débuté depuis les années 1950, il fait l'objet encore de 13% des UTN durant cette période. La Savoie quant à elle représente 48,9% des UTN avec la Tarentaise et 35,1% sans la Tarentaise. La Savoie comme la Tarentaise sont donc des enjeux majeurs du développement touristique hivernal ; rétrospectivement c'est la période qui va permettre de faire aboutir la candidature d'Albertville (1986) aux JO de 1992.

Graphique n°5



Source Rapports et Études : Archives nationales Unités Touristiques Nouvelles. Versement 19890263 et 19980052

La mise en place des UTN va permettre une prise en compte de l'environnement dans l'aménagement des stations. Les procédures UTN ont été transformées par les lois de décentralisation pour aboutir à deux types de commissions :

1- Par le préfet coordinateur de massif : dans le cas de la création d'un nouveau domaine skiable ou d'une extension d'un seuil de plus de 100 ha ; de la construction ou de l'extension d'hébergement et

² Archives Nationales Versement 19890263 le 07/01/2014 ; Archives Nationales Versement 19980052 le 31/05/2010

d'équipement touristique d'un seuil de plus de 1200 m² et dans le cadre d'étude d'un impact dû au code de l'environnement notamment pour des travaux d'aménagement de pistes en site vierge.

2- Par le représentant de l'État dans le département, le préfet : cela concerne les extensions des domaines skiables de plus de 10 ha ; les opérations qui présentent un intérêt local (nous n'avons pas plus de précisions) ; la création d'un transport par câble ne reliant pas le domaine skiable. « *Les opérations suivantes, lorsqu'elles ne sont pas situées dans un secteur urbanisé ou dans un secteur constructible situé en continuité de l'urbanisation : la création ou l'extension, sur une surface de plancher totale supérieure à 300 m², d'hébergements touristiques ou d'équipements touristiques ; L'aménagement de terrains de camping comprenant plus de 20 emplacements ; la création de refuges de montagne ou leur extension sur une surface de plancher totale supérieure à 100 m² »³.*

Les procédures qui sont soumises aux autorités compétentes par la mairie auront comme effet, en plus d'une protection de l'environnement, de nécessiter une certaine concertation pour monter les dossiers entre les différents acteurs concernés par l'aménagement. De plus, pour R. Knafou, cette procédure « *prévoyait une présentation des projets par une collectivité et non par un aménageur privé, ce qui a conduit à une meilleure collaboration entre collectivités et aménageurs et, sans doute, à une meilleure maîtrise du développement local* » (Knafou, 1987, p10). En termes de développement local, c'est la loi Montagne qui va reformuler les liens entre tourisme et territoire.

II-b La loi Montagne, ou le retour du local

Ce texte est bien à comprendre dans son aspect politique mais également sociétal. Nous évoquons le local comme force émergente depuis les années 1980 ; cette force est d'autant plus importante que le modèle de développement a été imposé de l'extérieur.

Ce texte est central, puisqu'il donne les compétences d'aménagement aux communes et aux regroupements de communes. L'État en se décentralisant encourage « l'autodéveloppement », l'organisation du tourisme passe maintenant par les communes. Le développement des stations ex nihilo est basé, comme nous l'avons dit, sur une rupture avec le territoire ; ces communes se retrouvent donc chargées de la gestion de ces stations touristiques et de leurs capacités d'hébergement extrêmement importantes, sans avoir été conviées ou presque lors de leur construction. De nouvelles ressources économiques pour la commune sont créées par cette loi, comme la taxe sur les remontées mécaniques et la taxe de séjour. Elle définit également de nouvelles institutions comme les Comités de massif et précise les liens entre les communes, les exploitants de remontées mécaniques et les promoteurs (Rapport Lorit, 1993).

³<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-unites-touristiques-nouvelles-a2582.html> consulté le 13 août 2014

Extrait n°45

Article 1 de la loi Montagne

Art. 1^{er}. - La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et, la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation et prises en compte par l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements dans les actions qu'ils conduisent.

La politique de la montagne a pour finalité de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions. Elle se fonde sur la mise en valeur optimale des potentialités locales.

S'inscrivant dans le cadre de la solidarité de la nation, la politique de la montagne se caractérise par la promotion d'une démarche de développement local, dite démarche d'autodéveloppement, qui, engagée et maîtrisée par la population montagnarde, comporte en particulier :

- la mobilisation simultanée et équilibrée des ressources disponibles en vue d'une valorisation des aptitudes aux productions agricoles, forestières, artisanales, industrielles et énergétiques, la diversification des activités économiques et le développement des capacités d'accueil et de loisirs nécessaires à la promotion du tourisme, du thermalisme et du climatisme ;

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites et des paysages, la réhabilitation du bâti existant et la promotion du patrimoine culturel ;

- la reconnaissance du droit à un développement spécifique et à la prise en compte des différences par un effort particulier de recherche et d'innovation et l'adaptation, au niveau national comme à celui des régions et des massifs, des dispositions législatives ou réglementaires et des autres mesures de portée générale lorsque les particularités de la montagne le justifient ;

- l'adaptation et l'amélioration des équipements et des services afin de procurer aux populations montagnardes des prestations comparables à celles qui sont accessibles sur le reste du territoire national ;

- la prise en compte des handicaps que subissent les collectivités locales et les activités économiques dans tous les domaines et, notamment, pour la définition des politiques de soutien à l'emploi, l'organisation des productions agricoles et de leur mise en marché comme, plus généralement, pour l'attribution des crédits publics et l'emploi de l'épargne locale ;

- le soutien prioritaire des programmes globaux et pluriannuels de développement engagés de manière coordonnée par les collectivités territoriales et les partenaires économiques et sociaux au niveau intercommunal des petites régions ou pays.

Source Internet: Legifrance

Cette loi permet la reconnaissance des spécificités de la montagne à travers sa topographie, son climat et sa géographie (Cf. extrait n°45). L'autodéveloppement étant prôné dès le premier article de cette loi, l'échelle de pertinence du développement devient le local et non plus le national. Il est intéressant de noter que la diversification des activités est louée dans cet article, ce qui n'était pas jusque-là l'ambition du SEATM. Nous allons nous arrêter sur l'article II de la loi Montagne « *De l'organisation et de la promotion des activités touristiques* ». La commune ou les regroupements de communes sont les autorités d'organisation et de contrôle de toute opération concernant le tourisme sur leur territoire depuis 1982 (Knafou, 1987), mais la loi Montagne vient renforcer cette position des collectivités locales. Cela va entraîner la formalisation des délégations de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques. Cette loi vient modifier la procédure de contrôle des UTN de deux manières (Knafou, 1987) : un seuil plus élevé dans les projets d'aménagements (8000 m² et l'imposition d'un Plan d'Occupation aux communes faisant une demande. « *La loi de Décentralisation de 1982 a libéré les attentes d'aménagement des élus locaux, généralement peu protectionnistes; la loi Montagne de 1985 renforce cette situation en donnant aux Comités de massif le droit d'autoriser les projets nouveaux (fin du verrou parisien que constituait le Comité UTN)* » (Knafou, 1987, p111). La loi Montagne entérine la prise en compte des différences entre les territoires, ici entre les plaines et la montagne, mais d'une manière plus générale, l'État central reconnaît le droit aux spécificités territoriales : la décentralisation. Celle-ci a eu pour conséquence de

radicaliser les postures entre aménagement de la montagne et protection de l'environnement (Knafou, 1987) ; à partir de cette période l'aménagement de la montagne se fait sous couvert du marché (Knafou, 1987), d'où le renforcement des logiques de concentration en faveur des stations de haute altitude de Tarentaise. C'est en 1989 que la Caisse des Dépôts et Consignations crée la Compagnie Des Alpes, aujourd'hui firme multinationale et leader mondial dans l'exploitation des domaines skiables.

Les années 1970-1990 sont ambivalentes pour les sports d'hiver : c'est à la fois l'apogée du système (les stations sont sorties de terre, elles fonctionnent, elles ont un taux de remplissage correct) mais c'est également le moment où l'on détecte leurs faiblesses. Il y a des effets d'inertie extrêmement importants, puisque l'on continue à construire des hébergements, des effets retard (l'endettement), les temporalités sont donc très complexes. **De plus cette période se termine sur deux événements contradictoires : les hivers sans neige et les Jeux Olympiques de 1992. Ces deux phénomènes vont donc profiter grandement aux stations de haute altitude, puisqu'ils vont avoir comme conséquence de renforcer les logiques de concentration :**

1- Par le bénéfice des investissements pour les Jeux Olympiques (construction de la route, des infrastructures).

2- Les stations de moyenne montagne ayant déjà des problèmes de financement, celles-ci ne résisteront pas à la succession des hivers sans neige.

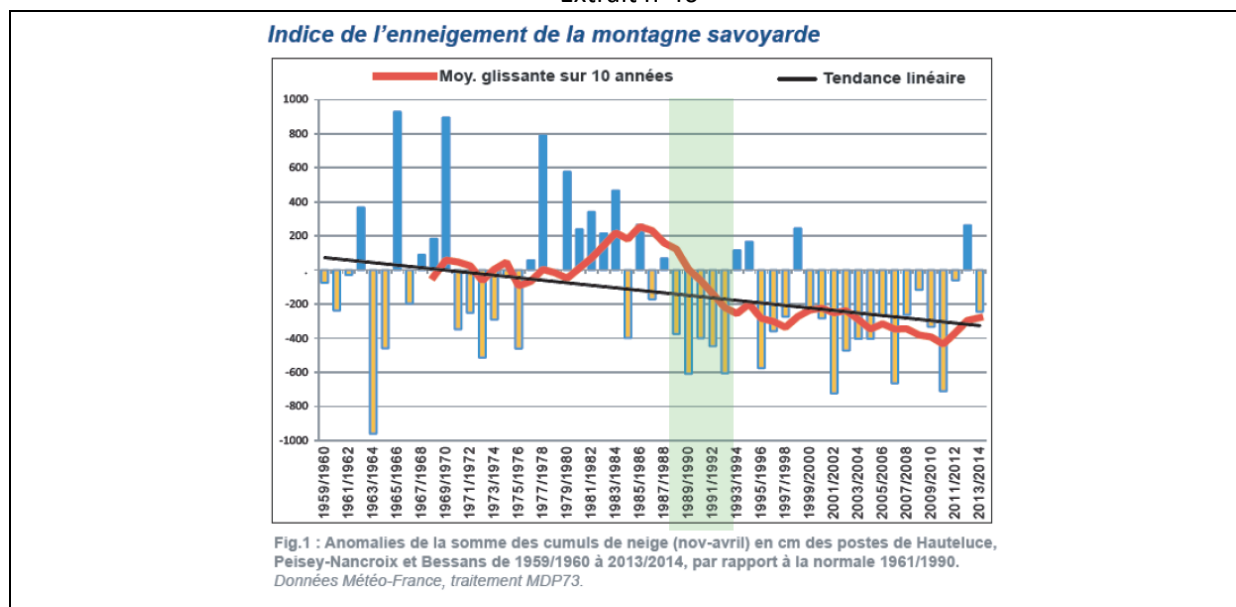
De plus, c'est à cette époque que la Compagnie Des Alpes, va intégrer les stations de Tarentaise. Cette entreprise va mettre en place de nouveaux principes de gestion, avec une rationalisation des activités. À partir de cette période, les stations vont donc passer dans une nouvelle phase, celle de l'organisation. Dans un même temps, les problématiques de fiabilité de l'enneigement vont émerger est renforcer les logiques de concentration : « *Les grandes stations l'emportent sur les petites pour deux séries de raisons principales : la qualité des sites et de l'enneigement, liée à l'altitude, et l'aptitude à développer un système de commercialisation. Il s'y ajoute un effet plus important sur le volume de l'emploi officiellement recensé* » (Knafou, 1987, p8).

II-c La problématique de l'enneigement

Dans notre volonté de lier les évolutions sociétales et climatiques, l'enneigement joue un rôle particulièrement important. Raymond Balseinte dans son article de 1958 met en évidence le fait que les hivers 1947-1948 et surtout 1948-1949, très peu enneigés, ont été un accélérateur de l'implantation des remontées mécaniques pour les stations qui en avaient les moyens financiers. Cette conquête de la montagne par la montée en altitude des stations de sports d'hiver et les

remontées mécaniques (Balseinte, 1958) a été impulsée par les problématiques d'enneigement de la fin des années 1940. Il était déjà question d'assurer la pratique du ski sur l'ensemble de la saison. Les sports d'hiver comme modèle de développement ont toujours été en lien avec l'enneigement est donc le climat, autant l'implantation d'infrastructures pour leur exploitation. Nous allons revenir sur un graphique exposé dans le chapitre 2, afin de bien mettre en lumière les enjeux liés à l'enneigement.

Extrait n°46



Source Rapports et Études : Observatoire savoyard du Changement Climatique, note OsCC Bilans Climatiques n°29, Enneigement saison 2013/2014

Il est intéressant de constater qu'au début des années 1970, il y a une suite d'années très peu enneigées (Cf. extrait n°46). R. Knafou souligne que ces quelques saisons avec un faible enneigement marquent le début de l'utilisation de la neige de culture (Knafou, 1987), qui sera accélérée à la fin des années 1980. En effet, le début des années 1990 va être marqué par une diminution de la fiabilité de l'enneigement (Cf. extrait n°46), rajoutant une difficulté supplémentaire pour les stations dont le seuil de rentabilité financière n'était pas atteint. Ce sont surtout les stations de basse altitude qui vont être touchées. Cependant, comme nous l'avons montré, les stations de haute altitude de Tarentaise se sont développées également par des satellites vers le bas, où la problématique de l'enneigement a là aussi été ressentie. Les trois années avec un très faible enneigement vont donc avoir deux effets à plus ou moins long terme : le premier est la fermeture des stations de basse altitude, aux problèmes financiers déjà existants. Le deuxième, concernant les stations que nous étudions, va être le besoin d'investissements encore plus importants dans le domaine skiable sous deux formes : l'implantation de remontées mécaniques de plus en plus en altitude, mais surtout le

développement de la neige de culture. « *Malgré des enneigements généralement supérieurs à la moyenne, ce sont les grandes stations qui ont les moyens de se lancer dans des politiques de création de neige artificielle, de manière à garantir des pistes skiables aux skieurs* » (Knafou, 1987, p9). Là aussi les logiques de concentration vont jouer un rôle conséquent, la pression sur l'enneigement va être de plus en plus forte, comme en témoigne la « garantie neige » vendue par les stations de haute altitude.

Dès 1990, Le rapport Lorit met en avant ces logiques de concentration, puisque 15 stations sur 410 stations représentent 29% de l'offre globale (Cf. extrait n°47). Cette logique ne va cesser de se renforcer avec la loi Montagne dans le cadre de la décentralisation.

Extrait n°47

Extrait du rapport Lorit sur la classification des stations françaises.

- les stations proprement dites, dotées d'une capacité d'hébergement significative, au nombre de 164, parmi lesquelles :

1. 15 "grandes stations" des Alpes du Nord, déjà présentes sur les marchés étrangers, qui représentent à elles seules 400 000 lits, soit 29 % de l'offre globale ;

2. 45 "stations moyennes" dont une trentaine, situées dans les Alpes du Nord, du Sud et des Pyrénées sont susceptibles d'être lancées sur les marchés étrangers. Ces quelque trente stations représentent 360 000 lits, soit 26 % de l'offre globale ;

3. 104 "petites stations", dont une cinquantaine, à vocation principalement nationale regroupe 385 000 lits, soit 28 % de l'offre globale.

4. - Les stades de neige ou centres de ski, qui, au nombre de 280, ne représentent que 7 % de l'offre globale.

Il est clair dans ces conditions que l'on se trouve en présence de deux systèmes d'offre :

- un secteur rentable ou potentiellement rentable, inséré dans le circuit de l'économie touristique, qui regroupe plus de 80 % de l'offre mais seulement une petite centaine de stations ;

- un secteur hors du circuit économique, qui regroupe moins de 20 % de l'offre mais concerne 70 stations et 280 stades de neige ou centres de ski.

Source Rapports et Études : Rapport Lorit, 1993, p 21

Cette constatation de deux systèmes d'offre de sports d'hiver au début des années 1990 est encore valable aujourd'hui, ce qui va avoir pour conséquence « *une nouvelle approche de l'économie de la haute montagne : par la priorité à l'économique sur le spatial, l'aménagement du territoire passe en second, derrière les nécessités de rentabiliser et d'exporter. Ce qui revient à dire : priorité au rentable sur le subventionné ; dès lors, on en revient à l'avantage des grandes stations sur les petites au développement encore incertain* » (Knafou, 1987, p112). Ce qui va nous intéresser, c'est la façon dont les plus grosses stations vont se renouveler dans cette nouvelle approche purement économique. En effet, c'est à partir de cette époque que la sélection va se faire entre celles ayant les moyens d'investir pour créer une image de prestige, devenant des marques (Knafou, 1987).

Le renforcement du modèle des sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise par les problématiques d'enneigement

Il est possible d'identifier à travers la littérature, pour les périodes où il n'y a pas de relevé de cumul de neige, deux années avec un faible enneigement : 1931-1932, 1947-1948 (Gauchon 2009 et Balseinte 1958). Les indices d'enneigement (Observatoire savoyard du Changement Climatique) mettent en exergue une année avec un faible enneigement (1963-1964) et des successions d'hivers très peu enneigés 1971-1973 et 1988-1992 (dont nous avons parlé), et la diminution graduelle de l'enneigement à partir du milieu des années 1990 liée aux changements climatiques.

C. Gauchon dans son article *Les hivers sans neige et l'économie des sports d'hiver : un phénomène récurrent, une problématique toujours renouvelée* de 2009, met en avant les conséquences sur le modèle des sports d'hiver de trois hivers avec un faible enneigement : 1931-1932, 1993-1964 et 1988-1989. Quant à R. Balseinte, il met en évidence les difficultés de l'hiver 1947-1948 et la réponse par le développement des remontées mécaniques au faible enneigement (Cf. chapitre 5, la phase de modernisation).

Ces analyses nous permettent de mettre en évidence la spécialisation du système, le rendant de plus en plus en plus rigide et de moins en moins adaptable aux problématiques d'enneigement (Cf. figure n°15, p186). « *En se développant, le tourisme hivernal a perdu la souplesse qui lui permettait de bricoler des solutions d'urgence face à des situations difficiles, mais il ne s'est pas non plus mis à l'abri des aléas météorologiques* » (Gauchon, 2009, p200).

Les deux années avec un faible enneigement 1931-1932, 1947-1948 vont avoir pour conséquence la première vague de concentration spatiale des sports d'hiver. En effet, la localisation des stations de sports d'hiver va commencer à se réfléchir en altitude (Gauchon 2009) et amorcer le début des remontées mécaniques (Balseinte, 1958). Néanmoins, comme nous l'avons déjà mentionné, les sports d'hiver n'étant pas encore une industrie, les répercussions économiques sont moindres et le système est flexible (Gauchon, 2009). L'hiver 1963-1964 lui marque une transition vers un modèle

plus spécialisé (Gauchon, 2009), le problème de l'enneigement est analysé par la presse d'une manière catégorielle sur certaines stations et reste très optimiste. En effet, malgré cette année avec un faible enneigement, le Plan Neige débute, et l'obtention par Grenoble des JO d'hiver de 1968 révèle un renforcement des sports d'hiver pour l'attractivité touristique de la France.

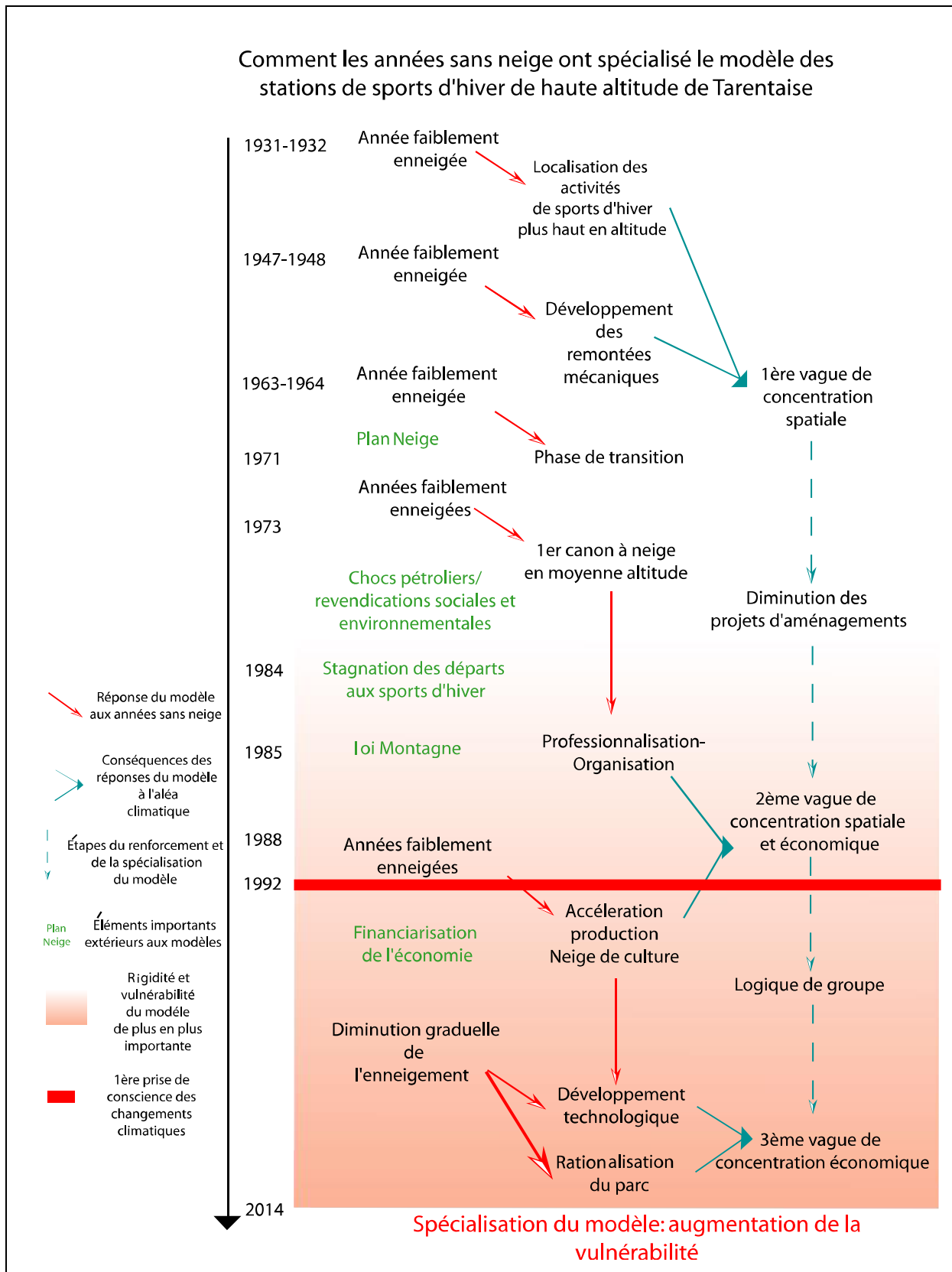
En ce qui concerne les années 1971-1973, R. Knafou souligne que c'est à la suite de ces années moins enneigées que les premières réflexions sur la neige de culture émergent (Knafou, 1987). Néanmoins, c'est le manque d'enneigement de la fin des années 1980, début des années 1990 qui va révéler la spécialisation du système et sa vulnérabilité, entraînant la deuxième vague de concentration des sports d'hiver en faveur des stations de haute altitude et l'augmentation de la production de neige de culture. *« C'est pourquoi ces hivers sans neige vont impulser un très fort mouvement de concentration qui va caractériser les vingt années suivantes dans l'industrie des sports d'hiver. Déjà, lors de la saison 1987-1988, on avait remarqué que les grandes stations d'altitude avaient bien tiré leur épingle du jeu, et avaient même augmenté leur chiffre d'affaires quand les stations plus basses avaient dû cesser toute activité. Conjonction chronologique significative, c'est au plus creux de cet hiver sans neige, en janvier 1989, que la Caisse des Dépôts et Consignations crée la Compagnie des Alpes appelée à devenir un acteur majeur de l'économie des sports d'hiver dans les Alpes du Nord »* (Gauchon, 2009, p200).

La diminution graduelle de l'enneigement qui va suivre cette période va renforcer les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise qui ont intégré la CDA, et vont avoir les capacités d'investissement dans les technologies permettant la production de la neige. La financiarisation de l'économie⁴ va avoir comme répercussion de diriger l'argent vers les stations déjà rentables (donc de haute altitude) au détriment des autres, spécialisant toujours plus le modèle et le rendant particulièrement vulnérable aux changements climatiques. C'est donc la troisième vague de concentration qui s'appuie sur les capacités financières des stations. De plus, les parcs de remontées mécaniques commencent à être vieillissants, ce qui demande d'autant plus d'investissements de la part des entreprises de remontées mécaniques.

La figure 15 reprend de manière synthétique, ces trois vagues de concentration.

⁴ Autonomisation de la sphère financière par rapport à la sphère productive.

Figure n°15



III-De l'organisation des stations à la diversification des activités

« Il y a là un nouvel épisode dans la politique française d'aménagement de la montagne : désormais, les pistes sont bien tracées en ce qui concerne le sort des grandes stations, élément-phare de cet aménagement et de cette politique, même si on peut se demander ce qui se passera lorsque leur « fuite en avant » aura pris fin pour cause de saturation du site ou du marché ».
Knafou R., 1987, « L'évolution récente de l'économie des sports d'hiver et de l'aménagement touristique de la montagne en France », Revue de Géographie Alpine Tome 75 n°2, p14

Les hébergements touristiques sont construits, le parc de remontées mécaniques est développé, c'est donc une phase de gestion de l'existant qui va se mettre en place, permettant au modèle de se renforcer et de bénéficier de leur avantage. Nous parlons de résilience dans le sens où le modèle s'est recomposé sans changer ses structures qualitatives (Aschan-Leygonie, 2000). De manière plus précise, les éléments que nous allons exposer (organisation, structuration de la station et professionnalisation des acteurs du tourisme) ne doivent pas être pensés comme un changement dans le modèle, mais bien comme des ajustements lui permettant de continuer à fonctionner. La résilience de ce modèle et la performance qu'il continue d'afficher doivent beaucoup aux logiques de concentration que connaissent les sports d'hiver et qui vont s'accroître dans les années suivantes.

III-a La professionnalisation des acteurs

La professionnalisation va venir dans un premier temps des domaines skiables, notamment avec la création de métiers comme les pisteurs-secouristes, reconnus par un diplôme d'État en 1978, et le développement professionnel des remontées mécaniques. Le terme de « professionnalisation » revêt trois sens différents (Wittorski 2001) :

- 1- La professionnalisation des activités, voire des métiers, au sens de l'organisation sociale d'un ensemble d'activités (création de règles d'exercices de ces activités, reconnaissance sociale de leur utilité, construction de programmes de formation à ces activités, etc.).
- 2- La professionnalisation des acteurs, au sens à la fois de la transmission de savoirs et de compétences (considérés comme nécessaires pour exercer la profession) et de la construction d'une identité professionnelle.
- 3- La professionnalisation des organisations, au sens de la formalisation d'un système d'expertise par et dans l'organisation.

La professionnalisation des domaines skiables va venir également de l'évolution dans les pratiques sportives. La standardisation des sports d'hiver par le ski alpin connu des 1950-1970, va faire naître des « marges » de nouvelles glisses vont apparaître dans les années 1970.

« Le modèle sportif « rationaliste » centré sur l'enregistrement de la performance chiffrée et l'association des pratiquants au sein d'organisations de type pyramidal a perdu de son influence hégémonique. Des alternatives à ce système traditionnel apparaissent avec l'émergence de diverses pratiques sportives se réclamant de l'hédonisme, de l'épanouissement individuel, du refus des contraintes réglementaires et des systèmes d'autorité, qu'ils proviennent du cadre fédéral ou des entraîneurs » (Vermier, 2008, p18). Le développement de formes de glisse, notamment le snowboard, a beaucoup joué dans l'évolution technique du matériel, notamment des skis, et dans le côté récréatif des stations (Vermier, 2008).

Ce renouvellement des pratiques est un très bon exemple pour montrer la reconfiguration que vont connaître les stations. La professionnalisation des remontées mécaniques va aussi s'accompagner d'une logique sécuritaire de plus en plus importante sur le domaine. « Les gestionnaires de stations multiplient les moyens mis en œuvre pour sécuriser sa pratique : choix du site en fonction de la « skiabilité du domaine », tracé des pistes étudié pour diminuer les risques d'accident, signalisation des risques potentiels sur les pistes ; puis plus tard reconditionnement du terrain naturel pendant la période estivale, damage, création de neige artificielle, développement des moyens de prévention des avalanches » (Vermier, 2008, p23). Cette citation nous permet d'aborder un sujet important concernant l'évolution des entreprises de remontées mécaniques : le passage d'une organisation avant tout centrée sur l'aspect technique et assurant l'aménagement complet de la station vers une phase de gestion et de professionnalisation. C'est-à-dire que l'entreprise possède également des terrains et s'occupe du développement immobilier. Néanmoins, les problèmes de vente d'appartements conjugués à la stagnation des départs aux sports d'hiver vont déclencher un « recentrage » des activités de ces entreprises sur le domaine skiable. Le plus gros de l'aménagement, l'immobilier, va être délégué à des acteurs privés spécialisés dans ce secteur ; la plupart des entreprises de remontées mécaniques garderont quand même une ou des agences immobilières. À partir des années 1980 la construction du parc de remontées mécaniques est achevée, l'aspect technique est tourné vers le renouvellement et la performance du parc, on passe dans une phase de gestion du domaine skiable. Il y a donc un phénomène de désintégration, les deux piliers du modèle économique sont dissociés. L'immobilier se retrouve géré par de grands groupes, notamment des résidences de tourisme (Maeva, Pierre et Vacances, MGM, etc.). Quant aux entreprises de remontées mécaniques, lorsque la Caisse des Dépôts et Consignations crée en 1989 la Compagnie Des Alpes, celle-ci va progressivement intégrer les domaines skiabiles d'altitude (Cf. encadré n°10).

Encadré n°10

Intégration des stations de Tarentaise dans la Compagnie Des Alpes (CDA)

1989-1990 : Création puis acquisition de l'entreprise de Tignes et de Peisey-Valandry

1991-1994 : Acquisition des entreprises de La Plagne et des Arcs

1994-1995 : Acquisition des Ménuires et Méribel Alpina + introduction en bourse

1995-1998 : Acquisition de domaines skiables italiens et en Haute-Savoie

2000-2002 : Acquisition en Suisse

2003 : Début de la Diversification de l'activité vers les parcs de loisirs

2004 : Privatisation de la CDA, des banques vont devenir actionnaires puisque la CDC est actionnaire à 40%.

2007-2008 : Acquisition de Val d'Isère

Source internet : <http://www.compagniedesalpes.com/fr/profil/historique> consulté le 21/01/2015

La Compagnie Des Alpes s'intéresse uniquement aux stations de haute altitude ayant un parc de remontées mécaniques et immobilier importants avec une vocation internationale. Les entreprises de remontées mécaniques passent donc d'un statut d'entreprise indépendante à celui de société incorporée dans un grand groupe, ce qui va renforcer les capacités d'investissements sur ces stations donc les logiques de concentration.

L'organisation au sein même des stations se spécialise et se spécifie, après un développement industriel et technique, la gouvernance et la financiarisation des sports d'hiver assurent la gestion du parc existant. Les problèmes de fiabilité de l'enneigement vont entraîner les avancées techniques pour la neige de culture. Les « satellites » de plus basse altitude, permettant une étendue importante des domaines skiables, vont être équipés en canons à neige pour garantir leur liaison avec le domaine skiable d'altitude. Ce sont d'importants investissements qui doivent être faits. On voit donc une forte résilience technologique de ce modèle face aux problèmes de fiabilité de l'enneigement. Les domaines skiables connaissent également d'autres évolutions auxquels ils doivent s'adapter, l'émergence de nouvelles glisses que nous avons déjà mentionnées, mais également un changement dans la pratique du ski.

III-b Prise en compte de la demande touristique ou diversification des activités ?

Sur le domaine skiable, l'émergence de nouvelles pratiques va demander d'avantage d'aménagements. L'apparition des sports dits postmodernes va faire évoluer en partie le domaine skiable. « *Le sport moderne intègre aux valeurs du passé la spécificité de son époque, à savoir la compétition, qui se concrétise par la rénovation des Jeux olympiques à la fin du XIXe siècle et*

présuppose la mise en place de structures spécialisées, notamment les clubs, les associations, les comités et les fédérations. Par opposition, l'image du sport postmoderne porte l'empreinte de la société qui le produit. La société de consommation et de loisirs, qui découle des progrès techniques et technologiques, de l'amélioration des conditions de vie et de la réduction du temps de travail, a modifié le paysage sportif par l'accroissement et la diversification des pratiques » (Lacassagne and al, 2006, p4). La mise en place de snowparks, zones dédiées à la pratique du « freestyle », va faire évoluer petit à petit le domaine skiable vers un espace ludique. Ces lieux où se pratiquent de nouvelles formes de glisse demandent des aménagements et du matériel spécifiques, ils vont se développer dans toutes les stations, devenant un critère important de choix pour une clientèle de jeunes hommes sportifs ; entre autres : *« l'éclectisme et la dispersion qui caractérisent le comportement sportif contemporain depuis les années 1970 reflètent la quête « d'aspects ludiques et de libre expression » qui se substitue aux principes de rationalité prédominants dans le sport moderne »* (Lacassagne and al, 2006, p5). Il est bien entendu que la pratique du ski va aussi être transformée puisque celle-ci, d'abord standardisée pour devenir accessible au plus grand nombre, va se diversifier avec les avancées technologiques. Certaines zones dédiées à la pratique du ski « moderne » comme les stades de slalom continuent d'exister, par contre d'autres sont remplacées. L'exemple du kilomètre lancé (KL) est révélateur : à son apogée aux JO de 1992 avec une piste olympique aux Arcs, celle-ci est la seule à perdurer dans la Tarentaise alors que dans les années 1990 beaucoup de stations en possédaient une. Les zones dédiées vont devenir des espaces ludiques, qui se multiplieront sur les domaines skiables. Elles correspondent au ciblage de la clientèle fait par les entreprises de remontées mécaniques. Si le positionnement marketing de la station souhaite faire venir une clientèle familiale, des pistes à thème pour les enfants avec des aménagements spécifiques seront mis en place (Cf. photo n°5).

Photo n°5



Photo : A. Bonnemains le 29/02/2012

Il en est de même si l'on cherche à attirer une clientèle jeune et sportive, le snowpark aura une place importante dans les investissements de l'entreprise. Néanmoins, ces zones dédiées ne sont pas exclusives, elles cohabitent sur les domaines. Elles deviennent importantes également du fait que la consommation du ski (au sens du nombre d'heures passé sur le domaine skiable) est de plus en plus restreinte. C'est un discours récurrent des professionnels de la montagne.

À la naissance des stations, le domaine skiable et l'aménagement immobilier étaient intégrés dans la même entreprise jusqu'à ce que, du fait notamment des faillites financières, les deux piliers soient disjoints. La conséquence est une autonomisation des domaines skiables vis-à-vis de la station, chacun cherchant à diversifier son domaine d'activité. Les entreprises de remontées mécaniques investissent donc pour introduire de nouvelles glisses via notamment la création de zone dédiées. En ce qui concerne la station, les acteurs tentent de développer des activités hors ski considérées comme complémentaires à la pratique du ski, notamment des centres aquatiques, des sentiers piétons, etc. Ces activités sont à comprendre dans les discours des acteurs comme étant en plus de l'activité ski, il n'est en aucun cas question de rendre le produit ski secondaire, bien au contraire le but est de le renforcer via de nouvelles attractions. Ces nouveaux aménagements sont légitimés par l'adaptation à la demande touristique et aux nouveaux types de consommation du ski, les clients ne passeraient pas plus de 8 heures sur les pistes, il faut donc leur proposer de nouvelles activités.

Extrait n°48



Source internet : <http://www.centreaquatique.mairie-courchevel.fr/chiffres-cles/> consulté le 19 Aout 2014

L'extrait n°48 montre l'architecture futuriste du projet du centre aquatique de Courchevel qui devrait ouvrir fin 2015. Cet espace représente : « 1300 m² de surface d'eau (1000 m² en intérieur, 300 m² en extérieur), 9600 m² de surface couverte (centre aquatique et restaurants), 10 500 m² d'espaces aménagés, 160 m² de surface de vente (4 boutiques), pour un coût de 63M d'euros HT »⁵. Il est bien entendu que toutes les stations de sports d'hiver ne se lancent pas dans de tels projets, cependant

⁵<http://www.centreaquatique.mairie-courchevel.fr/chiffres-cles/> consulté le 19 Aout 2014

chaque station souhaite en avoir un. Cela serait devenu un critère de choix pour les touristes, mais c'est également un « jeu » de rapport de force entre les stations. Ces aménagements extrêmement coûteux et pas forcément rentables sont légitimés :

1- Par l'image qu'ils amènent à la station.

2- Par l'attrait de la clientèle vers le bien-être.

3- Par la complémentarité entre les deux saisons afin de valoriser la saison d'été. La question qui se pose est l'endettement important des communes pour mener à bien ces projets et entretenir ces équipements.

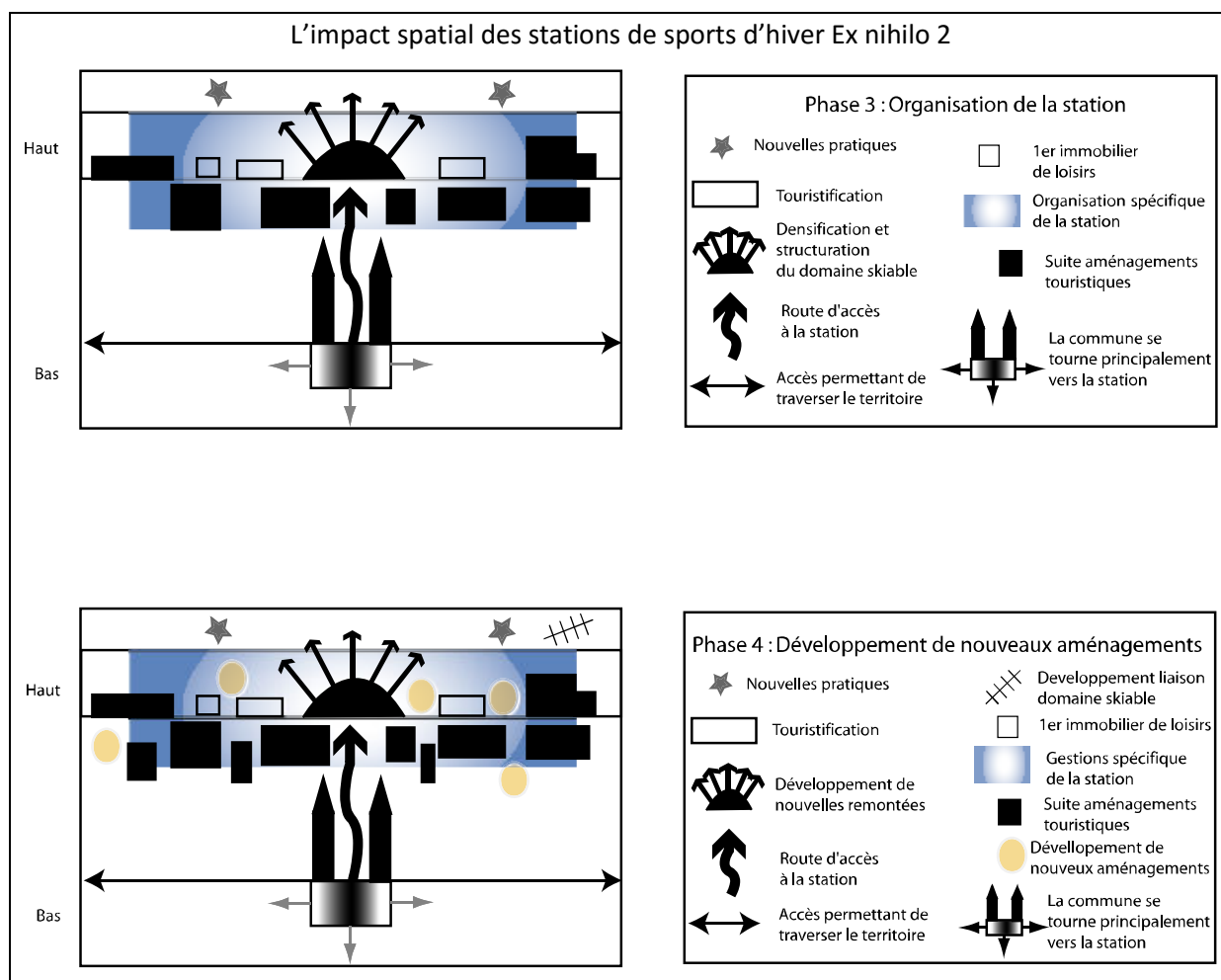
En ce qui concerne les autres formes que pourraient prendre la diversification, elles restent des « niches » d'activités touchant une minorité de personnes : les raquettes, les courses de chiens de traîneau, les pistes de luge, etc. Il nous semble difficile de parler de diversification touristique, puisque ces aménagements et ces activités ne sont pas là pour diminuer la place du domaine skiable ; bien au contraire, ils sont là pour renforcer son attrait.

La figure n°16 (suite de la figure n°13 p171) est une synthèse des évolutions spatiales des stations haute altitude de Tarentaise :

- Phase 3 : Organisation de la station.

- Phase 4 : Développement de nouveaux aménagements.

Figure n°16



Source : A. Bonnemains

Nous avons commencé à parler des liens qu'entretenaient les stations entre elles, il nous faut développer ce point de manière plus spécifique pour permettre de comprendre le renouvellement du modèle en cours depuis les années 1990.

III-c Liens entre les stations de haute altitude : entre différenciation et coopération

Le type de lien varie selon l'échelle spatiale à laquelle il est étudié. La concurrence nationale et internationale entre les stations de sports d'hiver s'est faite en partie sur le kilométrage des pistes. Le domaine skiable s'est développé au niveau intrastation, soit par satellite (Méribel, Courchevel, Tignes, La Plagne et Les Arcs, Val d'Isère) soit par quartiers (Ménuires, Val Thorens, Peisey-Valandry et La Tania). Et dans un même temps les liaisons câblées ont permis un agrandissement interstation. Les trois domaines skiables reliés étudiés mettent en exergue trois formes de coopération.

Tableau n°13

| Structuration et organisation des domaines skiabiles de Tarentaise : Les 3 Vallées, Paradiski et l'Espace Killy | | | | | | |
|---|---|--|---------------------------|---|-----------------------------|-----------|
| | Commune | Délégitaire | Structure de promotion | Tarif unique des remontées mécaniques dans le domaine | Redistribution ⁶ | Proximité |
| Domaine des 3 Vallées | Saint-Bon-Courchevel, La Perrière, Les Allues, Saint-Martin-de-Belleville et Brides-les-Bains | *Société des 3 Vallées *Société d'exploitation des téléphériques Tarentaise-Maurienne *Compagnie Des Alpes | Association des 3 Vallées | Oui | Oui | Oui |
| Domaine de Paradiski | Villaroger, Bourg-Saint-Maurice, Bellentre, Macôt-la-Plagne, Aime, Champagny-en-Vanoise | *Compagnie Des Alpes | Paradiski | Oui | Non | Non |
| Espace Killy | Tignes et Val d'Isère | *Compagnie Des Alpes | Non | Problématique en 2011 | Non | Non |

Le tableau n°13 met en évidence les liens qu'entretiennent les stations entre elles. Le système de redistribution⁷ des 3 Vallées pousse à la vente des forfaits sur l'ensemble du domaine, mais insiste également chaque station à la meilleurs performance individuellement. De plus, l'association de promotion des 3 Vallées est très active, des rencontres régulières entre les offices du tourisme ont été instaurées, c'est ce que nous appelons la proximité. En effet, quels liens entretiennent les acteurs de ces stations entre eux, sachant que ces stations sont à la fois concurrentes et complémentaires ? C'est par les entretiens que nous pouvons montrer ou non la proximité entre les acteurs. Plusieurs conceptions de la proximité ont été développées : la notion de *proximité géographique* ou physique, à partir de laquelle s'est déclinée la *proximité organisationnelle* et enfin puis celle *institutionnelle* (Beurain and al, 2006, p3). Ces trois proximités justifient l'analyse de la gouvernance territoriale (Talbot, 2006).

La proximité géographique est liée à l'échelle spatiale convoquée pour répondre aux problèmes ou à l'enjeu demandant une concertation. La gestion d'un domaine skiable relié demande que des entreprises différentes collaborent pour les besoins techniques (ouverture/fermeture des pistes, etc.) mais également pour des mesures de sécurité (déclenchement d'avalanche, secours, etc.).

⁶De manière rapide, à la fin de la saison hivernale l'ensemble des gains sur les forfaits 3 Vallées (donc l'ensemble du domaine) est redistribué en fonction de la station d'origine de vente du forfait. C'est-à-dire que plus une station « exporte » des skieurs vers l'ensemble du domaine plus elle se verra ses gains augmenter.

Ces entreprises sont donc proches géographiquement mais également institutionnellement, ce sont des entreprises privées avec les mêmes prérogatives et une dimension similaire, c'est ce que l'on définit comme une proximité institutionnelle. Maintenant dans le cas d'une animation sur le domaine skiable, l'échelle géographique reste la même, cependant d'autres acteurs vont être intégrés : office du tourisme, école de ski, associations, etc.. Cette manifestation peut-être formalisée dans le cadre d'une convention, comme pour les grandes compétitions sportives, on nommera ce lien de proximité « organisationnel formel ». D'autres animations ou initiatives peuvent être discutées et organisées lors d'une contractualisation, reposant sur de l'implicite et de l'informel.

Tableau n°14

| Tableau récapitulatif des trois sortes de proximité | | |
|---|---|------------------------------------|
| <i>Proximité spatiale</i> | <i>Proximité institutionnelle</i> | <i>Proximité organisationnelle</i> |
| La station | Commune | Formelle-contractuelle |
| Le domaine skiable | Entreprises privées Associatif Office de promotion des sports d'hiver | Informelle |

Source : A. Bonnemains

« L'enjeu actuel est donc pour l'ensemble de ces acteurs, publics comme privés, d'inventer les modalités nouvelles, pour adapter et mettre en cohérence leurs interventions. » (Marcelpoil and al, 2006, p2). La proximité géographique des professionnels du tourisme pendant la saison hivernale est tournée vers la station et le domaine skiable (Cf. tableau n°14). Il a été demandé aux enquêtés s'il existait des liens formels via des structures rassemblant les professionnels du tourisme (association, convention, etc.) mais également d'un point de vue non formalisé, de quelle manière les relations entre les professionnels se passaient. Il est intéressant de constater que la réponse à ces questions est souvent à trois niveaux :

- 1- Un niveau opérationnel qui d'une manière générale ne pose pas de problème, on peut noter une certaine appropriation collective des actions (Marcelpoil, 2006).
- 2- Lorsqu'il s'agit des investissements sur le long terme, la proximité est encadrée par une contractualisation : la délégation de service public qui s'étend sur 20 ans. Au dire des acteurs les relations sont plus compliquées dans ce type de gouvernance que pour l'opérationnel.
- 3- De la même façon, les sujets tels que l'enneigement ou les vulnérabilités de la station ne sont pas questionnés au dire des acteurs.

La citation qui suit montre les proximités institutionnelles et organisationnelles de l'association des 3 Vallées. « *Tous ces offices et ces communes sont regroupés dans une association des 3 Vallées et l'association des 3 Vallées a pour but principal la communication sur le domaine skiable. L'association des 3 Vallées ne regroupe que des gens de terrain, des directeurs d'offices du tourisme, des commerciaux des RM ; des écoles de ski et 1 ou 2 élus, mais très très peu (...) Ici les 3 Vallées sont à la pointe de ce qui se fait en communication, en nouvelles technologies en organisation d'événements (...) Ça fonctionne très bien, car c'est des gens de terrain, quand il y a une idée qui est mise sur la table on en discute et ça avance très bien il y a forcément de la concurrence entre les stations, mais au sein des 3 Vallées on est là pour faire avancer pour que ça fonctionne* » (Entretien Directeur Office du Tourisme La Tania).

La commercialisation est l'un des piliers des stations de troisième génération, c'est une part des prérogatives et du travail des offices du tourisme, mais également des entreprises de remontées mécaniques qui ont dû intégrer et professionnaliser la promotion de leur domaine skiable. C'est en partie par la commercialisation que les liens entre les stations se font, de par leur présence dans de grands salons nationaux et internationaux. C'est donc une autre forme de proximité qui se crée à l'échelle nationale, celle-ci est orientée notamment vers la promotion des sports d'hiver à destination de l'international, c'est le cas de France Montagne. Nous avons montré que la Tarentaise avait joué un rôle fondamental dans la construction du modèle français des sports d'hiver, qu'en est-il aujourd'hui ?

Tableau n°15

| Répartition des maires au sein de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM) | | |
|--|-----------------|-------------|
| | Nombre de maire | Pourcentage |
| Stations d'altitude de Tarentaise | 16 | 14% |
| Reste Savoie | 26 | 23% |
| Haute-Savoie | 18 | 16% |
| Isère | 12 | 11% |
| Alpes du Sud | 19 | 17% |
| Pyrénéen | 8 | 7% |
| Auvergne | 4 | 3% |
| Jura | 5 | 4% |
| Vosges | 6 | 5% |
| Nombre total d'adhérents | 114 | 100 |

Source : <http://www.anmsm.fr/fr/254/pages/d/qui-sommes-nous/stations-adherentes-anmsm/page/0>

Il faut noter la représentation capitale des maires de Savoie et de Tarentaise au sein de l'ANMSM (Cf. tableau n°15), ce qui montre leur implication dans les sports d'hiver français. Il existe de nombreux lieux et structures de dialogue entre les acteurs de montagne. Ces regroupements permettent de faire émerger des problématiques touchant l'ensemble des acteurs : Domaine Skiable de France, anciennement le Syndicat des Téléphériques de France met en place une valorisation des sports d'hiver français à internationale et joue le rôle de « lobby ». Il organise également des regroupements de techniciens des entreprises de remontées mécaniques en commissions afin d'essayer de résoudre certains problèmes techniques et de continuer la professionnalisation des domaines skiables.

Les liens se font également avec les techniciens sur le terrain, la gestion et l'animation du domaine skiable relié demandent une collaboration étroite. De manière plus précise, l'organisation de la sécurité et des horaires d'ouverture et de fermeture des pistes comme la mise en place de manifestations sportives et touristiques nécessitent de la part des acteurs de se rencontrer régulièrement. C'est particulièrement vrai pour le domaine des trois Vallées ; quant à Paradiski, La Plagne et Les Arcs étant reliés par un téléphérique traversant la vallée, il n'y a que très peu d'animations touristiques communes. Cependant, comme les entreprises de remontées mécaniques de Paradiski appartiennent au même groupe, la CDA, les relations en sont simplifiées. C'est le cas également de l'Espace Killy, mais de nombreux points de blocages existent entre ces deux stations (Val d'Isère et Tignes). Le début de la saison d'hiver 2011 est le révélateur de ces problèmes de gouvernance entre les élus de ces deux communes. Les tarifs des remontées mécaniques sont négociés entre l'exploitant (l'entreprise de remontées mécaniques) et le concessionnaire (la commune). Dans le cadre d'un domaine relié le forfait, permettant l'accès à l'ensemble des pistes, doit avoir un prix unique. Les entreprises de remontées mécaniques de Tignes et de Val d'Isère ont demandé au conseil municipal que soit votée une augmentation du titre de transport « Espace Killy » afin de répercuter l'augmentation de la TVA. L'une des communes a accepté et l'autre non, de ce fait pendant quelques semaines de la saison d'hiver 2011 le forfait Espace Killy n'a pas été vendu au même prix dans les deux stations⁷. Il y a donc nécessité de s'entendre entre stations reliées, particulièrement sur des aspects techniques et sur la promotion du domaine skiable.

Le renforcement du modèle s'est fait par le développement des liens au sein le domaine skiable, ce que R. Knafo appelle les unités de massif ; il met en avant cette stratégie dès la fin des années 1980 « *Les unités de massif se multiplient, se renforcent autour de stations généralement importantes : ce sont elles qui permettent aux bons skieurs de ne pas s'ennuyer au bout de deux jours de ski : les 3*

⁷Information délivrée par le Dauphiné Libéré : <http://www.ledauphine.com/savoie/2012/01/13/tva-val-d-isere-augmente-ses-forfaits-pas-tignes> consulté le 20 Aout 2014 et discuté durant les entretiens.

*Vallées (Courchevel, Méribel, Le Mottaret, Les Menuires, Val Thorens = 81 000 lits, 170 remontées mécaniques, 85 km² de domaine skiable) » (Knafou, 1987, p10). Ce modèle de station demande pour être mis en place des alliances de plus en plus fortes entre les entreprises de remontées mécaniques à proximité, afin de maintenir et moderniser le domaine skiable. Ces échanges sont d'autant plus facilités par la présence de ces entreprises dans les mêmes groupes (Compagnie Des Alpes et S3V). Quant à la promotion de la station, elle est faite sur la destination comme marque. Dans un contexte de concurrence internationale et nationale, ces stations sont en compétition entre elles, souhaitant l'augmentation du taux de remplissage. C'est donc la recherche de différenciation entre stations qui est choisie pour faire face à ce marché. Nous entrons ici dans le domaine du marketing, puisque les entreprises de remontées mécaniques, à partir des années 2000, ont vu la nécessité de créer de « nouveaux métiers » pour se différencier de leurs concurrents. Ce sera notamment la mise en place de services marketing. À la suite des entreprises de remontées mécaniques, ce sont les offices du tourisme qui vont mettre en place ce type de services. La station devient donc une marque. « *Et toute l'image a été de dire comme logique de différenciation Tignes est une marque, Tignes doit être une marque et Tignes doit être gérée comme une marque. Et à partir de là, on a copié on a regardé ce qui se faisait ailleurs dans des grandes marques industrielles comment elles s'étaient gérées comment on pouvait faire* » (Entretien Directeur de Tignes Développement).*

Cependant les logiques de différenciation vont de pair avec des logiques de mimétisme. Il est d'ailleurs tout à fait possible de mettre en avant différentes étapes dans ces logiques de standardisation (mimétisme) et de différenciation. La première différenciation a été apportée par le kilométrage de piste, en étendant le domaine skiable vers le haut ou en le reliant à d'autres domaines. La majorité des grandes stations ayant un fort pouvoir d'investissement ont créé des domaines reliés, ce qui a en partie standardisé l'offre. Ensuite, ces sites touristiques se sont équipés de nouveaux aménagements (centre aqualudique, piste de luge, etc.) pour se différencier de leurs concurrents. Cependant la plupart des stations ont construit ces aménagements, entraînant du mimétisme et générant une standardisation de l'offre. Aujourd'hui c'est le marketing qui est le nouveau moyen de différenciation entre les stations. Dans les logiques de marketing, le positionnement (permettant de définir la marque) est issu d'un ciblage de la clientèle. De manière plus précise, la question qui se pose est : quel type de clientèle a-t-on dans notre station ? À partir de là, qu'est-ce qui nous différencie des autres ? Chaque station cherche donc à se positionner par rapport aux autres : l'une serait familiale, l'autre sportive, ou encore luxueuse. Ce système de concurrence reste néanmoins à relativiser pour deux raisons :

1- Les professionnels et acteurs se rencontrent dans différentes instances :

- Institutionnelles (ANMSM) à destination des services de l'État,

- De promotion des sports d'hiver (France-Montagne) tournées vers les clientèles nationales et internationales,
- Associations de professionnels (Domaine Skiable de France) fonctionnant en lobby et regroupements de professionnels (Cluster Montagne) pour développer des marchés internationaux.

2- Les ressorts du tourisme actuel sont les mêmes pour toutes les stations, et les représentations des professionnels du tourisme sur leur clientèle sont identiques d'une station l'autre. À travers notre enquête de terrain, nous avons observé des similitudes dans l'organisation et la structuration des logiques touristiques dans les stations de haute altitude, les différences notables portant sur le public cible de chaque station. Actuellement, c'est la récréation qui domine le tourisme en stations de haute altitude, avec comme maîtres-mots le fun et le ludique.

Les stations de haute altitude ou la récréation des citadins

L'émergence des « nouvelles glisses », la création de zones dédiées à une pratique spécifique (pour le freestyle notamment), de pistes à thème (piste des Indiens à Courchevel, pistes Milka à La Plagne, etc.), des espaces débutants pour limiter le sentiment d'insécurité, tout cela montre l'importance du « fun » dans le tourisme actuel. Le jeu fait partie intégrante des loisirs, l'apprentissage doit être ludique et facile. L'évolution technologique du matériel (les skis paraboliques beaucoup plus maniables) rendent plus facile l'apprentissage et permettent plus rapidement d'accéder au sommet du domaine skiable. Le ski est donc un jeu permettant le flow, c'est-à-dire d'être dans le présent, dans l'action sans penser ni au passé ni au présent (Frochot, 2009). L'évolution également des remontées mécaniques, plus confortables, plus rapides, va dans le même sens.

Extrait n°49

Clubbing d'altitude La Folie Douce à Méribel



Source : <http://www.mybestaddressbook.com/buzz/la-folie-douce-debarque-a-meribel/> consulté le 20 août 2014

L'extrait n°49, montre un nouveau concept de bar lancé sur les domaines skiables par la station de Val Thorens en 2009 ; Val d'Isère et Méribel ont aujourd'hui repris la franchise et bientôt le concept sera repris à La Plagne. C'est une discothèque au milieu des pistes de ski, ouverte la journée exclusivement. Il est intéressant de constater que ces lieux sont très fréquentés, notamment lors de la présence de DJ et d'artistes d'envergure internationale.

Les nouvelles technologies de communication et de l'informatique renforcent également le côté récréatif du tourisme, le développement des applications permet aux stations de faciliter leur communication et de construire une offre personnalisée. *«Les applis iPhone si tu veux se développent (...) et que si je ne t'envoie pas une information qui peut te rendre service par rapport à tes goûts, si le soir je t'envoie « push » en te disant : « Anouk n'oublie pas ce soir concert de musique classique ou de jazz vient nombreux ». Là je t'ai rendu service, et moi de toute manière je le paye le service donc autant que ce soit plein. Après qu'avec ton téléphone tu prendes des photos et que tu les balances sur Facebook ou sur Youtube peu importe. Comme la moitié des personnes qui sont en vacances, tu postes tes photos pendant tes vacances et en plus ça va influencer les autres personnes plus tard pour venir chez toi »* (Entretien Directeur OT Val Thorens).

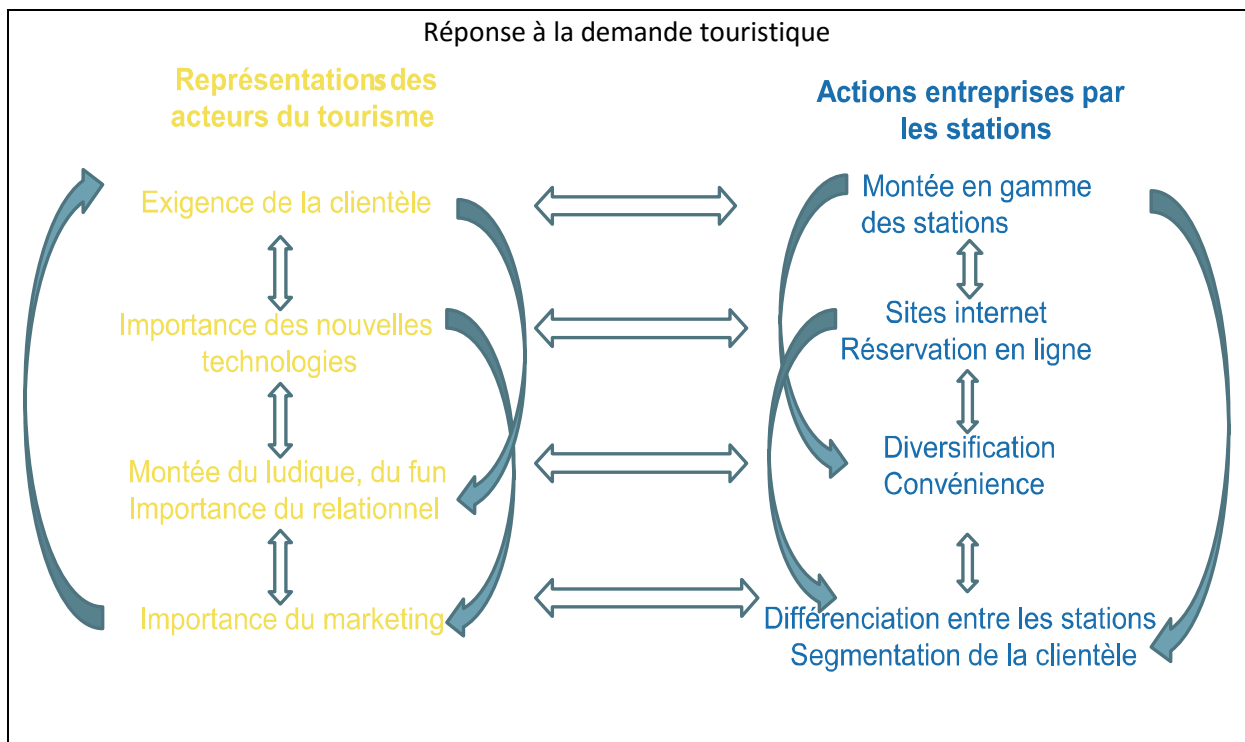
Cette citation nous montre l'importance des nouvelles technologies, mais également l'influence du « bouche-à-oreille 2.0 ». La station de Tignes est révélatrice d'une stratégie marketing poussée vers les nouvelles technologies et un public de jeunes sportifs, puisque la station ne produit plus de brochure papier, tout passe par internet et les applications. Cette évolution va de pair avec une représentation de la part des professionnels du tourisme sur la clientèle actuelle comme ayant une exigence accrue. En effet les touristes, du fait des nombreux séjours effectués durant leurs vacances (ce que M. La Plante a nommé *la culture touristique personnelle*), auraient des souhaits de plus en plus importants, tels que le confort et la fluidité dans les services. Tout cela avec des budgets de plus en plus serrés, et une demande de rapport qualité/prix conséquent. Les nouvelles technologies de communication et de l'information renforcent ces logiques, puisque les comparaisons entre professionnels sont devenues simples et rapides, elles favorisent également les réservations de dernière minute. Cela a pour conséquence de mettre sous pression un certain type de professionnels, les hôteliers indépendants. Le besoin constant en investissements pour faire face à cette exigence renforce là aussi les logiques de concentration dans de grands groupes. Le représentant des hôteliers de Tignes expose les difficultés actuelles de l'hôtellerie indépendante en station. *« Malheureusement 40 ans après voire 50 ans, les hôtels tenus par des familles du crû sont en forte diminution, même en descente profonde. Dans le sens où, du temps de mes parents dans les années 1970-1980, il y avait environ 30 hôtels tenus par des individuels. Maintenant des hôtels tenus*

par des gens du crû, nous ne sommes plus beaucoup : moins de 10. Beaucoup d'hôtels ont été vendus à des groupes (au sens de chaine hôtelière) ou n'ont pas été repris par les enfants, mais aussi à des groupes immobiliers, des sociétés, des CE (Comité d'entreprise) » (Entretien président de l'Association des hôteliers de Tignes).

Les professionnels du tourisme parlent d'exigence du tourisme pour exprimer l'injonction de plus en plus forte, sur un marché hautement compétitif, de l'adaptation à la demande touristique, et celle-ci n'était pas la préoccupation des promoteurs et architectes de l'époque du Plan Neige.

À partir de là, il est possible de schématiser la réponse des stations de haute altitude de Tarentaise à la demande touristique (Cf. figure n°17).

Figure n°17



Source : A. Bonnemains

La figure n°17 reprend les éléments importants pour répondre à la demande de la clientèle que nous avons déjà mentionnés. L'urbanisation issue du Plan Neige ne correspondant plus aux normes de la clientèle, la construction de lits neufs est légitimée comme seul moyen de proposer une offre répondant aux critères actuels de confort. Ces hébergements sont haut de gamme, ciblant une clientèle aisée, ce qui implique que les autres acteurs de la station améliorent constamment leur offre. Le tourisme, comme les autres secteurs d'activité, est transformé par les nouvelles technologies, de la préparation du séjour aux commentaires sur les réseaux sociaux une fois les

vacances terminées. Les professionnels des stations de sports d'hiver ont donc la nécessité de s'adapter au tourisme 2.0, c'est-à-dire de mettre en place des applications sur smartphone, d'être présents sur les réseaux sociaux, de contrôler leur e-réputation. Le marketing se sert particulièrement de ces nouvelles technologies pour commercialiser la station et cibler la clientèle, cela repose sur la recherche de différenciation entre les stations.

Conclusion

Retracer l'histoire des stations de troisième génération et plus généralement des stations de Tarentaise nous permet de comprendre les ressorts socioéconomiques actuels de ce modèle. Nous avons vu les bases économiques, sociales et sociétales de ces stations, le rôle important qu'a joué l'État, la reprise par les collectivités locales de ces stations. Nous avons montré que la diversification des activités était liée à une volonté de la part des acteurs de répondre aux demandes du public, celles-ci étant devenues le moteur des stratégies touristiques. La réponse constante à la demande touristique a eu de nombreuses conséquences pour les stations.

La constitution des sports d'hiver comme modèle dominant est synthétisée dans la frise chronosystémique détaillée dans le chapitre 4. Cette frise permet également de mettre en avant l'importance que prennent certains acteurs par rapport aux autres dans le temps. Nous avons également construit un tableau rassemblant les différents éléments examinés dans ce chapitre (Cf. tableau n°16).

C'est à partir de cette connaissance de l'ancrage historique et du renouvellement du modèle qu'il est possible d'analyser la vulnérabilité de ce modèle de développement et de son impact sur son territoire support. C'est l'objet du chapitre suivant.

Tableau n°16

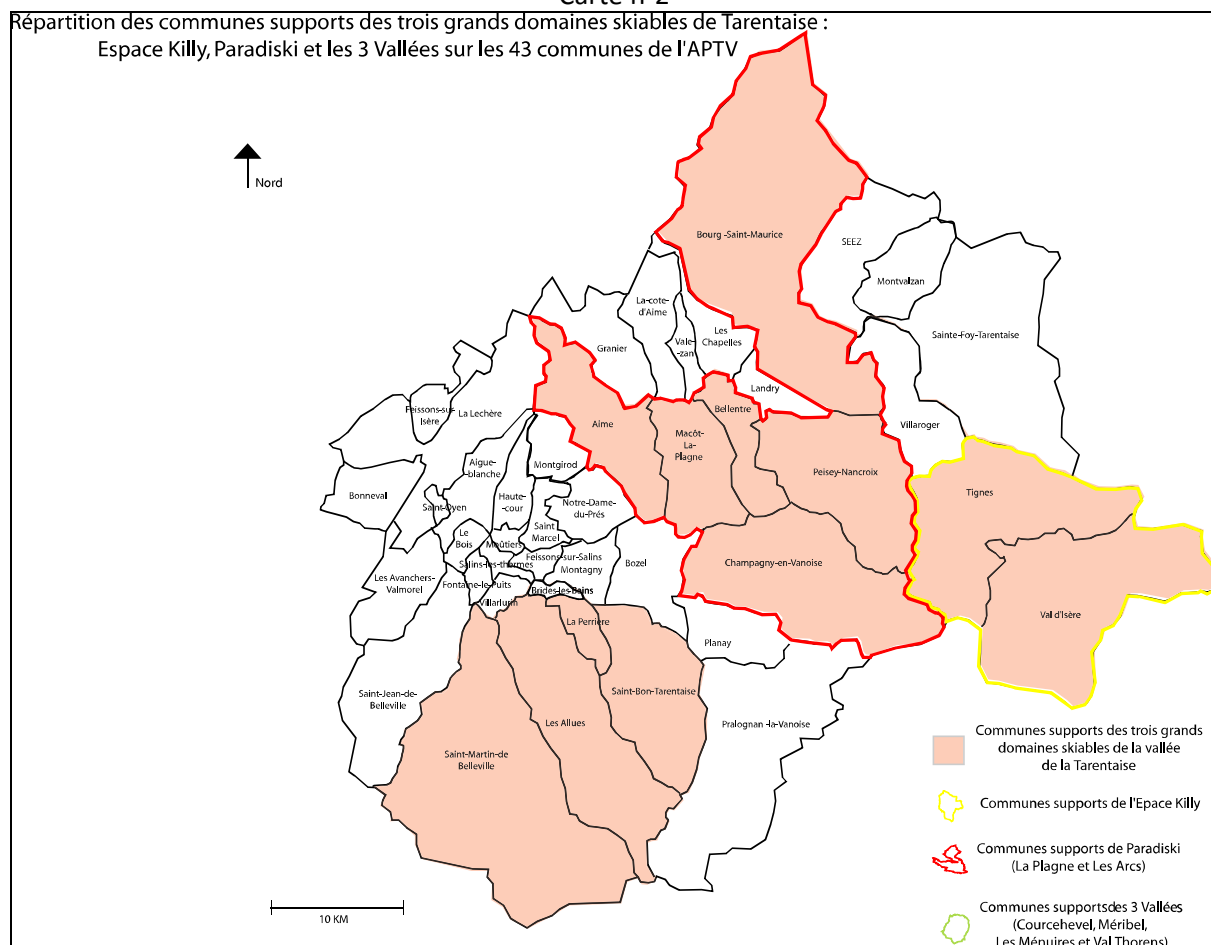
| Tableau de synthèse du chapitre 5 | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|---|---|---|--|
| | Domaine skiable | Immobilier de loisirs | Commercialiser | Politique | Pratique | Enneigement |
| Modèle | - Développement, massification | - Fordiste - Résidence secondaire | - Augmentation des départs aux sports d'hiver | - État aménageur | - Standardisé | - Bonne fiabilité |
| Remise en question du modèle | - Saturation | - Stagnation baisse des ventes | - Stagnation | - Revendication sociale et environnementale | - Contestation des « <i>sports modernes</i> » | - Suite de trois années sans neige |
| Renforcement du modèle | - Rationalisation de la gestion du parc existant - Technologie d'enneigement artificiel | - Résidence de tourisme | - Tour Opérateur | - Décentralisation | - Nouvelle glisse/ nouvelle pratique | - Diminution de la fiabilité de l'enneigement |
| Problématique Aujourd'hui | - Réponse à l'aléa climatique - Rénovation du parc existant | - Montée en gamme | - Nouvelles technologies - Clientèles internationales aisées - Pays émergents | - 2 ^{ème} phase de décentralisation du tourisme - Développement durable | - Fun, ludique - Zones dédiées | - Diminution de la fiabilité de l'enneigement. |

Chapitre 6 : Vulnérabilités des stations de sports d'hiver/Vulnérabilité territoriale

Ce chapitre va s'intéresser à la vulnérabilité territoriale, pour cela nous allons convoquer deux échelles spatiales : la station de sports d'hiver et l'ensemble de la vallée¹ de la Tarentaise. Ce choix est pertinent aux regards de deux éléments :

- 1- Les sports d'hiver sont devenus l'économie principale de la vallée de la Tarentaise.
- 2- Ce modèle de développement a transformé et structuré la vallée pour la pérennité de cette économie.

Carte n°2



¹ 43 communes, regroupées au sein de l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise (APT)

La première partie de ce chapitre portera spécifiquement sur les stations de sports d'hiver, sur leur vulnérabilité définie comme « *l'ensemble de dommages potentiels qui suggère une fragilité territoriale et contextuelle de la société par rapport à l'aléa* » (Bertrand and al, 2005, p24). À partir de la base du modèle économique des stations définies dans le chapitre précédent, nous souhaitons montrer que la vulnérabilité de ces destinations n'est pas liée uniquement aux changements climatiques. Celle-ci est bien à comprendre à la conjonction des phénomènes sociaux et environnementaux qui créent des événements pouvant engendrer la vulnérabilité territoriale. « *Cette idée de vulnérabilité suggère également en amont des crises, des usages, des politiques et/ou des décisions inadaptées qui viennent accentuer voire créer le problème. Elle suppose également, en « aval » des événements, la capacité plus ou moins importante de la société à gérer la crise et à retrouver un fonctionnement normal, autrement dit, son degré de résilience. La vulnérabilité désigne donc aussi la capacité de la société à faire face à l'aléa, avant et après sa survenue, c'est-à-dire sa capacité d'anticipation et d'adaptation* » (Bertrand and al, 2005, p24). La vulnérabilité territoriale est bien un construit social (Becerra, 2012) lié à la conjonction de plusieurs événements. Dans le cadre des stations de sports d'hiver l'adaptation à la demande touristique est prépondérante, suivie ensuite de la nécessité de gérer les aléas climatiques, c'est-à-dire l'enneigement. Mais questionner la vulnérabilité territoriale, c'est également analyser la capacité de réponse des acteurs à ces problématiques.

Nous souhaitons montrer que les stations de sports d'hiver ont été jusqu'à maintenant résilientes face aux différents changements (sociétaux et climatiques), cette capacité d'adaptation a été possible grâce à une spécialisation de plus en plus forte de l'ensemble de la vallée dans le tourisme hivernal. C'est dans cette optique que nous allons nous intéresser dans un deuxième temps à l'échelle spatiale de la vallée, qui s'est structurée pour les sports d'hiver et est devenue dépendante de cette économie à travers :

- 1- Le foncier (résidence principale et résidence secondaire).
- 2- La population (typologie de l'emploi, etc.)
- 3- Les activités (tourisme hivernal au détriment du tourisme estival).

« *Dans cette optique, tous les territoires présentent des vulnérabilités de différents ordres, écologique, économique, énergétique, etc. Structurellement, celles-ci semblent renforcées par la tendance à une certaine "non-diversification" (des usages, des sources et des ressources des territoires), représentant a priori une source de faiblesses pour les territoires (déséquilibre d'un écosystème par la domination d'une seule pratique vers une utilisation équilibrée des espaces, spécialisation et mono-activité de certains territoires ne pouvant plus s'adapter et se reconvertir, source d'approvisionnement énergétique unique ne permettant pas de faire face aux imprévus, etc.)* » (Bertrand, 2005, p24).

Le concept de vulnérabilité et la méthodologie retenue

Encadré n°11

Vulnérabilité *versus* résilience ?

Ces dernières années ont vu un glissement s'opérer dans les réflexions sur les changements climatiques de la vulnérabilité vers la résilience. Il est facilement acquis que la résilience et la vulnérabilité seraient le pendant d'une même médaille. L'une serait le versant positif, le concept de résilience engloberait les opportunités occasionnées par les changements climatiques, « *la promesse d'un horizon radieux* » (Rufat, 2011, p1). La vulnérabilité, quant à elle, orienterait son regard sur les effets néfastes engendrés par les évolutions climatiques. La différenciation entre ces deux concepts va plus loin, puisque pour être résilient, il faut avoir subi une crise. Holling en 1973 définit la résilience comme la capacité d'un système à retrouver ces mêmes structures qualitatives après une perturbation. La résilience nécessite donc un état de crise. À contrario, l'étude des vulnérabilités est autonome des crises, elle est à comprendre ici comme une grille de prévention des risques (Rufat, 2011).

C'est également en termes d'approche que les deux concepts divergent. « *À une vulnérabilité des sociétés, qui est largement subie par les plus démunis mais qui peut être anticipée et réduite par des dispositifs d'aides reposant sur la solidarité collective et l'implication des États, s'oppose une résilience souhaitée, mais qui n'est validée que rétrospectivement et qui inscrit l'adaptation à l'échelle individuelle. La résilience devient ainsi une injonction et un mode de gouvernement : adaptez-vous ou périssez !* » (Rufat, 2011, p9).

L'analyse de la vulnérabilité qui sera menée dans ce chapitre est à l'intersection entre les changements climatiques et les évolutions sociétales. « *Ces interactions (Hommes/Milieu) ne sont pas simplement de l'ordre de l'exploitation des ressources naturelles, mais vont bien au-delà au travers du rapport historique et identitaire aux lieux et, par conséquent, du rôle des caractéristiques de l'espace sur les dynamiques et les attitudes des sociétés. Ainsi, dépasser la dichotomie Hommes/Milieu a introduit davantage de complexité dans l'approche des phénomènes naturels et de leurs conséquences sur les sociétés* » (Magnan, 2009, p6). Les chercheurs ont donc permis l'émergence de la notion de vulnérabilité comme un concept scientifique à part entière et indépendant de celui du risque en partie sous l'impulsion des changements climatiques. En effet, les évolutions environnementales des changements climatiques demandent à intégrer les conséquences des phénomènes extrêmes mais également des effets graduels (Magnan, 2009), impliquant une prise en considération des impacts de ce phénomène de manière progressive et sur le long terme.

Cette analyse renforce l'importance de questionner la vulnérabilité des territoires d'une manière évolutive et globale, en mettant au centre la relation entre société et climat.

Le concept de vulnérabilité a évolué dans le temps, l'analyse dans les années 1950 de la vulnérabilité était tournée uniquement vers les risques, expliquant les perturbations par des caractéristiques physiques et les réponses a posteriori des sociétés (Magnan, 2009). C'était donc *un paradigme physique* qui dominait (Magnan, 2009). « *C'était donc ignorer le rôle des caractéristiques intrinsèques de la société dans l'explication de la survenue d'une catastrophe. Cette idée a pris de l'ampleur dans les années 1980 au travers de travaux d'anthropologues, de géographes et de sociologues. L'approche « aléa-centrée » fût mise à mal pour donner naissance à un second courant de pensée autour du "paradigme structurel" »* (Magnan, 2009, p7). Cette nouvelle approche de la vulnérabilité a permis l'émergence de la dimension socioculturelle des risques donnant cette équation bien connue : $\text{risque} = \text{Aléa} \times \text{Vulnérabilité}$. « *Cette stricte séparation entre processus physiques et humains s'est cependant révélée insatisfaisante au sens où elle ne permettait pas d'expliquer pourquoi divers groupes d'une même population subissaient différemment les impacts d'une même perturbation, autrement dit pourquoi ils présentaient des degrés de vulnérabilité variables »* (Magnan, 2009, p 7). On en arrive donc au « *paradigme complexe de la réciprocité* », demandant un retour constant entre aléa et société. C'est la rencontre au moment de la perturbation des éléments climatiques et sociétaux qui permet de mettre en exergue la vulnérabilité. « *Il s'agissait alors de mettre en avant la réciprocité des processus physiques et humains, rappelant que si l'aléa exerce une influence directe sur le fonctionnement de la société, les activités humaines ont en retour un impact sur la probabilité qu'un aléa se déclenche, autrement dit sur la survenue d'une catastrophe »* (Magnan, 2009, p7).

De ce fait, la vulnérabilité des destinations touristiques est bien à comprendre à l'intersection entre adaptation aux évolutions sociétales (ici la demande de la clientèle) et les changements climatiques (principalement l'enneigement). La vulnérabilité peut être appréhendée à travers un certain nombre de critères (Becerra, 2012 ; Magnan, 2009), affiliés aux trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique. Ce qui nous amène à interroger dans un premier temps la **vulnérabilité économique des stations de sports d'hiver**. Le premier critère global de fonctionnement de la station est sa fréquentation, puisque les destinations touristiques impliquent la production de services localisés. C'est aux clients de se rendre sur le lieu de vacances, deux données seront donc à expliciter : les nuitées et les séjours. Nous questionnerons ensuite de manière plus spécifique quatre points centraux :

1- Les sociétés de remontées mécaniques qui, en tant qu'entreprise principale de la station de sports d'hiver, doivent intégrer dans leur gestion autant l'adaptation à la demande touristique que la réponse à l'aléa climatique :

a- Les investissements pour faire face à l'aléa climatique.

b- Les journées skieurs.

c- Les changements dans la « consommation du ski », le temps passé sur les pistes par jour et la demande des skieurs. Nous avons nommé cette partie vulnérabilité du domaine skiable.

2- L'hébergement touristique, à travers le taux de remplissage des lits et la rentabilité des lits selon leur typologie.

3- La construction neuve d'immobilier de loisirs haut de gamme.

4- Les polémiques liées aux vacances de printemps (perte de 8% de fréquentation).

La vulnérabilité économique est centrale puisque les sports d'hiver sont le secteur d'activité principal non seulement des communes supports de stations mais de l'ensemble des 43 communes qui composent la vallée de la Tarentaise.

La vulnérabilité sociale territoriale des sports d'hiver doit être interrogée à l'échelle de la vallée, par la reconnaissance de l'impact territorial de cette mono-économie et de la dépendance des populations résidentes et saisonnières à cette activité basée sur une ressource naturelle : la neige. Les enjeux sociaux sont donc considérables.

Nous allons questionner la vulnérabilité sociale à travers trois familles de critères :

1- Sur la population : nombre d'emplois, structure de l'emploi, revenu fiscal par habitant.

2- Sur le parc d'hébergement : résidence principale, résidence secondaire.

3- La sphère présentielle de l'économie, puisqu'elle détermine en partie la durabilité de l'activité.

*« Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes ».*²

Ces critères seront questionnés au regard de leur répartition spatiale, entre les communes support de stations de sports d'hiver de haute altitude et le reste des communes de Tarentaise (Cf. tableau n°17) et de leur évolution dans le temps (des les plus anciennes de l'année 1968 aux plus récentes de l'année 2010).

²http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere

Tableau n°17

| Tableau récapitulatif des stations de sports d'hiver présentes sur la vallée de la Tarentaise | |
|---|---|
| Stations de sports d'hiver de haute altitude étudiées | Stations de sports d'hiver présentes sur l'ensemble de la vallée de la Tarentaise hors stations de haute altitude |
| <ul style="list-style-type: none"> - Val d'Isère - Tignes - La Plagne - Les Arcs - Courchevel + La Tania - Méribel - Ménuires - Val Thorens | <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Foy-Tarentaise - La Rosière - Pralognan-la-Vanoise - Valmorel |

Ces deux types de vulnérabilité doivent être complétés par **une vulnérabilité psychosociologique**, liée aux représentations des acteurs face aux changements climatiques, mais également à la perception de leur propre vulnérabilité. Nous nous sommes basée pour cela sur les travaux de thèse de M. Marc concernant *Le dérèglement climatique. Analyse de ses représentations et pratiques dans les stations de sports d'hiver des Pyrénées Orientales*. Les représentations jouent un rôle fondamental dans les actions qui seront menées pour faire face aux changements climatiques, puisqu'elles sont la base de la prise de conscience du phénomène. C'est une analyse des discours qui a été faite à partir de la grille d'analyse de M. Marc : avons-nous affaire à des acteurs négationnistes, catastrophistes ou réalistes ? Ce travail a été fait auprès des acteurs des stations de sports d'hiver, ce qui va nous permettre de comprendre que la vulnérabilité est différenciée selon les acteurs rencontrés. « *Les discours seront basés sur des intérêts différents (par rapport à sa profession, par rapport à ses pratiques, par rapport à son statut d'habitant du territoire). Les décisions, qu'elles soient en termes de pratiques (skieurs) ou de stratégies à mettre en place (gestionnaires des remontées mécaniques, professionnels du tourisme) seront prises également en fonction du statut de chaque acteur, de son appartenance à un groupe (consommateur de services ou créateur de services)* » (Marc, 2011, p78).

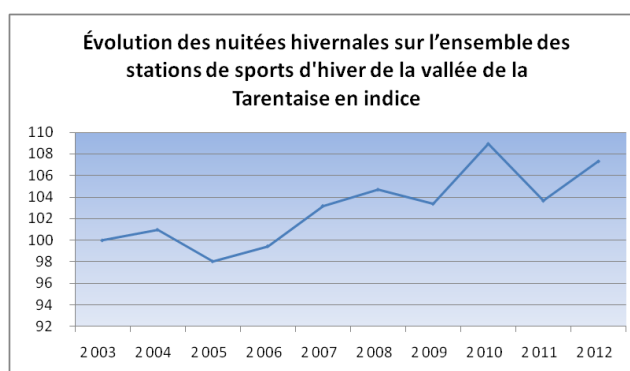
Tableau n°18

| Tableau récapitulatif des critères de vulnérabilités | |
|---|---|
| Vulnérabilité de la station de sports d'hiver | Vulnérabilité de la vallée de la Tarentaise |
| <p>Critères globaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuitées - Séjours <p>Critères économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés de remontées mécaniques : investissement aléas climatiques, réponse à la demande touristique, consommation du ski - Hébergement touristique : taux de remplissage, rentabilité des lits, constructions neuves <p>Critères psychosociologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentations des acteurs face aux changements climatiques et aux vulnérabilités territoriales | <p>Critères économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie présente et non-présentielle <p>Critères sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population : emplois, structure de l'emploi - Hébergement : résidences principales, résidences secondaires |

I- Vulnérabilité économique ou résilience des stations de 3^{ème} génération.

Le fonctionnement des destinations touristiques est quantifiable par leur fréquentation, puisque la source première de l'économie touristique est la venue de la clientèle (Cf. tableau n°18). Pour les graphiques qui vont suivre, nous sommes consciente des grandes limites des chiffres dont nous disposons, mais des séries plus longues sont dans la majorité des cas inexistantes, ou confidentielles. Cette problématique soulève la complexité du manque de données accessibles, mais surtout la grande difficulté de connaître des évolutions à long terme. Il est donc très difficile de tirer des renseignements sur quelques années de recul.

Le graphique n°6 montre la variabilité de fréquentation sur dix ans de l'ensemble des nuitées de la Tarentaise, et pas uniquement dans les grandes stations étudiées.

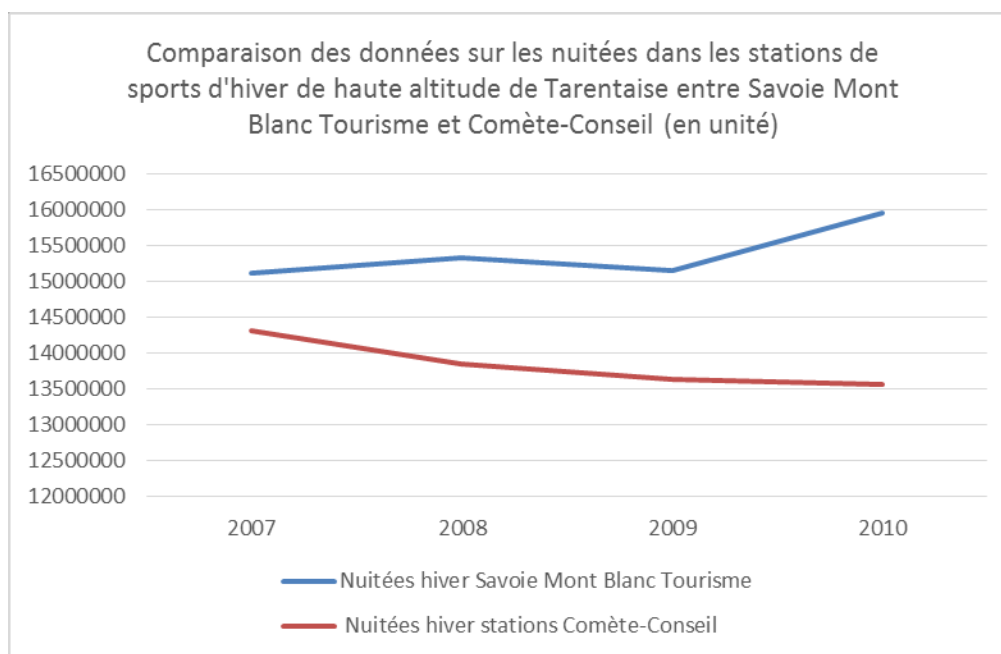
Graphique n°6³

Source : Savoie Mont Blanc Tourisme

³ La plupart des graphiques que nous vous présenterons seront indiqués en indice élémentaire, avec une année comme base 100 (dans le graphique 6, c'est 2003). C'est un pourcentage d'évolution dans le temps que ce calcul exprime : les nuitées hivernales sur l'ensemble des stations de sports d'hiver de la vallée de la Tarentaise ont augmenté d'environ 8% entre 2003 et 2013.

Le graphique n°6 peut être commenté en tendance, nous ne disposons que de 4 ans de recul sur nos stations spécifiques. Les courbes entre les deux séries de données, celles de Comète-Conseil et celles en provenance de Savoie Mont Blanc Tourisme ne sont pas en accord (Cf. graphique n°7) ; cela est dû aux méthodologies employées, renforçant la difficulté de faire ressortir une interprétation, car même une tendance ne peut émerger sur une si courte durée.

Graphique n°7

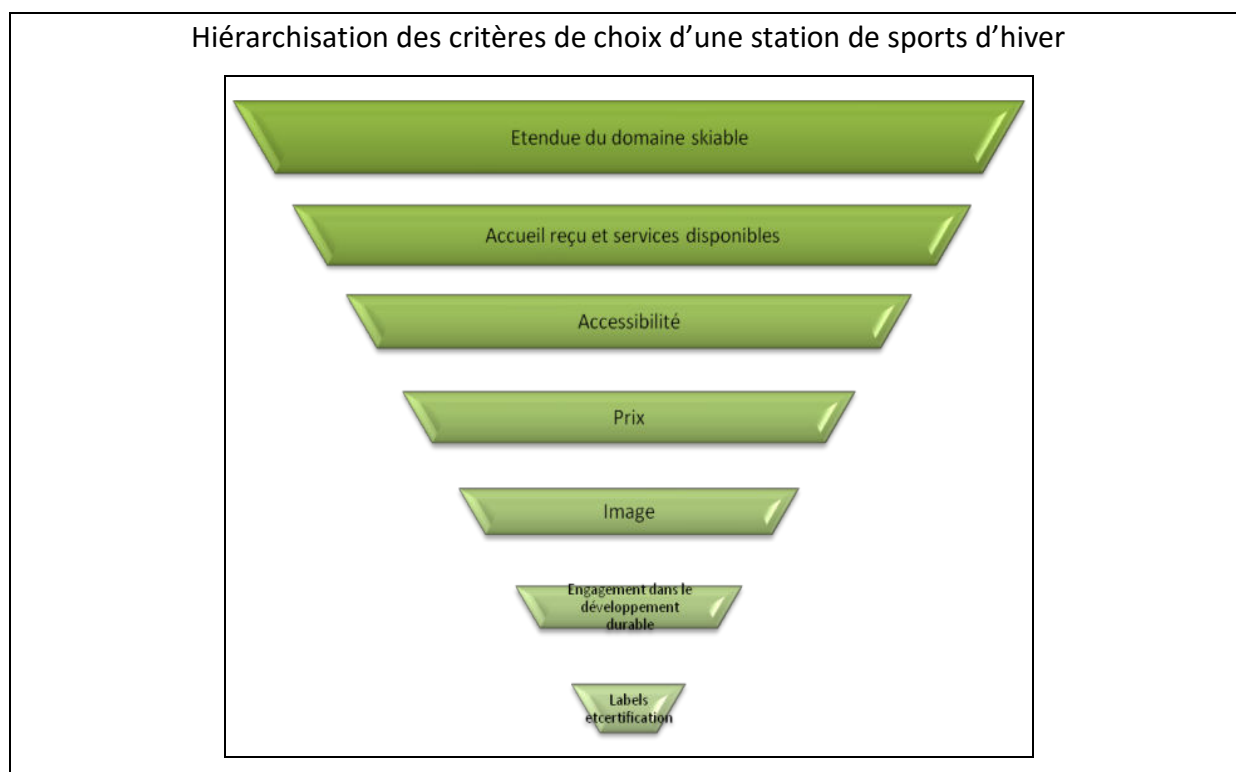


Source : Savoie Mont Blanc Tourisme/Comète-Conseil

Néanmoins, une forte diminution des nuitées⁴ peut poser des problèmes notamment de rentabilité pour l'ensemble du secteur touristique. Il en est de même pour les séjours sur la période 2008-2011. Le modèle économique de ces stations repose sur le taux de fréquentation, une baisse des séjours est une vulnérabilité intrinsèque aux destinations touristiques. La question qui se pose est de savoir pourquoi il y a cette stagnation actuellement, et ensuite comment les stations envisagent d'y répondre. Comment vont-elles rester attractives, mais surtout qu'est-ce qui fait venir la clientèle en station ? La première motivation de la clientèle hivernale des grandes stations de haute altitude selon le bureau d'étude Swicht, engagé par la Compagnie Des Alpes, est le domaine skiable (Cf. extrait n°50).

⁴ C'est-à-dire une nuit passée par un touriste.

Extrait n°50



Ce schéma a été réalisé par le bureau d'études Swicht (agence marketing expérientiel et communication digitale spécialisée dans les secteurs du tourisme et des sports outdoor)⁵. Il est issu d'une étude commanditée par la Compagnie Des Alpes (CDA) sur la communication du développement durable à destination des touristes au sein de leur groupe. Cette hiérarchisation des critères de choix de la clientèle doit être comprise dans le cadre des grandes stations de sports d'hiver de haute altitude intégrées dans la Compagnie Des Alpes. La catégorisation aurait été différente sur des sites plus petits, avec un kilométrage de pistes moins important, puisque l'interdépendance entre le domaine skiable et l'immobilier touristique est le fondement du modèle économique des stations de haute altitude⁶. Ces résultats sont une forme de légitimation de la place centrale de ces entreprises de remontées mécaniques dans les stations de haute altitude regroupées au sein de la CDA.

Néanmoins, l'attractivité première des stations de sports d'hiver de haute altitude est leur domaine skiable, c'est-à-dire qu'une des vulnérabilités de ce modèle est liée à la capacité des entreprises de remontées mécaniques à faire face aux différentes perturbations. Nous allons voir à travers deux points voir comment celles-ci ont fait preuve de résilience face à deux principaux changements :

1- Une diminution de la fiabilité de l'enneigement.

⁵ <http://www.switchconsulting.fr/agence/a-propos/>

⁶ Explicité dans le chapitre 5

2- L'évolution de la pratique elle-même des sports d'hiver.

Cependant cette résilience accentue dans une certaine mesure la vulnérabilité de ce système en le spécialisant, c'est ce que nous allons mettre en avant.

I-a La vulnérabilité liée à une pratique : La gestion du domaine skiable

Nous avons montré dans les chapitres précédents la question de la diminution de la fiabilité de l'enneigement à partir de la fin des années 1980 et son impact sur les stations. C'est donc à partir de ces trois années sans neige au début des années 1990 que va se développer très fortement la neige de culture. Il est question de sécuriser l'enneigement, afin d'apporter une garantie neige à la clientèle de ces stations de haute altitude.

L'extrait n°51 construit par Atout France relève l'importance des dispositifs techniques afin d'assurer l'accès au domaine skiable et la capacité actuelle (en comparaison des années 1990) à faire face à un faible enneigement. De manière plus précise, alors que l'hiver 1989-1990 enregistre une perte de 30% des journées skieurs due à un faible enneigement, l'hiver 2007-2008 dans des conditions similaires n'enregistrerait que 15% de diminution. Il nous faut critiquer ce graphique ; tout d'abord entre 1986 et 2008, de nombreuses stations de basse et moyenne altitude ont fermé (conjonction de problèmes financiers et d'enneigement), d'où les logiques de concentration. Cela a eu pour conséquence qu'en 2008 seules les stations ayant une taille importante (capacité d'hébergement et nombre de remontées mécaniques) et se trouvant en altitude ont eu les moyens d'investir. Il est donc compréhensible que ces stations résistent mieux aux problématiques d'enneigement.

Extrait n°51

Graphique souhaitant mettre en avant la résistance actuelle des stations de sports d'hiver (2007) par rapport à la saison 1989-1990 face à un déficit d'enneigement

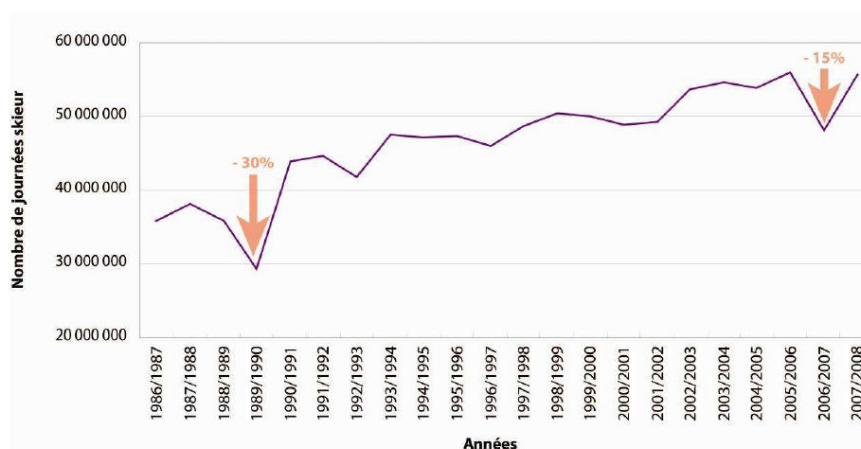


Figure 6 : Évolution du nombre annuel de journées skieur en France depuis 1986 (données : Atout France, 2009)

Source : Université de Savoie, EDYTEM, 2009, « *Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute-Savoie* », Direction Départementale des Territoires de la Savoie, p20

Les chiffres annoncés sont sans doute proportionnellement justes, mais la différence est faible. Nous n'avons pas les données exactes, mais si en 1988 les journées skieurs étaient de 38 000 000 et en 1990 de 29 000 000, la différence est donc de 9 000 000. En 2006 les journées skieurs étaient de 55 000 000 et en 2007 de 49 000 000, c'est donc un différentiel de 6 000 000, la différence n'est donc pas si importante que cela entre les deux périodes.

« Si la neige de culture pouvait être un avantage concurrentiel à ses débuts, cela n'est certainement plus le cas aujourd'hui : la très grande majorité des domaines skiables est équipée, notamment en Savoie et en Haute-Savoie. Cependant, ne pas être équipé peut représenter un désavantage important. En amont, l'attractivité pour la clientèle (particuliers, tour-opérateurs) d'un domaine skiable non équipé peut être moindre. En aval, un enneigement non assuré en cas d'aléa climatique peut entraîner des baisses importantes du chiffre d'affaires des remontées mécaniques et des commerces d'une station de sports d'hiver. Le coût de l'aléa peut alors être important : fréquentation en baisse, chômage technique, frais de fonctionnement fixes, etc. »⁷. Cette citation accompagnant le graphique ci-dessus soulève deux facteurs fondamentaux pour comprendre la vulnérabilité/résilience de ce modèle touristique :

⁷Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute Savoie. Direction départementale des territoires de la Savoie et Université de Savoie, 2009, p88

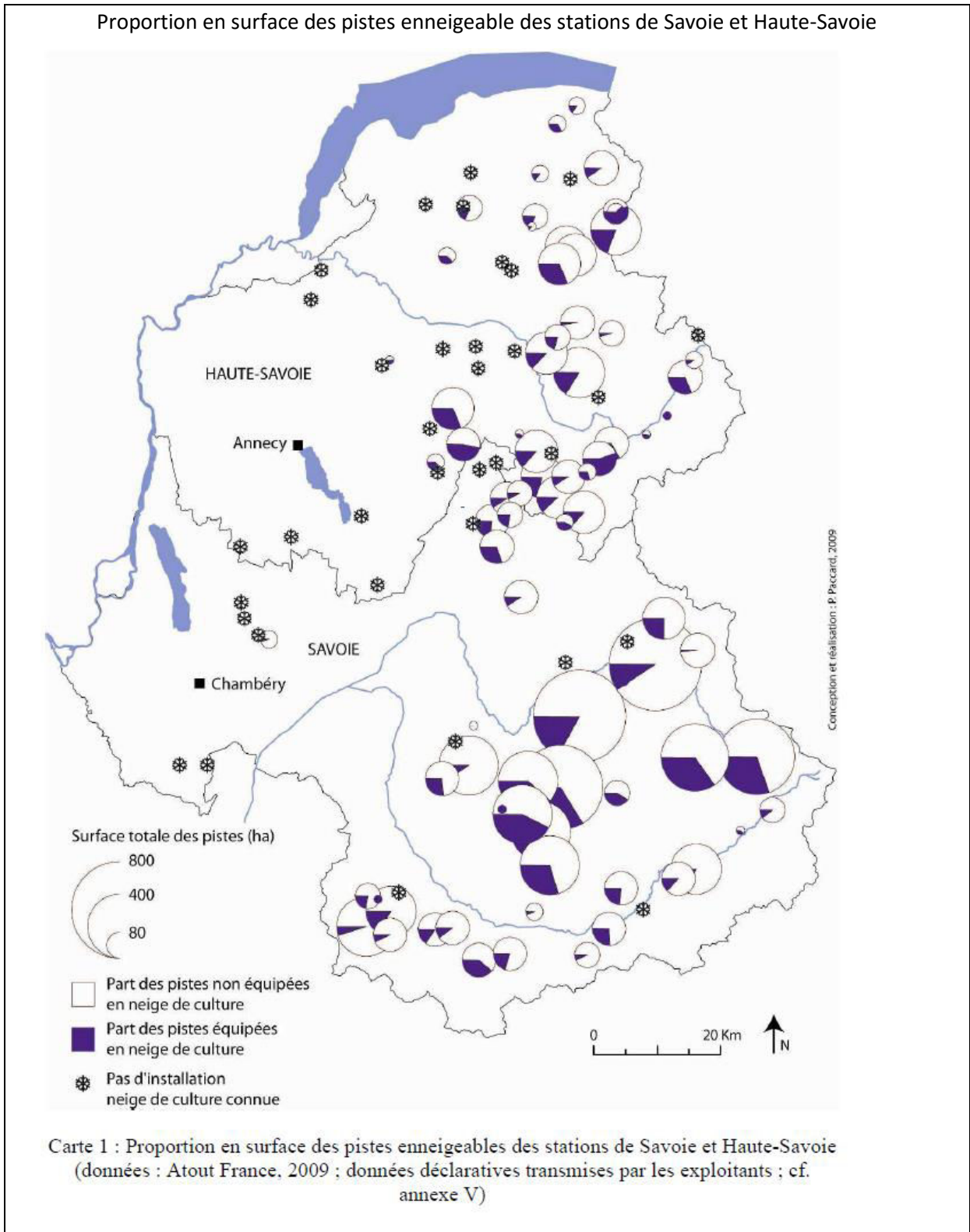
1- La puissance des logiques de concentration via les besoins en investissements pour s'adapter à l'aléa climatique (c'est ce que nous allons voir dans la suite de cette partie).

2- La transformation de la ressource neige par la technologie.

La neige était une ressource spécifique à certains territoires, d'où la construction des stations en altitude avec des pentes et des expositions bien précises. Le développement de la neige de culture en a fait une ressource générique, puisqu'elle est produite de la même manière à différents endroits, engendrant une généralisation de ce processus. Il est intéressant de se pencher quelques instants sur les représentations liées à la ressource neige, car avant l'émergence des stations la faisant apparaître comme l'or blanc, la neige était synonyme de contraintes et de risques (Paccard and al, 2011). Aujourd'hui elle est perçue comme une marchandise, ne devant plus être aléatoire, c'est devenu un puissant argument marketing. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que « *Les deux principaux facteurs nécessaires à la production de neige, la température et l'eau, sont eux-mêmes au cœur des problématiques du changement climatique et constituent de ce fait des limites sérieuses à cette logique adaptative à la raréfaction de la ressource* » (Paccard and al, 2011, p10).

Le domaine skiable étant l'élément moteur des stations de sports d'hiver, celui-ci doit être ouvert au minimum 100 jours avec une épaisseur de neige de trente centimètres pour être rentable économiquement selon l'étude de l'OCDE en 2007 (Paccard and al, 2011). À partir de l'extrait n°52 de P. Paccard, nous voyons l'importance des domaines skiabiles en Tarentaise et de leur équipement en neige de culture en 2009.

Extrait n°52



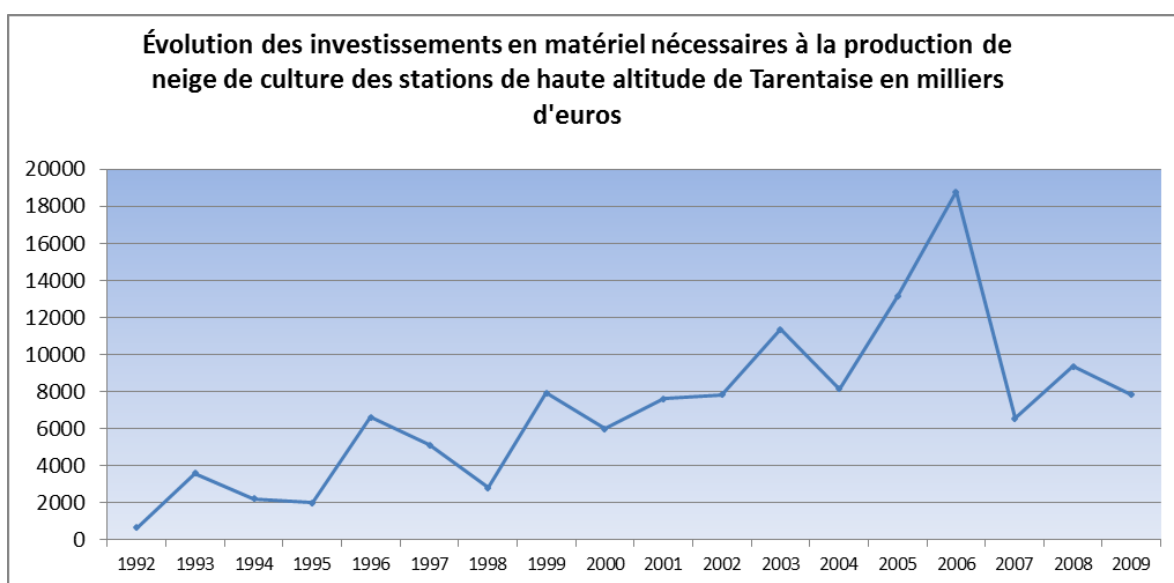
Source : Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute-Savoie. Direction Départementale des Territoires de la Savoie et Université de Savoie, 2009

L'investissement nécessaire pour gérer techniquement l'aléa climatique est considérable, il représente le coût de la résilience. La pression exercée par les contraintes climatologiques est de plus en plus forte. Nous allons nous intéresser en particulier à cette problématique.

Les investissements pour gérer l'aléa climatique

Les chiffres que nous allons présenter sont issus notamment du Conseil Général de la Savoie. Ce sont les investissements en neige de culture pour l'ensemble des stations que nous étudions (Cf. graphique n°8).

Graphique n° 8

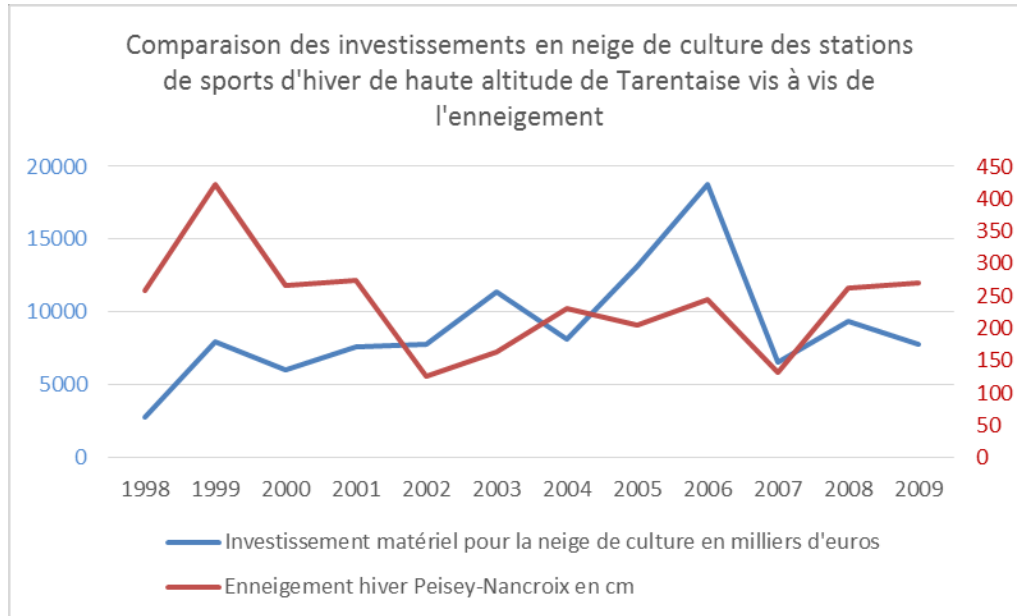


Source : DSF/Atout France

Nous voyons l'importance des investissements engagés dans la production de neige de culture depuis 1992. Il est à noter que les années 1990 ont été la période d'industrialisation de cette technique, on comprend donc les budgets alloués à cette époque. Cependant, les plus gros investissements ont été réalisés entre 2004 et 2006. « On considère qu'après 2005, la clientèle a intégré le concept d'un enneigement minimal garanti et que son choix de venir skier n'est plus lié au taux de couverture des surfaces de pistes qui continue cependant à s'accroître. Ce raisonnement ne prend pas en compte le réchauffement climatique qui réduit la durée d'ouverture « naturelle » de la station. Il s'applique cependant à une plus grande variabilité interannuelle du climat » (Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Haute-Savoie et Savoie, Direction Départementale des Territoires de la Savoie et Université de Savoie, 2009, p23). Cette citation renforce notre propos sur la nécessité d'analyser les évolutions des stations de sports d'hiver au

regard d'éléments sociétaux (la garantie neige vendue à la clientèle dans les stations de haute altitude) et des impacts des changements climatiques (la fiabilité naturelle de l'enneigement).

Graphique n°9

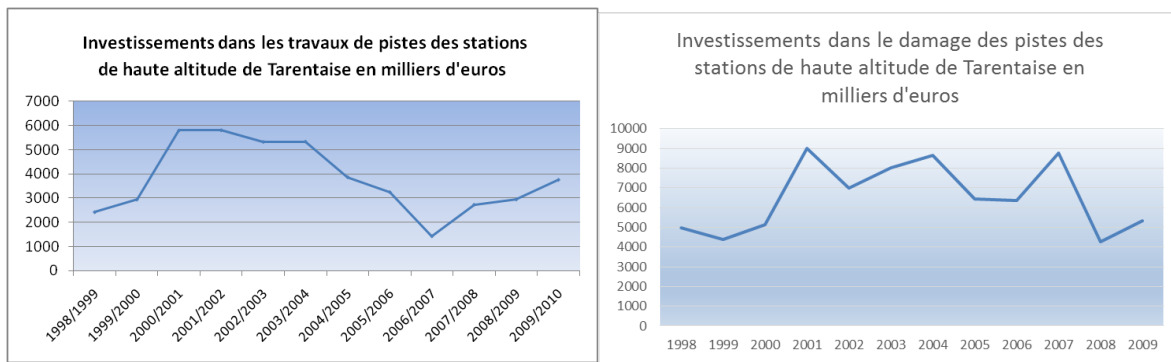


Source : DSF/ Atout France

Il ne faut pas chercher les répercussions de l'enneigement sur l'investissement en neige de culture (Cf. graphique n°9), d'une année à l'autre les coûts et les travaux sont bien trop importants. Cependant on peut émettre l'hypothèse que les hivers 2000-2001-2002, avec un enneigement moindre, ont poussé les entreprises de remontées mécaniques à investir dans ce domaine. La neige de culture demande également la création de retenues d'altitude, sollicitant là aussi d'importants investissements. C'est effectivement le compromis trouvé pour garantir la gestion de la ressource en eau⁸. Cette problématique est l'une des plus importantes pour le futur, puisqu'elle va conditionner la production de la neige pouvant entraîner des conflits d'usages. C'est également le point de cristallisation de nombreuses tensions entre aménagement et protection de l'environnement. La neige de culture n'est pas le seul moyen de faire face à l'aléa climatique, deux autres techniques sont développées pour tenter de « garantir » l'enneigement : les travaux de pistes et le damage. Ces deux éléments demandent eux aussi des investissements de la part des entreprises de remontées mécaniques (Cf. graphique n°10).

⁸ Nous ne traiterons pas la ressource en eau dans ce travail, elle a fait et fait l'objet de recherches très spécifiques.

Graphiques n°10

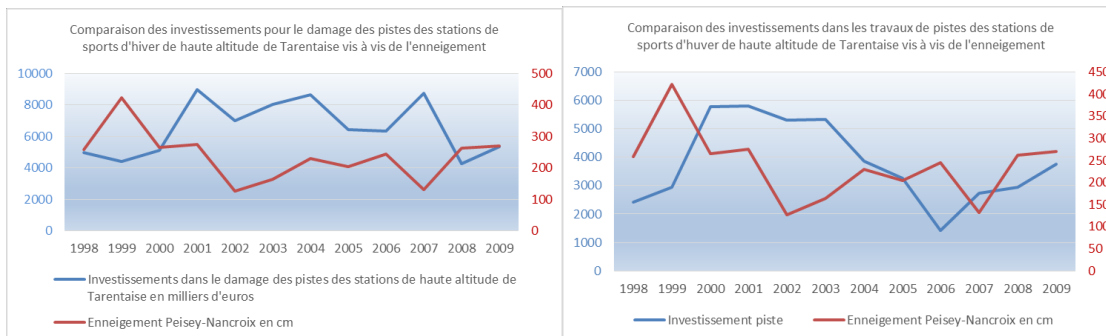


Source : Source : DSF/ Atout France

Ce ne sont pas les chiffres effectifs qui nous intéressent, mais les tendances. Si les investissements pour les travaux de pistes et le damage sont moindres que pour la neige de culture, ils représentent néanmoins un budget conséquent (Cf. graphique n°10). Ces deux types d'investissement autorisent la sécurisation de l'enneigement :

- 1- Les travaux de pistes permettant d'avoir un terrain retenant mieux la neige.
 - 2- Le damage par des machines plus performantes, permettant une meilleure répartition de la neige.
- Mais c'est également dans le but de répondre aux attentes de la clientèle que ces postes de dépense sont engendrés et légitimés par les entreprises de remontées mécaniques.

Graphiques n°11



Source : DSF/ Atout France

La comparaison des évolutions (Cf. graphique 11) fait apparaître deux points:

- 1- D'une part, la tendance à l'enneigement est à la baisse (avec des cycles relativement marqués au cours des années 1990).
- 2- D'autre part, les investissements en neige de culture connaissent à l'inverse une tendance à la hausse sur la même période (avec un pic contracyclique au tournant des années 2000 et à nouveau en 2006-2007). Les investissements sont d'autant plus importants sur ces périodes que l'enneigement est au plus bas.

3- Les investissements réalisés sur les travaux de pistes, globalement en déclin à partir de 2000-2001, jusqu'en 2006-2007 voient une augmentation entre 2007 et 2010.

4- Concernant les investissements pour le damage, le commentaire est plus délicat sur les variations annuelles, car on raisonne sur des années pleines (et non pas en saisonnalité), mais la tendance est globalement inverse à celle de l'évolution de l'enneigement sur la période 1999-2009.

On peut évoquer une évolution contracyclique dans le sens où elles sont opposées. Sur cette dernière tendance, deux explications peuvent être corrélées : la diminution de l'enneigement demande un travail plus poussé de damage des pistes pour assurer la pratique du ski et les liaisons entre les satellites, mais également pour avoir de bonnes conditions de ski (en lien avec la demande de la clientèle).

Photo n°6

Travaux de piste à Plagne Centre été 2013



Photo : A. Bonnemains

La photo n°6 met en évidence les travaux nécessaires à la création de pistes correspondant aux critères actuels qui seraient ceux de la clientèle et permettant de skier avec le moins de neige possible. Ces chantiers, qui s'étendent du printemps à l'automne (avec une diminution pendant l'été) permettent également l'installation de neige de culture. Il y a donc de très forts investissements,

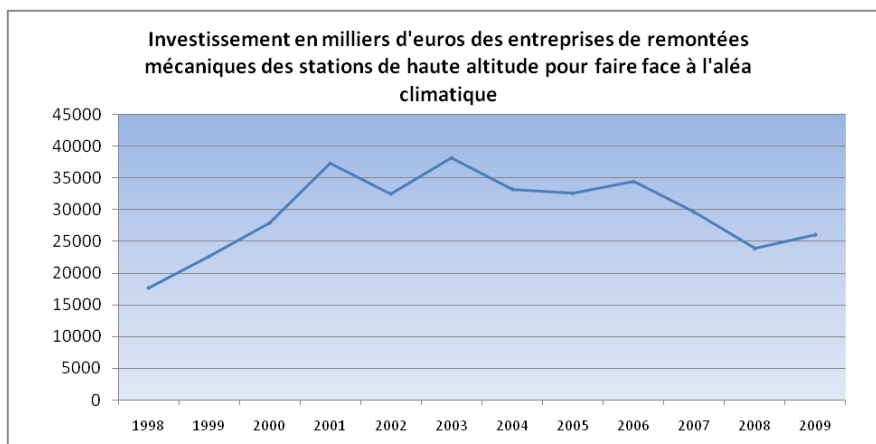
notamment technologiques, pour tenter de contrôler l'aléa climatique. Les entreprises de remontées mécaniques agissent de deux manières pour faire face à l'aléa climatique :

1- En amont de l'hiver pendant les intersaisons et l'été, ce sont des chantiers appelés travaux de pistes remodelant la topographie, afin que la piste soit praticable avec 30 cm de neige. C'est également la mise en place du matériel nécessaire à la production de neige de culture, et à la fabrication de celle-ci.

2- Pendant la saison d'hiver, il y a la fabrication de neige de culture (sachant que la majorité est produite avant la saison), mais c'est avant tout le damage des pistes qui permet de gérer au mieux l'enneigement au court de la saison.

Sur le graphique n°12, on constate une certaine stagnation à partir de 2009, mais les chiffres que nous vous présenterons montent un regain dès 2010 (Cf. graphique n°13 p222).

Graphique n° 12



Source : DSF/ Atout France

D'après la revue Montagne Leaders, (Cf. graphique n°12), les investissements seraient repartis à la hausse à partir de 2012. Ce qui montre les besoins constants d'investissements de ce modèle pour son renouvellement. Si l'on regarde maintenant la répartition en pourcentage de ces investissements concernant la gestion de l'aléa climatique, la neige de culture et le damage (essentiellement par les machines) sont les plus importants. Il est cependant indispensable de noter deux points :

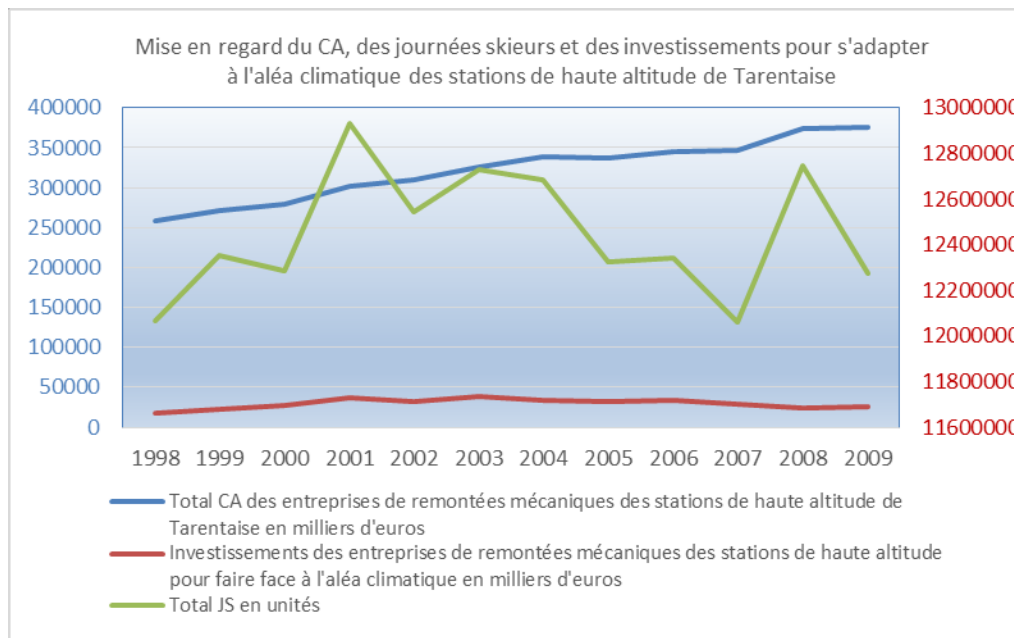
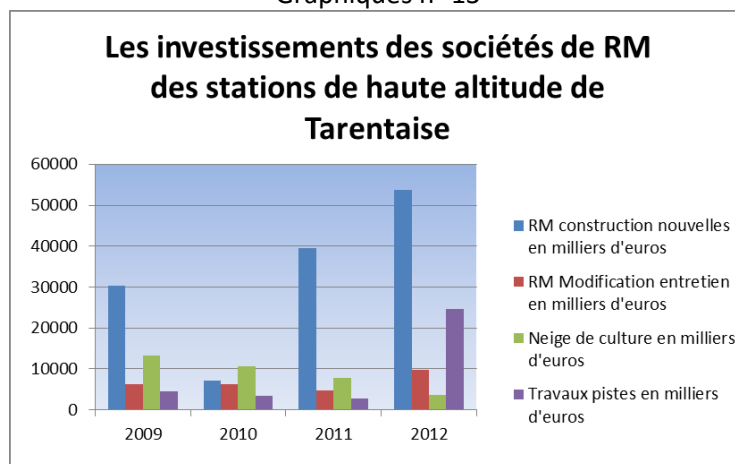
1- Le budget pour gérer l'aléa climatique vient se greffer aux besoins de renouvellement et de maintenance des remontées mécaniques.

2- Les travaux de pistes comme le damage ne peuvent être compris uniquement par l'aspect enneigement, mais aussi par l'adaptation à la demande de clientèle.

Le graphique n°13 montre l'importance des constructions de nouvelles de remontées mécaniques et la problématique du renouvellement du parc. « *L'exploitation des domaines skiables s'appuie sur des*

montants d'immobilisation très importants. En raison des besoins de renouvellement et de modernisation des domaines skiables, le niveau d'investissement est très élevé depuis le début des années 2000, il représente au plan national 35% à 40% du chiffre d'affaires des entreprises de remontées mécaniques. Cette dynamique s'explique essentiellement par un besoin de renouvellement des installations d'autant plus fort que du retard avait été pris dans les années 1990 » (Odit France, 2008). Cette citation vaut pour l'ensemble de la France, mais qu'en est-t-il dès les stations de haute altitude ?

Graphiques n° 13



Source : DSF/ Atout France

L'investissement pour la gestion de l'aléa climatique, conjugué aux besoins de renouvellement du parc de remontées mécaniques, entraîne une pression importante concernant la rentabilité du

modèle économique soumis à une demande de confort et de rapidité de la part de la clientèle. On note cependant une période de stagnation des investissements entre 2007 et 2009.

Les parcs de remontées mécaniques

Tableau n° 19

| Comparaison des parcs de remontées mécaniques des stations de haute altitude de Tarentaise | | | | | |
|--|----------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Moment de puissance totale | Nombre de RM | Date installation moyenne des RM | Moyenne altitude inférieure | Moyenne altitude supérieure |
| La Plagne | 34854 | 114 | 1994 | 1936 | 2115 |
| Méribel | 29111 | 53 | 1994 | 1743 | 2096 |
| Tignes | 25625 | 57 | 1992 | 2310 | 2549 |
| Courchevel | 25625 | 71 | 1987 | 1756 | 2031 |
| Les Arcs | 24657 | 64 | 1994 | 1890 | 2086 |
| Val Thorens | 24220 | 35 | 1999 | 2294 | 2700 |
| Val d'Isère | 24016 | 50 | 1989 | 2257 | 2518 |
| Les Ménuires | 21210 | 38 | 1997 | 1874 | 2239 |
| Peisey-Nancroix | 6590 | 17 | 1998 | 1743 | 2096 |

Source Rapports et Études : STRMG, 2011

Le tableau n°19 permet de mettre en avant les caractéristiques des domaines skiables étudiés. La caractéristique première est celle du moment de puissance totale « *d'une remontée mécanique (ou d'un parc de remontées) est le produit de son débit par son dénivelé. Cette grandeur conventionnelle mesure la capacité de faire gagner de l'altitude aux skieurs et permet un classement par typologie de taille* » (DSF, 2011, p7). L'âge moyen des remontées mécaniques est également un moyen intéressant pour connaître les investissements faits pour le renouvellement du parc. Le domaine skiable en tant qu'entité centrale de l'attractivité des stations doit constamment intégrer la demande touristique. Cependant, comme nous l'avons dit, cela est possible uniquement si ces entreprises ont les capacités d'investir. Il nous faut rappeler que le développement de certaines stations étudiées s'est fait par la création des satellites, les liaisons avec ces entités sont donc fondamentales à maintenir. Les coûts des remontées mécaniques sont de plus en plus importants, l'amortissement s'étend à une vingtaine d'années pour un télésiège débrayable. Le type de remontées mécaniques est fondamental à questionner pour les liaisons entre les stations. Le cas de la station de La Plagne en est une illustration. Cette station regroupe 10 entités, dont trois de moyenne altitude : deux sont équipés de télécabines permettant un accès facile aux domaines d'altitude ; pour la troisième c'est en cours de négociation. Cette station tire son attrait de ses satellites, cependant il faut dans le cadre d'importants investissements se projeter dans le temps. Si l'enneigement est assuré à partir de 1800

mètres, il est aléatoire en début et fin de saison à 1500 mètres, et qu'en sera-t-il dans 10 ou 20 ans ? Les entreprises de remontées mécaniques doivent donc intégrer cet élément dans leur choix de renouvellement. La société des 3 Vallées (Courchevel et Méribel-Mottaret) illustre parfaitement ce besoin constant d'investissements dans le domaine skiable, ce sont 116 millions d'euros qui ont été débloqués pour la modernisation du parc de RM à partir de 2014.

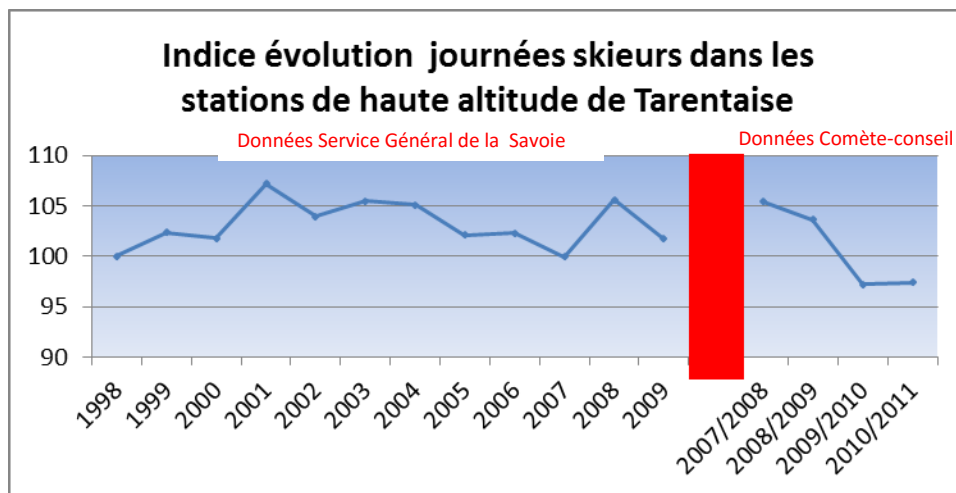
Les entreprises de remontées mécaniques, comme nous avons commencé à l'aborder, doivent également prendre en compte les transformations dans les modes de « consommation » du domaine skiable, c'est-à-dire l'évolution de la pratique. L'adaptation à la demande touristique est très souvent citée comme une vulnérabilité par les acteurs. *« J'entends par-là des tables de pique-nique, avant les gens prenaient leurs sandwiches et s'asseyaient sur un rocher dans la neige (...) Avant il y avait 2 bosses c'était un Snow Park c'était super, maintenant on a 3 Snow Parks avec Val d'Isère il faut les différencier encore plus mettre plus d'équipement, des airbags. Il y a une vraie demande, c'est toujours le débat encore une fois on interroge le client pour être mieux que les autres, en offrant plus, donc on habitue aussi le client. Et est-ce que c'est parce qu'on habitue le client qu'il est de plus en plus exigeant ? Ou même si on ne l'avait pas habitué il serait toujours aussi exigeant et on aurait été à la traîne ? »* (Entretien Directeur Général de l'entreprise de remontées mécaniques de Tignes).

Consommation et pratique du ski

Ces transformations dans la consommation et la pratique du ski peuvent être regardées sous deux angles : l'un est quantitatif, sur les journées skieurs et leur évolution ; le second porte sur des aspects plus qualitatifs, sur le temps passé dans le domaine skiable pour la pratique du ski et les demandes émanant des pratiquants. Les changements que nous allons évoquer ne sont pas à minimiser, ils participent de la création de nouveaux métiers, et peuvent jouer également sur la capacité d'investissement des entreprises.

Le graphique n°14 atteste de la variabilité annuelle des journées skieurs sur les stations étudiées, mais surtout de la stagnation des journées skieurs, alors que les investissements eux restent prépondérants. C'est bien sur cet écart croissant entre investissements et consommation du ski qu'il nous semble important d'insister. Le graphique n°14 renforce l'idée de la stagnation des journées skieurs, ce que les professionnels nomment la maturité du marché.

Graphique n°14



Source : Service général de la Savoie/ Comète-Conseil

Il est bien entendu que toutes les stations étudiées ne sont pas dans le même cas de figure, et la généralisation recouvre des cas différenciés. Néanmoins, les problématiques de renouvellement de la clientèle se posent, de la même manière : comment rester attractives ? L'une des difficultés est bien celle-ci, comment répondre aux exigences de la clientèle pour qu'elle continue à venir skier dans telle ou telle station ? Cette problématique n'est à pas négliger puisqu'elle est au cœur des stratégies touristiques des stations de sports d'hiver. Le vieillissement des skieurs accentue et accélère fortement ce besoin de renouvellement de la clientèle. La « conquête » des skieurs passe par :

- 1- La diffusion de la pratique via les classes de neige et les centres sportifs type UCPA.
- 2- Le marketing à travers le ciblage de la clientèle : L'exemple sur du domaine skiable de La Plagne est révélateur de ces stratégies, elle a ciblé trois types de ski (Cf. extrait n°53) : Cool (pour les débutants), Explorer (pour les familles) et Dynamic (bons skieurs).

Extrait n° 53

Profils skieurs à La Plagne

| Profil | Description | 6 JOURS ADULTE | 6 JOURS FAMILLE |
|----------|------------------------------------|----------------|-----------------|
| COOL | (RE)DÉBUTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ | 241€ | 188€ |
| EXPLORER | SE FAIRE PLAISIR ET DÉCOUVRIR | 265€ | 207€ |
| DYNAMIC | TOUTES LES SENSATIONS DE PARADISHI | 285€ | 222€ |

Source internet : www.la-plagne.com/fr/hiver/ski/profils-skieurs/

Les efforts vont particulièrement vers les débutants adultes, il faut convaincre cette nouvelle clientèle que le ski est une activité facile et sécurisée, pour cela l'entreprise de remontées mécaniques construit des zones dédiées (Cf. photo n°7).

Photos n°7



Source : A. Bonnemains

Les touristes venant en station achètent moins de forfaits (notamment 6 jours) et passent moins d'heures sur le domaine skiable. *"Sur le domaine skiable des évolutions, oui bien parce que je dirais moi, j'ai commencé ma carrière dans les RM il y a plus de 20 ans. On skiait entre 6 et 7 heures par jour et on faisait 4000 mètres de dénivelé. Aujourd'hui, on skie toujours 4000 mètres de dénivelé, mais entre 3 et 4 heures. Dans l'évolution c'est une pratique beaucoup moins intensive du ski, passer d'une pratique sportive à une pratique de loisir sportif. Voilà c'est ce que les gens n'acceptent plus, ne serait-ce que dans l'aménagement du domaine uniquement de monter en ski, il faut descendre."* (Entretien, Directeur Général RM Méribel). La clientèle actuelle est caractérisée par un rapport différent au sport, ne souhaitant plus dévaler les pistes pendant huit heures d'affilée, la contemplation, la demande en faveur du non marchand prendraient une place essentielle. Cela se révèle à travers par exemple la demande de tables de pique-nique sur le domaine skiable de la part des touristes. De même, le ludique et le "fun" seraient les maîtres-mots, notamment des jeunes générations ; un apprentissage long et difficile ne serait plus souhaité.

Pour les domaines skiabiles cela doit se concrétiser à travers le confort et la rapidité des remontées mécaniques et le développement de zones dédiées, ce qui engendre d'importants investissements et une course à la performance, légitimant de chercher de nouvelles clientèles et de former les futurs skieurs. En effet, le vieillissement des skieurs est constaté ; dès lors, comment attirer les jeunes générations sachant que l'apprentissage du ski est rare après l'âge de 20 ans ?

Les entreprises de remontées mécaniques cherchent donc à attirer de nouvelles clientèles pour garantir la vente de forfaits. Pour faire face à cette problématique, les entreprises ont d'ores et déjà mis en avant certaines réponses :

1- De nouveaux types de forfaits ont vu le jour, comme les forfaits quatre heures ou "Pass Tribu" (permettant des tarifs préférentiels dès 3 personnes).

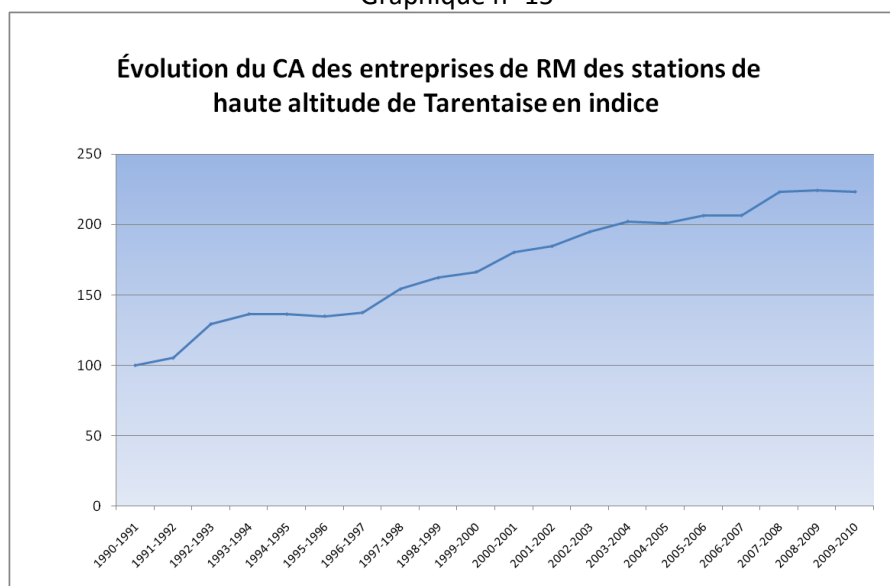
2- Des zones réservées à l'apprentissage du ski pour les débutants et des tarifs préférentiels (remontées mécaniques/cours de ski) pour donner envie à de nouvelles populations de venir sur le domaine skiable.

Il y a donc une nécessité de la part de ces entreprises de faire face aux nouvelles "consommations", reposant sur une pratique qui n'est plus définie comme sportive, et un vieillissement des skieurs. Néanmoins, les entreprises ont fait preuve d'une certaine résilience, celle-ci reposant avant tout sur des investissements, puisque le confort et la rapidité des remontées mécaniques sont aussi de sérieuses exigences de la part de la clientèle. Tout cela amène à questionner la rentabilité de ces entreprises.

La rentabilité des sociétés de remontées mécaniques

Après avoir regardé les investissements des entreprises des remontées mécaniques, nous allons consulter le chiffre d'affaires de celles-ci. Le graphique n°15 en indice annonce une évolution constante des chiffres d'affaires pour l'ensemble des remontées mécaniques de notre territoire de recherche.

Graphique n° 15

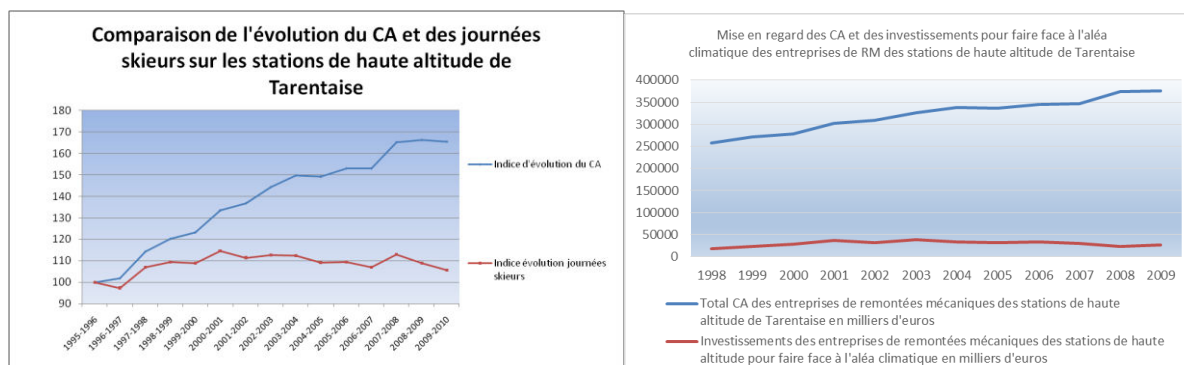


Source : SNTF/SEATM

Au regard du chiffre d'affaires (CA) total des stations de Tarentaise, on s'aperçoit qu'il est en constante augmentation (Cf. graphique n°15). Nous avons souhaité mettre en relation le CA avec les journées skieurs, afin de voir s'il existait une corrélation entre les deux. Le graphique n°16 indique

des évolutions différenciées entre le CA et les journées skieurs, il en est de même entre le CA et les investissements liés à l'aléa climatique (neige de culture, travaux de pistes et dameuses) (Cf. graphique n°16). L'adaptation à l'aléa climatique ne représente pas la plus grande partie des investissements des entreprises de remontées mécaniques, c'est le renouvellement du parc de remontées qui en est le budget le plus important.

Graphiques n°16



Source : SNTF/SEATM

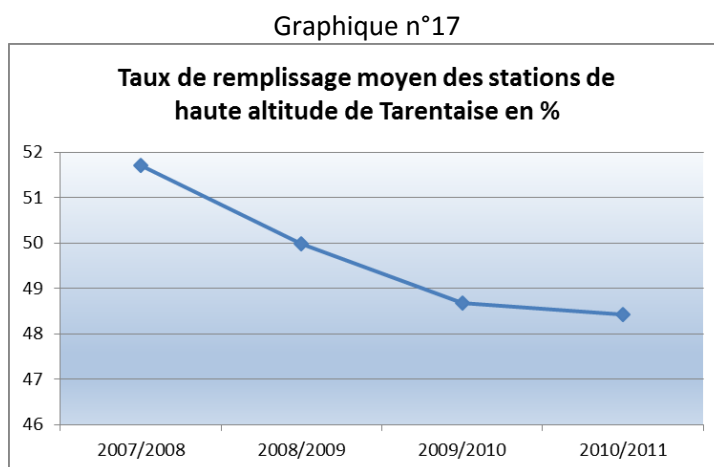
Le chiffre d'affaires est la somme des journées skieurs, d'où le prix des forfaits⁹ ; le CA est donc avant tout lié à la tarification des forfaits. C'est une montée en gamme que l'on voit apparaître. Les différents éléments mis en avant vis-à-vis des entreprises de RM sont donc à l'intersection entre fiabilité de l'enneigement et demande touristique. Les travaux de pistes sont représentatifs du double « jeu » entre enneigement (une piste doit être skiable avec 30 cm de neige), et demande de la clientèle, qui veut des pistes larges bien entretenues. La question de la viabilité de ces entreprises est importante pour comprendre la vulnérabilité et la résilience de ces stations. En effet, la problématique soulevée est bien celle de leur fiabilité dans le temps face à des aléas climatiques et des exigences de plus en plus nombreuses de la part de la clientèle. Le domaine skiable est sans doute le cœur de l'attrait d'une station de sports d'hiver, mais il ne serait pas aussi considérable dans le modèle des stations de troisième génération sans la station qui assure l'hébergement.

I-b Vulnérabilité liée à la station

Nous avons montré l'importance du taux de fréquentation pour la rentabilité économique de la station, plusieurs indicateurs sont utilisés, les professionnels suivent particulièrement le taux de remplissage : « rapport entre le nombre de lits occupés (loués ou occupations propriétaires) par rapport au nombre de lits total. Ce taux est calculé sur la période principale d'ouverture de l'ensemble

⁹ L'expertise technique et économique des domaines skiables, Atout France, 2008

des stations (semaines 51 à 16) » (Méthodologie Comète-Conseil chapitre 4). C'est le cabinet d'études Comète-Conseil, qui le publie ce taux (Cf. graphique n°17).

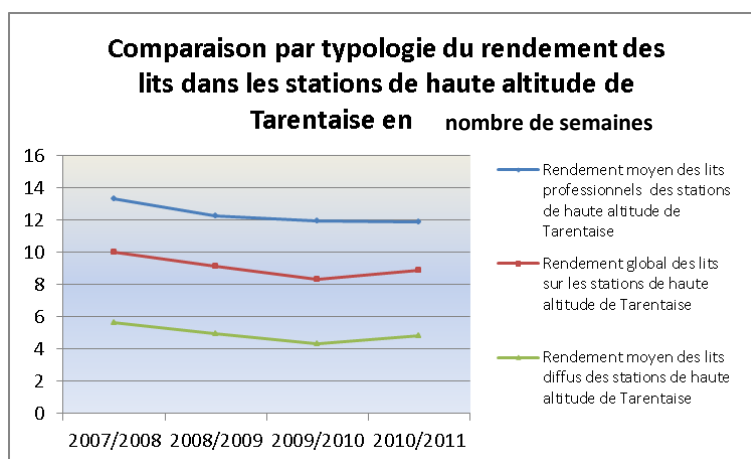


Source : Comète-Conseil

Il est intéressant de constater que les stations de haute altitude de Tarentaise sur l'ensemble de la saison ont un taux de remplissage moyen en dessous des 50%. Une des explications de cette diminution vient des problématiques liées aux cadres bâtis. L'immobilier de loisirs a été construit et développé en grande majorité dans les années 1960-1970, l'héritage de cette époque est lourd à porter. L'architecture comme l'urbanisme ne correspondent plus aux normes actuelles. Les stations sont donc confrontées à un enjeu de taille, la rénovation du bâti ; celui-ci se couple avec la remise en tourisme des lits sortis du secteur marchand. Comme nous l'avons signalé, les stations de sports d'hiver sont avant tout financées par la vente d'appartements en résidences secondaires ; or ces logements appartenant à des propriétaires privés ne sont pas loués et ne sont pas non plus rénovés afin de convenir aux nouvelles exigences de la clientèle. Ces logements sortis du secteur marchand sont appelés des « lits froids ». La différence entre le rendement des lits¹⁰ professionnels et celui des lits froids illustre cette problématique (Cf. graphique n°18, p230).

¹⁰**Rendement d'un lit** : correspond à son nombre moyen de semaines d'occupation au cours d'une saison. Sauf mention contraire, ce calcul est effectué sur l'ensemble de la saison.

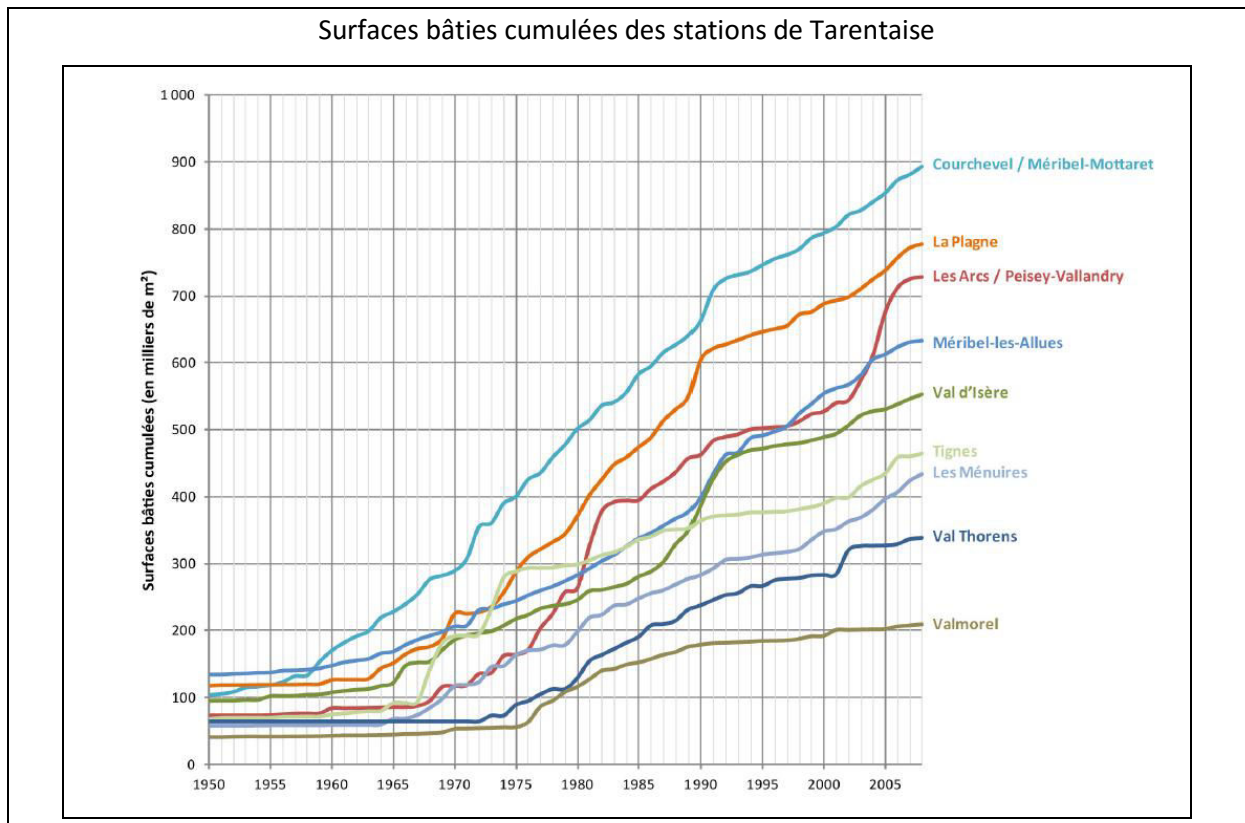
Graphique n°18



Source : Comète-conseil

Cet élément n'est pas à négliger, puisque c'est sur cette base que les politiques de rénovation vont être engagées par les communes et les entreprises de remontées mécaniques (ORIL, Foncière montagne, etc.). Alors que les lits marchands sont occupés entre 12 et 13 semaines en moyenne, les lits diffus eux accueillent des touristes entre 4 et 6 semaines sur une vingtaine de semaines. Nous avons montré l'importance de l'immobilier pour le modèle touristique des stations de 3^{ème} génération. Une diminution du rendement des lits pose des problèmes sur la rentabilité totale de la station. Les problèmes méthodologiques sous-jacents aux chiffres exposés, déjà soulevés précédemment, nous poussent à prendre des précautions concernant leur interprétation. Nous pouvons par contre mettre en avant l'importance accordée à ces données de la part des acteurs des stations. Pour bien comprendre la valeur du bâti, il faut regarder l'ensemble des lits ; cependant les comptabiliser pose un certain nombre de difficultés. G. Fablet en 2014 nous permet à partir des surfaces bâties cumulées d'avoir une idée des constructions immobilières depuis les années 1950, jusqu'en 2005, mettant en évidence l'intérêt de l'urbanisation de ces stations (Cf. extrait n°54).

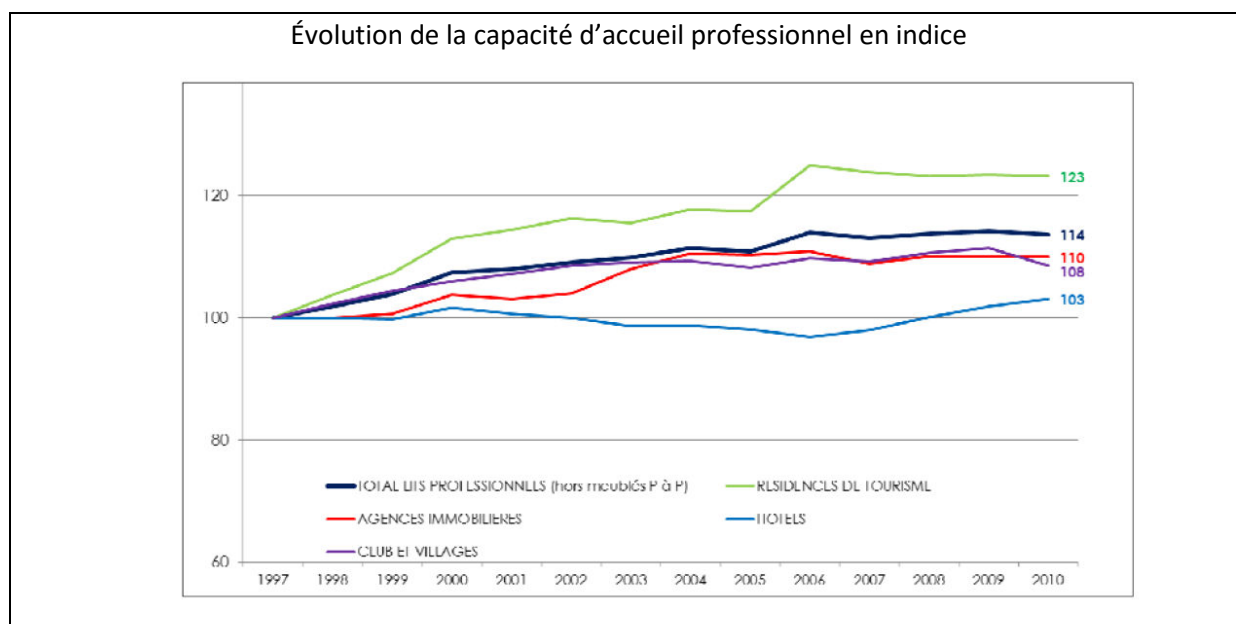
Extrait n°54



Source : G. Fablet – Irstea Grenoble / UR DTM, d'après DGFIP (MAJIC II, 2009) et IGN (Bd Parcellaire)

« Depuis le début des années 1990, la nécessité de compenser un phénomène d'érosion mécanique du parc marchand constitue l'un des facteurs les plus régulièrement invoqués pour justifier l'implantation d'hébergements neufs. C'est sur cette base que se sont généralisées les études visant à établir des projections quantifiées de cette érosion à partir des phénomènes observés dans le passé afin d'en extrapoler des objectifs chiffrés en matière de planification foncière » (Fablet, 2014, p 10). Cette citation nous permet d'illustrer la cristallisation du discours autour de l'érosion du parc immobilier marchand. Nous avons vu à travers le graphique sur le rendement des lits la différence entre les lits marchands et non marchands. Nous rappelons que le modèle économique des stations a été basé sur la vente de résidences secondaires et maintenant sur le remplissage des lits. Or les lits non commerciaux, c'est-à-dire des logements appartenant à des propriétaires privés ne les louant pas de manière formelle, ne garantissent pas un taux de fréquentation assez important pour assurer la rentabilité globale de la station. Les résidences de tourisme, via une fiscalité intéressante sur le bâti neuf, ont créé de nouveaux logements qui doivent permettre d'enrayer l'érosion des lits commerciaux. Cependant, ce type d'hébergement connaît aujourd'hui des sorties de baux entraînant la transformation de lits chauds (commerciaux) en lits froids (non marchands).

Extrait n°55



Source Rapports et Études : diagnostic SCOT, p 98

L'extrait n°55 met en exergue deux éléments décisifs dans les dynamiques immobilières des stations de sports d'hiver :

- 1- La part des résidences de tourisme dans les constructions neuves depuis 1997.
- 2- Et plus largement l'augmentation des constructions neuves dans les stations de sports d'hiver.

Les résidences de tourisme ont permis aux stations de stabiliser l'offre marchande, cependant ce système fait perdurer la fuite en avant de la construction des lits. En effet, les résidences de tourisme issues de grands groupes d'hôteliers (Pierre et Vacances, MGM, etc.) investissent dans du haut de gamme correspondant à une clientèle avec un pouvoir d'achat important, c'est un moyen de renouvellement de la clientèle. Mais c'est surtout la fiscalité qui est doublement propice à ce type d'hébergement.

- 1- Les constructions neuves sont déjà plus avantageées que la rénovation.
- 2- Les résidences de tourisme bénéficient en plus d'atouts fiscaux.

De ce fait, face à la sortie de nombreux hébergements du circuit marchand entre 2006 et 2012, les pertes brutes de lits en résidences de tourisme ont été de 15 877 lits, soit une perte brute annuelle moyenne de 2 268 lits (Diagnostic SCOT, 2014, p99). Paradoxalement, ce sont les mêmes structures, les résidences de tourisme, qui sont perçues comme une possibilité de maintenir le remplissage de la station. C'est le type d'hébergement marchand, hors particulier à particulier, qui a le plus augmenté (23,1%).

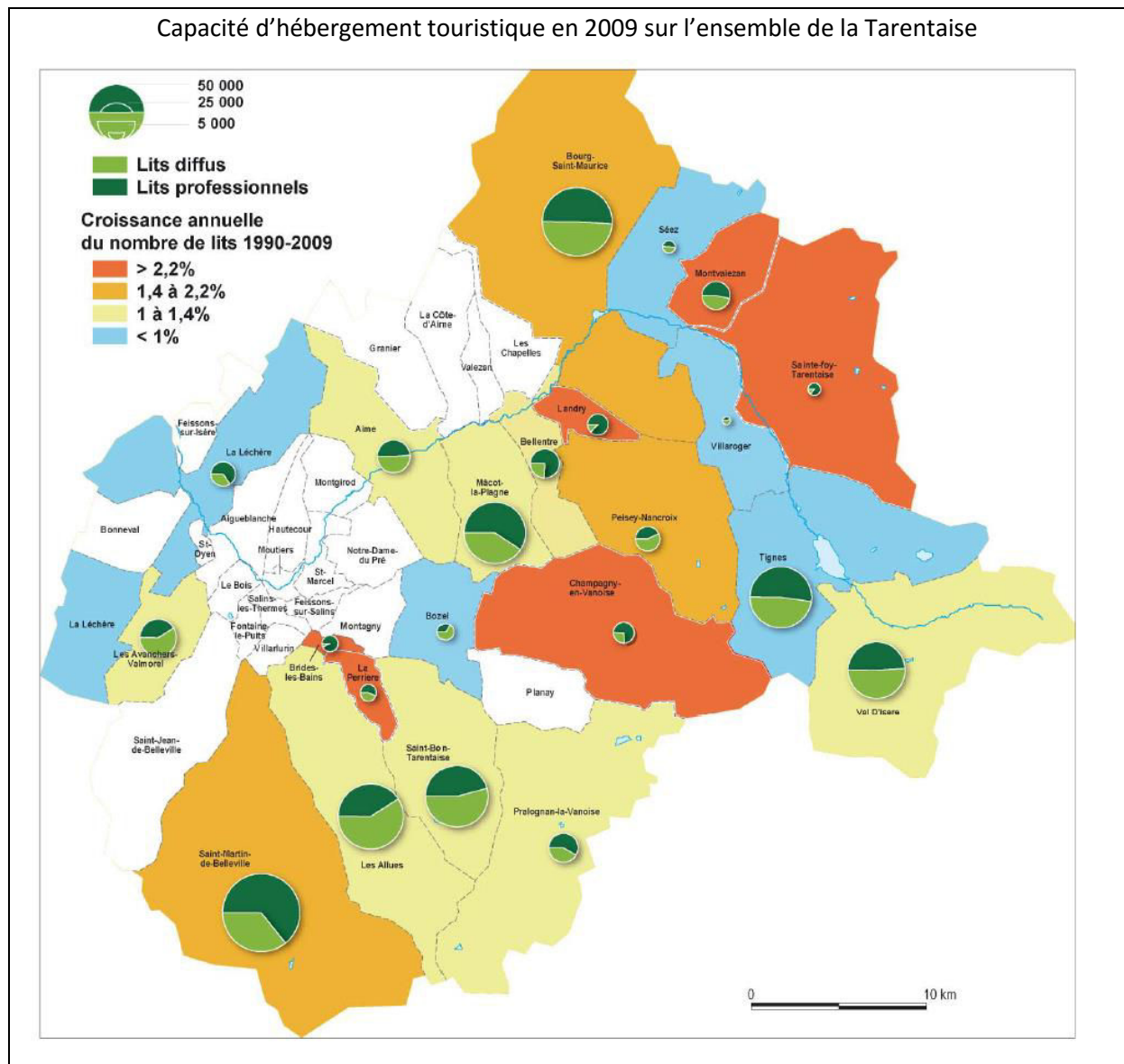
Extrait n°56

| Nature | Structure des lits professionnels 1997 | Structures des lits professionnels 2010 | Evolution en valeur absolue 1997/2010 | Evolution en % 1997 / 2010 |
|----------------------------------|--|---|---------------------------------------|----------------------------|
| Hôtels | 20 239 | 20 854 | 615 | + 3.0 % |
| Agences Immobilières | 42 974 | 47 253 | 4 279 | + 10.0 % |
| Résidences de tourisme | 58 619 | 72 186 | 13 567 | + 23.1 % |
| Clubs de vacances | 32 932 | 36 074 | 3 142 | + 9.5 % |
| Campings | 4 750 | 4 810 | 60 | + 1.3 % |
| Sous-total | 159 514 | 181 177 | 21 663 | + 13.6 % |
| Particuliers sur les sites P à P | 7 040 | 12 863 | 5 283 | + 82.7 % |
| TOTAL | 166 554 | 194 040 | 27 486 | + 16.5 % |

Source Rapports et Études : Diagnostic SCOT p 97

Une augmentation de 16,5% des lits marchands entre 1997-2010, soit 2000 lits par an est décrite par le diagnostic SCOT (Cf. extrait n°56). Malgré cet argumentaire sur le besoin de constructions neuves, il faut bien garder à l'esprit que les lits non marchands sont toujours existants, même s'ils ne sont pas loués. À terme, le risque porte sur la possible émergence de friches immobilières au sein des stations. D'une manière plus large, ce que l'extrait n°56 dévoile, c'est le changement dans la structure de commercialisation : la location de particulier à particulier a connu une augmentation de 82,7%, cela est lié en partie à l'explosion des nouvelles technologies. Ces figures issues du diagnostic SCOT sous-tendent et légitiment la problématique des lits non marchands dans les stations de Tarentaise. C'est bien la question de la fréquentation qui est posée, et indirectement celle de l'attrait de la station. Cette problématique renvoie à la rénovation du bâti. Les appartements non marchands sont non seulement très peu loués, donc ne participent que rarement à la fréquentation globale de la station, mais de plus ils ne correspondent plus à la demande de la clientèle actuelle.

Extrait n°57



Source : diagnostic SCOT, p 101

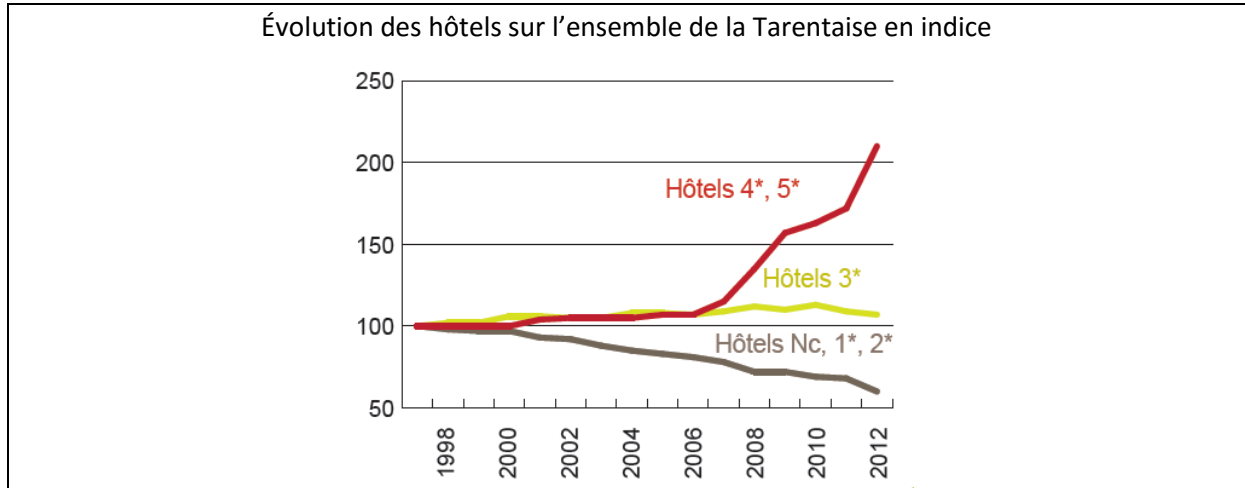
Afin de remettre dans le circuit marchand les appartements en résidences secondaires (Cf. extrait n°57), de nombreuses mesures ont été mises en place. La première d'entre elles a été les ORIL (Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisirs), n'ayant pas eu les effets escomptés du fait notamment d'une fiscalité plus avantageuse pour les constructions neuves et de l'importance de l'engagement pour le propriétaire : neuf ans de location. De ce fait, certaines stations ont développé des labels internes avec un système de classement permettant aux touristes une meilleure lisibilité des locations d'appartements (les Cristaux de Paradiski, les Aigles de Val d'Isère, etc.). Les propriétaires reçoivent en contrepartie de la rénovation et de la location de leur bien des avantages (différentes réductions sur les forfaits de ski et sur les entrées dans les centres aqualudiques). Ces

initiatives restent des niches, et tendent à se développer. Les entreprises de remontées mécaniques prennent très au sérieux cette problématique puisque certaines d'entre elles rachètent des appartements dans leur station, les réhabilitent et les remettent sur le marché. Ainsi la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), à travers la Compagnie Des Alpes, a lancé en 2013 une foncière (structure permettant l'acquisition de biens immobiliers) afin de donner les moyens aux entreprises de remontées mécaniques de racheter des appartements, voire des lots complets d'appartements, de les réhabiliter et de les remettre sur le marché avec des baux de 9 ou 18 ans. Sur notre territoire de recherche, ce sont les stations de La Plagne, des Arcs et des Ménuires qui sont pilotes de l'opération. Il est donc question de la « redécouverte » de l'intégration par les entreprises de remontées mécaniques puisqu'elles reprennent leur rôle d'aménageur. Ces opérations de réhabilitation et les projets toujours actuels de construction de nouvelles résidences de tourisme ou d'hôtels sont justifiés à nouveau à partir de l'évolution des attentes de la clientèle. Les anciens appartements ne sont plus estimés conformes aux attentes de la clientèle actuelle, le modèle fonctionnaliste standardisé que l'on pourrait qualifier de « fordiste » ne serait plus ce que recherche la clientèle d'aujourd'hui.

Ces différents projets ont eu une conséquence non négligeable sur les stations : une montée en gamme. C'est de cette manière que le modèle a réussi à perdurer, et à se reproduire. En effet, la réhabilitation comme la construction neuve se fait en direction d'une clientèle plus aisée.

« La stratégie de croissance en valeur (montée en gamme, augmentation du prix des forfaits) privilégiée par les opérateurs touristiques (sur une croissance en volume de fréquentation) accentue le caractère élitiste des sports d'hiver et l'effet de niche de clientèle qui en résulte. Le ski est ainsi pratiqué chaque année par moins de 8 % des Français, et de 2 à 3 % des adeptes « consomment » 70 à 80 % des journées skieurs. Dans ce contexte, les opérateurs concernés (privés ou publics) semblent avoir renoncé à la « démocratisation » du tourisme de montagne, ce que confirme l'« expulsion » de fait des différentes formes de tourisme social (colonies, camps, classes de neige) de la plupart des grandes stations par la pression foncière et immobilière » (Bourdeau, 2008, p3).

Extrait n°58



Source Rapports et Études : Plaquette Diagnostic lits touristiques SCOT, 2014

L'extrait n°58 porte sur les hôtels et illustre parfaitement la part croissante de l'hébergement haut de gamme, cherchant à attirer une clientèle étrangère aisée.

« Depuis la fin des années 1980, l'élévation continue des investissements fut la condition sine qua non de la survie et du développement de l'activité (des sports d'hiver) : élargissement et recalibrage des pistes, lissage des versants, enneigement artificiel, course à l'armement sur les remontées mécaniques, système de tarification et de péages automatiques au pied des remontées... Mais cette évolution ne trouve son sens économique et sa raison d'être que dans l'élévation continue du standing des stations et la recherche de clientèle toujours plus solvable. Évidemment, dans une boucle de rétroaction périlleuse, seules les stations qui réussissent cette montée en gamme peuvent continuer cette course aux investissements et poursuivre cette lancée » (Gauchon, 2010, p67). Cette évolution peut expliquer les besoins en services et en qualité d'accueil pour la clientèle dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent.

Il nous faut aborder une autre problématique à laquelle les stations sont confrontées, c'est la transformation des séjours, et le raccourcissement de leur durée. En effet, les hébergements comme les remontées mécaniques fonctionnaient sur une base de sept jours dans la station (6 jours de ski), ce qui a structuré l'organisation et gestion de la station. Cependant, les transformations, notamment dans le monde du travail, ont eu pour conséquence l'émergence de courts séjours (trois ou quatre jours), ce qui demande aux prestataires de s'adapter à ces nouvelles pratiques. « Moi je ne sais pas trop répondre à cette question, certains disent que c'est l'avenir moi je ne suis pas forcément convaincu, car chaque année ne se ressemble pas, et après il y a un autre problème avec les courts séjours en tout cas dans les agences immobilières, c'est que vous avez des coûts impondérables que vous restez 1 ou 10 nuits le coût est exactement le même à savoir le ménage et puis par exemple la

location de draps. Et donc ce qui implique que faire du court séjour il y a un montant minimum à donner au propriétaire si c'est pour lui donner un faible revenu si on met en avant la consommation électrique, l'usure du bien à un moment donné c'est pas du tout intéressant sachant que l'agence elle prend les honoraires à la suite donc euh. Nous ne sommes pas des hôtels, l'hôtel lui est plus propice à faire des courts séjours en agence c'est difficile » (Agence immobilière Val Thorens).

Certains professionnels ont intégré ce nouveau type de consommation, mais pour d'autres cette flexibilité est difficile à intégrer.

Néanmoins, nous voyons une autre forme de fragilité qui peut avoir des conséquences notables sur la rentabilité globale de la station, elle apparaît lorsqu'on regarde de manière précise la répartition des séjours suivant l'époque.

L'avant et l'arrière-saison

L'extrait n°59, publiée par Domaine Skiable de France (DSF), fait apparaître la diminution de la part des vacances de printemps sur l'ensemble de la saison depuis 1997 à l'échelle de la France, sachant que celle-ci représentait 8,1% jusqu'en 2010. Cette question n'est donc pas négligeable pour l'économie globale de la station. La raison de cette érosion, selon les professionnels du tourisme, est liée au calendrier scolaire : le décalage des dates des vacances de printemps serait la principale raison de la diminution de la fréquentation des stations à cette époque. Une mobilisation importante s'est mise en place pour faire entendre la voix des acteurs des stations pour essayer d'influer sur la période des vacances.

Extrait n°59

Part des vacances de printemps en % sur l'ensemble de la saison à l'échelle des stations de sports d'hiver françaises

| Année | Fin des vacances | Part des vacances dans la saison |
|-------|------------------|----------------------------------|
| 1996 | 02-mai | 8 % |
| 1997 | 28-avr | 6 % |
| 1998 | 27-avr | 8 % |
| 1999 | 03-mai | 8 % |
| 2000 | 02-mai | 10 % |
| 2001 | 02-mai | 10 % |
| 2002 | 29-avr | 10 % |
| 2003 | 05-mai | 8 % |
| 2004 | 03-mai | 9 % |
| 2005 | 09-mai | 4 % |
| 2006 | 09-mai | 7 % |
| 2007 | 02-mai | 11 % |
| 2008 | 05-mai | 6 % |
| 2009 | 04-mai | 8 % |
| 2010 | 02-mai | 8 % |
| 2011 | 09-mai | 4 % |
| 2012 | 06-mai | 4 % |
| 2013 | 12-mai | 2 % |

Moyenne :
8.1 %

Source Rapports et Études : RETROSPECTIVE : Analyse de 20 ans de vacances de printemps, Domaine Skiable de France, 2014

La motion lancée par Domaine Skiable de France (extrait n°60) permet de voir le type de discours construit autour de cette problématique. L'importance du tourisme pour l'économie française, le besoin de concertation sont revendiqués par ces professionnels, tout comme la question de l'emploi. Néanmoins, même si le calendrier scolaire est la principale raison, on ne peut exclure d'autres problématiques venant se rajouter sur cette période. Certains acteurs rencontrés expriment également la crainte que dans le temps la clientèle ne vienne plus, qu'elle perde l'habitude de venir skier au printemps. Nous avons déjà soulevé la question de la fiabilité de l'enneigement, le printemps étant la saison qui se réchauffe le plus par rapport au trois autres : « *Statistique : Par rapport à la normale 1961/1990 :*

- *L'enneigement avant-saison de 2013 : -28% ;*
- *L'enneigement de pleine saison 2014 : +22% ;*
- *L'enneigement arrière-saison 2014 : -61%.*

La réduction des cumuls de neige entre les périodes 1960/1986 et 1987/2014 :

- *Avant-saison : -21.5% ;*
- *Pleine saison : -21.5% ;*
- *Arrière-saison : -25%. »¹¹*

¹¹Observatoire savoyard du Changement Climatique note 29
http://www.mdp73.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=89&Itemid=37

La conjugaison de ces deux éléments peut, à terme, réduire la durée de la saison si le travail de sécurisation de l'enneigement est de plus en plus difficile à obtenir pour peu de fréquentation.

Extrait n°60

Motion des professionnels du tourisme
jeudi 7 novembre 2013
Tourisme d'avril – Emplois en péril

Les professionnels du tourisme, à l'occasion du Congrès annuel de Domaines Skiabiles de France, réunis les 6 et 7 novembre, manifestent leur profond ressentiment devant les propositions de calendrier scolaire pour les années allant de 2014 à 2017.

Les professionnels du tourisme rappellent qu'ils ont jusqu'à présent toujours été ouverts au dialogue et attentifs à proposer des solutions qui intègrent au mieux l'équilibre des enfants et leur rythme chronobiologique (y compris dans l'adaptation aux saisons).

Ils rappellent aussi que le calendrier scolaire a une forte influence sur la vie sociale et économique de la France, en particulier sur l'industrie touristique qui représente 7% du PIB national, 78,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 900 000 emplois.

Or, en raison des décalages successifs des congés de février et de printemps, la fréquentation des stations de montagne durant les vacances de printemps a chuté de 70% en 3 ans impactant toutes les stations grandes, petites et moyennes.

Par ailleurs, facteur aggravant, la proposition de calendrier 2016-2017 propose des départs en congés à mi-semaine. Nous ne pouvons accepter une proposition qui revient tout simplement à amputer d'une semaine le travail des professionnels du tourisme !

Nous ne comprenons pas que nos efforts pour sécuriser les parcours professionnels des 120.000 saisonniers des stations soient remis en cause, pour 35.000 d'entre eux, par une décision unilatérale.

Plus incompréhensible encore, ce calendrier scolaire est synonyme pour l'Etat d'un manque à gagner de 80 à 100 millions d'euros de recettes fiscales.

Un tel calendrier ne fait pas qu'impacter les professionnels de la montagne. C'est l'ensemble de l'industrie touristique qui se trouve mis en difficulté. Les stations du littoral sont également sensiblement touchées car ce calendrier englobe désormais les ponts de mai dans les vacances de printemps, tout en les privant d'un lancement de saison début avril.

Pour toutes ces raisons, nous jugeons inacceptable que le calendrier scolaire soit élaboré sans réelle concertation et de manière unilatérale par le seul ministère de l'éducation nationale en totale contradiction avec les déclarations du Président de la République de faire du tourisme une cause nationale en 2014.

Le calendrier scolaire imposé depuis déjà trois ans a fait assez de dégâts : il doit être corrigé pour les trois prochaines années.

Source internet : http://www.domaines-skiabiles.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=318&Itemid=1

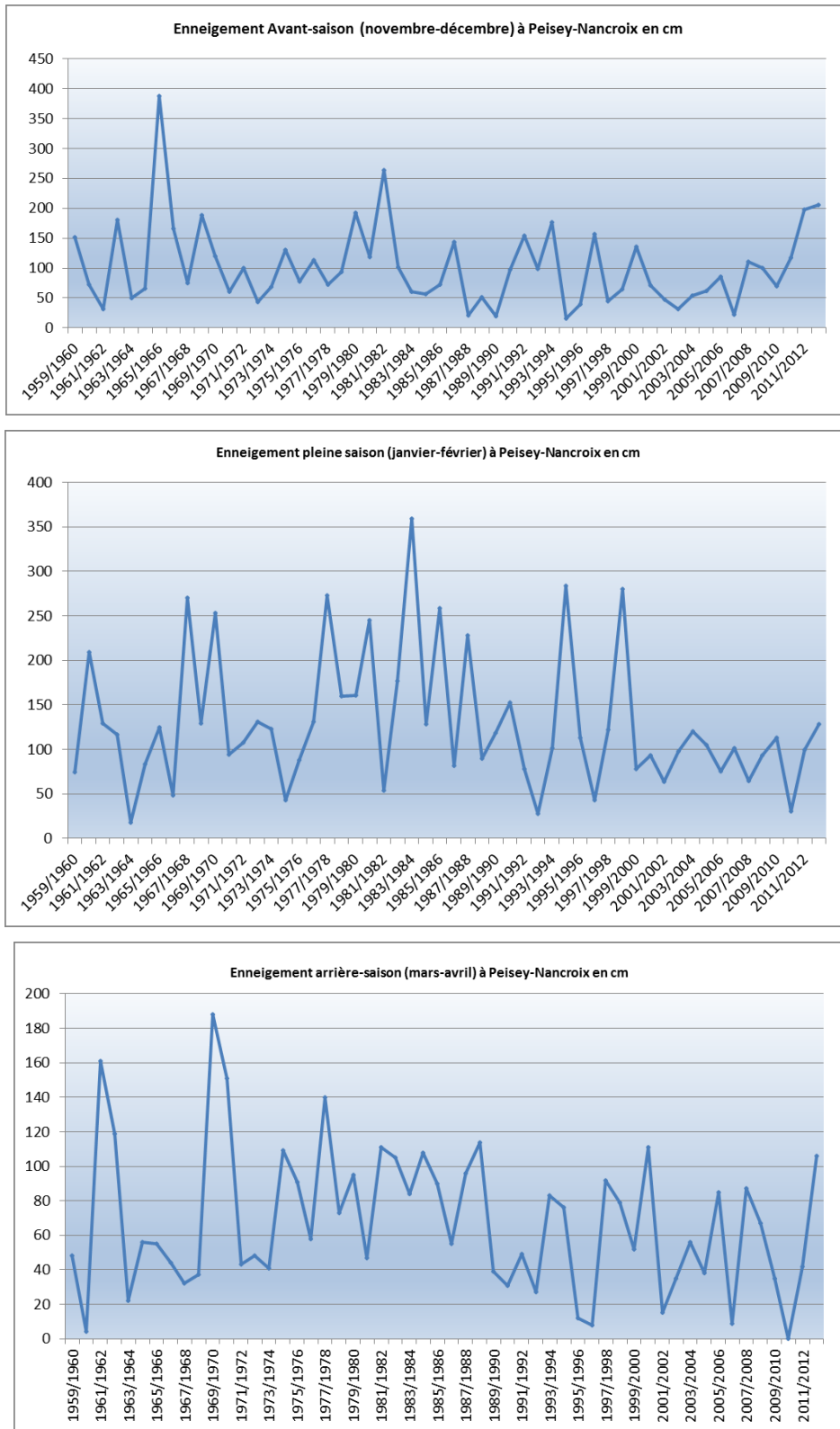
L'arrière-saison et l'avant-saison sont un révélateur de la gouvernance au sein de la station. En effet, jusqu'à maintenant trois types d'acteurs ont été mentionnés : les entreprises de remontées

mécaniques, l'immobilier de tourisme (propriétaire, résidence de tourisme, etc.) et de manière sous-entendue la commune (comme entité organisatrice du tourisme sur son territoire). Cependant il ne faut pas oublier que les stations en tant que destination touristique demandent la présence de commerces sur place, la station devant former un tout. Les clients demandent les mêmes prestations qu'ils viennent en vacances en décembre ou en avril, or ils ne trouvent pas toujours l'intégralité des prestations. Les dates d'ouverture et de fermeture de la station sont décidées conjointement entre les entreprises de remontées mécaniques et la commune (car elles sont liées contractuellement par une délégation de service public). Cependant, en tant qu'entreprises indépendantes, les commerces ne peuvent être soumis à cette périodisation. Si tous les professionnels du tourisme n'ouvrent pas la même semaine, la conséquence pour la clientèle, et donc pour l'image globale de la station, est d'avoir une partie des commerces fermées, ce qui peut nuire également à la rentabilité globale de la station. Il y a donc à travers cet exemple une difficulté à fédérer tous les acteurs pour une cause générale, puisque chacun a sa propre logique.

Cette question ne peut être négligée, car non seulement elle cristallise des tensions entre ceux qui disent « jouer le jeu », c'est-à-dire restant ouverts malgré la faible fréquentation et ceux qui ferment soit par perte économique (l'ouverture revenant plus cher que la fermeture) ou parce qu'ils ont un commerce ailleurs. De plus, les maires de certaines stations souhaitent trouver des solutions (notamment fiscales) pour inciter les commerces à rester ouverts. C'est bien dans la conjonction de plusieurs évolutions, entre effets sociétaux (calendrier scolaire et mode de consommation du ski) et changements environnementaux que les vulnérabilités doivent être comprises. Une diminution de la fréquentation au printemps, avec un déficit d'enneigement et des professionnels qui cessent leur activité avant la date de fermeture de la station, peut à terme réduire encore la durée de la saison et rendre la rentabilité de l'ensemble plus compliquée.

La problématique de l'enneigement sur l'avant et l'arrière-saison n'est pas négligeable (Cf. graphique n°19), celle-ci va venir ajouter une pression supplémentaire sur des périodes déjà en difficulté. Nous allons donc nous pencher sur l'enneigement du début et de fin de saison.

Graphiques n°19

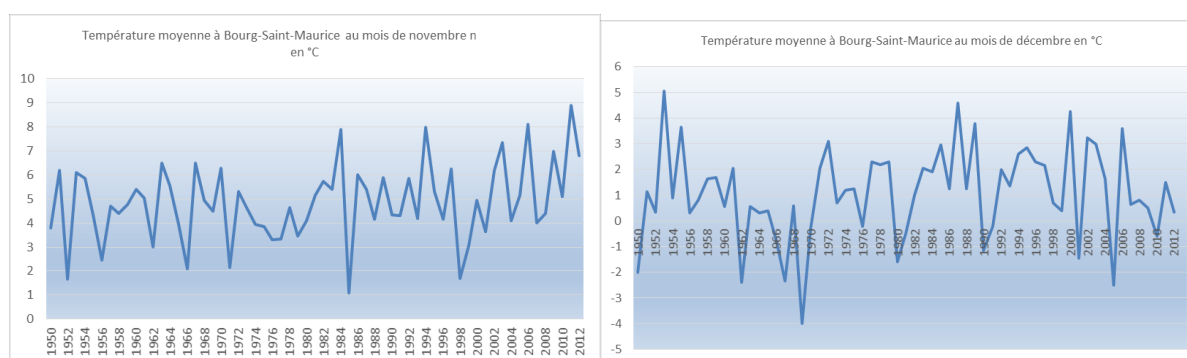


Source : Météo France, OsCC MDP73

L'enneigement de pleine saison est stabilisé sur la période des années 2000-2010, garantissant l'exploitation sans problème du domaine skiable sur janvier/février. Il n'en va pas de même pour celui de l'avant et l'arrière-saison qui est de plus en plus aléatoire (Cf. graphique n°20).

Les mois de novembre/décembre sont extrêmement importants, ils permettent la préparation du domaine skiable pour qu'il soit exploitable dès l'arrivée des premiers touristes et particulièrement pour les vacances de Noël. Ces préparatifs prennent notamment la forme de fabrication de neige de culture, cependant celle-ci est directement liée à la température puisqu'elle demande une température humide de -4 degrés¹².

Graphiques n°20



Source : Météo France, OsCC MDP73

Les températures moyennes ont augmenté pour ces deux mois essentiels à la préparation de la saison d'hiver (Cf. graphique n°20). Ces évolutions n'ont à ce jour pas eu d'impact sur la période des vacances de Noël, mais les semaines d'ouverture du début du mois de décembre semblent être de plus en plus compromises, comme le montre l'exemple de la station de Méribel (pour la saison 2014/2015), qui retarde son ouverture d'une semaine du 06/12/2014 au 13/12/2014. Mais ce sont surtout les courses sportives, notamment le Critérium de la Première Neige de Val d'Isère (épreuve de la coupe du monde de ski), qui sont fragilisées. C'est une perte importante pour la station organisatrice (Val d'Isère) mais également pour la place de l'Europe dans l'organisation de compétitions internationales de ski. Cette manifestation a été annulée en 2003 et 2011 (Cf. extrait n°61) et a été maintenue au dernier moment en 2014 (Cf. extrait n°62).

¹² Se reporter au chapitre 2 où cette affirmation est développée.

Extrait n° 61

Extrait du journal Dauphiné Libéré du 01/12/2011

Le Critérium de la Première Neige annulé

Après une journée marathon, sur place et outre-Atlantique, le prochain Critérium de la Première Neige a tout simplement été annulé, faute de neige et de prévisions météorologiques favorables. Les épreuves savoyardes sont d'ores et déjà reprises la semaine prochaine à Beaver Creek.

Une opération blanche. Un sacré coup dur. Après une interminable journée, Val d'Isère a été rayé de la carte de la Coupe du monde pour cette saison. Une première depuis décembre 2003 (en 2006, seules les courses féminines avaient été maintenues, et une descente masculine avait eu lieu en janvier pour une reprise de Chamonix).

Source internet : <http://www.ledauphine.com/savoie/2011/11/30/operation-blanche-a-val-d-isere>, Consulté le 03/12/2014

Extrait n°62

Extrait du journal Ski Chrono du 26/11/2014

Val d'Isère ouvre mais l'étape des tests est annulée

L'étape du Ski Force Winter Tour, qui permet de tester les nouveaux skis de l'année, programmée ce week-end à Val d'Isère est annulée apprend-on auprès de la Fifas, à l'origine de la manifestation. La station de Val d'Isère maintient en revanche son ouverture ce week-end avec même la possibilité sur le glacier du Pissaillas -où le ski sera gratuit ce weekend- de tester quelques skis avec la présence de quelques marques.

La Fis en visite le 4 décembre pour le Critérium de la Première Neige. Rappelons que l'expert neige de la Fédération internationale de ski (Fis) doit se déplacer jeudi 4 décembre pour valider ou non l'organisation du Critérium de la Première Neige hommes (géant et slalom messieurs) programmé les 13 et 14 décembre. Un changement de temps avec un petit retour d'Est est annoncé. Mais sera-t-il assez puissant pour arriver jusqu'à Val ? À ce jour, un peu de neige a pu être fabriqué sur la Face de Bellevarde.

Source internet : <http://www.ledauphine.com/skichrono/2014/11/26/val-d-isere-ouvre-mais-l-etape-des-tests-est-annulee>, Consulté le 03/12/2014

Il y a donc une pression climatique qui s'accroît sur cette période, ayant des répercussions sur les événements et les dates d'ouverture. Il y a ainsi une vulnérabilité sur les débuts de la saison hivernale, qui conjuguée aux problématiques de fin de saison peut à terme diminuer la durée de la saison d'hiver et poser un réel problème de rentabilité économique.

Photo n°8

Deuxième jour d'ouverture de la station de la Montalbert (La Plagne) saison 2014-2015



Photo : A. Bonnemains

La photo n°8 met en évidence le manque de neige au début de la saison 2014-2015. Si l'enneigement ne permet pas d'avoir un domaine skiable capable d'occuper les skieurs toute la journée, il faut donc développer des activités alternatives au ski. C'est donc la capacité d'adaptation de la station qui est en jeu, peut-elle offrir d'autres prestations que le ski ? C'est bien à travers ce questionnement que se révèle la vulnérabilité intrinsèque au modèle des stations de haute altitude. Nous avons montré les enjeux économiques de ce tourisme et l'importance des investissements pour garantir la fréquentation touristique hivernale. La spécialisation grandissante de ces destinations dans les sports d'hiver les rend particulièrement vulnérables à des déficits d'enneigement en début et fin de saison, les activités hors ski n'étant organisées et structurées comme des compléments. Ce qui est sous-jacent, c'est la réduction de la durée de la saison hivernale impliquant une rentabilité économique moindre et de nombreuses problématiques sociales (diminution de la durée de travail, des embauches, etc.).

Pour le début de saison, si les températures ne permettent pas de produire de la neige (Cf. extrait n°63) pour assurer l'ouverture et le maintien de l'enneigement, cela entraîne des reports d'ouverture de la station. Le début de la saison 2014-2015 en est une bonne illustration, les acteurs du tourisme de Méribel ont décidé au vu du manque de neige et de l'impossibilité d'en produire de reporter la semaine d'ouverture de la station de 7 jours, avec toutes les conséquences que cette décision engendre en termes de remboursements (hébergement, forfaits de ski et matériel).

Extrait n°63

Extrait du suivi climatique à Bourg-Saint-Maurice, Observatoire savoyard du Changement Climatique

| Novembre 2014 | Valeurs | Ecart / période 1981-2010 | Ecart / période 1961-1990 | Classement |
|----------------------|---------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Températures | 9.2°C | +4.1°C | +4.6°C | 1er le plus chaud |
| Précipitations | 76.6mm | -10% | -20% | 32e le plus arrosé |

Très chaud et moyennement arrosé

Source internet : http://www.mdp73.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=110&Itemid=37 consulté le 15/12/14

Quant à la fin de saison elle subit une double problématique, celle de la diminution de sa fréquentation mais également une diminution de l'enneigement (Cf. photo n°9).

Photo n°9

Illustration du manque de neige avril 2011 Aime 2000 et Plagne Centre



Source : F. Bonnemains

Il y a l'exemple dans l'histoire des sports d'hiver d'une pratique touristique qui a quasiment disparu aujourd'hui sous l'effet conjugué des changements climatiques (ici la fonte des glaciers) et des évolutions des goûts de la clientèle (passé de mode) : le ski d'été.

Le ski d'été

Sur cinq glaciers équipés pour le ski d'été en Tarentaise, trois ont fermé à cause des changements climatiques, puisqu'ils ne pouvaient plus accueillir la pratique du ski : Les Arcs, La Plagne et Val Thorens (Cf. extrait n°64). En ce qui concerne ceux encore ouverts, c'est Tignes qui reste la station de référence puisqu'elle est un centre important d'entraînement pour les fédérations de ski nationales et internationales. Cependant, ceci n'est plus un argument touristique, c'est même l'inverse.

Extrait n°64

| Station | Année de création de la station | Glacier équipé (date)/ dénivellation | Activité actuelle sur le glacier Nombre de remontées | Durée d'exploitation l'été surface exploitée / surface totale* |
|-------------|---------------------------------|--|--|--|
| Val d'Isère | 1934 | Pisaillas (1963) 250 m | été (en fonction des saisons) hiver 4-5 pistes, 3 remontées dont 2 sur le glacier (2 démontées) | 30/06 au 15/08 70 ha / 192 ha |
| Tignes | 1956-1965 | Grande Motte (1967-1968) 720 m | été/hiver 7 pistes, 14 remontées (1 démontée) | 8/06 au 16/09 (2001) 130 h / 443 ha |
| La Plagne | 1961 | Bellecôte Chiaupe (1978) 260 m | arrêt en été en 2003. hiver 3 pistes, 5 remontées dont 3 sur le glacier (2 démontées) | Arrêté |
| Val Thorens | 1973 | Péclet Chavière 300 m | arrêt en été en 1999. arrêt pour Péclet en hiver en ??? ; arrêt en 1990 pour Chavière (démontage en 2002) 2 pistes, 1 remontée d'accès (3 démontées) | Arrêté |
| Les Arcs | 1963-1968 | Varet (1982 : téléphérique de l'Aiguille Rouge) 250 m | arrêt en été en 1989. hiver | Glacier disparu |

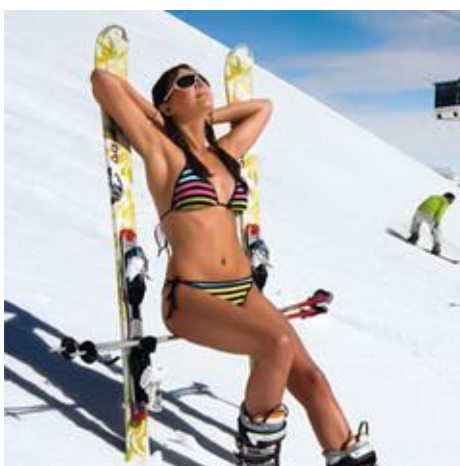
Source : L. Laslas, 2009

« Le ski d'été, dès sa mise en place, a tout de suite appuyé sa communication sur des images fortes : il s'agissait de promouvoir la montagne d'été, en proposant du ski, mais également en encourageant la fréquentation de ces nouveaux lieux de vacances estivales. Les promoteurs du ski ont donc mis en place un nouveau concept. La ligne directrice de cette politique consistait à présenter un produit original, réunissant les avantages de la montagne et ceux de la mer. Et très rapidement les points-clés de cette communication sont apparus sous deux idées simples : proposer du ski dans des conditions climatiques agréables et sur un glacier fréquenté par des "nymphettes" vêtues d'un simple maillot de

bain" (Verollet, 2002, p65) (...) l'imaginaire a évolué, les attentes de la clientèle se sont modifiées et l'ancienne politique commerciale est devenue obsolète. Les images qu'elle véhiculait ne correspondaient plus aux nouvelles envies » (Verollet, 2002, p 67). Nous pouvons constater que la communication de la station de Tignes pour le ski d'été correspond aux normes évoquées (Cf. extrait n°65).

Extrait n°65

Publicité de Tignes pour le ski d'été, mai 2014



Source internet : <http://www.skiinfo.fr/actualites/a/569749/ski-d-%C3%A9t%C3%A9-en-france>, Consulté le 08/12/2014

En ce qui concerne le ski d'été à Val d'Isère, les professionnels du tourisme ne cherchent pas à communiquer spécifiquement sur cette activité pour la clientèle, notamment parce qu'il est ouvert sur la période restreinte de début juin et mi-juillet (date d'ouverture 2014), durée variable selon les années. L'arrêt du ski d'été est bien à comprendre dans l'interaction entre évolution sociétale et climatique. Le ski d'été a été discuté dans les entretiens, pour montrer les évolutions qu'ont connues les stations de sports d'hiver. « *Tignes pendant des décennies a vécu de la monoculture du ski l'été, d'avoir le glacier, d'avoir les équipes nationales qui venaient s'entraîner à Tignes. L'été c'était le ski ; 80% des gens qui venaient faisaient du ski, pour donner un ordre d'idée aujourd'hui c'est 7%. On est passé de 80% à 7%. Le 1^{er} argument du pourquoi on a choisi ce changement de fusil d'épaule, parce que le réchauffement climatique. Il y a 15 ans il y avait 6 ou 7 glaciers ouverts en France, aujourd'hui on est deux : Tignes est les 2 Alpes et Tignes s'arrêtera bien avant les 2 Alpes ; parce que le glacier n'est pas exposé pareil on est plein sud » (Directeur Tignes Développement). Cette citation nous permet d'introduire un autre point ressortant des entretiens réalisés auprès des acteurs : la fonte des glaciers. Elle est perçue et discutée, mais n'est pas mise en lien avec le système touristique. Les représentations des acteurs face aux changements climatiques et leur perception de la vulnérabilité des stations sont essentielles à mettre en avant puisqu'elles peuvent être des freins ou des leviers à*

l'adaptation. Nous les avons regroupées sous le terme de critères psychosociologiques. « *Depuis peu, l'American Psychological Association (2009) a rendu compte de l'importance de la psychologie dans la lutte contre le changement climatique. Son rapport précise l'existence de barrières physiologiques et psychologiques qui empêcheraient les modifications comportementales susceptibles de limiter les causes et les effets des changements climatiques. Le comportement reste un élément essentiel* » (Lammel and al, 2012, p3).

I-c Vulnérabilité psychosociologique : Les représentations face aux changements climatiques

Dans le cadre d'une analyse sur les vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques des stations de haute altitude de Tarentaise, il est fondamental de comprendre les représentations sociales que se font les acteurs de ce phénomène et de ses risques. « *Une représentation sociale nous permet de comprendre et d'expliquer la réalité en l'intégrant dans un cadre assimilable qui correspond à nos valeurs et nos idées, elle permet de déterminer nos pratiques, elle permet de justifier nos conduites a posteriori et enfin, elle permet de définir l'identité d'un groupe et de rendre possible le maintien de sa spécificité* » (Zbinden and al, 2011, p4). D'une manière globale, des représentations sociales des individus vont découler leur comportement et leur attitude vis-à-vis des événements qu'ils vont être amenés à gérer (Lammel and al, 2012). « *La compréhension du changement climatique, et plus largement du climat, est importante parce qu'elle influe sur les niveaux de préoccupation, de croyance et de perception du risque qui, à leur tour, ont un impact sur la motivation pour agir. Par ailleurs, la recherche en psychologie suggère que certaines caractéristiques perçues du changement climatique peuvent conduire les individus à sous-estimer l'ampleur des risques* » (Lammel and al, 2012, p3). Les représentations sociales des changements climatiques et des risques induits vont donc conditionner les actions mises en œuvre pour lutter contre cette problématique. « *S'il est reconnu aujourd'hui que la compréhension des attitudes du public à l'égard des risques environnementaux est cruciale, dans la mesure où ces attitudes pèsent sur l'acceptabilité des mesures politiques en la matière, comme sur la volonté des pouvoirs publics de prendre ces mesures, cela est encore plus vrai dans le cas de la lutte contre le réchauffement planétaire, qui nécessitera que chacun modifie ses habitudes de vie* » (Peretti-Watel et Hammer, 2006, p12). Il est d'ailleurs intéressant de constater que le rapport 2014 du volume 2 du GIEC accorde une place aux représentations sociale des changements climatiques (Cf. extrait n°66).

Extrait n°66

Extrait Final Draft IPCC AR5 Chapter 2 : Foundations for decisionmaking

2.2.1.2. Psychology

Psychology plays a significant role in climate change decision-making (Gifford, 2008; Swim et al., 2010; Anderson, 2011). Important psychological factors for decision-making include: perception, representation, knowledge acquisition, memory, behaviour, emotions and understanding of risk (Böhm and Pfister, 2000; Leiserowitz, 2006; Lorenzoni et al., 2006; Oskamp and Schultz, 2006; Sterman and Sweeney, 2007; Gifford, 2008; Kazdin, 2009; Sundblad et al., 2009; Reser et al., 2011; Swim et al., 2011).

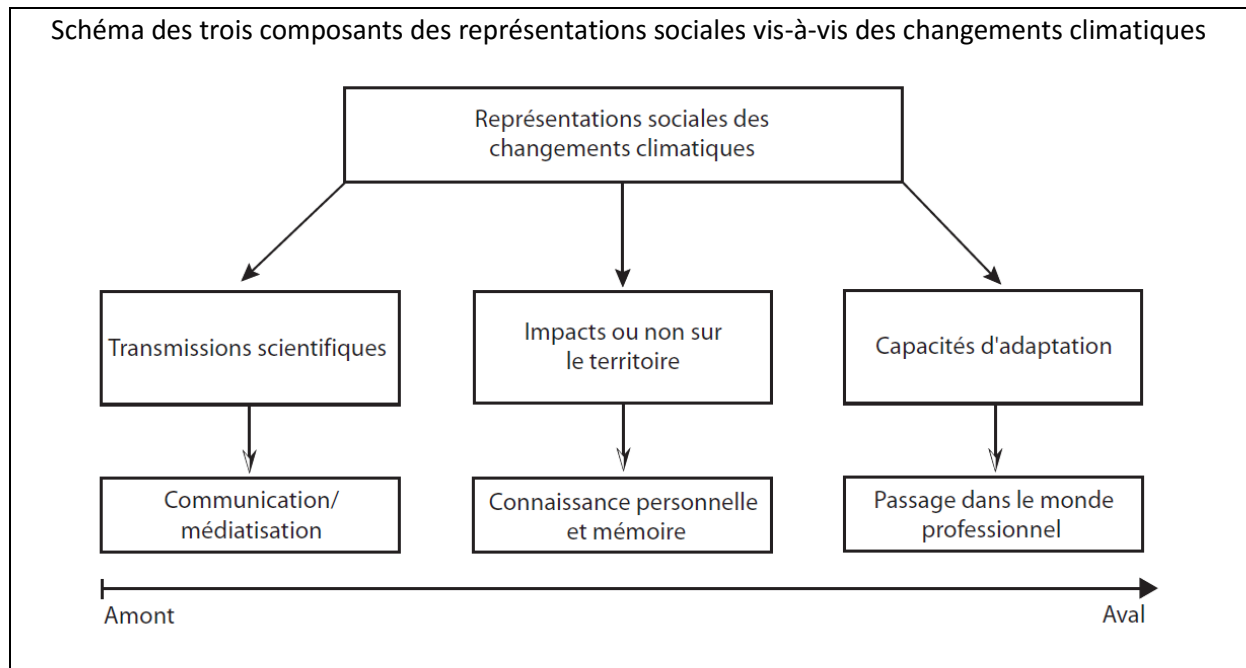
Psychological research contributes to understanding on both risk perception and the process of adaptation. Several theories, such as multi-attribute utility theory (Keeney, 1992), prospect theory (Kahneman and Tversky, 1979; Hardman, 2009), and cumulative prospect theory relate to decision making under uncertainty (Tversky and Kahneman, 1992), especially to risk perception and agency. Adaptation in complex situations pits an unsure gain against an unsure loss, so creates an asymmetry in preference that magnifies with time as gains/losses are expected to accrue in future. Decisions focusing on values and uncertainty are therefore subject to framing effects. Recent cognitive approaches include the one-reason decision process that uses limited data in a limited time period (Gigerenzer and Goldstein, 1996) or decision by sampling theory that samples real-world data to account for the cognitive biases observed in behavioural economics (Stewart et al., 2006; Stewart and Simpson, 2008). Risk perception is further discussed in Chapter 19.6.1.4.

Source Rapports et Études : Final Draft IPCC AR5 Chapter2 : Foundations for decision making, 2014, p9

Les représentations sociales des changements climatiques peuvent être analysées à trois niveaux (Cf. figure n°18, p250):

- 1- En amont, celles de la transmission des informations scientifiques, qui renvoient à la communication et à la médiatisation des causes et des conséquences des changements climatiques.
- 2- Le niveau du constat ou non des impacts du phénomène sur le lieu de vie et de travail, en lien avec ce que l'on connaît et la mémoire des événements.
- 3- En aval, au niveau des capacités d'adaptation c'est le transfert ou non des conséquences des changements climatiques dans le domaine professionnel.

Figure n°18



Dans nos entretiens auprès des acteurs du tourisme nous avons voulu appréhender leurs représentations sociales des changements climatiques. Lors des entretiens nous avons procédé par questions ouvertes. Cette méthodologie permet de recueillir des perceptions globales, ces questionnements viennent à la suite du fonctionnement des stations de sports d'hiver: est-ce que les changements climatiques sont une vulnérabilité pour votre station de sports d'hiver? Les changements climatiques ont-ils des impacts sur votre station? Quelle est la capacité d'adaptation de la station face à ce phénomène?

Dans un premier temps, nous avons souhaité savoir si les changements climatiques étaient perçus comme un risque pour les professionnels du tourisme des stations de haute altitude de Tarentaise. « *Les risques contemporains analysés par Beck sont des effets secondaires d'activités productives, et ils ne cessent de se développer parce que l'arbitrage entre production de richesses matérielles et production jointe de risques favorise toujours la première : les richesses produites sont immédiates, tandis que les risques induits sont différés et restent longtemps invisibles. Ces risques prolifèrent donc d'autant plus facilement qu'ils échappent à nos sens. Cela induit aussi une grande malléabilité des attitudes à leur égard : un risque invisible est plus facilement nié ou, au contraire, dramatisé. En outre, parce que ces risques échappent à nos sens, la science devient le médiateur nécessaire pour les appréhender : elle seule dispose des instruments pour les mesurer* » (Peretti-Watel et Hammer, 2006, p3). Le résultat de ce questionnaire est relativement similaire à l'étude *Baromètre Environnement EDF-R&D* (Peretti-Watel et Hammer, 2006) qui met en exergue « *le caractère secondaire du*

réchauffement climatique dans les inquiétudes écologiques des Français : 42% des personnes interrogées jugent ce problème très préoccupant, loin derrière les pollutions des eaux souterraines (75%), des lacs, des rivières et des mers (67%) et de l'air (64%) » (Peretti-Watel et Hammer, 2006, p4).

À partir des entretiens menés auprès des acteurs de stations, nous avons pu identifier sept thèmes récurrents concernant les changements climatiques que nous pouvons inclure dans la typologie mise en place par M. Marc (Cf. tableau n°20).

Tableau n°20

| Représentations des acteurs de stations de sports d'hiver face aux changements climatiques | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| | | Aléas Météo non CC | Protection par l'altitude | Variation de température | Contre le CC | Neige de culture | Pas de lisibilité | Moins de neige | Recul des glaciers |
| Négationniste | Fixiste | X | X | X | | | X | X | |
| | Optimiste | | X | | | X | | | |
| | Technocrate | X | | | | X | | | |
| | Sceptique | | | | X | | X | | |
| | Théorie du complot | | | | X | | | | |
| Réaliste | | | | | | | X | X | |
| Catastrophiste | | | | | | | X | X | |

Source : A. Bonnemains

M. Marc met en avant trois postures principales à l'égard des changements climatiques : négationnisme, réalisme et catastrophisme. Au sein des négationnistes cinq positions se dégagent en fonction des représentations :

- 1- Les fixistes (cyclicité naturelle du climat).
- 2- Les optimistes (les conséquences du CC sont ailleurs et il y a également des opportunités).
- 3- Les technocrates (la technologie permet de lutter contre les changements climatiques).
- 4- Les sceptiques (écartent l'hypothèse des changements climatiques).
- 5- Les partisans de la théorie du complot.

Avant de rentrer précisément dans la typologie des représentations, il est nécessaire de noter que lorsque l'on aborde ce thème, il est identifié principalement par l'enneigement, les autres risques sont évacués. Il n'est pas facile de faire parler les acteurs sur ce sujet, celui-ci est très rapidement mis de côté, puisqu'il n'est pas pensé comme pouvant être une vulnérabilité pour ces stations. Au mieux le discours se concentre sur les questions d'environnement et de « développement durable » au sens

large. *« Parce que les sports d'hiver sont la source de revenus la plus importante pour de nombreuses régions alpines, la présence garantie de neige devient l'un des éléments clés qui peuvent être offerts aux touristes. Cependant, le changement climatique a toujours été négligé par les professionnels du tourisme, car les effets de ces variations ne deviendront pour l'essentiel visibles que dans le long terme. Par ailleurs, les fortes chutes de neige des quelques derniers hivers ont certainement contribué à repousser la question en arrière-plan »* (ClimAlp Tour, 2011, p33).

Néanmoins, les catégories exposées dans ce tableau peuvent être questionnées, comme toutes typologies elles sont problématiques. Comment qualifier un discours de réaliste ou catastrophiste, sachant qu'ils reconnaissent tous deux la diminution de l'enneigement et le recul des glaciers ? Selon nous, c'est dans la capacité d'adaptation des acteurs du tourisme que la différence est palpable, or il est difficile de faire ressortir ces éléments dans une typologie. De la même manière, les optimistes et les technocrates sont-ils négationnistes ? Cependant, cette classification reste intéressante pour montrer les postures adaptées par les acteurs rencontrés.

La plupart des acteurs rencontrés tendraient vers une posture plutôt négationniste : pour la plupart ce sont des fixistes, puisque ce qui prime dans les représentations c'est le cycle naturel de l'enneigement liée à la variabilité annuellement des cumuls de neige. Certains reconnaissent tout de même une diminution de l'enneigement, mais celle-ci ne pose pas de problème pour l'activité économique. *« Vous êtes face à quelqu'un qui est plus dubitatif que beaucoup c'est-à-dire que le climat ne change pas comme on le dit. Les gens ont la mémoire courte n'est-ce pas ? C'est-à-dire qu'il y a toujours eu des années sans neige qui ont existé, des années bien enneigées, des années mal enneigées, mais globalement on skie bien mieux aujourd'hui qu'il y a 40 ans »* (Entretien Mairie Bourg-Saint-Maurice).

Un certain nombre d'acteurs voient des opportunités dans ces changements : s'il y a réduction de l'enneigement, l'altitude les protégerait et leur permettrait un report de la clientèle des stations de moyenne altitude vers celles se trouvant en haute altitude. *« C'est un site d'altitude et s'il y a un vrai réchauffement un vrai manque de neige ce seront les stations de moyenne altitude qui seront d'abord frappées et du coup comme la montagne reste attractive l'hiver, comme le ski reste exclusif il y aura un transfert vers les sites d'altitudes qui gagneront »* (Entretien OT Val d'Isère).

« Moi je pense que l'évolution climatique va être favorable à Tignes dans les 20 prochaines années. Après dans 20 ans, je ne sais pas c'est trop lointain. Heu, par contre ce n'est pas une bonne chose pour les autres stations qui sont en plus basse altitude parce que moi je ne me réjouis pas du malheur des autres, il y a un réchauffement de la planète il va avoir moins de stations qui vont avoir de la neige donc on aura plus de clients donc plus d'argent » (Entretien représentant des hôteliers de Tignes).

Ces deux premières postures se combinent avec la croyance en la technologie et la technique qui doivent permettre de ne pas subir les effets des changements climatiques. La neige de culture est perçue comme le moyen de lutter contre l'aléa climatique. La neige : *« c'est notre métier principal, qu'on traite cette matière avec tout l'intérêt économique qu'il y a derrière... Il y a tellement d'importance économique au niveau de l'emploi de la dynamique euh de l'apport financier pour les communes on peut plus attendre que la neige tombe comme c'était le cas il y a quelques années, il y a un travail qui a été fait, mené par les collectivités en lien avec l'exploitant tout un réseau de neige de culture »* (Entretien directeur OT station d'altitude de La Plagne). La neige de culture doit permettre de maintenir l'outil industriel.

Pour ce qui est des sceptiques, c'est notamment l'incertitude et le manque de lisibilité dans les explications des changements climatiques qui prédominent : *« Ces aléas climatiques, on a toujours connu de mon jeune âge les périodes de peu d'enneigement en 64 très peu de neige. Pourtant personne ne parlait de réchauffement climatique en 64 »* (Entretien mairie Val d'Isère). Le manque de lisibilité, l'incertitude concernant l'évolution future est une barrière importante à la mise en place d'une stratégie d'adaptation.

En ce qui concerne les partisans de la théorie du complot, nous n'avons rencontré aucun acteur qui s'affichait comme tel, mais deux discours étaient plus axés sur des arguments climato-sceptiques. *« Euh je le dis moi je l'ai déjà dit au responsable de la SAP, je ne crois pas du tout, au réchauffement. Il s'est produit on va dire de 1970 à 2005, il y a effectivement un demi degré, mais comme c'est lié aux activités cycliques solaires. Euh si vous voulez regarder sur des sites internet, et on va de plus en plus où le soleil va faire trop ou moins d'activité. On va vers un minimum solaire qui est comparable, c'est un peu technique, au minimum de Dalton qui a eu lieu de 1800 à 1850, ça ressemble énormément l'activité solaire à cette période-là. En fait l'activité solaire depuis au moins quatre siècles qu'elle est observée par les hommes, donc on a, par rapport aux instruments de maintenant, on a une bonne idée qui permet de voir l'activité solaire future, les cycles sont bien identifiés. Avant je ne me posais pas de question, je suivais l'avis du GIEC, euh là en regardant de près l'activité du soleil au jour le jour, on s'aperçoit à mon avis on rentre dans un minimum identique au minimum de Dalton »* (Entretien maire de Champagny-en-Vanoise).

Pour ce qui est des deux autres catégories, nous avons rencontré quelques réalistes peu de catastrophistes : *« Pour moi elle est super importante (la question climatique) sur notre métier et justement où on est placé en montagne. À la montagne le climat est déterminant sur notre chiffre d'affaires. Après il va falloir qu'on prenne deux hivers, où on ramasse bien, où on manque de neige en début et en fin de saison pour se dire il faut développer telle ou telle chose. Il faudra réagir, mais c'est le nerf de la guerre il faut que ça ne marche pas, j'en suis persuadé. Pour le moment ça marche les*

chiffres d'affaires ils sont monumentaux l'hiver » (Entretien OT La Tania). Cependant, même les acteurs réalistes, constatant les effets des changements climatiques, ne les transposent pas à leur profession ou à la station dans laquelle ils exercent. « *C'est sûr qu'à titre personnel je suis comme tout le monde, je regarde les informations je m'intéresse à l'évolution du climat. Je m'intéresse, mais par contre je suis dans une logique où l'on dispose entre guillemets d'un terrain de jeu, c'est-à-dire le terrain dans lequel on va évoluer, on va faire évoluer des touristes et ben moi j'essaye de l'exploiter au maximum avec toutes ses spécificités* » (Entretien directeur OT station de haute altitude, La Plagne). Ce qui est sous-entendu ici, c'est bien la capacité des individus à transposer une information en action, impliquant une reconnaissance du lien à double sens entre impact de son activité professionnelle sur le climat et conséquence du climat sur son activité. D'une certaine manière, la problématique de l'enneigement remet en cause le cœur même de l'activité principale de ces acteurs, ce qui rend difficile l'intégration des changements climatiques. D'où la forte croyance dans la technologie, notamment la neige de culture pour faire perdurer l'économie principale. De ce fait, les importants investissements engagés par les entreprises de remontées mécaniques mettent en confiance les autres acteurs : « *Donc aujourd'hui, si on prend des mesures d'investissement de canon à neige, des pistes bien préparées, des équipes qui savent ce qu'elles doivent faire, qui travaillent la neige, il n'y a pas de raison que ça se passe mal malgré le réchauffement. Nous c'est ce qu'on a fait, une retenue collinaire. Aujourd'hui s'il y a 3 jours de froid ils peuvent produire. Quand il y a 5 ans il fallait 10 jours de froid donc on prend des mesures d'anticipation on ne peut pas dire que le réchauffement climatique mette en péril l'économie, ça le complique sûrement, mais on a des réponses* » (Entretien mairie Courchevel).

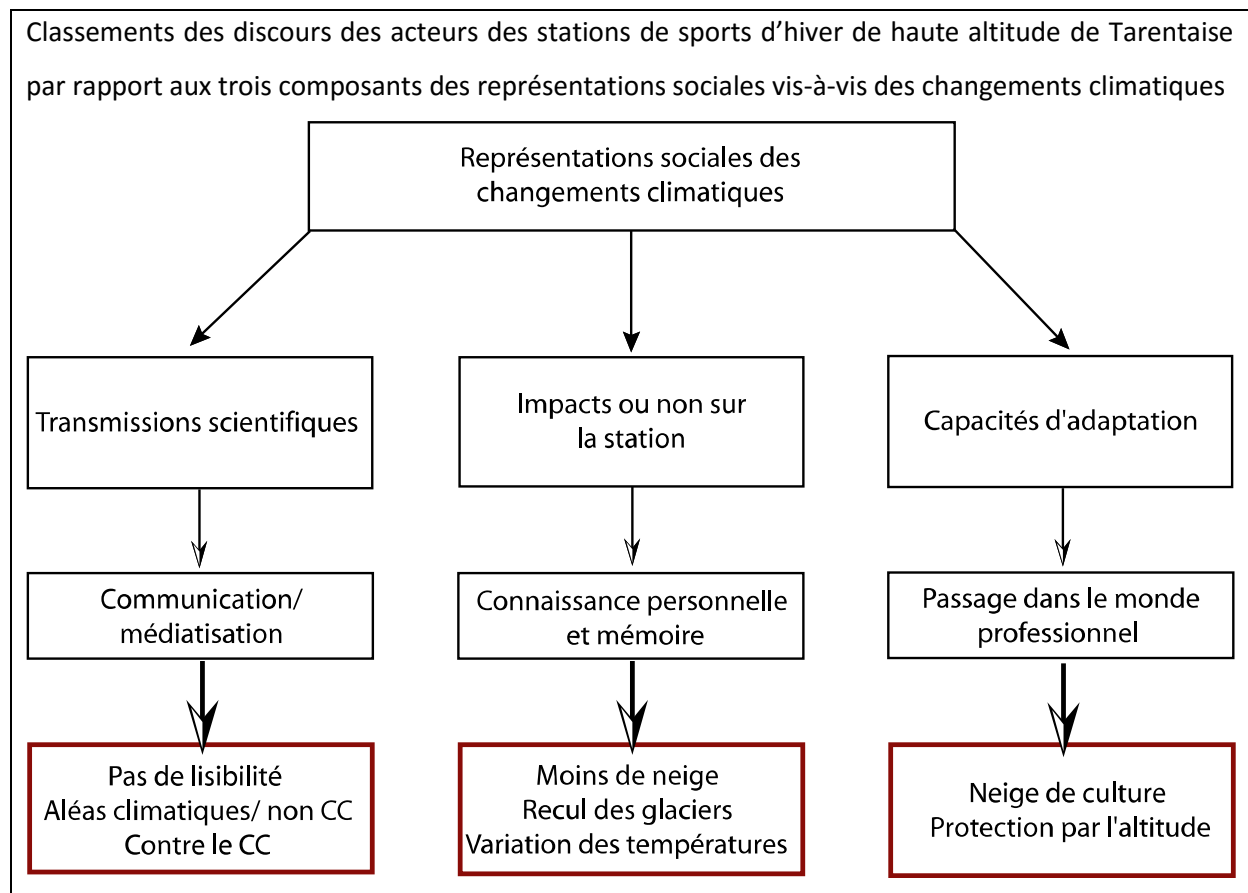
Lorsque la question climatique est exprimée et constatée, c'est surtout la durée des saisons qui est envisagée comme problématique, là aussi la neige de culture permet de stabiliser les dates d'ouverture et de fermeture. « *Et bien pour faire face au risque climatique c'est ce qu'on fait tous ; la neige de culture adaptée à la longueur des saisons, à la réalité. On ouvre de plus en plus tard, il y a des années où c'était le 15 novembre, fin novembre, aujourd'hui c'est début décembre, voire mi-décembre. Les fermetures c'est plus le 10 mai, mais le 1^{er} même c'est plutôt le 22 ou 27 avril* » (Entretien Directeur Général RM Val d'Isère).

Au regard des discours on s'aperçoit surtout que les acteurs ne voient pas comment résoudre cette problématique, hormis la production de neige de culture. « *L'installation de neige de culture sur les domaines skiables c'était une volonté unanime commune entre l'exploitant et les collectivités afin d'assurer l'enneigement sur la station. Bah oui, parce que la seule économie locale c'est les stations. On nous enlève les stations et les remontées mécaniques dans nos vallées, on n'a plus rien, on n'a pas*

d'industrie, on n'a plus rien, un peu d'agriculture, mais ce n'est pas avec ça qu'on va vivre, on ne serait pas là en train d'échanger » (Entretien Maire Macôt-la-Plagne en 2012).

La capacité de l'Homme à s'adapter naturellement est mise également en avant : *« L'Homme a toujours fait preuve d'une grande adaptabilité je pense qu'on a déjà bien anticipé sur cet aspect avec l'enneigement de culture. C'est à nous d'inventer les solutions à ces évolutions lentes, mais moi je ne suis pas inquiet, en tout cas pour les 50 ans à venir après on ne sera plus là pour le voir » (Directeur Général RM Méribel).* Une autre citation permet de mettre en avant la difficulté de se projeter dans le temps : *« Peut-être à long terme, mais moi je ne vois pas à long terme, je suis à la retraite dans moins de 20 ans. Je ne pense pas que ça se joue pour les 10 ans à venir ou 20 ans, mais là on arrivera à pallier l'éventuel manque de neige d'une saison par la fabrication de la neige » (Entretien Directeur Général RM Val d'Isère).*

Figure n°19



Au total, trois idées importantes ressortent des postures des acteurs des stations de sports d'hiver face aux changements climatiques (Cf. figure n°19) :

1- Concernant la communication et la médiatisation des changements climatiques, c'est une double incertitude, entraînant selon les acteurs un manque criant de lisibilité :

a- Sur les causes du phénomène, l'origine anthropique est-elle avérée ?

b- Sur les impacts localisés des changements climatiques. « *C'est un sujet d'actualité tout le monde parle de ça à longueur d'année il y a toujours quelqu'un pour dire que les hivers sont plus doux qu'il y a de moins en moins de neige que tout ceci va s'accélérer (...) Il y a quand même quelques vérités statistiques qui contredisent cette analyse* » (entretien OT Val d'Isère). Cet aspect n'est pas spécifique aux acteurs rencontrés : « *Il n'est donc pas étonnant qu'une partie de l'opinion pense qu'il s'agit là d'une hypothèse en débat (même si cette attitude tend à reculer lentement : les enquêtes annuelles de l'ADEME montrent que la proportion de Français jugeant que l'effet de serre n'est qu'une hypothèse controversée est passée de 32% en 2000 à 25% en 2005)* » (Peretti-Watel and al, 2006, p4).

2- Concernant les impacts territoriaux, une diminution de l'enneigement, un recul des glaciers et des variations importantes de températures sont dans la majorité des cas constatés. Ils ne sont pas forcément attribués directement aux changements climatiques mais à une variabilité naturelle du climat. Cette explication est légitimée par l'existence d'années exceptionnelles avec de faibles ou de forts cumuls de neige sur plusieurs décennies. La mémoire joue donc un rôle important dans la prise de conscience des changements climatiques, elle va en partie construire le cadre de compréhension de ce phénomène. Les variations inter saisonnières devenant les points de référence pour analyser l'enneigement naturel. « *Ce travail cognitif (de compréhension des changements climatiques) se fera à partir des représentations existantes, et visera donc à penser le neuf avec de l'ancien, pour inscrire la nouveauté dans les cadres cognitifs déjà en place* ». (Peretti-Watel and al, 2006, p5). Le passé est donc très souvent invoqué par les acteurs rencontrés pour appréhender les changements climatiques, cependant la projection dans le moyen et le long terme est quasi inexistante. Il est à noter également que ni la ressource en eau, ni les autres domaines d'activités territoriaux (agriculture, sylviculture, etc.) ne sont abordés lors des entretiens comme pouvant être impactés par les changements climatiques.

3- Concernant la capacité d'adaptation des stations de haute altitude face aux changements climatiques, elle semble ne faire aucun doute pour les acteurs sur le court terme, grâce aux technologies pour la fabrication de la neige et l'entretien des pistes (le damage). La haute altitude des domaines skiables et la forte capacité d'investissement des entreprises de remontées mécaniques encouragent les représentations positives des changements climatiques de la part des acteurs, comme par exemple la croyance du report des séjours sur les stations d'altitude si les domaines skiables de basse ou moyenne altitude sont venaient à fermer. Les changements climatiques à l'échelle de 20 ans ne sont pas vécus comme un risque ou une vulnérabilité pour les

stations de haute altitude de Tarentaise, et à long terme la plupart des acteurs ne se sentent pas concernés. Cette difficulté à prendre en considération les changements climatiques vient de la forte dépendance des professionnels du tourisme à la ressource neige, c'est une remise en question de leur activité. Une autre barrière cognitive complète cette remise en question, c'est la quasi impossibilité d'imaginer l'existence d'une activité aussi lucrative que les sports d'hiver.

Si les changements climatiques ne sont pas perçus comme problématiques pour les stations, il nous faut voir quelles sont les vulnérabilités exprimées par les acteurs de stations. C'est avant tout la demande touristique qui est questionnée en termes de vulnérabilité, de manière plus spécifique le renouvellement de la clientèle est au centre des réflexions. Les acteurs rencontrés ont conscience du besoin de fréquentation qu'engendre le modèle économique de la station. Les études menées sur la clientèle ont montré qu'une personne n'ayant pas appris dans son adolescence à skier ne se rendra pas en station, et ne cherchera pas à apprendre, puisque l'activité est jugée trop difficile. *« Le renouvellement de clientèle se pose systématiquement, encore une fois un débutant de 16/25 ans au ski ça n'existe pas. Comment séduire ? Comment recruter de nouveaux clients? Je pense que c'est un vrai enjeu partagé par toutes les stations et l'industrie du ski en général »* (Directeur station Tignes). Le vieillissement de la clientèle est aussi une problématique importante, puisqu'il entraîne une autre consommation du ski et une adaptation de la pratique. Les classes de neige sont en diminution, elles ne peuvent donc plus remplir l'objectif de former de nouveaux skieurs.

La question de la capacité économique de la clientèle dans un contexte économique est souvent abordée dans les entretiens, celle-ci prend forme dans le discours des acteurs à travers le « juste rapport qualité-prix ». De manière plus précise, selon un nombre important d'acteurs (notamment directeurs d'office du tourisme et des maires), le prix de la prestation (hôtellerie, restauration, commerce, etc.) ne doit pas être surévalué du fait d'être en station, de crainte que les clients ne souhaitent plus revenir. *« On doit faire attention à ça, car c'est un produit d'élite qui coûte cher et les produits sont chers donc on attend un service, on a obligation de faire attention à ça, c'est vraiment important »* (Directeur Tignes Développement). La clientèle serait prête à payer une prestation un prix important, mais seulement si la prestation est à la hauteur.

Toujours concernant la question économique, et de manière plus spécifique pour les entreprises de remontées mécaniques, les directeurs de ces entreprises soulèvent un effet ciseau. *« On a aussi un effet ciseau qui est très fort puisqu'on a un chiffre d'affaires qui évolue peu par contre nos trois principales charges composées de la masse salariale, qui augmente tous les ans de manière assez forte parce que les accords anciens sont encore assez favorables, de l'énergie, qu'elle soit fossile ou électrique, elle augmente aussi et l'acier (pour la construction des RM) avec le réveil de la Chine qui a augmenté en cinq ans. Donc nous on a des charges qui évoluent très fortement de l'ordre de 4 à 10%*

par an et un chiffre d'affaires qui est quasiment stable donc on sent bien qu'il y a un problème. C'est pareil on a un modèle qui est bien particulier parce que quand on regarde les comptes de résultat des grandes stations, on dit vous faites un super résultat oui c'est vrai on a des supers résultats, mais quand on a besoin d'investir 130% du résultat pour pouvoir maintenir l'outil industriel... » (Entretien Directeur Général RM La Plagne).

Ces problématiques économiques sont mises en lien avec la montée en gamme des stations, justifiant le prix des forfaits, mais plus spécifiquement avec l'évolution du parc immobilier. L'exemple d'une station ayant fait le choix d'une clientèle très haut de gamme peut poser des problèmes de rentabilité globale du modèle, notamment pour les entreprises de remontées mécaniques. De manière plus précise, c'est sur la consommation du ski que la question se pose : lorsque la délégation d'Arabie Saoudite vient passer un mois à Courchevel, elle réserve un hôtel entier pour son séjour et sur une centaine de personnes seulement une dizaine va aller skier. Le lien entre remontées mécaniques et hébergement ne fonctionne donc pas correctement et l'entreprise de remontées mécaniques n'y trouve pas son compte. Cependant, cette dernière souhaite développer le ski de proximité. La montée en gamme est donc perçue par un certain nombre d'acteurs comme une vulnérabilité si elle est exacerbée, c'est la diversité de la clientèle qui serait visée. Cet élément renvoie à la question du parc immobilier et donc à la rénovation du bâti. Certes, la clientèle de luxe n'est pas recherchée, mais les clients restent dans les catégories sociales aisées. De plus, la commercialisation des stations se fait de plus en plus en direction des pays émergents. La problématique des lits est souvent abordée, la plupart des acteurs sont conscients de la fuite en avant de la construction immobilière, cependant elle est perçue comme inexorable. « *Les risques pour notre station et les autres c'est de continuer à construire des lits alors que la demande ne se développe pas, c'est de ne pas se donner les moyens de politiques de rénovations lourdes hors des petits partenariats qu'on fait nous avec les partenaires. Quand je dis rénovation lourde c'est parc urbain rénovation lourde comment gérer le problème des co-pro* » (Entretien Directeur OT Tignes). Cette citation nous permet d'introduire l'évolution majeure des stations de sports d'hiver : leur montée en gamme.

I-c Fuite en avant de l'immobilier de loisirs et montée en gamme des stations

La montée en gamme des stations de sports d'hiver recoupe toutes les problématiques mises en avant depuis le début de ce chapitre. « *La stratégie de croissance en valeur (montée en gamme, augmentation du prix des forfaits) privilégiée par les opérateurs touristiques (sur une croissance en volume de fréquentation) accentue le caractère élitiste des sports d'hiver et l'effet de niche de*

clientèle qui en résulte » (Bourdeau, 2008, p4). Les deux stratégies coexistent, mais la montée en gamme a bien plus d'implications (notamment foncière), puisqu'elle entretient et légitime la fuite en avant des constructions neuves orientées vers le luxe, avec de nombreuses offres consommatrices de ressources naturelles (piscine, SPA, etc.). « *Cependant, très rapidement, les stations, notamment d'altitude, ont perdu ce caractère social et sont associées à une fréquentation élitiste. La promotion immobilière se poursuit, plutôt en direction du tourisme haut de gamme, segment plus directement solvable que la clientèle populaire. Puisque l'immobilier ne convient plus à la demande actuelle, le neuf permet de repartir sur des bases nouvelles (surface, matériaux, architecture) et de proposer des offres combinées d'hébergement et de services complémentaires. Outre les questions de consommation d'espace, la rentabilité des appartements de haut-standing s'appuie sur une gestion commerciale stricte qui n'hésite pas à se tourner vers la clientèle internationale. Cette tendance présente alors le risque de contribuer à la croissance des transports, d'ores et déjà incriminés d'être la principale source d'émission de GES* » (François et Marcelpoil, 2009, p5).

Cette montée en gamme des stations va donc avoir de nombreuses implications :

1- Accentuer la pression foncière dans les stations, puisque ces hébergements sont consommateurs d'espace, et continuer d'encourager la fuite en avant de l'immobilier neuf (Cf. photo n°10). « *Doublée d'une stratégie de montée en gamme destinée à accroître les marges économiques, la promotion immobilière constitue aussi un outil indispensable de la consolidation d'objectifs financiers ambitieux. Amplifiées par les dispositifs de défiscalisation, les dynamiques de construction à l'œuvre dans les grandes stations d'altitude sont aujourd'hui marquées par des niveaux de croissance qui confirment l'existence d'un phénomène de « fuite en avant ». Au-delà des problématiques de saturation des réseaux durant les pics saisonniers (routes, assainissement, adduction en eau potable), cette urbanisation devenue hors de contrôle implique également des séquelles irrémédiables du fait de la consommation foncière et des atteintes paysagères qui en résultent. Une telle croissance sans conscience du tissu urbain interroge directement la pérennité d'un modèle économique qui apparaît structurellement dépendant de la construction pour assurer sa viabilité* » (Fablet, 2013, p15).

Photo n°10

Publicité pour de l'immobilier touristique (résidences secondaires et de tourisme) affiché dans la station de Plagne Centre

INVESTISSEZ À LA PLAGNE
centre station et skis aux pieds

RÉSIDENCE SECONDAIRE
OU EN GESTION TOURISTIQUE
À PARTIR DE 226 000 € H.T.*

RÉSIDENCE DE TOURISME
LIVRAISON IMMÉDIATE
À PARTIR DE 183 000 € H.T.*

19 APPARTEMENTS DU
T2 CABINE AU T4 DUPLEX

SERVICE DE CONCIERGERIE
À LA CARTE

PRESTATIONS HAUT DE GAMME

VISITEZ L'APPARTEMENT TÉMOIN

PISCINE INTÉRIEURE / SPA

RÉNOVATION DE STANDING

Pour plus de renseignements : appel gratuit depuis un poste fixe
N°Vert 0 800 880 880
www.terresens.com

Bureau de Vente
Sales Office 'we speak english'
AGENCES OIP - Immeuble Omnispots
Belle-Plagne et Plagne Centre

Source : A. Bonnemains

2- Demander une « mise à niveau » des autres secteurs (privés ou publics) : des commerces, des remontées mécaniques (par un accroissement du confort et du débit des transports par câble) et des lieux publics.

Cela nécessite de très gros investissements pour maintenir ce niveau d'exigence. La réhabilitation des espaces publics devient essentielle dans cette évolution. En effet, ces stations ont été construites il y a maintenant 50 ans, certains aménagements publics deviennent donc désuets, et peuvent également nuire à l'attrait touristique. De nombreux travaux sont donc engagés pour la rénovation des espaces publics, demandant là aussi des budgets conséquents. Cet aspect est d'autant plus important qu'il va dans le sens d'une demande croissante de la part de la clientèle d'activités complémentaires et d'animations. C'est donc une pression supplémentaire que doivent gérer les acteurs du tourisme. « *Les espaces publics sont fortement impliqués dans l'image de la destination. Les stations sont conduites à corriger, par touches successives, leur image urbaine très typée en qualifiant de nouveau leur paysage et leur architecture. En montagne, comme sur le littoral, les stations sont conduites à développer un aménagement plus qualitatif de leurs espaces pour s'adapter aux conditions actuelles et aux exigences des touristes. (...) Les espaces publics contribuent, d'une part, au fonctionnement de la destination touristique (l'accueil en pointe de fréquentation et l'accueil toute l'année de visiteurs aux attentes différentes) et, d'autre part, au paysage du séjour touristique (image identitaire et attrait spectaculaire des sites emblématiques). L'objectif est d'améliorer le cadre urbain par un travail sur le front de mer ou de neige, sur les axes commerçants et les places*

publiques, sur les espaces de fréquentation ou encore sur les lieux emblématiques » (Hatt, 2011, p189).

Photo n°11

Rénovation d'une galerie marchande, La Plagne été 2013



Source : A. Bonnemains

La photo n°11 illustre le besoin de renouvellement urbain, ici les galeries marchandes de Plagne Centre construites à l'origine de la station. Ces travaux sont à comprendre entre le besoin de la mise aux normes et la nécessité de garder des espaces publics attractifs pour la clientèle. C'est également révélateur du processus de montée en gamme des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise qui auront des répercussions sociales et environnementales importantes.

3- L'aspect social des stations d'altitude : *« Les stations ont en effet été marquées ces dernières années par une hausse sans précédent du marché de l'immobilier de loisirs et, corrélativement, du foncier. Ce faisant, les stations tendent à se comporter comme des entités urbaines, rejetant en périphérie les populations les plus précaires. Ainsi, les saisonniers et une partie de la population active locale se trouvent contraints de résider en fonds de vallées, générant par là même des migrations pendulaires intenses, antinomiques du développement durable » (François et Marcelpoil, 2009, p5).*

En termes environnementaux, la recherche de clientèle aisée se fait dans les pays émergents, ce qui implique un moyen de transport fortement émetteur de CO₂ (François et Marcelpoil, 2009). Pour Courchevel, M. Tixier met en avant le fait que « *Dans la clientèle des quatre étoiles luxe, les Français représentent de 15 à 20% généralement. Parmi les étrangers, les Britanniques sont majoritaires (de 20 à 35%), puis viennent les Russes et Pays de l'Est (de 15 à 35%). Français, Anglais et Russes constituent généralement à eux trois autour de 60% de la clientèle. Les autres sont Européens (Belges, Néerlandais, Grecs, Espagnols, Portugais) ou Moyen-Orientaux. Parmi les Européens, seuls les Allemands et les Italiens sont rares. Les Sud-Américains (Brésiliens de retour, Vénézuéliens), les Indiens et les Asiatiques font partie, avec les Russes, des nouveaux clients* » (Tixier, 2008, p7). De plus, la demande de cette clientèle se tourne vers une consommation d'espace plus importante accentuant les pressions sur l'environnement.

La montée en gamme a permis le renouvellement du modèle des sports d'hiver mais a rendu les stations encore plus vulnérables aux changements climatiques. D'un point de vue économique, le tourisme haut de gamme entraîne une fuite en avant dans les investissements, qu'ils soient privés ou publics. D'un point de vue psychosociologique, cette évolution des stations est perçue comme une vulnérabilité de la part des acteurs, car elle est ressentie comme extrêmement exigeante et instable. Nous avons abordé également la problématique sociale et environnementale qu'engendre cette stratégie touristique. L'ambivalence de cette évolution est que le modèle fonctionne : « *Et pourtant elles tournent !* » *pourrait s'étonner à juste titre un Tintin au pays de l'or blanc à propos des stations de ski. De fait, on ne peut perdre de vue que le « système des sports d'hiver » fonctionne bel et bien et ce, malgré les critiques et les diagnostics catastrophistes dont il fait l'objet depuis trois décennies. Mais les conditions mêmes de cette fonctionnalité apparaissent de plus en plus paradoxales, comme l'illustre le cas français. Tout en bénéficiant de notables avantages structurels et conjoncturels (chiffres d'affaires en hausse, fréquentation internationale, altitude souvent élevée garantissant un enneigement naturel dans les prochaines décennies, capacité d'investissement dans la neige de culture, image de marque), les grandes infrastructures touristiques de montagne semblent toujours face à une profonde évaluation de leur mode de développement* » (Bourdeau, 2008, p4).

Nous souhaitons montrer dans la suite de ce chapitre que si le modèle des sports d'hiver a été capable de se renouveler, c'est par le renforcement et la spécialisation de l'ensemble de la vallée dans le tourisme hivernal, ce qui renvoie aux critères sociaux de vulnérabilité face aux changements climatiques.

II- Vulnérabilité territoriale ou renforcement du tourisme hivernal

Nous avons décrit la constitution du modèle de 3^{ème} génération de stations de sports d'hiver en rupture avec le territoire support. Malgré tout la vallée de la Tarentaise s'est structurée et organisée autant économiquement, socialement que spatialement pour les sports d'hiver, la rendant dépendante d'une mono-économie liée à une ressource naturelle : la neige.

Afin de pointer la dépendance de la vallée aux sports d'hiver, nous avons effectué un changement d'échelle spatiale. Nous allons maintenant nous détacher de la station en tant que destination touristique pour questionner l'implantation de ce modèle à une échelle plus large, celle du territoire de l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise (Cf. carte n°2, p204). La spécialisation économique et sociale de la vallée de la Tarentaise ne peut être analysée qu'en élargissant le regard. Le terme de Vallée de la Tarentaise est à comprendre comme synonyme de l'APTV. À partir des données locales de l'INSEE, nous avons mené une comparaison entre les communes supports de stations de sports d'hiver de haute altitude reliées en domaines skiables : Espace Killy, Paradiski et les 3 Vallées (12 communes), et les autres communes rassemblées au sein de l'APTV (Cf. tableau n°21). Cette méthodologie permet de mettre en avant la concentration de l'activité sur une minorité de communes.

Tableau n°21

| Tableau de répartition des communes de l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise entre les communes supports de stations de haute altitude et les autres communes | | |
|---|---|--|
| Communes considérées comme supports de stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | Autres communes de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Tignes - Val d'Isère - Bourg-Saint-Maurice - Peisey-Nancroix - La Plagne - Bellentre - Champagny - Aime - Saint-Bon-Tarentaise - La Perrière - Les Allues - Saint-Martin-de-Belleville | <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Foy-Tarentaise - Seez - Les Chapelles - Landry - Granier - La Côte-d'Aime - Valezan - Montgirod - Montagny - Montvalezan - Moutiers - Notre-Dame-du-Pré - Brides-les-Bains - Salins-les-Bains - Feissons-sur-Isère | <ul style="list-style-type: none"> - Feissons-sur-Salin - Pralognan-la-Vanoise - Saint-Oyen - Hautecour - Bonneval - Le bois - Le Planay - Saint-Jean-de-Belleville - Saint Marcel - La Léchère - Aigueblanche - Villarlurin - Villaroger - Les Avanchers-Valmorel - Bozel - Fontaine-le-Puits |

Il nous faut définir la typologie des communes supports de stations de haute altitude de Tarentaise, celle-ci n'étant pas si évidente. En effet, trois communes auraient pu figurer comme supports de stations de haute altitude, Brides-les-Bains, Villaroger et Landry. Elles ont chacune des remontées mécaniques sur leur circonscription, cependant elles ne sont pas structurées comme des stations de sports d'hiver intégrées puisque l'hébergement touristique est soit quasi inexistant (Villaroger et Landry) soit orienté vers un autre type de tourisme, (thermal pour Brides-les-Bains). Cette répartition des communes nous permet de caractériser la dépendance de la vallée de la Tarentaise. Celle-ci prend plusieurs formes :

1- Une dépendance économique aux sports d'hiver que nous questionnerons à travers l'économie présentielle captée majoritairement (70%) par les communes supports de stations (12 communes sur les 43 qui composent l'APTV).

2- Une dépendance sociale à travers le nombre d'emplois et les catégories socioprofessionnelles.

Cette dépendance aux sports d'hiver de la vallée est la principale vulnérabilité engendrée par ce modèle de développement. Il est important de comprendre dans le temps comment ce modèle a façonné le territoire pour permettre son renouvellement. La répartition des résidences secondaires et principales de la vallée entre communes supports de stations de sports d'hiver de haute altitude met en exergue les pressions foncières liées au tourisme.

Il est important de questionner ces données dans un temps long afin de bien mettre en avant comment ces dépendances se sont inscrites sur la vallée de la Tarentaise.

Tableau n°22

| Type et temporalité des données utilisées pour caractériser la dépendance au tourisme hivernal | |
|--|-----------------------|
| Types de données | Temporalités étudiées |
| Résidences principales | 1962-1999 |
| Résidences secondaires | 1968-1999 |
| Population des résidences principales | 1962-1999 |
| Foyers Fiscaux/Foyers fiscaux imposables | 1999-2005 |
| Emploi Total | 1975-2010 |
| Sphère présentielle/Sphère non présentielle | 1975-2010 |
| Catégorie socioprofessionnelles | 1968-1999 |

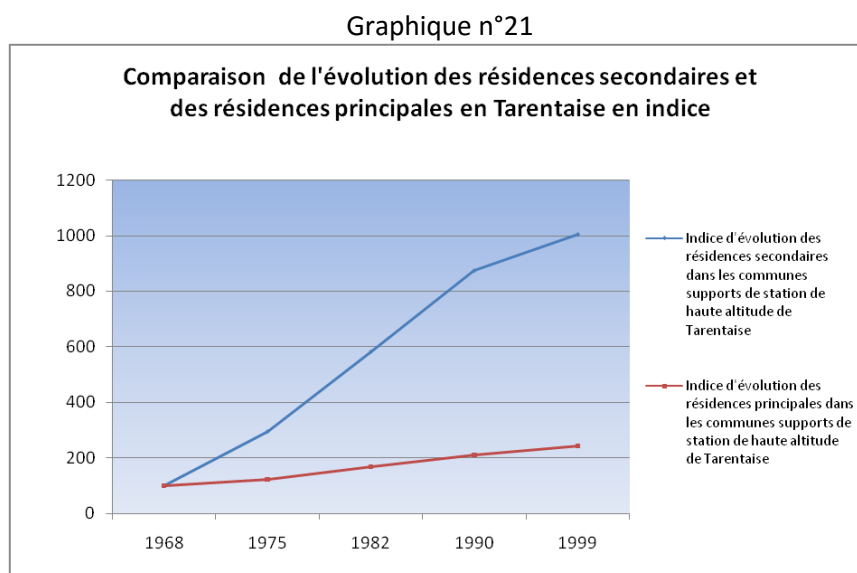
Données INSEE

II-a Dépendance de la vallée de la Tarentaise à l'égard du tourisme hivernal

C'est bien l'intensité du tourisme basé sur une mono-activité, les sports d'hiver, qui a engendré une vulnérabilité intrinsèque au territoire. Il faut bien sûr rappeler que les sports d'hiver ont permis de limiter l'exode rural, de fixer les populations dans la vallée. Cependant ce modèle de développement (orienté sur une activité et une ressource principale) rend la vallée vulnérable aux changements

climatiques. A. Magnan définit le manque de diversification économique comme l'un des six grands facteurs¹³ de vulnérabilité d'un territoire face aux changements climatiques. « *Sur un autre plan, la diversification économique dont fait preuve le territoire peut expliquer qu'un risque naturel perturbe plus ou moins durablement son fonctionnement. (...) Enfin, la mono-activité économique présente également le désavantage de proposer un spectre d'emplois restreint. Autrement dit, si le secteur est durement impacté par une perturbation, c'est rapidement l'ensemble de l'appareil de production du territoire qui est touché, et à travers lui l'ensemble de la force de production. La perte des emplois, d'une part, et le manque d'autres perspectives dans d'autres secteurs, d'autre part, se répercutent sur les revenus des ménages, c'est-à-dire sur leur capacité à se rétablir d'une crise* » (Magnan, 2009, p22).

Le premier indicateur mobilisable pour montrer la spécialisation de la vallée de la Tarentaise dans le tourisme hivernal est la comparaison de l'évolution des résidences principales et du nombre de résidences secondaires sur les communes supports des stations de haute altitude (données INSEE). Le graphique n°21 signale que les résidences secondaires ont été multipliées par 9, quand l'hébergement principal n'a été multiplié que par 2,5 entre 1975 et 1999. Les résidences secondaires nous semblent un indicateur pertinent pour révéler l'intensification du tourisme sur la vallée de la Tarentaise.



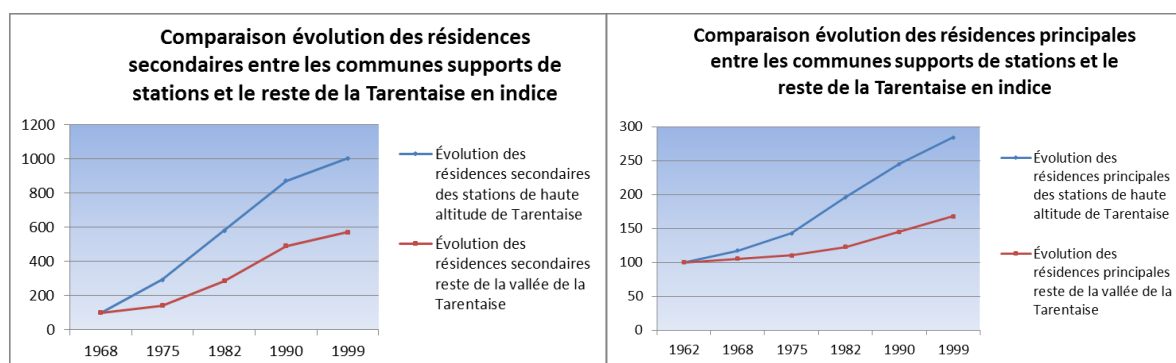
Source : INSEE

Ensuite nous avons regardé l'évolution des résidences secondaires entre les stations de haute altitude (soit 12 communes) et les autres communes de la vallée (soit 31 communes) (Cf. graphiques

¹³Les autres grands facteurs de vulnérabilité selon cet auteur sont : La configuration spatiale, la cohésion sociale, la sensibilité à l'environnement, la structuration politico-institutionnelle et le niveau de développement.

n°22). Nous pouvons donc appuyer l'importance des constructions dans les stations de haute altitude. Lorsque l'on regarde l'évolution des résidences principales, c'est également en station que la croissance a été la plus forte. Ces graphiques nous donnent une rétrospective depuis les années 1962, à cette période les stations commençaient juste à sortir de terre, ce qui explique également le développement des résidences principales. Cependant, l'INSEE n'a encore ni produit ni diffusé les données postérieures à 1999, nous ne pouvons donc pas voir les évolutions actuelles.

Graphiques n°22

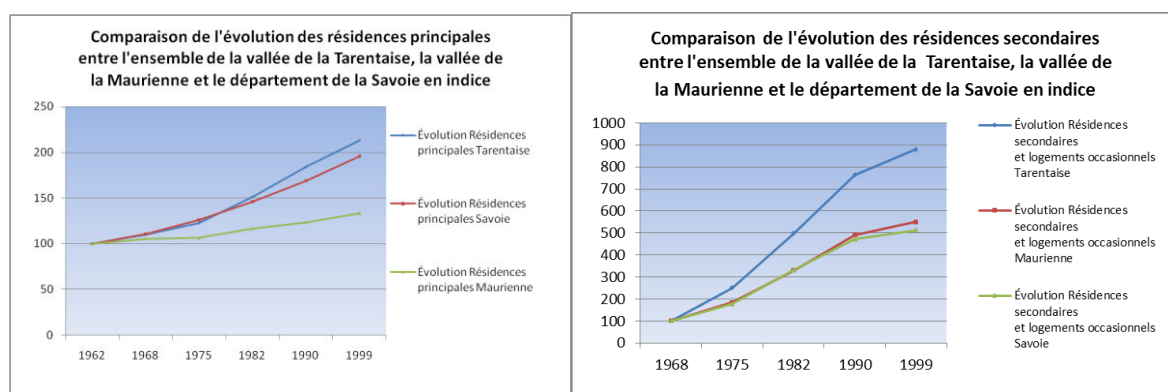


Source : INSEE

Afin de bien se rendre compte de l'étendue qu'a pris le tourisme pour la Tarentaise, ici illustré par le nombre de lits, les graphiques n°23 mettent en regard trois échelles spatiales : la vallée de la Tarentaise, sa vallée voisine la Maurienne (l'échelle du syndicat du pays de Maurienne), et l'échelle du département de la Savoie. Le choix de ces deux autres échelles spatiales est motivé pour deux raisons:

- 1- Afin d'identifier les évolutions spécifiques à la vallée de la Tarentaise.
- 2- La vallée de la Maurienne est une vallée touristique savoyarde avec de nombreuses stations de sports d'hiver. Quant au département de la Savoie, il permet une comparaison plus large sur un territoire pas uniquement lié au tourisme.

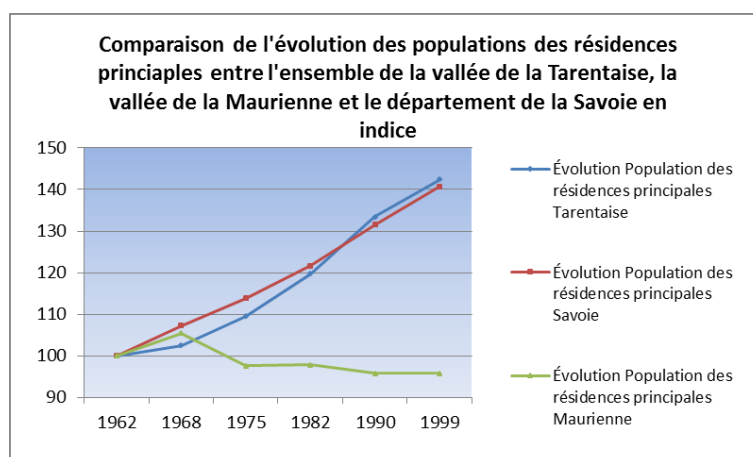
Graphiques n°23



Source : INSEE

Les graphiques n°23 sur les résidences principales montrent que la vallée étudiée a suivi une évolution similaire ou a déterminé celle du département, mais c'est sur les résidences secondaires que les écarts se creusent, renforçant la dépendance de la Tarentaise au tourisme hivernal. Pour l'évolution de la population, le constat est similaire à celui de l'évolution des résidences principales, la vallée de la Tarentaise et le département suivent les mêmes augmentations de population.

Graphique n°24



Source : INSEE

L'augmentation des résidences principales comme nous le voyons à travers les graphiques ci-dessus participe à l'économie du territoire. « Deux types d'enjeux de développement local coexistent et cohabitent plus ou moins bien : un enjeu de production (le développement dépend de la qualité du système productif local, de la capacité à attirer les entreprises et à favoriser leur essor) et un enjeu de population (le développement dépend de la population importatrice de revenus qui alimentent l'économie locale, indépendamment de sa capacité productive) » (Talandier, 2008, p9). Les sports d'hiver contribuent aux deux enjeux :

1- Une production majoritairement de services à travers les entreprises liées directement ou indirectement au tourisme.

2- L'accueil d'une population résidente, saisonnière et touristique qui alimente l'économie locale par une circulation d'argent et de l'investissement foncier.

Nous avons souhaité interroger l'inscription de l'économie des sports d'hiver dans la vallée de la Tarentaise, pour cela l'INSEE comptabilise l'économie présente et non-présente (définie p208). L'économie touristique correspond à la sphère présente de l'économie. L'INSEE dans sa catégorisation de l'économie parle de sphère présente et non-présente. Celle-ci ne doit pas être confondue avec l'économie résidentielle.

Extrait n°67

Définition de l'économie présente et de l'économie résidentielle

Encadré 1 – L'économie présente et l'économie résidentielle

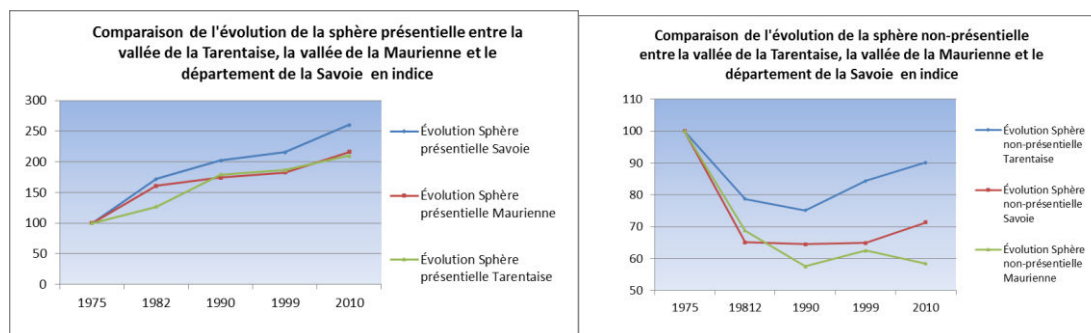
La science économique régionale, encore nommée géographie économique, se partage en deux approches : l'une prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire (économie productive), l'autre est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire (économie résidentielle). Le concept d'économie résidentielle connaît actuellement un regain certain. On n'en donnera pas ici tous les fondements ni toutes les variantes mais le lecteur intéressé se référera utilement à un article récent de Laurent Davezies : « L'économie locale « résidentielle » dans la revue *Géographie Économie Société* (Davezies, 2009). Retenons que l'on s'intéresse, dans cette approche, aux « revenus captés du fait de la résidence permanente ou provisoire d'agents non actifs sur le territoire considéré ». Comme l'apport des séjournants provisoires devenait de plus en plus important, il a été proposé de substituer le terme d' « économie présente » à celui d' « économie résidentielle » pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire.

La première publication utilisant ce terme d'économie présente a été présentée au colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF) en septembre 2003 (Davezies et Lajoux, 2003). Les travaux de la direction du Tourisme sur l'estimation de la population présente (Terrier et alii, 2005a, 2005b, 2005c, 2006a) ont constitué un apport majeur pour le développement des travaux sur ce nouveau concept. Les travaux de l'Insee sur l'estimation de l'emploi généré par la présence de touristes ont représenté une nouvelle étape (Baccaïni et alii, 2006). Après quelques tâtonnements, l'Insee a décidé en 2009 d'adopter cette terminologie pour ses études territoriales en retenant une « partition de l'économie en deux sphères, présente et non présente (appelées auparavant résidentielle et productive) » qui « permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux » (Insee-DDAR, 2009b). Cette nouvelle grille d'analyse, très récente, devrait produire ses effets dans les publications de l'Insee à venir.

Source Rapports et Études : C. Terrier, « *Distinguer la population présente de la population résidente* », *Courrier des statistiques* n°128, septembre-octobre 2009, p 65

L'économie présentielle est un indicateur de l'intensité du tourisme, la comparaison entre la Savoie, la vallée de la Maurienne et la Tarentaise l'illustre (Cf. graphiques n°25). L'évolution des années 1975 à 2012 de la sphère présentielle sur les trois territoires met en évidence l'implantation d'activités pour répondre aux besoins locaux. Ce qui est sous-tendu par ces réflexions, c'est bien l'ancrage territorial des activités sur le territoire.

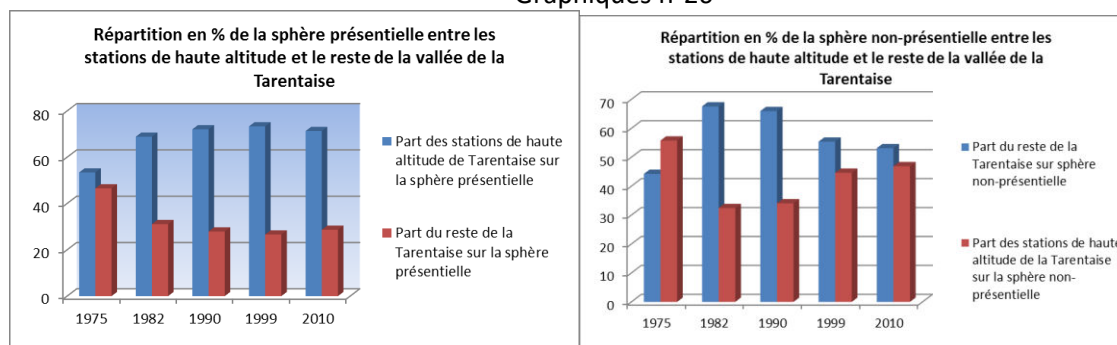
Graphiques n°25



Source : Données INSEE

Les graphiques n°25 démontrent l'importance de la sphère présentielle en Tarentaise, une certaine stabilisation semble se mettre en place dans les années 1990-1999, et suivie d'une reprise de 1999 à 2010. Nous allons maintenant regarder de manière plus précise la répartition entre les stations de haute altitude et le reste de la vallée, car c'est bien par cette comparaison que l'on constate la concentration de l'économie de certaines communes.

Graphiques n°26



Source : Données INSEE

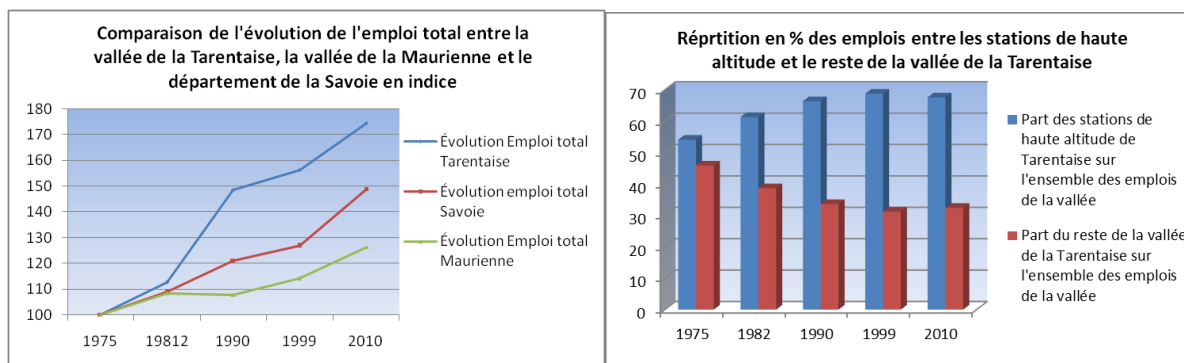
À partir des graphiques n°26 on s'aperçoit que ce sont avant tout les stations de haute altitude qui détiennent la part de l'économie présentielle, ils illustrent le renforcement et l'importance pris par les stations par rapport au reste de la vallée. Il nous faut bien remettre en perspective l'influence des stations : la vallée de la Tarentaise (échelle de l'APTIV) regroupe 43 communes, les stations de haute altitude sont supportées par 12 communes. La sphère présentielle est donc particulièrement

présente sur les communes supports de stations de haute altitude qui sont aussi les plus peuplées vis-à-vis des autres communes de la vallée de la Tarentaise. Il est essentiel de mettre en avant le fait que le modèle des pôles de compétitivité a eu comme conséquence de centraliser l'économie sur certaines communes.

L'emploi

Avant de regarder de manière spécifique la structure de l'emploi, il faut noter deux éléments quantitatifs significatifs : la vallée de la Tarentaise a connu depuis 1968 une augmentation supérieure au reste du département de la Savoie en termes d'emploi (Cf. graphiques n°27). Lorsqu'on regarde de manière explicite la répartition de celui-ci au sein du territoire de la Tarentaise, les communes supports de stations de haute altitude rassemblent en moyenne 70 % de l'emploi.

Graphiques n°27

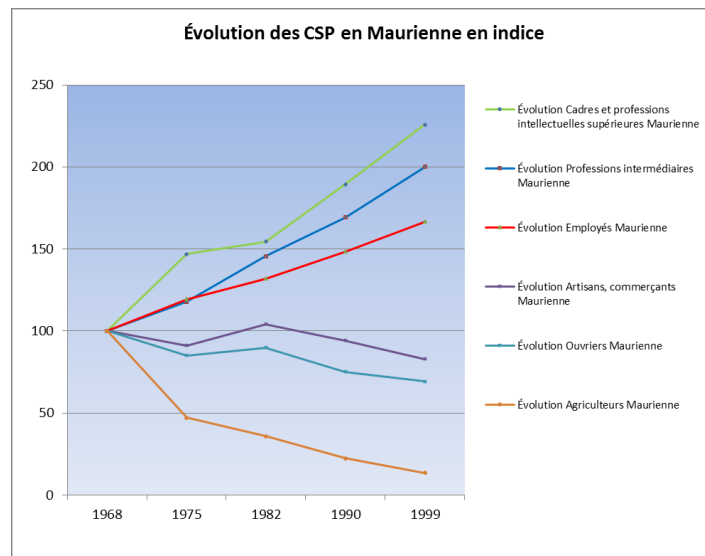
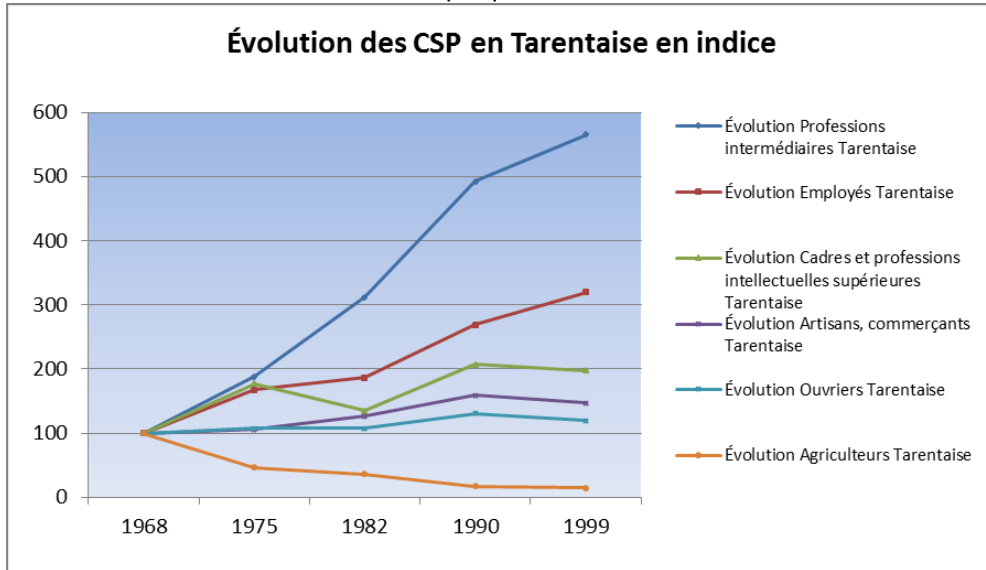


Source : Données INSEE

Une précision non négligeable doit être faite : nous parlons de communes supports de stations, cependant, principalement pour le cas de Bourg-Saint-Maurice, la commune ne se réduit pas à la station des Arcs, c'est également un pôle d'attractivité important pour les résidents permanents et le tourisme estival, puisque c'est le principal bourg de la vallée.

On s'aperçoit que l'augmentation des emplois s'est surtout produite entre 1982 et 1990, ce qui correspond à la préparation des Jeux Olympiques (JO) d'hiver d'Albertville en 1992. Les JO ont tenu un rôle fondamental pour les territoires voulant investir dans les infrastructures hivernales, la route deux fois deux voies allant Albertville jusqu'à Moûtiers est issue de la préparation de cet évènement. Les JO ont donc été un accélérateur pour le renforcement de la vallée dans le tourisme hivernal.

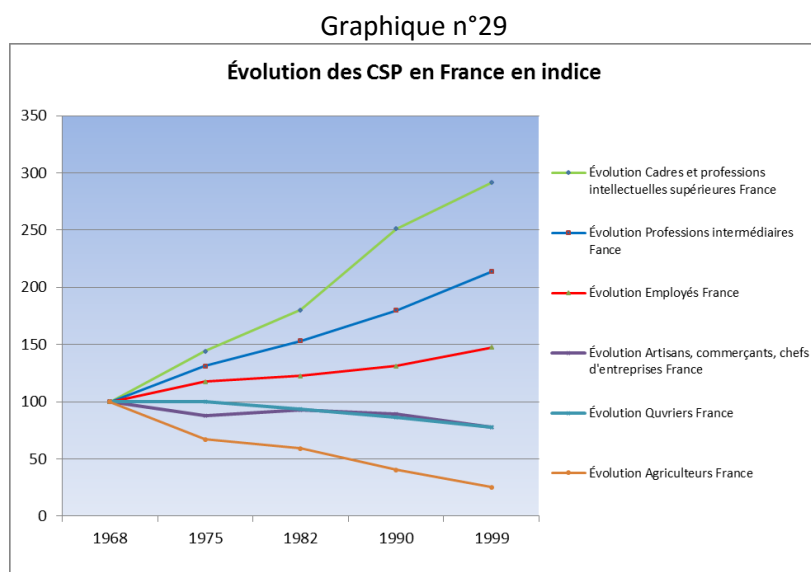
Graphiques n°28



Source : INSEE

Les graphiques n°28 indiquent que la structure de l'emploi dans la vallée est déterminée par le tourisme, et principalement par le tourisme hivernal. Le nombre d'ouvriers qui, sur l'ensemble du département a stagné puis diminué, a augmenté dans la vallée de la Tarentaise sous l'influence notamment des JO. Il est tout de même à noter que les entreprises de remontées mécaniques embauchent leurs travailleurs en tant qu'ouvriers, on retrouve donc une part importante de ce type d'emplois dans cette catégorie. Mais ce que reflète principalement le tourisme, c'est l'évolution de la catégorie des employés et des professions intermédiaires qui ont connu la plus forte augmentation, bien supérieure aux chiffres du département. Ce sont des emplois non qualifiés et dépendants du tourisme hivernal, ils sont donc fortement vulnérables à la conjoncture économique. En ce qui concerne les cadres et fonctions intellectuelles supérieures, leur nombre en Tarentaise reste bien

moins que celui du département. À l'échelle nationale, c'est la catégorie socioprofessionnelle qui a pris le plus d'essor (Cf. graphique n°29) à la différence de notre territoire d'étude.



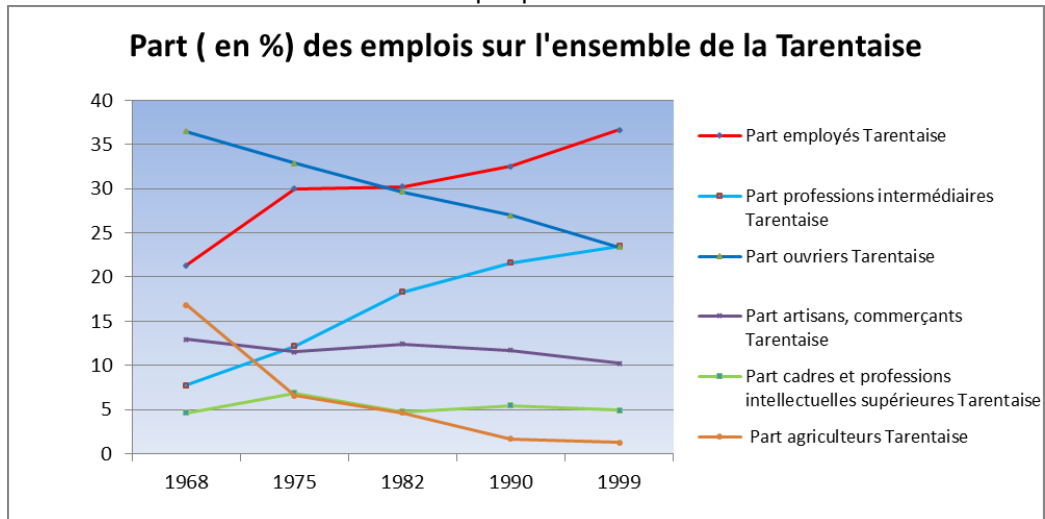
Source : INSEE

L'examen de la structure de l'emploi est nécessaire pour analyser l'adaptation aux changements climatiques, sous deux aspects fondamentaux :

1- Tout d'abord elle est révélatrice du modèle de développement du territoire, la répartition de l'emploi en Tarentaise est façonnée par et pour le tourisme : l'importance des professions intermédiaires et des employés et la moindre représentation des cadres (vis-à-vis du département de la Savoie et de la France). Les artisans et commerçants sont également plus nombreux dans les zones touristiques.

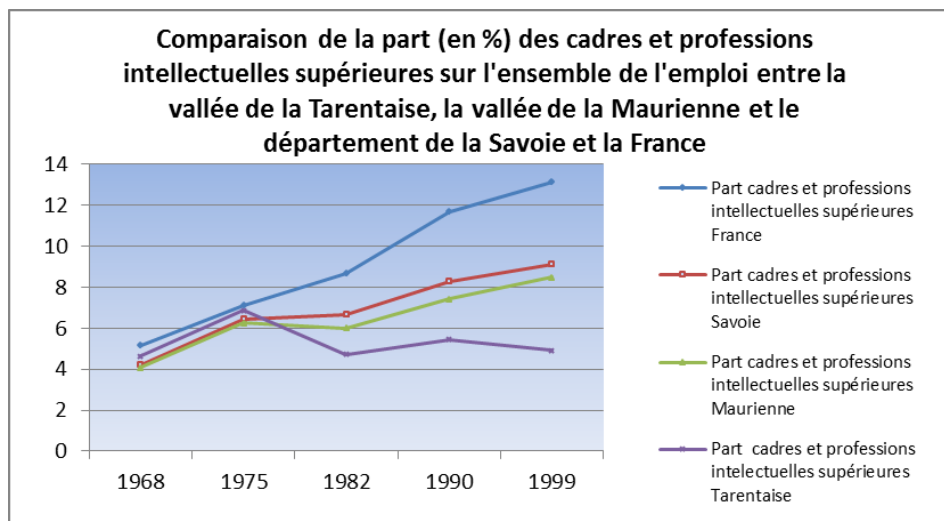
2- La vulnérabilité et la capacité d'adaptation de la population passe également par sa structure, il serait intéressant de questionner si la diversification des CSP permettrait une meilleure résilience aux changements climatiques.

Graphique n°30



Le graphique n°30 expose la part des différentes catégories socioprofessionnelles sur la vallée de la Tarentaise dans le temps. Les employés comme les professions intermédiaires ont vu leur part dans le nombre d'emplois augmenter de façon significative remplaçant progressivement les ouvriers et les agriculteurs. La réelle différence de trajectoire entre les territoires se retrouve dans la part les cadres et professions intellectuelles, on voit un décrochage de la Tarentaise à partir de 1975.

Graphique n°31

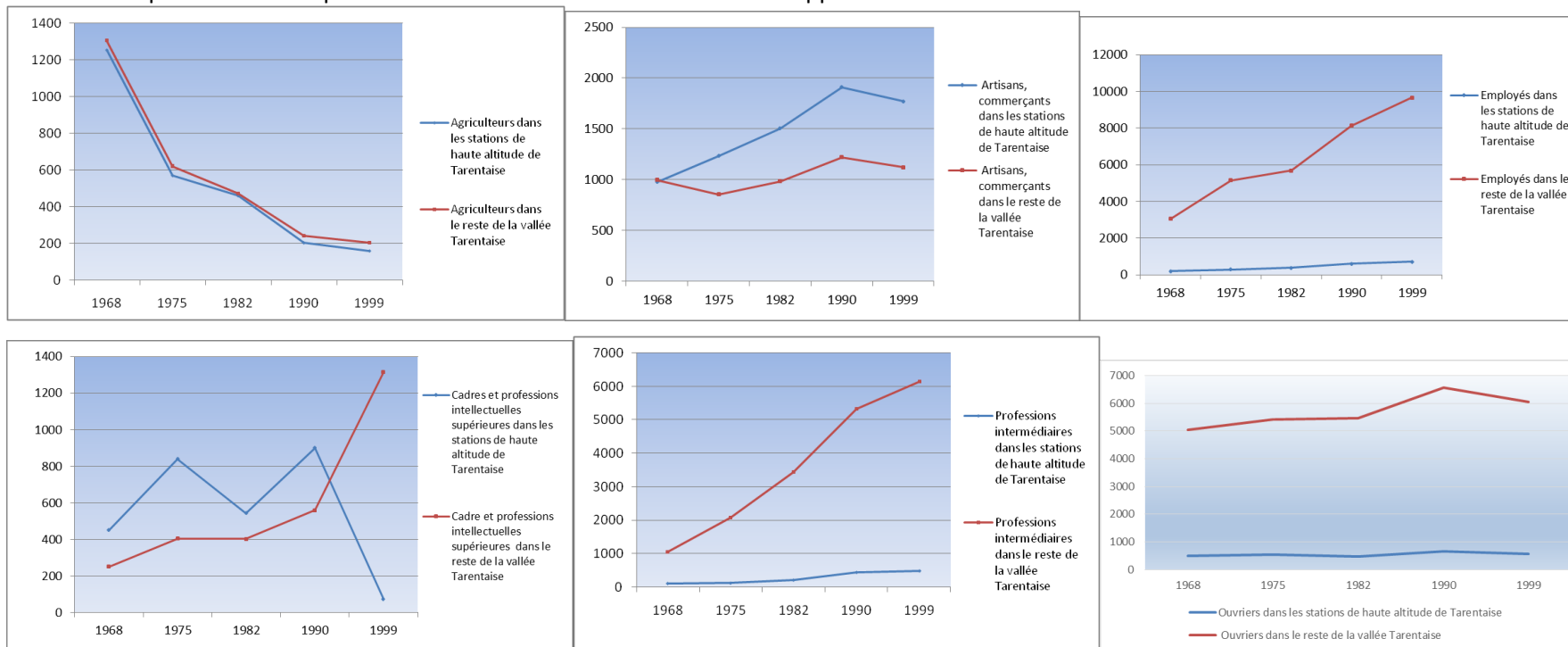


Cette faible présence des CSP supérieures ne permet ni une mixité ni une diversification de l'offre de travail dans la vallée (Cf. graphique n°31). La dépendance des emplois au tourisme hivernal rend la population permanente de la vallée de la Tarentaise particulièrement vulnérable aux changements climatiques, que ce soit économiquement ou psychologiquement. C'est une lecture qui vise à

identifier une segmentation spatiale des emplois à travers la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles entre les communes supports de l'activité et les autres communes.

Graphiques n°32

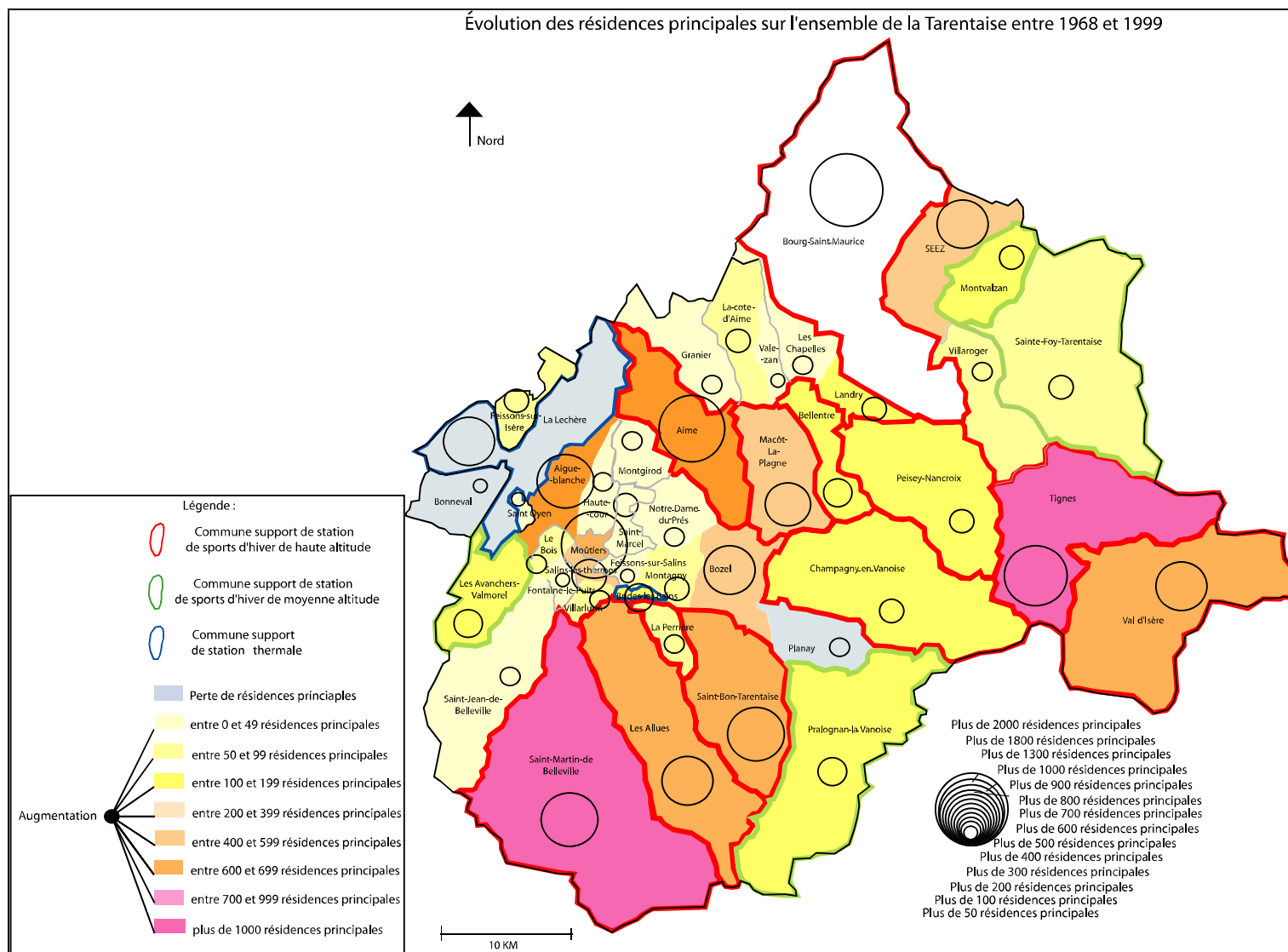
Répartition des emplois sur la Tarentaise entre les communes supports de stations de haute altitude et les autres communes en unités.



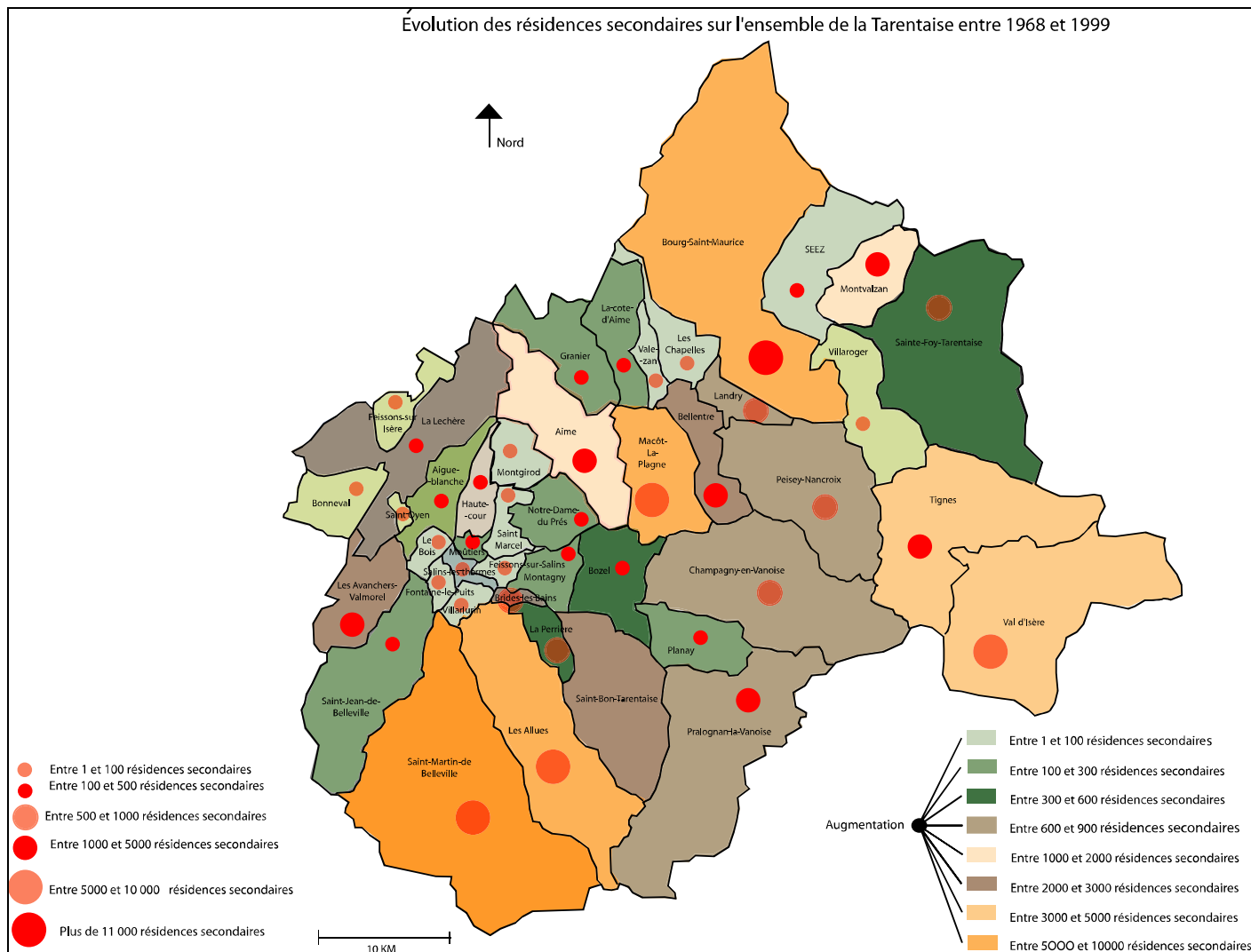
Les graphiques n°32 permettent d'observer l'importance du reste de la vallée de la Tarentaise par rapport aux communes supports de station dans le tourisme hivernal ; les artisans, commerçants, sont les seuls emplois qui restent majoritaires dans les communes supports de stations. La catégorie des cadres et professions intermédiaires est marquée par les Jeux Olympiques de 1992, puisque les courbes s'inversent. Mais c'est surtout l'interdépendance très forte entre les communes supports de stations et les autres communes qui doit être soulignée. Les sports d'hiver ont donc transformé la structure de l'emploi de l'ensemble de la vallée. De manière plus précise, la main-d'œuvre des stations de sports d'hiver de haute altitude se trouve en grande partie dans le reste du territoire. La complémentarité est donc essentielle puisque le tourisme hivernal a besoin de cette relation entre les différentes communes, qui se répartissent entre celles qui exportent les travailleurs et celles qui les accueillent.

Nous avons spatialisé l'évolution des résidences secondaires et des résidences principales afin de bien mettre en avant le renforcement des communes supports de stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

Carte n°3



Carte n°4



Source : A. Bonnemains

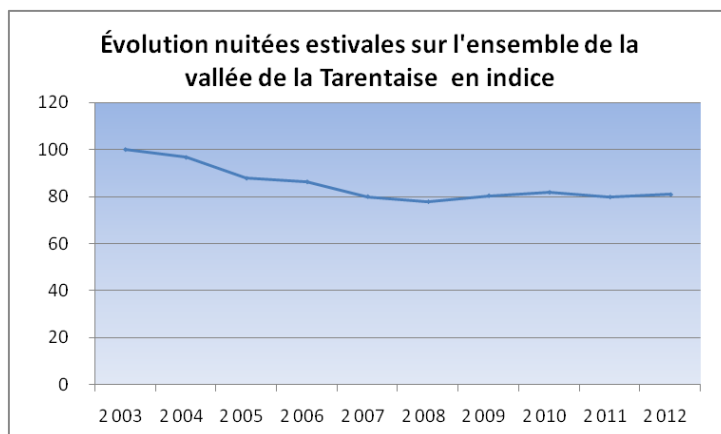
Un autre indicateur peut être mobilisé pour montrer la portée et la dépendance de la vallée au tourisme hivernal : le tourisme estival.

II-b Renforcement du tourisme hivernal versus tourisme estival

Les premières stations touristiques de Tarentaise étaient dévolues à la saison estivale (Peisey-Nancroix, Pralognan-la-Vanoise et Brides-les-Bains), c'est dans la phase d'industrialisation du tourisme que les sports d'hiver ont été particulièrement développés.

Nous souhaitons interroger les liens entre ces deux types de tourisme. Le choix de parler du tourisme estival dans sa relation avec la vallée a été motivé par les représentations que les acteurs des stations de haute altitude se font de cette saison. En effet, la saison d'hiver est discutée en termes de stratégie touristique et de rentabilité économique mais lorsque l'on passe à la saison d'été c'est le domaine de la croyance qui est employé par la plupart des acteurs rencontrés.

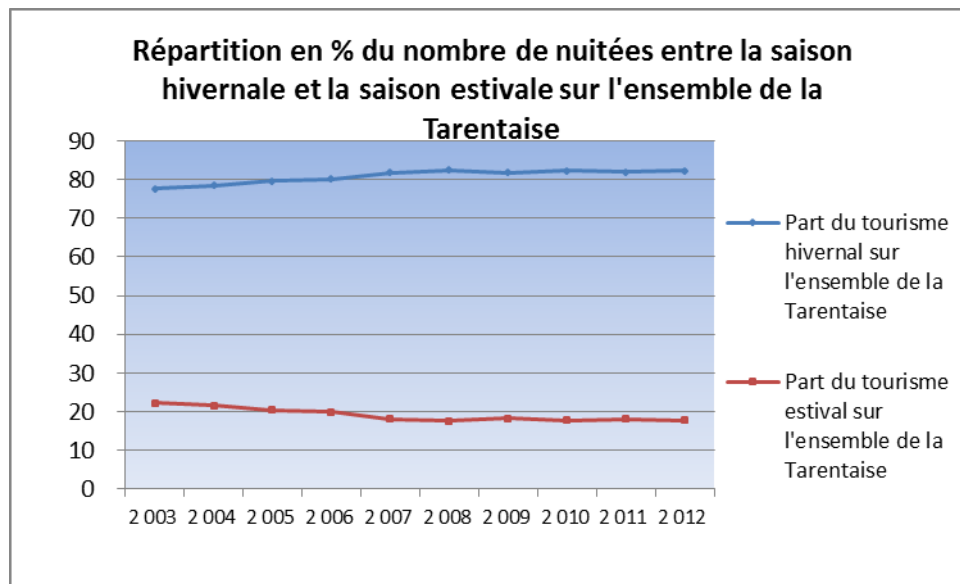
Graphique n°33



Source: Savoie Mont Blanc Tourisme

À partir de la rétrospective dont nous disposons, nous voyons que le tourisme estival sur l'ensemble de la Tarentaise a fortement diminué, de 20 points en 10 ans (graphique n°33) ; dans le même temps (dans ce jeu de données) le tourisme hivernal a lui augmenté, renforçant son importance (graphique n°34).

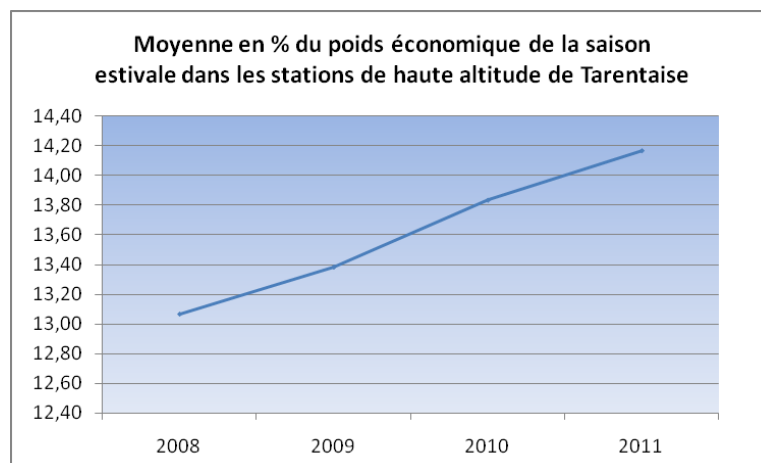
Graphique n°34



Source : Savoie Mont Blanc Tourisme

Le tourisme estival qui représentait 22% des nuitées en 2003 tombe en 2012 à 18% sur l'ensemble de vallée, qu'en est-il sur les stations de Tarentaise ? Le graphique n°34 montre que la part du tourisme estival et son évolution sont moins importantes pour les stations de haute altitude que pour la vallée.

Graphique n°35



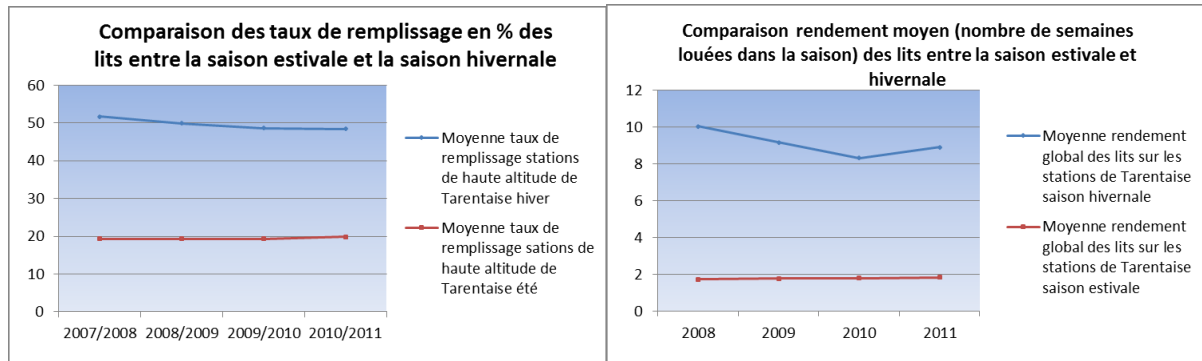
Source : Comète-Conseil

La progression économique de la saison estivale sur l'ensemble du tourisme dans les stations de haute altitude de Tarentaise¹⁴ n'est cependant pas très importante (1,2 point). La différence entre les

¹⁴Lecture du graphique n°35 : en 2008 la saison estivale représente 13.10 % de l'ensemble du tourisme dans les stations de haute altitude de Tarentaise, contre 86.9% pour la saison hivernale.

deux saisons apparaît plus nettement sur les taux de remplissage global (graphiques n°36), il est aux alentours de 50% pour l'hiver et moins de 20% pour l'été.

Graphiques n°36



Source : Comète-Conseil

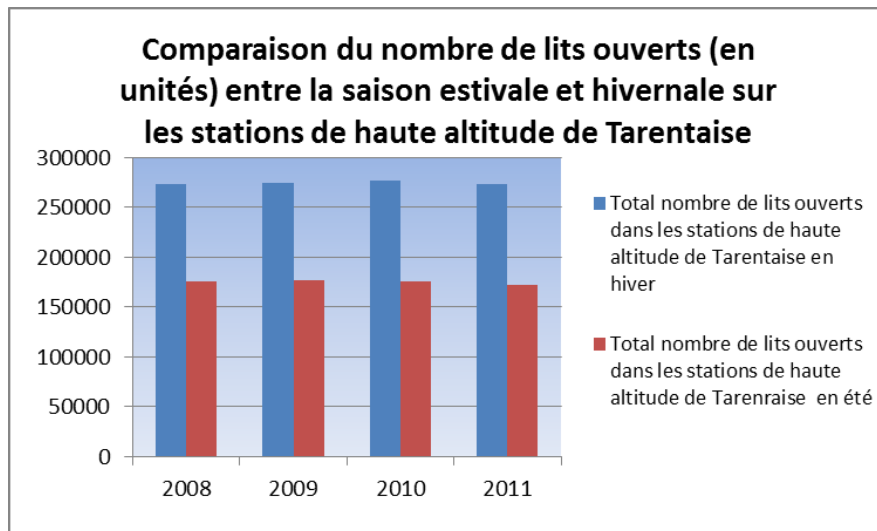
Les taux de rendement des lits¹⁵ sont également révélateurs de l'écart entre les deux saisons, puisque les appartements sont loués en moyenne 8 à 10 semaines dans l'hiver et moins de 2 semaines l'été. Cette différenciation se retrouve dans les discours que les acteurs portent sur cette saison. « Ça (la saison d'été) c'est le sujet qui fâche, l'été on assume, je vais vous faire une réponse politiquement correcte, on assume, pleinement notre rôle de délégation de service public, non aujourd'hui l'été je ne vais pas dire que je n'y crois pas, mais aujourd'hui on se doit de maintenir une activité économique, car moins il y aura d'activité économique d'été plus l'activité hiver sera fragilisée » (Entretien Directeur Général RM Méribel).

Il est intéressant de relever que le tourisme hivernal est discuté en termes de stratégie marketing, la station de sports d'hiver est identifiée comme une marque, une industrie. Au contraire, lorsqu'il est question du tourisme estival, c'est le registre de la croyance et de l'idéologie qui domine. Il y a une répétition des termes : « je n'y crois pas », « je ne sais pas comment faire », « certains y croient ». Le faible investissement des acteurs rencontrés dans la saison estivale est légitimé par la perte économique : les stations de haute altitude, de par leur configuration spatiale (altitude, dénivelé important) ne permettraient pas de développer des activités d'été aussi lucratives que les sports d'hiver.

Cette constatation n'est pas négligeable, puisqu'elle détermine en partie les représentations des acteurs sur cette saison. À partir de cette constatation nous pouvons mettre en avant les contradictions qui existent entre les deux saisons. La saison estivale, au vu de sa faible rentabilité par rapport à l'hiver, reste très peu investie.

¹⁵Nombre de semaines louées dans l'hiver

Graphique n°37



Source : Comète-Conseil

Le nombre de lits ouverts est représentatif du manque d'intérêt pour la saison estivale (Cf. graphique n°37), puisque 24 à 25% du parc immobilier est fermé l'été. Cette question de la fermeture d'une partie de la station se constate également pour les commerces. Nous avons fait le relevé des commerces ouverts sur quatre stations en été comme en hiver : Val Thorens, Les Ménuires, Courchevel et Val d'Isère. Le pourcentage des commerces ouverts l'été diffère puisque Val d'Isère et Les Ménuires ont respectivement 68 et 70% des commerces ouverts ; à l'inverse, Val Thorens et Courchevel maintiennent 43 et 42% de leurs commerces ouverts.

La difficulté du tourisme estival est expliquée par les professionnels du tourisme par deux aspects, la pratique d'une activité sportive et la météo. Il n'y aurait pas une activité comme le ski qui permettrait l'attractivité touristique, de plus la clientèle aujourd'hui aurait perdu le goût de l'effort. « *Le goût de l'effort dans la société, il disparaît c'est pour ça que l'alpinisme périclité. Les jeunes ils n'ont pas envie de faire de la rando, il y a tellement de sollicitations extérieures pour plein de loisirs. Ce n'est pas le plus fun la rando pédestre chez les jeunes. Les jeunes n'aimant pas ça, les familles hésitent à venir. On choisit d'autres destinations l'été c'est très très dur comme c'est encore plus dur que l'hiver* » (Entretien Mairie Courchevel). L'évolution des demandes de la clientèle vers plus de contemplation, de ludique et de fun ne coïnciderait pas avec les possibilités de la montagne l'été, particulièrement sur les stations de haute altitude. « *Alors je vous donne mon ressenti pourtant l'été à la montagne c'est très joli sauf que c'est très physique. Si vous avez de la chance il fait super beau c'est extraordinaire si vous n'avez pas de chance c'est l'enfer si vous prenez la neige vous êtes avec le k-way quand je vois les gens ça me fait de la peine* » (Entretien Directeur Général RM Les Ménuires). Les grandes randonnées que pratiquaient les touristes il y a plusieurs années ne seraient plus recherchées, les courtes promenades et l'eau seraient devenues centrales. Le VTT de descente,

valorisé dans la plupart des stations, est perçu comme une niche, c'est-à-dire une pratique ne pouvant pas se massifier du fait de sa difficulté. « *Le VTT tout le monde s'est mis dessus, mais je suis persuadé notamment le VTT de descente ça reste et ça restera un produit de niche. On ne fera pas du vélo de descente comme on fait du ski même si on atteint les mêmes descentes. On a autant même voire plus de sensations, mais le niveau de pratique n'est pas le même et le potentiel de pratiquants n'est pas le même. Le VTT de descente c'est engagé, c'est comme quand on fait du free ride en ski ça touche quelques pourcents de notre clientèle. Et c'est clair notre géographie n'est pas du tout adaptée à une pratique soft du vélo* » (Entretien Directeur Général RM Méribel). La météo de haute altitude ne serait pas propice pour attirer les touristes, notamment du fait du manque de chaleur et des nombreux orages. Cet aspect est récurrent dans les discours concernant le tourisme estival.

Deux autres raisons nous semblent essentielles à mettre en avant sur la difficulté du tourisme estival : nous avons montré que le tourisme hivernal demande d'importants investissements qui se traduisent par de nombreux chantiers dans les stations du printemps à l'automne. Même s'ils sont ralentis, la période de travaux étant courte, ils marquent de leur empreinte le paysage visuel et sonore, limitant l'attrait touristique de la station. La photo n°12 en est une très bonne illustration, sur la photo de gauche on voit l'animation trampoline entouré de terre préparant la pose d'un nouveau télésiège. La photo de droite met en évidence les préfabriqués nécessaires aux travaux du front de neige sur la place centrale de la station, qui devient inutilisable pour la saison estivale.

Photo n°12



Source : A. Bonnemains

Dernier point, qui rejoint celui de la demande touristique, l'échelle spatiale recherchée par les touristes n'est pas celle de la station, mais celle de la vallée, donc plus large, et les touristes sont beaucoup plus mobiles, ne cherchant pas à rester au même endroit pendant toutes leurs vacances.

Cette question doit être prise au sérieux, puisque le développement du tourisme estival, comme nous le verrons dans la troisième partie, demande une gouvernance à l'échelle de la vallée et non de la station, ce qui amène à se demander comment faire travailler ensemble des acteurs pour une saison de deux mois, non rentable économiquement, alors qu'ils sont concurrents pendant 5 mois d'hiver. De plus la clientèle n'est pas la même, notamment en termes de revenus, ce qui limite la consommation des touristes dans les commerces. Le tableau 23 permet de voir les dissemblances entre les deux saisons.

Tableau n°23

| Opposition entre la saison hivernale et la saison estivale | | | | |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| | Représentation de l'altitude par les acteurs | Limite territoire | Mono-activité/ Multi-activité | Prix de la location |
| Hiver | Positive | La station et le domaine skiable | Centralité du ski Séjours | Augmentation des prix |
| Été | Négative | La vallée de la Tarentaise | Multiplés activités Passage | Diminution des prix |

Néanmoins, un certain type de tourisme fonctionne en station, en moyenne altitude particulièrement : ce sont les hôtels-clubs, comme le Club Méditerranée, proposant des formules tout compris. C'est le modèle des centres de vacances qui est valorisé et attendu par les touristes ainsi que la multi-activité sur la station. Chaque station de haute altitude a développé sa carte multi-activité afin de promouvoir l'attractivité de la destination. Les professionnels du tourisme de Tignes ont fait le choix de la gratuité pour toutes les prestations sportives à partir du moment où le client paye son hébergement sur la station.

Cette opposition entre les deux saisons va nous permettre de voir les liens entre la vallée et les stations de haute altitude. En effet, le tourisme estival fait appel à l'ensemble du territoire et favorise d'autres sites, ce qui demande à des acteurs différents de rentrer dans les débats, notamment les intercommunalités.

L'échelle spatiale du tourisme estival

Les différences d'échelles spatiales doivent être analysées : l'hiver se concentre sur la station en tant que marque, la gouvernance se fait à l'échelle de la destination. Pour l'été, c'est la vallée qui doit être valorisée¹⁶. Le tourisme estival est un révélateur des enjeux liés au tourisme hivernal, les efforts de communication et de commercialisation de l'été sont minimes par rapport au budget engagé pour la

¹⁶ D'où la création de postes de chargés de mission tourisme dans deux des quatre intercommunalités, et également d'un à l'APTV

saison hivernale. Le transfert ou non de la compétence tourisme aux intercommunalités est révélateur de la disjonction entre les deux saisons touristiques, puisque ce sont avant tout les petites communes qui délèguent le plus de compétences.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise (Val d'Isère, Tignes, Sainte-Foy-Tarentaise, Montvalezan, Chapelles, Villaroger, Bourg-Saint-Maurice et Seez) a reçu la compétence tourisme depuis 2006, pour travailler spécifiquement sur le tourisme estival sur la globalité de son territoire. Cette compétence fait partie du développement économique ; deux piliers sont mis en avant : la randonnée intervillage et le cyclotourisme. Une des difficultés, selon la chargée de mission tourisme vient de la diversité de leur territoire, puisqu'ils ont :

- Deux communes supports de stations de haute altitude : Val d'Isère et Tignes.
- Deux communes supports de stations de moyenne altitude : Sainte-Foy-Tarentaise et Montvalezan (La Rosière).
- Deux petites communes rurales : Les Chapelles, et Villaroger (également satellite des Arcs).
- Une commune support de station de sports d'hiver et ville importante de la Tarentaise : Bourg-Saint-Maurice.
- Une commune plutôt résidentielle : Seez.

Il faut donc arriver à coopérer dans la diversité des moyens et des besoins, sachant que les communes supports de stations souhaitent gérer le tourisme estival sans l'aide de l'intercommunalité. De ce fait, dans leur brochure, le cyclotourisme est promu, via les cols notamment, et non le VTT de descente. D'autres intercommunalités de Tarentaise n'ont pas reçu la compétence tourisme, certaines communes ne voulant pas la déléguer. Les intercommunalités peuvent être le révélateur des solidarités au sein de la vallée. L'exemple de la volonté de créer une intercommunalité des 3 Vallées avec uniquement les communes supports de ce domaine skiable montre l'enjeu important autour de cette question. Le préfet n'a pas permis cette création, puisqu'elle ne permettait pas la solidarité entre les communes et renforçait la prédominance du tourisme hivernal.

Les différents éléments décrits sur la vallée de la Tarentaise montrent comment la vallée, pour la résilience du modèle hivernal, s'est spécialisée dans cette mono-activité, entrant une forte dépendance à cette économie, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux changements climatiques.

Conclusion

Ce chapitre avait deux objectifs :

1- Montrer la vulnérabilité intrinsèque au modèle de développement des stations de sports d'hiver de haute altitude. Celle-ci doit être comprise à l'intersection entre évolution sociétale et changement climatique. C'est bien la conjonction entre ces deux éléments qui permet de comprendre la spécialisation toujours plus forte des stations et de la vallée de la Tarentaise dans le tourisme hivernal.

2- Analyser la résilience du système, qui repose sur des investissements toujours plus importants, notamment pour diminuer l'aléa climatique et l'adaptation à la demande touristique, qui renforce les logiques de concentration et la spécialisation dans les sports d'hiver.

Cela rend les stations de haute altitude comme la vallée de la Tarentaise vulnérables aux changements climatiques, puisqu'elles sont basées uniquement sur une activité, le ski, reposant sur une ressource naturelle : la neige.

Les critères de vulnérabilité reprennent ces différents éléments :

1- La vulnérabilité économique : la réduction de l'aléa climatique comme l'adaptation à la demande touristique nécessite de plus en plus des investissements, ce qui renforce les logiques de concentration et les questionnements autour de la rentabilité du système. Ce modèle touristique ne fonctionne que sur la capacité des acteurs à investir d'année en année, spécialisant toujours plus les stations dans un modèle unique : celui des sports d'hiver. Cette mono-économie a des répercussions sociales.

2- La vulnérabilité sociale : c'est une dépendance aux sports d'hiver de toute la vallée de la Tarentaise puisque l'emploi (nombre et structure) est organisé pour cette activité. Une diminution de l'activité hivernale va donc se répercuter directement sur les ressources de la population résidente et saisonnière. Les sports d'hiver engendrent également une réelle pression foncière, et l'accès à la propriété est donc difficile. Les plans d'accès à la propriété et les logements pour les saisonniers sont de plus rejetés aux périphéries des stations (Piquerey, 2014).

3- La vulnérabilité psychosociologique : les représentations des acteurs rencontrés des changements climatiques et de leurs impacts pour les stations de sports d'hiver de haute altitude. Il n'y a pas de prise en compte des changements climatiques par les acteurs rencontrés puisqu'ils ne perçoivent pas cette problématique pour les stations d'altitude.

Le changement d'échelle spatiale était nécessaire pour bien mettre en avant la spécialisation de la vallée dans le tourisme hivernal, au détriment notamment du tourisme estival. Nous souhaitons montrer également la concentration des avantages économiques et la pression foncière sur les communes supports de stations. Mais c'est bien l'interdépendance entre les différentes communes de la vallée que nous avons questionnée.

Synthèse partie II :

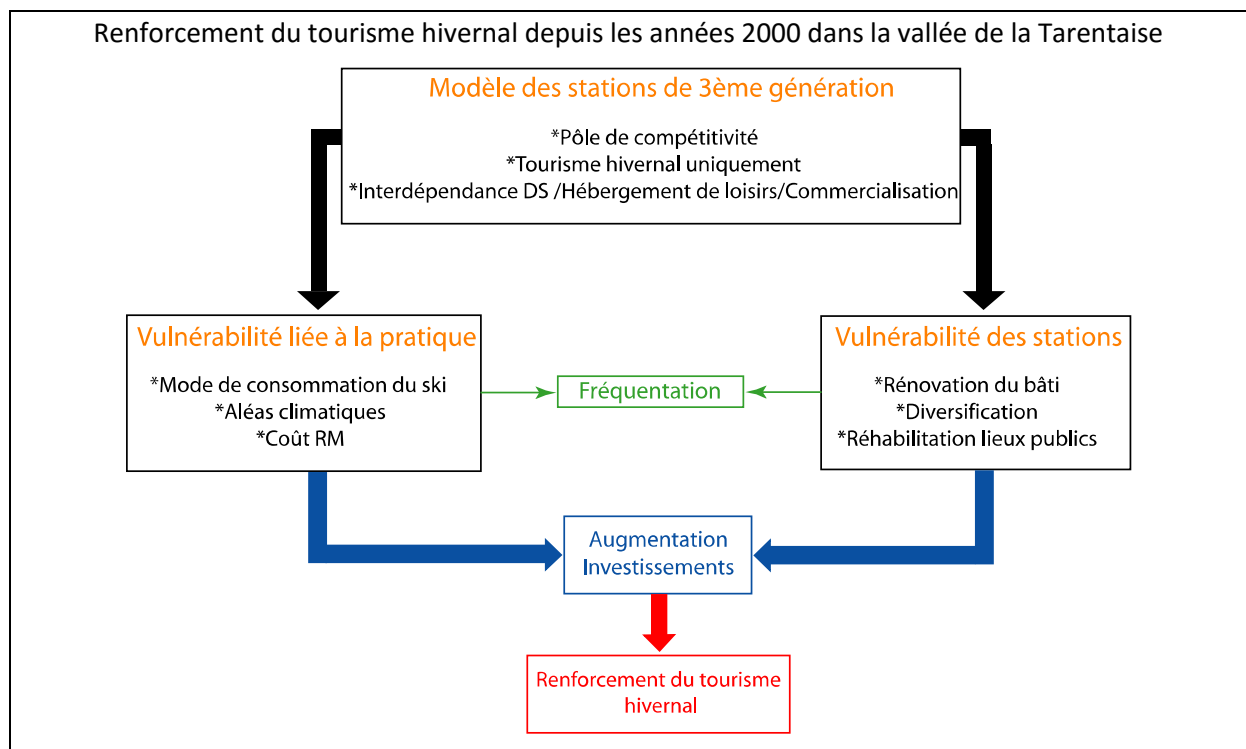
Quelle échelle spatiale pour l'adaptation aux changements climatiques ?

Cette partie avait comme objectif de mettre en lumière l'implantation des stations de sports d'hiver dans la vallée de la Tarentaise, et de montrer le rôle de ce territoire dans la construction du modèle de 3^{ème} génération des stations de sports d'hiver, pour ensuite travailler et questionner la vulnérabilité et la résilience de celle-ci. Pour cela nous avons dû faire un détour méthodologique, que nous développons dans le 4^{ème} chapitre. Ce point méthodologique est important à prendre en considération, puisqu'il soulève plusieurs problèmes : d'une part, la difficulté de recueillir des données ; d'autre part, leur nature partielle et peu fiable, du fait du manque d'informations concernant leur construction ; enfin, le fait que les dirigeants et décideurs au sein des stations basent leur gestion actuelle et projets d'aménagement futurs sur ces mêmes données, entraînant ce que l'on pourrait qualifier de pilotage en aveugle. En effet, comment développer ou renforcer des activités, comment mettre en place des projets sans réelle connaissance de l'évolution des stations ? Nous avons montré que les stations de Tarentaise avaient été portées, dans leur majorité, par les services étatiques et départementaux, et que leur modèle de développement basé sur des pôles de compétitivité s'était fait en rupture avec le territoire support. À partir de la loi Montagne, les communes sont l'échelle de pertinence de l'organisation et de la gestion du tourisme. Ce transfert de compétences s'est fait à une période où les remises en question du modèle de développement s'amplifiaient. Ensuite, ce sont les réponses de la part des acteurs du tourisme pour le renouvellement de leur modèle qui ont été explicitées. Cette analyse de l'ancrage historique des stations de sports d'hiver nous permet de mettre en avant l'interdépendance entre les évolutions sociétales et environnementales dans le passé et le présent. Les stations de haute altitude de Tarentaise ont bénéficié des logiques de concentration, c'est grâce à ce phénomène que le modèle est resté performant. Celui-ci est basé sur une capacité d'investissement importante, autant pour se prémunir des aléas et des changements climatiques que pour s'adapter à la demande touristique. Cependant, cette résilience a eu comme effet de spécialiser encore plus la vallée dans le tourisme hivernal et de la rendre dépendante à cette économie, la rendant particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Cette partie avait pour ambition de soutenir l'hypothèse que la

vulnérabilité d'un territoire doit être questionnée à partir du modèle de développement territorial, selon l'approche d'Ulrich Beck, qui soutient dans son ouvrage *La société du risque* que c'est la modernité elle-même qui entraîne ses propres risques. Nous comprenons avec cette thèse que c'est bien à partir de contextes locaux, de l'analyse des trajectoires territoriales, que peut se comprendre la vulnérabilité, celle-ci étant sous-tendue par de multiples dimensions (politique, sociale, sociétale, économique, etc.). C'est dans cette optique que nous avons construit la frise chrono-systémique.

La figure n°18 synthétise le renouvellement des stations de 3^{ème} génération par le besoin constant en investissement, que ce soit pour répondre à la demande touristique ou pour faire face à l'aléa climatique ; la principale vulnérabilité est bien la fréquentation, puisque ce n'est que par son augmentation que la capacité d'investissement est possible.

Figure n° 18



Source : A. Bonnemains

Nous aurions pu penser l'adaptation aux changements climatiques uniquement à l'échelle spatiale des stations, c'est-à-dire nous pencher sur des aspects purement techniques et technologiques. Nous n'avons pas fait ce choix, pour deux raisons principales :

1- Les acteurs des stations, comme nous l'avons montré, ne considèrent pas les changements climatiques comme une vulnérabilité pour les stations de sports d'hiver, puisque l'impact de ce phénomène demanderait une remise en question bien trop importante de l'attrait touristique des stations.

2- Nous pensons que l'échelle de la station n'est pas l'échelle pertinente de l'adaptation. Le territoire a connu une spécialisation croissante dans le tourisme hivernal, créant une mono-économie. Nous défendons l'idée qu'un questionnement sur l'adaptation aux changements climatiques doit se faire en direction des populations locales, de leur qualité de vie et du maintien durable d'activités sur le territoire. Or, limiter l'analyse à l'échelle des stations permet uniquement de penser le renouvellement d'un système touristique, lui-même basé sur une ressource principale : la neige. Ce modèle n'a pas été pensé et ne l'est toujours pas dans un autre but que le tourisme hivernal. Les entretiens auprès des acteurs nous montrent la dépendance de ce modèle à la fréquentation, elle-même liée à l'enneigement. Cela se retrouve également dans les investissements pour le maintien de cet enneigement. Il y a donc une forte dépendance au tourisme hivernal, renforcé par la perception du tourisme estival et des problèmes de rentabilité économique qu'elle pose. La saisonnalité forte de ces stations et leur création ex nihilo en font des lieux coupés du reste du territoire, autant dans leur réalité objective (faible population à l'année, situation géographiquement éloignée des villes, etc.) que dans les représentations. Dans la grande majorité des entretiens réalisés avec les professionnels du tourisme (remontées mécaniques, OT, hébergeurs, écoles de ski), à aucun moment le territoire n'a été questionné. Un des révélateurs de cette déconnexion est le peu de connaissance de la part des acteurs touristiques des structures territoriales telles que l'APTV. De plus, c'est à l'échelle de la vallée que se monte un Plan Climat-Énergie Territorial, qui souhaite penser l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. La troisième partie de ce travail est donc dédiée à la construction des projets territoriaux via le processus de concertation et la production publique des documents, mais ce qui va principalement nous intéresser, c'est la manière dont sont questionnés le tourisme hivernal et les changements climatiques. L'échelle de la vallée nous semble plus pertinente pour questionner l'adaptation, puisque c'est aux collectivités locales de penser le maintien d'une activité et de la qualité de vie de sa population, aussi bien permanente que saisonnière.

Introduction Partie III :

Quelle prise en charge du modèle de développement par les politiques climatiques territoriales ?

Photo n° 13: Le tourisme estival, plan d'eau de Macôt en Tarentaise



Source : A. Bonnemains, août 2013

Redynamiser le tourisme estival est l'une des volontés affichées par les élus du territoire, les plans d'eau font partie des activités à valoriser (Cf. photo n°13). Nous allons nous intéresser dans cette 3^{ème} partie à la construction politique du territoire depuis 2011 avec la validation de l'échelle spatiale du SCOT par l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise, via les projets de territoire, les documents d'aménagement et les politiques climatiques territoriales.

Les projets de territoire sont les reflets des discours portés par les élus locaux : comment est décrit et questionné le territoire ? Quelle image territoriale est véhiculée ? De tels documents d'aménagement et de projets de territoire sont le fruit de la concertation entre les différents élus. Nous avons dit qu'il y a 12 communes supports de stations sur les 43 qui composent l'APTV, soit 27% de celle-ci ; quels liens entretiennent-elles avec le reste du territoire ? La construction territoriale sera abordée sous deux aspects : les diagnostics et la concertation avec la population locale. Celui qui

demande le plus de moyens pour sa mise en place est qui aura le plus de répercussions est le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise-Vanoise (SCOT). L'importance de ce document d'aménagement et d'urbanisme vient du fait de la nécessaire mise en comptabilité des Plans Locaux d'Urbanisme. De plus, les procédures pour les Unités Touristiques Nouvelles ne seront plus constituées par les communes, mais par la structure porteuse du SCOT ; celui qui se construit en Tarentaise est basé sur une démarche volontaire. Cet aspect n'est pas anodin, nous le verrons par la suite dans les « jeux de pouvoir » entre les acteurs territoriaux.

Nous questionnerons ensuite le PCET, également volontaire (nous avons déjà analysé son diagnostic dans le chapitre deux) ; ce qui nous intéressera dans cette 3^{ème} partie c'est de le questionner :

1- Sous l'angle du processus de concertation : quelles représentations se font les acteurs des changements climatiques, et quelles actions souhaitent-ils mettre en place ?

2- Nous interrogerons de manière plus spécifique l'adaptation : comment est-elle appréhendée et définie par les acteurs locaux ?

Une analyse de vulnérabilité a été faite de « manière concertée » dans le cadre du PCET, elle sera critiquée puisque nous ne sommes pas en accord avec certains de ses aspects. Le problème principal de ces politiques territoriales, c'est leur financement, pour cela une candidature à l'appel à projet TEPOS (territoire à énergie positive) a été déposée. Le second outil financier à l'échelle d'un pays est le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Celui-ci nous permettra de voir les problématiques et les actions que les élus souhaitent voir financer. Enfin, il ne faut pas oublier la Charte du Parc National de la Vanoise, qui s'impose au SCOT ; les liens entre le PNV et les acteurs des stations sont un révélateur des enjeux territoriaux.

Ces différents aspects doivent être compris dans un questionnement plus large : peut-on voir se construire des stratégies d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire étudié ? Nous soutenons l'idée que les stations de ski, en tant qu'entités touristiques et économiques, ne peuvent penser leur attractivité, donc leur fonctionnement, hors du tourisme hivernal. C'est donc à l'échelle de la vallée qu'il faut penser les stratégies d'adaptation. Celles-ci doivent s'ancrer dans une réflexion plus large du développement durable, au sens du maintien d'un cadre de vie de qualité autant d'un point de vue environnemental, social qu'économique sur le long terme, c'est-à-dire à plus de 20 ans.

Nous allons donc regarder la prise en charge du tourisme et du climat dans ces documents. Comment ces deux problématiques sont-elles explicitées ? Nous avons analysé au cours de ce travail la construction d'un modèle touristique (son développement, son renouvellement) en lien avec les changements sociétaux et climatiques. Dans un même temps, les changements climatiques ont connu une institutionnalisation très forte de l'international au local. Ce qui va donc nous intéresser dans cette 3^{ème} partie, ce sont les liens entre ces deux politiques, toutes deux prospectives.

Chapitre 7 :

La construction d'une échelle territoriale : la Tarentaise-Vanoise

Le changement d'échelle spatiale que nous proposons dans ce chapitre s'inscrit dans l'hypothèse 3 (Cf. Introduction) de ce travail, l'adaptation aux changements climatiques ne peut être pensée au niveau de la station de sports d'hiver, mais à l'échelle de la vallée de la Tarentaise. Nous avons montré dans les chapitres précédents trois points en faveur de ce déplacement d'échelle spatiale de la station au territoire :

- 1- La difficulté pour les acteurs des stations de haute altitude de prendre conscience des impacts des changements climatiques sur leur destination touristique.
- 2- La résilience du modèle des sports d'hiver a été possible par la spécialisation de la vallée dans le tourisme hivernal, renforçant la mono-économie de la Tarentaise.
- 3- C'est également à l'échelle de l'APTV que se met en place un PCET volontaire, donc une volonté de prendre en compte les dimensions climatiques.

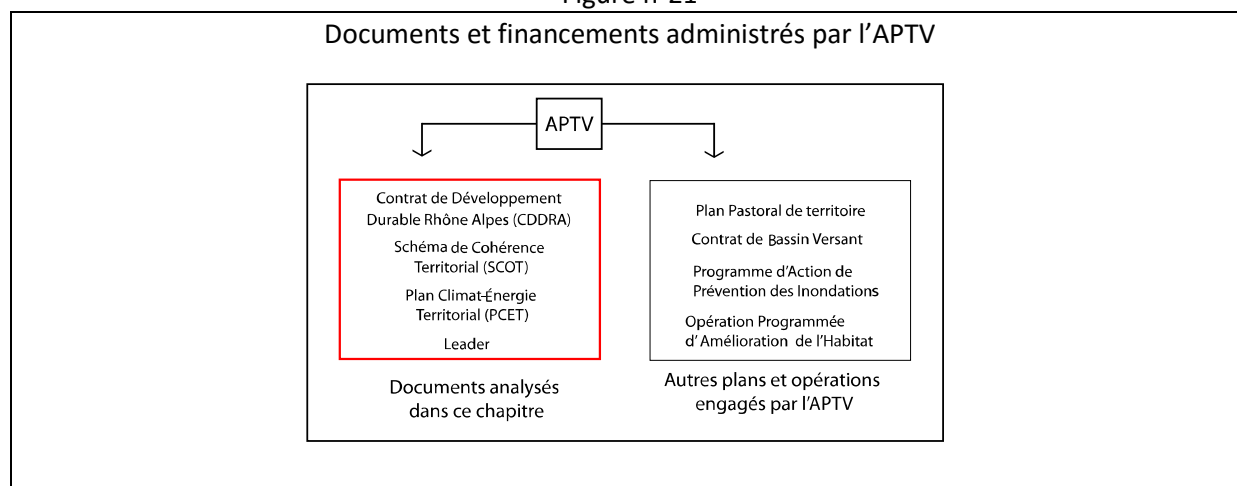
Nous allons nous intéresser dans ce chapitre à l'émergence de cette échelle territoriale, à travers notamment la création d'un pays et la mise en place de politiques climatiques territoriales. Ce sont les projets de territoire qui vont retenir notre attention:

- 1- Le principal document d'urbanisme en cours d'élaboration : le SCOT.
- 2- Le projet de territoire, permettant le financement des collectivités locales : le Contrat Développement Durable Rhône-Alpes.
- 3- Les politiques climatiques territorialisées via le PCET.

Les projets territoriaux sont non seulement devenus le principal canal de financement des collectivités locales, mais ils sont également la manifestation de l'évolution des politiques publiques dans un contexte de décentralisation et de mondialisation. *« Les villes mènent une véritable compétition pour attirer les hommes et les investissements. Alors que la période des Trente Glorieuses s'est inscrite dans le cadre spatial de régulation du territoire national (parallèlement au triptyque "fordisme / keynésianisme / État-providence"), les années 1970-1980 sont en effet marquées par un tournant néolibéral (lié à la décentralisation, à la construction européenne et à l'apparente perte de centralité de l'État). Cette évolution contextuelle conduit à la montée en puissance de l'impératif concurrentiel dans les politiques urbaines. La distinction apparaît comme une source d'identification et de reconnaissance (...) Elles essaient de créer des images nouvelles, des paysages qui se veulent ou*

se prétendent "identitaires" et qui assoient finalement les démarches marketing des villes et agglomérations. Le projet urbain devient un vecteur fort d'attractivité (...) Le projet urbain cherche à se démarquer du sens aléatoire qui produit la banalisation identitaire des (micro) territoires » (Hatt, 2011, p167). Dans un monde où l'économie est globalisée et néolibérale, c'est au territoire de se mettre en scène pour maintenir une attractivité économique et résidentielle. Cette construction d'une identité territoriale se constitue par les projets, ils sont donc le reflet des représentations des élus locaux sur leur territoire. L'APTV, qui est l'organe porteur de ce projet, définit son projet de territoire comme « la projection politique de la vallée, le " souhait " pour les élus pour les 10 - 20 ans à venir. Il intègre les grandes orientations futures selon différents regards de la vie locale : aménagement, économie, environnement et espace, services à la population »¹. Ces projets de territoire ont également une dimension planificatrice des actions et des aménagements, ce qui en fait des documents particulièrement pertinents pour interroger l'évolution souhaitée du territoire par les élus.

Figure n°21



Source : A. Bonnemaïns

Il nous faut également prendre en considération une autre échelle territoriale, celle du Parc National de la Vanoise (PNV), pour deux raisons :

1- Dans un aspect juridico-politique, les SCOT doivent être compatibles avec les chartes des parcs nationaux qui se trouvent sur les territoires concernés.

2- Lors du renouvellement de charte du PNV, lié à la loi de 2006, les tensions entre les élus des communes supports de stations (dans l'aire d'adhésion) et l'établissement public ont été visibles politiquement. En effet, sur les 29 communes devant émettre un avis sur la nouvelle charte en

¹ <http://www.tarentaise-vanoise.fr/le-projet-de-territoire/enjeux-et-projet-de-territoire.html>

conseil municipal, seules 3 ont donné un avis réservé et aucune n'a accueilli positivement ce document.

I- Émergence et volonté de reconnaissance d'un pays : l'APTV

Historiquement, il y a eu dès 1924 la création d'une association des maires de Tarentaise-Vanoise représentant les 43 communes du territoire (APTV², 2010) ; il faut noter que Moûtiers était un arrondissement à cette époque. Cette association avait comme objectif la « *participation au dispositif de secours d'été ; organisation d'un fond de secours pour les avalanches ; participation à l'entretien et au fonctionnement du réseau météo ; animation et coordination des manifestations issues du jumelage entre la région des Dolomites et la Tarentaise* » (Statut APTV³, 2010, p3). C'est avant tout la question des secours qui nécessite d'être prise en charge collectivement. Nous n'avons pas d'indication de la période où l'association des maires a pris en charge ces objectifs. La volonté de rapprochement des élus de la vallée de la Tarentaise n'est donc pas récente, cependant il n'y avait pas de compétence collective, ni d'objectif territorial commun.

I-a La Tarentaise-Vanoise comme unité territoriale

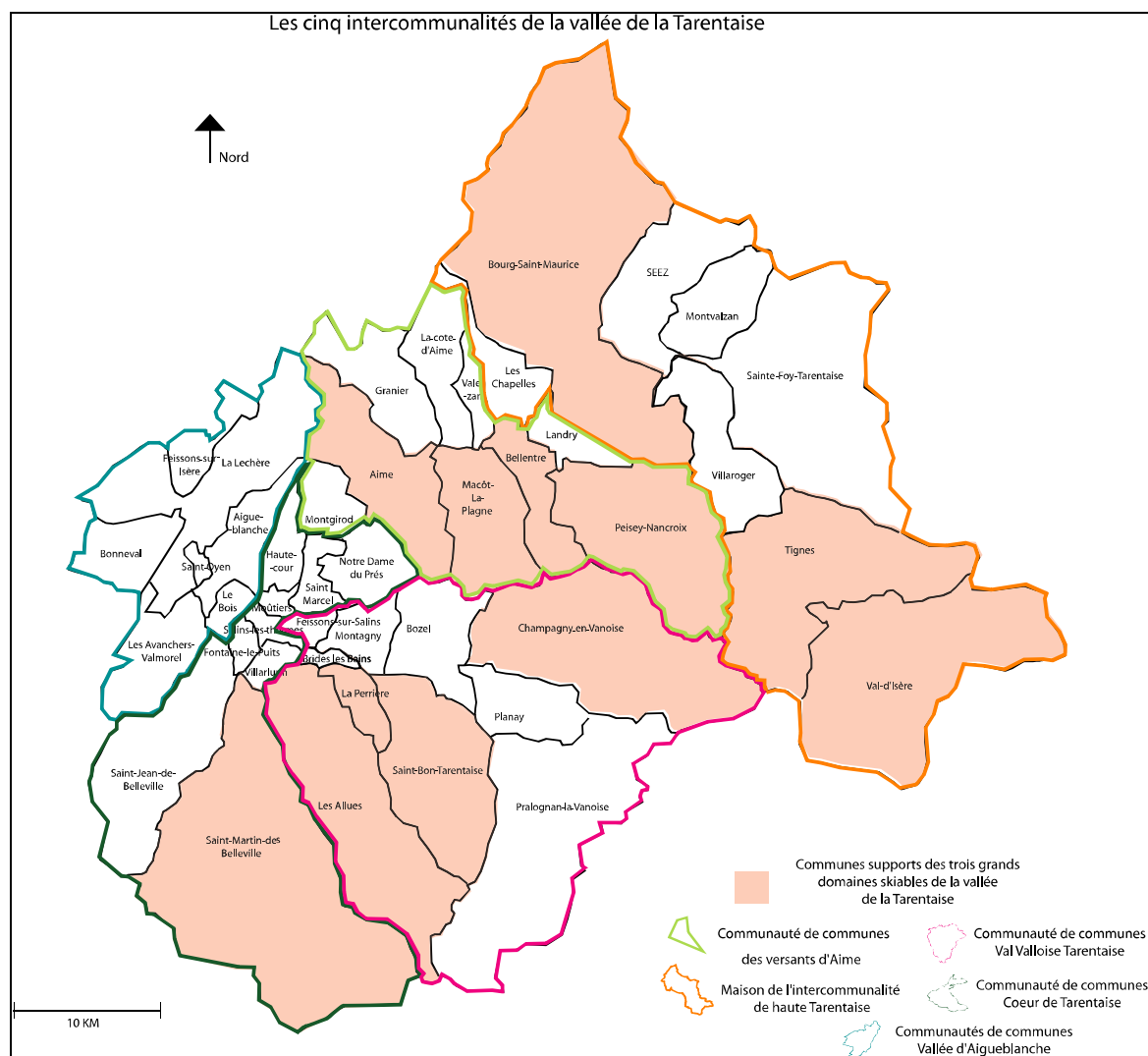
C'est à partir du Contrat Global de Développement, lancé par la région Rhône-Alpes entre 1999 et 2004, que les acteurs de Tarentaise ont commencé à travailler ensemble. « *Cette procédure était le nouveau moyen d'intervention que la région entendait proposer aux collectivités pour qu'elles s'associent et qu'elles constituent, sur un territoire déterminé, "un nouvel espace du quotidien" correspondant à la notion de bassin de vie selon les termes utilisés par le schéma régional. La définition, donc la délimitation, des bassins de vie était déterminée par "une réalité économique, des habitudes de vie, une communauté d'intérêts" pour agir autour d'un projet de développement durable* » (De Séverac, 2000, p1).

En 2005, une nouvelle organisation voit le jour sur ce même périmètre, un syndicat mixte ouvert à la carte est créé : l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise. Les 43 communes sont regroupées en 2015 en 5 communautés de communes.

²http://www.tarentaise-vanoise.fr/telechargements/cat_view/70-telechargements/120-aptv-et-projet-de-territoire/129-documents-administratifs-offres-emploi-marches-publics.html consulté le 22/09/14

³Ibid.

Carte n°5



Source : A. Bonnemains

À travers la carte n°5 on s'aperçoit que les intercommunalités ne correspondent pas aux regroupements touristiques. Les actions communes à l'ensemble du territoire que souhaite développer l'APTV sont « des actions de communication notamment touristique, à l'échelle de la Tarentaise-Vanoise ; des actions de mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire traditionnels ; des missions de développement économique en matière de soutien aux entreprises (création et développement) ; technique de l'Information et de la Communication (TIC) : études, sensibilisation et conseils techniques aux collectivités ; politique du logement (analyse des besoins et propositions d'actions) et animation des procédures de politique territoriale ; charte paysagère et forestière ; diffusion culturelle, programmation et coordination » (Statut APTV⁴, 2010, p3). Il est important de faire ressortir que ces éléments ne concernent pas le tourisme hivernal, nous voyons donc se

⁴http://www.tarentaise-vanoise.fr/telechargements/cat_view/70-telechargements/120-aptv-et-projet-de-territoire/129-documents-administratifs-offres-emploi-marches-publics.html consulté le 22/09/14

dessiner, et cet aspect s'accroîtra au fur et à mesure de l'argumentation, une disjonction entre les stations d'altitude et le reste du territoire. Ceci sera particulièrement vrai lorsque nous interrogerons les programmes de financement. L'APTV se présente à travers son site internet comme un outil de réflexion et de programmation⁵ par le biais de :

- 1- La portée prospective (10 à 15ans).
- 2- La structuration de l'échelle territoriale.
- 3- Un rôle de relais pour les demandes de financements à destination des petites communes de Tarentaise.
- 4- Des actions communes via les projets de territoire promus par les élus locaux.

Nous avons interrogé les acteurs rencontrés sur leurs liens avec l'APTV, plusieurs points nous semblent importants à faire ressortir :

- 1- Les professionnels du tourisme tels que les hébergeurs ou les directeurs d'offices du tourisme n'ont pas connaissance de l'APTV ou n'ont pas de liens avec cette structure.
- 2- Pour les directeurs d'offices du tourisme, c'est par le tourisme estival qu'ils connaissent cette organisation « *Je pense que l'APTV, Savoie Mont Blanc, tout ça s'ils pouvaient faire un gros travail sur l'été moi perso j'en serais très preneur et beaucoup d'autres aussi, mais il faut que ça vienne d'au-dessus, une organisation plus globale* » (Entretien Directeur OT La Tania).
- 3- La représentation la plus courante de la part des élus comme des autres acteurs est l'effet millefeuille. « *On a l'impression qu'on a une vraie sédimentation ; on a l'impression qu'on n'arrête pas de rajouter des trucs. C'est de plus en plus complexe et on perd de plus en plus d'argent et de temps collectivement. Ça devient de plus en plus compliqué* » (Entretien Directeur Général RM La Plagne).
- 4- Le SCOT est ce qui retient l'attention « *Le SCOT, c'est le seul dossier où vraiment on regarde tout de près après le reste sur les transports, les paysages, les rivières un peu, on suit le mouvement. Le SCOT c'est vrai qu'on s'y intéresse* » (Entretien Mairie Courchevel).

L'intérêt des élus des stations de haute altitude de Tarentaise envers le SCOT est directement lié aux procédures UTN qui ne seront plus administrées à l'échelle de la commune mais au niveau de l'APTV. Il est donc important selon ces acteurs de s'engager dans la mise en place de ce document pour que le « développement futur » de leur station ne soit pas compromis. Un autre argument pouvant justifier cette implication dans la mise en place du SCOT est le renforcement du principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT⁶: « *Avant 2010, selon cette règle modifiée par la loi*

⁵Ibid.

⁶http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_alur__absence_de_scot-principe_d_urbanisation_limitee.pdf, consulté le 09/01/2014

Urbanisme et Habitat (UH) de 2003, en l'absence de SCOT, les communes situées à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants (ou à moins de quinze kilomètres de la mer) ne peuvent pas modifier ou réviser leur PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation une nouvelle zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle.(...) La loi portant un engagement national pour l'environnement (ENE) a renforcé le dispositif en fixant le seuil à 15 000 habitants à partir de 2013 et en l'étendant à toutes les communes à partir de 2017⁷ ». À travers ce volet de la loi Alur de mars 2014, le gouvernement français souhaite très fortement encourager la création de SCOT et limiter l'étalement urbain. Les élus des stations de haute altitude l'ont compris, s'ils souhaitent ne pas être trop contraints institutionnellement dans leur aménagement, ils doivent anticiper ces règles. Via ce document d'aménagement, c'est également une légitimation pour l'APTV, et le renforcement de sa place en tant qu'échelle pertinente du territoire.

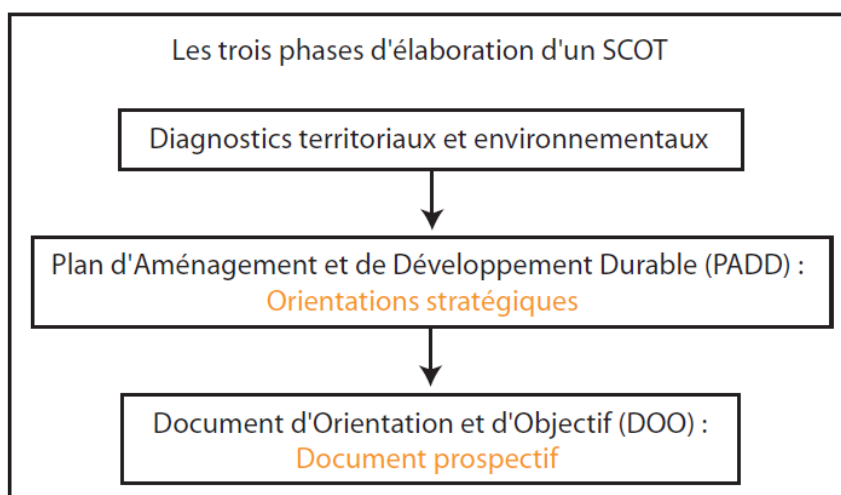
I-b Renforcement de l'APTV à travers le SCOT

La procédure pour élaborer un SCOT se compose en trois phases (Cf. figure n°22) :

- 1- Une phase de diagnostic qui permet aux techniciens territoriaux aidés de bureaux d'études d'établir un bilan actuel des différentes caractéristiques du territoire.
- 2- Ces éléments constitutifs du diagnostic vont servir aux élus et techniciens du territoire et aux bureaux d'étude pour construire le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document doit présenter les grandes orientations stratégiques pour le développement et l'aménagement futur du périmètre établi par le SCOT. Il est donc censé être fédérateur pour permettre la construction commune d'un projet de territoire.
- 3- Et enfin la dernière phase qui est la plus importante, est la construction d'un Document d'Orientation et d'Objectif, prospectif et opposable.

⁷Ibid

Figure n°22



Source : A. Bonnemains

Le SCOT Tarentaise-Vanoise est un document d'aménagement issu de la volonté de certains élus du territoire. Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble de ce schéma, ce sont les diagnostics engagés qui ont permis d'aboutir à la construction de l'armature territoriale et les scénarios de prospective qui vont nous intéresser. Le Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD) a été finalisé par les élus et les techniciens à l'automne 2014, la troisième phase, celle de l'élaboration du document prospectif est en cours (Cf. tableau n°24).

Tableau n°24

| Les diagnostics effectués par l'APTV pour la mise en place du SCOT | |
|---|--|
| Domaines concernés | Types d'études |
| Tourisme hivernal | Lits touristiques |
| Économie | Urbanisme commercial |
| Social | Habitat : Opération programmée d'amélioration de l'habitat Sports |
| Foncier et immobilier | Économie Agricole |
| Environnement | Évaluation Corridors biologiques Diagnostics Énergie et GES |

Au regard du tableau 24 on s'aperçoit que le SCOT a pour vocation de prendre en charge de manière transversale les questions foncières et immobilières :

1- À travers les lits touristiques, nous verrons que c'est bien la question de la rénovation et de la « relocalisation » de l'hébergement touristique que les élus souhaitent interroger.

2- À travers la pression foncière liée aux sports d'hiver (Cf. chapitre 6), qui rend l'accès aux logements difficile notamment sur les communes supports de stations. De plus, les élus de Tarentaise-Vanoise à travers le SCOT envisagent « *de viser une croissance plus importante dans les années futures, d'environ 1% par an pour atteindre une population d'environ 64 000 habitants en 2030 pour 53 000 habitants aujourd'hui* » (PADD du SCOT Tarentaise-Vanoise, 2014, p24), cela dans le but de renforcer l'économie résidentielle à l'année et d'attirer un autre type de population.

3- Le maintien du foncier agricole est bien entendu à inclure dans l'aménagement futur du territoire (Cf. extrait n°68).

Extrait n°68

| Extrait du diagnostic agriculture pour la constitution du SCOT Tarentaise-Vanoise | |
|---|--|
| <p>Dans ce cadre, l'agriculture, pour son maintien dans de bonnes conditions économiques a besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> — de pérenniser les prés de fauche (8 % de la surface agricole totale) pour garantir l'AOP Beaufort, ses outils de production et de commercialisation, — de préserver les grands tenements agricoles fonctionnels en stoppant le morcellement et le mitage des terres agricoles, — de conserver les surfaces irriguées et irrigables garantissant un meilleur rendement quelque soit les aléas climatiques, | <ul style="list-style-type: none"> — de garantir l'usage des pâtures autour des bâtiments agricoles, — de perpétuer le système agro-pastoral en confortant et améliorant l'utilisation des alpages, — de maintenir la fonctionnalité des bâtiments d'exploitation en refusant l'urbanisation nouvelle en proximité immédiate, et de pouvoir en implanter de nouveaux. — de préserver des accès agricoles fonctionnels et des surfaces suffisantes pour l'épandage des matières organiques (fumiers, lisiers...). |

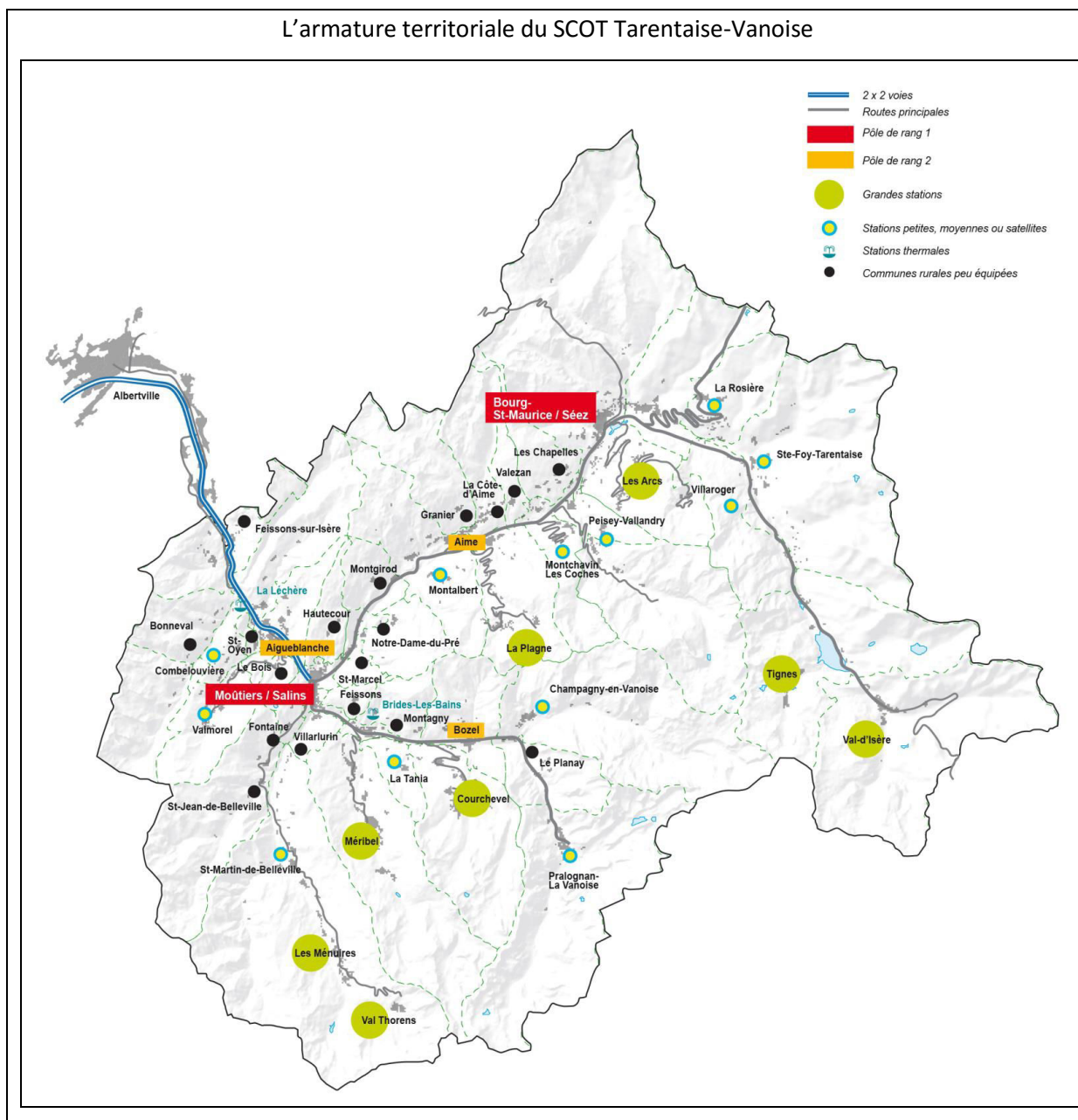
Source Rapports et Études : Diagnostic agriculture BD, APTV, 2013, p8

4- La répartition du foncier entre les différents usages doit également prendre en compte le besoin de garder de l'espace disponible pour les entreprises et la vie commerciale dans sa globalité.

5- La question environnementale est également l'un des piliers de l'aménagement du territoire, via les zones de protection et les corridors biologiques. Ce volet renforce la volonté de densification urbaine au cœur des politiques d'aménagement actuelles.

L'ensemble de ces cinq points a été cartographié par des bureaux d'études spécialisés afin de faire ressortir une carte de synthèse qui servira de base de travail non seulement au PADD mais également au DOO. Ce document est intitulé : l'armature territoriale (Cf. extrait n°69).

Extrait n°69



Source : Diagnostic SCOT BD, 2012, p4

L'extrait n°69 illustre parfaitement la concentration sur certaines zones de l'économie représentée ici par les stations de sports d'hiver de haute altitude. Il faut noter que l'échelle spatiale du tourisme hivernal, le domaine skiable, n'est pas prise en compte. Les « satellites » des grands domaines skiables sont interrogés de la même manière que les stations non reliées (Pralognan-la-Vanoise et Sainte-Foy-Tarentaise) et les domaines de moyenne altitude reliés (La Rosière et Valmorel) avec un kilométrage de piste et un nombre de lits beaucoup plus restreints que celui de l'Espace Killy, 3 Vallées et Paradiski. C'est un des révélateurs d'une disjonction entre le modèle touristique et les questions territoriales, ne pas prendre en compte l'échelle de pertinence des professionnels du

tourisme ne permet pas d'engager le dialogue. Comment penser l'intégration du tourisme hivernal dans des projets territoriaux quand l'organisation spatiale de cette activité n'est pas maîtrisée par les techniciens construisant les diagnostics ? Nous avons montré comment les stations de haute altitude ont bénéficié des logiques de concentration. Les trois stations thermales sont également identifiées (Brides-les-Bains, Salins-les-Bains et La Léchère), renforçant l'aspect touristique de la vallée. L'armature territoriale met également en avant des pôles de rang 1, qui seraient des villes majeures de la Tarentaise (Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers) et bourgs « moyens » de rang 2 (Bozel, Aime et Aigueblanche). Quant au reste de la Tarentaise, elle est considérée comme rurale. La réglementation ne prévoit pas de critères formels pour classer les communes, la typologie employée est donc issue de la concertation entre les techniciens et les élus.

Extrait n°70

Répartition de la population, des résidences principales et des emplois sur la Tarentaise-Vanoise d'après le diagnostic SCOT

| | Population | | | Résidences principales | | | Emplois | | | Ratio emplois / habitants |
|---------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|
| | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | |
| Moûtiers / Salins-les-Thermes | 4 862 | 9 % | -4 % | 2 257 | 10 % | 3 % | 3 901 | 12 % | 15 % | 80 % |
| Bourg-Saint-Maurice / Séz | 10 044 | 19 % | 15 % | 4 110 | 18 % | 14 % | 6 692 | 20 % | 27 % | 67 % |
| Pôles de Rang 1 | 14 906 | 29 % | 8 % | 6 366 | 28 % | 10 % | 10 593 | 32 % | 22 % | 71 % |
| Pôles de Rang 2 | 8 508 | 16 % | 10 % | 3 650 | 16 % | 16 % | 3 474 | 10 % | 22 % | 41 % |
| Communes supports de grandes stations | 12 024 | 23 % | 2 % | 5 478 | 24 % | 1 % | 13 400 | 40 % | 2 % | 111 % |
| Autres communes supports de stations | 7 363 | 14 % | 11 % | 3 326 | 15 % | 17 % | 3 882 | 12 % | 13 % | 53 % |
| Communes rurales | 8 971 | 17 % | 13 % | 3 882 | 17 % | 20 % | 2 262 | 7 % | 11 % | 25 % |
| Tarentaise | 51 772 | 100% | 8 % | 22 702 | 100 % | 11 % | 33 611 | 100 % | 11 % | 65 % |
| Département Savoie | 408 842 | | 10 % | 177 109 | | 14 % | 157 156 | | -1 % | 38 % |

Source Rapports et Études : Diagnostic SCOT Version 8 janvier 2014, 2014, p15

L'extrait n°70, issu du diagnostic SCOT, met en avant une typologie des communes pour la vallée de la Tarentaise. Il est à noter que dans ce calcul, Bourg-Saint-Maurice est considéré comme un pôle de rang 1, alors qu'il est à la fois le bourg le plus important de la vallée mais aussi la commune support de la station des Arcs. Quant aux communes supports de grandes stations, elles représentent une part plus importante que les pôles de rang 2 sur les trois catégories.

C'est forts de ces chiffres (Cf. extrait n°70) que les élus référents et les techniciens chargés du SCOT souhaitent densifier prioritairement certaines zones : notamment les pôles de rang 1 et 2 et le long de l'axe Moûtiers/Bourg-Saint-Maurice. Cette densification est légitimée par les acteurs construisant le SCOT à l'aide d'arguments généraux : concernant l'environnement (prise en compte de la zone de protection), concernant la prise en compte et la contrainte climatique et énergétique

(développement des transports en commun), concernant le foncier agricole (éviter le mitage du paysage) et économique (au sens de commercial).

Ces éléments permettent d'éclairer de quelle manière la lutte contre les changements climatiques peut-être reprise pour légitimer les politiques territoriales. C'est d'ailleurs clairement affiché dans le guide pratique à l'attention des élus pour la mise en place d'un SCOT de 2013 (Cf. extrait71).

Extrait n°71

Extrait guide pratique à l'attention des élus pour la mise en place d'un SCOT

Chantier 1 : Lutter contre le changement climatique et anticiper ses effets

La lutte contre les changements climatiques, par la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), remet sérieusement en cause les modes de développement dominants de ces dernières décennies (étalement urbain, croissance des déplacements, logements énergivores...). Il s'agit aujourd'hui pour les territoires d'intégrer les critères de sobriété énergétique dans leurs choix de développement et d'aménagement. Ainsi, le SCOT contribue, par ses choix d'organisation spatiale, à la maîtrise de l'énergie, à la réduction des émissions de GES. Le SCOT contribue également à la mise en place de stratégies de production d'énergies renouvelables afin de renforcer progressivement l'autonomie énergétique des territoires.

Source Rapports et Études: Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, «*Guide pratique à l'attention des élus pour la mise en place d'un SCOT*», Le schéma de Cohérence Territoriale, Un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire, 2013, p15

Sous couvert d'une légitimation de lutte contre le CO2, nous voyons apparaître ici une logique de concentration des richesses et des avantages sur un certain type de communes, au détriment des autres. De ce fait, les communes dites rurales ne feront pas partie des zones à développer.

« 1- Renforcer l'armature urbaine de la Tarentaise.

2- Maîtriser le développement dans les communes peu équipées ou peu desservies par les transports en commun.

3- Améliorer l'accessibilité sur le territoire en développant l'offre de transports en commun en fond de vallée ainsi qu'entre les pôles du territoire de vallée et les stations »⁸.

Ce déséquilibre engendré par la densification, imposé notamment par la réglementation se doit d'être minimisé par la solidarité territoriale et l'intercommunalité.

⁸Scot Tarentaise-Vanoise, Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD ; Juin 2014, p4

II- Quelle prise en charge du tourisme hivernal dans la vallée de la Tarentaise

Lorsqu'il est question du tourisme hivernal, la place de « leader mondial de la Tarentaise » se retrouve dans le PADD, dans le dossier TEPOS et le CDDRA.

Pour le SCOT, le tourisme hivernal est vu à travers deux enjeux principaux :

1- La question de l'immobilier de loisirs est prise en charge par l'enjeu de sa réhabilitation et de la typologie des hébergements ayant de bons rendements (mise en place de la démarche RETIL⁹). En effet, alors qu'un lit marchand à un rendement d'environ 12 semaines par saison, un lit diffus ne sera loué qu'environ 5 semaines par saison. C'est également vrai pour les types de lits marchands, une résidence de tourisme aura un rendement bien supérieur à celui d'un meublé. La localisation de l'hébergement touristique est également questionnée, avec le souhait affiché de la part de certains élus de voir des constructions neuves en fond de vallée.

2- Concernant les domaines skiables, c'est une volonté de limiter leur extension, et une meilleure maîtrise de la gestion en eau qui est mise en avant. D'une manière plus globale, une forme de diversification est prônée, via le développement des séjours hors des périodes fréquentées. Il nous faut réaffirmer l'importance du SCOT, afin de ne pas minimiser l'impact de ce document d'urbanisme sur l'aménagement futur des stations de sports d'hiver, puisque les UTN seront instruites à l'échelle de la vallée et non des communes. Un autre document est particulièrement important à étudier lorsqu'il s'agit d'analyser la prise en compte du tourisme hivernal, le projet de territoire : le CDDRA Tarentaise-Vanoise.

II- a Quel projet de territoire pour la Tarentaise-Vanoise

Le département et les régions financent, en plus des lignes « classiques » (routes, lycée, collège, etc.), des actions spécifiques par contractualisation au sein du projet de territoire établi. Il est donc demandé au territoire de mettre en place des projets permettant la hiérarchisation des demandes. Pour la Tarentaise-Vanoise, c'est un financement de la région via le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). C'est ce que nous allons présenter.

⁹Réhabilitation de l'immobilier de tourisme

Extrait n°72

Extrait du CDDRA concernant sa non implication dans le tourisme hivernal

Un renoncement d'interventions CDDRA pour le territoire

Le territoire de Tarentaise à travers ses élus et ses forces vives renonce à intervenir dans le cadre de ses politiques contractuelles sur le cœur de son fonctionnement et de son économie : le tourisme hivernal.

Cette position se justifie par :

- Les projets liés au tourisme d'hiver portés par les acteurs et les collectivités sont principalement à l'échelle « station ». Ce sont des politiques d'aménagement, d'équipements sportifs et de loisirs, d'animation, de communication ... que chaque station tente de mettre en œuvre à son échelle avec une dimension, un financement et un retour économique d'abord sur la station.
- Le développement hivernal des stations s'inscrit dans un contexte concurrentiel très fort. Le soutien à une station spécifique peut modifier la concurrence vis-à-vis d'autres stations de la vallée, sans pour autant apporter d'éléments structurants à l'échelle Tarentaise.
- Les stations de Tarentaise sont d'abord des outils de développement qui génèrent une richesse et une capacité d'auto-développement en dehors du soutien de politiques publiques.
- Les besoins ne sont pas à la hauteur des moyens dévolus au CDDRA et aux autres politiques territoriales. En effet, les investissements sont importants, parfois colossaux. Dans tous les cas, ils ne correspondent pas à la taille « classique » des communes qui les pilotent. Une aide CDDRA aurait un effet levier limité pour la mise en œuvre d'actions.
- Ce choix s'inscrit dans la poursuite des précédentes politiques CDRA CTS et CGD qui n'avaient pas soutenu d'opérations relatives au tourisme d'hiver.

Sans doute, très peu de territoires construisent leur stratégie de développement sur la périphérie de leur fonctionnement et de leurs problématiques. C'est ce choix délibéré que la Tarentaise renouvelle pour son nouveau Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, mais aussi pour son Contrat Territoire de Savoie.

Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p27

À travers les deux principaux financements territoriaux, le CDDRA et le CTS (Contrat Territoire Savoie), les élus référents du CDDRA ne souhaiteraient pas s'occuper du tourisme hivernal (Cf. extrait n°72), considéré dans l'encadré ci-dessus comme relevant « d'entités privées ». Néanmoins, « *la question de l'immobilier de loisirs est en dehors de cette restriction puisqu'elle impacte le modèle du développement économique dans son ensemble ainsi que la consommation de foncier et qu'elle constitue un élément fort pour la diversification touristique et la fréquentation estivale* ». (CDDRA, 2013, p27). Il y a toujours une ambivalence dans la prise en charge du tourisme hivernal, il est important de garder à l'esprit que ces programmes de financement sont issus de consensus entre les acteurs de la vallée.

Extrait n°73

Extrait du CDDRA concernant la volonté du renforcement du modèle économique et social des sports d'hiver en Tarentaise

Maintenir la performance du modèle ski en hiver est une nécessité qui s'appuie sur un positionnement leader exigeant l'adaptation aux changements, mais aussi le renouvellement de l'offre et de la clientèle.

Il n'est nullement question de remettre en cause le positionnement hivernal de la vallée, facteur de richesse et de réussite pour l'économie locale.

La bonne santé économique de la vallée a écarté toute remise en cause du modèle économique et social mis en place en Tarentaise depuis les années 1960. Favorisée par sa géographie, cette vallée a d'ailleurs poussé au paroxysme ce modèle de développement français des stations de montagne.

Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p29

À travers l'emploi du terme « paroxysme » pour parler du modèle de développement des sports d'hiver (Cf. extrait n°73), les élus de Tarentaise reconnaissent donc deux points :

- 1- Le poids que pèsent les acteurs économiques des sports d'hiver dans la vallée.
- 2- Les réussites et les limites atteintes par cette économie.

Le contrat notifie ensuite les limites du développement exclusif par ce qu'il nomme « *le tout ski et tout hiver* » :

- 1- Le besoin continu de construction immobilière et d'augmenter la capacité d'accueil.
- 2- La question de la concurrence, qui prétend justifier la nécessité d'investissement pour s'adapter à la demande touristique.
- 3- Le prix du forfait, qui permettrait d'augmenter certes le chiffre d'affaires des remontées mécaniques mais pourrait faire diminuer la fréquentation (évolution redoutée).
- 4- Le lien entre le tourisme hivernal, l'environnement et les ressources naturelles.

Il y a donc un réel paradoxe, puisque le tourisme hivernal doit être renforcé, mais il y a également une volonté de diffuser le tourisme sur l'ensemble du territoire et une recherche de complémentarité entre les stations et la vallée « *Comment le tourisme peut être un vecteur d'unité et d'identité de la Tarentaise, ne plus être une frontière entre le haut et le bas, mais bâtisseur d'un nouvel espace de solidarité ?* » (CDDRA, 2013, p 29). Or, nous l'avons montré dans le chapitre 6, le tourisme hivernal en se spécialisant a pris et prend encore le pas sur la saison d'été.

Extrait n°74

Extrait du CDDRA concernant la volonté d'une diversification touristique mais qui ne remet pas en cause le modèle dominant

Compléter, ou élargir le modèle actuel dominant du « tout ski et du tout hiver » constitue le cœur et le fil d'ariane de la charte de développement CDDRA.

La diversification est une priorité avec des degrés variables selon les potentialités des différentes communes, sans remettre en cause pour autant les acquis du tourisme hivernal.

Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p 29

Cette volonté de diversification touristique est légitimée par les élus de différentes manières :

1- Le modèle hivernal s'en trouvera d'autant plus « robuste » s'il est diversifié. C'est le premier et principal argument.

2- C'est également un moyen d'offrir des emplois à l'année pour la population résidente en Tarentaise¹⁰.

3- En termes de gouvernance¹¹, c'est un moyen de réaffirmer la volonté de complémentarité entre les communes supports de stations de haute altitude et les autres communes de la vallée, et l'unité territoriale.

5- Le dernier argument en faveur de la diversification porte sur la question climatique (Cf. extrait n°75).

Extrait n°75

Extrait du CDDRA concernant la nécessité de diversification de l'activité touristique face aux changements climatiques.

- une nécessaire diversification face aux évolutions du climat. L'activité touristique hivernale est dépendante des conditions climatiques, notamment en ce qui concerne la durée et la qualité de l'enneigement. Même si les stations de Tarentaise tirent leur épingle du jeu face à d'autres destinations plus basses en altitude, les changements climatiques actuels observés à une échelle mondiale doivent amener le territoire à réfléchir sur les différents moyens de prendre en compte ce phénomène dans les projets de développement économique en montagne.

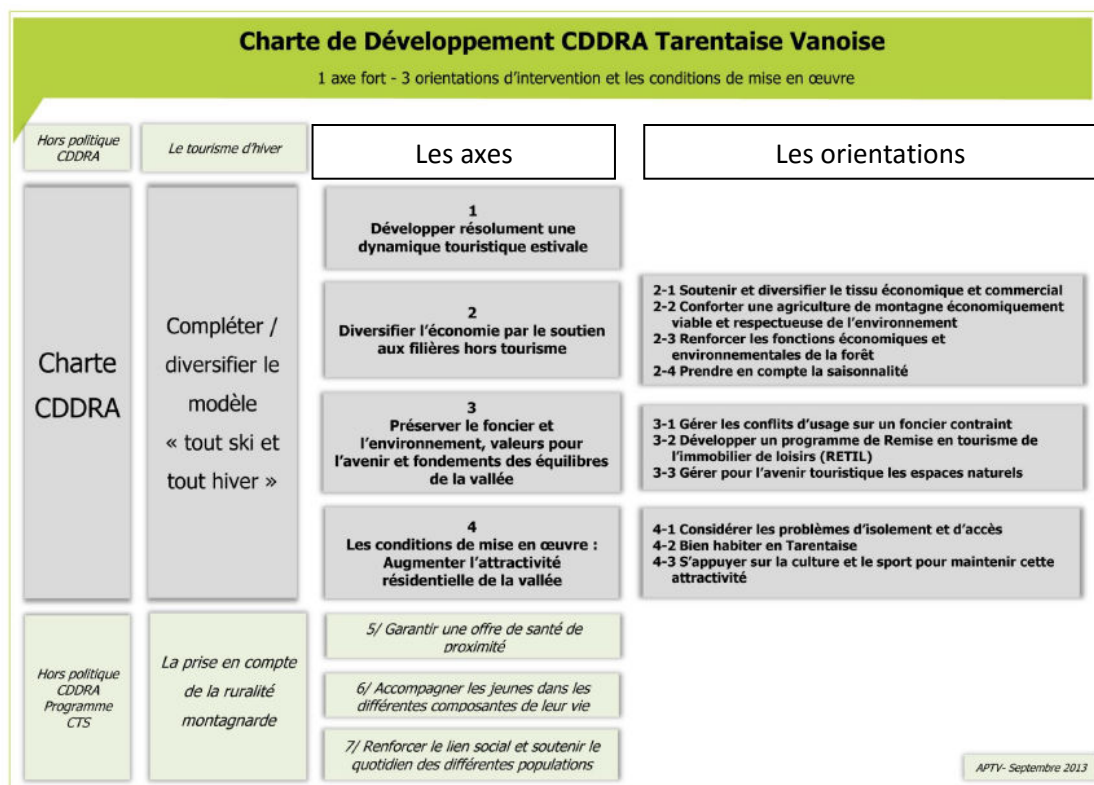
Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p 29

Il y a un paradoxe important à soulever, la charte de territoire fait donc état d'une vulnérabilité du tourisme aux évolutions climatiques alors que le diagnostic de vulnérabilité territoriale n'en fait pas mention. Comment l'expliquer, alors que ces documents n'ont que quelques mois d'écart et qu'ils sont tous deux issus de la concertation ? Est-ce une sorte de répartition des enjeux entre les deux projets ? Des questionnements mis en avant dans le CDDRA ont été élaborés à partir d'un axe fort et trois orientations sur la question : comment compléter et diversifier le modèle « tout ski et tout hiver » (Cf. extrait n°76) ?

¹⁰ Nous rappelons la volonté des élus de Tarentaise d'augmenter la population résidente à l'année de 1%.

¹¹ Ces documents émanent d'une concertation entre les élus des communes et des intercommunalités de Tarentaise.

Extrait n°76



Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p30

L'axe établi par les élus du CDRRA comme prioritaire est : l'élargissement du tourisme dans l'espace et dans le temps à travers la volonté de développer la saison estivale. Cette stratégie est également un levier pour une meilleure complémentarité territoriale. Il faut rappeler que suivant la saison (été ou hiver), ce ne sont pas les mêmes lieux qui sont plébiscités par les touristes. Les élus affichent également une volonté de diversification économique à travers le soutien aux filières hors tourisme (l'agriculture et sylviculture), et le souhait d'augmenter l'attractivité résidentielle à l'année. Ce dernier point est important et nous pensons qu'il va prendre une importance grandissante. La très forte saisonnalité des acteurs économiques des stations de haute altitude de Tarentaise ne permet pas une circulation monétaire à l'année sur le territoire. Cette fluctuation de la population d'une période à une autre ne permet pas la création de réels services de proximité à l'année. À partir de là, l'augmentation et la diversification des résidents à l'année, couplées avec la revalorisation des commerces, sont identifiées comme le moyen de stabiliser et de développer une économie résidentielle. Le développement du tourisme estival est la voie qui semble privilégiée. Cette volonté est également affichée dans le SCOT à travers les scénarios touristiques envisagés dans ce document (Cf. extrait n°77).

Extrait n°77

Extrait du CDDRA concernant les scénarios du SCOT Tarentaise-Vanoise

Scénario du SCOT Tarentaise à l'étape d'élaboration du PADD

Le scénario « neige » ou « priorité hiver » oriente les investissements sur les stations d'altitude et les polarités de fonds de vallée. Le territoire poursuit alors sur les grandes priorités données depuis le Plan neige. Il a l'avantage de la continuité (« on sait faire ») mais l'inconvénient d'une mauvaise répartition de la richesse sur le territoire et d'être peu robuste face aux aléas du changement climatique.

Le scénario « multi tourisme et multi sens » conserve l'hiver comme saison phare mais s'attache à développer résolument la saison estivale. Il diffuse les investissements sur l'ensemble du territoire et permet le développement des bourgs intermédiaires et des villages. Il nécessite cependant une bonne gouvernance pour répartir les investissements et anticiper les conflits d'usage. Il est aussi gourmand en deniers publics, notamment pour développer des transports câblés entre les stations et le bas de vallée. Il peut être pénalisant au regard de l'évaluation environnementale et nécessite donc des garanties et actions anticipatrices spécifiques.

Un tourisme réparti sur le territoire, basé sur une offre et une clientèle élargies est une optique d'aménagement qui reçoit un soutien important des collectivités et partenaires locaux, mais sa mise en œuvre implique des conditions spécifiques qui restent à réunir.

Le rééquilibrage de l'hiver et de l'été passe par l'extension de l'activité sur plusieurs saisons permettant, entre autre, de garantir l'emploi.

Cette affirmation implique une « hybridation » des deux scénarios en cours de discussion.

La question de la remise en tourisme de l'immobilier de loisir est transversale et reste une priorité, que le territoire privilégie le premier ou le second scénario.

A ce stade de la construction du SCOT, le scénario multi-tourisme, multi-sens semble clairement privilégié dans le cadre du SCOT et correspond à l'entrée prioritaire de la Charte de Développement CDDRA.

Il est positif que les différentes approches et les différentes méthodes de travail mises en œuvre sur la Tarentaise débouchent sur les mêmes conclusions : la diversification envisagée, variable selon les secteurs et selon des intensités différentes est une nécessité, mais ne peut se faire au détriment de l'hiver qui reste la saison phare.

Source Rapports et Études : CDDRA Tarentaise-Vanoise p30

Cet extrait confirme la très forte ambivalence : il faut développer le tourisme estival et les autres économies, mais sans compromettre le tourisme hivernal. Cette diversification affichée est-elle juste de l'ordre du discours, ou est-elle visible sur le territoire ? Nous nous sommes donc intéressés aux actions budgétées afin de voir si elles vont dans le même sens que le projet affiché.

II-b Une diversification de l'économie?

C'est dans le CDDRA que le thème de la diversification est le plus développé, l'agriculture est inscrite comme économie principale hors tourisme, notamment via la vente du beaufort¹² et l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice. La forêt a également un rôle important dans la diversification des filières hors tourisme. Nous souhaitons montrer, et les analyses à partir des répartitions financières nous le prouvent, que ce document contractuel est sans doute celui qui engage une réflexion autour de l'adaptation du territoire face aux changements climatiques sans inscrire explicitement ces actions dans des stratégies spécifiquement climatiques. La diversification est également affichée dans le secteur du tourisme, particulièrement pour la saison estivale, nous voyons d'ailleurs que la plus grande partie du financement est attribué à ce domaine (Cf. tableau n°25).

Tableau n°25

| Les actions financées par le CDDRA (en %) | | | |
|---|--|----------------------------|---|
| | Répartition des besoins affichés du territoire | | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Tourisme estival | 31,3 | Tourisme estival | 33,0 |
| Diversification économique | 18,4 | Diversification économique | 18,5 |
| Agriculture | 9,9 | Agriculture | 8,0 |
| Sport | 8,6 | Animation | 7,5 |
| Culture | 8,4 | RETIL | 7,1 |
| RETIL | 6,4 | Sport | 5,3 |
| Forêt | 4,8 | culture | 5,3 |
| Animation | 4,5 | Forêt | 4,9 |
| Habitat | 4,1 | Habitat | 4,8 |
| Déplacement | 2,4 | Déplacement | 3,7 |
| Saisonnalité | 1,4 | Saisonnalité | 1,8 |
| Ensemble des financements | 100 | Ensemble des financements | 100 |

Source Rapports et Études : CDRRA Tarentaise-Vanoise

Le tableau n°25 permet de mettre en lumière la répartition des financements de la région qui se montent à 4 045 000 euros. Nous avons mis en parallèle les besoins affichés du territoire et la répartition des aides. Plusieurs points sont essentiels à mettre en lumière : la volonté de revaloriser le tourisme estival, élément qui semble essentiel dans la dynamique de revalorisation territoriale, ces engagements sont consensuels auprès des élus, notamment pour les communes qui ne sont pas supports de stations. La diversification économique est définie par l'implantation de nouveaux

¹²153 producteurs de lait, 3 ateliers coopératifs, 1 acheteur de lait, 2 ateliers d'affinage, 6 groupements pastoraux et 16 producteurs individuels http://www.fromage-beaufort.com/fr/il4-beaufort,decouvrir_p11-territoire.aspx consulté le 19/01/2015

commerces et la redynamisation des zones d'activité. Un diagnostic spécifique a été construit pour le SCOT, les actions financées vont dans le même sens. Le troisième poste de dépenses, loin derrière les deux autres est l'agriculture, via le Projet Stratégique Agricoles et de Développement Rural (PSADER) de la région Rhône-Alpes. C'est à partir de là que l'on voit apparaître des divergences entre les besoins et les financements CDDRA. En ce qui concerne le financement CDDRA, le quatrième poste de dépenses est l'animation (création d'un poste de chargé de mission), et ensuite la démarche RETIL. Comme nous l'avons déjà mentionné, le tourisme hivernal est en lien avec le CDDRA par le programme : Remise en Tourisme de l'Immobilier de Loisir (RETIL), c'est 7% des financements qui lui sont dédiés devant la forêt, l'habitat, les déplacements et la saisonnalité. Le Conseil Local de Développement (CLD), qui est intégré aux discussions concernant la mise en place de ces financements contractuels, avait émis son désaccord quant au financement de la démarche RETIL au sein du CDDRA (Cf. extrait n°78).

Extrait n°78

Extrait de l'avis rendu sur le CDDRA par le CLD Tarentaise-Vanoise concernant le programme RETIL¹³

Les actions qui, bien qu'importantes, ne nous semblent pas prioritaires dans le cadre du CDDRA
 Ce programme, bien qu'aux enjeux forts, ne nous semble pas adapté à la logique et à la dimension des Contrats de développement. Un CDDRA, au vu de ses moyens financiers, n'est, selon nous, pas l'outil le plus pertinent pour agir dans cette direction, et la dimension territoriale ne nous semble pas vraiment légitime, le problème étant bien plus large et devant peut-être relever d'un autre niveau d'intervention. L'effet levier est très incertain.
 Ce programme aurait peu de chances d'avoir plus de succès que les actions précédentes type ORIL s'il ne s'inscrit pas dans une politique nationale telle que préconisée par Françoise Miquel, Jacques Mougey et Georges Ribière, auteurs du rapport de février 2010 "La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France" avec notamment le transfert progressif des avantages fiscaux liés au neuf vers la réhabilitation, cette dernière incluant la mise aux normes énergétiques. À noter que pour avoir des effets significatifs – compte tenu de l'ampleur du parc de logements – cette politique nationale devrait aussi s'attacher à associer les grands opérateurs du tourisme que sont dans notre région, par exemple, la Compagnie des Alpes, Pierre et Vacances, MGM ou le Club Méditerranée. Des actions ont été commencées, mais certainement pas encore à l'échelle des besoins.

Source Rapports et Études : Compte-rendu réunion publique CLD, 2014

Nous allons maintenant regarder dans les grandes catégories les actions financées et les besoins du territoire. La couleur rouge correspond aux trois premières actions relatives aux besoins du territoire, la couleur verte les trois premières financées par le CDDRA, il en est de même pour tous les encadrés qui suivent. Les élus référents du CDDRA souhaitent valoriser le tourisme estival via le patrimoine culturel et le cyclotourisme. Les acteurs ont fait le choix de financer à travers la CDDRA les chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire (Cf. tableau 26).

¹³ Le programme d'action 2014-2020 du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) pour la Tarentaise, Conseil Local de Développement, février 2014

Tableau n°26

| Les actions financées en faveur du tourisme estival CDDRA | | | |
|---|---|--|---|
| Tourisme estival | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Hébergement Grand Tour de Tarentaise | hébergement alpage des Veis | 2,0 | 8,2 |
| Animation et médiatisation Grand Tour de Tarentaise | État des lieux, action de promotion, accueil presse, réservation en ligne, commercialisation, accès internet | 2,7 | 3,2 |
| Amélioration de l'offre patrimoniale | Actions Pays d'art et d'histoire, animation des sites et mise en réseau, conseil, accompagnement, professionnalisation des acteurs, circuits de découverte des patrimoines/atouts touristiques Tarentaise | 6,0 | 1,8 |
| Politique randonnée | Sentiers, balisage, compteurs Grand Tour de Tarentaise | 9,3 | 14,3 |
| Diversification touristique - eau et montagne | Plan d'eau, pêche, canyon, eau vive, escalade, via ferrata, via cordata... | 16,2 | 7,1 |
| Cyclotourisme | Voie verte, pistes cyclables et sites pilotes "vélo à assistance électrique" | 19,1 | 23,2 |
| Aménagement de sites patrimoniaux | Sites patrimoniaux situés sur itinéraires touristiques, sites remarquables, muséographie... | 26,4 | 19,6 |
| Communication estivale Tarentaise | Éditions touristiques et actions pour les professionnels (mise en réseau, ateliers-rencontres, accompagnement sensibilisation changement climatique...) | 4,8 | 5,7 |
| | Site internet, application mobile Tarentaise, bornes interactives, signalétique touristique routière Tarentaise | 7,4 | 8,7 |
| Études touristiques | Accompagnement stratégie de communication, étude signalétique, étude mise en place nouvelle structure touristique | 1,58 | 1,86 |
| Ingénierie tourisme et coordination | Poste chargé de mission tourisme | 4,38 | 6,42 |
| Ensemble des actions en faveur du tourisme estival | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

Pour l'aspect diversification économique c'est dans un premier temps l'aspect requalification des zones d'activité qui prime ; ensuite viennent l'animation et l'ingénierie dans les deux cas (Cf. tableau n°27).

Tableau n°27

| Les actions financées en faveur de la diversification économique CDDRA | | | |
|--|--|--|---|
| Diversification économique | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Ingénierie | 2 ETP animation éco (75 K€/an et 60 K€/an) et 0,25 ETP SécuriseRA (60 K€/an) | 18,7 | 22,9 |
| Parcs d'activités | Requalification ZAE, aménagements qualitatifs de parcs (500 K€), création bâtiments relais ou pépinières (3 x forfait de 300 K€) | 72,6 | 66,8 |
| Actions collectives des Unions commerciales | Communication, soutien aux projets... | 1,2 | 1,1 |
| Soutien aux projets d'économie sociale et solidaire | À définir précisément | 7,5 | 9,2 |
| Ensemble des actions pour la diversification économique | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : Financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

Pour l'agriculture, c'est la préservation du foncier agricole qui est le principal problème identifié, à travers le défrichement de certaines zones pilotes, afin d'éviter la fermeture des paysages pour ses conséquences autant du point de vue des risques (incendie), que des représentations (notamment attrait touristique). Ensuite viennent les problématiques d'irrigation pour les prairies de fauche, permettant le maintien de l'AOC Beaufort. La commercialisation des produits est aussi un élément à développer (Cf. tableau n° 28).

Tableau n°28

Financement agriculture CDDRA

| Agriculture | | | |
|---|--|--|---|
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Sensibilisation, accompagnement et communication | 1/3 ETP 60 000 € sur 6 ans | 6,6 | 12,5 |
| Etude prospective | Étude de faisabilité sur les mécanismes d'investissement privé/public pour les installations | 0,8 | 1,2 |
| Renforcement de la commercialisation | Aménagement points de vente (3 magasins), nouveaux systèmes de commercialisation (distributeurs, drive...) | 13,5 | 10,3 |
| Amélioration de l'abattoir | Travaux d'investissement, achat camions frigorifiques... | 4,6 | 7,1 |
| | Étude amélioration fonctionnement abattoir | 2,3 | 2,6 |
| Promotion des produits et liens avec les restaurateurs | Promotion, communication (viande de Tarentaise, nouvelles productions...) | 2,9 | 3,3 |
| Soutien à l'installation de nouvelles productions | À définir précisément | 3,9 | 4,4 |
| Recherche de nouveaux débouchés | Étude gisement de potentiel et de marchés (en lien avec la cuisine centrale) | 0,8 | 1,5 |
| Outils de gestion et maîtrise du foncier et sensibilisation | AFP, ZAP... | 2,3 | 3,5 |
| Amélioration du foncier | Travaux de défrichage, accès... (150 000 € x 6) sur des sites pilotes, en lien avec les zones à enjeu du SCOT, troupeaux d'intérêt collectif | 30,8 | 23,5 |
| Valorisation de la ressource en eau et études préalables | Projets irrigation | 23,1 | 17,7 |
| Concours prairies fleuries | 10 000 €/an sur 3 ans | 1,2 | 1,8 |
| Lutte contre les plantes invasives | Sensibilisation, système de surveillance... | 1,2 | 1,3 |
| Service de remplacement | Soutien aux services de remplacement pour les responsables de structures collectives de Tarentaise | 1,5 | 1,8 |
| Développement du compostage | Test matériel, étude filière... | 1,2 | 0,9 |
| Opérations de communication (site Internet, événementiel...) et renforcement de liens | Actions en faveur de la race tarine, actions envers les scolaires... | 3,5 | 6,6 |
| Ensemble des actions en faveur de l'agriculture | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : Financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

En ce qui concerne le projet RETIL, le financement CDDRA s'orientera vers de nouvelles études et de la communication sur le sujet. Concernant les besoins du territoire, c'est l'aménagement de lieux dédiés et d'un outil informatique qui va être budgeté (Cf. tableau 29).

Tableau n°29

| Financement RETIL par le CDDRA | | | |
|--|---|--|--|
| RETIL | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montant d'aide CDDRA et PSADER |
| Soutien aux politiques propriétaires (aménagement d'espaces propriétaires et outil informatique) | Subvention forfait de 50 K€/espace (1 espace /an) et 10 K€/outil informatique (1 outil /an) | 42,6 | 29,8 |
| Coach copro : prestation remise en tourisme pour les copro touristiques | 10 prestations/an x 6000 €x6ans | 21,3 | 29,8 |
| Études immobilier touristique complémentaires, animation programme RETIL, | Études, outils de com et mutualisation 250 K€, poste 60 K€ x 6 ans) | 36,1 | 40,4 |
| Ensemble des actions pour la remise en tourisme de l'immobilier de tourisme | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

L'autre tenant du tourisme hivernal que les élus souhaitent prendre en charge à travers le CDDRA est la problématique de la saisonnalité. En effet, le caractère saisonnier de cette économie a des conséquences importantes sur le territoire:

- 1- Un surdimensionnement des équipements.
- 2- Une offre d'emploi sur l'année.
- 3- La venue massive de travailleurs extérieurs au territoire.

C'est à propos de ce dernier point que les élus ont choisi de financer des actions (Cf. tableau 30). C'est le renforcement des lieux d'accueils pour les saisonniers qui a été jugé prioritaire pour les financements liés à cette problématique.

Tableau n°30

| Financement concernant la saisonnalité dans le CDRRA | | | |
|---|---|--|---|
| Saisonnalité | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Animation d'un réseau saisonnalité multithématique | Coordination et ingénierie liée au réseau (0,25 ETP) : outils d'informations ; lieux d'accueil/information stations ; pré-accueil dans les vallées ; solutions urgence stations | 25,8 | 30,7 |
| | Actions portées par les espaces saisonniers hors missions traditionnelles | 28,0 | 26,7 |
| Actions innovantes issues prioritairement du réseau d'animation | Création lieux accueil/info dans stations non pourvues en espaces saisonniers | 20,7 | 12,3 |
| | Étude logement saisonniers en camions | 1,4 | 1,7 |
| | Autres projets expérimentaux | 24,1 | 28,7 |
| Ensemble des actions pour la saisonnalité | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

Le caractère saisonnier du tourisme hivernal, est dans le cas de Tarentaise un enjeu central, puisque pour 2012 « *La Tarentaise est la zone d'emploi qui regroupe le plus grand nombre de saisonniers : 1/5ème du total régional, soit 32 600 salariés (...)* Parmi toutes les zones d'emploi de la région, la Tarentaise est celle où les saisonniers sont le plus souvent domiciliés en dehors de Rhône-Alpes (44% contre 21% en moyenne régionale), surtout en ce qui concerne les saisonniers d'hiver (46%) » (DIRCCTE Rhône-Alpes, service ESE, 02/2012, p1)¹⁴. Au regard de cette information, comment penser l'ancrage d'une population résidente à l'année ? Comment faire considérer une implication locale à une population vivant cinq mois dans l'année sur un territoire ? La saisonnalité est une barrière cognitive supplémentaire à l'adaptation aux changements climatiques, dans la mesure où elle ne permet l'implication que d'une partie de la population sur le territoire.

Il faut comprendre la volonté de la part des élus de Tarentaise de faire venir des résidents permanents dans une optique de stabilisation de l'économie résidentielle, bien que celle-ci soit argumentée du point de vue du développement durable. Il faut rendre le territoire attractif au niveau foncier pour cela deux types de financements peuvent être analysés selon les domaines suivants :

- 1- L'habitat à travers les PLH et OPAH.
- 2- La culture et le sport (Cf. tableau n°31).

¹⁴http://www.rhone-alpes.directe.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_TARENTEISE_JMD_rectifsup.pdf
consulté le 28/12/14_Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Rhône-Alpes

Tableau n° 31

Financement concernant l'habitat, la culture et le sport dans le CDDRA Tarentaise-Vanoise

| Habitat/Foncier | | | |
|--|---|--|---|
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Études de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et ingénierie | 3 études PLH (3x50 K€), Chargé de mission habitat, développement durable (60 K€/an) | 47,7 | 63,0 |
| Études d'urbanisme pré opérationnelles (composition urbaine et approche développement durable) | 2 études /an = 2x30K€x6 ans | 33,6 | 22,2 |
| Poursuite OPAH après 2015 (fin programmée) et étude d'opportunité future OPAH | 45 000 €/an pdt 6 ans + 50 K€ étude | 18,7 | 14,8 |
| Ensemble des actions pour l'habitat/foncier | | 100 | 100 |
| Sport | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Équipements sportifs à l'échelle Tarentaise | Stade athlétisme, piscine, gymnases, autres équipements | 100 | 100 |
| Culture | | | |
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Construction d'équipements et adaptation de lieux existants | Bibliothèques/médiathèques, centres culturels, écoles de musique... | 90,9 | 88,9 |
| Acquisition d'équipements culturels mobiles | Chapiteau mobile, gradins, son, lumières,... | 9,1 | 11,1 |
| Ensemble des actions en faveur de la culture | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : Financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

Il faut noter que ces trois postes (habitat, culture et sport) représentent 21% de la répartition des besoins affichés du territoire et 15,4% de la répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER. On retrouve également des préoccupations pour les résidents permanents dans les financements liés aux transports (2,4% de l'ensemble des besoins affichés du territoire) soit 44% pour l'autostop sécurisé, les 56% restant sont pour la réalisation d'une étude concernant les transports câblés fond de vallée-station, donc liés au tourisme (Cf. tableau 32).

Tableau n°32

Financement CDRRA concernant les transports

| Déplacement | | | |
|--|---|--|---|
| Intitulé | Détail opération | Répartition des besoins affichés du territoire | Répartition des montants d'aide CDDRA et PSADER |
| Autostop sécurisé | Investissement (200 K€) et animation (25 K€ pdt 3 ans) | 44 | 44 |
| Études déplacements | Étude liaisons câblées fond de vallée/stations, études livraison des marchandises stations, étude by pass ferrés, étude train Tarentaise): 5 études 70 K€ | 56 | 56 |
| Ensemble des actions pour les déplacements | | 100 | 100 |

Source Rapports et Études : Financement CDDRA et PSADER Tarentaise-Vanoise

À travers l'analyse des financements du CDDRA on s'aperçoit que ce sont avant tout des études thématiques et des actions de sensibilisation qui sont budgétées. Il ne faut pas perdre de vue que ces documents sont issus de la concertation, les études et la sensibilisation permettent de trouver des accords entre les partenaires.

À travers le SCOT est également affichée une volonté de revaloriser et de diversifier l'agriculture de montagne, de préserver le pastoralisme pour ouvrir les paysages et développer les filières courtes. Ces éléments prennent forme autour de l'armature territoriale, et du maintien du foncier agricole. Il est intéressant de constater que l'agriculture est perçue comme une activité à maintenir et à diversifier pour qu'elle puisse prendre une place plus importante dans l'économie globale de la vallée. Il en est de même pour le tourisme estival, mais le tourisme hivernal n'est jamais loin puisqu'une des volontés du SCOT est « *d'optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme hivernal en améliorant l'attractivité estivale* ». Ce type de tourisme est défini comme plus durable, permettant la découverte de l'environnement montagnard. Il est recherché un moyen de faire face à l'érosion progressive de la fréquentation, et d'afficher la volonté de construire les futurs lits touristiques dans la vallée, ce qui favoriserait selon ce document la complémentarité entre les deux saisons.

La question qui se pose est bien la compatibilité entre les différentes volontés des documents étudiés ci-dessus :

- 1- Le souhait de garantir des terrains pour l'agriculture, sachant que les terrains permettant cette fonction se trouvent en vallée.
- 2- Construire les futurs hébergements touristiques également en vallée.
- 3- Il y a également l'ambition d'après ce document de faire venir 1% supplémentaire de résidents permanents par an et de les loger en vallée.

Sachant que ce sont des territoires contraints, n'y a-t-il pas possibilité de reporter la pression foncière des stations sur le fond de vallée ? C'est un point qu'il nous semble important de prendre en considération, puisque l'un des principes de l'adaptation aux changements climatiques est de ne pas reporter les pressions d'un lieu sur un autre. Concernant la construction des lits, un autre point également important à notifier est qu'ils devront répondre à une exigence haute de rendement. Le foncier est donc un lien important entre tourisme et agriculture, il est noté dans le PADD du SCOT que s'il y a des besoins en urbanisation, les terres agricoles pourront être urbanisées. Il nous manque cependant une échelle territoriale importante, puisque le SCOT ainsi que les financements sont également à comprendre à travers la charte du PNV.

III- La charte du Parc National de la Vanoise

Nous rappelons que les différents documents dont nous avons fait mention, particulièrement en ce qui concerne le SCOT, doivent être en compatibilité avec la charte du PNV. Nous allons donc nous pencher sur la dernière édition de celle-ci. De plus, la charte du PNV a été rejetée massivement par les communes supports de stations de haute altitude de Tarentaise : la charte remet-elle en cause le modèle dominant des sports d'hiver ?

III- a Le projet de la charte : Solidarité et complémentarité

Toutes les chartes de parcs nationaux affichent comme projet la solidarité et la complémentarité entre le cœur et l'aire d'adhésion.

Extrait n°79

Article 2 sur les principes fondamentaux des Parcs Nationaux¹⁵

« Art. 2. La charte du parc national exprime un projet de territoire pour le cœur et le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national, selon des modalités différentes pour ces deux espaces. Elle prend en compte les grands ensembles écologiques fonctionnels afin de définir pour cet espace de vie une politique concertée de protection et de développement durable exemplaire, dans une vision partagée, adaptée aux espaces classés et, au terme d'évaluations périodiques, évolutive. Elle tend à valoriser les usages qui concourent à la protection des paysages, des habitats naturels, de la faune et de la flore et du patrimoine culturel et à prévenir les impacts négatifs sur le patrimoine compris dans le cœur du parc. Elle définit des zones, leur vocation et les priorités de gestion en évaluant l'impact de chaque usage sur le patrimoine. Elle structure en outre la politique de l'établissement public du parc national. »

Source Rapports et Études : Charte du Parc National de la Vanoise, 2013, p6

Nous avons donc deux espaces qui doivent cohabiter, l'un à vocation de protection et de conservation (le cœur) et le second qui doit être support des activités sans dégrader son environnement : l'aire d'adhésion. Le Parc National de la Vanoise a cette particularité d'avoir dans son aire optimum d'adhésion une partie des trois plus grands domaines skiables mondiaux.

Le Parc National de la Vanoise n'est pas uniquement sur la Tarentaise, il recouvre également une partie de la Maurienne. De plus, il ne couvre pas la même échelle spatiale que l'APT : ce sont 17

¹⁵Arrêté ministériel du Ministre en charge de l'Écologie du 23 février 2007.

communes pour le Parc côté Tarentaise (29 en tout avec la Maurienne) contre 43 communes pour la Tarentaise-Vanoise.

Extrait n°80

Extrait préambule de la charte du PNV

Une vision partagée

Une alliance objective entre préservation et développement économique

Harmoniser un développement touristique générateur d'activités et de richesse, mais consommateur de ressources naturelles, avec la volonté de préserver sur le long terme l'intégrité du territoire montagnard, tel est le défi auquel est confrontée la Vanoise.

Le raisonnement qui a prévalu d'organiser le territoire en deux logiques distinctes, l'une dédiée à l'équipement et la seconde à la protection, doit être dépassé au profit d'une complémentarité qu'il convient de valoriser. Ainsi le cœur du parc national doit trouver sa place dans le projet touristique et participer à une offre globale du territoire. Dans le même temps, les collectivités territoriales et les acteurs économiques ont à prendre en compte, dans leurs perspectives de développement, l'exigence environnementale et sociale inhérente à l'ensemble du parc national.

La consécration du territoire Vanoise

Le parc national réunit deux hautes vallées qui se différencient par leurs caractéristiques socio-économiques et leurs modes de développement. Elles présentent aujourd'hui des offres touristiques qui peuvent se compléter, notamment pour l'été et les inter-saisons. C'est le « territoire Vanoise » formé par les deux vallées et le cœur du parc national qu'il convient aujourd'hui d'organiser et de promouvoir. C'est une nouvelle ère de l'aménagement de la Vanoise qui s'ouvre, privilégiant l'alliance et la convergence. L'esprit d'innovation, qui a présidé à la création des stations et du parc national, trouvera ici l'opportunité de s'exprimer à nouveau pour élaborer des modèles de référence.

Source Rapports et Études : Charte PNV, 2013, p9

Dès le début de la charte, la distinction entre les deux espaces (cœur de parc et aires d'adhésion) est mise en avant, le souhait de penser un projet global est valorisé. Nous allons nous intéresser de manière spécifique à l'aire d'adhésion, ce choix est motivé pour trois raisons :

- 1- C'est bien entendu dans la zone d'adhésion que se concentrent une partie des stations de sports d'hiver.
- 2- La zone de cœur ne pose pas de problème, ses limites ne sont pas renégociées en tant « *qu'enjeu national et international* » (Charte PNV, article 3, 2013, p6).
- 3- À travers les avis défavorables issus des conseils municipaux pour valider la charte, ce qui nous intéresse c'est de comprendre les oppositions entre acteurs locaux avec des stratégies purement touristiques (donc économiques), et des objectifs de protection et de conservation.

L'encadré n°11 récapitule les 11 axes d'orientation pour l'aire d'adhésion, on s'aperçoit que les stations de sports d'hiver sont omniprésentes dans ces orientations.

Encadré n°12

Les 11 principes directeurs inscrits dans la charte du PNV

I- Participer activement à l'économie touristique au profit du territoire en valorisant, par le soutien et l'innovation, les atouts propres au parc national

Élaborer une stratégie touristique du parc national accompagnant et enrichissant les stratégies locales ; diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée ; promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines.

II- Encourager auprès des stations de montagne une politique d'aménagement, d'équipement et de gestion durable

Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme d'hiver en améliorant l'attractivité estivale ; encourager la gestion environnementale des stations de montagne.

III- Pérenniser l'agriculture et le pastoralisme au bénéfice des agriculteurs et de l'environnement

Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation ; encourager la gestion agroenvironnementale des espaces agricoles ; consolider et valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et développer des filières courtes ; expérimenter des techniques et des modes de gestion des installations agricoles à moindre impact pour l'environnement.

IV- Développer le potentiel économique et social de la forêt et de la filière bois en préservant la biodiversité forestière

Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans la gestion sylvicole et favoriser la naturalité forestière ; optimiser l'exploitabilité des massifs forestiers à vocation de production en intégrant les enjeux écologiques et paysagers ; valoriser l'utilisation locale du bois construction et du bois énergie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource.

V- Préserver la fonctionnalité des habitats naturels et le bon état des ressources

Assurer les continuités écologiques et réduire les obstacles aux déplacements des animaux ou leur dangerosité ; préserver la fonctionnalité et le bon état des milieux aquatiques et de la ressource en eau ; maintenir les populations de gibier par des pratiques adaptées pour la restauration des populations plus fragilisées et la préservation de l'équilibre forêt/gibier ; maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial ; gérer la complémentarité entre les sites à statut particulier au bénéfice de la biodiversité globale.

VI- Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans les aménagements et les activités de loisirs

Intégrer les enjeux patrimoniaux dans les projets d'aménagement ; intégrer la biodiversité dans l'aménagement des domaines skiables ; limiter le dérangement de la faune par les activités de loisirs en espaces naturels.

VII- Maîtriser les évolutions des paysages et valoriser le patrimoine culturel

Prévenir les risques de dégradation des paysages ; valoriser un patrimoine culturel exprimant le caractère du parc national Réhabiliter des paysages agropastoraux à forte valeur patrimoniale.

VIII- Rendre plus accessible la découverte des patrimoines et de l'environnement montagnard

Moderniser les équipements du parc national et réhabiliter les sites d'accueil sur le territoire ; sensibiliser prioritairement les jeunes du territoire pendant et hors du temps scolaire ; développer les outils pédagogiques et une plateforme de ressources à l'échelle du territoire du parc national.

IX- Favoriser l'appropriation du parc national par ses habitants

Diffuser les connaissances des richesses patrimoniales du territoire ; susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées.

X- Engager le territoire dans une démarche écoresponsable

Réduire l'empreinte écologique du territoire ; développer l'usage de la marque Parc National de la Vanoise et faire bénéficier les initiatives exemplaires d'un référencement Parc National de la Vanoise.

XI- Renforcer la notoriété du parc national du local à l'international

Devenir un lieu et des acteurs de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation ; participer activement aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux et internationaux d'espaces protégés ou remarquables ; renforcer la coopération avec le Parc National du Grand Paradis pour constituer un parc national transfrontalier d'envergure

Source Rapports et Études : Charte PNV, 2013

Le premier élément important à faire ressortir est la présentation du parc comme un établissement public, or nous avons montré l'importance prise par le local pour la définition des projets de territoire. Il y a donc une forme de contradiction entre des projets de territoire issus de la volonté des élus locaux, SCOT et PCET (même si ceux-ci deviendront règlementaires dans quelques années) et une charte qui est perçue comme imposée par le gouvernement pour dicter la conduite des élus. À travers les entretiens réalisés, plusieurs points de blocage de la charte ont été abordés dans les liens avec le parc et le refus de la charte :

1- Le cœur du parc n'est plus questionné, c'est bien l'aire d'adhésion qui pose problème. *« C'est-à-dire que, le cœur du parc pas de problème, maintenant c'est rentré dans les habitudes la préservation. Mais l'augmentation de la zone d'adhésion, ça passe pas bien parce qu'ils ont voulu aller trop loin, car englober dans un objectif de préservation les domaines skiables et les zones urbanisées en station ça passe pas. C'est intellectuellement complètement absurde, je ne vois pas le projet qui peut être développé là-dessus »* (Entretien Mairie Courchevel).

2- L'aspect « contrainte » ressort régulièrement notamment par le peu de valorisation touristique faite autour de cette structure. *« Le parc ne fait suffisamment d'efforts pour la qualité de ses refuges beaucoup d'interdits, mais ce qu'il faut aussi c'est faciliter. Le parc puisqu'on y vient, le parc, c'est une chance si nous savons le mettre en avant et le promouvoir. Il ne faut pas que le parc soit un sanctuaire. Il faut que le parc soit le jardin des Français, qu'ils viennent découvrir toutes les fleurs qui sont magnifiques en ce moment, la faune. Ce sont ces éléments dans lesquels ça manque aujourd'hui de promotion, le parc veut réduire la pénétration, mais au contraire on doit être ouvert »* (Entretien Mairie Val d'Isère).

3- Autre discours ressorti des entretiens, c'est la revendication, de la part des entreprises de remontées mécaniques notamment, de ne pas être accusées de faire n'importe quoi et de ne pas respecter l'environnement. *« Je ne peux pas laisser dire qu'on a été des irresponsables en matière d'environnement, aujourd'hui on assiste à un durcissement, à une administration excessive. En ce qui concerne les projets ça vous rajoute des couches avec des délais, pour couper 3 arbres il faut 6 mois c'est mon sentiment en tant qu'aménageur attention à ne pas scléroser l'économie avec une volonté de développement durable qui va tuer cette économie »* (Entretien Directeur Général RM Méribel).

4- Ensuite c'est la question de charte particulièrement qui est posée sous deux dimensions : la remise en question des stations de sports d'hiver en début de charte est difficilement acceptée ainsi que sa non-lisibilité : *« Après je ne sais pas si vous avez lu la note d'introduction pour la nouvelle charte c'est un scandale. Le mec qui a écrit ça au départ, et ça été arrêté, ce gars il faut l'envoyer ailleurs, mais il ne faut pas qu'il reste dans la région c'est très clair. Considérer que les parcs c'est les hommes en blanc et que tous les autres c'est des pourris c'est des salauds et l'écrire dans un texte introductif c'est une horreur donc tant qu'on est comme ça ça ne peut pas fonctionner »* (Entretien Directeur Général

RM La Plagne). C'est ce type de commentaires qui peut amener des tensions : « *Mais dans les secteurs fortement aménagés, notamment en Tarentaise, la densité des équipements et leur exploitation génèrent de forts impacts négatifs sur les paysages, les espèces et les milieux naturels et pèsent sur la ressource en eau. Les conséquences s'en font sentir jusque dans le cœur. Par endroits, les besoins d'extension et les projets de liaison entre domaines se heurtent aux objectifs de protection du patrimoine naturel. La concurrence territoriale conduit parfois à des conflits, comme dans l'affaire de la Vanoise, appelle une logique de compensation et renforce la sanctuarisation du cœur. Au contact entre les grands domaines skiables et le cœur, le contraste est saisissant et focalise le regard. L'opposition ressentie conduit à une perception caricaturale, assimilant secteurs aménagés et aire d'adhésion, qui ignore la valeur des patrimoines qu'elle abrite et gomme les différences entre stations* » (Charte du PNV, 2013, p25). Cette citation fait ressortir trois éléments problématiques :

- 1- Les impacts visuels et environnementaux de l'activité.
- 2- La volonté d'expansion des domaines skiables.
- 3- La standardisation de la pratique du ski dans les stations de haute d'altitude en contradiction avec leur volonté de s'afficher comme différentes les unes des autres.

Aujourd'hui c'est la complémentarité qui est recherchée, avec un souhait de développer la gouvernance entre les communes. Néanmoins la charte insiste sur les problématiques entre un espace très fortement urbanisé les stations de sports d'hiver et les logiques de protection inhérentes à un parc national. « *La divergence d'évolution entre les deux zones, où cohabitent des projets perçus comme contradictoires, génère un sentiment d'ambivalence* » (Charte PNV, 2013, p14). La bonne gestion de la ressource en eau est un point important de la charte, notamment pour sa répartition entre les différentes activités, qu'elles soient touristiques ou liées à l'hydroélectricité. « *La contribution importante de la Vanoise aux objectifs nationaux de production d'énergie ne saurait se concevoir au détriment des besoins vitaux de la population et de la préservation de la qualité des milieux aquatiques dans un parc national* » (Charte PNV, 2013, p21). Il y a une volonté de renforcer la sanctuarisation du cœur, avec un souhait de tisser du lien culturel entre les visiteurs, le territoire et les habitants.

III-b La place des communes de Tarentaise

Ce sont 17 communes sur les 43 qui composent l'APTV qui font partie du PNV, 10 d'entre elles ont une partie de leur territoire en zone cœur (Cf. tableau n°33).

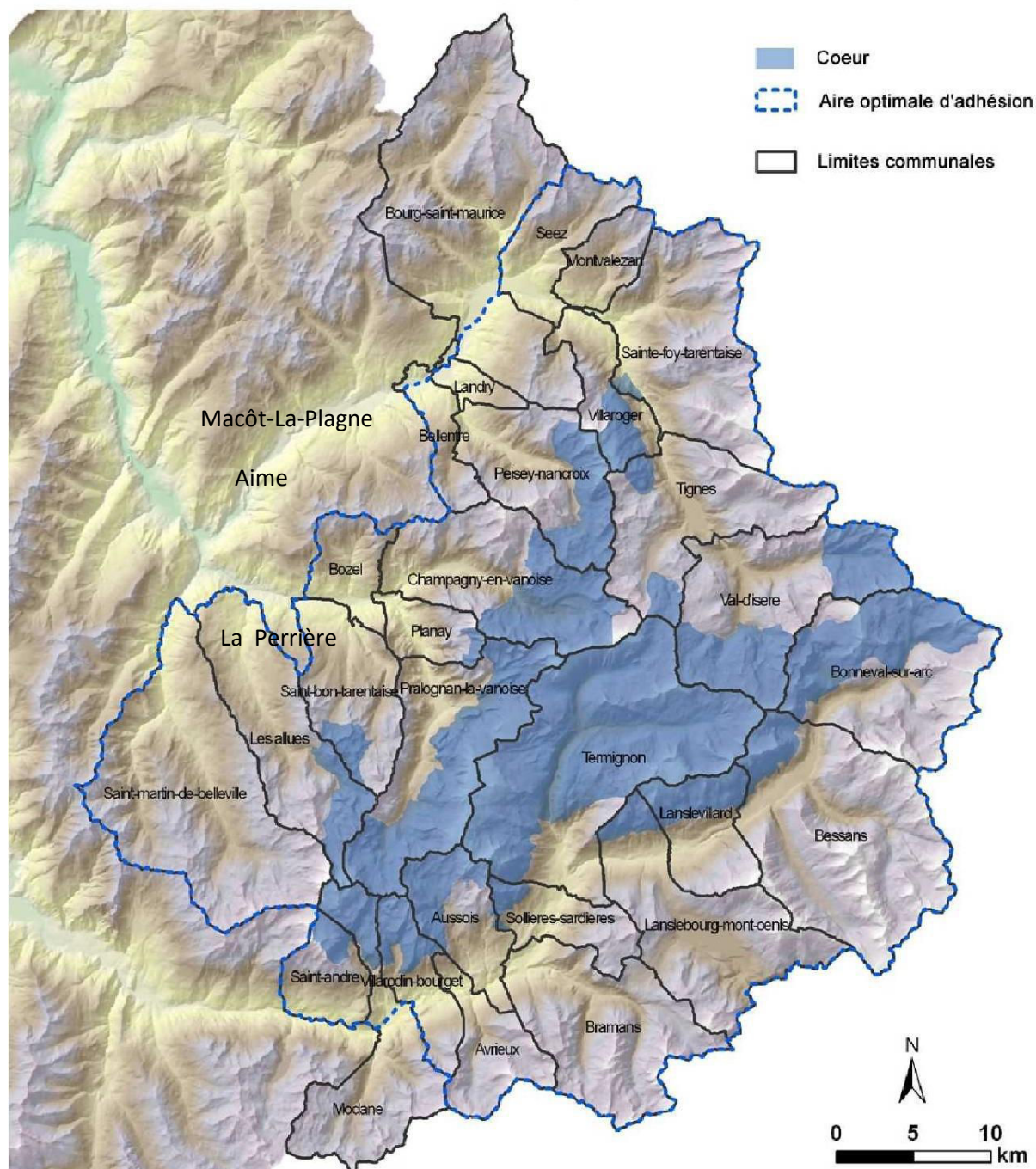
Tableau n°33

| Place des communes supports de stations de haute altitude de Tarentaise dans l'aire d'adhésion du PNV | | | | |
|---|--------------------------------------|---|--------------|-----------------|
| | Communes regroupées au sein de l'APT | Communes de Tarentaise ayant une partie ou la totalité de leur territoire dans le PNV | | |
| | | | Cœur de parc | Aire d'adhésion |
| Espace Killy | | Tignes | X | X |
| | | Val d'Isère | X | X |
| Paradiski | Macôt-la-Plagne | Peisey-Nancroix | X | X |
| | Aime | Villaroger | X | X |
| | | Bourg-Saint-Maurice | | X |
| | | Bellentre | | X |
| | | Champagny-en-Vanoise | X | X |
| 3 Vallées | La Perrière | Saint-Bon-Tarentaise | X | X |
| | | Les Allues | X | X |
| | | Saint-Martin-de-Belleville | | x |
| La Rosière | | Montvalezan | | X |
| Sainte-Foy-Tarentaise | | Sainte-Foy-Tarentaise | X | X |
| Pralognan-la-Vanoise | | Pralognan-la-Vanoise | X | X |
| Communes non supports de domaines skiables | | Seez | | X |
| | | Landry | | X |
| | | Bozel | | X |
| | | Planay | X | X |

À partir du tableau n°33, on se rend compte que les deux communes de l'Espace Killy ont des zones de leur territoire dans le cœur de parc, mais également en aire d'adhésion. En ce qui concerne Paradiski, une des deux communes supportant la plus grande partie du domaine skiable (Macôt-la-Plagne) n'est ni dans l'aire d'adhésion ni dans le cœur du parc, il en est de même pour la commune d'Aime. Ce sont donc les communes supports des satellites de la station de La Plagne (Bellentre et Champagny-en-Vanoise) et des Arcs (Peisey-Nancroix et Villaroger) qui sont intégrées dans le parc. Pour ce qui est des 3 Vallées, hormis La Perrière (support de La Tania) les trois communes font partie de l'aire d'adhésion, et deux d'entre elles ont également une partie de leur territoire en cœur.

Extrait n°81

Les communes concernées par le parc national de la Vanoise



Source : Charte PNV, 2013

Au regard de la carte ci-dessus, on s’aperçoit que les deux communes ayant la plus grosse partie de leur territoire en cœur pour la Tarentaise sont Pralognan-la-Vanoise et Champagny-en-Vanoise. Les grands domaines skiables de Tarentaise font partie de l’aire d’adhésion du PNV, c’est bien ce point qui va cristalliser les tensions entre les défenseurs et les détracteurs de la charte du PNV.

Les autres activités interrogées par la charte sont :

1- L'agriculture de montagne et son financement, puisqu'un système de rémunération de la PAC, en lien avec le CDDRA, va aux « *agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et entretenir l'espace rural* », ce qui représente 22% des fonds européens consacrés au développement rural. C'est également la mise en place de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) afin de « *consolider et de valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et au développement de filières courtes* ».

2- L'urbanisation des fonds de vallée, identifiée comme problématique pour la production fourragère (gage d'autonomie des agriculteurs). En effet, l'urbanisation des fonds de vallée entraîne une délocalisation des bâtiments agricoles hors de l'enveloppe urbaine. Il ne faut pas oublier que développer l'urbanisation en fond de vallée est un point important du SCOT. « *Ainsi la Tarentaise s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui sera déterminant pour traduire les orientations de la charte du parc sur l'aire d'adhésion. Cette démarche de planification est essentielle pour définir une politique d'ensemble en matière de maîtrise de l'urbanisme et de la consommation foncière, de logement et de transports, mais aussi de préservation des activités agropastorales et des paysages qu'elles génèrent* » (Charte PNV, 2013, p33-34).

Alors que le parc se dit « *garant de la valeur patrimoniale du cœur* », mais aussi un acteur économique du territoire, il souhaite organiser « *une offre spécifique et très complémentaire de celle des stations* ». Par la charte (document contractuel), les acteurs du parc aspirent à faire émerger une logique de « *coconstruction de produit touristique* » via une diversification de l'offre autour des pratiques de randonnée et la découverte du patrimoine. L'aspect paysager ressort de manière transversale, à travers la préservation, l'urbanisation et le tourisme.

Il nous faut maintenant parler de la gouvernance, la charte est un document contractuel que les conseils municipaux doivent accepter en vue de faire partie de l'aire d'adhésion. Le constat est que sur l'ensemble des 29 communes, seules trois ont émis un avis réservé (la charte dont les extraits sont cités est la version postérieure à ce vote). Néanmoins nous souhaitons mettre en avant les différentes raisons de ce refus. « *La situation est ce qu'elle est aujourd'hui avec une forte défiance des communes qui s'est manifestée, il y a un an notamment, lors de la phase de consultation institutionnelle, par un rejet massif des communes : 26 avis négatifs et 3 avis réservés* »¹⁶.

La nouvelle charte du PNV a été envoyée début 2012 à toutes les communes concernées pour validation ou non en conseil municipal du projet. De là, le maire de chaque commune a fait remonter l'avis des élus municipaux au bureau de direction du parc. Ils ont été collectés et rassemblés en

¹⁶Déclaration lue par Gaston Pascal-MOUSSELARD, Président de l'Association des Maires des Communes du Parc National de la Vanoise, au nom des communes, au Conseil d'administration du Parc National de la Vanoise, le 27 novembre 2013, p2.

annexe de l'enquête publique. Le tableau 34 est une synthèse des neuf arguments émis par les élus en défaveur de la charte, il nous faut expliciter les intitulés du tableau :

1- La forme de la charte est jugée trop importante et difficilement compréhensible par les élus (15 conseils municipaux sur 17 ont mis en avant cet élément)

2- La conformité du PLU avec la charte qui semble compliquer et contraindre les projets de développement imaginés par les élus des communes concernées.

3- Argument allant dans le même sens que le précédent, la charte ne semble pas aller dans l'optique de développement choisie par les élus de Tarentaise, ils ne perçoivent pas d'intérêt pour leur commune.

4- Le bureau du PNV a tracé les enveloppes des domaines skiables représentés par des ellipses, celles-ci ont été rejetées par les élus par crainte de limitation de leur expansion. Cet aspect a également cristallisé les tensions.

5- C'est donc le statut et l'impact de la charte sur le tourisme hivernal qui est perçu comme problématique par les élus de Tarentaise.

6- Le manque de consultation et des problématiques de gouvernance ont également été reprochés pour légitimer l'avis défavorable.

7- Selon les élus, il y a également une accumulation des documents d'urbanisme et des projets de territoire avec le SCOT, ils s'interrogent sur les liens entre ces deux dossiers.

8- La question des financements ; d'après les élus de Tarentaise le bureau du PNV demande beaucoup d'efforts aux communes, notamment sur la limitation de leur développement, sans contrepartie financière.

9- Le dernier point mis en avant par les détracteurs de la nouvelle charte est le manque d'axe de travail concret qui permettrait selon eux aux communes de se rassembler autour de projets concrets.

Tableau n°34

| Tableau de synthèse des comptes rendus des conseils municipaux concernant les avis défavorables et réservés pour l'adhésion à la charte du PNV | | | | | | | | | | |
|--|----------------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------------|--------------|-----------|--------------|-----------------------------|
| | Communes | Problème de forme de compréhension | Conformité avec le PLU | Intérêt pour la commune | Périmètre ellipse | Impact tourisme hivernal | Consultation | Lien SCOT | Financements | Pas d'axe précis de travail |
| Communes supports des domaines skiables : Espace Killy, Paradiski et 3 Vallées | Allues | X | X | X | X | X | X | | | |
| | Bellentre | X | X | X | | X | | X | X | |
| | Bourg-Saint-Maurice | X | | | | | X | X | | X |
| | Champagny-en-Vanoise | X | | X | | | | | | |
| | Peisey-Nancroix | X | X | | X | X | | | | |
| | Saint-Bon-Tarentaise | X | X | X | | X | | | | |
| | Saint-Martin-de-Belleville | | | | X | | | | | |
| | Tignes | X | X | | X | X | | X | X | X |
| | Val d'Isère | X | X | X | X | | | | X | |
| | Villaroger | | | | X | | | X | | |
| Communes supports de Stations de moyenne altitude | Montvalezan | X | | | | | | | X | |
| | Sainte-Foy-Tarentaise | X | X | | X | | | X | X | X |
| | Pralognan-la-Vanoise | | | X | | | X | | X | X |
| Communes résidentielles | Seez | X | | X | | | | | | X |
| | Landry | X | | X | | X | X | | | X |
| | Bozel | X | | X | X | | X | | | |
| | Le Planay | X | | | | | | | X | X |
| | 17 | 15 | 7 | 9 | 8 | 6 | 5 | 5 | 7 | 7 |

Les deux communes surlignées en bleu dans le tableau font partie des 3 communes sur 29 (sur l'ensemble du PNV) qui ont émis un avis réservé sur leur adhésion et non un avis défavorable. L'argument le plus employé pour appuyer l'avis défavorable est celui de la difficulté d'accès de la charte, d'être trop vague non opérationnelle. Des axes bien ciblés de travail auraient permis selon les élus de dégager des actions concrètes.

Il faut remarquer dans les délibérations que la « philosophie » de projet de territoire n'est remise en question qu'à la marge. Ce qui semble poser problème c'est l'intérêt communal particulièrement sur sa capacité à permettre le développement économique local. On voit apparaître un problème d'échelle temporelle, les communes parlent à l'échelle de 5 ans, quand la charte est sur une échelle de 15 ans.

Extrait n°82

Extrait délibération du conseil municipal de Bozel en défaveur de la charte du PNV

Je veux par exemple parler des « Espaces associés aux stations touristiques ». En effet, celui de la Grande Plagne et celui des Trois Vallées se rejoignent au niveau de Bozel. Or, dans le cadre du développement touristique futur que notre Commune souhaite mettre en place sur ces deux secteurs, nous souhaitons que ces espaces puissent se rejoindre de façon plus conséquente.

Toujours dans le cadre du développement futur, à court terme de notre Commune, nous souhaitons que le secteur situé au sud du Doron, soit considéré comme un « Equipement lié à un domaine skiable existant », puisque des pistes de ski de fond sont entretenues chaque année entre Bozel et le Planay.

Source Rapports et Études : Recueil des avis préalables à l'enquête publique, Pièce 4 de l'enquête publique, 2013, p69

La charte voulant être un projet de territoire se voit « attaquée » sur des aspects communaux et d'urbanisme (Cf. extrait n°82). À travers le parc, c'est l'interventionnisme de l'État qui est condamné. *« C'est aussi la traduction de notre exaspération vis-à-vis de l'application trop souvent rigide faite des lois et réglementations, alors que le gouvernement nous promettait il y a quelques semaines, un choc de simplification pour l'application des 400 000 normes répertoriées (...) Forts de nos valeurs que sont la modestie face à la nature et ses défis multiples, le bon sens, le courage, l'esprit pionnier, nous revendiquons le droit à défendre notre montagne et affichons clairement notre volonté de garder la maîtrise de notre avenir, de continuer à proposer à nos enfants et aux générations futures la possibilité de choisir de naître, de grandir et de vivre au pays »¹⁷.*

L'impression des élus d'être sous « tutelle » est renforcée selon eux par l'aspect environnementaliste de la charte. Leurs visions sur du court terme tournées vers le développement économique face à l'établissement public orienté vers la protection, critiquant les stations de sports d'hiver, a entraîné

¹⁷Déclaration lue par Gaston Pascal-MOUSSELARD, Président de l'Association des Maires des Communes du Parc National de la Vanoise, au nom des communes, au Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, le 27 novembre 2013, p3

une radicalisation des positions. En effet, quand 90% des communes refusent d'adhérer et que les services de l'État donnent un avis favorable, les discussions sont difficiles.

Le conseil scientifique a donné un avis défavorable au vu de la non prise en compte des recommandations qu'ils avaient faites dans le premier projet de charte (2012), celle qui a été rejetée massivement par les élus.

Extrait n°83

Extrait du conseil scientifique concernant le 1^{er} projet de charte du PNV 2012

En revanche, le Conseil exprime sa profonde déception face à l'ambition restreinte du projet de charte en ce qui concerne la limitation de l'urbanisation et de l'extension des stations touristiques dans l'aire optimale d'adhésion.

Le Conseil scientifique rappelle que « l'aire d'adhésion, par sa continuité géographique et sa solidarité écologique avec le cœur, concourt à la protection du cœur du parc national; tout en ayant vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable » (article 6 de l'arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux). Il souligne que la période actuelle est marquée par une alerte croissante de la communauté scientifique internationale sur la réalité et les conséquences attendues de la crise environnementale (changement climatique, urbanisation et artificialisation des sols, érosion de la biodiversité) ainsi que sur l'urgence de prendre des mesures. Il souligne également le creusement des inégalités économiques et sociales.

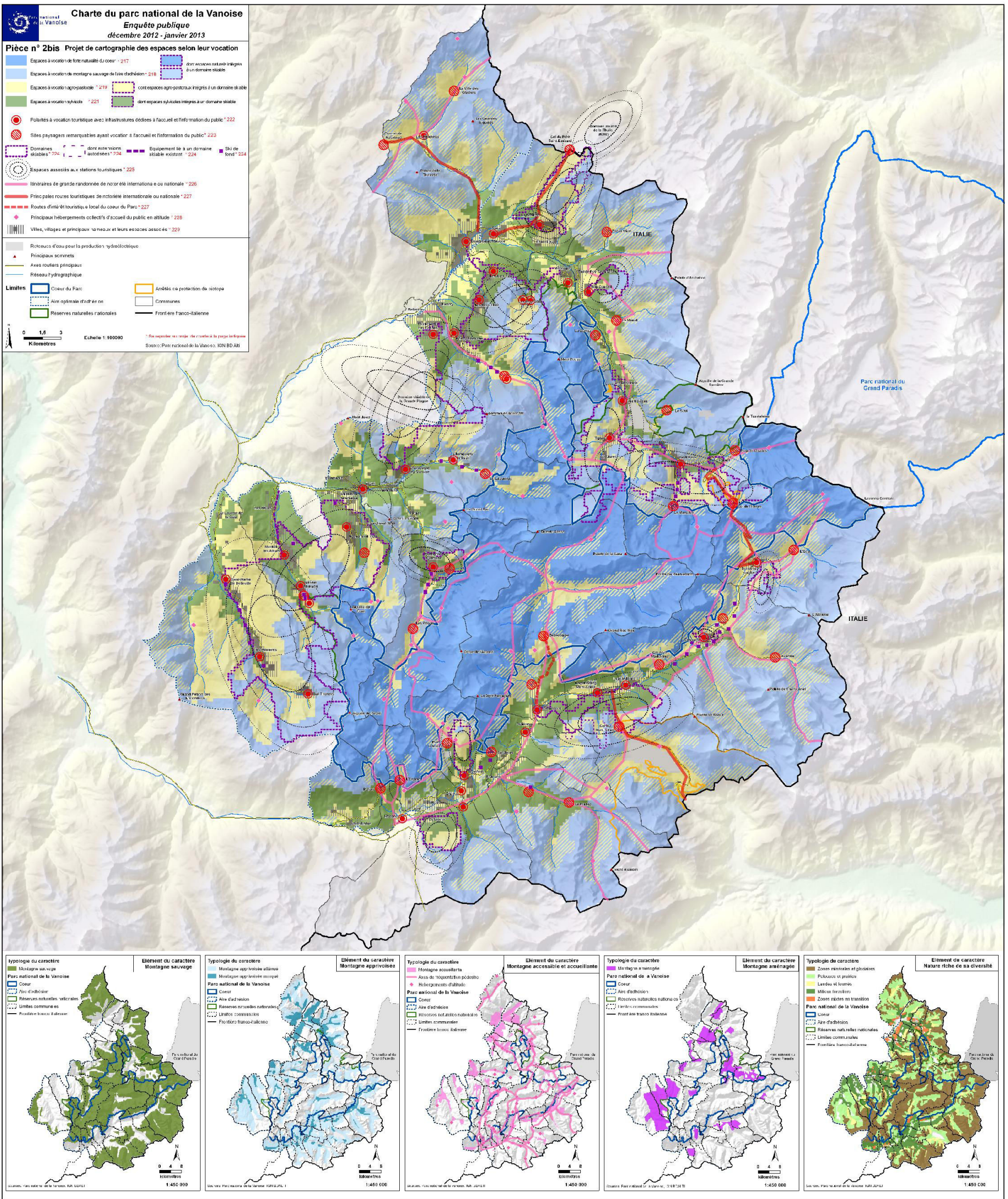
Or, le Parc national de la Vanoise et sa proximité immédiate abritent la plus grande concentration de stations de sports d'hiver d'Europe. La question de l'extension de ces stations est donc absolument cruciale pour son avenir. Le Conseil scientifique constate que le projet de charte ne marque pas d'engagement au-delà du droit commun dans ce domaine. Les documents graphiques qui accompagnent le projet de charte comportent dix-sept « espaces associés » aux stations dont treize en Tarentaise, pouvant correspondre à des équipements lourds susceptibles de porter gravement atteinte aux espèces et à leurs habitats et d'avoir d'importants effets négatifs sur l'environnement (surcroûts de consommation d'eau et d'énergie ; production de polluants, de CO₂ et de déchets). Dans un contexte de changement climatique, la possibilité de la multiplication de projets visant à intensifier et à étendre en altitude les activités touristiques d'hiver dans les hautes vallées de l'Isère et de l'Arc ne peut être exclue.

Le Conseil scientifique estime donc que l'ambition de la charte dans le domaine de l'urbanisation et en particulier de l'extension des stations touristiques dans l'aire optimale d'adhésion n'est pas à la mesure des enjeux du territoire et qu'elle ne correspond pas à ce qui est attendu d'un parc national, selon les termes de la loi du 14 avril 2006 et de l'arrêté du 23 février 2007 et selon les critères internationaux de l'UICN (catégorie 2 pour le cœur du Parc et 5 pour l'aire d'adhésion).

Source Rapports et Études : Recueil des avis préalable à l'enquête publique, Pièce 4 de l'enquête publique p69

La position du conseil scientifique du parc nous permet d'aller vers le point de cristallisation des tensions, qui est celle des cartes, et de manière plus spécifique des ellipses permettant l'aménagement pour les stations de sports d'hiver (Cf. extrait n°84).

Carte des vocations du territoire pour l'enquête publique de la charte du PNV



Source Rapports et Études : Dossier d'enquête publique Charte du PNV

Cette carte a cristallisé les tensions, puisque c'est à travers elle que le bureau du PNV a élaboré la planification territoriale des 15 prochaines années. Il est à noter que ni les défenseurs de l'environnement ni les professionnels du tourisme ne sont convaincus par la charte, pour les uns la charte ne va pas assez loin dans la protection de l'environnement, alors que pour les autres elle est trop contraignante. Cette problématique des ellipses est remise en avant dans l'avis du conseil scientifique du 13 novembre 2013, qui vient à la suite de l'enquête publique et d'un échange avec les collectivités (Cf. extrait n°85).

Extrait n°85

Extrait de la séance du 13 novembre 2013 du conseil scientifique du Parc National de la Vanoise. Avis sur le projet de charte révisé du parc national

- **demande la suppression des ellipses de la carte des vocations du parc national, pour l'ensemble des raisons suivantes :**
 - La commission d'enquête a demandé la suppression de ces ellipses, au motif que leur présence sur la carte des vocations du parc national introduirait une inégalité entre les différentes activités qui s'exercent sur le territoire, entre les communes et entre les vallées de la Tarentaise et de la Haute-Maurienne. Le conseil scientifique estime ces arguments fondés.
 - Au vu de certaines interprétations de la carte des vocations, il considère que la présence des ellipses sur une carte qui orientera l'avenir du territoire pour les quinze prochaines années constituerait un argument pour les promoteurs des projets d'extension de stations de sports d'hiver. Alors que la suppression des ellipses n'empêchera pas d'examiner l'opportunité des projets d'extension de domaine skiable dans le cadre des procédures de droit commun, leur maintien aboutirait à la situation paradoxale et aberrante d'une charte de parc national favorisant la réalisation de projets d'extension susceptibles d'avoir des impacts majeurs sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers de l'aire d'adhésion.
 - Les ellipses couvrent une partie substantielle de l'aire optimale d'adhésion en Haute-Maurienne et environ 50 % de l'aire optimale d'adhésion en Tarentaise, où se trouve déjà la plus grande concentration de stations de sports d'hiver au monde. Or, l'aire optimale d'adhésion abrite une proportion très élevée de la biodiversité de la Vanoise, notamment en dehors des secteurs équipés, et joue un rôle essentiel dans la préservation de nombreux habitats et espèces patrimoniaux. Le conseil scientifique considère par conséquent que la présence des ellipses entraverait la progression du parc vers plus de durabilité, voulue par la loi du 14 avril 2006.

Conscient des risques de fragilisation juridique du parc et de dégradation de son image entraînés par les difficultés rencontrées lors du processus d'élaboration de la charte, le conseil scientifique veut en définitive émettre un signal positif en donnant un avis favorable à la charte, sous réserve que les demandes exprimées ci-dessus soient satisfaites dans la version finale de la charte.

Source Rapports et Études : Conseil scientifique du Parc National de la Vanoise, Avis sur le projet de charte révisé du parc national, 13 novembre 2013, p2

Le conseil scientifique du Parc National de la Vanoise demande donc que les ellipses soit retirées de la carte, il en est de même pour les communes supports de stations de sports d'hiver mais ce sont pour des raisons différentes : Le premier dans un but de protection de l'environnement et de maintien des domaines skiable dans leur enveloppe existante, les deuxièmes dans une volonté de ne pas voir réduire leurs possibilités futures d'aménagement et de développement économique.

Conclusion

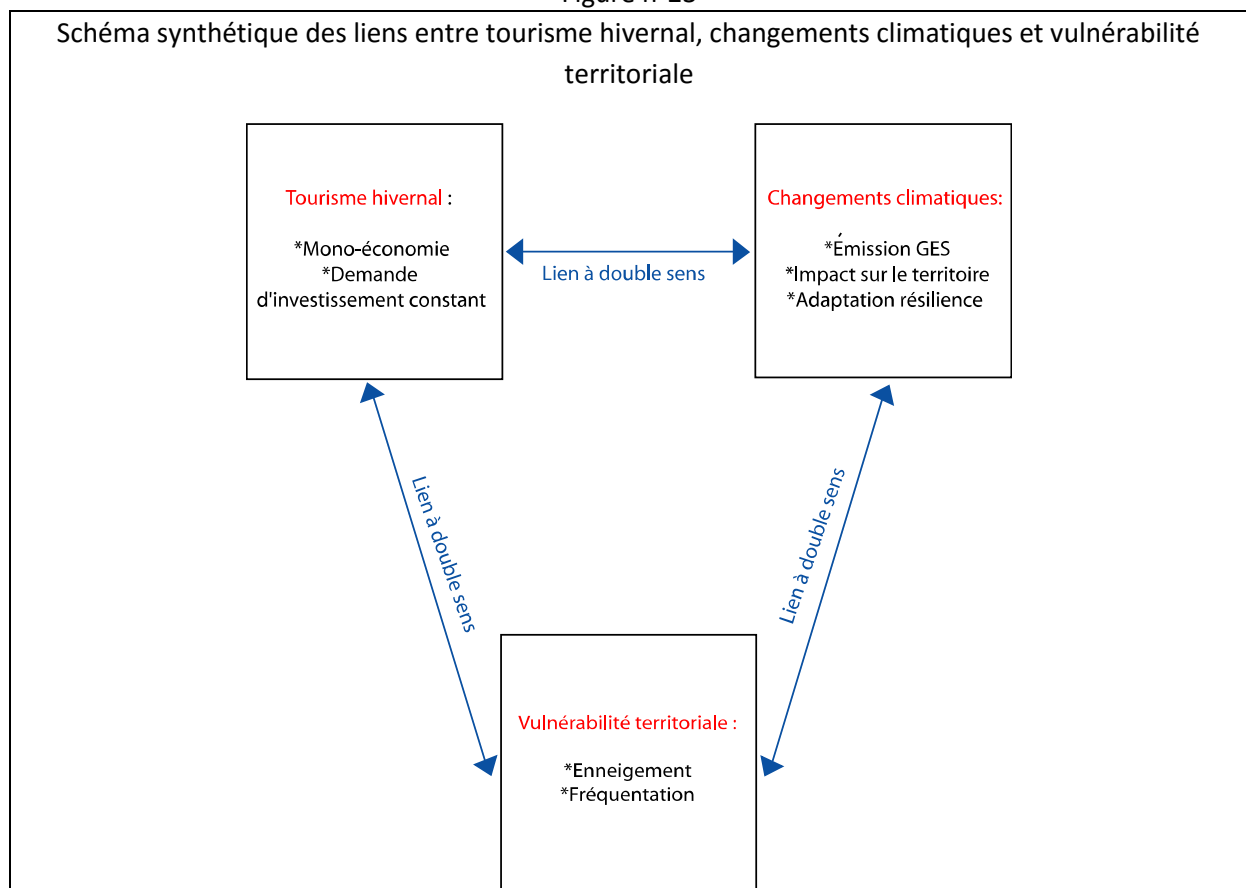
À partir des oppositions autour du Parc National de la Vanoise, on voit apparaître deux logiques territoriales, qui sont antagonistes mais qui cherchent à être complémentaires. La complémentarité et la solidarité territoriale sont le point commun aux différents documents que nous vous avons présentés (SCOT, CDDRA, PNV). Est-ce un signe de prise en compte de la durabilité dans les projets territoriaux ? Néanmoins, il nous semble qu'il y ait une opposition à faire entre tenants d'une durabilité faible (SCOT) et tenants d'une durabilité forte (PNV). La durabilité faible met en avant l'importance d'un développement économique et d'une protection de l'environnement fondée sur sa marchandisation. Le SCOT de Tarentaise-Vanoise en tant que document d'urbanisme a pour vocation la croissance et le développement économique et social de la vallée. Nous avons montré que l'environnement est perçu comme une valeur ajoutée économique, pour les touristes (à travers le paysage notamment), pour l'exploitation de ses richesses (sylviculture). La complémentarité est mise en avant tout en prônant une logique de concentration des richesses. Quant aux élus référents du CDDRA, ils maintiennent une ambiguïté et tentent de se diversifier à la marge du tourisme hivernal. Le CDDRA semble refléter une position intermédiaire, en injectant des fonds dans des projets fédérateurs sans enjeux majeurs pour les stations de sports d'hiver. En ce qui concerne la charte du PNV, c'est un document émanant du Ministère de l'Aménagement et de l'Environnement, ce qui en fait un document de protection de l'environnement. Il reflète en quelque sorte les aspirations de la durabilité forte puisque l'environnement peut certes générer du profit, notamment par le tourisme, mais doit être protégé en tant que bien commun de biodiversité et d'habitats naturels. Nous avons donc là un « affrontement » idéologique et philosophique, qui se reflète politiquement. En ce début d'année 2015, rien n'est encore décidé, c'est au Ministère de l'Écologie de donner son avis sur la nouvelle charte et de donner ses directives pour la suite.

Ces documents d'urbanisme, que ce soit le SCOT ou la charte du PNV, sont prospectifs. Quelle place laissent-ils à l'adaptation aux changements climatiques ? Ce thème est-il abordé, et de quelle façon ? Et d'une manière plus globale peut-on penser un autre modèle pour la Tarentaise ?

Chapitre 8 : Un nouveau modèle pour la Tarentaise ?

Ce chapitre a pour ambition de questionner l'émergence, ou non, d'un nouveau modèle d'aménagement dans la vallée de la Tarentaise à travers les projets de territoire. Les documents analysés (SCOT, CDDRA, PCET TEPOS, PNV) ont une pertinence en tant que reflets d'une vision territoriale qui serait issue de la concertation et bien sûr de l'ambition prospective souhaitée. Peut-on parler d'un renouvellement de modèle ? Si oui, est-il sur la voie de l'adaptation aux changements climatiques ? Nous avons montré au cours de ce travail les interdépendances entre le modèle de développement (lié aux sports d'hiver), les changements climatiques (lien à double sens entre climat et tourisme) et la vulnérabilité territoriale (associée à la mono-activité dépendante d'une ressource naturelle, de la fréquentation et de l'accessibilité).

Figure n°23



Source : A. Bonnemains

Nous avons montré dans le chapitre précédent l'ambiguïté dans la prise en charge des sports d'hiver. Ensuite, l'analyse des actions financées par le CDDRA permet de mettre en avant la volonté énoncée au sein des dispositifs politiques d'une certaine diversification de l'économie de la vallée de la Tarentaise. Est-ce une forme d'adaptation aux changements climatiques ? Pour répondre à cette question, la première partie de ce chapitre questionne la prise en charge du climat dans les différents documents étudiés. Dans l'optique de caractériser les stratégies d'adaptation, nous avons construit des tableaux à partir des documents territoriaux étudiés.

Dans un premier temps, c'est à travers sept grandes catégories que nous avons questionné les projets de territoire :

- 1- La prise en charge du tourisme hivernal.
- 2- La prise en compte du climat.
- 3- L'agriculture/sylviculture.
- 4- Le tourisme estival.
- 5- L'urbanisation/ aménagement.
- 6- Les résidents permanents.
- 7- L'environnement.

Enfin, les deuxième et troisième parties de ce chapitre interrogeront l'ancrage territorial des acteurs locaux et des professionnels du tourisme. L'adaptation aux changements climatiques pousse à s'interroger sur la durabilité du modèle de développement implanté sur le territoire, ce qui questionne le maintien à long terme des activités sur celui-ci. L'ancrage territorial des populations est donc essentiel à questionner, celui-ci sera analysé à travers deux éléments : la prise en compte de la sphère civile à travers la démocratie participative, via notre participation aux réunions du CLD, et la vulnérabilité différenciée des professionnels du tourisme face aux changements climatiques (celle-ci étant liée à leur rapport direct et indirect à l'enneigement et la capacité d'export de savoir-faire).

I- Comment les politiques climatiques renforcent les politiques territoriales

Il nous faut éclairer ici l'une des hypothèses de base de ce travail quant à l'adaptation face aux changements climatiques. Cette adaptation ne peut être qu'ancrée territorialement, ce qui nécessite la compréhension des modèles de développement. Nous avons montré dans le chapitre 3 que la construction politique des changements climatiques, après avoir été basée spécifiquement sur l'atténuation (ce qui est vrai encore aujourd'hui), est rentrée dans une phase de reconnaissance de l'adaptation, impulsée notamment par les pays en voie de développement. Cette deuxième phase

met en avant les liens entre les modèles de développement et les changements climatiques d'origine anthropique. Cependant cette période de remise en question est supplantée actuellement par les questions de transition énergétique et de trajectoire « bas carbone ». Malgré cela, la question reste entière : peut-on identifier sur des territoires des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ? Et comment peut-on caractériser l'adaptation ? Dans leur article « *Are we adapting to climate change ?* » publié en 2010, Berrang-Ford and al tentent de caractériser les actions d'adaptation à partir d'une revue de littérature. Ils sont partis d'articles scientifiques où le questionnement était explicitement formulé autour d'actions d'adaptation face aux changements climatiques. Les conclusions et les questionnements issus de leur travail trouvent un écho dans nos propres recherches, c'est ce que nous souhaitons mettre en avant dans ce chapitre. Nous avons en effet observé que :

1- La plupart des études sur les changements climatiques portent sur la vulnérabilité des systèmes naturels, ce ne sont pas des actions d'adaptation.

2- Les changements climatiques ne sont pas la base des actions d'adaptation.

Nous avons déjà montré que les stratégies touristiques des stations de sports d'hiver étaient basées sur l'adaptation à la demande touristique et non tournées vers les évolutions climatiques. D'une manière plus générale les auteurs observent : « *Adaptation activities are occurring in response to a mixture of climate change and other motivating factors : climate change was considered to be the sole motivating factor for adaptation actions in only 19% of documents, with 44% reporting climate change as a primary reason among several*¹ » (Berrang-Ford and al, 2012, p 4). Les auteurs soulignent également, à partir des 87 textes étudiés, la difficulté de penser le long terme, ce qui a pour conséquence la mise en place d'actions majoritairement en réponse aux aléas et non aux évolutions du climat. Cette constatation a également été faite en Tarentaise, les réponses techniques aux problématiques de l'enneigement en sont un bon exemple.

Nous avons passé au crible quatre documents : le PADD du SCOT, la candidature TEPOS, le CDDRA et la charte du PNV. Nous avons donc deux documents d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, l'un s'imposant à l'autre (la charte du PNV sur le DOO du SCOT). Ce sont des documents prospectifs, ce qui les rend fondamentaux pour la compréhension des enjeux futurs du territoire.

Le SCOT en tant que document d'aménagement va s'imposer aux PLU des communes, et deviendra l'échelon de soumission des procédures UTN. Il est également pertinent de l'interroger au regard de

¹ « *Des mesures d'adaptation apparaissent en réponse à un mélange entre changement climatique et d'autres facteurs motivants : Le changement climatique est considéré comme la seule raison motivant des actes d'adaptation dans seulement 19% des documents, quand 44% d'entre eux citent le changement climatique comme la principale raison parmi d'autre* ».

la problématique climatique, puisqu'il va déterminer l'évolution du foncier pour les 10-15 années à venir. Cela implique de prendre en compte les équilibres environnementaux, sociaux (répartition des populations) et économiques. De fait, la lutte contre les émissions carbonees et la transition énergétique est un point fondamental de ce schéma. Celui-ci doit être compatible avec la charte du PNV, elle aussi porteuse d'un projet de territoire sur la même échelle de temps. Le PNV est lui-même porteur d'un PCET. Nous allons nous pencher interroger sur les deux dispositifs.

I-a Quelles analyses des changements climatiques par les politiques publiques : analyse des PCET Tarentaise-Vanoise et de l'empreinte carbone du PNV

Un PCET est composé par trois diagnostics :

- 1- Un bilan carbone.
- 2- Les vulnérabilités face aux changements climatiques.
- 3- Un bilan énergétique.

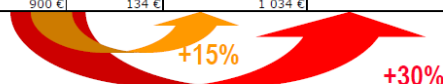
Ce dernier analyse particulièrement la dépendance à l'énergie fossile du territoire. Comme pour le bilan carbone, deux types de population ont été ciblés pour comptabiliser les dépenses énergétiques d'un territoire : les résidents, sous l'aspect de la précarité énergétique, et les touristes à travers le coût d'une semaine aux sports d'hiver. Nous rappelons que le moyen de transport privilégié par les touristes pour se rendre dans les stations est la voiture, le prix du carburant prend donc une importance majeure dans leur budget. D'une manière globale, l'activité des sports d'hiver demande une importante dépense énergétique (remontées mécaniques, damage, transport de marchandises, hébergement, etc.) qui se répercutera sur le prix des séjours. C'est une vulnérabilité perçue par les acteurs rencontrés lors de l'enquête de terrain, puisque l'augmentation du coût du séjour est un élément qui inquiète les professionnels du tourisme.

Extrait n°86

Présentation du coût énergétique d'ici 2020 pour le PCET par BG Conseil et Inddigo

- Le poids le plus important de la facture globale sera répercuté ou supporté par **les touristes** (transport, logement, consommation).
- Le budget touriste prévisionnel 2020 subira une hausse de 15%.

| | 2013 | coût de l'inflation en 2020 (2% par an) | Budget équivalent en 2020 | Budget 2020 si augmentation du prix de l'énergie et instauration d'une taxe carbone |
|----------------------|----------------|---|---------------------------|---|
| Budget global | 2 000 € | 297 € | 2 297 € | 2 584 € |
| Transport | 300 € | 45 € | 345 € | 461 € |
| Achats divers | 200 € | 30 € | 230 € | 250 € |
| Forfaits | 300 € | 45 € | 345 € | 375 € |
| Alimentation | 300 € | 45 € | 345 € | 375 € |
| Logement | 900 € | 134 € | 1 034 € | 1 124 € |



22

Source Rapports et Études : BG Conseil et Inddigo lors des restitutions publiques

L'extrait n°86 met en évidence la question de l'augmentation du coût des énergies fossiles, (particulièrement du pétrole) et de l'instauration d'une taxe carbone sur le coût d'un séjour touristique : plus 287 euros. Le poste qui augmenterait le plus d'ici 2020 est le transport avec 116 euros de plus. Armés de ces éléments et du diagnostic donc nous avons déjà fait part, des plans d'action pour l'atténuation ont été mis en avant.

Les premières « actions » qui ont été menées portent particulièrement sur la sensibilisation des différents publics :

- 1- Sensibilisation vers les populations résidentes et saisonnières : avec les « Défis famille à énergie positive », l'organisation de conférences et de débats, des balades thermographiques (visite d'un village avec une caméra thermographique) et des permanences « info-énergie ».
- 2- Vers les scolaires dans les écoles et collèges.
- 3- Vers les collectivités territoriales avec des visites de sites de production d'énergie renouvelable ou de « bonnes pratiques ».
- 4- Vers les stations pour l'organisation d'éco évènements.

Une étude a été également réalisée pour la mise en place d'auto-stop sécurisé sur l'ensemble de la vallée.

Les grandes stratégies et orientations de ces politiques climatiques sont définies par les élus et les techniciens ; les plans d'action qui doivent être l'aspect opérationnel de ces documents viennent en partie de la concertation avec la sphère civile. Nous allons donc regarder les documents (ce sont des plans d'action) issus de ces concertations.

Les PCET se basent sur des scénarios climatiques, nous allons donc commencer par là. Au regard de l'extrait n°87, on constate une hausse de la température importante sur le territoire étudié. Ce serait l'été qui se réchaufferait particulièrement, suivi du printemps, de l'hiver et de l'automne. Il est cependant difficile de donner des augmentations de température sur des territoires avec des variations d'altitude si différentes.

Extrait n°87

| Base climatologique au PCET Tarentaise-Vanoise | | | | | |
|---|--------|-----------|--------|---------|--------|
| ■ Variation de la température moyenne (par rapport à la période de référence) : | | | | | |
| | Hiver | Printemps | Eté | Automne | Année |
| 2030 | +1,7°C | +1,73°C | +2,2°C | +1,4°C | +1,8°C |
| 2080 | +2,5°C | +3,3°C | +4,9°C | +3,1°C | +3,5°C |

Source Rapports et Études: Commission PCET, BG Conseil et Inddigo, 23 mai 2013, p17

L'extrait n°87 « présente les anomalies de température modélisées (Météo-France/SCAMPEI - France CNRM : modèle Aladin de Météo-France) à l'horizon 2030 et 2080, par rapport à une période de référence 1970, selon le scénario A1B. Il s'agit de valeurs moyennes appliquées au territoire de la Tarentaise-Vanoise, sans les fourchettes d'incertitude. On peut les considérer comme étant de +/- 0,6°C pour l'horizon 2030 et de +/- 1,2°C pour l'horizon 2080. Le modèle a une maille de points de grille de 8 km, le maximum qu'il est possible d'atteindre à l'heure actuelle dans la descente d'échelle » (APTV – Diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique, mars 2013, p17). Il est à noter que dans ce document de nombreuses précautions sont prises (explication des incertitudes, etc.) qui n'apparaissent ni dans les débats publics, ni dans les plaquettes d'information destinées aux populations.

Les acteurs en charge du PCET ont également recherché à questionner la fiabilité de l'enneigement des stations de Tarentaise. L'extrait n°88 qui suit, est issu du travail de thèse de Pierre Paccard, puis repris dans un document réalisé par le laboratoire EDYTEM-Université de Savoie CNRS en 2009, sur « La gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute-Savoie ». Cette étude était à l'initiative de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Savoie. L'auteur de la carte ci-dessous questionne la fiabilité de l'enneigement (100 jours d'exploitation avec 30 cm de neige) jusqu'à 4°C pour les stations de sports de d'hiver des Alpes du Nord. Si l'on se réfère à cette carte, les stations de haute altitude de Tarentaise auraient un enneigement fiable jusqu'à 4°C, avec une fiabilité de l'enneigement à 1205 mètres d'altitude

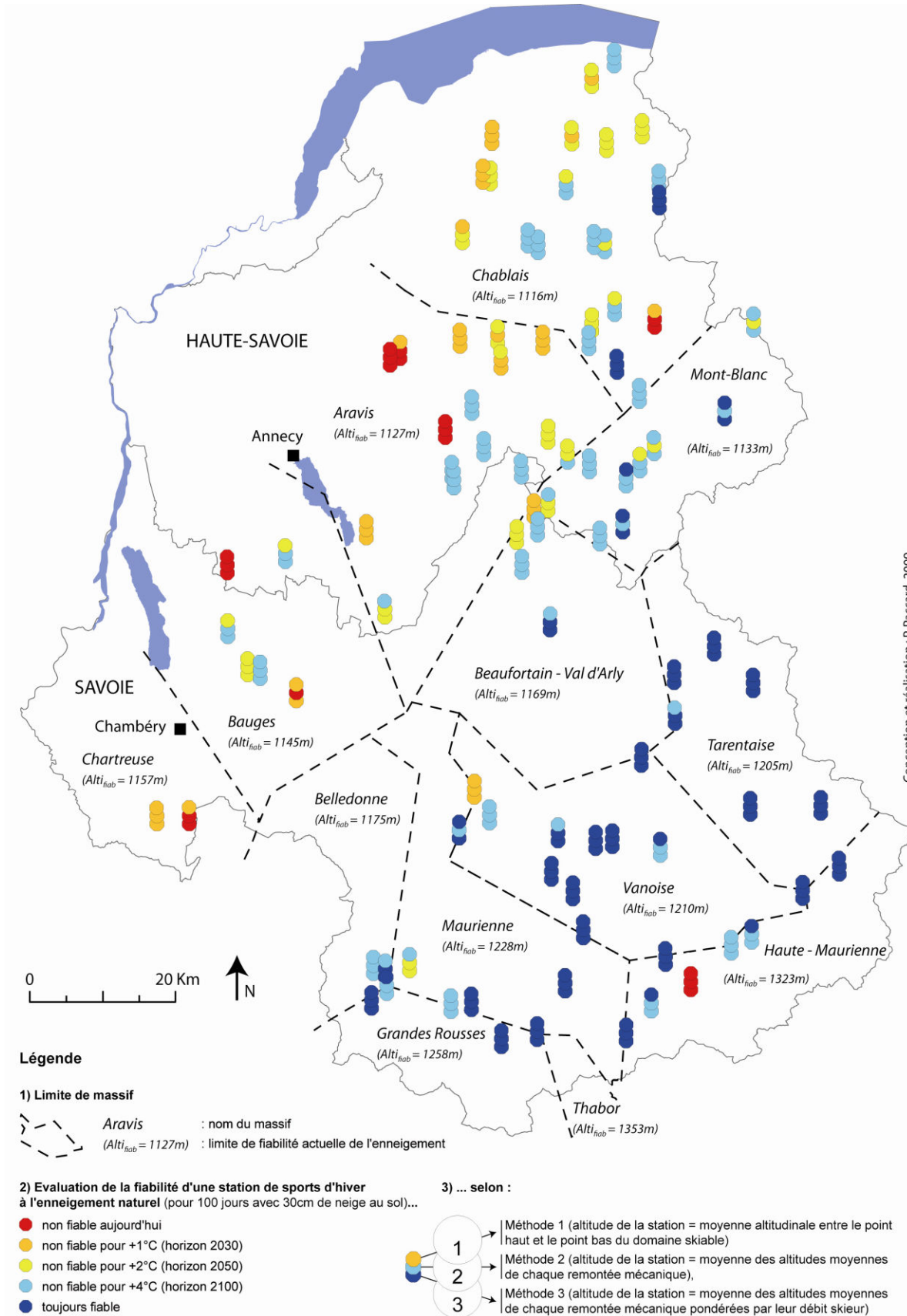
actuellement. Il y a de nombreuses limites à la méthodologie employée pour la construction de cette carte, notamment sur le seuil de fiabilité de l'enneigement à 1200 mètres d'altitude pour la Savoie, emprunté à l'OCDE dans une étude de 2007 sur les stations de sports d'hiver européennes face aux changements climatiques (étude que nous avons décrite dans le chapitre 2).

Des précautions méthodologiques sont explicitées dans le document sur la gestion durable des territoires de montagne : « *Dans un premier temps, les données météorologiques se sont révélées trop peu nombreuses pour permettre d'affiner une altitude de fiabilité de l'enneigement par massif. Ce manque conduit finalement à justifier a posteriori la limite globale des 1200 mètres de l'OCDE que nous voulions préciser. Cette altitude devrait donc être retravaillée par l'analyse d'un nombre plus important de stations météorologiques et de séries de données plus longues* »².

²Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute-Savoie, 2009, p60

Extrait n°88

Carte représentant la fiabilité de l'enneigement des stations de Savoie et Haute-Savoie



Conception et réalisation : P. Paccard, 2009

Source : *Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute-Savoie, 2009*

Le choix d'exposer ce document (Cf. extrait n°88) dans la troisième partie de ce travail (et non comme une donnée climatique) vient du statut que les acteurs de Tarentaise lui confèrent. En effet, cette illustration est reprise sans questionnement par les techniciens et les élus dans la majorité des documents territoriaux et climatiques de Tarentaise-Vanoise : SCOT, PCET, TEPOS. Cette carte permet de justifier la non prise en compte des stations de sports d'hiver de haute altitude dans les réflexions sur les changements climatiques, puisque l'enneigement est estimé comme fiable jusqu'à une augmentation de 4°C. Les stations de haute altitude sont considérées par les acteurs locaux et les techniciens comme non vulnérables face aux évolutions climatiques, il n'est donc pas nécessaire selon eux de questionner ce modèle de développement.

Nous ne sommes pas en accord avec le fait de noter que les stations de sports d'hiver de haute altitude ne sont pas concernées par les changements climatiques, puisque cette représentation des choses ne permet pas une prise de conscience et une réflexion globale sur le système touristique et ses liens avec le climat. Cette représentation est un moyen pour les élus des communes et les professionnels du tourisme de légitimer les investissements colossaux qui sont faits dans les stations de haute altitude de Tarentaise, sans penser la pérennité du modèle. C'est un moyen également de ne réfléchir qu'aux marges de ce système touristique et de ne surtout pas le remettre en question. Cette reprise de travaux scientifiques sans les précautions nécessaires (explicitées par les chercheurs), ne permet pas la prise de conscience des changements climatiques par les acteurs locaux.

Les personnes en charge du PNV ont également fait calculer le bilan et l'empreinte carbone de l'établissement public dans un premier temps (2008-2009)³, et par la suite celui territoire. L'extrait n°89 permet d'entrevoir la nuance entre les deux types de calcul. En effet, le bilan carbone interroge uniquement les émissions au sein du territoire étudié, quant à l'empreinte carbone elle prend en compte non seulement les émissions issues du territoire mais également celles liées à son fonctionnement. Cette méthode inclut donc des apports en GES extérieurs au territoire nécessaires à son attractivité.

³Natacha Gondran, AurelienBoutaud. L'empreinte écologique du Parc National de la Vanoise : du constat à l'action. 2011. <emse-00600998>

Extrait n°89

Les différentes approches pour le calcul territorial des émissions de GES

L'approche territoriale des émissions

| | Cadastre des émissions | Bilan Carbone® | Empreinte carbone |
|-------------|--|--|---|
| Philosophie | Approche « sous cloche » du territoire : ne sont comptabilisées que les émissions générées à l'intérieur des limites du territoire | Approche globale prenant en compte les émissions directes et indirectes = méthodes qui visent les mêmes objectifs | |
| méthodes | Ex : comptage routier, .. | Certains postes non intégrés dans le BC : biens de consommations ou d'équipements ou de manière synthétique (alimentation) | Approche globale synthétique |
| sources | Données disponibles auprès des associations de surveillance de la qualité de l'air | Données à collecter à l'échelle locale + exploitation de statistiques si besoins | Données statistiques de consommations et de production |

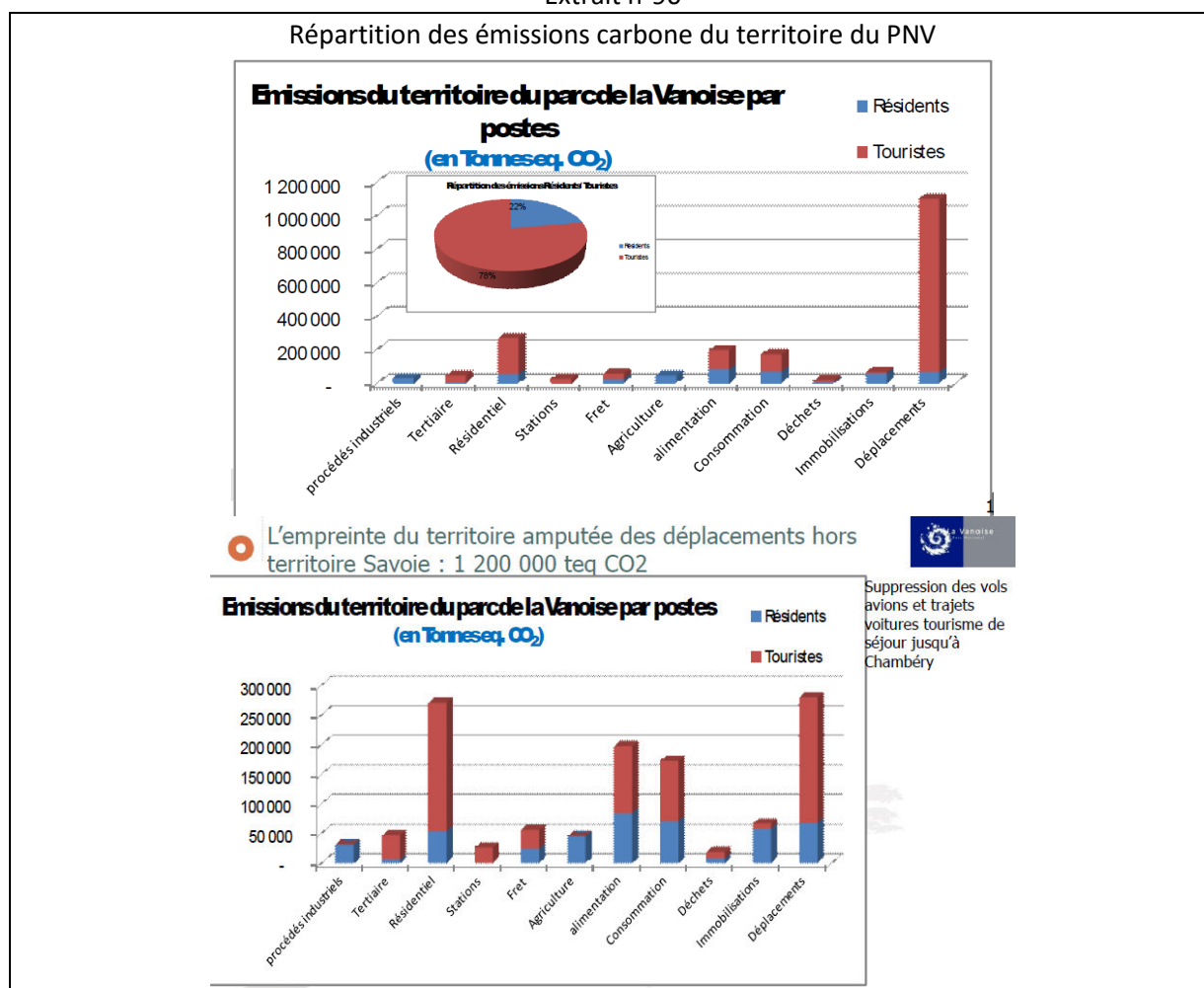
Source Rapports et Études : Parc National de la Vanoise, Réalisation du Plan Climat-Énergie Territorial, Comité de pilotage : présentation des résultats, 09 novembre 2011⁴

L'empreinte carbone, telle qu'elle est calculée au sein du territoire du PNV (zone cœur et aire optimale d'adhésion)⁵, montre que la majorité des GES sont dus aux touristes, soit 78% des émissions (Cf. extrait n°89) ; les conclusions sont similaires à celle du bilan carbone réalisé par l'APT. C'est la reconnaissance du fait que l'économie repose sur une activité fortement émettrice de GES notamment les transports qui sont fortement émetteurs de GES. Le constat que permet l'empreinte carbone, c'est l'importance des déplacements d'origine extérieure au territoire (Cf. extrait n°89). Lorsque les vols en avion et les trajets en voiture jusqu'à Chambéry sont enlevés du calcul, le secteur de l'immobilier prend une place toute aussi importante que celle associée aux déplacements dans les émissions du territoire du PNV (Cf. extrait n°90).

⁴http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/vanoise_diagnostic_copil_09_11_11.pdf

⁵Soit 17 communes regroupées au sein de l'APT (chapitre 7)

Extrait n°90



Source Rapports et Études: Parc National de la Vanoise, Réalisation du Plan Climat-Énergie Territorial, Comité de pilotage : présentation des résultats, 09 novembre 2011⁶

Les autres conclusions de l'empreinte carbone sont similaires au bilan carbone de l'APT. Il est donc principalement recherché une alternative à la voiture, et d'une manière plus générale nous constatons une volonté de développer des comportements moins émetteurs en carbone. La question des disponibilités des ressources naturelles, principalement l'eau, est un point que le parc relie aux changements climatiques. Il faut noter que le parc, dans sa charte, ne donne pas accès aux résultats ci-dessus.

⁶http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/vanoise_diagnostic_copil_09_11_11.pdf

I-b L'appel à manifestation TEPOS : ou le primat de l'atténuation et des problèmes énergétiques sur l'adaptation aux changements climatiques.

L'objectif appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergies positives » (TEPOS), est décrit sur le site internet : « *Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). L'accomplissement de la transition énergétique représente la fin première (rôle constitutif) du territoire à énergie positive : elle répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire.* »⁷. L'ambition est de trouver l'équilibre à l'horizon 2050 entre la demande et la production d'énergie. Il est question de trajectoire de « décarbonisation » de la vallée avec comme ambition la transition énergétique. Cependant, les financements de la région et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), à hauteur de 100 000 euros pour trois ans, ne permettent pas de multiplier les actions. Le programme d'action mis en avant dans la candidature TEPOS est issu des actions du PCET, nous allons donc voir lesquelles d'entre elles ont été déclarées prioritaires.

Dans ce document sont notifiées neuf « actions sans regret », celles-ci découlant des méthodologies de l'ADEME pour leur soutien technique dans l'analyse des vulnérabilités territoriales : « *Le volet adaptation nécessite un accompagnement technique solide. Les incertitudes sur les évolutions du climat et le risque de maladaptation conduisent à privilégier dans un premier temps les actions « sans regret » qui permettent d'adapter le territoire au nouveau climat et présentent des bénéfices, quelle que soit la situation future* »⁸. Selon le dossier de candidature TEPOS, ces actions dites sans regret devraient permettre d'économiser 1% d'énergie du territoire, alors qu'elles sont censées être en faveur de l'adaptation aux changements climatiques.

Nous les avons classées dans le tableau n°35, celui-ci étant découpé en quatre types d'action :

- 1- De sensibilisation.
- 2- D'atténuation et de réduction de la consommation d'énergie.
- 3- De résilience, c'est-à-dire d'intégrer des évolutions climatiques sans changer de structure qualitative, c'est-à-dire sans remise en question du modèle économique et social dominant.
- 4- D'adaptation, qui permettrait notamment une diversification de l'économie de la vallée et renforcement de la capacité d'adaptation de la population locale.

⁷<http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/qu-est-ce-qu-un-territoire-a-energie-positive>

⁸<http://www.pcet-ademe.fr/content/l%E2%80%99accompagnement-technique-du-volet-adaptation>

Tableau n°35

| Les neuf « actions sans regret » mises en avant dans le dossier de candidature TEPOS | |
|---|---|
| <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme intérêt de valorisation et de diminution de consommation d'énergie. - Service de conseil en ENR et énergie partagée. - Coach Copro. - Rénovation thermique et installation ENR. | <p>Atténuation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Turbine électrique : pour production autonome d'électricité. - Liaison câblée. - OPAH. - Rénovation thermique des bâtiments communaux. - Auto-stop sécurisé. |
| <p>Résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune | <p>Adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune. |

Source Rapports et Études: À partir du dossier de candidature TEPOS de l'APT

Deux actions sont notifiées en rouge, ce qui signifie qu'elles sont relatives aux sports d'hiver. La première, « Coach Copro », porte sur une sensibilisation auprès des copropriétaires pour la rénovation de leur appartement. Cette action est à comprendre dans la démarche RETIL (réhabilitation de l'immobilier de loisirs) que souhaitent mener les élus de Tarentaise. La deuxième porte sur le développement des liaisons câblées entre les stations et la vallée. Cette proposition nous interpelle car le développement de transport câblé urbain n'est pas une solution pour la vallée et cela pour une raison économique majeure : celle du coût qui sera supporté par les collectivités locales principalement, puisque les entreprises de remontées mécaniques ne sont pas intéressées par un transport urbain hors de ses missions et des horaires d'exploitation. La question de l'endettement des communes ne doit pas être négligée : la fréquentation touristique ne pouvant être prédite malgré la volonté des professionnels de croire en une croissance infinie du nombre de séjours, la rentabilité de ce type d'infrastructure à long terme n'est donc pas garantie. Ce type de dépense est justifié par une croissance du nombre de touristes, en effet le SCOT a défini des scénarios futurs étayés par cette prévision.

L'étude de l'ancrage historique des sports d'hiver sur la Tarentaise (chapitre 5) nous a permis de montrer que la construction d'infrastructures reposant sur des données et argumentaires non fiables a eu comme conséquence un endettement extrêmement important des communes. Pour bien comprendre en quoi cette question est importante, il nous faut regarder l'endettement des communes de manière plus spécifique, via le portail internet *l'État au service des collectivités*⁹, service du gouvernement français qui donne accès aux données relatives à l'endettement des communes.

⁹<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Tableau n°36

L'encours de la dette au 31/12/2013 et le fond de roulement 2013 des communes de Tarentaise en milliers d'euros classées par strates d'habitants et par importance de l'encours de la dette

| | Encours de la dette au 31/12/2013 | FOND DE ROULEMENT 2013 en milliers d'Euros | Strate des habitants appartenant à un groupement fiscalisé | | Encours de la dette au 31/12/2013 | FOND DE ROULEMENT 2013 en milliers d'Euros | Strate des habitants appartenant à un groupement fiscalisé | | Encours de la dette au 31/12/2013 | FOND DE ROULEMENT 2013 en milliers d'Euros | Strate des habitants appartenant à un groupement fiscalisé |
|---------------------|-----------------------------------|--|--|--------------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Fontaine-le-Puits | 1 | 148 | -250 | Brides-les-Bains | 15 | 2825 | 500 à 2000 | Bozel | 2098 | 88 | 2000 à 3500 |
| Saint-Oyen | 189 | 82 | -250 | Feissons-sur-Isère | 106 | 146 | 500 à 2000 | Séiez | 2128 | 945 | 2000 à 3500 |
| Valezan | 235 | 380 | -250 | La Léchère | 194 | 775 | 500 à 2000 | Aigueblanche | 2184 | -136 | 2000 à 3500 |
| Feissons-sur-Salins | 326 | 16 | -250 | Saint-Marcel | 227 | 922 | 500 à 2000 | Saint-Bon-Tarentaise | 15442 | 87456 | 2000 à 3500 |
| Bonneval | 395 | 274 | -250 | Les Chapelles | 242 | 240 | 500 à 2000 | Saint-Martin-de-Belleville | 21615 | 5860 | 2000 à 3500 |
| | | | | Saint-Jean-de-Belleville | 244 | 329 | 500 à 2000 | Tignes | 35091 | 602 | 2000 à 3500 |
| Le Bois | 339 | 519 | 250 à 500 | Montagny | 443 | 40 | 500 à 2000 | | | | |
| Villarluirin | 339 | 554 | 250 à 500 | Sainte-Foy-Tarentaise | 636 | 727 | 500 à 2000 | Aime | 1291 | 1895 | 3500 à 5000 |
| Notre-Dame-du-Pré | 362 | 154 | 250 à 500 | La Côte-d'Aime | 676 | 801 | 500 à 2000 | Moutiers | 6983 | 512 | 3500 à 5000 |
| Granier | 570 | 147 | 250 à 500 | Salins-les-Thermes | 1388 | 207 | 500 à 2000 | | | | |
| Hautecour | 575 | 396 | 250 à 500 | Pralognan-la-Vanoise | 1398 | 1772 | 500 à 2000 | Bourg-Saint-Maurice | 7665 | 34396 | 5000 à 10000 |
| Villaroger | 834 | 739 | 250 à 500 | Montgirod | 1423 | 724 | 500 à 2000 | | | | |
| Planay | 1274 | 392 | 250 à 500 | Landry | 1756 | 321 | 500 à 2000 | | | | |
| La Perrière | 2843 | 585 | 250 à 500 | Bellentre | 4401 | 2959 | 500 à 2 000 | | | | |
| Peisey-Nancroix | 3841 | 482 | 250 à 500 | Montvalezan | 5130 | 3302 | 500 à 2000 | | | | |
| | | | | Champagny-en-Vanoise | 6518 | -227 | 500 à 2000 | | | | |
| | | | | Les Allues | 6842 | 9934 | 500 à 2000 | | | | |
| | | | | Les Avanchers-Valmorel | 9181 | 1 312 | 500 à 2 000 | | | | |
| | | | | Mâcot-la-Plagne | 10878 | 2870 | 500 à 2000 | | | | |
| | | | | Val-d'Isère | 14322 | 2822 | 500 à 2000 | | | | |

Source internet : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Deux points sont importants à faire ressortir du tableau n° 36 :

1- L'importance de la représentation des communes entre 500 et 2000 habitants. Ce point n'est pas à négliger puisqu'il va conditionner les subventions aux communes et déterminer en partie le fonds de roulement. Celui-ci est défini comme : « excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie »¹⁰.

2- Les communes supports de stations dans leurs strates d'habitants respectives ont un encours de la dette parmi les plus importants (communes supports de stations en rouge).

Il nous faut regarder de plus près la différence entre l'encours de la dette et les fonds de roulement.

¹⁰Les collectivités locales en chiffre 2014, chapitre 4 les finances des collectivités locales, 2014, p41 http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/Publication_globale%287%29.pdf consulté le 04/01/15

Tableau n°37

Classement des communes selon la différence entre le fond de roulement des communes et l'encours de la dette en 2013

| | Différence entre le fond de roulement des communes et l'encours de la dettes en 2013 | Strate des habitants appartenant à un groupement fiscalisé | | | Différence entre le fond de roulement des communes et l'encours de la dettes en 2013 | Strate des habitants appartenant à un groupement fiscalisé |
|----------------------------|--|--|--|--------------------------|--|--|
| Tignes | -34489 | 2000 à 3500 | | Feissons-sur-Salins | -310 | -250 |
| Bourg-Saint-Maurice | -26731 | 5000 à 10000 | | Notre-Dame-du-Pré | -208 | 250 à 500 |
| Saint-Martin-de-Belleville | -15755 | 2000 à 3500 | | Hautecour | -179 | 250 à 500 |
| Val-d'Isère | -11500 | 500 à 2000 | | Bonneval | -121 | -250 |
| Mâcot-la-Plagne | -8008 | 500 à 2000 | | Saint-Oyen | -107 | -250 |
| Les Avanchers-Valmorel | -7869 | 500 à 2 000 | | Villaroger | -95 | 250 à 500 |
| Champagny-en-Vanoise | -6745 | 500 à 2000 | | Les Chapelles | -2 | 500 à 2000 |
| Moùtiers | -6471 | 3500 à 5000 | | Feissons-sur-Isère | 40 | 500 à 2000 |
| Peisey-Nancroix | -3359 | 250 à 500 | | Saint-Jean-de-Belleville | 85 | 500 à 2000 |
| Aigueblanche | -2320 | 2000 à 3500 | | Sainte-Foy-Tarentaise | 91 | 500 à 2000 |
| La Perrière | -2258 | 250 à 500 | | La Côte-d'Aime | 125 | 500 à 2000 |
| Bozel | -2010 | 2000 à 3500 | | Valezan | 145 | -250 |
| Montvalezan | -1828 | 500 à 2000 | | Fontaine-le-Puits | 147 | -250 |
| Bellentre | -1442 | 500 à 2 000 | | Le Bois | 180 | 250 à 500 |
| Landry | -1435 | 500 à 2000 | | Villarurin | 215 | 250 à 500 |
| Séiez | -1183 | 2000 à 3500 | | Pralognan-la-Vanoise | 374 | 500 à 2000 |
| Salins-les-Thermes | -1181 | 500 à 2000 | | La Léchère | 581 | 500 à 2000 |
| Planay | -882 | 250 à 500 | | Aime | 604 | 3500 à 5000 |
| Montgirod | -699 | 500 à 2000 | | Saint-Marcel | 695 | 500 à 2000 |
| Granier | -423 | 250 à 500 | | Brides-les-Bains | 2810 | 500 à 2000 |
| Montagny | -403 | 500 à 2000 | | Les Allues | 3092 | 500 à 2000 |
| | | | | Saint-Bon-Tarentaise | 72014 | 2000 à 3500 |

Source internet : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Avec ce tableau, on s'aperçoit que la différence entre le fond de roulement et l'encours de la dette est déficitaire majoritairement pour les communes supports de stations dans la strate 500 à 2500 habitants. Ce sont donc les petites communes qui sont particulièrement endettées pour les sports d'hiver. Bourg-Saint-Maurice est une commune support de station de sports d'hiver, mais également le bourg urbain le plus développé de Tarentaise, du fait d'un nombre élevé de résidents permanent. En ce qui concerne Saint-Martin-de-Belleville, cette commune supporte deux stations du domaine skiable des 3 Vallées (Val Thorens et Les Ménuires), ce qui explique l'importance de l'endettement. « Il apparaît alors que les communes touristiques investissent 55% de plus que la moyenne (par rapport aux communes non touristiques). La différence est encore plus sensible pour les communes supports de stations de sports d'hiver qui investissent près de trois fois plus que la moyenne. L'analyse par classe de taille indique que le surinvestissement des communes touristiques est d'autant plus important que les collectivités sont plus petites. Dans la mesure où on connaît la répartition des

communes touristiques par classe de taille, le surinvestissement lié au tourisme dans les communes de moins de 10 000 habitants peut être évalué à 440 millions d'euros. Le surinvestissement de l'ensemble des communes touristiques est estimé à 800 millions d'euros ». (Spindler, 2005, p60). L'APTV n'est composée d'aucune commune de plus de 10 000 habitants, le surinvestissement est donc particulièrement important. Comment ces communes peuvent-elles supporter des budgets aussi conséquents que ceux nécessaires à la construction et la gestion d'un transport par câble en étant endettées ?

Ces deux actions « sans regrets », le Coach Copro et les transports câblés, montrent que les élus du territoire souhaitent voir aboutir un renforcement du modèle du tourisme hivernal. Néanmoins, pour ce qui est des transports câblés entre la vallée et les stations, ils rentrent dans la même logique que celle d'une nouvelle répartition des hébergements touristiques.

Le dossier TEPOS, après avoir défini les actions « sans regret », met en avant les actions avec une demande de financement. La focalisation sur les sports d'hiver se retrouve ici aussi, à travers les actions budgétées dans TEPOS (Cf. tableau n°38). Celles-ci sont essentiellement orientées vers la sensibilisation (cinq des six démarches) et aucune n'est en lien avec la résilience et l'adaptation.

Tableau n°38

| Actions des politiques climatiques de l'APTV budgétées dans TEPOS | |
|---|--|
| Évaluation/Sensibilisation 1- Étude potentielle photovoltaïque et solaire. 3- Sensibilisation des entreprises et des emplois par des formations aux enjeux énergétiques et climatiques. 4- Information sur la stratégie territoires d'excellence. 5- Création d'un poste spécifique. | Atténuation/Énergie 2- Méthanisation : biogaz. |
| Résilience - Aucune. | Adaptation - Aucune. |

Source Rapports et Études: À partir du dossier de candidature TEPOS de l'APTV

Maintenant, si nous faisons une lecture par ordre d'importance des financements, sachant que l'enveloppe globale est de 100 000 euros pour trois ans, nous constatons que les financements vont vers :

- 1- Le financement d'un poste spécifique.
- 2- Une étude potentielle ENR (photovoltaïque et solaire + méthanisation).
- 3- De la communication auprès des acteurs touristiques (formations aux enjeux énergétiques et climatiques).

4- De la Communication globale (stratégie territoire d'excellence).

5- Un outil d'évaluation TEPOS.

Le tourisme hivernal n'est donc jamais très loin, puisque c'est en direction de quelques offices du tourisme des stations de sports d'hiver que des actions de sensibilisation ont été faites et rien non plus que l'on puisse classer dans la résilience et l'adaptation. Ensuite sont mise en avant dans ce document des actions envisagées mais non budgétés.

Tableau n°39

| Actions inscrites dans TEPOS sans demande de financement | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de compétences sur la filière bois. - Suivi de consommation pour une stratégie préalable de rénovation. - Nouveau modèle sociétal vers la sobriété. - Centre de ressource. - Carte thermographique. - Relation multipartenariale. - Création d'une plate-forme. | <p style="text-align: center;">Atténuation/Énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché gratuit. - Taxe de déplacement en faveur de la commune par les entreprises pour les transports des employés. <p style="text-align: center;">Déplacements/transport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports par câble. - Auto-stop sécurisé/auto-partage. - Piste cyclable. - Véhicule biogaz. - Mobilité multipartenariale. <p style="text-align: center;">Immobilier/Bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans les docs d'urbanisme la possibilité de l'écomobilité dans l'objectif de la rénovation urbaine. - Démarche RETIL. - Collectivité Cit'Ergie¹¹. <p style="text-align: center;">Énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement hydro-électricité. - Schéma de cohérence régional des énergies renouvelables. - Méthanisation du petit lait. - Régie d'électricité. |
| <p style="text-align: center;">Résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement tourisme de proximité. | <p style="text-align: center;">Adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire venir un constructeur automobile pour tester des véhicules électriques adaptés à la montagne. - Télétravail et co-working. |

Source Rapports et Études: À partir du dossier de candidature TEPOS de l'APTV

¹¹ Cit'ergie est le dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Un label en 3 niveaux récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le processus Cit'ergie constitue un outil opérationnel et structurant de construction et d'amélioration du programme politique d'actions pour les collectivités, en appui d'un plan climat-Énergie territorial (PCET), de l'engagement dans la Convention des Maires, ou encore du renforcement du volet énergie-climat d'un Agenda 21. <http://www.citergie.ademe.fr/>

Les actions surlignées en rouge (Cf. tableau n°39) montrent la place du tourisme hivernal dans ce document est bien présent via le bâti et l'immobilier. Nous avons qualifié l'action en faveur d'une recherche technologique sur les véhicules électriques en montagne comme une adaptation, c'est un moyen de faire venir de nouvelles compétences sur le territoire. De la même manière, plébisciter le télétravail et le co-working est selon nous une possibilité de faire venir une catégorie de personnes sous-représentées dans la vallée (les cadres notamment). Cependant pour cela, il faudrait un volontarisme important concernant la desserte de l'ADSL de la vallée. Le développement du tourisme de proximité a été qualifié de résilience au sens où cette action renforce le modèle actuel, sans en changer les structures. Cet appel à manifestation est surtout basé sur de la sensibilisation, quelques actions d'atténuation, mais pas de véritables pistes ou de stratégie d'adaptation. Les politiques climatiques comme celles liées au tourisme demandent une planification territoriale, donc des plans d'aménagement et d'urbanisme ; c'est en partie à travers le SCOT que la question urbanistique se pose. Cet appel à manifestation n'a pas été retenu, mais les intentions mises en avant sont pertinentes au regard de la prise en compte des questions climatiques dans la reconfiguration territoriale qui semble se dessiner. Les raisons évoquées pour ce refus de la part de la part des acteurs du territoire sont d'ordre organisationnel : la structure du pays porteuse du dossier ne semblait pas être en mesure de mener ce projet à terme, c'est également un problème de compétence communal (l'énergie) non transféré à l'intercommunalité. Cet aspect nous montre encore la difficulté de gouvernance au sein de la vallée. Il est important de bien voir que le financement des actions est l'un des piliers des politiques climatiques territorialisées. L'Europe émet également des appels à projets qui peuvent permettre le financement d'actions concernant les changements climatiques : Leader¹².

L'APTV, qui est porteuse d'un projet Leader à travers ses élus, a choisi de proposer une candidature autour de deux stratégies :

- 1- Vitalisation des économies rurales.
- 2- Adaptations aux changements climatiques.

Le financement est de 1,5 million d'euros pour 5 ans. C'est donc une prise en charge en tant que zone rurale que propose l'Europe, celle-ci pousse également à la concertation, puisque pour être lauréat de ces fonds il faut constituer un Groupe d'Action Local (GAL)¹³. D'une manière générale, le

¹²Le programme Leader est le deuxième pilier de la PAC, il finance les projets de développement rural à partir de 5 stratégies : 1- Changement de pratiques, 2- Vitalisation des économies rurales, 3- Territorialisation et économies rurales, 4- Adaptation aux changements climatiques, 5- Stratégie alimentaire du territoire.

¹³Celui-ci doit être composé à 51% d'acteurs privés représentant les différents intérêts socioéconomiques du territoire et 49% d'acteurs publics. Ce groupement se réunit dans le cadre de comités de programmation où il vote l'attribution des financements ; lors de ces délibérations doivent être présent 50% des acteurs privés et 50% des acteurs publics.

programme Leader reprend les mêmes orientations que le CDDRA, c'est-à-dire une volonté affichée de complémentarité et de solidarité entre les communes du territoire (Cf. extrait n°91).

Extrait n°91

Extrait candidature Leader Tarentaise-Vanoise

1.1.5 Identification des enjeux

Les enjeux du territoire

La Tarentaise est un territoire **qui a su tirer parti de ses ressources naturelles** et de son environnement. Cependant de par son ultra spécialisation économique (tourisme de sport d'hiver et filière Beaufort...), elle fait face à une vulnérabilité accrue face au changement climatique et à la hausse du prix des énergies fossiles.



La richesse produite par l'activité des stations de sports d'hiver est une réalité saisonnière et territorialisée, concentrée sur certains versants. Elle peut s'avérer clivante pour une partie de la population qui ne bénéficie pas de ses retombées, créant ainsi un territoire à double vitesse.

En réalité, le territoire de Tarentaise est très hétérogène, caractérisé par différentes dynamiques :

- **spatiales**, induites par la nature même de son relief, opposant adrets, ubacs et fonds de vallées, accentuant les difficultés et le temps consacré à relier les différents « pôles » du même territoire ;
- **temporelles**, marquées par une activité à double vitesse entre « saisons touristiques » et périodes « creuses » ;
- **territoriales**, entre les stations, pôles créateurs de richesses et véritables « îlots urbains » durant 4 mois dans l'année,... et le reste du territoire, au profil fondamentalement rural.

Face à ses usages et besoins territoriaux différenciés, une nécessaire conciliation de ces « espaces mouvants » est à développer.

- Comment vivre à l'année sur un territoire aussi marqué par la saisonnalité ?
- Comment permettre une adaptation de l'offre de services aux demandes à la fois des populations permanentes mais aussi touristiques, saisonnières ?
- Comment rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique annoncés ?

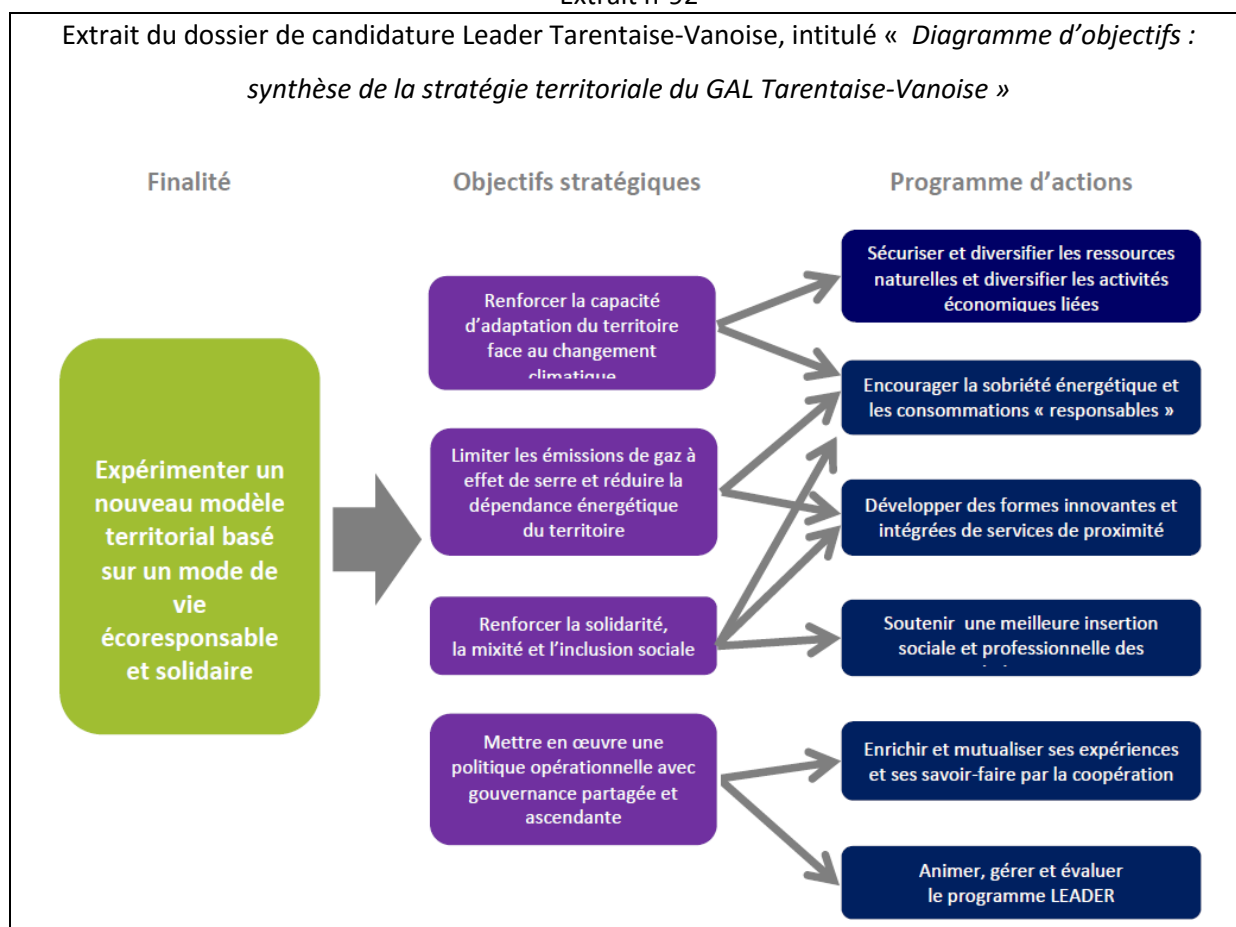
L'objectif de ce programme LEADER est de soutenir une approche territoriale qui consisterait à apporter d'avantage d'équilibre, de lisser les contrastes afin de créer une Tarentaise plus solidaire et plus responsable d'un point de vue énergétique et climatique.

Source Rapports et Études : Candidature LEADER Tarentaise-Vanoise, 2014, p13

Néanmoins, comme pour le CDDRA on retrouve (deux pages après l'exposé des enjeux) la non remise en question du modèle dominant : « *Le dynamisme de la vallée écarte toute remise en cause du modèle économique mis en place en Tarentaise depuis les années 1960. L'activité engendrée par les stations de sports d'hiver est même un facteur de résilience pour le territoire : l'abandon de*

l'économie touristique ne pourrait rendre que plus vulnérable la Tarentaise... » (Candidature Leader Tarentaise-Vanoise, 2014, p15). Il est à noter que l'ambition de ce programme Leader est mise en avant dans son intitulé : Expérimenter un nouveau modèle territorial basé sur un mode de vie écoresponsable et solidaire. De grands objectifs sont affichés, notamment en termes d'adaptation aux changements climatiques ; il faut savoir que ce dossier a été monté très rapidement, à la suite du rejet de la région Rhône-Alpes du dossier TEPOS. Le croisement entre adaptation aux changements climatiques et vitalité sociale répond aux préoccupations de l'Union Européenne concernant les zones rurales.

Extrait n°92



Source Rapports et Études: Candidature LEADER Tarentaise-Vanoise, 2014, p20

Il est important de comprendre ce diagramme comme une volonté de la part des élus de trouver des financements pour leur territoire. Les objectifs et les programmes d'actions (Cf. extrait n°92) ils sont très consensuels et généraux, ce qui permet de rassembler. Il serait question dans ce dossier d'adaptation aux changements climatiques, les stratégies qui vont se dessiner viennent en partie de l'analyse de la vulnérabilité faite par l'APTIV et le bureau d'études Indiggo pour le PCET. Nous allons

donc exposer la grille de vulnérabilité afin de faire ressortir encore une fois comment les politiques climatiques renforcent le modèle économique dominant.

I-c Les vulnérabilités perçus dans le PCET ou l'incapacité à saisir la vulnérabilité d'un modèle touristique

Comme nous l'avons déjà mentionné, un PCET doit faire un diagnostic de vulnérabilité, la concrétisation de ces réflexions est une grille de vulnérabilité (Cf. annexe n°7). Il est dans un premier temps intéressant de s'intéresser aux secteurs identifiés comme pouvant être vulnérables (Cf. tableau n°40)

Tableau n°40

| Les secteurs identifiés comme pouvant être vulnérables face aux changements climatiques dans le PCET Tarentaise-Vanoise | |
|---|---|
| Composants du territoire | Sous composants du territoire |
| Milieu | <ul style="list-style-type: none"> - Ressource en eau - Biodiversité - Spécificité espaces forestiers - Spécificité roches et glaciers - Spécificité écosystèmes humides et aquatiques - Risques naturels |
| Population | <ul style="list-style-type: none"> - Population |
| Activité | <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Agriculture - Bâtiments et transports - Énergie |

Ce sont avant tout les conséquences environnementales qui dominent dans cette grille de vulnérabilité face aux changements climatiques. Les populations résidentes, saisonnières ou touristiques ne sont pas dissociées, seule l'attractivité du territoire est questionnée. La prédominance des emplois dans le tourisme hivernal n'est pas mentionnée, or un déficit d'enneigement a des conséquences directes sur l'embauche tant des populations saisonnières que permanentes. La dépendance sociale au tourisme hivernal n'est jamais interrogée.

Les différents éléments identifiés comme vulnérables aux changements climatiques (Cf. tableau n°40) sont questionnés de manière sectorielle, sans liens entre eux, rendant difficile l'appropriation et le développement d'une pensée propre à la vulnérabilité. Cette grille d'analyse ne permet pas de donner une vision globale de la vulnérabilité du territoire face aux changements

climatiques, les interdépendances entre les ressources naturelles comme les interactions Hommes/milieus n'étant pas formulées.

Le niveau de vulnérabilité d'un secteur est construit à partir d'aléas particuliers questionnés en trois points :

- 1- L'exposition aux risques.
- 2- Les sensibilités.
- 3- La capacité d'adaptation.

Les deux derniers points sont étudiés à travers leur force et leur faiblesse. En fonction de ces éléments quatre niveaux de vulnérabilité sont construits et visuellement représentés par des codes couleurs:

- 1- Non vulnérable/opportunité : vert.
- 2- Vulnérabilité faible : jaune.
- 3- Vulnérabilité moyenne : orange
- 4- Vulnérabilité forte : rouge.

Extrait n°93

Extrait de la grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise¹⁴

| Composante du territoire | Eventuellement sous-composante | Aléas correspondants ¹ | Impacts directs | | |
|--------------------------|--------------------------------|---|--|------------------|---|
| | | | | Ressource en eau | Milieus et Biodiversité |
| | Ressource en eau | Variation de la pluviométrie, hausse des températures | 2030 : évolution de l'hydrologie des cours d'eau, augmentation généralisée des débits printaniers (liée à l'augmentation des précipitations, à la précocité de la fonte nivale et à la plus forte proportion de précipitations sous forme liquide). Mais à priori pas d'accroissement des volumes d'eau dans les torrents en bilan annuel | | Diminution de la ressource en eau, réchauffement et pollution : perturbation de la faune aquatique et des milieux naturels d'une manière générale (milieux humides) Risque pour la biodiversité avec la neige de culture qui capte dans les rivières en période d'étiage et "court-circuite" un tronçon du cours d'eau Risque sur les écosystèmes en période d'étiage |
| | | Variation de la pluviométrie, hausse des températures | 2080 : évolution de l'hydrologie des cours d'eau, précocité des débits printaniers liés à la fonte nivale, aggravation des phénomènes d'étiages estivaux, accroissement des phénomènes de sécheresse et tensions autour des usages de l'eau | | |
| | | Variation de la pluviométrie, hausse des températures | Aggravation possible des problèmes de pollution des eaux | | |
| | | Hausse des températures | Réchauffement des eaux de surface : risque de développement de bactéries pathogènes et d'eutrophisation (peu de prélèvement de surface pour l'eau potable sur le territoire). Les principaux problèmes sont bactériologiques (alpages...). La baisse des débits aura un impact sur une plus faible dilution de la pollution et donc une dégradation de la qualité de l'eau | | |

Source Rapports et Études : Grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise

Le tableau n°41 regroupe les vulnérabilités et leur classement par niveau (de l'opportunité à la vulnérabilité forte) établis par les acteurs participant à la construction PCET. L'animation de ce diagnostic a été orchestrée par un bureau d'études (Inddigo) et le responsable du SCOT Tarentaise-Vanoise. Cette grille permet donc d'analyser ce qui est perçu comme vulnérable aux changements

¹⁴ La grille complète est en annexe n°7

climatiques par un groupe d'acteurs (techniciens et élus), et un apport de la sphère civile à travers l'organisation de la concertation publique (réunions publiques, commissions vulnérabilité, forum).

Tableau n°41

| Typologie des vulnérabilités identifiées dans la grille de vulnérabilité de l'APTV | |
|--|---|
| Opportunité | <ul style="list-style-type: none"> - Faible vulnérabilité voire opportunité pour les stations d'altitude (hiver) - Tarentaise en été ("tourisme de fraîcheur") - Diminution des consommations d'énergie du fait de l'augmentation des températures - Développement du recours à l'énergie solaire |
| Vulnérabilité faible | <ul style="list-style-type: none"> - De la population - Vulnérabilité globale modérée pour la ressource en eau du territoire en dehors du stress hydrique - Pour les bâtiments et infrastructures |
| Vulnérabilité moyenne | <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau/inondations - Écosystèmes - Des espaces spécifiques - Des personnes sensibles - Vis-à-vis de la ressource en eau - Un accroissement de la précarité énergétique - À l'augmentation du prix des énergies |
| Vulnérabilité forte | <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre important de risques naturels - Pour les stations de moindre altitude |

Source Rapports et Études : Grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise

Le tableau n°41 nous permet de mettre en lumière plusieurs points : le premier est que le territoire est perçu comme faiblement vulnérable. Il n'est jamais question du modèle économique et de la mono-activité sur cette vallée qui est sa principale vulnérabilité. En effet, la population d'une manière générale est considérée comme faiblement vulnérable. Les personnes qualifiées de sensibles tant au niveau de leur santé que parce qu'elles sont considérées comme précaires énergétiquement sont déterminés comme ayant une vulnérabilité moyenne aux changements climatiques. Les plus fortes menaces identifiées vis-à-vis des changements climatiques sont liées aux risques naturels et concernent les stations de moindre altitude. Cependant nous ne savons pas de quelles stations il s'agit : des satellites de grands domaines skiables, des stations de moyenne altitude non reliées ? Lorsqu'on regarde les vulnérabilités moyennes, c'est principalement la question de la ressource en eau et la question énergétique qui est posée. On peut noter une incohérence, alors que les bâtiments et infrastructures sont considérés comme ayant une vulnérabilité faible face aux changements climatiques, ils vont faire l'objet de nombreuses actions. Il est bien sûr central de comprendre que les stations de haute altitude « dans ce diagnostic » sont perçues comme une

opportunité face aux changements climatiques, elles vont donc faire l'objet de très nombreuses attentions.

Des propositions d'action ont également été listées avec des ordres de priorité, pour répondre aux différentes vulnérabilités.

Tableau n°42

| Proposition d'action pour réduire les vulnérabilités identifiées pour le PCET | |
|---|---|
| Eau | <p>Priorité n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le suivi du débit des cours d'eau et des prélèvements (APTV). - Garantir une bonne structuration des organismes (généralisation des Syndicats des eaux et assainissement pour couvrir le territoire). - Systématiser les schémas eau multi-usage (i.e. schémas de conciliation si conflits potentiels) et sécuriser les réseaux. - Poursuivre les actions d'animation zones humides (APTV). |
| Espèces invasives : | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des espèces invasives (APTV). - Mettre en place une équipe saisonnière de lutte contre les espèces invasives (EPCI). - Sensibiliser aux espèces invasives : agents des collectivités... (APTV). |
| Agriculture : | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la prairie naturelle intégrale par des microzones d'irrigation. - Inciter à l'installation d'apiculteurs, professionnels comme amateurs (APTV et CETA). |
| Enfrichement: | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des schémas d'entretien paysager (APTV). - Le cas échéant, engager des actions de défrichement couplées avec des actions agritouristiques. |
| Roches | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique du changement climatique au groupe de travail sur les roches amiantifères. |
| Activité | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les accès aux refuges. - Faciliter la reconversion des activités impactées. - Sécuriser les stations de moyenne montagne. - Préparer les stations de haute montagne aux évolutions. - Développer le tourisme estival. |
| Sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la précarité énergétique (via notamment PLH, OPAH). - Sensibiliser les populations aux risques en évolution (APTV et communes). - Faire des exercices de crise, 1 par mandat et par commune (commune). - Engager la rénovation énergétique des bâtiments accueillant les touristes (sensibilisation des copropriétés...). - Sensibiliser les communes à l'intérêt des prairies fleuries (APTV). - Sensibiliser la forêt privée aux enjeux (APTV et CRPF). - Renforcer/pérenniser la communication sur la bourse foncière forestière (APTV et CRPF). |
| Aménagement | <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'écobilité en cohérence avec l'aménagement du territoire - Développer l'écobilité et le transport par câble, les packs trajet/forfait, etc. - Travailler en collaboration avec la SNCF pour améliorer la desserte territoriale. - Investir la question des risques, d'incendie notamment (schéma de desserte incendie). |

Source : Grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise

Le tableau n°42 regroupe les actions d'adaptation identifiées à partir du tableau de vulnérabilité. Ce que nous pouvons remarquer, en plus de la ressource en eau notifiée en priorité n°1, c'est l'importance donnée à la sensibilisation de manière transversale. L'adaptation aux changements climatiques au regard de ces actions passerait donc en grande partie par la sensibilisation et l'information. Il en était de même pour l'atténuation. Il est important également de relever que toutes les propositions n'ont pas la même portée ni les mêmes ambitions, à ce stade il n'y a pas de hiérarchisation dans les projets. Ni le bilan carbone, ni l'analyse de la vulnérabilité territoriale réalisés dans le cadre du PCET ne questionnent le modèle des sports d'hiver. Ils permettent néanmoins de légitimer les autres documents d'urbanisme et projets de territoire. En témoigne cet extrait du CDDRA (Cf. extrait n°43).

Tableau n°43

Extrait CDDRA concernant les enjeux climatiques

Des enjeux identifiés pour l'élaboration d'un plan d'actions

Les enjeux auxquels est confronté le territoire - réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, diminution des ressources, risques naturels etc. - réclament de profondes mutations dans les modes et les volumes de production et de consommation. Ces mutations ne passent pas uniquement par des changements technologiques. L'évolution vers de nouvelles manières d'habiter, de se déplacer, de consommer, d'organiser ses loisirs, de vivre ensemble réclame d'incontournables changements de pratiques tant au niveau individuel que collectif.

Parallèlement, le SCOT en construction, vise à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, maîtriser les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le projet de territoire a été construit dans cette logique de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Source Rapports et Études: CDDRA, 2013, p35

Il est intéressant de noter concernant la prise en charge des changements climatiques par le CDDRA :

- 1- Le discours est commun à tous les territoires, il n'y a pas de spécificité Tarentaise-Vanoise.
- 2- L'adaptation aux changements climatiques n'est pas explicitée.

Les tableaux n°44 font une synthèse des différents résultats issus des documents territoriaux, et permettent de questionner l'adaptation aux changements climatiques du territoire.

Tableau n°44

| PADD du SCOT Tarentaise-Vanoise | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|---|---|--|
| Échelle spatiale/ Échelle temporelle | Prise en compte du tourisme hivernal | Prise en compte du climat | Agriculture/ sylviculture | Tourisme estival | Urbanisation/ aménagement | Résidents permanents | Environnement |
| 43 Communes APTV 2030 | <p>Conforter la place de leader</p> <p>1- Sur les lits</p> <p>- Réhabilitation sur les extensions urbaines : amélioration des lits marchands</p> <p>- Diversification</p> <p>- Forte pression foncière</p> <p>- Restructuration de l'immobilier touristique :</p> <p>*Démarche RETIL</p> <p>*Diminution des constructions</p> <p>*Construction en vallée</p> <p>*Dans l'enveloppe urbaine</p> <p>- Nouveau type de lits marchands (hôtellerie, hôtel club, centre de vacances)</p> <p>2- Sur les domaines skiables</p> <p>- Fiabilité de l'enneigement</p> <p>- Gestion de la ressource en eau</p> <p>- Aménagement au sein des domaines skiables</p> <p>3- Besoin de logements saisonniers</p> <p>4- Décaler les séjours</p> | <p>1- Transport</p> <p>- Moins carboné</p> <p>- Favoriser d'autres types de transports que la voiture solo</p> <p>- Transports en commun, transports par câble</p> <p>- Orienter le développement dans ce sens</p> <p>2- Efficacité énergétique des bâtiments</p> <p>Renvoie au PCET dans la gestion durable du territoire</p> | <p>Faire face aux potentiels conflits fonciers</p> <p>Terre agricole stratégique</p> <p>- Diversification</p> <p>- Activité agropastorale (ouverture des paysages</p> <p>- Si besoin, possibilité d'urbanisation</p> | <p>- Qualité des espaces publics en stations de haute altitude</p> <p>- Importance des stations thermales comme moyen de diversification</p> <p>- Fixer sur les nouveaux lits marchands un taux de remplissage élevé en été</p> <p>- Construction en vallée pour favoriser la complémentarité</p> | <p>- Gestion durable des ressources : offre de mobilité</p> <p>- Foncier pour le commerce</p> <p>- Armature urbaine</p> <p>- Localisation en vallée de l'hébergement</p> <p>- Optimiser le foncier pour le développement économique</p> <p>- Baisse de la consommation foncière</p> <p>- Fixer des densités urbaines en rapport avec l'armature.</p> <p>- Rénovation d'ampleur Moûtiers</p> | <p>- Augmentation démographique 1% par an</p> <p>- Offre de logements diversifiés 400 logements par an d'ici 2030</p> <p>- Accession à la propriété</p> <p>- Logements sociaux et saisonniers</p> <p>- Service santé, culturel</p> <p>- Attractivité différenciation</p> <p>- Offre commerciale sur l'année</p> | <p>- Protection biodiversité</p> <p>- Trame verte et bleue</p> <p>- Prise en compte optimale des espaces et des fonctionnalités</p> <p>- Ressources :</p> <p>*Déchet</p> <p>*Eau</p> |

| TEPOS Tarentaise-Vanoise | | | | | | | |
|---|---|---|---|--------------------|---|---|---|
| Échelle spatiale/ Échelle temporelle | Prise en compte du tourisme hivernal | Prise en compte du climat | Agriculture/ sylviculture | Tourisme estival | Urbanisation/ aménagement | Résidents permanents | Environnement |
| 43 Communes 2030-2050 | <ul style="list-style-type: none"> - Leader mondial du tourisme hivernal - Poids de ce secteur dans les GES - Dans la consommation énergétique : *Rénovation de l'immobilier de loisirs RETIL *Activité tertiaire et des transports - Sur les GES : *Les transports *Les domaines skiables ne sont pas émetteurs - 1^{ère} ressource : L'enneigement, mais il est fiable Les changements climatiques n'impacteront pas les stations de Tarentaise *La question des lits froids | <ul style="list-style-type: none"> Accès transition énergétique : *Réduction des consommations d'énergie *Augmentation énergie renouvelable - Adaptation/ Vulnérabilité du territoire - Importance de l'hydro-électricité sur le territoire, mais faible énergie renouvelable - Dans le bilan énergétique : *Secteur industriel *Pour 0,85% de la région Rhône Alpes c'est 2% de la consommation énergétique - Atténuation : *Transports, ER, OPAH - Adaptation : *Éviter la maladaptation économique, vie des territoires, environnement - Vulnérabilité : *Ressource en eau | <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'économie par le soutien aux filières hors tourisme - Importance de la sylviculture : charte forestière ; Bourse forestière - 3^{ème} ressource : La ressource forestière non vulnérable face aux changements climatiques - Développement de filières courtes | Enjeux thématiques | <ul style="list-style-type: none"> - Préservation du foncier comme enjeux thématique - Armature urbaine | <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de qualité - Offre de service de proximité, culturel, commerce | <ul style="list-style-type: none"> - Richesse écologique - 2^{ème} ressource : eau vulnérable face aux changements climatiques - Contrat de bassin versant |

| CDDRA Tarentaise-Vanoise | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|--|--|
| Échelle spatiale/ Échelle temporelle | Prise en compte du tourisme hivernal | Prise en compte du climat | Agriculture/ sylviculture | Tourisme estival | Urbanisation/ aménagement | Résidents permanents | Environnement |
| 43 communes 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la performance du modèle - Immobilier de loisirs, consommation foncière - Compléter et diversifier le tout hiver - Concentration des équipements - Économie puissante - Orientation 3-3 RETIL - Renoncement de l'intervention - Compléter ou élargir - Problématique de l'implantation des hébergements permanents - Pression foncière | <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : *Par le PCET - Destination touristique dépendante des conditions climatiques - Diversification face aux évolutions du climat surtout sur l'hiver - TEPOS - Déplacement doux pour le tourisme estival - Transports, problème majeur | <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : *La forêt - Axe 3 : *Économie principale hors tourisme *Vente de Beaufort/abattoir - Orientation 2 : *Diversification filières hors tourisme : agriculture, forêts | <ul style="list-style-type: none"> - Élargissement du tourisme dans le temps et dans l'espace - Axe 3 : *Développement des équipements à l'échelle intercommunale *Grand tour de Tarentaise *Schéma de développement du patrimoine *Communication à l'échelle de la Tarentaise *59% des financements de cet axe pour le tourisme - Orientation 1 : dynamique tourisme estival à l'échelle de la Tarentaise *Lien avec le thermalisme | <ul style="list-style-type: none"> - Équilibre station vallée - Fond de vallée industriel et commercial - Structuration en intercommunalité - Axe 1 : *SCOT (armature territoriale) *OPAH *Sensibilisation *Lien PNV *41% des financements liés à la préparation du SCOT - Orientation 3 : *Préserver le foncier et l'environnement *Éviter les conflits d'usages | <ul style="list-style-type: none"> - Démographie - Axe 2 : *Santé *Culture *Saisonniers *Garde d'enfant *Pôle jeunesse *80% développement culturel - Orientation 2 : *Saisonnalité - Orientation 4 : Augmenter l'activité résidentielle de la vallée - Question de l'isolement et des accès | <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : *Qualité paysagère - Orientation 3 : *Avenir touristique des sphères naturelles |

| Charte Parc National de la Vanoise | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|--|---|
| Échelle spatiale/ Échelle temporelle | Prise en compte du tourisme hivernal | Prise en compte du climat | Agriculture/ sylviculture | Tourisme estival | Urbanisation/ aménagement | Résidents permanents | Environnement |
| -29 communes , dont 17 communes de Tarentaise, les 12 autres en Maurienne -15 ans | Fuite en avant - Un projet de territoire - Disjonction avec le PNV - Pression foncière - Résidence secondaire - Extension domaine skiable - Enneigement artificiel - Moteur du développement, mais dépendance à l'enneigement et à la ressource en eau - Concurrence - Volonté d'un modèle de développement innovant - Politique d'aménagement d'équipement et de gestion durable - Rénovation du parc - Gestion environnementale de l'offre - Biodiversité dans l'aménagement des domaines skiables | - A fait un bilan carbone - Vulnérabilité - Disponibilité ressource naturelle - Économie repose sur une activité fortement émettrice en GES : *Hébergement *Transports - Recherche d'une alternative à la voiture - Évolution des comportements : économies en énergie - Réduire l'emprunte écologique du territoire | - Intégration - Naturalité préservé et un écopastoralisme dynamique - Pérenniser l'agriculture et le pastoralisme - Maintien - Diversification - Développer les filières courtes | - Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme hivernal en améliorant l'attractivité estivale - Moindres activités des stations - Érosion globale - Randonnée au sein du PNV - Tourisme durable - Tourisme 4 saisons - Découverte de l'environnement montagnard | - Document d'urbanisme vocation des espaces - Forme traditionnelle d'occupation des sols - Recherche d'un équilibre - Mieux intégrer le PNV - Évolution des paysages et occupation des sols - Qualité du territoire | - Cadre de vie - Évolution démographique - Enjeux patrimoniaux - Favoriser l'appropriation du PNV pas ses habitants | - Ressources naturelles - Grande richesse - Ressource en eau conflit d'usage - Urbanisation croissante des fonds de vallée - Préserver, conforter et promouvoir le patrimoine naturel et culturel et leur intégration aux activités humaines - Limiter le dérangement de la faune et de la flore - Risque de dégradation des paysages |

I-d Peut-on parler d'adaptation aux changements climatiques ?

Que peut-on faire ressortir de l'ensemble de ces documents, peut-on parler d'adaptation politique face aux changements climatiques ? Pour la vallée de la Tarentaise telle que nous l'avons décrite, c'est bien de diversification d'un modèle dominant, celui du tourisme hivernal, dont il est question à travers le CDDRA, avec comme première volonté de redynamiser le tourisme estival via les activités (cyclotourisme et randonnée) et le foncier (relocalisation des lits en vallée). Ensuite viennent les questions agricoles, avec l'axe paysager en priorité puisqu'il représente 30% des besoins affichés à travers le défrichement. « *Dans les débats locaux, l'acceptation donnée au terme de paysage a souvent tendance, sans définition collective préalable, à intéresser essentiellement les espaces agricoles au nom de la qualité de « l'offre environnementale » pour le tourisme (Guisepelli and al, 2000), tout en attribuant dans le même mouvement, une fonction centrale à l'agriculture et en particulier à l'élevage. Aussi, les débats insistent-ils souvent sur la nécessité de préserver des espaces agricoles ouverts et sans friche* » (Guisepelli, 2005, p2).

C'est la recherche d'activités complémentaires qui semble affichée dans ces documents, cependant la prise en charge des sports d'hiver reste ambivalente. En termes de stratégie touristique, les stations de haute altitude sont considérées comme relevant d'acteurs privés. C'est par les enjeux fonciers et environnementaux que souhaite s'exercer un contrôle sur les communes supports de stations à travers le DOO du SCOT et la charte du PNV. Ces documents sont légitimés par le PCET à travers ces axes de gestion de la mobilité et de la densification. Il n'y a cependant aucun questionnement du modèle de développement principal, à l'origine de la pression foncière et de la vulnérabilité territoriale, bien au contraire les stations de sports d'hiver ne sont pas considérées comme telles, puisque leur caractéristique affichée est celle de leader mondial. Néanmoins, ce modèle économique dominant repose sur une ressource spécifique : la neige, elle-même dépendante du climat. Les enjeux économiques et sociaux liés aux sports d'hiver sont considérables dans la vallée de la Tarentaise, qui représente quasiment 37% de la fréquentation totale des stations françaises.

Cependant ce modèle n'est jamais décrit ou explicité, ce qui a pour conséquence un manque de lisibilité. Il n'y a donc aucune remise en question des sports d'hiver, les stations sont considérées comme des entités indépendantes, ne rentrant pas dans les dispositifs territoriaux. Cette disjonction entre le territoire et les stations est réaffirmée dans la charte du PNV, puisqu'elle rappelle la répartition de l'espace, à partir des années 1960, selon les deux projets territoriaux : les stations de sports d'hiver et la protection et conservation de l'environnement par Parc National de la Vanoise.

Les stations de sport d'hiver sont décrites comme consommatrices d'espace, portant des logiques contradictoires entre aménagement et préservation. C'est également sous l'aspect de la ressource en eau que le tourisme hivernal est remis en question par le PNV. Il y a cependant une reconnaissance des bienfaits du tourisme hivernal à travers une démographie positive, ainsi que des revenus fiscaux supérieurs à la moyenne observée en Savoie.

Ces projets affichent donc une disjonction entre les stations de sports d'hiver et le reste du territoire. C'est une forme d'autonomisation du tourisme hivernal qui est mise en avant, néanmoins il existe certains domaines de rapprochement. La remise en tourisme de l'immobilier de loisirs, ainsi que la maîtrise foncière, forment un lien entre les stratégies touristiques et les stratégies territoriales. Cette disjonction est elle-même marquée à travers la répartition des compétences au sein des intercommunalités. Aucune commune support de grande station n'a transmis sa compétence tourisme à l'intercommunalité dont elle dépend ; à la différence des petites communes, la disjonction se révèle aussi à travers le transfert de compétences.

Comment la prise en compte de l'urbanisme et de l'environnement ne remet pas en question le tourisme hivernal mais souhaite le consolider

En tant que document d'urbanisme, le SCOT a pour vocation de régler la question foncière, c'est autour de l'armature territoriale que celle-ci prend forme (nous avons déjà discuté cette carte dans le chapitre précédent, nous ne reviendrons pas dessus). La préservation du foncier est un enjeu central dans une zone touristique très contrainte. Certains paradoxes sont notables sur l'urbanisme en fond de vallée : « *Des projets de développement urbain pourront parfois être envisagés sur les terres agricoles d'enjeu qualifiées de « grand tènement agricole pâturé et/ou tènement de taille moyenne fauché et/ou pâture mécanisable à proximité d'un bâtiment » et exceptionnellement sur les terres agricoles d'enjeu qualifié « grand tènement agricole fauché et/ou à bon potentiel agronomique et/ou proche de bâtiment d'exploitation » pour autant que ces derniers confortent l'armature urbaine » (PADD, p2).*

La densification de certaines zones dans la vallée est légitimée par les politiques climatiques territorialisées. « *Dans l'espace, la densification des secteurs les mieux desservis par les modes de transports alternatifs à la voiture est une priorité. L'armature urbaine structurera le développement de l'urbanisation afin d'accroître la clientèle potentielle pour une offre alternative à la voiture solo la plus performante possible, par train, câble, car, navette » (p35)¹⁵, et par la réglementation mise en place ; depuis 2012, c'est donc volontairement que le territoire s'est lancé dans un PCET.*

Il est affiché une volonté de rééquilibrage de l'urbanisme en général entre les stations et la vallée, notamment la volonté de localiser les nouvelles résidences en fond de vallée, et de fixer la densité en fonction de l'armature urbaine. Le CDDRA est construit dans la même démarche. Le PNV souhaite préserver une « *forme traditionnelle d'occupation des sols* » et trouver un équilibre entre le cœur et la zone d'adhésion. Il nous faut attendre pour savoir si cette volonté de complémentarité sera concrétisée ou restera un effet d'affichage. En effet, nous ne sommes pas au stade de l'application de ces documents.

L'urbanisme est en lien direct avec les questions environnementales, c'est par la densification de l'habitat qu'il sera possible de préserver l'environnement. Le SCOT prévoit la mise en place des trames vertes et bleues, à travers la « *prise en compte optimale de ces espaces et des fonctionnalités* ». Il est également question des ressources naturelles, notamment les déchets et l'eau. Ces éléments de développement durable sont argumentés en partie en faveur de la qualité du paysage pour le tourisme. La problématique de la ressource en eau est transversale aux différents documents, notifiée comme vulnérable et touchant tous les secteurs évoqués jusqu'ici. L'aspect préservation de l'environnement est extrêmement important dans la charte du PNV, comme celui de la conservation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Il nous reste donc à parler de la prise en compte des résidents permanents dans ces documents.

C'est un sentier de dépendance aux sports d'hiver qui s'est créé sur la vallée de la Tarentaise, celui-ci peut être déterminé par :

- 1- La création d'un marché, nous avons montré l'implantation de cette activité sur le territoire, son institutionnalisation (au sens de construction de normes communes) et son maintien actuel.
- 2- Le développement de compétences spécifiques via la professionnalisation : des secours, de l'enseignement du ski, des remontées mécaniques, de l'entretien du domaine skiable.
- 3- Un engagement fort de la part des institutions politiques : l'importance de l'État dans la construction de stations de 3^{ème} génération.
- 4- Une interdépendance très forte entre les éléments du système, ce sont les liens entre domaine skiable, hébergement touristique et commercialisation qui permettent au modèle de fonctionner.

Ces quatre éléments permettent de mettre en avant la dépendance sociale et économique du territoire aux sports d'hiver et donc l'incapacité des acteurs locaux à penser un autre modèle et un modèle de développement différent pour la vallée de la Tarentaise. Cependant, ce modèle qui a structuré, modelé et organisé la vallée est vulnérable aux changements climatiques et sociétaux, comment penser la durabilité de ce système ? Selon nous, c'est en partie par l'ancrage territorial de cette activité qu'il est possible de questionner la durabilité du modèle.

II- Ancrage territorial versus disjonction

Dans les documents que nous avons présentés, il est fondamental de noter que l'axe prioritaire est la « *complémentarité entre les stations et la vallée* ». Comment analyser et comprendre cette volonté affichée ? Est-ce le souhait d'un ancrage territorial plus important des activités ? Comment renverser la tendance d'un modèle de développement orienté vers la rupture avec le territoire, les sports d'hiver du Plan Neige, et la volonté, 60 ans plus tard, de se réapproprier l'économie territoriale ? Nous avons noté « disjonction » dans le titre, car les documents étudiés portent en eux une ambiguïté dans le statut à accorder aux stations de sports d'hiver. Un exemple révélateur est la compétence tourisme : les grandes stations n'ont pas transféré leur compétence aux intercommunalités et celles qu'ils l'ont fait excluent la possibilité de s'intéresser à l'hiver. Le chargé de mission tourisme de l'APTV est dans le même cas, il lui est impossible d'envisager de travailler sur l'hiver. Il y a donc une déconnexion, les stations de sports d'hiver sont considérées comme des « entités privées » orientées vers le développement de leur stratégie propre, que les élus des autres communes ne comprennent pas forcément. Il y a une forme d'isolement spatial et stratégique des stations qui ressort dans les documents, quand les acteurs porteurs du CDDRA se refusent à intervenir sur le sujet. Ces acteurs considèrent-ils les stations comme « a-territoriales » (en rupture avec le territoire), à la charge des acteurs privés ? Et dans un même temps, l'analyse des financements comme des grandes orientations des contrats financiers, du SCOT et des appels à manifestation met en évidence que les sports d'hiver sont toujours présents et sous-tendent la plupart des axes de travail. Le modèle de développement de la vallée est donc très présent dans les discussions autour de ces textes, mais que ce soit pour les questions climatiques ou d'autres problématiques abordées à l'échelle de la vallée, les sports d'hiver ne sont jamais questionnés directement. Alors, comment expliquer la mise en place volontaire de plans, notamment d'urbanisme, PCET, TEPOS et dernièrement Leader qui sont en fait des leviers destinés à favoriser le développement dans toutes ses dimensions ?

Pour répondre à cette question qui nous semble essentielle, nous avons vu en entretien le vice-président de l'APTV en charge du CDDRA et du PCET, qui est aussi responsable du cabinet du président du Conseil Général de Savoie. Nous avons aussi assisté aux rencontres du CLD, lors desquelles les élus sont venus à maintes reprises présenter leurs projets. Ces élus légitiment la mise en place de ces documents comme un moyen de débiter une gouvernance à l'échelle de la vallée, inexistante il y a quelques années. C'est donc avant tout le déclencheur de discussions entre les élus de la vallée. D'autres éléments nous semblent primordiaux dans l'aspect volontaire de certains documents : SCOT, PCET, TEPOS et Leader, ils engendrent de la mise en réseau. En effet, ce sont des

réseaux qui se créent à partir de ces appels à projets et des documents d'urbanisme, ceux-ci permettant des échanges à l'échelle de la région ou de la France entre élus, mais également entre techniciens. C'est la recherche de méthodologies et de bonnes pratiques transférables à tous les territoires.

La complémentarité entre les stations de sports d'hiver et la vallée, élément fondamental de l'ancrage territorial, est définie à travers : l'implantation de l'immobilier de loisirs en vallée et non plus uniquement en station (nous avons mentionné les risques de transfert de pression foncière entre les stations et la vallée). Les questions foncières sont à comprendre à l'interaction entre les deux systèmes territoriaux. Le tourisme estival est également perçu comme une activité de lien entre les acteurs du territoire, notamment par son aspect multimodal. Quant à l'agriculture qui pourrait elle aussi être à l'intersection entre tourisme et ancrage territorial, elle est pour le moment avant tout perçue comme une question foncière et de paysage, il en est de même pour la protection de l'environnement.

L'ancrage territorial a une autre dimension, issue également du cadre législatif des documents, mais aussi des liens entre la sphère civile et les élus : la démocratie de proximité.

II-a La démocratie de proximité en Tarentaise-Vanoise.

C'est bien sous l'effet de la décentralisation et du développement durable que la sphère civile a émergé d'un point de vue règlementaire¹⁶. Nous avons suivi un nombre important de réunions pour la préparation de ces documents contractuels, particulièrement le CDDRA puisque c'est sous son impulsion que le CLD a été formé. Ce partenariat entre élus, techniciens et sphère civile est-il garant d'un ancrage territorial ?

Il nous faut revenir rapidement sur l'évolution de la représentation du tissu local, puisque la prise en compte du territoire comme échelle spatiale pertinente de l'action politique est liée à l'émergence du paradigme de l'hypermodernité (Cf. chapitre 1). En effet, la revendication des collectivités locales comme compétentes pour impulser une dynamique sociale et économique est un construit issu d'un changement des représentations de l'État sur son territoire. Il est possible de parler de paradigme, car cette transformation est observable à l'échelle des pays occidentaux : un auteur québécois, B. Lévesque, met en évidence trois étapes dans la prise en compte des acteurs locaux¹⁷. Dans une période où la politique est essentiellement descendante (du haut vers le bas) dans les années 1960,

¹⁶ LOADDT de 1999

¹⁷ L'étude portant sur le Québec, il existe quelques différences mais en tant que paradigme les changements de représentation peuvent être considérés comme similaires.

la collectivité locale est perçue comme traditionnelle, « *de conservation qui peut-être défini par le partage des valeurs traditionnelles* » (Lévesque, 1998, p4). À partir des années 1970-1980, le local serait devenu contestataire mettant en avant « *une vision nouvelle du développement qui se ferait à partir des initiatives locales et des entreprises communautaires. Il se distingue du local traditionnel tant sur le plan du territoire que de la vision du développement. Ainsi, les liens sociaux à la base du territoire sont définis par l'association volontaire et non plus la contrainte communautaire* » (Lévesque, 1998, p5). En Tarentaise, ce phénomène voit naître l'association « Vivre en Tarentaise » dans les années 1970 qui est une association de défense de l'environnement. À partir des années 1980, c'est une nouvelle représentation du tissu local qui émerge, celui de la concertation (Lévesque, 1998). C'est donc la reconnaissance à travers les acteurs du territoire d'une capacité des collectivités locales à faire émerger un développement endogène, d'où l'insistance sur la création de projets et de contrats, à partir de la sphère civile. Ces interrogations sur la durabilité deviendront ensuite normatives, ce qui implique un consensus sur les principes qui en découlent, ces interrogations ayant été élargies aux questions liées aux changements climatiques.

C'est dans cette optique que nous avons analysé les documents contractuels de l'APTV comme révélateurs des perceptions du territoire : ils doivent également être compris comme une revendication des acteurs locaux à un autodéveloppement et une préoccupation de durabilité. L'importance des tensions sur la charte du PNV est un révélateur important. Cette revendication de la sphère locale du territoire est bien à comprendre dans son interdépendance avec le processus de mondialisation. En effet, le territoire est devenu l'instrument politique pour ancrer spatialement l'économie : « *le territoire, porteur de construits socioéconomiques et institutionnels ancrés spatialement, constitue aujourd'hui un niveau de régulation infranational* » (Bertrand, Moquay, 2004, p3). Par la mise en place du SCOT, les élus de l'APTV cherchent à se positionner en tant qu'instance politique territoriale. La concertation avec la sphère civile permet de renforcer cette volonté. Nous avons mené des observations sur la prise en compte de la sphère civile dans ce cadre du CLD (Cf. chapitre 4). La présence en CLD est un argument de légitimation important dans la construction des projets. L'exemple de la construction du GAL pour la candidature Leader en est révélateur : c'est par l'intermédiaire du CLD qu'il a pu être rapidement déterminé, cependant cela soulève un certain nombre de questions qui entourent la construction de la démocratie dite participative. Pour continuer la typologie de B. Levesque, après le *local traditionnel* (1960), le *local contestataire* (1980) nous serions actuellement dans un *local de concertation* fortement institutionnalisé par des plans de développement et de planification stratégique. Comme l'a analysé un autre auteur, P. D'Aquino : « *Les premières expériences participatives ont progressivement intégré une participation de plus en plus*

active des acteurs locaux, dans des méthodes de plus en plus formalisées de diagnostic participatif, pour la construction de la concertation avec les populations rurales » (D'Aquino, 2001, p1).

Au cours des années d'observation des réunions publiques, nous avons constaté une formalisation de ce processus dans le déroulé même du temps de concertation, mais également une institutionnalisation à travers la création de commissions. Nous avons donc deux niveaux, le premier qui s'organise autour de réunions où se regroupe la totalité des personnes intéressées, où sont présentés les documents par les élus ou techniciens ; ensuite vient un moment d'échange. Il n'y a que peu de formes d'autonomie des participants (D'Aquino, 2001), puisque tous les cadres sont déjà établis et construits en amont. Au mieux, il est demandé à la sphère civile d'approuver les plans (comme nous allons le voir pour la construction du PCET). De manière concrète, les problématiques climatiques en sont un très bon exemple. Un diagnostic effectué par un bureau d'études ou les services de l'État met en évidence que 80% des émissions de GES sont liées aux déplacements ; à la suite de cela le rôle du participant va se limiter à donner ses idées pour limiter l'usage de la voiture. En aucun cas il ne pourra remettre en cause l'armature urbaine construite par les techniciens et certains élus. Il en a été de même pour le diagnostic de la vulnérabilité, une fois le cadre instauré sans l'aide de la sphère civile, il n'y a que peu de marge de manœuvre. Il y a ensuite des commissions spécifiques, en groupes plus restreints, où il est demandé une phase d'opérationnalité dans les axes stratégiques. La sphère civile ne participe en aucune façon à la phase de diagnostic et c'est bien cette phase qui est cruciale, puisque c'est ce point-là qui va déterminer les orientations de travail. Cette étape est faite par une intervention extérieure au territoire. « *Cette insistance sur le besoin d'une analyse locale de l'environnement socioéconomique est le premier signe d'une ambiguïté avec l'un des principes fondateurs du développement local, qui s'est ensuite affirmé au cours de la dernière décennie : le besoin ne vient pas du terrain, il est lourdement suggéré de l'extérieur* » (D'Aquino, 2001, p1). Le diagnostic est une opération de technicien avec des cadres fixes et des méthodologies standardisées devant être similaires pour comparer les territoires. Or, si pour certains domaines il peut s'avérer pertinent de récolter des données comparatives, pour d'autres il nous semble essentiel de partir du territoire. Lorsque nous parlons d'adaptation aux changements climatiques et de la capacité des populations à faire face à ces conséquences, c'est de la prise en charge du territoire par la sphère civile qu'il s'agit. Pour cela, il faut qu'elle soit considérée comme responsable de son devenir.

Le dispositif participatif dans le PCET

À partir du bilan carbone, trois axes d'orientation ont été identifiés :

- 1- Le transport et la mobilité.
- 2- Le bâti.

3- La production et consommation d'énergie.

Ensuite deux réunions de la commission climat ont été organisées, afin de développer trois axes stratégiques de réflexion :

1- Accueillir les touristes, gérer le territoire, se déplacer.

2- Rénover, construire, se loger.

3- Consommer sobrement, produire localement.

Un forum Énergie-Climat a ensuite été organisé afin de décliner les trois axes en programme d'action.

Les tableaux ci-dessous (Cf. extrait n°94) ont servi de documents d'aide à la décision lors du forum Énergie-Climat. L'analyse de ces documents est pertinente au regard de deux éléments :

1- D'un point de vue général, il permet de pointer la prise en compte de la sphère civile dans ces dispositifs, qui est une obligation réglementaire.

2- Ces tableaux nous donnent accès aux représentations des participants vis-à-vis des propositions d'actions construites en amont.

Extrait n° 94

Tableaux issus du processus de concertation du Forum Énergie-Climat (04-10-2013) organisé pour la mise en place du PCET Tarentaise-Vanoise

| Plan d'Actions PCET | | Maître d'ouvrage | Echéance | Partenaires | Moyens |
|---|---|--|----------|---------------|--|
| Enjeu | Actions (par ordre d'importance) | | | | |
| Accueillir les touristes, Gérer le territoire, se déplacer | Transport | 1- Créer un pack Train + remontées mécaniques + logement 30 pts – 1 rouge | | | Doublement voie, transport bagages, pack séjour + train, Billets tribu (plusieurs personnes) |
| | Gestion de l'espace | 2- Arrêt de l'éclairage nocturne 17 pts | | | Communes |
| | Gestion de l'espace | 3- Prise en compte des vélos et piétons dans les aménagements urbains 17 pts | | | CDDRA (région + CG73) |
| | Bâtiments touristiques | 4- Coupler rénovation et remise en tourisme 15 pts | | | |
| | Bâtiments touristiques | 5- Sensibilisation des touristes aux éco-gestes 15 pts | | | Label, plaquettes |
| | Transport | 6- Autostop sécurisé et covoiturage – 15 pts 7- Aménagement des sites d'accueil des autostoppeurs et des parkings relais 14 pts | | | CDDRA, PLU, SCOT |
| | Bâtiments touristiques | 8- Afficher et comparer les consommations par rapport à la moyenne du territoire - 14 pts – 1 rouge | | | Mise en réseau + moyenne du territoire : étude |
| | Gestion de l'espace | 9- Favoriser la densification urbaine plutôt que l'étalement (BIMBY) 11 pts | | | PLU, SCOT |
| | Transport | 10-Liaison inter vallées estivales (cf Vallée d'Aoste) 10 pts | | | |
| | Transport et gestion de l'espace | 11-Vélos électriques, pistes cyclables 9 pts | | | |
| | | 12-Taxe de non-séjour 13 pts – 5 rouges | | | réglementaire |
| | Gestion de l'espace | 13-Valoriser le transport par câble et mieux utiliser l'existant 8 pts – 1 rouge | | | |
| | Transport | 14-Mettre en place une gouvernance globale sur les transports avec tous les acteurs. 6 pts | | | |
| | Transport | 15-Intermodalité dont le câble 6 pts | | | Remontées existantes |
| | Bâtiments touristiques | 16-Accompagnement technique des copropriétés (coach) 5pts | | | |
| | Bâtiments touristiques | 17-Bonification de COS pour projets exemplaires 3pts | | | Aides financières, COS, Mkg |
| Transports | 18-Intérêt des déplacements pour la santé 3 pts – 1 rouge | | | Communication | |

| Plan d'Actions PCET | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|---|------------------|----------|-------------|--------|
| | Enjeu | Actions (par ordre d'importance) | Maître d'ouvrage | Echéance | Partenaires | Moyens |
| Rénover, Construire, Se loger | Fonctionnement | 1 - Information sur les consommations / Sensibilisation élargie (scolaires, ménages précaires, tous...) 21 pts | | | | |
| | Construire | 2 - Former localement les artisans à partir d'expériences pilotes locales – 21 pts | | | | |
| | Fonctionnement | 3 - Retours d'expériences et centre de ressources - 20 pts | | | | |
| | Construire | 4 - Mobiliser une ingénierie spécifique sur la rénovation des copropriétés - 20 pts | | | | |
| | Fonctionnement | 5 – Mise à plat des outils et dispositifs et acteurs existants (aides , exigences de performances...) 19 pts | | | | |
| | Fonctionnement | 6 – Suivi et évaluation des opérations réalisées - 15 pts | | | | |
| | Fonctionnement | 7 – Déployer et aider la réalisation de diagnostics de patrimoine immobilier avec le souci de leur exploitation (PPA, budget) - 11 pts | | | | |
| | Construire | 8 – Favoriser l'usage du bois dans la construction - 9 pts | | | | |
| | Fonctionnement | 9 – Formation des syndicats et copropriétés puis aller vers la contractualisation voire l'obligation de performance. | | | | |
| | Construire | 10 - Organiser une filière locale de bois-énergie de qualité – 8 pts | | | | |
| | Construire | 11 - Exigence qualitative en tenant compte des contraintes climatiques (vers le BBC) avec un label de référence territorial, pour la construction neuve. 6 pts | | | | |
| | Construire | 12 - Inciter aux audits de performance thermique, généraliser les Diagnostics de Performance Energétique – 5 pts – 3 rouges | | | | |

| Plan d'Actions PCET | | | | | | |
|---|---------------------|---|------------------|----------|-------------|---------------------------------------|
| | Enjeu | Actions (par ordre d'importance) | Maître d'ouvrage | Echéance | Partenaires | Moyens |
| Consommer sobrement, produire localement | Produire localement | 1- Conserver et préserver un foncier agricole 18 pts | | | | PLU, SCOT, Animation foncière |
| | Produire localement | 2- Encourager les énergies renouvelables (sensibiliser, communiquer, soutenir financièrement...) : visites de sites exemplaires, communiquer par les médias, bulletins municipaux, forum... 18 pts | | | | |
| | Produire localement | 3- Soutien financier à la diversification agricole (maraîchage, vergers, forêt, vigne...) 13 pts | | | | PAC, Subventions, AMAP |
| | Produire localement | 4- Créer une cuisine centrale en Tarentaise (action de la comcom Versants d'Aime) 13 pts | | | | |
| | Consommer sobrement | 5- Filière bois : développement d'un groupement de sylviculteurs et promotion de la forêt comme puits de carbone. 13 pts | | | | Animation Adhésion à l'asso |
| | Consommer sobrement | 6- Encourager la consommation de produits locaux (ex : développement de l'AMAP de Moutiers) 13 pts | | | | Bouche à oreille, plaquettes |
| | Consommer sobrement | 7- Inciter à réduire sa propre consommation d'énergie et d'eau en amplifiant les dispositifs existants (formation Ecogestes, Familles à Energie Positive) 11 pts | | | | |
| | Produire localement | 8- Maintenir et développer les AOC et labels de qualité 9 pts | | | | |
| | Consommer sobrement | 9- Diffuser de l'information accessible au grand public sur les productions locales d'énergie (pour les locaux et les touristes) 8 pts | | | | Plaquettes, événements, vulgarisation |
| | Consommer sobrement | 10-« Eco exemplarité » : sensibiliser les collectivités à se diriger vers des fournisseurs d'énergies durables. 6 pts | | | | Animation Engagement préalable |

Source : Conseil Local de Développement Tarentaise-Vanoise

Avant de rentrer de manière spécifique dans le processus de concertation, nous nous sommes interrogée sur les participants à ce forum :

1- Sur soixante-huit personnes présentes, douze d'entre elles viennent des communes supports des stations de haute altitude ou des stations elles-mêmes.

2- Quatre communes de notre territoire de recherche ne sont pas représentées : Val d'Isère, Bellentre, Champagny-en-Vanoise et La Perrière.

3- Les acteurs économiques des stations de sports d'hiver ne sont pas présents, ni directeur de remontées mécaniques ni office du tourisme.

4- La moyenne d'âge est relativement élevée. En ce qui concerne les commissions, la composition est différente, ce sont avant tout des techniciens et des élus qui sont présents. Cet état de fait est révélateur de la disjonction territoriale entre les stations de sports d'hiver et le reste du territoire de la Tarentaise-Vanoise.

Lors du Forum Énergie-Climat, après que le chargé de mission de l'APTV a réexpliqué le bilan carbone aux participants, ceux-ci sont invités à se mettre en groupes pour réfléchir collectivement à des actions concrètes dans le cadre des trois choix stratégiques définis. Après ce moment commun, chaque groupe expose ses idées par le biais d'un rapporteur. Le troisième temps consiste à hiérarchiser et donner un point de vue normatif sur les actions à l'aide de gommettes, chacun est appelé à coller cinq gommettes : 4 de couleur vertes pour marquer son accord, et 1 de couleur rouge pour montrer son opposition aux actions identifiées préalablement. On retrouve dans l'extrait n° 94 le nombre de points attribués aux différentes actions : le nombre de gommettes positives est noté en point (pts) et le nombre mentionné (rouge) représentent les oppositions. Ce sont les actions en faveur des transports qui récoltent le plus de « points », notamment « Créer un pack Train/remontées mécaniques/logement » (30 pts – 1 rouge) ».

Il est intéressant de constater que le tourisme hivernal est sous-jacent à la majorité des réflexions sur le transport, le bâti et sur les questions d'urbanisme. En effet, les volontés de réduction de l'utilisation de la voiture solo, d'économie d'énergie et de préservation du foncier agricole sont à comprendre en interaction avec les sports d'hiver en tant que modèle touristique exerçant de fortes pressions sur le territoire. Ensuite, le deuxième pôle plébiscité par les participants regroupe les propositions autour des centres de ressources et de formation. La participation à ce type de réunion et l'analyse des actions qui en sont issues nous permettent de mettre en avant l'absence de remise en question du modèle des sports d'hiver, cœur économique de la vallée.

Ce qui est remis en question par contre, c'est le mode de transport dominant pour se rendre en station : la voiture ; une alternative à ce type de déplacement est recherchée. Ce qui est identifié comme problématique, c'est bien l'accès à ces sites, marqués par l'usage de la voiture. Il y a une

volonté de faire évoluer le modèle vers une réduction de l'utilisation de ce type de transport. De là, va découler un certain nombre d'actions :

- 1- La création d'un pack train/remontée mécanique/logement.
- 2- Le renforcement de l'utilisation du vélo (développement des pistes cyclables notamment en fond de vallée).
- 3- La mise en place d'un auto-stop sécurisé.
- 4- Dynamiser le covoiturage.
- 5- Création d'une liaison inter-vallée pour le tourisme estival.
- 6- Développer l'inter-modalité par les transports par câble.

Cependant, il ne faut pas se laisser leurrer par cette volonté affichée de réduction de l'utilisation de la voiture, puisqu'un projet routier de 46 millions d'euros est en cours de réalisation pour construire deux viaducs, afin de dévier la route de l'autre côté de l'Isère et de l'agrandir sur 1750 mètres¹⁸. Ces travaux sont légitimés par la DREAL comme une sécurisation de la route, mais également pour le « *niveau de confort suffisant pour les automobilistes lors des pics de saturation, en périodes de pointe. (...) La volonté de protéger et de valoriser l'environnement et la biodiversité* »¹⁹.

Extrait n°95

Photomontage pour légitimer les travaux routiers à la sortie Est de Moûtiers



Source internet : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/montage-photographique-avant-et-apres-travaux-a3169.html>

Ces travaux (Cf. extrait n°95) ont débuté en Mars 2013 et vont s'étendre jusqu'en 2017. Il est donc difficile de croire à une réelle volonté politique de diminuer le transport en voiture quand de telles sommes sont engagées. Il est à noter que l'État qui prend en charge 34 millions d'euros, les 12 millions restants sont à la charge du département, alors que les subventions pour la candidature à

¹⁸ <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/caracteristiques-de-la-rn90-a2941.html>

¹⁹ <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/objectifs-du-projet-a2943.html>

TEPOS (Territoire à Énergie positif) sont de 300 000 euros sur trois ans. La différence est donc colossale, puisque les subventions de la région via le CDDRA se montent à 4 millions d'euros, quand les projets Leader qui sont un peu plus importants ne représentent que 1 995 500 euros.

Le second point identifié comme problématique dans le bilan carbone est celui du bâti, particulièrement la rénovation des bâtiments conçus et construits avant 1973. Il est donc question de l'héritage d'une architecture « moderne ». De nombreuses actions préconisent le développement d'une ingénierie spécifique sur la performance énergétique, avec la création de lieux d'apprentissage et d'échanges d'expériences. C'est une volonté de réduire la consommation d'énergie à l'échelle individuelle, via le développement de technologies permettant de suivre facilement sa consommation et des actions de sensibilisation pour le grand public. La réduction de la consommation est aussi souhaitée à l'échelle de la commune, l'exemple de la diminution de l'éclairage nocturne est très parlant. La question de la performance énergétique ressort de manière importante dans le plan d'action du PCET, et on peut la coupler également avec la mise en avant de la nécessité d'augmenter les énergies renouvelables. Les éléments identifiés précédemment (le transport, l'habitat et l'énergie) font partie des domaines couramment investis par les plans climat (La Branche, 2010). Et enfin le dernier élément qui ressort de ces actions porte sur l'agriculture et la sylviculture, avec l'idée sous-jacente de développer la production locale et les circuits courts. L'accent est mis sur l'importance du foncier agricole, la diversification de l'agriculture et la consommation de produits locaux. Il est intéressant de constater une volonté importante de redynamiser l'agriculture, de la diversifier et de renforcer les AOC.

II-b Ancrage et vulnérabilité différenciées des acteurs des sports d'hiver sur le territoire

Lors des entretiens avec les professionnels du tourisme, nous leur avons demandé leurs liens ou non avec les instances associatives (CLD, Vivre en Tarentaise, etc.) et politiques (APTV, intercommunalité) existantes sur la Tarentaise. Pour la plupart ces liens sont très faibles voir inexistant, l'ancrage territorial est quasi nul. C'est une barrière extrêmement importante à l'adaptation du territoire aux changements climatiques puisque ces acteurs sont liés non au territoire mais à la pratique d'une activité : les sports d'hiver. De là vont découler des vulnérabilités différenciées entre les acteurs du tourisme et les acteurs du territoire. En effet, les impacts des changements climatiques sont territoriaux, mais la pratique et l'économie des sports d'hiver sont en partie a-territoriales. L'économie touristique des sports d'hiver reposant majoritairement sur l'investissement financier de grandes multinationales (CDA, Pierre et Vacances, MGM, etc.), elle ne favorise pas un ancrage territorial fort, ces grands groupes ayant leur propre logique de diversification.

Extrait n°96

Communiqué de presse Compagnie Des Alpes : Chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014²⁰

Boulogne, le 23 octobre 2014 – Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014 s'établit à 693 M€ en progression de 2,2% par rapport à l'exercice précédent.

| Chiffre d'affaires consolidé annuel (K€) | 2013/2014 | 2012/2013* | Variation |
|--|----------------|----------------|-------------|
| Domaines skiables | 388 577 | 393 627 | -1,3% |
| Destinations de loisirs | 298 586 | 280 932 | 6,3% |
| Développement international | 5 276 | 2 379 | 121,8% |
| Autres Activités | 553 | 1 095 | NS |
| Chiffre d'affaires total | 692 992 | 678 033 | 2,2% |

*Retraité du reclassement suite à la création du nouveau métier « Développement international »

Source Rapports et Études: Communiqué de presse Compagnie Des Alpes : Chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014

Il faut noter l'important développement de l'international (+121,8%) par rapport au domaine skiable et aux destinations de loisirs (Cf. extrait n°96). Le terme de développement international recouvre la vente de savoir-faire à l'étranger, ce phénomène a connu une très forte expansion avec la préparation des JO de Sotchy (2014). Dans le chapitre 6, nous avons montré la vulnérabilité des entreprises de remontées mécaniques des stations de haute altitude de Tarentaise face aux changements climatiques, ces entreprises étant liées au territoire par contractualisation (via une délégation de service publique) pour une durée de 20 ans. C'est un lien contractuel entre l'exploitant (l'entreprise de remontées mécaniques) et le délégataire (la commune) sur une période donnée. Le second exploitant de remontées mécaniques dans les stations de haute altitude de Tarentaise est la S3V, celle-ci est détenue à 50% par le département et des banques.

Extrait n°97

Répartition du capital de la Société des 3 Vallées

| Actionnaires | Nombres de titres | Valeur nominale | % |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------|
| Département de la Savoie | 2 462 199 | 36 932 985 | 50 |
| Commune de St Bon | 344 708 | 5 170 620 | 7 |
| Commune des Allues | 5 000 | 75 000 | 0,1 |
| Commune de la Perrière | 1 650 | 23 250 | 0,03 |
| Groupe Crédit Agricole | 707 239 | 10 608 695 | 14,36 |
| Caisse d'épargne des Alpes | 704 637 | 10 669 655 | 14,31 |
| Banque de Savoie | 162 608 | 2 439 120 | 3,3 |
| Banque populaire des Alpes | 91 370 | 1 370 650 | 1,86 |
| Dexia - Crédit local de France | 90 338 | 1 355 070 | 1,83 |
| FCPE | 197 303 | 2 959 645 | 4,01 |
| Savoie Station Participation | 148 | 2 220 | 0 |
| Privés | 167 296 | 2 359 440 | 3,22 |
| TOTAL | 4 924 396 | 73 865 940 | |

Source Rapports et Études: Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes, Rapport d'observations définitives, Société d'économie Mixte des Trois Vallées (S3V), Exercice 2000 à 2008

²⁰http://www.compagniedesalpes.com/sites/default/files/CA%20du%204%C3%A9me%20trimestre%202013-2014_0.pdf consulté le 02/01

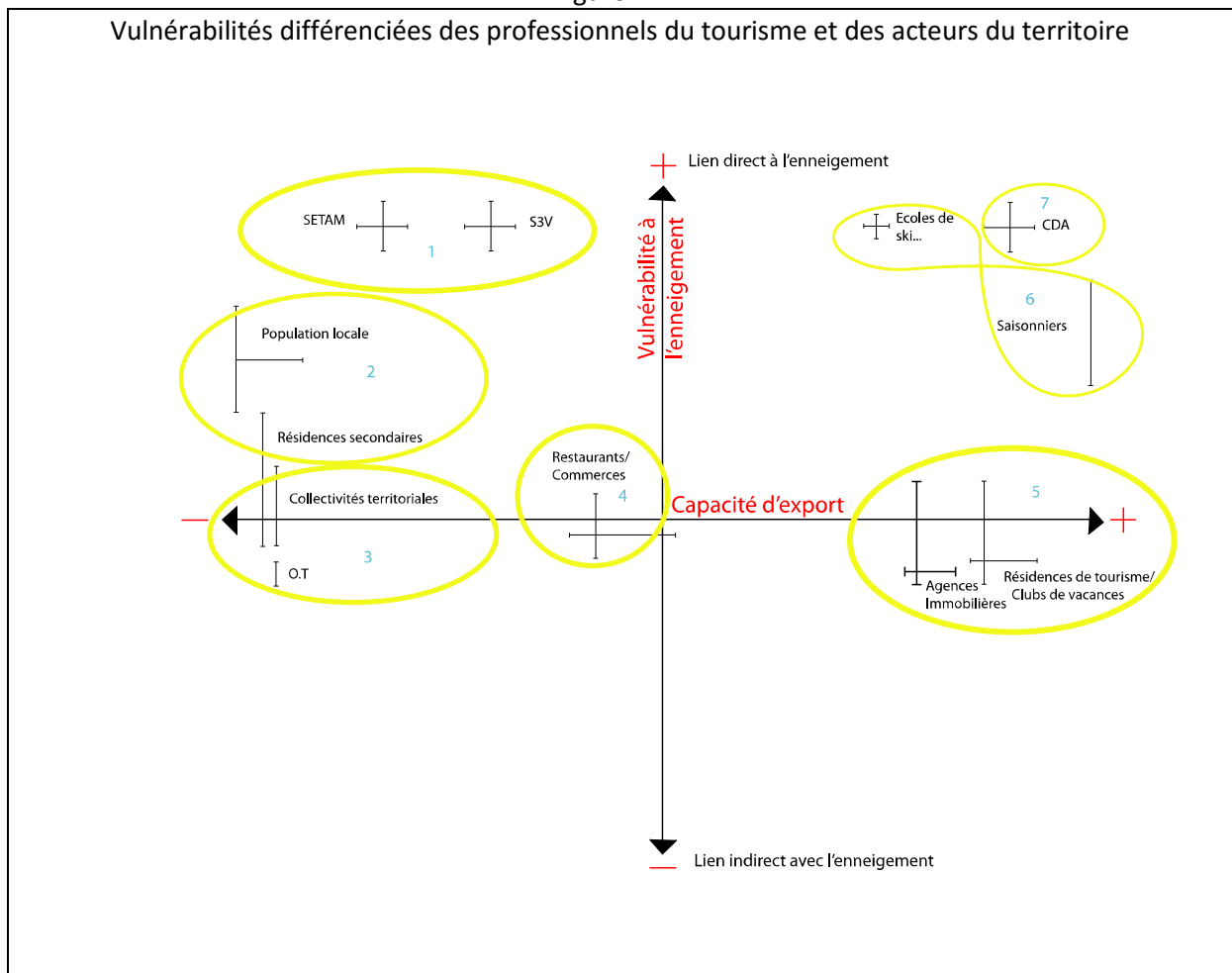
Il faut noter que 7% des titres d'actions sont détenus par la commune de Saint-Bon-Courchevel en 2008 (nous n'avons pas les chiffres actuels). Il y a donc un ancrage territorial différencié entre les deux entreprises de remontées mécaniques sur la capacité d'export de leur activité. De la même manière, la population résidente à l'année et la population saisonnière n'ont pas le même ancrage territorial, puisque leurs mobilités ne sont pas similaires. En conséquence, les vulnérabilités face aux changements climatiques sont donc différenciées. Nous avons souhaité représenter sur un schéma la vulnérabilité différenciée des professionnels du tourisme et des acteurs du territoire.

Pour cela deux axes ont été construits :

- 1- La capacité d'export de l'activité ou des populations. Cette problématique est en lien direct avec la durabilité, puisqu'il est question du maintien d'une activité à long terme sur le territoire.
- 2- Le second axe est le rapport direct ou indirect à l'enneigement des différents acteurs.

Les cercles en jaunes représentent des groupements d'acteurs que nous considérons comme ayant des vulnérabilités proches, chaque groupe est explicité à la suite de la figure.

Figure n°24



À partir de la figure n° 24 nous pouvons mettre en relief 7 groupes d'acteurs :

1- La SETAM (société de remontées mécaniques de Val Thorens) et la S3V (Société des 3 Vallées), en lien direct avec l'enneigement, donc vulnérables à une diminution de sa fiabilité. Ces entreprises ne font partie pas de groupes internationaux et leur financement est lié au département de la Savoie. Leur capacité d'export, même s'ils vendent leur savoir-faire, est limitée par rapport à un groupe comme la Compagnie Des Alpes.

2- Les populations locales sont pour nous les plus vulnérables aux changements climatiques, puisque celles-ci ont une capacité d'export limité, et la dépendance de la vallée de la Tarentaise aux sports d'hiver met l'emploi en lien direct avec l'enneigement. De la même manière, les propriétaires de résidences secondaires ont investi dans les stations de sports d'hiver de haute altitude pour leur enneigement et l'export de leur bien est impossible.

3- Les collectivités locales et les offices du tourisme n'ont pas de possibilité d'export, leurs ressources financières sont liées en grande partie à la fréquentation touristique, donc à l'enneigement, entraînant une dépendance aux sports d'hiver. Néanmoins, les collectivités locales peuvent mettre en place des stratégies de diversification de leur économie.

4- Les commerces, restaurants et hôtellerie indépendants sont dans une posture intermédiaire puisqu'ils bénéficient de la fréquentation et des besoins nécessaires (matériel de ski) à la pratique des sports d'hiver, c'est donc un lien indirect à l'enneigement. Pour ce qui est de la capacité d'export, elle varie selon les acteurs (possession ou non d'un autre commerce hors de ce territoire). Néanmoins, ce sont des services inhérents à toutes les destinations hivernales, transposables d'une station à une autre.

5- Ce groupe est selon nous le moins vulnérable aux changements climatiques, ils concernent les agences immobilières, les résidences de tourisme et clubs de vacances. Pour les agences immobilières, leur travail est transposable d'un lieu à un autre, il n'y a pas de logique territoriale. Les sports d'hiver sont un support à leur activité, leur lien avec l'enneigement est indirect mais non négligeable puisque l'hébergement touristique est l'un des piliers du modèle des stations de haute altitude de Tarentaise. Pour les résidences de tourisme et les clubs de Vacances, leur logique est a-territoriale du fait d'appartenir à de grands groupes (Pierre et Vacances, Odalis, MGM, etc.) ; là aussi les sports d'hiver ne sont qu'une destination proposée parmi d'autres.

6- Les écoles de ski et les saisonniers sont particulièrement vulnérables face à une limitation de la fiabilité de l'enneigement, en effet le lien avec leur emploi est direct. Les écoles de ski sont dépendantes directement de l'enneigement. Cependant, en termes d'export de savoir-faire et de compétence, celui-ci est transférable d'une station à une autre. Néanmoins, des formes d'ancrage se créent avec une station en particulier et non avec le territoire.

7- Quant aux entreprises appartenant à la Compagnie Des Alpes, elles sont extrêmement vulnérables face à une diminution de la fiabilité de l'enneigement, mais le groupe lui est dans une logique d'ouverture de ces marchés :

- 1- Dans les sports d'hiver (export de savoir-faire).
- 2- Dans les centres de loisirs et musées.
- 3- Dans l'immobilier.

La capacité d'export est donc importante, même si pour le moment les stations de sports d'hiver restent encore l'activité la plus rentable.

Comme toute typologie, celle-ci biaise la réalité en la figeant, mais elle a également pour intérêt de montrer deux points importants :

- 1- Même si les liens avec l'enneigement de certains acteurs sont indirects, ils n'en restent pas moins dépendants des sports d'hiver.
- 2- La reconnaissance des vulnérabilités différenciées et des fortes capacités d'export de nombreux professionnels permet de rendre compte de la difficulté de faire émerger une prise de conscience territoriale nécessaire à l'adaptation aux changements climatiques.

Conclusion

La diversification de l'économie, comme nous l'avons montré, est souhaitée par la redynamisation des secteurs du tourisme estival et de l'agriculture, mais comment ancrer les richesses des sports d'hiver sur le territoire afin qu'ils permettent à la vallée de s'adapter aux changements climatiques ? Il nous semble que c'est d'abord par la reconnaissance de l'impact social, environnemental et climatique de toute économie qu'il sera possible de trouver des voies d'adaptation aux changements climatiques. Or lorsqu'on regarde la prise en charge du tourisme hivernal et des questions climatiques dans les documents territoriaux, on s'aperçoit qu'il n'y a pas véritablement de changement de modèle, bien au contraire, ce qui est recherché c'est le renforcement du système via la diversification. Les logiques de concentration des sports d'hiver sur la Tarentaise et la différenciation territoriale par la localisation de l'économie jouent un rôle important dans ces prises en charge de ce modèle par les politiques publiques territoriales.

Nous avons cependant montré que deux systèmes territoriaux cohabitent :

- 1- Les sports d'hiver avec leur propre dynamique touristique.
- 2- La vallée de la Tarentaise cherchant à redynamiser des activités sans compromettre sa place de leader mondial.

Synthèse partie III :

Une adaptation de la vallée de la Tarentaise-Vanoise aux changements climatiques ?

À travers les projets mis en avant dans cette dernière partie, c'est une lecture du territoire par les politiques publiques que nous avons souhaité mettre en avant. Ce choix a été motivé par deux raisons :

1- Les diagnostics territoriaux sont une mise en récit, permettant d'accéder aux représentations des acteurs locaux.

2- La prospective, le tourisme comme le climat sont des questions de projection dans le temps.

Cependant les temporalités du tourisme et du climat sont différentes, il en est de même pour les projets territoriaux qui se construisent avec des délais distincts.

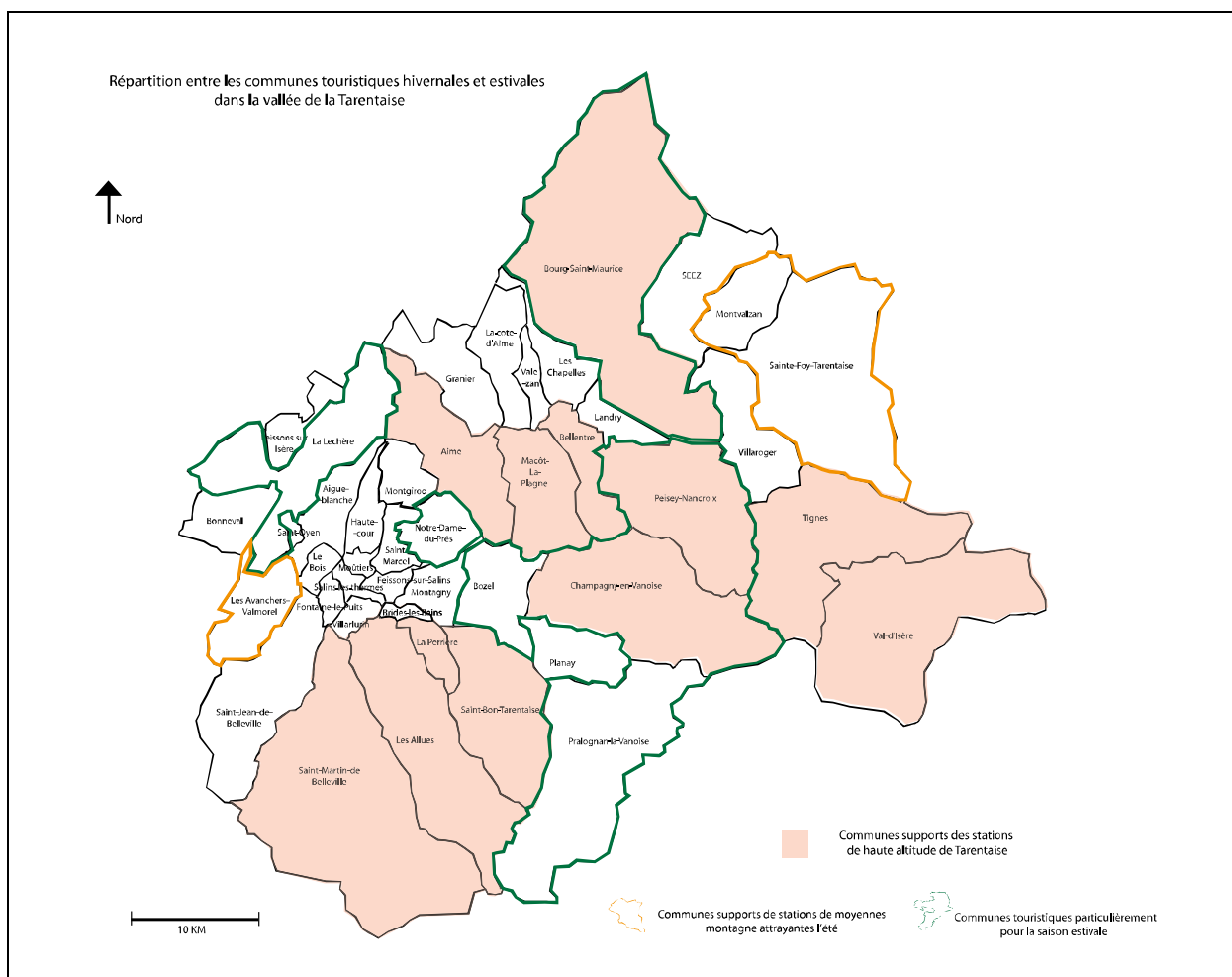
Tableau n°45

| Mise en regard des documents territoriaux et de leurs temporalités | |
|--|--------------|
| Documents | Temporalités |
| PADD | 2030 |
| TEPOS | 2030-2050 |
| CDDRA | 2020 |
| PNV | 2030 |

Cependant, les projets exposés dans cette partie sont au stade de l'ébauche ou des grandes orientations, il est encore difficile de définir leur apport prospectif. Ce sera à partir du DOO du SCOT (2016) que ces éléments seront plus faciles à définir. Les démarches financées par le CDDRA notamment permettent de mettre en exergue une certaine volonté de diversification des activités sur le territoire, par le tourisme estival entre autre. Les élus du CDDRA souhaitent également diversifier l'agriculture, mais c'est avant tout en tant que territoire rural que cela est argumenté. Il y a donc une forme de diversification qui se met en place, mais en dehors des sports d'hiver. Les stations de ski de haute altitude restent considérées comme des entités privées, avec leurs propres stratégies, d'ailleurs celles-ci ne sont que peu comprises dans leur globalité par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les projets de territoires présentés ont été construits ensemble, hormis la charte du PNV, ce qui rend l'ensemble plus ou moins cohérent malgré les ambiguïtés et les risques de transfert de pression foncière. Peut-on alors parler d'adaptation aux changements climatiques du territoire ? Tout d'abord la volonté de diversification est une stratégie importante de l'adaptation aux changements climatiques, puisqu'elle permet de rendre le territoire moins dépendant à une ressource unique, donc d'augmenter la capacité d'adaptation de celui-ci et des populations. La diversification n'est jamais justifiée comme telle, elle est perçue comme un moyen d'augmenter l'attractivité du territoire (touristique et résidentielle). Il n'y a pas de questionnement de fond sur le modèle des sports d'hiver de Tarentaise, la démarche RETIL comme toutes celles portant sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs sont inefficaces. L'agriculture et sa diversification sont liées à deux éléments principaux : la commercialisation des produits via les filières courtes et la question du paysage. Enfin le tourisme estival est perçu comme un complément à l'hiver, il y a une différence de spatialisation entre les deux types de tourisme (Cf. carte n°6).

Carte n°6

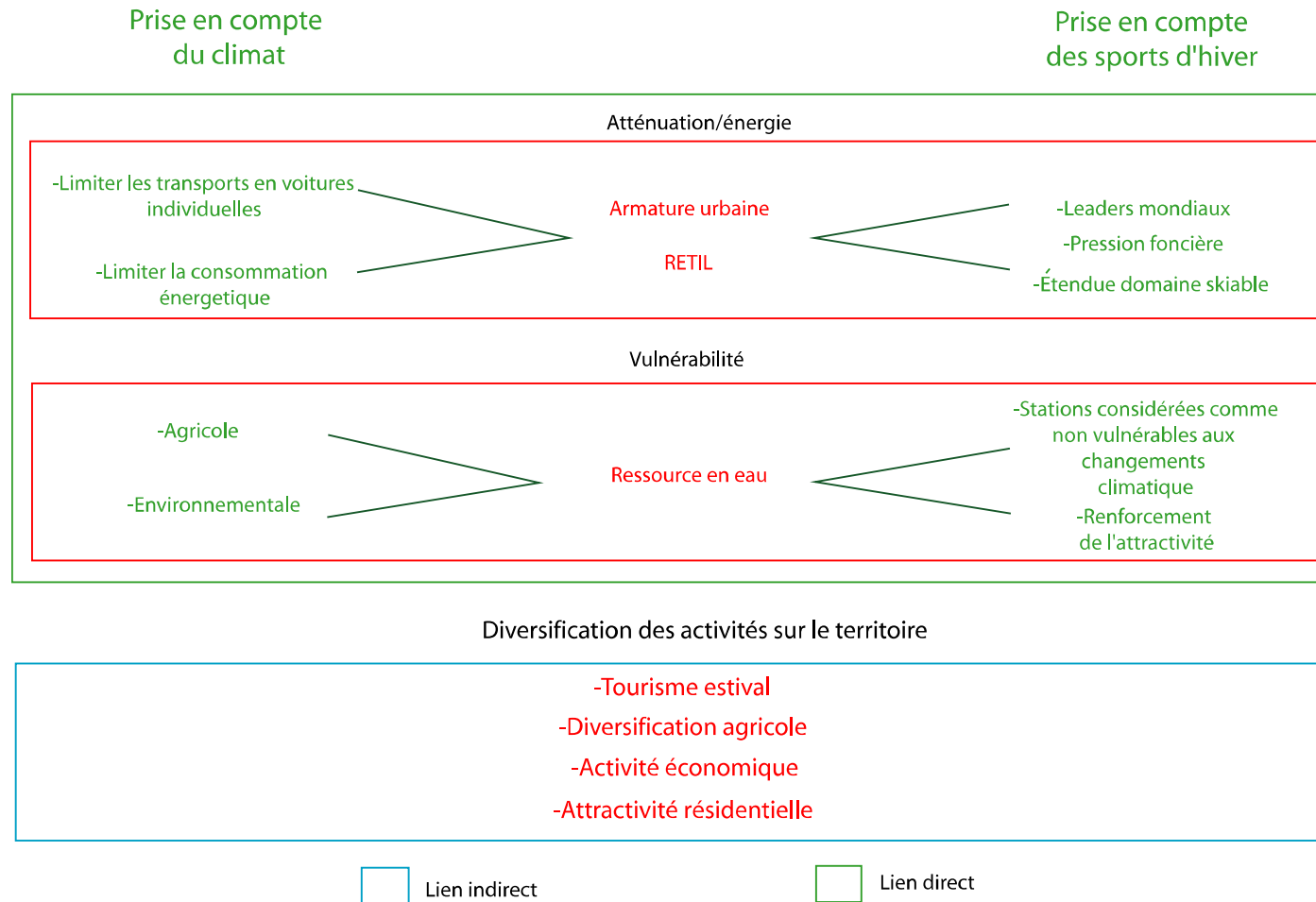


Nous avons avancé l'hypothèse que la diversification de l'économie territoriale participe d'une volonté d'ancrage territorial des activités, c'est-à-dire une relocalisation de l'économie sur le territoire. Les sports d'hiver, après avoir été implantés en rupture avec le territoire sont aujourd'hui investis par de grands groupes, autant dans l'immobilier de loisirs (via les résidences de tourisme, la commercialisation des tours opérateurs) que dans les entreprises de remontées mécaniques. De ce fait, et à cause des vulnérabilités différenciées des acteurs, il est difficile de faire émerger une cohérence territoriale. On voit donc apparaître en quelque sorte une volonté de relocalisation de l'économie via sa diversification et le développement d'un d'ancrage territorial fort. Cette volonté passe d'ailleurs par l'intégration de la sphère civile dans les orientations stratégiques du territoire.

La figure n°25 montre les interactions entre la prise en compte du climat et celle des sports d'hiver, d'une manière directe et indirecte. Il y a donc de nombreux liens entre ces aspects dans les documents. La manière dont le tourisme hivernal est pris en charge dans ces documents dénote une certaine méconnaissance des stratégies touristiques et des logiques internes aux stations de sports d'hiver. En ce qui concerne le climat, on retrouve les mêmes problématiques qu'aux échelles nationales et internationales, c'est-à-dire une prédominance de l'atténuation et de la question énergétique sur l'adaptation.

Figure n°25 **énergétique, climatiques**

Figure de synthèse de l'interaction entre la prise en compte du climat et des sports d'hiver dans les projets de territoire Tarentaise-Vanoise



Source : A. Bonnemains

Conclusion générale

Pour conclure ce travail, nous allons revenir sur les hypothèses que nous avons formulées en introduction. Le premier point que nous souhaitons développer s'intitule modèle touristique versus système territorial. Le modèle touristique des stations de 3^{ème} génération est basé sur la fréquentation pour sa rentabilité économique ; l'adaptation à la demande touristique est donc le leitmotiv principal. Ce modèle se maintient actuellement par une fuite en avant constante dans la construction de nouveaux lits et dans l'investissement nécessaire pour rester attractif. Depuis le début des années 1980, le territoire est devenu, avec les lois de décentralisation, l'échelle de pertinence de l'action par la mise en place de projets et de documents de planification. Nous souhaitons montrer dans cette conclusion les liens entre le modèle touristique des stations de sports d'hiver et sa prise en charge par le territoire.

Tableau n°46

| Mise en regard du modèle des stations de sports d'hiver et du territoire Tarentaise-Vanoise | | |
|---|--|---|
| | Station | Territoire Tarentaise-Vanoise |
| Échelle temporelle | - 5 mois par an - DSP 20 ans | - Toute l'année - Documents prospectifs 2030 |
| Échelle spatiale | - Commune - Domaine skiable - Intercommunalité | - Territoire échelle du pays - Intercommunalités |
| Historicité | - Rupture avec le territoire support - Logique de concentration | - Activités traditionnelles et industrialisation/désindustrialisation - Décentralisation |
| Attractivité | - Stratégie touristique hivernale | - Stratégie touristique globale - Attractivité résidentielle |
| Enjeux climatiques | - Enneigement - Ressource en eau - Permafrost | - Paysage - Températures - Précipitations - Risques |
| Vulnérabilité/ résilience | - Aléas climatiques - Adaptation à la demande touristique : taux de fréquentation | - Ressource en eau - Environnementale et agricole - Pression foncière - Mono-activité et mono-économie |
| Ancrage territorial | - Ancrage du système productif local mais non groupes internationaux - Saisonnalité - Investissement de la commune | - Diversification des activités - Sphère publique - Population locale |

À partir de là, comment faire se rejoindre des enjeux purement touristiques et économiques et des problématiques territoriales, qui sont elles aussi prises dans des logiques de marketing territorial, et d'une manière plus large dans la problématique de la durabilité ? Dans les documents territoriaux, il est question de complémentarité entre les stations et la vallée, il serait plus juste de parler d'interdépendance. Les liens qui se sont tissés depuis la création des stations, et plus largement depuis le transfert de la compétence tourisme aux collectivités territoriales, sont extrêmement importants. **C'est bien par le développement des solidarités entre les stations et la vallée que la « complémentarité » pourra s'accomplir.** En effet, nous avons montré que les richesses et les populations étaient inégalement réparties sur la vallée de la Tarentaise, puisqu'elles sont concentrées sur les communes supports de stations de haute altitude. Néanmoins, les enjeux climatiques (diminution de l'enneigement) et de durabilité poussent certains élus du territoire à rechercher une meilleure complémentarité entre les stations et la vallée, via les documents de planification. Nous pensons que l'adaptation aux changements climatiques ne peut passer que par cette recherche de liens entre un modèle économique performant, les besoins sociaux des populations résidentes et saisonnières et la protection de l'environnement. Nous allons repartir des quatre grandes hypothèses énoncées au début de ce travail afin d'appuyer ce propos.

Le modèle touristique a spécialisé, organisé le territoire autour de son développement : augmentation du nombre d'emplois, structure des emplois, implantation des résidences secondaires, etc. Le territoire est donc une ressource fondamentale des stations de sports d'hiver, les communes rurales sont les bassins d'emplois de cette activité. La logique des pôles de compétitivité, sur laquelle les stations de 3^{ème} génération se sont construites, a été initiée dans la vallée de la Tarentaise. De par leur implantation en altitude, leur vocation internationale, l'importance du nombre de lits et l'étendue de leur domaine skiable, ces stations ont bénéficié des logiques de concentration. L'extrait ci-dessous met en évidence le nombre de centres de ski alpin qui ont fermé entre 1997 et 2008 ; depuis cette date, cette donnée n'est plus publiée. En regardant l'extrait n°98 nous constatons qu'au total 19% des centres de ski en France ont fermé en 10 ans, les Alpes du Nord ont également perdu 15% de leurs centres.

Extrait n°98

| Évolution du nombre de centres de ski alpin ouverts à la clientèle | | | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| | 1997-98 | 1998-99 | 1999-00 | 2001-02 | 2004-05 | 2005-06 | 2007-08 | 1997-08 |
| Alpes du Nord | 150 | 150 | 148 | 150 | 144 | 129 | 128 | - 15 % |
| Alpes du Sud + Corse | 73 | 71 | 73 | 71 | 65 | 54 | 54 | - 26 % |
| Jura | 38 | 38 | 38 | 38 | 33 | 32 | 32 | - 16 % |
| Massif central | 29 | 27 | 26 | 26 | 20 | 19 | 19 | - 34 % |
| Pyrénées | 43 | 44 | 42 | 40 | 36 | 35 | 34 | - 21 % |
| Vosges | 30 | 31 | 30 | 30 | 31 | 26 | 26 | - 13 % |
| TOTAL | 363 | 361 | 357 | 355 | 329 | 295 | 293 | - 19 % |

Source Rapports et Études : D'après mémento annuel du tourisme. Observatoire National du Tourisme

Les problématiques climatiques, l'enneigement principalement, ont participé à cette concentration des sports d'hiver sur les grandes stations. En 2011, 13 stations sur 220 représentaient 37% de la fréquentation touristique nationale. La construction et la trajectoire des sports d'hiver sont à comprendre à l'intersection entre les évolutions climatiques et les transformations sociétales. La performance économique affichée par les stations de haute altitude de Tarentaise n'aurait pu se consolider de la sorte sans l'appui de grands groupes permettant les investissements nécessaires à la poursuite du modèle, mais avec des logiques de filières non ancrées territorialement. Nous avons également montré que, malgré une remise en cause dans les années 1970-1990, le système touristique a réussi à se perpétuer par la professionnalisation, la « technologisation » et la montée en gamme du modèle. Cependant, la spécialisation du modèle dans le tourisme hivernal l'a rendu d'autant plus vulnérable aux changements climatiques.

La saison hivernale est discutée par les acteurs du tourisme en termes de stratégie touristique et de marketing ; les changements climatiques ne sont absolument pas perçus comme une menace pour les stations de haute altitude, ces sites sont parfois même analysés comme les derniers survivants si une diminution drastique de l'enneigement devait survenir.

La deuxième hypothèse de travail peut être formulée comme un constat : les stations de sports d'hiver ne sont pas l'échelle pertinente pour penser l'adaptation aux changements climatiques, car les barrières sont bien trop importantes.

Nous pouvons en identifier quatre :

1- Tout d'abord une barrière cognitive, aucun acteur n'imagine un autre modèle pour les stations que celui des sports d'hiver. La diversification mise en avant dans le « marketing touristique » reste pensée et analysée uniquement comme un complément au ski. La représentation du tourisme hivernal est également révélatrice.

2- Une barrière liée à l'ancrage territorial des acteurs économiques, ceux-ci sont a-territoriaux puisque leurs stratégies sont celles de grands groupes diversifiant leurs activités en interne.

3- La saisonnalité est une autre barrière à l'adaptation, une partie des acteurs privés présents dans les stations de haute altitude peuvent également avoir une seconde activité localisée sur d'autres territoires.

4- La dernière barrière est celle de la fuite en avant nécessaire au fonctionnement du modèle économique. Elle prend deux formes principales, la poursuite des constructions neuves pour répondre à la problématique de la rentabilité de la station, et les investissements toujours plus importants pour s'adapter à la demande touristique, ou augmenter l'attractivité. Ce sentier de dépendance au modèle économique dominant (les sports d'hiver) a pour conséquence d'avoir spécialisé, et de continuer dans une certaine mesure à spécialiser une vallée entière dans une mono-activité basée sur une ressource unique, la neige.

Ce qui nous amène à notre troisième hypothèse, la résilience du modèle des sports d'hiver est essentiellement due à la spécialisation de la vallée dans cette activité. Cette spécialisation croissante va de pair avec une augmentation de la vulnérabilité face aux changements climatiques. Cela prend forme à travers les différentes pressions exercées par les sports d'hiver :

1- Pression foncière entre les activités touristiques (hiver/été), résidentielles, agricoles.

2- Pression environnementale.

3- Pression sur les ressources en eau.

4- Pression sociale par la transformation de la structure de l'emploi.

5- Pression financière au vu de l'endettement des communes.

Ce modèle reste performant économiquement, bien qu'il soit basé sur la ressource en neige. Celle-ci tend en effet à devenir générique avec les progrès technologiques, transposant le problème sur une autre ressource : l'eau. L'essentiel de l'attractivité touristique repose donc sur les ressources environnementales et climatiques du territoire dans un contexte d'hyper concurrence. C'est donc la différenciation entre les stations touristiques qui prime, afin de maintenir un taux de fréquentation nécessaire à leur rentabilité économique, d'où la barrière que nous avons qualifiée de fuite en avant,

pour le renouvellement du modèle demandant à l'ensemble du territoire de gérer les effets directs et indirects du tourisme (réseaux routiers, émissions de GES, foncier, etc.).

Dans un même temps, le tourisme hivernal permet à la population locale de rester sur le territoire dans une structure de l'emploi façonnée par cette industrie. Le contexte d'hyper concurrence du marché des sports d'hiver demande aux acteurs locaux des investissements constants afin de maintenir l'attractivité du site. Il en est de même à l'échelle territoriale, puisque le financement des collectivités territoriales est contractualisé avec le département et la région (CTS, CDDRA, PSADER, etc.), et par la réponse à des appels à manifestations régionaux, européens (TEPOS, LEADER, etc.).

Le Pays Tarentaise-Vanoise est en train de se structurer autour d'un SCOT et d'une politique climatique. Nous avons donc choisi de questionner la construction politique de ce territoire, à travers la prise en charge du tourisme hivernal et du climat, afin de questionner les stratégies d'adaptation aux changements climatiques émergentes.

La quatrième hypothèse découle de cette analyse, les actions des politiques climatiques territorialisées sont avant tout en faveur de l'atténuation et de la réduction de la consommation d'énergie. L'adaptation est le parent pauvre de ces politiques, cependant il est possible de voir émerger des stratégies d'adaptation aux changements, notamment à travers la volonté de diversification économique. Néanmoins, on constate une forte ambiguïté sur la prise en compte des sports d'hiver dans les documents territoriaux : ils ne sont jamais remis en question, mais une diversification du modèle est prônée.

Les politiques climatiques légitiment pleinement les documents de planification et les contractualisations avec la région. C'est pour cela que nous retrouvons dans la grande majorité des PCET les mêmes thèmes : transport, habitat, gouvernance et bien sûr énergie. Ces différents éléments sont repris dans l'armature urbaine construite comme clef de voûte de l'urbanisation future de la vallée. Les sports d'hiver ne sont jamais questionnés en tant que modèle, donc les conséquences ne sont jamais réellement prises en compte, ne permettant pas une réflexion de fond. C'est la raison pour laquelle l'adaptation aux changements climatiques est le parent pauvre des politiques climatiques dans ce territoire. L'énergie (par son entrée économique) et l'atténuation (en lien direct avec les politiques d'urbanisme) sont plus à même de fédérer les actions. C'est donc la gestion par le local des problématiques globales, et l'une des réponses est la territorialisation des activités. L'adaptation aux changements climatiques prend donc forme sur notre territoire par une diversification des activités, sans jamais être notifiée comme telle. Le développement du tourisme estival et de l'agriculture en sont un bon exemple. Tant que les autres activités n'entravent pas les stratégies touristiques hivernales, le consensus est trouvé, en témoigne la décision d'inscrire les stations de sports d'hiver comme non vulnérables face aux changements climatiques. En effet, cela permet de ne pas remettre en question l'économie dominante de la vallée.

L'adaptation aux changements climatiques comme paradigme permettant de penser le changement global

L'adaptation aux changements climatiques ne doit pas être pensée pour elle-même, elle fait partie des processus complexes de l'analyse de nos sociétés. Elle doit prendre sa place pleine et entière dans les questionnements tant environnementaux que sociétaux. Les conséquences des changements climatiques sont visibles et mesurables, elles le seront de plus en plus dans le futur. L'adaptation devient donc une réalité, que ce soit face à des phénomènes extrêmes ou des phénomènes graduels. L'enjeu est bien la capacité d'adaptation des sociétés et des territoires face aux changements climatiques : pour cela nous l'avons dit, il est nécessaire de partir du contexte local, l'adaptation nous pousse donc à penser l'ancrage des activités sur les territoires. Dans ce but la compréhension des dynamiques historiques et des modèles de développement est nécessaire afin de comprendre les trajectoires territoriales. Il faut néanmoins un postulat de base pour questionner les modèles de développement par le biais de l'adaptation : celui de reconnaître les impacts sociaux, environnementaux, sociétaux et climatiques de l'économie. Nous accentuons notre propos sur les questions économiques, car ce sont les forces les plus puissantes qui s'appliquent aux territoires. L'adaptation doit être comprise dans cette tension de « *glocalisation* », c'est-à-dire la gestion des problématiques globales par le local.

Les émissions de GES en sont un bon exemple, les instances internationales demandent aux territoires de limiter leurs émissions pour respecter les engagements signés à un niveau international. Il est question de limiter l'usage de la voiture dans la vallée, mais la commercialisation des stations est actuellement en direction des pays émergents, ce qui favorise le moyen de transport le plus polluant, l'avion. L'adaptation aux changements climatiques porte en elle les contradictions et les problématiques de la société actuelle : comment penser le local dans un monde globalisé et interdépendant ? Comment « reterritorialiser » une économie dans un monde globalisé sans pour autant se renfermer ?

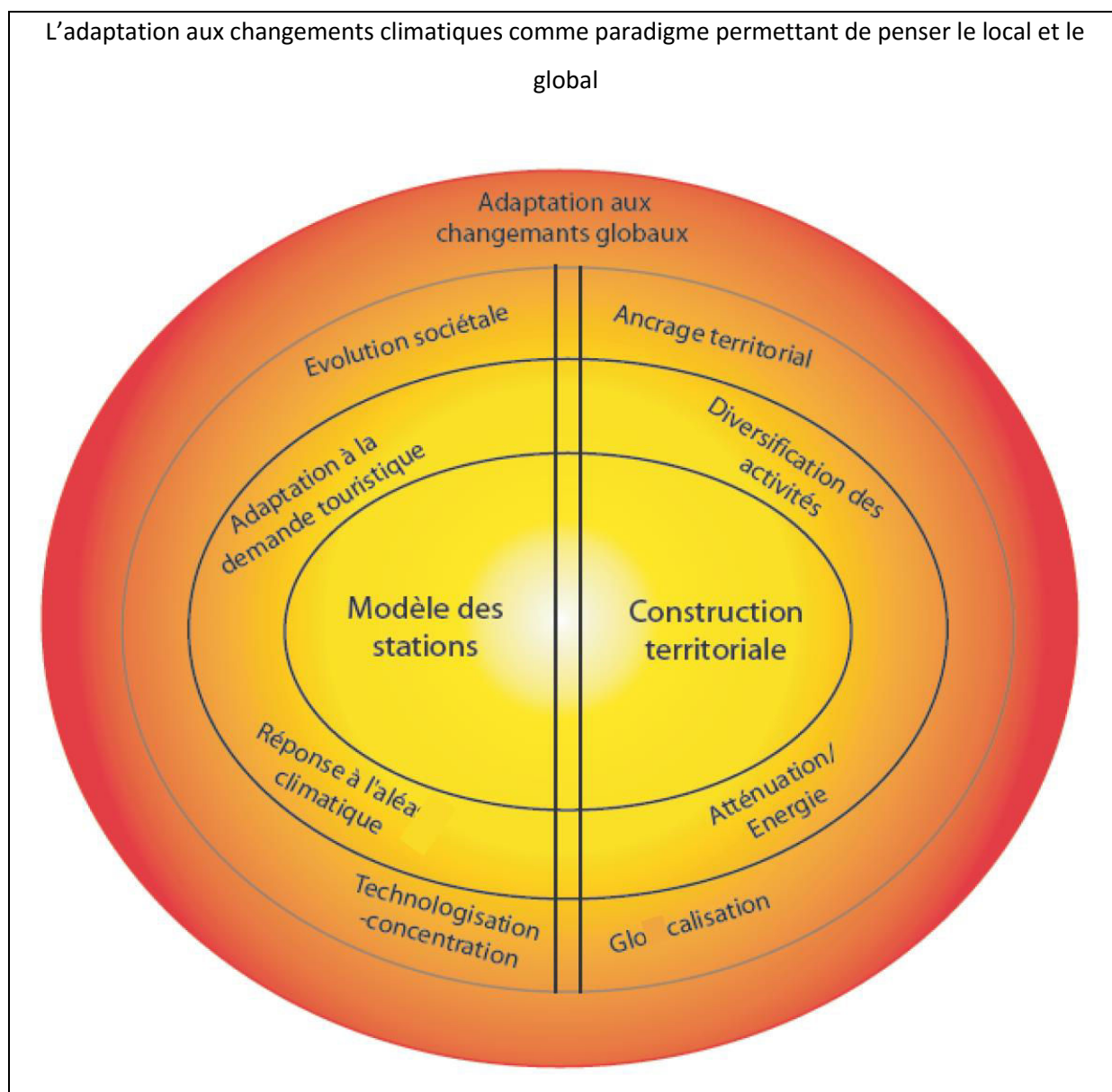
L'adaptation aux changements climatiques se doit de questionner le concept même de développement. Nous avons peu utilisé le terme de développement durable dans ce travail, car il nous semble dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. « *La prise de conscience de la crise du développement n'est arrivée à déboucher que de façon partielle, insuffisante et limitée sur la problématique écologique, ce qui a conduit à « attendre » la notion de développement en lui accolant l'épithète durable. Mais « l'os » demeure ! L'idée de « supportabilité » (ou de durabilité) ajoute au développement la prise en compte de la sauvegarde de la biosphère et, corrélativement, de la sauvegarde des générations futures. Cette notion renferme une composante éthique importante.*

Mais celle-ci ne saurait améliorer profondément l'idée même de développement. Elle ne fait que la suaviser, que l'enrober d'une douce pommade » (Morin, 2012, p 41).

Comment penser l'adaptation et le développement pour un même territoire ? Pour répondre à cet enjeu, le terme de résilience prend le pas sur l'adaptation, il est connoté plus positivement et permet d'accentuer les opportunités des changements climatiques. C'est bien la logique de croissance qui est sous-tend le développement ou le développement durable, celle-ci étant le cadre de pensée dominant. *« Psychique (une crise), parce que nous sommes dominés par une logique purement économique qui ne voit comme perspective politique que la croissance et le développement, et que nous sommes poussés à tout considérer en termes quantitatifs et matériels » (Morin, 2012, p40).* C'est une pensée globale que doit intégrer l'adaptation aux changements climatiques pour devenir un puissant levier de réflexion pour le futur. Dans cette optique, les trajectoires territoriales doivent être comprises au croisement entre les évolutions sociétales et les changements environnementaux et climatiques. Dans un même mouvement, nous voyons d'un côté se renforcer le local, la démocratie participative, la prise en compte de l'environnement et de la qualité de vie, et de l'autre des logiques de concentration économique de plus en plus fortes, centrées sur le développement technologique, ignorant les contextes territoriaux. Ce paradoxe prend forme pour les territoires à travers l'injonction à la différenciation pour rester attractif dans la compétition nationale et internationale. La différenciation pour les sites touristiques est basée sur les études de la clientèle, donc liée directement au domaine de la consommation et du marketing : *« Il est clair, à l'inverse, que tout l'appareil économique et psychosociologique d'étude de marché, de motivation, etc., par où on prétend faire régner sur le marché la demande réelle, les besoins profonds du consommateur, existe dans le seul but d'induire cette demande aux fins de débouchés, mais de masquer continuellement ce processus objectif en mettant en scène le processus inverse : l'homme n'est devenu un objet de science pour l'homme que depuis que les automobiles sont devenues plus difficiles à vendre qu'à fabriquer » (Baudrillard, 1986, p98).* Pour le territoire, ce sont les diagnostics qui remplissent cette fonction de différenciation : comment être ou rester visible dans un contexte concurrentiel extrêmement fort ?

L'adaptation aux changements climatiques doit être pensée comme partie prenante des réflexions spatiales et sociétales, par l'emboîtement des échelles temporelles et spatiales, et intégrer les paradoxes de la société contemporaine (Cf. figure n°26).

Figure n°26



Le cercle du milieu représente les deux systèmes territoriaux, les axes verticaux symbolisent la disjonction entre la construction territoriale et le modèle des stations. Le cercle suivant englobe les réponses aux problématiques posées actuellement à ces deux systèmes : le modèle des stations est dans une optique d'adaptation à la demande touristique et de réponse à l'aléa climatique. En ce qui concerne le territoire, les élus souhaitent diversifier en partie l'activité économique et réduire les émissions de GES, ainsi que la consommation d'énergie. Ces éléments sont englobés dans des transformations plus larges, pour les sports d'hiver comme pour l'ensemble des destinations touristiques, les évolutions sociétales vont avoir des répercussions, notamment en termes de fréquentation. L'aspect technologique et de concentration des investissements joue un rôle

important dans le renforcement de certaines destinations touristiques, nous l'avons mis en avant pour les stations de haute altitude de Tarentaise. Enfin, les territoires en tant qu'échelle spatiale pertinente pour l'action sont dans une contrainte de glocalisation (selon l'expression de Zigmunt Bauman), c'est au local de gérer les problèmes globaux. C'est dans cette optique que nous voyons apparaître la recherche d'un ancrage territorial des activités. L'adaptation aux changements climatiques permet de lier ces différentes évolutions entre elles et de leur donner de la cohérence afin de faire émerger une représentation globale des changements.

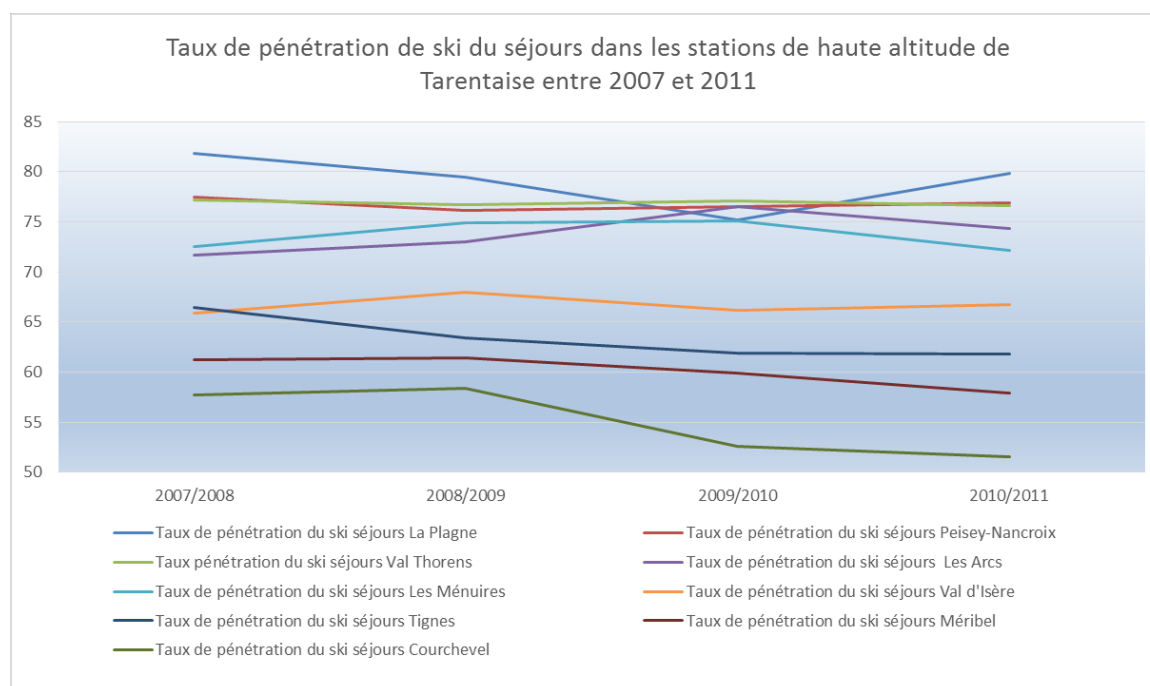
Nous soutenons l'idée que l'adaptation aux changements climatiques permet de donner de la cohérence entre les stratégies touristiques et territoriales. Dans l'optique d'une interdépendance et d'une complémentarité entre les stations et le territoire, l'adaptation aux changements climatiques peut faire le lien entre ces deux systèmes, et peut être un puissant levier de durabilité.

Perspectives de recherche : De la spécificité d'un objet de recherche. Des enseignements et des questions nouvelles qu'il fait surgir.

Tout au long de ce travail nous avons traité les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise comme un ensemble homogène, mais peut-on les discriminer entre elles ? Nous émettons l'hypothèse qu'il est extrêmement difficile de construire une réelle classification de ces stations, puisque ce sont avant tout des stratégies de rattrapage que les professionnels du tourisme mettent en place. Les investissements dans les domaines skiables comme dans la réhabilitation des espaces publics en sont révélateurs. La différenciation n'est pas à chercher dans les données factuelles, nous avons donc regardé le comportement de la clientèle à travers le taux de pénétration du ski¹.

¹ Le taux de pénétration du ski est la transformation des nuitées en journées skieurs, ce qui permet d'avoir une idée de la consommation du ski sur la station.

Graphique n°38



Source : Comète-Conseil

À partir du graphique n°38, il est possible de faire une première typologie puisque trois groupes de stations se distinguent :

- 1- Les stations où plus de 70% des visiteurs achètent des forfaits, donc une clientèle qui vient essentiellement pour skier (le domaine de Paradiski, Val Thorens et les Ménuires).
- 2- Les stations où entre 60 et 70% des visiteurs achètent des forfaits, une consommation du ski importante mais moins systématique (l'Espace Killy).
- 3- Les stations où les visiteurs skient le moins, entre 50 et 62%, c'est-à-dire que la moitié d'entre eux achètent un forfait.

Pour Courchevel, son statut de station haut de gamme (Piquerey, 2014) a une conséquence directe sur la pratique du ski. En effet, lorsque Courchevel accueille pour un mois la délégation de la famille royale d'Arabie Saoudite, toutes les personnes venant dans la station ne skient pas. Peut-on dire que ces stations sont moins vulnérables aux changements climatiques ? Il ne semble pas que la réponse soit aussi simple, bien au contraire le modèle économique de ces stations reste basé sur le domaine skiable, l'hébergement touristique et sa commercialisation (Cf. chapitre 5). Si l'entreprise de remontées mécaniques est en difficulté, cela se répercute notamment sur les collectivités locales. La preuve en est qu'à Courchevel, un cycle d'investissement de 118 millions d'Euros² a été engagé par la S3V sur les sites de Courchevel/La Tania et de Méribel-Mottaret pour moderniser le domaine skiable.

²<http://www.ledauphine.com/politique/2011/12/17/118-millions-d-euros-d-investissements-sur-les-pistes>

Le ski reste la priorité de ces stations, les professionnels du tourisme continuent d'investir massivement dans les sports d'hiver. Il y a bien encore ici un phénomène de rattrapage entre les stations. Nous avons explicitement montré dans le chapitre 6 la volonté de la part des professionnels du tourisme de toutes les stations de haute altitude de Tarentaise de se diriger vers une montée en gamme des hébergements et du parc de remontées mécaniques. Cependant, cette typologie indicative par rapport à la pratique du ski nous amène à discuter la diversification des activités hivernales.

Nous avons mis en avant le phénomène de différenciation/mimétisme qui existe entre les stations de haute altitude pour ce qui concerne les sports d'hiver, il est donc difficile de les discriminer entre elles, hormis sur des équipements marginaux. La Plagne et Courchevel ont conservé leurs infrastructures liées aux JO de 1992, pour la première la piste olympique de Bobsleigh, et pour la seconde les tremplins de saut à ski, ce qui leur permet d'offrir des activités supplémentaires. Pour ce qui est des autres stations, la différenciation se fait par ce que nous pourrions qualifier d'effets de rattrapage pour les offres annexes, comme les centres aquatiques et les zones dédiées. Sur ce dernier point, il est intéressant de constater qu'une certaine répartition peut se faire entre les stations d'un même domaine skiable. En effet, il n'est pas nécessaire que toutes les stations des 3 Vallées aient un snowpark pour les professionnels, ce qui demanderait des investissements colossaux.

Toutes ces stations jouent également sur plusieurs types d'évènementiel :

- 1- Compétitif (coupe du monde de ski alpin, coupe du monde de saut à ski, X Games, coupe du monde skicross, etc.).
- 2- Festif (concerts, regroupements de télémark, etc.).
- 3- Historique (fête pour les 60 ans d'ouverture de La Plagne, etc.).

L'élément qui pourrait éventuellement différencier les stations de haute altitude entre elles en termes d'évènementiel est la dimension culturelle. En effet, seules Courchevel et Val d'Isère (les deux stations vues comme haut de gamme) mettent en place des éléments (sculptures dans la station et sur le domaine skiable) et d'importants évènements culturels (festival de littérature) (Cf. extrait n°99).

Extrait n°99

Mise en avant de la culture dans la station de Courchevel et de Val d'Isère

Courchevel 1850

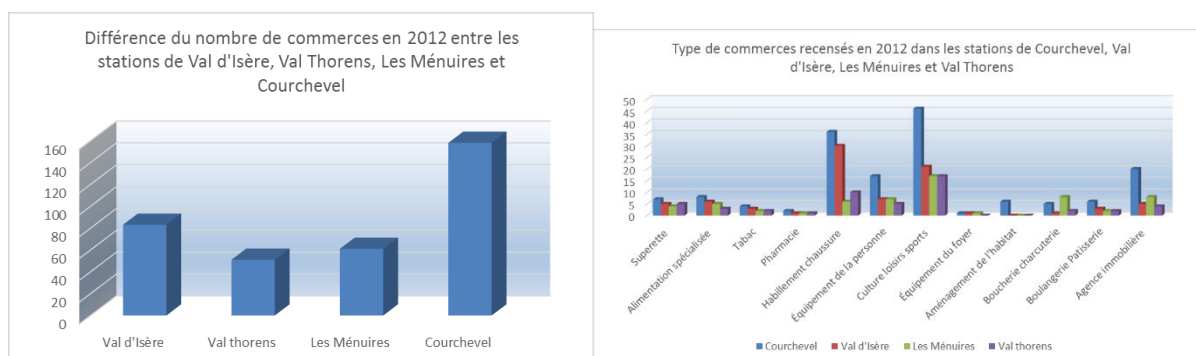
Festival de littérature Val d'Isère³



Source photo : A. Bonnemains avril 2014

Ces deux stations (Courchevel et Val d'Isère) peuvent également se différencier des autres par le type de commerces (Bonnemains and al, à paraître). Le caractère haut de gamme de ces destinations ressort ici de manière flagrante. Tout d'abord, sur le nombre de commerces (Cf. graphiques n°39), Courchevel est bien au-dessus de l'échantillon analysé (158 commerce en 2012), viennent ensuite Val d'Isère (83 commerces), Les Ménuires (61 commerces) et Val Thorens (51 commerces).

Graphique n°39



Source : A. Bonnemains

Il en est de même pour le type de commerces, ne serait-ce que du point de vue quantitatif, la catégorie habillement/chaussures est surreprésentée dans ces deux stations. Courchevel se démarque par l'importance des commerces identifiés comme appartenant à la catégorie

³ <http://www.festival-classicaval.com/>

culture/loisirs et sport. Pour ces deux stations le shopping est une activité encouragée, comme en témoigne la promotion des commerces dans les brochures de ces quatre stations :

- 1- Courchevel édite une brochure spécifique, un guide du shopping de la station.
- 2- Val d'Isère consacre 12 pages illustrées de son fascicule saison 2012 aux commerces.
- 3- Pour les deux autres stations, c'est une double page d'annuaire dans la brochure saison.

Extrait n°100

Différences iconographiques des commerces entre les stations Courchevel, Val d'Isère, Les Ménuires et Val Thorens



Source : Brochures des stations de Courchevel, Val d'Isère, Les Ménuires et Val Thorens

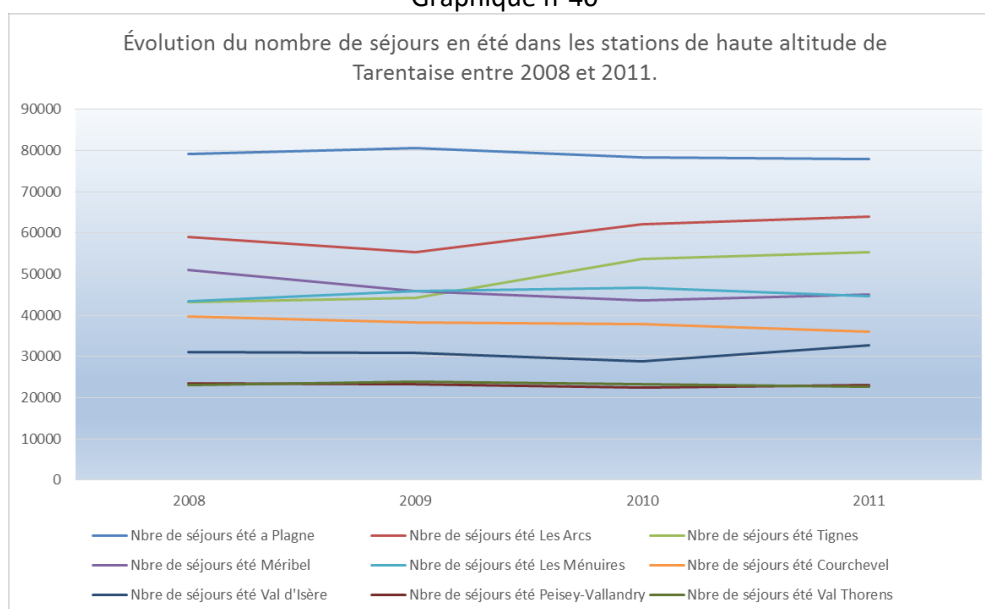
De grandes marques du luxe international se sont implantées à Courchevel (Louis Vuitton, Prada, Dior, etc.), ainsi que de nombreux bijoutiers. Pour Val d'Isère, de multiples commerces de prêt-à-porter sont ouverts, permettant d'acheter des vêtements de ville, ce qui est quasi inexistant dans les autres stations.

Au regard des différents éléments mentionnés ci-dessus, que peut-on en conclure pour le tourisme hivernal ? La montée en gamme est un phénomène commun à toutes les stations de haute altitude de Tarentaise, mais est-ce une véritable diversification des activités ou une diversification des clientèles liée à un contexte économique ?

La recherche d'un modèle économique estival

Il nous faut alors trouver d'autres éléments qui permettent de différencier les stations entre elles, selon d'autres critères que ceux du tourisme hivernal. Nous nous sommes donc intéressée au tourisme estival. La station de La Plagne, de par l'importance de son hébergement, comptabilise le taux de fréquentation le plus important (Cf. graphique n°40). L'explication est à trouver dans son développement spatial. En effet, cette station est composée de trois satellites de basse altitude : Montalbert, Montchavin-les-Côches et Champagny-en-Vanoise qui totalisent 56,6% des séjours en été pour 39% des lits. Les stations d'altitude : Plagne Village, Plagne Soleil, Plagne Centre, Plagne 1800, Plagne Bellecôte, Belle Plagne et Aime 2000, ne représentent que 43,4% des séjours estivaux pour 61% des lits.

Graphique n°40



Source : Comète-Conseil

Sur les étés 2010-2011, la station de La Plagne connaît une légère diminution de sa clientèle, a contrario Les Arcs et Tignes gagnent en fréquentation sur cette période. Il faut noter la politique proactive de ces communes pour développer le tourisme estival. La stratégie touristique mise en place par les élus de ces stations diffère sur un point en particulier : la gratuité des activités. En effet, les professionnels du tourisme de Tignes ont fait le choix de proposer un accès gratuit à toutes les prestations dès que le client réside sur la station. Tignes valorise en particulier les activités autour du lac. Les responsables de la station des Arcs quant à eux ont beaucoup investi dans le VTT de descente, mais là encore ce n'est pas le plus haut des satellites (Les Arcs 2000) qui fonctionne. Le tourisme estival peut être un critère de différenciation entre les stations, une réelle volonté politique de développer cette saison, légitimée de la part des acteurs de ces deux stations, par la nécessité de

maintenir une partie de la population à l'année. Les entretiens réalisés auprès de ces personnes nous ont montré l'importance d'un « leadership » volontaire pour redynamiser touristiquement cette période de l'année. Ces deux stations des Arcs et de Tignes sont impliquées dans une stratégie de diversification du tourisme vers la saison estivale, même si pour les remontées mécaniques, celui-ci ne correspond qu'à 1% de leur CA global.

Est-ce une stratégie d'adaptation aux changements climatiques ? En tout cas, le développement de ce tourisme n'est pas légitimé par cet argument, mis à part pour Tignes qui avait le ski d'été comme centre d'intérêt touristique principal (Cf. chapitre 6) ; celui-ci est devenu aujourd'hui une activité parmi toutes celles proposées (VTT de descente, randonnée, activités nautiques, etc.). L'objectif principal de cette volonté de redynamiser l'été est bien de stabiliser l'activité économique au moins sur deux saisons. C'est la station de Val Thorens qui fait exception, puisque cette station n'est absolument pas attractive l'été, du fait notamment de son altitude : c'est en effet la station la plus haute à 2300 mètres d'altitude.

Dans notre volonté de différencier les stations entre elles en termes de stratégie touristique, nous nous sommes intéressée aux labels et aux prix (Cf. tableau n°47 p396). Les labels et les prix permettent de s'intéresser à l'affichage mis en œuvre par les professionnels du tourisme pour valoriser leurs stations. La question sous-jacente est donc de savoir si la communication à partir des labels et des prix est similaire ou non entre les stations. Au regard de ces quelques labels on s'aperçoit que la communication est similaire :

1- Le plus utilisé par les stations de haute altitude de Tarentaise est le label Famille Plus, puisque 6 de nos stations sont labellisées. « *Soutenu par les services de l'État en charge du Tourisme, ce label est destiné à valoriser les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles* »⁴. Sur le département de la Savoie, ce sont 13 destinations touristiques qui ont reçu ce label, et les stations étudiées représentent 46,1% des sites labellisés en Savoie. Ce n'est donc pas un critère de différenciation, puisque seulement 4 stations de haute altitude de Tarentaise ne sont pas labellisées.

2- Concernant l'architecture, 3 stations ont des immeubles classés au label Patrimoine du XX^{ème} siècle : Val d'Isère, Les Arcs et Courchevel ; c'est un moyen de reconnaître le patrimoine architectural des « modernes » (Cf. chapitre 5). Il y a donc une mise en avant de l'histoire de ces stations. « *Le label du Patrimoine du XXème siècle a été lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1999 ; il a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logotype*

⁴ <http://www.familleplus.fr/fr/le-label/qui-sommes-nous>

conçu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés »⁵.

3- Sur les reconnaissances liées au tourisme, la station de Méribel a obtenu les Décibels d'Or dans la catégorie Ville et Transports : « Créés en 1991 par le Conseil National du Bruit, les Décibels d'Or récompensent les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations, chercheurs, français et européens, faisant preuve de réalisations significatives, innovantes ou remarquables en matière d'amélioration de l'environnement sonore »⁶. L'office du tourisme de Méribel a également été labélisé « Qualité Tourisme ». Quant à Val Thorens, la station a reçu le prix de la première station mondiale par les World's Ski Awards. C'est également d'après l'European Best Destinations la meilleure station européenne.

Ces labels et reconnaissances cités ci-dessus ne permettent pas spécialement de discriminer les stations entre elles, ils montrent seulement une volonté d'affichage de l'existence d'un certain nombre de services et leurs qualités.

Il est intéressant de constater que les labels sont liés majoritairement aux hébergements sur les stations de haute altitude de Tarentaise : Gîtes de France, Clévacance, la marque Qualité Tourisme. Deux labels « environnementaux » sont également présents dans certains hébergements : Écolabel Européen et Label Clefs Vertes. Néanmoins, sur la majorité des hébergements touristiques, ces labels sont à la marge puisqu'ils touchent une minorité de l'immobilier de loisirs.

En termes d'immobilier touristique, ce qu'il importe de faire ressortir, c'est la création de labels autoproclamés (les Aigles de Val d'Isère, les Cristaux de Paradiski, etc.) légitimés sur les sites internet par une volonté de qualité et de transparence pour la clientèle. Mais, c'est bien la problématique de la remise en tourisme d'un certain nombre d'appartements par la rénovation qui est sous-jacente (Cf. chapitres 1 et 5) ; plusieurs éléments sont à noter sur ce point :

- 1- À l'échelle des stations, Tignes, Peisey-Valandry, La Tania et Val Thorens n'ont pas mis en place ce type de classement.
- 2- À l'échelle des domaines skiables, Paradiski a unifié son classement, ce qui n'est pas le cas pour les 3 Vallées.

⁵ http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/VISITES/labelxx/lieu_frameset.htm

⁶ <http://decibel-or.bruit.fr/>

Tableau n°47

| Tableau récapitulatif des labels présents dans les stations de haute altitude de Tarentaise | | | | |
|---|--|---|--|--|
| | Station | Domaine skiable | Hôtellerie/Restauration | Été |
| Tignes | | | -2 appartements label Clévacance - Environ 10 Gîtes de France | Village fleuri (1 fleur) |
| Val d'Isère | - Label Famille plus - Label Patrimoine du XX ^{ème} siècle | | - Qualité Tourisme : Tableau Auberge de France - Label autoproclamé pour les meublés : Les Aigles de Val d'Isère - Environ 7 Gîtes de France - Label Clef Verte Résidence de Tourisme à La Daille | Village Fleuri |
| Les Arcs | - Label Patrimoine du XX ^{ème} siècle | | - Ecolabel européen MMV Les Mélèzes - Label autoproclamé pour les meublés Les Cristaux de Paradiski - 1 chalet label Clévacance - Label Clef Verte Pierre et Vacances + 2 résidence les Arcs 1950 | |
| Peisey-Valandry | | | - 1 chalet label Clévacance - Environ 20 Gîtes de France | -1 établissement Tourisme et handicap -1 camping Qualité Tourisme |
| La Plagne Altitude | - Label Manifestation sportives de nature et de développement durable - Label Famille plus - Montchavin-Côches - Montalbert - Champagny-en-Vanoise | | - Ecolabel européen MMV Le Centaure - Label autoproclamé pour les meublés Les Cristaux de Paradiski - Environ 5 Gîtes de France - Label la Clef Verte Belle Plagne - Environ 13 Gîtes de France - Environ 10 Gîtes de France - 1 label Clévacance : 1 chalet + 7 appartements - Environ 30 Gîtes de France | |
| Courchevel | - Label Famille Plus - Label Patrimoine du XX ^{ème} siècle | | - Label autoproclamé pour les meublés : Label Courchevel - À Saint-Bon-Courchevel Environ 3 Gîtes de France | - 3 fleurs |
| La Tania | | | | |
| Méribel | - Label Famille Plus - Label Décibels d'or : catégorie ville et transports - Marque Qualité Tourisme pour l'office du tourisme | | - Label autoproclamé pour les meublés : Label Méribel - 7 appartements label Clévacance - Avec Les Allues, environ 20 Gîtes de France - Label Chouette Nature : 1 chalet Jeunesse et Famille | |
| Ménuires | - Label Famille Plus | | - Label autoproclamé pour les meublés : Le Flocon - 2 appartements label Clévacance | |
| Val Thorens | - Label Famille Plus | - 1 ^{ère} station mondiale 2014 par les World's Ski Awards | - Ecolabel européen : Les Balcons de Val Thorens - 4 appartements label Clévacance | |

Il ressort de ce tableau une homogénéité des labels sur les stations de haute altitude (Famille Plus, labels autoproclamés), bien que certaines d'entre elles aient reçu des récompenses. Il est donc difficile de discriminer les stations entre elles sur ces éléments.

La spécification par la prise en charge de la durabilité

Nous souhaitons aborder un autre domaine afin de questionner son caractère discriminant : l'environnement. La prise en compte de l'environnement peut être analysée à travers :

- 1- La Charte de Développement Durable dans les Stations de Montagne de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne. Cette charte n'est pas prescriptible, elle encourage l'intégration du développement durable dans les stratégies touristiques.
- 2- La norme ISO 1401 pour les entreprises de remontées mécaniques.
- 3- Les actions (ou non) des communes en faveur de l'environnement.

Tableau n°48

| Prise en compte de l'environnement par les communes et acteurs des stations de haute altitude de Tarentaise | | | |
|---|---|----------------|--|
| | Charte de Développement Durable dans les Stations de Montagne | Norme ISO 1401 | Affichage sur les sites internet en faveur de l'environnement |
| Tignes | X | X | Audit énergétique |
| Val d'Isère | X | X | Save Your Logo : Fond pour la biodiversité Fondation Val d'Isère pour l'environnement et le patrimoine Val d'Isère Blanche |
| Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs | X | X | |
| Peisey-Nancroix | | X | |
| Macôt-La-Plagne | X | X | Guide pratique sur le tri des déchets |
| Aime | | X | |
| Bellentre | X | X | |
| Champagny-en-Vanoise | | X | |
| Saint-Bon-Courchevel | X | X | |
| La Perrière | | X | |
| Les Allues | | X | |
| Saint-Martin-de-Belleville | x | X | Extinction de l'éclairage public Journée dédiée à l'environnement Sensibilisation au défi Famille Énergie Positif. |

Grâce au tableau n°48 on s'aperçoit que certaines stations (Tignes, Val d'Isère et Saint-Martin-de-Belleville) mettent en place des actions en faveur de l'environnement de manière plus prononcée que d'autres. À l'exception des Allues, les communes supportant le gros des domaines skiables sont signataires de la Charte de Développement Durable. Quant aux « satellites », seule la commune de Bellentre y a adhéré. Concernant la norme ISO 1401, toutes les entreprises de remontées mécaniques répondent au cahier des charges.

Le dernier point que nous avons analysé pour savoir s'il était discriminant entre les stations est celui des représentations vis-à-vis des vulnérabilités perçues par les acteurs. Cependant là encore, ces éléments ne sont pas discriminants puisque l'ensemble des interviewés perçoit le renouvellement de la clientèle comme une vulnérabilité, tout comme ils perçoivent les problématiques de crises économique.

Au final, nous avons des stations avec un modèle économique assez semblable (fréquentation, CA des entreprises de remontées mécaniques), un travail d'adéquation aux normes similaire et un positionnement des enquêtés commun. Nous percevons néanmoins quelques différences:

- 1- La volonté de développer l'été.
- 2- Les quelques infrastructures héritées des JO de 1992.
- 3- Le positionnement haut de gamme.

Ces différences se constatent sur de faibles amplitudes, elles restent en marge par rapport au cœur même de l'activité des sports d'hiver. En termes de vulnérabilité face aux changements climatiques, les stations de haute altitude connaissent des conditions similaires. Par contre, suivant le type de clientèle présente dans les stations, les vulnérabilités liées à la fréquentation touristique ne sont pas forcément équivalentes. En effet, la station de Courchevel a une forte clientèle russe : les professionnels du tourisme doivent se poser des questions sur la pérennité de cette clientèle au vu du contexte économique et géopolitique de ce pays.

L'homogénéité des stations de haute altitude de Tarentaise permet de valider le fait d'avoir envisagé la question de la durabilité non seulement à l'échelle des stations mais aussi à l'échelle de la vallée, malgré le fait que les acteurs ne s'y projettent pas. Nous en revenons donc à la notion d'a-territorialité, de destinations touristiques hivernales coupées de leur territoire support. Nous avons montré dans ce travail que la problématique d'un fonctionnement économique et organisationnel hors sol n'est pas récente, cependant ce sont les aspects territoriaux qui ont été très peu traités.

Perspectives d'évolution des stations et nouvelles questions de recherche

Pour terminer cet essai de classification, nous souhaitons questionner des pistes d'évolution possibles de ces stations. Celle que nous voyons se dessiner sous nos yeux ne va pas dans le sens d'une adaptation aux changements climatiques mais d'un renforcement toujours plus important de la spécialisation des stations dans le tourisme hivernal. Dans cette optique, qui semble clairement être celle choisie par les acteurs des stations de haute altitude de Tarentaise, ce sont la rationalisation des équipements de remontées mécaniques vers des gros porteurs (télécabines) et la mise en place systématique de technologies permettant la production de neige de culture qui priment. L'immobilier touristique vise clairement une montée en gamme à destination des clientèles aisées internationales, venant majoritairement de pays émergents. En termes d'offre touristique, c'est le récréatif, à travers le festif et le ludique, qui va continuer à être développé. Or l'ensemble de ces éléments a des coûts de fonctionnement et demande des investissements extrêmement importants, ce qui imposera aux communes supports de stations de toujours plus s'endetter. En raison de la pression foncière, les saisonniers et les résidents permanents seront amenés à ne plus

vivre en station, mais dans les hameaux plus bas en altitude ou dans la vallée. Cette spécialisation dans le tourisme hivernal aboutira d'ici 15 à 20 ans à la création d'un domaine skiable de Tarentaise, si l'enneigement le permet. Nous ne pensons pas que le maintien de la logique de marque de chaque station puisse tenir face aux problématiques économiques et climatiques futures. Pour ce qui est d'une projection plus lointaine, nous ne nous faisons aucune illusion sur le départ des grands groupes internationaux des stations de Tarentaise si le modèle perd en rentabilité. Un scénario où le ski deviendrait une activité annexe au même titre que les balades en raquette ou le parapente ne nous semble pas envisageable à l'échelle de 15 ou 20 ans, les sports d'hiver sont d'une rentabilité telle qu'aucun acteur ne souhaite envisager leur diminution.

La poursuite de cette recherche pourrait approfondir deux grands pôles, qui sont également les limites de ce travail. Le premier est l'étude des actions d'adaptation hors des institutions politiques afin de mettre en avant l'émergence des initiatives locales. De la même manière, une étude économique spécifique sur l'importance des sports d'hiver dans la vallée de la Tarentaise permettrait une réelle prise de conscience de la part de l'ensemble des acteurs de la dépendance de la vallée à cette activité.

Nous avons présenté une étude sur un territoire ; même si celui-ci revêt plusieurs réalités, c'est un contexte très spécifique. Il est important de tester ces hypothèses sur d'autres territoires touristiques (de montagne mais également du littoral), afin de bien mettre en exergue ce qui relève du commun et ce qui relève du spécifique. Nous souhaitons continuer à travailler sur des trajectoires territoriales à l'intersection entre les évolutions sociétales et climatiques, puisque l'adaptation aux changements climatiques ne peut être mise en place sans cette compréhension globale des enjeux. Les conséquences des changements climatiques seront de plus en plus visibles, obligeant la compréhension des phénomènes spatiaux et sociétaux afin d'y faire face. La construction politique du climat devient de plus en plus prégnante dans la planification territoriale, ainsi que dans le monde économique, il semble nécessaire de suivre son institutionnalisation, sa technicisation et sa marchandisation. La problématique climatique comme touristique porte en elle une analyse multiscale et transversale, poussant à une réflexion globale.

Bibliographie

A

- Achin C., George-Marcelpoil E., 2013, « *Sorties de piste pour la performance touristique des stations de sports d'hiver* », *Tourisme et Territoires* 3, pp67 -92
- Actes de la conférence-débat, 2004, *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?*, Université de Savoie, Facim, p230
- Adger W.N., 2003, « *Social Capital, Collective Action, and Adaptation to climate Change* », *Economic Geography* 79-4, pp387-404
- Adger, W.N., S. Agrawala, M.M.Q. Mirza, C. Conde, K. O'Brien, J. Pulhin, R. Pulwarty, B. Smit and K. Takahashi, 2007, "*Assessment of adaptation practices, options, constraints and capacity. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*". In Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson (eds.), Cambridge University Press, Cambridge, UK, pp717-743.
- Adger W. N., Dessai S., Goulden M., Hulme M., Lorenzoni I., Nelson D.R., Naess L.O., Wolf J., Wreford A., 2009, « *Are there social limits to adaptation to climate change?* » *Climatic Change* 93, pp335–354
- Amourous C., 2000, "*L'implantation du ski dans les Alpes françaises : la tradition étayage de la modernité*", *Revue de géographie alpine*, n° 3, pp. 9-19
- Arcuset, L., 2009, « *Logique touristiques en montagne : Quelles évolutions possibles vers la durabilité ? Le cas de la station de Valloir* », *Revue de géographie alpine* n° 93-3, p11
- Arnaud, D., 1975, « *La neige empoisonnée...* », Moreau, A. (ed.) *Nuisance*, Paris, p299
- Ascher F., 2008, « *Effet de serre, changement climatique et capitalisme cleantech* », *Esprit* Février 2008, pp150-164
- Aubert F., Dissart J.C., Lépicier D., 2009, « *Facteur de localisation de l'emploi résidentiel en France* », *ASRLDLF* juillet 2009, p27

B

- Bacqué M.H., Sintomer Y., 2001, « *Gestion de proximité et démocratie participative* », *Les Annales de la recherche urbaine* n° 90, pp 148-155

- Balseinte R., 1958, "*Les stations de sports d'hiver en France*", Revue de géographie alpine, vol. XLVI, pp. 129-181.
- Balseinte R., 1977, "*Le nouveau classement typologique des stations de sports d'hiver*", Aménagement et montagne, n° 8, pp. 32-38
- Baudillard J., 1986, « *La société de consommation* », Folio Essai, p320
- Bauman Z, 2010, « *Guerre d'entropie négative* », Entropia n°8, pp96-107
- Bauman Z, 2013, *La vie liquide*, Pluriel, 251 pages
- Barbier R., Larrue C., 2011, « *Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape* », Participations, 2011/1 n°1, pp67-104.
- Barroca B., Serre D., Youssef D., 2012, « *Le concept de résilience à l'épreuve du génie urbain* », Vertigo Vol12 n°2, p16
- Beaurain C., Longuépée J., 2006, « *Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du risque d'inondation* », Développement durable et territoires Dossier 7, p16
- Becerra S., 2012, « *Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme contemporain* », Vertigo Vol 12 n°1, p28
- Berdoulay V., Soubeyran O., 2012, « *Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux* », l'espace géographique Tome 41, pp169-180
- Beck U, 2008, « *La société du risque. Sur la Voie d'une autre modernité* », champs essais, Manchecourt, p521
- Berque A., 2009, « *Écoumène : Introduction à l'étude des milieux humains*, » édition Belin, Espagne, p402
- Bensahel L., Donsimoni M., 2001, « *Le tourisme, facteur de développement local* », PUG, coll. collection "Débats", Grenoble, 109 p
- Bertrand F., Rocher L., 2007, « *Le changement climatique révélateur des vulnérabilités territoriales ? Action Publique locale et perceptions des inégalités écologiques* ». Rapport final du programme de recherche Politiques territoriales et développement durable, p148
- Bertrand F. (Coord.), 2008, « *L'Adaptation au changement climatique : Les défis d'une approche intégrée pour les territoires* », Rapport final pour le Programme Gestion et Impacts du changement climatique APR 2008, p 148
- Bertrand F., Rocher L., 2011, « *L'intégration du changement climatique dans l'action publique locale, facteur de renouvellement du développement urbain durable ?* ». Beal V., Gauthier M., Pinson G., Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des Sciences sociales, Presse universitaires de Saint Etienne, pp.385-403

- Bertrand F., Richard E., 2012, « *Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques : entre maintien des logiques de développement et renforcement des coopérations entre territoires* », *Territoire en mouvement* 14-15, pp 138-153
- Bertrand F., Rocher L. (dir), 2013, « *Les territoires face aux changements climatiques. Une première génération d'initiatives locales* », Eco Polis P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, p269
- Berrang-Ford L., Ford James D., Paterson J., 2011, « *Are we adapting to climate change?* », *Global Environmental Change* n°21, pp25–33
- Besse J.M., « *Le postmodernisme et la géographie. Éléments pour un débat* », *L'Espace géographique*, 2004/1 tome 33, p. 1-5.
- BiesbroekRobbert G., Swart Rob J., Carter Timothy R., Cowan C., THenrichsT.,Hanna MelaH., MorecroftMichael D., Rey D., 2010, « *Europe adapts to climate change: Comparing National Adaptation Strategies* », *Global Environmental Change* 20, pp440–450
- Boujrouf S., Bruston M., Duhamel P., Knafou R., Sacareau I., 1998, « *Les conditions de la mise en tourisme de la haute montagne et ses effets sur le territoire. L'apport d'une comparaison entre le Haut-Atlas et le Népal mise en perspective à l'aide du précédent alpin (exemple du massif du Mont-Blanc)* », *Revue de géographie alpine*, Tome 86 N°1. pp. 67-82.
- Bonnefoy-Claudet L., 2011, « *Les effets de la thématization du lieu sur l'expérience vécue par le consommateur : un double approche cognitive et expérientielle* », thèse de l'université de Grenoble en science de gestion, p352
- Bouneau C., 2007, « *La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980* », *Entreprises et histoire* n° 47, pp 93-108
- Bourdeau, P., 2009, « *De l'après-ski à l'après tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexion à partir du cas français* », *Revue de géographie alpine* 93-3, p10
- Bourdeau P., 2003, « *Territoires du hors-quotidien - Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines - Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature* », Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, p269
- BourdeauP, (dir)., 2007, « *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle?* » Paris : Hermès -Lavoisier, p250
- Bourdeau P., 2007, « *L'après-ski a commencé* » in Bourdeau Ph. « *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle?* », Cachan : Hermès-Lavoisier, pp207-231.
- Bourdeau,P., 2008, « *Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne Une approche à partir du cas français* » *Revue de recherche en tourisme* 27-2, pp23-30

- Bourdeau P., Berthelot L., 2008. "Tourisme et Décroissance : de la critique à l'utopie ?", First international conference on Economic De-growth for Ecological Sustainability and Social Equity. Paris : April 18-19th 2008, pp78-86.
- Bourg D., Hess G., 2010, « *La géo-ingénierie : réduction, adaptation et scénario du désespoir* », *Natures Sciences Sociétés* 18, pp298–304
- Boudieres V., E. Marcelpoil E., 2005 « *Les remontées mécaniques : Quelle place dans la genèse et l'évolution des stations de montagne, colloque : objectifs, méthodes, résultats et enjeux des observations socio-économique et environnementaux des infrastructures linéaires* » Paris, 17 et 18 mars.
- Boutaud A., 2010, « *L'emprunte écologique des villes* », *Entropia* n°8, pp68-80
- Bozon P., 1986, « *Maurienne et Tarentaise, les destinées des hautes Vallées de Savoie* », *Cahiers des Alpes*, Saint Jean de Maurienne, p258
- Boyer M., 2002, « *Comment étudier le tourisme ?* », *Ethnologie française* 3/2002 (Vol. 32), pp393-404.
- Broggio C., 1997, « *Montagne et développement territorial : de l'autodéveloppement au développement durable* », *L'information géographique*. Vol 61 n°4, pp. 160-174.
- Butler R.W., 1980, « *The concept of a tourism area cycle of evolution: implications for managements of resources* ». *Canadian geographer* XXIV 1, p8
- Bürki R., Elsasser H., Abegg B., Koenig U., 2005, « *Climate Change and Tourism in the Swiss Alps* », in *Tourism, recreation and climate change* », Hall C. Michael, Higham J., Channel view publications, 2005, pp. 155-163

C

- Callois J.M, 2010, « *Les relations sociales, frein ou moteur de la durabilité: Approche par la notion de rayon de confiance* », *Développement durable et territoire* Vol. 8, p14
- Camus S., 2010, « *Tourisme durable. Une approche systémique* », *Revue management et avenir* n°34, pp253-269
- Carrière J.P., 2009, « *Les enjeux de l'économie "presentielle" pour la mise en œuvre de "projets de territoire" dans les espaces ruraux. Réflexions à partir d'expériences françaises* », *Analele Universităţii din Oradea, Seria Geografie*, Tom XIX, pp17-26
- Carroué L., 2009, « *La Mondialisation : Genèse, acteurs et enjeux* », édition Bréal Baume-les-Dames, 2^e édition, p348
- Ceron J.P., Dubois, G., 2003, « *Tourisme et changement climatique. Une relation à double sens : Le cas de la France* », Première conférence sur le tourisme et le changement climatique, Djerba, p17

- Ceriani G., Coëffé V., Jean-Christophe Gay J.C., Knafou R., Stock M., Violer P., 2008, « *Conditions géographiques de l'individu contemporain. Une entrée par les mobilités touristiques.* »EspacesTemps.net, p33
- Chabert L., 1988, « *L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple rhonalpin* », Revue de géographie de Lyon. Vol. 63 n°4, pp. 206-211.
- Chaix, C., 2011, « *Impacts du changement climatique sur le tourisme Alpin* ». Projet Espace Alpin "climAlp Tour"
- Charles L., Le Treut H., 2006, « *Réchauffement climatique : de la recherche à l'engagement collectif* », Ecologie & politique n°33, pp13-19
- Charvolin F., 2012, « *L'affaire de la Vanoise et son analyste* », Revue d'histoire n°113, pp82-93.
- Chappis L., 2003, « *Ma montagne...du rêve à la réalité, 50 ans d'études d'urbanisme en montagne* », Facim Volume 1, Chambéry, p332
- Chevallier M., 1994, « *Les sports d'hiver, espaces et cultures ; généalogie culturelle des représentations et usages touristiques hivernaux en montagne* », thèse en géographie de Grenoble,
- Chevallier M., 1996, « *Paroles de modernité. Pour une relecture culturelle de la station de sports d'hiver* », Revue de géographie alpine Vol. Tome 84 N°3, pp29-39.
- Claval P., 1995, « *Le territoire dans la transition à la postmodernité* », Le territoire lien ou frontière, Paris 2-4 octobre, p14
- Climalptour, 2011, *Le changement climatique et son impact sur le tourisme* , » AlpinAlpinSpace
- Clivaz, C., 2010, « *Le tourisme suisse sur la voie du développement durable?* », in E., Marcelpoil, L. Bensahel, H. François (Eds), Développement durable des stations de sports d'hiver, Paris, L'Harmattan, pp. 79-88.
- Clivaz C., Nahrath S., Stock M., 2011, « *Le développement des stations touristiques dans le champ touristique mondial* », Mondes du tourisme • tourisme et mondialisation, pp276-286
- Collignon B., Staszak J.F., 2004, « *Que faire de la géographie postmoderniste ?* », L'Espace géographique
- Colombert M., Boudes P., « *Adaptation aux changements climatiques en milieu urbain et approche globale des trames vertes* », VertigO Hors-série 12, p10 tome 33, pp38-42
- Corneloup J., Bourdeau P., Mao P. 2004, « *Le marquage culturel des territoires touristiques de nature* », Revue de Géographie Alpine, n°92, pp. 11-22
- Cuartas P., 2011, « *L'échange postmoderne* », Sociétés n°112, pp69-75.

D

- D'Aquino P, 2002, « *Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante* », L'Espace géographique, tome 31 n°1, pp3-22.
- D'Aquino P., Seck Sidi M., 2011, « *Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire ?* », Géocarrefour. Vol. 76 n°3, 2001, pp233-239.
- Dauphiné A., Provitolo D., 2007, « *La résilience : un concept pour la gestion des risques* », annales de géographie VOL 2 n°654, pp115-125
- Damian M., 2014, « *La politique climatique change enfin de paradigme* », Economie appliquée, tome LXVII n°1, pp37-72
- Darbellay F., Clivaz C., Nahrath S., Stock M., 2001, « *Approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques Le capital touristique comme concept opératoire* », Mondes du tourisme n°4, pp36-48
- Davezies L, 2009, « *L'économie locale " résidentielle "* », Géographie économie Société 11, pp47-53
- Debarbieux B, Hervé G., 1987, « *Représentations spatiales et dénominations des territoires : l'inscription toponymique des aménagements touristiques récents dans les Alpes du Nord (Savoie)* », Revue de géographie alpine Tome 75 N°2, pp171-182.
- Debarbieux B, 2001 « *Les montagnes: représentations et constructions culturelles* », in Les montagnes : discours et enjeux géographiques, VEYRET Y. (dir.), Paris, p14
- Debarbieux, B., Del Biaggio C., Petite M., 2008, « *Spatialités et territorialités du tourisme. Dialectique du flux et de l'ancrage dans les Alpes* ». Civilisation n°58, pp75-89
- Debarbieux, B., 2012, « *Tourisme, imaginaire et identités: Inverser le point de vue.* », revue internationale interdisciplinaire de tourisme n°1, pp. 14
- D'Ercole R., Thouret J.C., Dollfus O., Aste J.P., 1994, « *Les vulnérabilité des sociétés et des espaces urbanisés. Concepts ; typologie, mode d'analyse* », Revue de Géographie Alpine n°82, pp87-93
- Delaperrière M., 2002, « *Peut-on échapper à la postmodernité ?* », Sociétés n°112, pp27-37
- Delorme F., 2014, « *Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne* », In Situ n°24, p13
- Delorme F., 2014, « *Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne* », In Situ 24, p13
- Deperst, F., 1997, « *Enquête sur le tourisme de masse : L'écologie face au territoire* », Belin, Paris, p207
- Di Méo G., 1990, « *De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe* », Espace géographique. Tome 19-20 n°4, pp. 359-373.

- Dissart J.C., 2012, « *Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne : Etude de cas sur l'Oisans* », Revue de Géographie Alpine 100-2, p10
- Droin D., *Petite histoire de la Plagne en dix stations*, 1999, la Fontaine de Siloé, Ardèche, 266p
- DuboeufT., 2006, « *Pouvoir local et stratégies foncières en stations de montagne françaises : quelle durabilité du développement touristique local et quels enjeux pour la gouvernance ?* » Revue de géographie alpine Tome 91 n°1, pp. pp 33-41
- Dubois G., Ceron J.P., 2003, « *Construire et communiquer les indicateurs de développement durable. Retour sur quelques expériences dans le domaine du tourisme* », SFE_09012004, p12
- Dubois G., CeronJ.P.,2006a, « *Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme* », Rapport final étude exploratoire en vue d'un programme de recherche TEC Conseil, p131
- Dubois G,Ceron J.C., 2006b, « *Changement climatique et tourisme Une question de temps* », Espace Vol 242, pp 48-53
- Dubois G, Ceron J.P., 2009, *Le monde est à nous ? Analyse socio-économique des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements de tourisme et de loisirs* », programme de recherche "gestion et impacts du changement climatique, p178
- Dubois G., 2011« *Tourisme en automobile chronique d'un déclin qui ne semble pas annoncé* », Cahier Espaces 108, pp16-20
- Dubois G, 2012, « *Adapter le tourisme en bouleversant la culture du voyage* », La jaune et La rouge, pp22-24
- Duhamel P., 2013, « *Le tourisme, Lecture géographique* », Documentation Française, p62
- Duhamel P. et Sacareau I. - *Le tourisme dans le monde*, Paris, Colin, coll. Prépás, 1998
- Du Cluzeau C.O., 2009, « *Culture, tourisme et développement, les enjeux d'une rencontre* », Harmattant, p. 271
- Dumas A.,1971, « *Les modèles de développement* », Tiers-Monde tome 12 n°46. pp. 279-301.
- Dupuis J., Knoepfel P., 2011, « *Les barrières à la mise en œuvre l'adaptation ment des politiques d'adaptation au changement climatique : le cas de la Suisse* », SwissPolitical Science Review, 17(2), pp188-219
- Duplessy J.C., 2001, « *État des connaissances et incertitudes sur le changement climatique induit par les activités humaines* », Sciences de la Terre et des planètes 333, pp765-773
- Duval V, Magnan A , 2012, « *Ces îles qui pourraient disparaître* », Essaie le Pommier, p190

E

- Équipe MIT, 2002, « *Tourismes 1. Lieux communs* », Paris, Belin, p320
- Équipe MIT,2005, « *Tourismes 2. Moments de lieux* », Paris, Belin, p321

- Elsasser H., Messerli P., 2001, « *The Vulnerability of the Snow Industry in the Swiss Alps* », Mountain research and development Vol. 21.4, pp335-339
- Elissalde B., 2000, « *Géographie, temps et changement spatial, Espace géographique* ». Tome 29 n°3, pp224-236
- Esprit, 2008, « *le temps des catastrophes* », Mars-Avril 2008, p250 Evette L, Peyras L, François H, Gaucherand S, 2011, « *Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique* », Revue de Géographie Alpine 99-2, p12

F

- Fablet G., 2014, "*La croissance immobilière des stations de sports d'hiver en Tarentaise. Entre vulnérabilités conjoncturelles et dérèglements structurels* », Revue de Géographie Alpine 101-3, p13
- Fabry N., 2009, « *Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivité des territoires* », Revue internationale d'intelligence économique Vol 1, p. 55-66
- Fougnie S, 2006, « *La mutation contemporaine des stations balnéaires française : Tentative de modélisation de la station balnéaire intégrée. Etude des façades Atlantique, Manche et Mer du nord* », thèse de géographie Université de Nantes, p472
- Fougnie, S., 2008, « *L'intégration géographique comme mode d'interprétation de l'évolution des stations balnéaires* », Norois Vol. 206, pp73-89
- Ford J. D., Berrang-Ford L., Jaclyn Paterson J., 2011, « *A systematic review of observed climate change adaptation in developed nations* », Climatic Change n°106, pp327-336
- François H., 2007, « *De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station le cas des stations de moyenne montagne, périurbaines de Grenoble* », Thèse en aménagement de l'espace, université de Grenoble, p362
- François H., 2008, « *Durabilité des ressources territoriale et tourisme durable : Vers quelle convergence ?* », Géographie économie société Vol 10, pp 133-152
- François H., Marcelpoil E., 2008., « *Mutations touristiques, mutations foncières : vers un renouvellement des formes d'ancrage territorial des stations* », in Clarimont S., Vlès V. (dir) (2008), *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques*, Editions Afnor, pp. 177-195
- François H., Marcelpoil E., 2009., « *Développement durable des stations. Etat des lieux et perspectives* », Ingénierie, n°57-58, pp101-107
- François H., Frochot I., Marcelpoil E., et Kreziak D., 2011, « *De l'adéquation de la conception des stations des sports divers à la demande touristique contemporaine* », in *Tourisme et mondialisation*, Duhamel P. et B. Kadri B. (dir.), Espaces tourisme et loisirs, 460 p.

-François H, Marcelpoil E, 2012, « *Vallée de la Tarentaise : de l'invention du Plan neige à la constitution d'un milieu innovateur dans le domaine du tourisme d'hiver* », *histoire des Alpes* n°17, pp227-242

-Freitas(DE) C.R., Scott D., 2008, « *McBoyle G. « A second generation climate index for tourism (CIT): specification and verification* », *Int J Biometeorol* 52, pp399–407

-Frochot I. et Kreziak D., 2009, « *Etude de l'expérience touristique en stations de montagne Hiver et Été* », Etude réalisé pour Savoie Mont Blanc Tourisme, 24 p.

G

-Gauchon C., 1997, « *Anciennes remontées mécaniques dans les montagnes françaises : pour une géographie des friches touristiques* », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°3, pp.296-310

-Gauchon C., 2010, « *Sports d'hiver et tourisme durable : mythes et réalités* », in Marcelpoil E., Bensahel L., François H., *Développement durable des stations de sports d'hiver*, L'Harmattan, Paris, pp.63-72,

-Gerbaux F., Boudières V., Marcelpoil E., 2004, « *De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristique locaux : l'exemple de la station des Arcs* », *Ingénierie* n°37, pp 75-85

-Godard O., 2007, « *Climat et générations futures - Un examen critique du débat académique suscité par le Rapport Stern* », hal-00243059, p35

-Godard O., « *Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique était-il une manipulation grossière de la méthodologie économique ?* », *Revue d'économie politique* Vol. 117, pp475-506.

-Godard O., 2010, « *Cette ambiguë adaptation au changement climatique* », *Natures Sciences Sociétés* 18, pp287–297

-Gregory D., Johnston R., Géraldine Pratt G., J.Watts M., Whatmore S., 2009, « *The dictionary of human géographie* », 5th Edition, Wiley-Blackwell, p1052

-Guérin J.-P., Gumuchian H., 1977, « *Mythes, tourisme hivernal et aménagement de l'espace L'exemple de la station intégrée* », *Revue de Géographie Alpine* n°2, pp170-179

-Guérin J.-P., Gumuchian Hervé, Del Vigna C., 1977, « *Les mythologies de la montagne* », *étude comparée de deux corpus de textes publicitaires (application de la méthode AAAD 75)* » *Revue de géographie alpine.*, Tome 65 N°4. pp. 385-402.

-Guérin J.P., 1984, « *L'aménagement de la montagne : politiques, discours et production d'espaces dans les Alpes du Nord* », *Ophrys*, Gap, p 467

-Gwiazdzinski L., 2012, « *Temps et territoires : les pistes de l'hyperchronie* », in DATAR, 2012, "Des facteurs de changement 2", Territoires 2040 n°6, La Documentation française, p108

-Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.), 2007, « *La ressource territoriale* », EconomicaAnthropos, Paris, p252

-Grothmann T., Anthony Patt A., 2005, « *Adaptive capacity and humancognition:Theprocess of individualadaptation to climate change* », Global Environmental Change 15, pp199–213

H

-Hatt E., 2011, « *Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche micro territoriale des espaces publics – Les cas de Gourette et de Seignosse-Océan* », Université de Pau et des Pays de l'Adour, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, p664

-d'Hauteserre, A.M., « *L'altérité et le tourisme : Construction de soi et d'une identité sociale* », Espace populations et sociétés n°2, pp. 279-291

-Hamilton L.C., Rohall D.E., Brown B.C., Hayward G.F., Keim B.D., 2003, « *Warmingwinters and New hampshirelost Ski Areas* », International Journal of sociology and social Policy Vol 23 num 10, pp52-73

-HamiltonJacqueline M., MaddisonDavid J., TolRichard S.J., 2005, « *Climate change and international tourism: A simulation study*» Global Environmental Change n°15, pp253–266

-Hanin Y ;, 2010, « *Les dynamiques résidentielles comme facteur de développement territorial* », Acte du colloque CPDT 2009, pp23-33

-Harribey J.M., 2010, « *Éléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise* »,Revue Française de Socio-Économie, n° 6, pp 31-46.

-Harribey J.M., 2013, « *Marchandisation de la nature versus préservation du bien commun* », *Revue francophone du développement durable* n° 2, pp68-82

-Helion,2006, « *Transport par câble et sports d'hiver. Approche géographique de la dynamique territoriale du tourisme et des loisirs en espace montagnard* », collection EDYTEM Transport et Tourisme, pp 105-115

-Hourcade J.C., Fortin E., 2000, « *Impact économique des politiques climatiques : des controverses aux enjeux de coordination*», Économie internationale la revue du CEPIL n°82, p30

Hourcade J.C., 2002, « *Dans le labyrinthe de verre. La négociation sur l'effet de serre* »,Critiqueinternationale n° 15, pp 143-159.

J

-Jobert B., 2004, « *Une approche dialectique des politiques publiques* » *L'héritage de l'État en action* »,*Pôle Sud*, n° 21, pp 43-54.

-Jean Y., Martin V., 2009, « *La France : Aménager les territoires* », Armand Colin éditeur, Paris, 344p

J-uffé M, 2009, « *Adapter qui à quoi ? Quelle place pour l'homme dans la nature ?* », Annales des Mines-Responsabilité et environnement, Vol 4 n° 56, pp48-52

K

-Kaufman J.C, 2004, « *l'invention de soi Une théorie de l'identité* », Harmand Colin, p325 pages

-Kebir L., 2004, « *Ressource et développement : une approche institutionnelle et territoriale* », Thèse de science économiques, Université de Neuchâtel.

-Knafou R., 1978, « *Les stations intégrées de sport d'hiver des Alpes françaises* », Masson, 319 p.

-Knafou R., 1979, « *L'aménagement du territoire en économie libérale : l'exemple des stations intégrées de sports d'hiver dans les Alpes françaises.* », Espace géographique Tome 8 n°3, pp173-180.

-Knafou R., 1987, « *L'évolution récente de l'économie des sports d'hiver et de l'aménagement touristique de la montagne en France* », Revue de géographie alpine Tome 75 n°2., pp. 101-114.

-Knafou, R. 1991a, « *l'invention du lieu touristique : la passation d'un contrat et le surgissement simultané d'un nouveau territoire* » Revue de géographie alpine tome 79 numéro 4, pp. 11-19

-Knafou R., 1991b, « *La crise du tourisme dans les montagnes françaises. Un système qui a fait ses preuves et son temps* », Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°6, pp. 13-21

-Knafou R., Bruston M., Deprest F., Duhamel, P., Gay, J. C., Sacareau, I., 1997, « *Une approche géographique du tourisme* », Espace du tourisme 26(3), pp. p193-204

-Kreziak D., Frochot I., 2011, « *Co-construction de l'expérience touristique. Les stratégies des touristes en station de sports de sport d'hiver* », Décision Marketing n°64, p12

-Kukawka P., 1999, « *Les Jeux Olympiques d'hiver : enjeux et perspectives. Grenoble 1968 - Nagano 1998* », Revue de géographie alpine, Tome 87 n°1, pp. 99-104

L

-La Branche S.(cord.), 2010, « *Le changement climatique, Du méta-risque à la méta-gouvernance* », SDR série Innovation, 219p

-Lacassagne M.F. et al., 2006, « *La représentation sociale du sport : vision d'étudiants sportifs et non-sportifs* », Movement et Sport Sciences n° 58, pp117-134

-Lachapelle R., 2001, « *Deux décennies de concertation, le partenariat en développement local à Sorel* », Nouvelles pratiques sociales vol. 14 n° 1, pp 48-63

-Lagane J., Angela Barthes A., 2004, « *Pratiques de médiation et diagnostic territorial : quelles représentations pour les acteurs du développement durable local en moyenne montagne (le cas du Pays Dignois)* », Archive ouverte hal sic 00000993, p16

-Lallau B., 2011, « *La résilience, moyen et fin d'un développement durable ?* », Éthique et économique 8-1, pp169-185

- Lamara, H. 2009, « *Les deux piliers de la construction territoriale : Coordination des acteurs et ressources territoriales* », Développement durable et territoire Vol. 8208, p17
- Lammel A., Dugas E., Guillen Gutierrez E., 2012, « *L'apport de la psychologie cognitive à l'étude de l'adaptation aux changements climatiques : la notion de vulnérabilité cognitive* », VertigO Vol 12 n°1, p16
- Laplante M., 1997, « *L'expérience touristique contemporaine Fondements sociaux et culturels* », Presse universitaire du Québec, p189
- Laperche B., Uzunidis D., 2011, « *Crise, innovation et renouveau des territoires : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution* », Innovations, Vol 2 n°35, p. 159-182
- Larique B., 2006, « *Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890-1940)* », Flux n° 63-64, pp7-19.
- Laslaz L., 2005, "*Les espaces protégés et la notion de ressource territoriale : le cas des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour)*", La notion de ressource territoriale, 14-5 octobre, Le Pradel (Mirabel - 07), p7
- Laslaz L., 2009« *L'exclusion des glaciers des zones centrales des Parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins et leur équipement pour le ski d'été* », collection EDYTEM n°8 cahier de la géographie, pp205-220
- Lazoto-Giotart, J.P. 2008, *Géographie du tourisme: De l'espace consommé à l'espace maîtrisé* », Pearson Education, p336
- Lebrun A.M., 2005, « *Les expériences recherchées au cœur des attentes des touristes* », La lettre de l'OCIM n°101, pp12-17.
- Lecocq F., Hourcad J.C., 2004, « *Le taux d'actualisation contre le principe de précaution? Leçons à partir du cas des politiques climatiques*», L'Actualité économique vol. 80 n° 1, pp41-65
- Leducq D. et Bruno Lusso B., 2007, « *Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale* », cybergéo ; *European journal of géographie* », Espace Société et Territoire 521, p21
- Lejoux P, 2007, « *Des temporalités de la production aux temporalités de la consommation : l'enjeu des mobilités touristiques locales* », Espace population société 2-3, pp 285-297
- Le Moine J.L., 1998, « *Modéliser et comprendre les comportements socio-économique. Une question pragmatique* », in Psychologie économique, théorie et applications, Edition Economica, Paris, pp317-337
- « *Le post modernisme en géographie* », l'espace géographique Vol. 1 tome 33, pp 6-37
- Lévesque B., 1999, « *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement* », Cahiers du CRISES Collection «WorkingPapers »Études théoriques n°ET9905, p19

- Levratto N., Clemenceau I., 2005, « *Elaboration d'un indice de vulnérabilité socio-économique d'un littoral : une application au cas de la région Corse* », Vertigo Vol. 6 n°3, p17
- Levy J., Lussault M., 2003, « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* », Belin, Paris, 1033 p
- Loubier J.C., 2004, « *Perception et simulation du changement climatique sur l'économie du ski et la biodiversité (Savoie-Haute Savoie)* », Thèse de géographie, université de Grenoble, 2004, p298
- Loubier J.-C., 2007, « *Le changement climatique comme facteur de mutation des pratiques sportives de masse* », In: Les sports d'hivers en mutation : Crise ou révolution géoculturelle PHILIPPE BOURDEAU (ed) . Hermès science, p300
- Loubier J.C., 2010, « *Changement climatique et sport d'hiver* », in Les pratiques sportives de montagne, levier du développement durable: DURAND N., BRASSEUR G.(ed), Presses Universitaires du Sport
- Lyon-Caen J.-F., 1996, "*Courchevel 1850 : la "super station" des Alpes françaises - L'invention d'une nouvelle pensée pour l'urbanisme et l'architecture en montagne*", Revue de géographie alpine, n° 3, pp. 51-69.
- Lyotard J.F.,1979, « *La condition postmoderne* », collection "critique ", France, p110

M

- Macchiavelli A., 2009, « *Le Tourisme Alpin* », Revue de Géographie Alpine Tome 97 n°1, p84-96
- Magnan A.,2005, «*La vulnérabilité des territoires littoraux au changement climatique: Mise au point conceptuelle et facteurs d'influence. Hypothèse de recherche* », IDDRI Analyse n°01 Changement climatique, p29
- Magnan A., 2009, « *Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique* », Vertigo Vol 9 n°3, p20
- Magnan A., 2010, « *Questions de recherche autour de l'adaptation au changement climatique* », Natures Sciences Sociétés 18, pp329–333
- Magnan A., 2012, « *Evaluer ex-ante la pertinence de projet locaux d'adaptation au changement climatique* », Vertigo Vol 12 n°3, p18
- Magnan A et al.,2012 ? « *Reconstituer les « trajectoires de vulnérabilité » pour penser différemment l'adaptation au changement climatique* »,Natures Sciences Sociétés Vol 20, pp82-91.
- Magnan A., 2013a, « *Eviter la maladaptation au changement climatique* », IDDRI Climat SciencesPo, Policy Brief N°08/13, p4
- Magnan A., 2013b, *Changement climatique : tous vulnérable ?*, édition d'ULM, Paris, p66
- Maingault P.,2006, « *Une croissance économique écologiquement soutenable est-elle possible ?* », Ecologie & politique n°32, p. 121-139.

- Marc M., 2011, Le dérèglement climatique. « *Analyse de ses représentations et pratiques dans les stations de sports d'hiver des Pyrénées Orientales* ». Thèse de géographie de l'université de Grenoble, p320
- Marc M., 2013, « *Les changements climatiques entre réalité et leurre : leurs représentations sociales auprès des acteurs touristiques en station de sports d'hiver* », *Geographia Napocensis Anul VII*, Nr. 1, p6
- Marcelpoil E., 2003, « *Les systèmes d'acteurs dans les stations* », in Actes du colloque Perspectives pour un nouveau siècle de sports d'hiver. Colloque des 9 et 10 décembre 2002, Courchevel, Facim.
- Marcelpoil E., 2005, « *Activités économiques et ancrage territoriale : le cas des stations de montagne* », Appel à projet thématique prioritaire 2003-2005, Année3, Rhône Alpes, p30
- Marcelpoil E., François H, Billet S, Bonfort T., Duvillard S., Anne Sgard A., Ziotti-Herrera C., 2006, « *Nouvelles pratiques en zones de montagne : Vers un renouvellement des pratiques de gestion foncière* », Appel d'offre-Direction du Tourisme Hausse du foncier et de l'immobilier, quels enjeux autour du tourisme, p72
- Marcelpoil E., François H., 2006a, « *Les stations de montagne en reconversion* », *POUR* n° 191, pp50-55
- Marcelpoil E., Boudières V. 2006b. « *Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité* », Développement durable et territoires dossier 7, p19
- Marcelpoil E., Langlois L., 2006c, « *Protection de l'environnement et développement touristique en station : du conflit à l'organisation des proximités* », Développement durable et territoires dossier 7, p13
- Marcelpoil E., 2007a, « *Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne* », in Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?, Bourdeau P. (Eds), Éditions Hermès-Lavoisier Paris, Ch 12, pp161-172
- Marcelpoil E., Bensahel L., Vlès V., 2007b, « *Gouvernance des territoires touristique : l'économie confrontée à l'urgence de la gestion urbaine et sociale* », ASRDLF 11-12 et 13 juillet 2007, les dynamiques territoriales : débat et enjeux entre les différents approches disciplinaires, p17
- Marcelpoil E. et François H., 2008a, « *Les processus d'articulation des proximités dans les territoires touristiques. L'exemple des stations de montagne* », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 179-191.
- Marcelpoil E., V.Boudières., 2008b, « *Climat change and mountaintouristicterritoriesvulnerability : an endogenousreading* », Conférence Managing Alpin Futur, Innsbruck,
- Marcelpoil E., François H., 2010a, « *Territoire de montagne et développement durable*, in Développement durable et territoire, Chap 20, Vol. 517, pp253-264

- Marcelpoil E., Bensahel-perrin L., Francois H., 2010b, « *Les stations de sports d'hiver face au développement durable. Etat des lieux et perspectives* », L'Harmattan, Paris
- Marcelpoil E., 2013a, « *Stations de sports d'hiver : d'une logique de filière à l'approche par clusters* », *Revue espaces*, n° 312, pp52-59.
- Marcelpoil E, 2013b, « *De la construction à la gestion des stations. L'émergence de logique de groupe dans la vallée de la Tarentaise* », *Revue de géographie Alpine* 100-3,p10
- Marnezy A., Gauchon C., 2006, *Les domaines skiables reliés dans les Alpes Française* », Collection EDYTEM, Cahier de géographie n°4, pp115-125
- Marsat, J.B. ; Pitarch, M.D. ; Mamdy, J.F. ; Perez, M.D. ; Buciega, A., 2004, « *L'intégration du tourisme dans les territoires d'accueil : un potentiel pour le développement durable* », 1ères rencontres Franco-espagnoles du tourisme, communication à un congrès, p18
- Ménières M.A., Maréchal C., 2010 , « *Climat passés, passage de l'homme, climat futur : repères essentiels* », SCEREN CRDP Collection scientifique, France, p366
- Mérenne-Schoumaker B., 2008, « *Géographie des services et des commerces* », P.U.Rennes, p255
- Mériaudeau R., 1976, « *Contribution à une réflexion sur la politique d'aménagement de la montagne, à partir de l'évolution démographique de la zone de montagne française (Corse exclue) entre 1962 et 1975* », *Revue de géographie alpine* Tome 64 n°4. pp449-481
- Micheletto M., Novarina G., 2002, « *La montagne vue par les urbanistes (les années 1930-1940)* », *Revue de Géographie Alpine*Tome 90 n°4, pp33-47
- Mieczkowski Z., 1985, « *The tourismclimatic index: Amethod of evaluating worldclimates for tourism* », *The Canadian Geographer* 29 n°3, pp220-33
- Mignotte A., 2010, « *Le tourisme durable à l'échelle des Alpes : quelle place pour les stations de montagne* »in *Développement durable des stations de sports d'hiver*, Marcelpoil E., Bensahell., François H. (Eds), L'Harmattan, Paris
- Miossec, J.M., 1977, « *Un modèle de l'espace touristique* », *Espace Géographique* Vol. 1, pp41-48
- Morin E., « *La voie, Pour l'avenir de l'humanité* », Pluriel, Espagne, p313
- Morales Y., "*Une Histoire culturelle des sports d'hiver - Le Jura français des origines aux années trente*" - *Espaces et Temps du Sport*, Editions L'Harmattan, Paris, 2007, p39
- Müller H., Weber F., Thalmann E., 2007, « *Tourisme* », in *Les changements climatiques et la Suisse en 2050, rapport pour l'Organe Consultatif sur les Changements Climatique*, pp80-94

N

-Noailles M., «La construction d'une économie touristique sur la côte aquitaine sous la Vème république (1958-1988)»; *Sud-Ouest Européen*, n°29, 2010, p 37-42

O

-Olivero B., Dufour D., Luu P, 2010, « *Déterminant de la performance durable dans les stations de ski* », N°22. Julio. Ano XIII, pp112-133

-Onde H.,1942, « *La nature du peuplement en Maurienne et en Tarentaise. — Les hommes et les types humains (suite)* », Revue de géographie alpine Tome 30 n°1, pp. 51-123.

P

Paccard P., « Réchauffement climatique et ressource neige en domaines skiables. Neige et glace de montagne : Reconstitution, dynamique, pratiques », Collection EDYTEM Cahiers de Géographie n°8, pp.181-192

-Paccard P., 2010, « *Gestion durable de l'eau en montagne : le cas de la production de neige en stations de sports d'hiver* », Thèse de doctorat de géographie, Université de Savoie, p536

-Paccard P., Peyrache-Gadeau V. et Chanron J., 2011, « *La ressource neige : enjeux et adaptation des stations françaises face au Changement climatique* », in La ressource montagne : entre potentialités et contraintes, Antoine J.M. et Milian J. (Ed.), L'harmattan, Paris, pp87-121

-Pagand B., 1996, « *Les stations de loisirs en montagne. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? Vingt ans des débats de professionnels de l'aménagement* », Revue de Géographie Alpine Tome 84 n°3, pp11-27

-Pearce D., 1993, « *Géographie du tourisme* », Nathan, Paris, p351

-Pecqueur B., 2004a, « *Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire* », Revue Géographie et Culture n°49, pp71-86

-Pecqueur, B. 2007b, « *Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : Les cas de l'agglomération Grenobloise* », Cairn Info Vol. 7, pp. 255-268

-Perret, J., 1992, « *Le développement touristique local, les stations de sport d'hiver* », Cemagref, p338

-Peretti-Watel P., Hammer B., 2006, « *Les représentations profanes de l'effet de serre* », Natures Sciences Sociétés, Vol. 14, pp353-364

-Peyrache-Gadeau V., 2003, « *Le développement durable des territoires de montagne : Un objet de concertation sur le devenir des stations touristiques ?* » communication au XXXI^{ème} colloque de l'ASRDLF, Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales,

-Peyrache-Gadeau V., Pecqueur B., 2004, « *Les ressources patrimoniales : une modalité de valorisation par les milieux innovateurs de ressources spécifiques latentes ou existantes* », in Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, R. Camagni, D. Maillat et A. Matteaccioli (dir.), Inst. de Recherches Economiques et Régionales, Neuchâtel, Editions EDES, p. 71-90.

-Peyrache-Gadeau V., 2006, "*La dimension environnementale de la ressource territoriale : Paysages et vulnérabilité des destinations touristiques de montagne*", Cinquièmes journées de la proximité, 28-30 juin, Bordeaux, <http://beagle.u-bordeaux4.fr/conf2006/viewpaper.php?id=149>, 15 p

-Peyrache-Gadeau V., 2007, « *Modes de spécification et Vulnérabilités des territoires touristiques* », Programme de recherche : L'avenir du tourisme et des territoires de montagne. Enjeux et perspectives, p 83

-Pialat G., 1970, "*Urbaniser la montagne ?*" Urbanisme, n° 116, pp. 16-18.

Pigeon P., 2007, « *L'environnement au défi de l'urbanisme* », Presses Universitaires de Rennes, Bonchamps-Lès-Laval, p180

-Piquerey L., 2012, « *Entre fermeture et visibilité : la ségrégation et l'entre soi dans les stations de sports d'hiver en Savoie et en Haute-Savoie* », Mém. Master 2 Recherche, Université de Savoie, p109

-Préau P., 1968a, « *Essai d'une typologie des stations de sports d'hiver dans les Alpes du Nord* », Revue de géographie alpine Tome 56 n° 1, pp. 127-140.

-Préau P., 1970b, "*Principes d'analyse des sites en montagne*", Urbanisme n° 116, pp. 21-25

Préau P., 1982c, "*Tourisme et urbanisation : le cas de la Savoie*", Revue de géographie alpine vol.1et 2LVXX, pp. 137-151.

-Pronovoat G., 2008, « *Les sciences du tourisme en quête de légitimité* », Téoros27-1, p8

Q

Quenault B, 2013, « *Retour critique sur la mobilisation du concept de résilience en lien avec l'adaptation des systèmes urbains au changement climatique* », Echo-géo avril-Juin n°24, p16

R

-Rebotier J., 2014, « *Adaptations aux changement environnementaux et territoires.* » in Sud-Ouest Europeen, Presses Universitaires du Mirail, Adaptation aux changements environnementaux et territoires, 37, pp.5-14.

-Rech Y., Mounet J.P., Briot M., 2009, « *L'innovation dans les sports de nature: L'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver* », Espace et société Vol. 136, pp. 157-171

-Reffay A., 1975, « *Alpages et stations de sports d'hiver à l'Est de l'X tarin* », Revue de géographie alpine, Tome 63 N°1. pp51-76

- Révil P., 2002, « *L'Anarchitecte. Laurent Chappis, rebelle de l'or blanc* », Editions Guérin, Chamonix, p228
- Révil P., Helle R., 2003, « *Les pionniers de l'or blanc* », Editions Glénat, Grenoble, p200
- Rey-Valette H., Sébastien Roussel S., 2006, « *L'évaluation des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable* », Développement durable et territoires dossier 8, p17
- Richard D., George-Marcellepoil E., Boudière V., 2010, « *Changement climatique et développement des territoires de montagnes : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ?* », revue de géographie alpine vol 98 n°4, p13
- Richard E., 2014, « *L'action publique territoriale face au défi de l'adaptation : déterminants et effets de la prise en compte des changements climatiques à l'échelle régionale* », Hors-série 20, p17
- Rousseau S., Zuindeau B., 2007, « *Théorie de la régulation et développement durable* », Revue de la Régulation 1, p19
- Rousset N., 2012, « *Economie du changement climatique. Des politiques d'atténuation aux politiques d'adaptation* », thèse d'économie soutenue le 20/12/2012, université de Grenoble, p307
- Rudaz, G. 2002, « *Réflexion sur l'identité d'une station de sports d'hiver en montagne: Crans-montana (Valais, Suisse)* », .Revue de géographie alpine Tome 90 n°4, pp101-107
- Rudaz, G. 2009, « *Recompositions territoriales et gouvernance des régions de montagne* », Revue de géographie alpine vol 97 n°2, pp 19-26
- Rudolf F., 2012, « *La réception territoriale du changement climatique ou comment le changement climatique contribue à l'émergence de territoire et de politique climatique spécifique* », vertigo hors série 12, p10
- Rufat S, 2007a, « *L'estimation de la vulnérabilité urbaine, un outil pour la gestion des risques. Approche à partir du cas de l'agglomération Lyonnaise* », Géocarrefour 82/1-2, p16
- Rufat S, 2011b, « *critique de la résilience pure* », hal-00693162, version 1, p19

S

- Sacareau I., 2009, « *Évolution des politiques environnementales et tourisme de montagne au Népal* », Revue de Géographie Alpine 97-3, p10
- Sardan (DE) J.P., 1995, « *La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie* », Enquête 1, pp71-109
- Scarwel H.J. et Roussel I., 2010, « *Le changement climatique Quand le climat nous pousse à changer d'ère* », Septentrion presse universitaire, p358

- Scott D., McBoyle G., Minogue A., Mills B., 2006, « *Climate Change and the Sustainability of Ski-based Tourism in Eastern North America* » A Reassessment, *Journal of Sustainable Tourism*, 14-4, pp376-398
- Scott D.J., Christopher J. Lemieux C.J., Malone L., 2011 « *Climate services to support sustainable tourism and adaptation to climate change* », *Climate Research* Vol 47, pp111–122
- Séverac (DE) C., 2000, « *Procédure de développement territorial et participation des acteurs : l'expérience des contrats globaux développement (CGD) en Rhône-Alpes* », *Revue de géographie alpine*. 2000, Tome 88 N°1. pp. 121-124.
- Sfez L., 2010, « *Voyages en France: Recherche sur l'adaptation au réchauffement climatique* », in *Le changement climatique les résistances à l'adaptation*, Sfez L. (dir.), *Revue Quadern* n°71, pp61-74
- Simonet G., 2009, « *Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques* », *Natures Sciences Sociétés*, Vol 17, pp392-401
- Simonet G., 2011a, « *Enjeux est dynamique de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain : Les cas de Montréal et Paris* », Thèse de Science de l'environnement et sociologie, p301
- Simonet G., 2011b, « *L'atelier « H » ou la représentation de l'adaptation dans l'élaboration du plan climat de Paris* », *Vertigo* Vol 11 n°2, p25
- Spindler J., 2005, « *Le financement des politiques locales du tourisme* », *annuaire des collectivités locales* Tome 25, pp55-64
- Stren N., 2010, « *Gérer les changements climatiques. Climat, Croissance, Développement et équité.* », *Chaire de développement Durable-Environnement, Energie, et Société. Leçon inaugurale*, open édition book, p10
- Stoverinck F., Dubois G., Amelung B., 2013, « *Communiquer le changement climatique : un voyage à travers les politiques d'adaptation* », *Pollution atmosphérique Climat Santé Société*, p18

T

- Tabeaud M., 2010, « *Les adaptations au changement climatique ou la redécouverte des acteurs et des territoires* », in Sfez L. (dir.), *Le changement climatique les résistances à l'adaptation*, *Revue Quadern*, n°71, pp 7-23
- Talbot D, 2006, « *La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays* », *Développement durable et territoires* dossier 7, p15
- Talandier M, 2008, « *Une autre géographie du développement rural: une approche par les revenus* », *Géocarrefour* Vol 83/4, pp259-267

- Magali Talandier, 2013, « *Redéfinir l'enjeu de l'économie présentielle et le rôle des femmes dans les économies locales* », *Revue de géographie alpine* 101-1, p20
- Tanguay J., 2004, « *La qualité en tourisme : de la norme à la de standardisation* », *Théoros* 23-2, pp5-9
- Terrier C., 2009, « *Distinguer la population présente de la population résidente* », *Courrier des statistiques* n°128, pp63-70
- Theys J., 2002, « *L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale* », *Développement durable et territoires dossier 1*, p12
- Tixier M., 2010, « *Comparaison de l'Usage d'Internet par les stations de ski internationales haut de gamme pour promouvoir leur positionnement et se différencier* », *Humanisme et Entreprise*, Vol 5 n° 300, p. 17-36.
- Torres E., 2000, "*Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité*", in *Développement durable et territoire*, ZUINDEAU B. (éd), Septentrion - presses universitaires, Arras, pp27-69
- Torrente P., 2009, « *Développement durable, tourisme et territoire. Quelques éléments préalable pour une approche systémique* », *ESSACHESS* Vol 2n°4, pp131-149
- Touraine A., 2006, « *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde aujourd'hui* », *biblio-essais*, Espagne, p412
- Tubiana L., Gemenne F., Magnan A., 2010, "*Anticiper pour s'adapter. Le nouvel enjeu du changement climatique* », Pearson Education France, 206 pages

U

- Université de Savoie, EDYTEM, 2009, « *Gestion durable des territoires de montagne. La neige de culture en Savoie et Haute Savoie* », *Direction départementale des territoires de la Savoie*, p88

V

- Van Gameren, Weikmans R, Zaccai E, 2014, « *L'adaptation au changement climatique* », *Repères La découverte*, Nièvre, p123
- Van TilbeurghV., Le Dû-Blayo L., 2009, « *Le rôle des collectivités territoriales dans l'adaptation des enjeux environnementaux globaux à l'échelle locale* », *VertigO* Hors série 6, p10
- Viard J, 1998, « *Réinventer les vacances la nouvelle galaxie du tourisme* », *Rapport sur groupe d'experts « prospective de la demande touristique à l'horizon 2010 »*, p335
- Viard J., PotierF., UrbainJ.D., 2002, « *La France des temps libre et des Vacances* », *Biblioth. des territoires*, p227
- Violier, P. 2007, « *Tourisme et média : Regards d'un géographe* », *Le temps des médias* Vol 11, n° 8, pp. P159-170

-Vlès V., 2008a, « *La diversification de l'économie « neige », créatrice de nouvelles solidarités territoriales en montagne* », rapport de recherche 2011, halshs-00694651, p30

-Vlès V. (dir), 2008b, « *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques* », Éditions Afnor, Paris, 226 p.

-Vlès V., 2010, « *Du moderne au pastiche : questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme* ». Mondes du tourisme n° 1, pp39- 48.

Y

-Yoccoz N.G., Delestrade A., Loison A., 2010, « *Impact des changements climatiques sur les écosystèmes alpins : comment les mettre en évidence et les prévoir ?* », Revue de Géographie Alpine 98-4, p12

W

-Woessner R., 2009, « *La France : Aménager les territoires* », édition Essedes, Domont, p237

-Wozniak, M., 2002, « *Les stations de ski : quelles représentations des clientèles pour quel cadre bâti* », Revue de géographie alpine Tome 90 Numéro 4, pp17-31

-Wozniak M., 2006, « *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver* », SSHA-FACIM, Mémoires et documents, p240

-Wyss R, 2013, « *Coopération pour l'adaptation climatique dans le tourisme* », Revue de Géographie Alpine 101-4, p9

Rapports et études

A

- ANEM, 1991, « *Stations de sports d'hiver : difficultés conjoncturelles ou structurelles ?* » Rapport d'étude à l'Association nationale des élus de la montagne, Albertville, 1991.
- APTV, 2013, "*PCET Tarentaise-Vanoise, bilan carbone*", Asder, Inddigo, Commission PCET
- APTV, 2013, *Scot Tarentaise Diagnostic foncier agricole, Document contributif pour le SCoT*, p8 Diagnostic SCOT BD, 2012,
- APTV, 2013, « *Charte de Développement CDDRA Tarentaise Vanoise* », p88
- APTV, 2013, « *Grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise* », diagnostic pour le PCET, p3
- APTV, 2014, « *Projet d'Aménagement et de Développement durable PADD* », Document de montagne, Version 8 janvier 2014, p42
- APTV, 2014, « *Appel à manifestation d'intérêt : Territoire à énergie positif* », dossier de candidature du territoire Tarentaise Vanoise, p150
- APTV, 2014, « *Diagnostic SCOT* », version 8 juillet 2014, p238
- APTV, 2014, « *LEADER 2014-2020* », candidature du GAL Tarentaise Vanoise, p77
- APTV, 2014, « *Diagnostic immobilier touristique* », SCoTTarentaise, p16
- Archives nationales Versement 19890263, UTN, 07/01/2014, p7
- Archives nationales Versement 19980052, UTN, 31/05/2010, p9
- Arrête ministériel du Ministre en charge de l'Ecologie du 23 février 2007
- Association Nationale des Elus de Montagne, 2007, « *Au-delà du changement climatique : les défis de l'avenir de la montagne* », Rapport du 23 congrès
- Atout France, 1999 « *La demande touristique en espace de montagne* »,70 pages.
- Atout France, 2000 « *Carnet de route de la montagne de l'écoute des clients à l'action marketing* », - Marketing touristique, p153 .
- Atout France, 2011, « *Carnet de route de la montagne : Pour un développement touristique durable des territoires de montagne* »,Marketing touristique, p330

B

- Berlioz F., 2006, « *Les données de base de la connaissance : analyse des évolutions, impact sur le devenir du tourisme en montagne.* », DEATM-ODIT France, Challes-les-Eaux
- Mountain Riders et l'ADEME, 2007, « *Bilan gaz a effet de serre en stationsaint martin de Belleville(les Menuires, Val Thorens)* », Calcul des émissions des gaz à effet de serre en station, p11
- BIPE Conseil-SEATM, 1991, « *La demande de sports d'hiver* », Ministère du Tourisme, Délégation aux investissements et aux produits, Challes-les-Eaux

C

- Chambre régionale des comptes de Rhône Alpes, « *Rapport d'observatoires définitives, Société d'économie Mixte des Trois Vallées (S3V)* » Exercice 2000 à 2008
- CIPRA, 2004, « *L'enneigement artificiel dans l'arc alpin* », rapport de synthèse, Alpmidia.net
- CIPRA , 2006, « *Le tourisme d'hiver en mutation. Skier aujourd'hui et pour toujours Amen ?* », info n°81
- CIPRA, 2011, « *Le tourisme face au changement climatique* », CompactCipran°8
- Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, 2010, « *Tourisme estival en Tarentaise Vanoise Constat et pistes d'enjeux* », 46 pages.
- COFREMCA, 1993, « *Pour un repositionnement de l'offre tourisme loisir des Alpes Française* », 92 pages.
- Commission des communautés européennes, 2009, « *Livre Blanc Adaptation aux Changements climatiques : Vers un cadre européen* », Bruxelles, p147
- Compagnie des Alpes, 2013, « *Document de référence et rapport financier annuel* », http://www.compagniedesalpes.com/amf_fr/2014/document-reference-CDA-2013.pdf, p206
- Compagnie des Alpes, 2014, « *Communiqué de presse: Chiffre d'affaire de l'exercice 2013/2014* »
- Conseil Local de Développement Tarentaise Vanoise, 2014, *Compte rendu réunion publique*
- Conseil Local de Développement Tarentaise Vanoise, 2014,« *Le programme d'action 2014 - 2020 du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) pour la Tarentaise*"
- Conseil général de l'environnement et du développement durable, 2013, « *Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050* », Rapport final, p230
- CREDOC, 2009-2010, « *Un désir de renouveau des vacances d'hiver* » : étude réalisée par le Rapport réalisé à la demande de la DGCIS, 2009-2010, 97 pages.

D

- DGCIS, « *les nouvelles perceptions de la valeur des offres touristiques : Impacts pour les opérateurs* », 2010, p104
- Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, 2008, « *Déplacements touristiques des Français : hyper concentration des comportements les plus émetteurs de gaz à effet de serre* », hors-série 11
- Domaines skiables de France, 2014, « *Indicateurs et analyse 2014* », L'observatoire, p8
- Domaine skiable de France, 2014, « *Rétrospective : Analyse de 20 ans de vacances de printemps* », p2
- Dossier d'enquête publique Charte du PNV, le 27 novembre 2013, « *Déclaration lue par Gaston Pascal-MOUSSELDAR, Président de l'association des maires des communes du Parc national de la Vanoise, au nom des communes, au Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise* »

F

-FACIM, 2004, *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?* Ed. Comp'act, Chambéry, p230

G

-GIEC Rapport spécialgroupe 3, 2000, « *Scénario d'émission* », résumé à l'intention des décideurs, p13

-GIEC groupe 1, 2014, « *les éléments scientifiques du changement climatique* »,Rapport aux décideurs

-GIEC group 2, 2014, « *Changements climatiques 2014 : Impacts, vulnérabilité et adaptation* », Résumé des décideurs, rapport n°5 du GIEC, p42

-Giec, groupe 3, 2014, « *Changements climatiques 2014 : atténuation des changements climatiques* » Rapport à l'intention des décideurs, rapport n°5 du GIEC, p38

I

-IPCC AR5, 2014, « *Fondation for decision making*», Chapter 2,FinalDraft

J

-Journal officiel de la république française, 13 septembre 1979, "*application chapitre 2 de la directive nationale relative à la protection et à l'aménagement de la montagne*",N.C.7811

-Journal officiel de la république France le 12 juillet 2011 : Décret no 2011-829 du 11 juillet 2011 « *relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial* »

L

-Les collectivités locales en chiffre 2014, « *Les finances des collectivités locales* », chapitre 4, p41

M

-MDP 73, 2007, « *Savoie : Une forte progression de la population d'ici 2020* », La lettre INSEE Rhône Alpes, p4

-Mémento annuel du tourisme. Observatoire national du tourisme

-Ministère de l'intérieur, 1993, « *Rapport Lorit* », inspection général de l'administration, p83

-Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004, « *Plan climat 2004. Face au changement climatique agissons ensemble* », p88

-Ministère de l'égalité des territoires et du logement, 2013, « *Guide pratique à l'attention des élus pour la mise en place d'un SCOT* », Le schéma de Cohérence Territoriale, Un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire , p152

-Montagne Leader, Janvier 2004, « *En quête de satisfaction* », Montagne leaders n°180, pp60-64

N

-Nations Unies, 1992, « *Convention-cadre des Nations Unies sur le climat* », FCCC/INFORMAL/84 GE.05-62221 (F) 180705 260705, p25

-Nations Unies, 1998, « *Protocole de Kyoto à la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques* », FCCC/INFORMAL/83 GE.05-61647 (F) 070605 090605, p24

-Nations Unies pour l'environnement, 2009, « *Manuel de la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone* », 8^{ème} édition, P81

O

-Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, 2012, « *Zoom Tarentaise. Nuitée 2011* », Fréquentation Touristique en Savoie, p12

-Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, « *Enquête et méthode d'observation* », <http://pro.savoie-mont-blanc.com/Observatoire/L-Observatoire-a-votre-service/Definitions-et-methodes>

-Observatoire Savoyard du Changement Climatique, 2013, « *dossier spécial enneigement des Alpes* », note 22, OsCC Bilans Climatiques, p4

-Observatoire savoyard du changement climatique, 2014, « *hiver 2013-2014* », note 28 OsCC Bilans Climatiques, p3

-Observatoire savoyard du changement climatique, 2014, « *Enneigement saison 2013/2014* », note n°29, p2

-OCDE, 2007, « *Changement climatique dans les Alpes européennes : adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels* », OCDE édition, 140p

-ODIT France et DEATM-BF-FB23, 2007, « *argumentaire Proposition pour une marche à suivre pour le comité de pilotage « Pour une approche prospective du tourisme à la montagne »* », 2007, 20 pages.

-OMT, PNUE, OMM, 2007, "*Changement climatique et tourisme : Faire face aux défis mondiaux*", Résumé Octobre 2007, p7

P

-Parc National de la Vanoise, 2011, « *Réalisation du Plan Climat Energie Territorial, Comite du pilotage : présentation des résultats* », Ecole nationale des mines Saint Etienne et INDDIGO, p35

-Parc National de la Vanoise, 2013, « *Pièce n°4 Recueil des avis préalables à l'enquête publique* », charte du PNV Enquête publique, p280

-Parc National de la Vanoise, 2013, « *Projet de Charte du Parc National de la Vanoise* », document validé par le conseil d'administration du parc national de la Vanoise, p234

-Préfecture de la Savoie, 2006, « *Dossier départemental des risques majeurs* »

R

-Rhône Alpes Tourisme, 2012, « *Profils et comportement des clientèles françaises en Rhône Alpes* », Mémento du tourisme 2012 10^{ème} édition /observatoire Régional du tourisme, p11

-Rolland V., 2006, « *Attractivité des stations de sports d'hiver* », Rapport au Premier Ministre Dominique de Villepin

S

- SEATM, 1991, « *La demande des sports d'hiver* ». Synthèse de l'étude, Challes-les-Eaux
- SEMA-METRA Conseil, Etude des loisirs de montagne, les marchés des stations de sports d'hiver, 2 tomes, Paris, 1987-1988.
- Sénat session ordinaire, 2002-2003, « *Bilan de la politique de la montagne et en particulier de l'application de la loi du 9 janvier 1985, de son avenir, et des nécessaires adaptations* » ; Rapport d'information n° 15, p400
- Sénat, L'avenir de la montagne : un développement équilibré dans un environnement préservé, tome 2 audition, p14
- Service de l'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration du Développement Durable, 2011, « *Fiche méthode 10, Les plans et programmes que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte* », L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme - Les Fiches, p8
- Service Techniques des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2003, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2004, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2005, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2006, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2007, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2008, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2009, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2010, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2011, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés, 2012, « *Les remontées mécaniques* », Les dossiers, p46
- Stat info, 2006, « *Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants* », Bulletin de statistiques et d'études n°06-06, p4

-Socio-vision ODIT France, 2008, « *Les français et la montagne* » Synthèse des résultats de l'observatoire

-Socio-vision, 2008, « *Présentation des résultats de l'observatoire* »

-Stern N. (dir.), 2006, « *Stern Review Report : the Economics of Climate Change* ». London, HMTreasury, 30 Octobre, 603 p.

-Switch, 2010, *Etude qualitative : "Les enjeux de la communication sur le développement durable" Etat des actions de communication menées par les domaines skiables de la CDA sur le développement durable, des attentes des professionnels du tourisme et de la clientèle.* », étude pour la Compagnie des Alpes,

T

Terrier C., 2009, « *Distinguer la population présente de la population résidente* », Courrier des statistiques n°128, septembre-octobre 2009, p 65

Sites Internet:

A

- <http://www.anmsm.fr/fr/254/pages/d/qui-sommes-nous/stations-adherentes-anmsm/page/0>
- <http://atout-france.fr/>

B

- <http://www.bellentre.fr/>
- <http://www.bourgsaintmaurice.fr/>

C

- <http://www.caissedesdepots.fr/>
- <http://www.centreaquatique.mairie-courchevel.fr/chiffres-cles/>
- <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
- http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/Publication_globale%287%29.pdf
- <http://www.cluster-montagne.com/>
- www.compagniedesalpes.com
- <http://www.conseil-developpement-tarentaise.fr/index.php>
- <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>
- http://www.credoc.fr/pdf/Sou/vacances_%20hiver_2010.pdf
- <http://www.courchevel.com/>

D

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/F10_MEDDTL_Fiches_Guide_Ev_Env_Doc_Urba_BD_nov2011.pdf
- <http://www.domaines-skiables.fr/>
- http://www.domaines-skiables.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=318&Itemid=1

E

- <http://www.economie.gouv.fr/nouvelles-communes-et-stations-touristiques>
- <http://www.economie.gouv.fr/rapport-2013-dgcis>

F

- <http://www.france-montagnes.com/>
- http://www.fromage-beaufort.com/fr/il4-beaufort,decouvrir_p11-territoire.aspx

I

- <http://www.insee.fr/fr/>

-http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

-<http://www.ipcc.ch/>

L

-<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782915215533/>

-www.la-plagne.com/fr

-www.la-plagne.com/fr/hiver/ski/profils-skieurs/

-<http://www.latania.com/>

-<http://www.ledauphine.com/savoie/2012/01/13/tva-val-d-isere-augmente-ses-forfaits-pas-tignes>

-<http://www.ledauphine.com/france-monde/2013/01/02/les-chasseurs-alpins-precuseurs-du-ski-dans-le-departement-2?image=C6582013-3E07-4A90-AAA6-A2F29B57B69C>

-<http://www.ledauphine.com/savoie/2011/11/30/operation-blanche-a-val-d-isere>

-<http://www.ledauphine.com/skichrono/2014/11/26/val-d-isere-ouvre-mais-l-etape-des-tests-est-annulee>

-<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien>

-<http://www.lesarcs.com/>

<http://lesmenuires.com/>

M

-<http://www.mairie-macotlaplagne.com/>

-<http://www.mairie-champagny.com/>

-<http://www.mairie-courchevel.com/>

-<http://www.mairiedesallues.fr/>

-<http://www.mairie-peisey-nancroix.fr/>

-<http://mairieperriere.webnode.fr/>

-<http://www.mairie-tignes.fr/>

-<http://www.meribel.net/>

-http://www.mdp73.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=89&Itemid=37

-http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Le_SCoT_un_projet_strategique_partage.pdf

-<http://www.mountain-planet.com>

-<http://www.mybestaddressbook.com/buzz/la-folie-douce-debarque-a-meribel/>

O

-http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/vanoise_diagnostic_copil_09_11_11.pdf

-www.oecd.org

-www.onerc.gouv.fr

-http://www.opcc-ctp.org/

P

-http://pagesperso-orange.fr/vivre-en-tarentaise

-http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

-http://www.peisey-vallandry.com/

-http://pro.savoie-mont-blanc.com/

-http://pro.savoie-mont--

blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original/application/de0af2fb88613772c06304f7d0acb8eb.pdf

R

-http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-unites-touristiques-nouvelles-a2582.html

-http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/montage-photographique-avant-et-apres-travaux-a3169.html

-http://www.rhone-alpes.directe.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_TARENDAISE_JMD_rectifsup.pdf

S

-http://www.savoie.fr/

-http://www.savoie-mont-blanc.com/

-http://www.senat.fr/

-http://www.skiinfo.fr/actualites/a/569749/ski-d-%C3%A9t%C3%A9-en-france

-http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-methodes/enquete-nomenclature/1543/139/suivi-demande-touristique-sdt.html

-http://sports.loucrup65.fr/pgie0514.htm

-http://www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-a250.html

-http://st-martin-belleville.com/

-http://www.switchconsulting.fr/agence/a-propos/

T

-www.tarentaise-vanoise.fr

-http://www.tarentaise-vanoise.fr/le-projet-de-territoire/espace-et-environnement/natura-2000/autres-sites-natura-2000-de-tarentaise.html

-http://www.tarentaise-vanoise.fr/telechargements/cat_view/70-telechargements/120-aptv-et-projet-de-territoire/129-documents-administratifs-offres-emploi-marches-publics.htm

-<http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/qu-est-ce-qu-un-territoire-a-energie-positive>

-http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_alur__absence_de_sco-principe_d_urbanisation_limitee.pdf,

-<http://www.tignes.net/>

V

<http://www.valdisere.com/valdisere/fr/page/valdisere/accueil>

<http://www.valdisere.fr/>

<http://www.valthorens.com/>

<http://www.ville-aime.fr/mairie/index.php>

Liste des Annexes

Partie I

| | | |
|----------|------------|--|
| Annexe 1 | Chapitre 3 | Décret no 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial |
|----------|------------|--|

Partie II

| | | |
|----------|------------|---|
| Annexe 2 | Chapitre 4 | Tableaux issus des entretiens |
| Annexe 3 | Chapitre 5 | Documents concernant l'inauguration de la foncière <i>Rénovation Montagne</i> lancée par la Caisse des Dépôts et Consignations via la Compagnie Des Alpes lors des Assises de la Montagne d'Avril 2013 |
| Annexe 4 | Chapitre 6 | Dépendance à la fréquentation touristique ou le besoin de l'adaptation à la demande touristique des entreprises de remontées mécaniques des stations de haute altitude de Tarentaise Lettre de la Société d'Aménagement de La Plagne à ses employés. |
| Annexe 5 | Chapitre 6 | Illustration d'une dépendance à l'enneigement : le début de la saison 2014-2015 Note de conjoncture : Domaine Skiable de France du 13 janvier 2015 |
| Annexe 6 | Chapitre 6 | Cartes intermédiaires de l'évolution des résidences principales sur la vallée de la Tarentaise de 1962 à 1999 Cartes intermédiaires de l'évolution des résidences secondaires sur la vallée de la Tarentaise de 1968 à 1999 |
| Annexe 7 | Chapitre 7 | Évolution de la population dans les stations de haute altitude de Tarentaise : Écart à la variation annuelle moyenne de la population des communes supports de stations de haute altitude de Tarentaise par rapport à l'ensemble de la population de la Tarentaise de 1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2006, 2006-2011 |

Partie III

| | | |
|----------|------------|-----------------------------------|
| Annexe 8 | Chapitre 7 | Grille de vulnérabilité de l'APTV |
|----------|------------|-----------------------------------|

Annexe 1

Décret no 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial

NOR : DEVR1113798D

Publics concernés : personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer ; personnes morales de droit public de plus de 250 personnes ; collectivités territoriales ; Etat.

Objet : contenu des bilans d'émissions de gaz à effet de serre ; contenu et mode d'élaboration des plans climat-énergie territoriaux.

Entrée en vigueur : le 13 juillet 2011 ; différée lorsqu'un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre a été établi durant les douze mois précédant la publication du décret et lorsqu'un plan climat-énergie a été adopté dans les trois ans précédant cette même publication.

Notice : 1° Le décret définit le contenu des bilans d'émissions de gaz à effet de serre rendus obligatoires par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pour les entreprises de plus de 500 salariés en métropole, les entreprises de plus de 250 salariés en outre-mer, les établissements publics de plus de 250 personnes, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et l'Etat. Il définit deux périmètres que le bilan devra renseigner : les émissions directes et les émissions indirectes émises par l'utilisation d'électricité, de chaleur ou de vapeur. Le décret précise les modalités de mise à disposition de publicité et des bilans. Il met en place un pôle de coordination nationale qui arrêtera le périmètre des émissions et les principaux choix méthodologiques nécessaires à l'élaboration des bilans. Le décret définit également le rôle du préfet de région et du président du conseil régional s'agissant du suivi des bilans.

2° Le décret définit le contenu des plans climat-énergie territoriaux qui seront élaborés sur la base des bilans d'émissions par les collectivités territoriales. Il précise le champ couvert par le plan climat-énergie territorial et son articulation avec les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie ainsi qu'avec les schémas régionaux de cohérence écologique. Il définit les modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan. Il précise également que le volet climat d'un agenda 21 vaut plan climat-énergie territorial s'il respecte les dispositions du présent décret.

3° Le décret prévoit enfin des dispositions transitoires pour les personnes morales qui ont déjà élaboré un bilan d'émissions dans les douze mois précédant l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et pour les collectivités qui ont élaboré un plan climat-énergie ou un agenda 21 au cours des trois ans précédant l'entrée en vigueur de la même loi.

Références : le texte modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques signé le 11 décembre 1997, notamment son article 5 :

Vu la décision n° 280/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relative à un mécanisme pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté et mettre en œuvre le protocole de Kyoto :

Vu la décision 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'effort à fournir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020 :

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 7 avril 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement est complété par une section 4 ainsi rédigée :

« Section 4

*« Bilan des émissions de gaz à effet de serre
et plan climat-énergie territorial*

« Art. R. 229-45. – Les dispositions de la présente section s'appliquent aux gaz à effet de serre dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'écologie.

« Sous-section 1

« Bilan des émissions de gaz à effet de serre

« Art. R. 229-46. – Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif travaillant en France fixée au 1^o ou au 2^o de l'article L. 229-25. L'effectif est calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail.

« Art. R. 229-47. – Le bilan des émissions de gaz à effet de serre prévu à l'article L. 229-25 fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

« Le bilan distingue :

« 1^o Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;

« 2^o Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

« La synthèse des actions, jointe au bilan en application de l'article L. 229-25, présente, pour chaque catégorie d'émissions mentionnée aux 1^o et 2^o ci-dessus, les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des trois années suivant l'établissement du bilan. Elle indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

« Les collectivités territoriales et leurs groupements qui ont adopté un plan climat-énergie territorial sont dispensés de cette synthèse.

« Art. R. 229-48. – Toute personne morale autre que l'Etat, qui remplit au 31 décembre d'une année les conditions définies aux 1^o, 2^o ou 3^o de l'article L. 229-25, transmet par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle elle a son siège ou de son principal établissement un bilan des émissions de gaz à effet de serre au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, puis ses mises à jour au plus tard avant la fin de chaque période triennale qui suit.

« Dès sa transmission au préfet, elle met le bilan à la disposition du public par voie électronique sur son site internet pendant au moins un mois. Elle notifie sans délai au préfet de région et au président du conseil régional l'adresse du site internet sur lequel le bilan est mis à la disposition du public.

« Si elle ne dispose pas d'un site internet, elle demande au préfet de région de procéder sur le site internet de la préfecture à la mise à la disposition du public du bilan qu'elle lui a transmis.

« Art. R. 229-49. – Le ministre chargé de l'écologie organise, avec l'appui de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la publication de toutes les informations nécessaires au respect des exigences mentionnées à l'article R. 229-47.

« Il désigne un organisme d'expertise dénommé "pôle de la coordination nationale" dont il arrête la composition et les modalités de fonctionnement et qui est chargé des missions suivantes :

« 1^o Elaborer les méthodologies nécessaires à l'établissement des bilans des émissions de gaz à effet de serre et permettant d'assurer la cohérence des résultats, notamment dans le respect des obligations résultant du droit de l'Union européenne ;

« 2^o Déterminer les principes de calcul des équivalents de tonnes de dioxyde de carbone et les facteurs d'émissions qui doivent être utilisés ;

« 3° Préparer un modèle de présentation du bilan des émissions des gaz à effet de serre, qui est soumis à l'approbation du ministre chargé de l'écologie ;

« 4° Suivre la mise en œuvre du dispositif des bilans des émissions de gaz à effet de serre et faire des recommandations, le cas échéant, sur l'évolution de ce dispositif.

« *Art. R. 229-50.* – Le préfet de région et le président du conseil régional organisent, avec l'appui du pôle de la coordination nationale, et selon des modalités qu'ils définissent conjointement, le suivi des bilans des émissions de gaz à effet de serre établis dans la région.

« Ils recensent les bilans publiés et en vérifient la cohérence au regard des exigences mentionnées à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 229-25 et à l'article R. 229-47.

« Ils dressent, selon une périodicité qu'ils déterminent mais qui ne peut être supérieure à trois ans, un état des lieux qui porte sur le nombre des bilans publiés, la qualité de leur contenu et les difficultés méthodologiques éventuellement rencontrées. Ils communiquent ces difficultés méthodologiques au pôle de la coordination nationale. Ils intègrent les résultats de cet état des lieux dans le rapport d'évaluation prévu à l'article R. 222-6.

« *Sous-section 2*

« *Plan climat-énergie territorial*

« *Art. R. 229-51.* – Les objectifs opérationnels du plan climat-énergie territorial prévu au 1^o du II de l'article L. 229-26 sont chiffrés, le cas échéant, en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone économisées, en tonnes équivalent pétrole d'économie d'énergie ou, pour chaque filière d'énergies renouvelables, en puissance installée et en perspectives de production annuelle.

« Le programme des actions à réaliser, prévu au 2^o du II de l'article L. 229-26, comporte un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées à la réalisation du plan.

« Conformément au 3^o du II de l'article L. 229-26, le plan met en place les conditions de l'évaluation de sa mise en œuvre et de son suivi. Il en prévoit les modalités d'organisation.

« *Art. R. 229-52.* – Sans préjudice des dispositions prévues à l'article L. 229-26, la collectivité territoriale ou le groupement définit les modalités d'élaboration et de concertation du projet de plan climat-énergie territorial. Lorsque la collectivité engage l'élaboration du plan climat-énergie territorial, elle en informe par écrit le préfet de région ainsi que le représentant des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

« Dans les deux mois à compter de cette notification, le préfet de région transmet à la collectivité l'ensemble des informations et des données dont il dispose relatives au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

« Dans le même délai, le représentant des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation peut par écrit demander à l'exécutif de la collectivité à être consulté sur le projet de plan.

« Pour l'application du présent article, le représentant des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation est le président de l'association régionale d'organismes d'habitat social. A défaut d'une telle association régionale, le préfet de région demande au président de la fédération nationale des associations régionales d'organismes d'habitat social de désigner un représentant.

« *Art. R. 229-53.* – Le projet de plan est soumis pour avis au préfet de région et, si la demande en a été faite, au représentant des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation. Le projet de plan est également soumis pour avis au président du conseil régional, sauf dans le cas où la région est à l'initiative du plan. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'ont pas été notifiés par écrit dans un délai de deux mois.

« *Art. R. 229-54.* – Le projet de plan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis mentionnés à l'article R. 229-53, est soumis pour adoption à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement.

« Lorsqu'il a été adopté, le plan est mis à la disposition du public sur le site internet et, à défaut de site internet, au siège de la collectivité.

« *Art. R. 229-55.* – Conformément aux prescriptions de l'article L. 229-26, le plan climat-énergie territorial est mis à jour dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues pour son élaboration par les articles R. 229-51 à R. 229-54.

« *Art. R. 229-56.* – Lorsque la région a décidé, conformément à l'article L. 222-2, d'intégrer son plan climat-énergie territorial dans le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu à l'article L. 222-1, le schéma régional identifie sous la forme d'un chapitre distinct les dispositions qui relèvent du plan climat-énergie territorial. Ce plan climat-énergie territorial est élaboré, adopté et mis à jour dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55. »

Art. 2. – Le ministre chargé de l'écologie met, au plus tard le 30 septembre 2011, à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements la méthode d'établissement du bilan prévue au septième alinéa de l'article L. 229-25 du code de l'environnement.

Le premier bilan des émissions de gaz à effet de serre établi en application du présent décret doit être transmis au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 3. – L'article R. 229-45, les quatre premiers alinéas de l'article R. 229-47 et l'article R. 229-49 du code de l'environnement, issus du présent décret, ne s'appliquent pas au premier bilan des émissions de gaz à effet de serre s'il a été déjà établi au cours des douze mois précédant la publication du présent décret.

Art. 4. – Lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement a adopté un plan climat-énergie territorial dans les trois ans précédant la publication du présent décret, la collectivité ou le groupement peut n'appliquer les dispositions de la section 4 du chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, issue du présent décret, qu'à partir de la mise à jour du plan qui doit intervenir au plus tard dans les cinq ans suivant la date de son adoption. Dans le délai de trois mois suivant la publication du présent décret, la collectivité territoriale ou le groupement transmet au préfet de région le plan climat-énergie territorial adopté et la délibération portant adoption du plan.

Art. 5. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
FRANÇOIS BAROIN

*Le ministre auprès du ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
chargé de l'industrie,
de l'énergie et de l'économie numérique,*
ERIC BESSON

Annexe 2

Tableaux issus des entretiens :

- Représentations des changements climatiques des acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations de la diversification touristique par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations des engagements en faveur de l'environnement des acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations de l'évolution des pratiques hivernales par les acteurs du tourisme des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise (avec une dimension temporelle).

- Représentations des pratiques hivernales par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations de la gouvernance au sein des stations de sports d'hiver par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations des évolutions des pratiques estivales par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise (dimension temporelle).

- Représentations de l'environnement par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations des pratiques estivales par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations de la clientèle par les acteurs du tourisme des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations des acteurs des stations concernant la vulnérabilité de leur station de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise.

- Représentations des acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude concernant les caractéristiques de leur station.

| Représentations des changements climatiques des acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | | | | |
|--|--------------------|---------------------------|--------------------------|--------------|-------------------------|---|----------------|--|
| | Aléas Météo non CC | Protection par l'altitude | Variation de température | Contre le CC | Neige de culture | Pas de lisibilité | Moins de neige | |
| Mairie Val d'Isère | X | X | X | | | | | |
| OT Val d'Isère | | X | | X | X | X | | |
| RM Val d'Isère | | | | | X | X | | La question du ski d'été |
| OT Tignes | | X | | | | | X | Changement dans les approches Le glacier Enfants gâtés au niveau de la neige |
| Mairie Courchevel | | | | | X | X | X | Pas de catastrophisme |
| RM Courchevel | | | | | X | | X | Ouverture plus tardive et fermeture plus précoce |
| OT La Tania | | | | | | | X | Il faut qu'il y ait 2 ou 3 hivers sans neige pour s'en rendre compte car trop d'argent Station à 1400 mètre Importance du climat |
| RM Méribel | | X | | | X | X | | L'homme est adaptable Dans 50 ans plus là pour le voir |
| RM Les Ménuires | | | | | | | X | Le modèle doit continuer à fonctionner 4 mois et demi |
| OT Les Ménuires | | X Pas de pertinence | | | | | | |
| OT Val Thorens | | X | | | | X Très controversé | | Problème de la neige garantie |
| RM Val Thorens | | X | | | X | X | X | Dans les années 80/90 le manque de neige a dynamisé la station |
| Mairie Macôt | | | | | X (Renforcer cet outil) | | | Le climat pas une vulnérabilité |
| RM La Plagne | | | | | X | On ne connaît pas l'ampleur de la crise | | Le glacier fond |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | X | | | X | | | | |

| Représentations de la diversification touristique par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | |
|--|--------------------------|--|------------------------------------|--|--|
| | Station aménagement | Station animation | Domaine skiable « piste montagne » | Domaine skiable « piste autre » | |
| Mairie Val d'Isère | X | X | | | |
| OT Val d'Isère | X | X | | | |
| RM Val D'Isère | | | X | X | |
| OT TIGNES | X | X (Gratuité) | | | La neige comme offre de base Diversification comme différenciation |
| Mairie Courchevel | X | | | | La diversification comme différenciation le ski comme offre de base |
| RM Courchevel | X | | | X Parc ludique + table de pique-nique/toilette | Produit initial le ski |
| OT La Tania | | X | | | Construction de nouveaux lits |
| RM Méribel | | | | | Pas de réponse |
| RM Ménuires | X (Demande de bien être) | | X | X | La diversification est copiée très rapidement Mutation pas bonne pour les entreprises de remontées mécaniques |
| OT Les Ménuires | X | | | X | |
| OT Val Thorens | | X | X | X | |
| RM Val Thorens | | | | | Pas de réponse |
| Mairie Macôt | | | | | Pas de réponse |
| RM La Plagne | X | X (Un moment pour se retrouver en famille) | | | Produit initial le ski Pas d'autre activité de masse |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | | Problème des médias qui prédisent la fin des sports d'hiver |

| Représentations de l'engagement en faveur de l'environnement des acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | |
|---|---------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------|--|
| | Démontage de pylône | Initiative non spectaculaire | Initiative spectaculaire | Mesure compensatoire | |
| Mairie Val d'Isère | X | | | | |
| OT Val d'Isère | X | X | X | | |
| RM Val d'Isère | X | X | X | X | |
| OT Tignes | X | X | X | X | |
| Mairie Courchevel | | | | | Charte de développement durable |
| RM Courchevel | | X | | | |
| OT La Tania | | X | X | | |
| RM Méribel | X | X | | | Cohérence architecturale =développement durable |
| RM Ménuires | | X | | X | Triple certification avec la CDA |
| OT Ménuires | | | | | Charte de développement durable Démarche éco-station |
| OT Val Thorens | | | | | Sentier Piétons |
| RM Val Thorens | | | | X | |
| Mairie Macôt | X | X | | | Co-voiturage retour plus moral que financier. |
| RM La Plagne | X | | | X | Enlever les vieilles RM Énergie hydraulique de la CDA |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | | Pas de pertinence |

| Représentations de l'évolution des pratiques hivernales par les acteurs du tourisme des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | | |
|--|--------------------------------|----------------|----------------|-------------------|------------------------------|---|
| | Activité/animation | Météo/altitude | Investissement | Type de clientèle | Évolution sociale | |
| Mairie Val d'Isère | X | | | X | X | |
| OT Val d'Isère | | X | | X | X | |
| RM Val d'Isère | X | | X | | X | |
| OT Tignes | X | | | | | Avant monoculture du ski Évolution climatique |
| Mairie Courchevel | | | | | X (Plus de goût de l'effort) | |
| RM Courchevel | | | | | | Pas de réponse |
| OT La Tania | X (Gratuite) | | | | | Fonctionne depuis quelques années |
| RM Méribel | X | | | | X (Expérience) | Personnalisation du produit |
| RM Ménuires | | X | | | X | Ne correspond pas aux attentes |
| OT Les Ménuires | X Pluriactif depuis 15 ans | | | | | Baisse de fréquentation Pas de navette |
| OT Val Thorens | | | | | | Pas de réponse |
| RM Val Thorens | Uniquement question du ski | | | | | Plus de ski d'été car plus de neige Désaffection |
| Mairie Macôt | X | | X | | | Nécessité de multiplier les aménagements |
| RM La Plagne | | | | | X (Moins de sensation) | Diminution de la clientèle depuis 15 ans Baisse de gamme |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | X Garde des enfants hôtel club | | | X | X | Baisse des prix d'année en année |

Représentations des pratiques hivernales par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise

| | Service animation | Activité aménagement | Nouvelles technologies | Consommation du ski | Évolution socioculturelle | |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|
| Mairie Val d'Isère | X | X | X | | | |
| OT Val d'Isère | | X | X | X | X | |
| RM Val d'Isère | X | | X | X | X | |
| OT Tignes | X | X | | X (Scénarisation) | X (Exigence) | Montée en gamme Multiplication des constructions |
| Mairie Courchevel | | | | X (Pas de diminution) | | Diminution du temps des séjours Augmentation du luxe |
| RM Courchevel | X (Filmer une descente) | | X (Dans le ski) | X Snowboard | X (Scénarisation + exigence) | Différents types de glisse donc différents type de blessés |
| OT La Tania | | X | X (Internet) | X (Érosion du forfait 6 jours) | | Le climat devient super important Les gens font attention à leur consommation Attention à la montée des prix des activités annexes |
| RM Méribel | | X | | X (Moins intensive) | X | Renouvellement |
| RM Ménuires | | X | | X (Pas d'évolution) | X (Sport élitiste) | Monté en gamme Rapport qualité prix |
| OT Les Ménuires | X | X | | | X (Exigence) | |
| OT Val Thorens | X | X (Changement de métier) | X (Internet) | | X | Nécessité d'un plan d'accueil Pousser l'information Marketing de masse au marketing personnalisé de masse |
| RM Val Thorens | X | | | X | X (Mixité détente-ski) | On remonte sur les journées skieurs |
| Mairie Macôt | | | X | | X (Exigence) | Problème de commercialisation |
| DG RM LA Plagne | | | X | X | X | Renouvellement de la clientèle |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | X (Un peu plus de détente) | | |

| Représentations de la gouvernance au sein des stations de sports d'hiver par les acteurs des stations de haute altitude de Tarentaise | | | | | |
|---|---|---------------------------|------------------------|--------------------------------|---|
| | Syndicat/Union des commerçants et Hôteliers | Organisme fédérateur | Nécessité de l'entente | Difficulté du passage à l'acte | |
| Mairie Val d'Isère | X | X | X | | |
| OT Val d'Isère | X | X | X | | |
| RM Val d'Isère | X | X | | | |
| OT TIGNES | | X (SEM) | X (Connivence) | | |
| Mairie Courchevel | X | X | | X | |
| RM Courchevel | X | | | X | Beaucoup d'acteurs comptent sur l'exploitant |
| OT La Tania | X (Il faut que tous jouent le jeu) | | | | Les socio-pros viennent de l'extérieur |
| RM Méribel | X | X Recréer cette dynamique | X | | |
| RM Les Ménuires | X | X | X | | DSP Beaucoup sollicité |
| OT Les Ménuires | X | X | | | |
| OT Val Thorens | | X (Il faut fédérer) | X (Difficile) | X | La gouvernance comme nerf de la guerre |
| RM Val Thorens | X (Difficile car tous n'adhèrent pas) | X | | X | Distinction de 3 types de partenaires Problème d'ouverture et de fermeture |
| Mairie Macôt | X | | | X | Problème ouverture fermeture commerces |
| RM La Plagne | | X | X | X | Très grand territoire Importance du lien concédant-exploitant |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | X | X | | | Importance du lien concédant-exploitant Très vaste, donc travaille site par site |

| Représentations des évolutions des pratiques estivales par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | | | | |
|---|----------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------|------------|--|
| | Type de clientèle | Météo/altitude | Passage+ limite territoriale | Activité animation | Fréquentation | Rentabilité | Obligation | |
| Mairie Val d'Isère | X | X | X | X | X | | X | |
| OT Val d'Isère | | | X | X | | X | X | |
| RM Val D'Isère | | X | | X | | X | X | |
| OT Tignes | X | | | X (Nécessité de multiplier l'offre) | | | | Ski d'été en + Politique super volontariste |
| Mairie Courchevel | | X | | X | | X | | Se servir de l'air pur Concurrence |
| RM Courchevel | X | | X | | X | X | X | Chantier |
| OT La Tania | X | X | | X | X | | | La station en village vacance |
| RM Méribel | | X | X | X (Multi-activité) | | X | X | Géographie pas appropriée |
| RM Ménuires | | X | | X (VTT pas adapté à tous) | X | X | X | Difficile physique Décrochage au niveau des prix |
| OT Les Ménuires | | | X | X | | | | |
| OT Val Thorens | | | X | | | | | Low Cost Difficulté à se projeter Difficulté avec l'histoire |
| RM Val Thorens | | | | | X | X | X | Pas grand chose à dire Pas d'enjeux |
| Mairie Macôt | | | X | X (Vendre le territoire) | X (Perte de fréquentation) | | | Problème de commercialisation |
| RM La Plagne | X (Difficile physiquement) | X | | | X | X | X | Pas trouvé de marqueur émotionnel Problème topographique pour le VTT |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | X | | X | | X | | Très forte concurrence |

| Représentations de l'environnement par les acteurs des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | |
|---|--------------------------|----------------------|------------|---|
| | Exigence de la clientèle | Importance paysagère | Engagement | |
| Mairie Val d'Isère | X | X | | |
| OT Val d'Isère | X | X | | |
| RM Val d'Isère | X | X | X | |
| OT Tignes | X | | | |
| Mairie Courchevel | X | | | Trouver le bon équilibre |
| RM Courchevel | X | X | | |
| OT La Tania | | X | | Partenariat avec Mountain Riders |
| RM Méribel | | X | | Sensibilité individuelle |
| RM Ménuires | | X | | Il faut parler de développement durable et non d'écologie |
| OT Ménuires | | | | Juste un rôle de relais pas un moteur |
| OT Val Thorens | | | | C'est du Green Washing |
| RM Val Thorens | X | | | Un peu de protection de l'environnement mais ce n'est pas le cœur du problème |
| Mairie Macôt | | | X | |
| RM La Plagne | | X | X | |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | Pas de pertinence |

| Représentations de la clientèle par les acteurs du tourisme des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | | |
|--|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--|---|
| | Qualité de prestation | Diversification des activités | Réduction de la saison hivernale | Évolution sociétale | Fréquentation | |
| Mairie Val d'Isère | X | | | | | |
| OT Val d'Isère | | X | | | | |
| RM Val d'Isère | | X | X | X | | |
| OT Tignes | | | | X | X | Caricature de la société |
| Mairie Courchevel | X | | | | | Positionnement luxe consolider la base |
| RM Courchevel | X | | | X (Exigence) | | Risque de la montagne |
| OT Tania | X (Village Vacances) | X (Été une image trop sportive) | | X | X | Baisse d'activité en février Station anglophone vulnérabilité Trop d'argent l'hiver pour s'intéresser à l'été |
| RM Méribel | X (Gamme tarifaire) | X | | X (Le prix comme axe majeur) | X | |
| RM Ménuires | X | | | | X (Maturité du marché voir décroissance) | Marketing Responsabilité sociétale de l'entreprise |
| OT Ménuires | | | | | | C'est un bon produit |
| OT Val Thorens | X | X (Innovation) | | X (Expérience plaisir émotion) | X | Problème avec la notion de neige garantie La station qui se remplit le mieux |
| RM Val Thorens | X (Montée en gamme) | | X | X (Demande de haut de gamme) | X | |
| Mairie Macôt | X | | | X (Montée en gamme) | X | Difficulté de s'adapter à la demande |
| RM La Plagne | X | X | X | | X (Baisse) | Crise économique Problème des chantiers l'été |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | | X (Plus de personne qu'il y a 40 ans) | Meilleure préparation des pistes Pas de catastrophe touristique comme dans d'autres pays |

| Représentations des acteurs des stations concernant la vulnérabilité de leur station de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | | | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------|--|
| | Renouvellement des clients | Risque de montée en gamme | Fin de la saison d'été | Juste qualité prix | Mono-clientèle | Frilosité dans l'innovation | |
| Mairie Val d'Isère | X | | | X | | | |
| OT Val d'Isère | X | X | X | | | | |
| RM Val d'Isère | X | | X | | X | | |
| OT Tignes | X | | | X | | X | Construction de lits et non rénovation |
| Mairie Courchevel | X (Les classe de neige) | | | X | X (Sur le luxe) | | |
| RM Courchevel | X | | | | X (Sur le luxe) | | Concurrence loisirs chers Création de nouveaux métiers |
| OT Tania | | | | X | | X (Sur les services) | Le budget |
| RM Méribel | X | X | | | | | Calendrier Neige de culture Sentiment de sécurité |
| RM Les Ménuires | X (Vieillesse de la population) | | | X | | | La rénovation Les rapports économiques changent |
| OT Les Ménuires | X | | X | | | | Rénovation du bâti Chercher de nouvelles clientèles |
| OT Val Thorens | | | | | X | | Le côté festif |
| RM Val Thorens | X | | | | X | | Crise économique Sur les propositions en billetterie Très performant donc risque de retomber |
| Mairie Macôt | | | | | | | La commercialisation Problème des hébergeurs Remplissage des lits |
| DG RM La Plagne | | | | | | | Crise Augmentation des charges |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | | | | | | | Baisse de la consommation L'architecture des stations |

| Représentations des acteurs des stations de sports d'hivers de haute altitude concernant les caractéristiques de leur station | | | | | | | |
|---|---------------------------------|---------------|-----|--|--------------|-----------------------|---|
| | Catégorie socio-professionnelle | Taux d'export | Age | Image/marque | Propriétaire | Pratique du ski | |
| Mairie Val d'Isère | X | | X | X | X | X | |
| O.T Val d'Isère | X | X | | X | | X | |
| R.M. Val d'Isère | | | X | | | X | |
| OT Tignes | x | | | x | | X | Concurrence Segmentation dans la pratique |
| Mairie Courchevel | X (Positionnement luxe) | | | X (Recherche de clientèle autre que le luxe) | | X | Évolution sur les aires d'accueil Renouvellement de la clientèle |
| RM Courchevel | X (Luxe+ autres clientèles) | | | X (Sur le domaine skiable) | | X | Répartition entre les altitudes Clientèle de proximité |
| OT La Tania | | | | X (Le positionnement) | | | Progression sur l'hiver Importance du budget Courts séjours |
| RM Méribel | | | | | | X (Sous consommation) | Retour historique Consommation de séjours Vente de forfait journées Expérience du ski Partage |
| RM Ménuires | X | X | | X (Cheap des 3 Vallées) | | X | |
| OT Ménuires | | X | | x | | X | |
| OT Val Thorens | | X | | X (Importance marketing) | | | Importance de l'émotionnel Scénarisation |
| RM Val Thorens | | X | X | X (Jeune festif) | | | Renouvellement de la clientèle |
| Mairie Macôt | | | | | | X | Exigence de la clientèle Importance du ski |
| RM La Plagne | X | | | | | | Diversité des sites Occuper les clients après le ski Importance de l'hébergement |
| Mairie Bourg-Saint-Maurice | X | X | | X (Pour Paradiski) | | | Importance du produit marketing |

Annexe 3

Documents concernant l'inauguration de la foncière *Rénovation Montagne*
lancée par la Caisse des Dépôts et Consignations via la Compagnie Des Alpes
lors des Assises de la Montagne d'avril 2013



- Communiqué de presse -

Création de la Foncière Rénovation Montagne et des foncières locales en station en collaboration avec les collectivités locales

25 avril 2013 – Afin de lutter contre la débanalisation¹ des lits touristiques et limiter l'impact des « lits froids² » sur l'économie de la montagne, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la Compagnie des Alpes ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière aura pour vocation d'investir dans des foncières locales qui acquerront des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements seront ensuite remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

L'activité économique des stations de sports d'hiver dépend fortement de la mise à disposition d'hébergements touristiques, attractifs et nombreux. Or, avec une offre globale d'hébergements touristiques de plus en plus réduite et vieillissante, la construction neuve - quand elle est encore possible - ne peut plus constituer la seule réponse. La rénovation de l'immobilier de loisir ancien et sa mise en gestion pour en augmenter l'occupation durant les saisons touristiques sont devenues un enjeu majeur pour l'avenir des stations. Cette question mobilise les élus des stations de sports d'hiver ainsi que les acteurs économiques locaux.

Le caractère novateur de la démarche expérimentale Foncière Rénovation Montagne réside dans la mobilisation de moyens de plusieurs partenaires très impliqués dans le développement économique des territoires, et dans la mise en place d'une organisation très précise favorisant les conditions de la réussite.

Une première phase d'acquisition concernera environ 500 appartements, répartis sur 5 stations de la Compagnie des Alpes (La Plagne, Les Arcs, Les Menuires, Les Deux-Alpes et Serre Chevalier), sur un horizon cible de 4 à 5 ans. Cette première phase a naturellement vocation à se poursuivre par des acquisitions complémentaires en s'ouvrant notamment à d'autres partenaires financiers et à d'autres stations désireuses de bénéficier d'un tel dispositif.

Le montant total de l'investissement pour la première phase s'élèvera à près de 72M€, financés à hauteur de 40% en fonds propres et 60% en dette bancaire. Le capital de la Foncière Rénovation Montagne sera détenu à 48,8% par la Caisse des Dépôts, 16% par la Banque Populaire des Alpes, 16% par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, 9,6% par le Crédit Agricole des Savoie et 9,6% par la Compagnie des Alpes.

Par ailleurs, les foncières locales auront pour actionnaires la Foncière Rénovation Montagne (majoritaire) ainsi que des acteurs publics ou privés locaux (stations / vallées) tels que les sociétés de remontées mécaniques et les collectivités, au travers des sociétés d'économie mixte compétentes.

La Compagnie des Alpes s'appuiera sur ses compétences immobilières internes pour accompagner opérationnellement le projet

Ainsi, ce projet permettra, à terme, la réhabilitation du parc locatif de montagne ainsi que le renforcement de l'attractivité économique des territoires, tout en s'appuyant sur des acteurs locaux déjà engagés en faveur du développement territorial.

¹ Sortie du marché organisé professionnel de la commercialisation des lits touristiques. 1 à 3% des lits quittent la gestion marchande chaque année, soit un besoin de renouvellement du stock de 20% tous les 10 ans.

² Lits insuffisamment loués, généralement moins de 4 semaines par an, générant du coup des recettes insuffisantes pour l'entretien et la rénovation, soit une dépréciation progressive du parc global des stations et de l'attractivité générale des destinations.



• A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Acteur historique de l'aménagement des stations de montagne, la Caisse des Dépôts prolonge avec cette initiative son action à l'égard de ces destinations. Au-delà des stratégies développées par ses filiales dans le tourisme, La Compagnie des Alpes et Belambra, la Caisse des Dépôts mène une action complémentaire en intervenant dans la rénovation des villages de vacances du tourisme associatif et familial, autre manière de remettre sur le marché un grand nombre de lits touristiques en les faisant coïncider avec les attentes actuelles des clientèles.

www.caissedesdepots.fr

Contacts presse Groupe Caisse des Dépôts :

Claude Blanchet – 04 72 11 49 94 – claude.blanchet@caissedesdepots.fr

Christophe des Roseaux – 01 58 50 70 09 – christophe.des-roseaux@caissedesdepots.fr

• A propos de la Banque Populaire des Alpes

Avec 165 agences sur 8 départements et 40 agences en station, la Banque Populaire des Alpes s'inscrit comme un acteur historique et incontournable du monde de la montagne. Sa mission : accompagner au plus près les porteurs de projets et valoriser les initiatives. Un engagement fort qui se traduit par des actions concrètes :

Le soutien des professionnels avec des solutions de financements, des services et des conseils proposés en station, par les équipes des agences de montagne,

L'accompagnement des « Pulls Rouges » dans le cadre d'un partenariat historique avec le Syndicat National des Moniteurs et 66 Ecoles du Ski Français. La Banque Populaire des Alpes est également le partenaire officiel, depuis 1987, du Challenge des Moniteurs du Ski Français, évènement qui vient clôturer chaque saison d'hiver,

L'implication aux côtés des 75 Comités Régionaux de Ski et Clubs de ski pour former les jeunes skieurs, champions de demain, mais également pour la formation aux différents brevets d'Etat des métiers de la montagne.

Aujourd'hui plus que jamais, la Banque Populaire des Alpes réaffirme son engagement et son soutien à l'économie régionale.

Contacts Banque Populaire des Alpes :

- Nicolas POUGHON, Directeur Département Marketing, Communication et Qualité -

Nicolas.poughon@alpes.banquepopulaire.fr

- Alexandra LINIOSSIER, Responsable Communication -

Alexandra.Linossier@alpes.banquepopulaire.fr

• A propos de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est une banque coopérative de plein exercice, présente sur 5 départements : Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie. Elle met à la disposition des Rhônalpins ses conseils, ses produits et ses services à destination de tous les publics : particuliers (gestion de fortune également), entreprises (et transmission d'entreprises), professionnels, associations, collectivités et institutionnels locaux, habitat social, promotion immobilière....

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est un acteur majeur du monde de la montagne. Elle est présente aux côtés de tous les acteurs de cet univers : sportifs, culturels, institutionnels et économiques. Elle est partenaire officiel de la Fédération Française de Ski qu'elle accompagne depuis 1996. Elle est aux côtés de la Facim pour la valorisation du patrimoine en montagne. Elle est la banque de la majorité des exploitants de remontées mécaniques de l'arc alpin, des collectivités locales et des professionnels de l'immobilier. Pour répondre à leurs préoccupations, elle dispose d'une agence Montagne, avec des collaborateurs spécialisés de ce domaine.

En 2013 la Caisse d'Épargne Rhône Alpes lance La Montagne. Nouvelle Définition, un programme inédit à vocation sociétale et économique.

2 000 000 clients, 637 000 sociétaires, 3 000 collaborateurs, 300 agences, 6 centres d'affaires...

Contact presse Caisse d'Épargne Rhône Alpes :

Philippe.navalon@cera.caisse-epargne.fr



• **A propos du Crédit Agricole des Savoie**

Le Crédit Agricole des Savoie, première banque coopérative et mutualiste des territoires savoyards, accompagne depuis toujours l'ensemble des acteurs du monde de la montagne : professionnels, entreprises et agriculteurs. Elle s'appuie sur son réseau de 163 agences situées en Savoie et Haute-Savoie, dont 47 dans les vallées et stations de montagne ainsi que sur le savoir-faire de ses 2 200 salariés et ses 885 administrateurs, élus représentants de ses clients sociétaires.

Premier partenaire historique de la montagne en Pays de Savoie, l'histoire du Crédit Agricole des Savoie est intimement liée à l'essor de l'économie montagnarde et des stations de ski depuis plus de 100 ans. Elle est en particulier présente au capital de nombreuses sociétés de remontées mécaniques et des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement et d'exploitations d'équipements touristiques.

Elle est également le partenaire de vie des hommes et les femmes des territoires montagnards en leur proposant des offres adaptées à leurs conditions de vie professionnelles et privées. Par exemple, elle a signé en décembre 2011 un partenariat avec Domaines skiables de France pour offrir aux salariés saisonniers des conditions d'accès aux services bancaires et aux prêts immobiliers qui répondent à leur statut particulier. Elle propose également une offre dédiée aux moniteurs de ski et elle est le partenaire de nombreuses écoles de ski en Savoie et Haute Savoie.

Autre domaine, autre partenariat, celui qui a été noué avec TV8 Mont-blanc et sa filiale Sat2way. Il permet aux habitants situés en zone blanche de s'équiper de l'internet par satellite (sans internet par ADSL), avec des tarifs avantageux.

Enfin, la montagne est aussi le territoire d'une agriculture exigeante, dont le Crédit Agricole des Savoie est depuis toujours le partenaire majeur. Ainsi par ses actions auprès des agriculteurs et notamment de la filière laitière, la banque soutient et contribue à une production locale de qualité et des labels reconnus dans le monde entier.

Contact presse Crédit Agricole des Savoie :
Pierre-André Pasty, pierre-andre.pasty@ca-des-savoie.fr

www.compagniedesalpes.com

Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs en Europe. Elle est présente sur 25 sites dont 11 grands domaines skiables des Alpes (parmi lesquels Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel,) et 14 parcs de loisirs (dont Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope, ...), en Europe : France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne. La CDA détient en outre des participations dans 4 domaines skiables et 7 parcs de loisirs, en France, Suisse, Belgique et Angleterre. Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2012 elle a accueilli plus de 23 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 678 M€ et un résultat net de 28M€.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

| | | | |
|--------------------------|------------------|-------------------|--|
| Compagnie des Alpes : | Sandra PICARD | +33.1 46 84 88 53 | sandra.picard@compagniedesalpes.fr |
| Les Ateliers Corporate : | Xavier YVON | +33.1 84 16 02 08 | xavier.yvon@lesatelierscorporate.com |
| Alternative Média | Alexandre BERARD | +33 4 76 12 01 33 | alex@ampr.fr |



- Annexe : compléments d'information -

Création de la Foncière Rénovation Montagne et des foncières locales en station en lien avec les collectivités locales

5 stations de la Compagnie des Alpes concernées pour la 1^{ère} phase d'acquisition à horizon 4 / 5 ans, à travers 4 Foncières

Les foncières locales acquerront en bloc ou à l'unité des appartements en vue de les rénover, de les remettre sur le marché locatif touristique. A l'issue d'une période de 4 à 5 ans, ces appartements seraient cédés, le produit de la vente étant réinvesti dans de nouvelles acquisitions.

Acquisitions programmées sur 2013 par :

- **Foncière La Plagne**
- **Foncière Les Arcs**
- **Foncière des Menuires**
- **Foncière des Ecrins**

Les financements sont accordés par des acteurs majeurs de l'économie locale.

Une participation forte des collectivités locales dans le projet Foncière

Via une participation au capital de la foncière locale, une contribution aux travaux de rénovation, des investissements en infrastructures diverses et des actions d'amélioration des espaces publics dans les quartiers ciblés pour les acquisitions.

Un rôle majeur des sociétés de remontées mécaniques ayant déjà l'expérience de la rénovation et de la remise en marché de lits :

- **Deux Alpes Loisirs** : plus de 1 500 lits, soit 10% des lits professionnels, réhabilités en 10 ans et remis sur le marché ; acquisition d'un savoir-faire tant en matière de réhabilitation que de commercialisation ;
- **Les Menuires** : actions de la SEM RENOV (créée au début des années 2000) pour inciter les propriétaires à la rénovation et la remise en location de leur bien ;
- **La Plagne** : près de 430 logements rénovés et remis en marché au moyen de différentes solutions proposées par la SAP et les deux principales communes de la Plagne (SPALP, SEMIPLAGNE, PLAGNE RENOV).

L'existence de structures adéquates, parfois pour l'acquisition et / ou la rénovation, mais surtout pour la gestion et la commercialisation des biens dans chacune des 5 stations :

- structures de portage des baux, filiales à 100% des sociétés de remontées mécaniques ;
- structures de prestations immobilières (acquisition et rénovation des biens) ;
- structures de gestion des appartements : une agence immobilière par station ;
- structure de commercialisation des appartements : Deux-Alpes Voyages pour les 2Alpes et Serre Chevalier, Paradiskitour pour Les Arcs et La Plagne, Centrale de réservation des Menuires.

Un travail rigoureux de sélection des biens disponibles sur le marché

Dans la majorité des cas, les acquisitions ciblent des lits diffus, à savoir l'acquisition d'appartements en vente dans des résidences en copropriété. **Le choix des résidences et des appartements cibles est réalisé en fonction des critères suivants :**

- choix d'un ou plusieurs quartiers dans la station dans la logique de constitution de Villages Résidentiels de Tourisme avec une cohérence géographique des biens achetés ;
- volonté d'acquérir plusieurs lots dans une même copropriété également pour pouvoir disposer plus rapidement de stocks importants ;
- accessibilité des quartiers sélectionnés, proximité des pistes, proximité des commerces et projets importants d'investissements de la / des commune(s) sur ces quartiers ;
- bonne adaptabilité à la demande locative actuelle et anticipée pour le devenir des stations, facilité de rénovation sans travaux de gros œuvre, optimisation des conditions de revente ;
- appartement souffrant d'une faible occupation et s'inscrivant dans une dynamique de développement local.

La rénovation partielle ou totale des appartements sélectionnés répond aux critères suivants :

- établissement et suivi des projets de rénovation par un maître d'œuvre local disposant d'une véritable expérience dans le domaine de la rénovation ;
- satisfaction aux normes de classement applicables dans les Villages Résidentiels de Tourisme - catégorie 2 étoiles voire 3 étoiles dans la mesure du possible et intégration de la labellisation le cas échéant ;
- travaux de rénovation réalisés dans un souci de limitation de la consommation énergétique : isolation, chauffage, éclairages, consommation d'eau.

Un impact économique sur l'ensemble de l'écosystème montagne estimé à près de 20 M€ de chiffre d'affaires additionnel

La répartition moyenne des dépenses (hors transport) dans le cadre d'un séjour d'une semaine au ski est la suivante :

- hébergement : 31% ;
- remontées mécaniques : 16% ;
- commerce alimentaire : 15% ;
- restauration : 15% ;
- ski shop : 6% ;
- cours et garderie : 2% ;
- postes non identifiés : 15%.

Source : Enquête CONTOURS - pour Atout France, Caisse des Dépôts, Savoie Mont-Blanc Tourisme, Rhône-Alpes Tourisme et Domaines Skiables de France - sur les retombées économiques des dépenses en station (5 000 personnes interrogées durant la saison 2011-2012).

Le projet Foncière devrait créer un effet d'entraînement sur d'autres acteurs et une dynamique de développement vertueuse, indépendamment de ses retombées directes.

Annexe 4

Dépendance à la fréquentation touristique ou le besoin de l'adaptation à la demande touristique des entreprises de remontées mécaniques des stations de haute altitude de Tarentaise

Lettre de la Société d'Aménagement de La Plagne à ces employés.



Lettre d'information de la Société d'Aménagement de la station de la Plagne,
Experte en Domaine Skiable

N° Spécial – décembre 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Bienvenue pour cette nouvelle saison qui démarre, la 50ème,

Presque un demi-siècle de vie pour la S.A.P.; et que d'évolution, de changements pour notre société.

Cette journée de formation est pour nous l'occasion, de remettre la machine à plein régime, et dans ce moment d'échange privilégié avec vous, de faire un point sur la saison précédente et vous rappeler les objectifs généraux de l'entreprise.

Tout d'abord, si l'on regarde en arrière, dans un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires de l'entreprise limite sa baisse à - 1,4 % par rapport à l'hiver 2008/2009.

Le nombre de journée ski continue, lui, inexorablement sa chute avec une baisse de - 3 %.

Dans le même temps, et dans un contexte de marché mature qui nous l'impose, la S.A.P maintient son niveau de rentabilité grâce à un effort très important sur la maîtrise des charges. Toutefois, nous demeurons sur un modèle de croissance des charges supérieur à celui du chiffre d'affaires.

Durant 7 mois, l'entreprise s'est mise en mouvement pour mettre en place un nouveau management pour un meilleur service aux clients.

Initié par l'audit CDA de l'hiver dernier, la S.A.P a fait évoluer son organisation pour répondre de façon plus claire et plus précise à son projet et ses objectifs d'entreprise.

Ainsi, elle réaffirme aujourd'hui sa volonté d'amélioration continue basée sur :

- le devoir de satisfaire le client,

- le devoir d'être constamment à son écoute pour améliorer nos processus,

- le devoir, pour tous les collaborateurs, de donner le maximum de notre énergie afin d'améliorer nos performances, dans le respect total des valeurs et des principes qui nous guident au quotidien.

Le renforcement des liens hiérarchiques, de la cohésion managériale et de l'engagement pris par l'ensemble des managers de l'entreprise, sont les bases pour réussir ce meilleur service aux clients.

Et comment sera l'hiver 2010/2011 ?

Les pronostics sont une fois de plus difficiles, avec un calendrier scolaire français et étranger peu favorables et une sortie de crise économique qui tarde à venir.

Mais, soyons optimistes et espérons que notre politique tarifaire ré-attire des clients et nous permette de reprendre des parts de marché qui s'éloignent petit à petit vers d'autres stations.

Enfin, après deux ans de travail, nous avons souhaité montrer, aussi bien en interne qu'à l'extérieur de l'entreprise, la «force de ses collaborateurs». Cette force, nous avons voulu la mettre en valeur à travers le portrait d'entreprise et, nous pensons que c'est réussi. A la lecture de ce livre, qui dévoile nos coulisses et les différents métiers de l'entreprise, nous ressentons une grande fierté, celle d'animer une équipe d'hommes et de femmes professionnels au service de nos clients.

Aussi, nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bon hiver.

A bientôt sur notre domaine.

La Direction

Annexe 5

Illustration d'une dépendance à l'enneigement : le début de la saison 2014-2015

Note de conjoncture : Domaine Skiable de France du 13 janvier 2015

Le 13 janvier 2015

NOTE DE CONJONCTURE

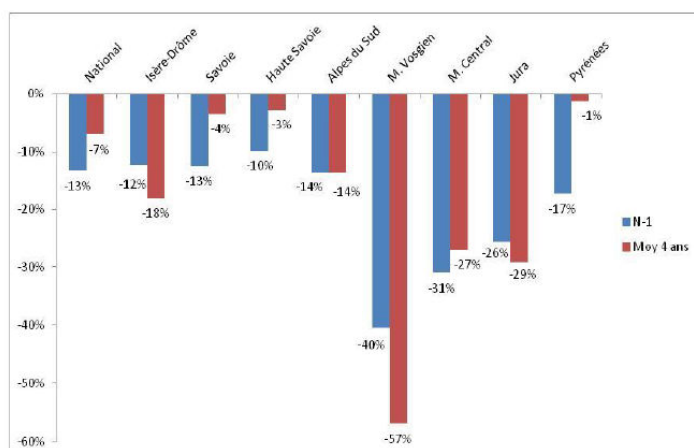
2014/2015 : Un début de saison difficile

Il aura fallu tout le savoir-faire et toute la détermination des entreprises de domaines skiabiles pour proposer, dans des conditions météorologiques adverses, des pistes de ski praticables et sûres à la clientèle venue nombreuse durant les vacances de Noël 2014. Les efforts consentis en travaux de pistes et en neige de culture ont été plus que jamais utiles, et l'expertise des équipes pour optimiser le capital neige, indispensable.

Si la douceur des températures a grandement perturbé la fabrication de neige de culture avant l'ouverture des stations, malgré tout, au début des vacances de Noël, ce sont bien souvent les seules zones équipées en neige de culture qui seront ouvertes.

In fine, la fréquentation globale de cette période s'établit en retrait de 13% par rapport à l'hiver précédent et de 7% par rapport à la moyenne des quatre derniers hivers.

Ces chiffres, qui donnent une image moyenne des situations, ne doivent pas masquer la précarité dans laquelle se trouvent de nombreux domaines skiabiles, attendu notamment que la transformation de la fréquentation en recettes est affectée par des rendements tarifaires en baisse, en raison d'ouvertures très partielles. En outre, la moyenne des quatre dernières saisons intègre deux années d'un niveau bas où Noël et le jour de l'an tombaient le week-end.



Fréquentation de la période d'avant-saison et des vacances de Noël (journées-skieur)

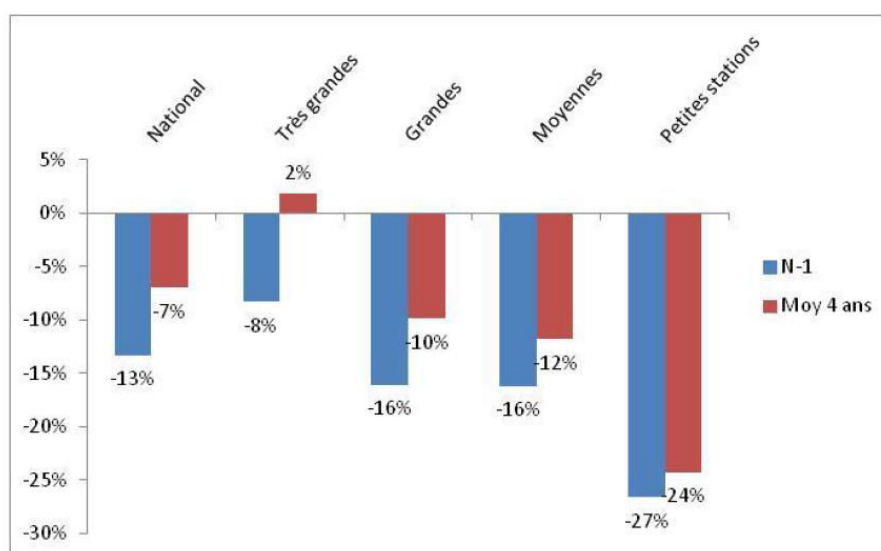
Comparaison à la saison passée et à la moyenne des quatre dernières saisons

DOMAINES SKIABLES DE FRANCE

La montagne
en mouvement

NOTE DE CONJONCTURE

Les très grandes stations sont celles qui ont le moins souffert pour ce début de saison.



Fréquentation de la période d'avant-saison et des vacances de Noël (journées-skieur)
Comparaison à la saison passée et à la moyenne des quatre dernières saisons

Retour sur le déroulement de la période

La conjonction d'un enneigement naturel déficitaire avec des températures particulièrement douces aura transformé l'automne 2014 en un véritable défi pour lancer la saison hivernale 2014/2015.

Une chute de neige mi-novembre a d'abord permis à 6 stations de procéder à une ouverture anticipée le week-end du 22-23 novembre. Mais par la suite la douceur s'est installée et plusieurs compétitions sportives ont dû être annulées en raison du manque de neige. Il faudra attendre la mi-décembre pour retrouver un peu de froid, et voir à nouveau tomber la neige, plus abondamment dans les Alpes du Sud et dans les Pyrénées que sur les autres massifs*.

Pratiquement toutes les ouvertures de domaines skiables du mois de décembre se feront partiellement, et de nombreuses ouvertures seront reportées, avec les implications sociales qui en découlent, pour les saisonniers des domaines skiables comme pour les autres saisonniers des stations (reports d'embauche, activité partielle).

Au démarrage des vacances scolaires, le samedi 20 décembre, les ouvertures étaient encore très partielles. Les Alpes du Sud et les Pyrénées*, qui étaient les massifs les mieux enneigés, recensaient un taux d'ouverture moyen de l'ordre de 50%. Partout ailleurs, les domaines de basse altitude étaient fermés. Même à moyenne altitude dans les Alpes du Nord, les situations étaient très délicates.

Le soleil qui dominera largement pendant la première semaine des vacances permettra malgré tout de constater des niveaux de satisfaction très élevés auprès de la clientèle.

C'est entre Noël et le jour de l'an qu'une perturbation traversera la France et apportera, sur tous les massifs, le froid et une quantité de neige suffisante pour permettre à tous les domaines skiables d'ouvrir, au moins partiellement. Les taux de réservation de cette seconde semaine étaient très élevés (jour de l'an un jeudi).

Dans les Alpes, la neige tombera le samedi des chassés-croisés, l'une des journées les plus chargées de la saison sur les routes : la circulation sur les axes routiers sera perturbée dans des proportions importantes, bloquant souvent les voitures pour la nuit (mise en place d'hébergements d'urgence).

Grâce à une très forte fréquentation des stations, et à un enneigement devenu convenable, la semaine du jour de l'an enregistrera des niveaux de fréquentation et des recettes qui permettront de limiter le recul constaté sur la période.

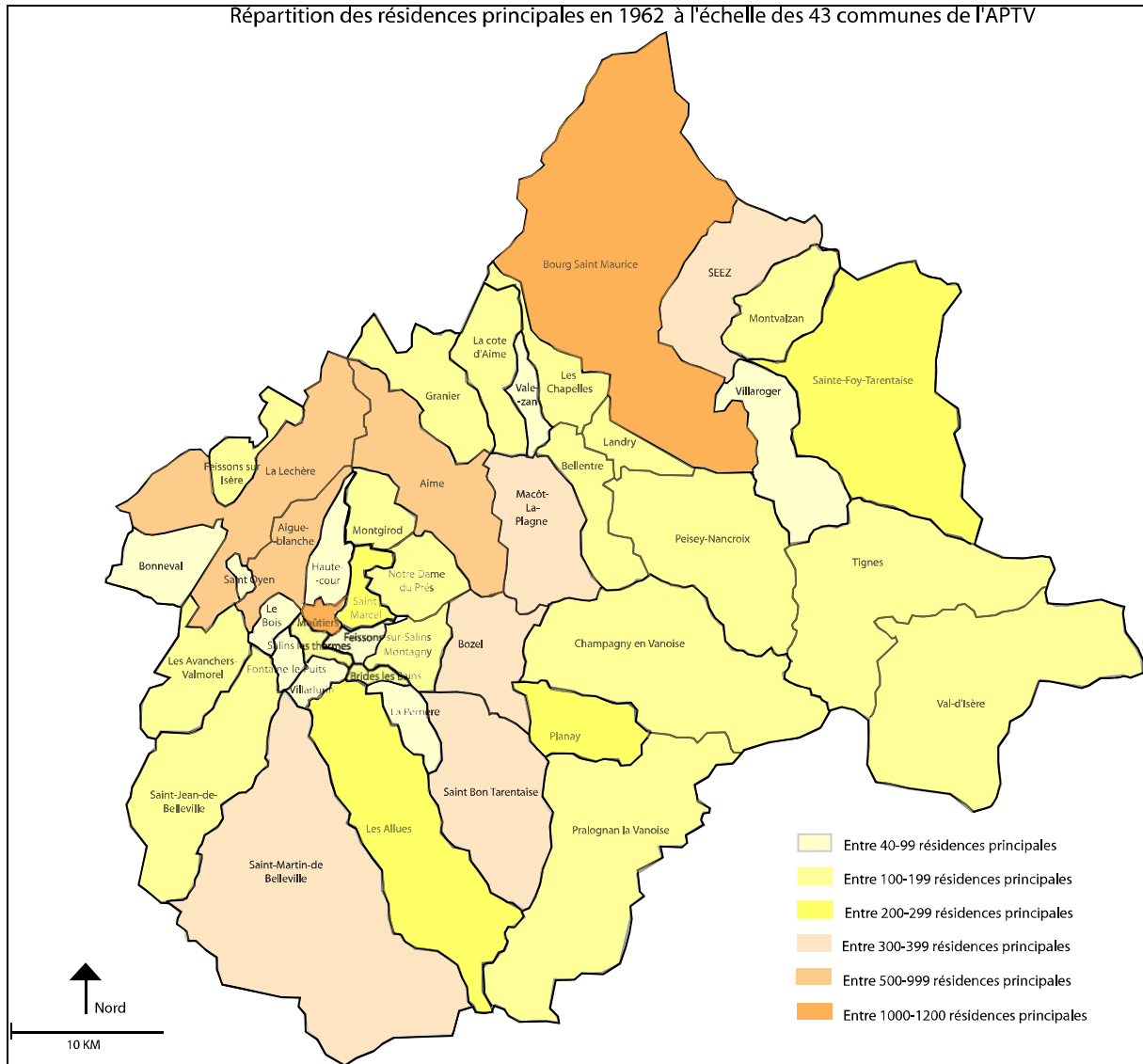
* La Haute Maurienne, en Savoie, a également bénéficié des mêmes conditions.

Annexe 6

Cartes intermédiaires de l'évolution des résidences principales sur la vallée de la Tarentaise de 1962 à 1999

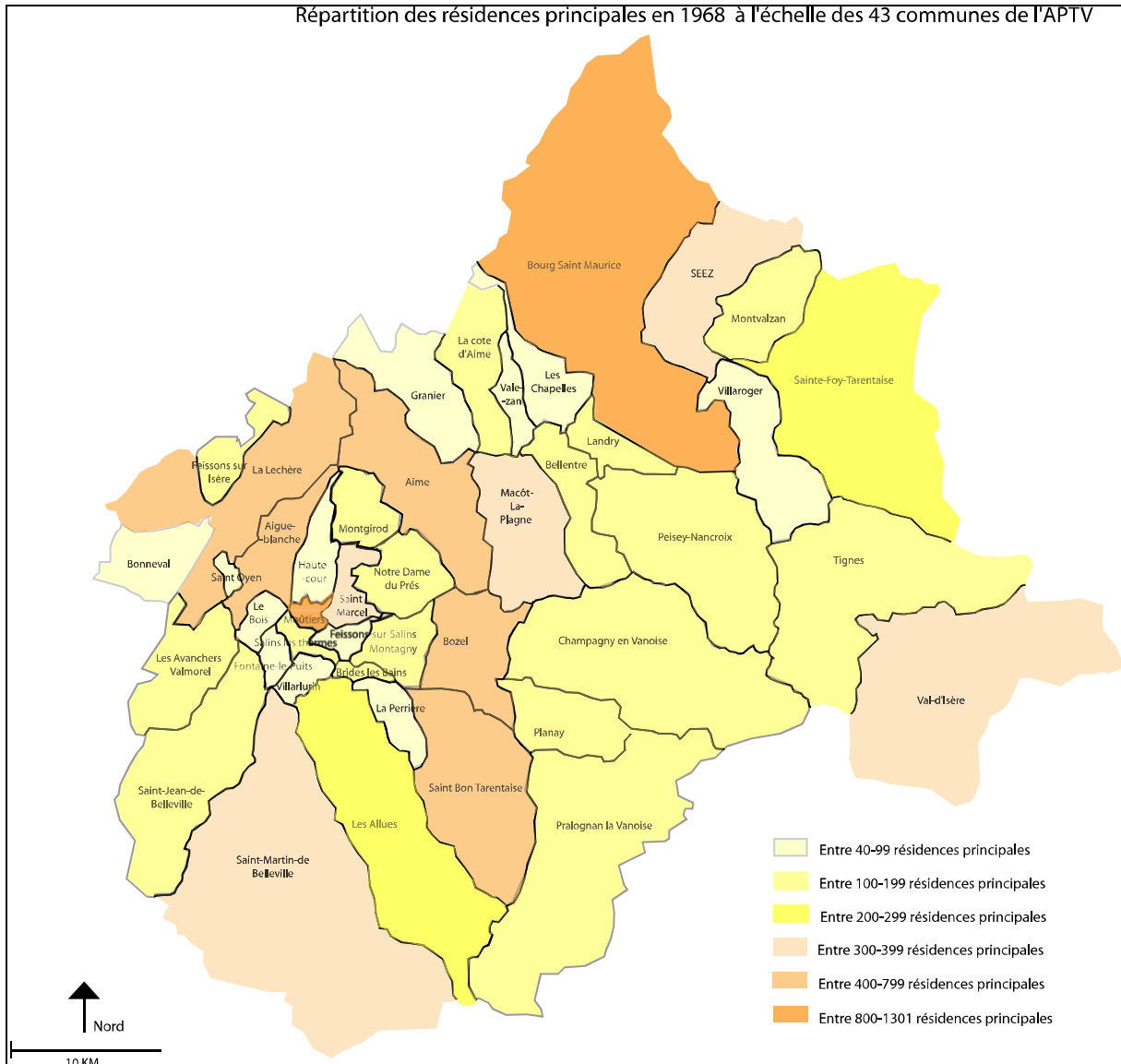
Cartes intermédiaires de l'évolution des résidences secondaires sur la vallée de la Tarentaise de 1968 à 1999

Répartition des résidences principales en 1962 à l'échelle des 43 communes de l'APT



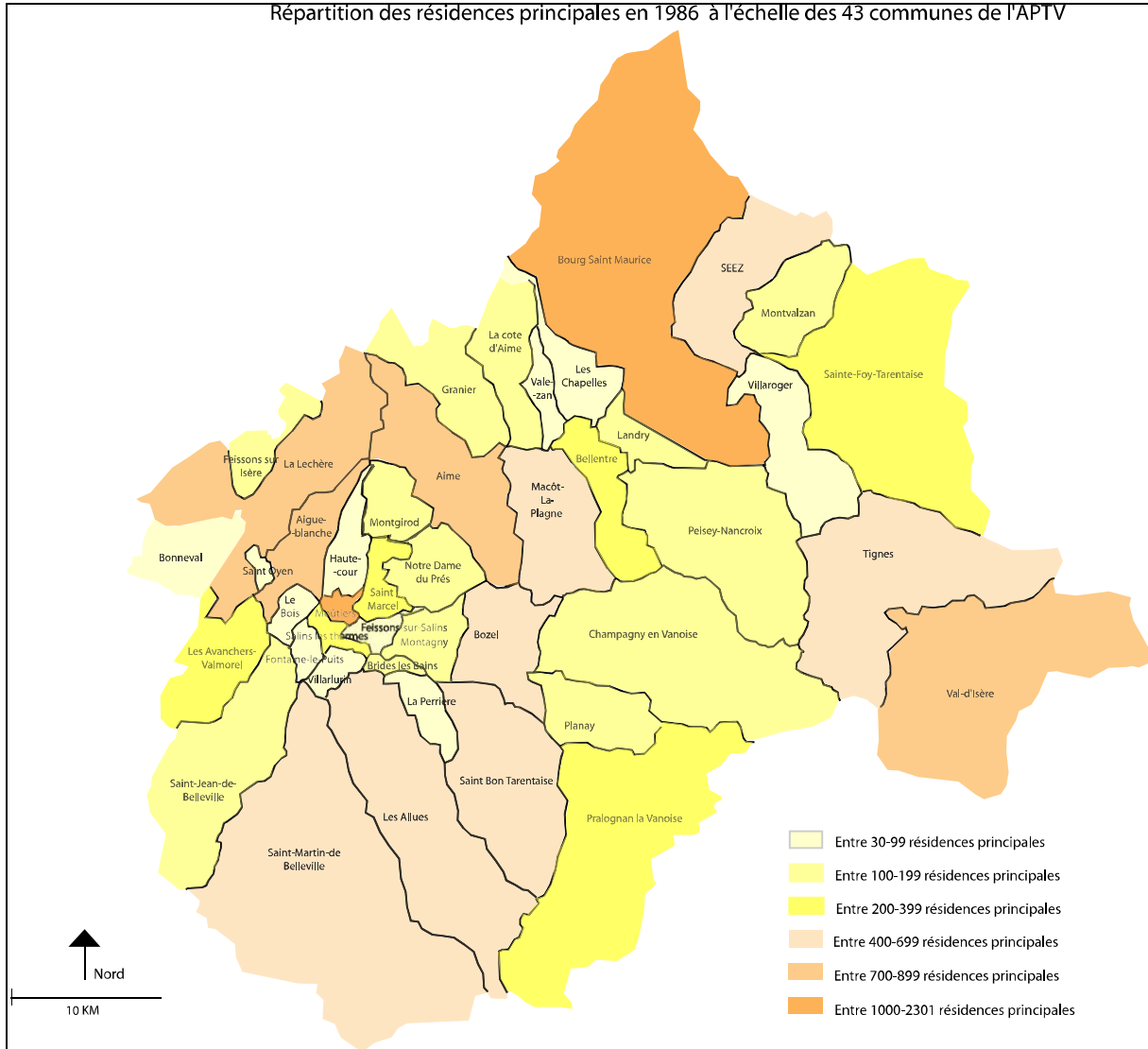
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences principales en 1968 à l'échelle des 43 communes de l'APT



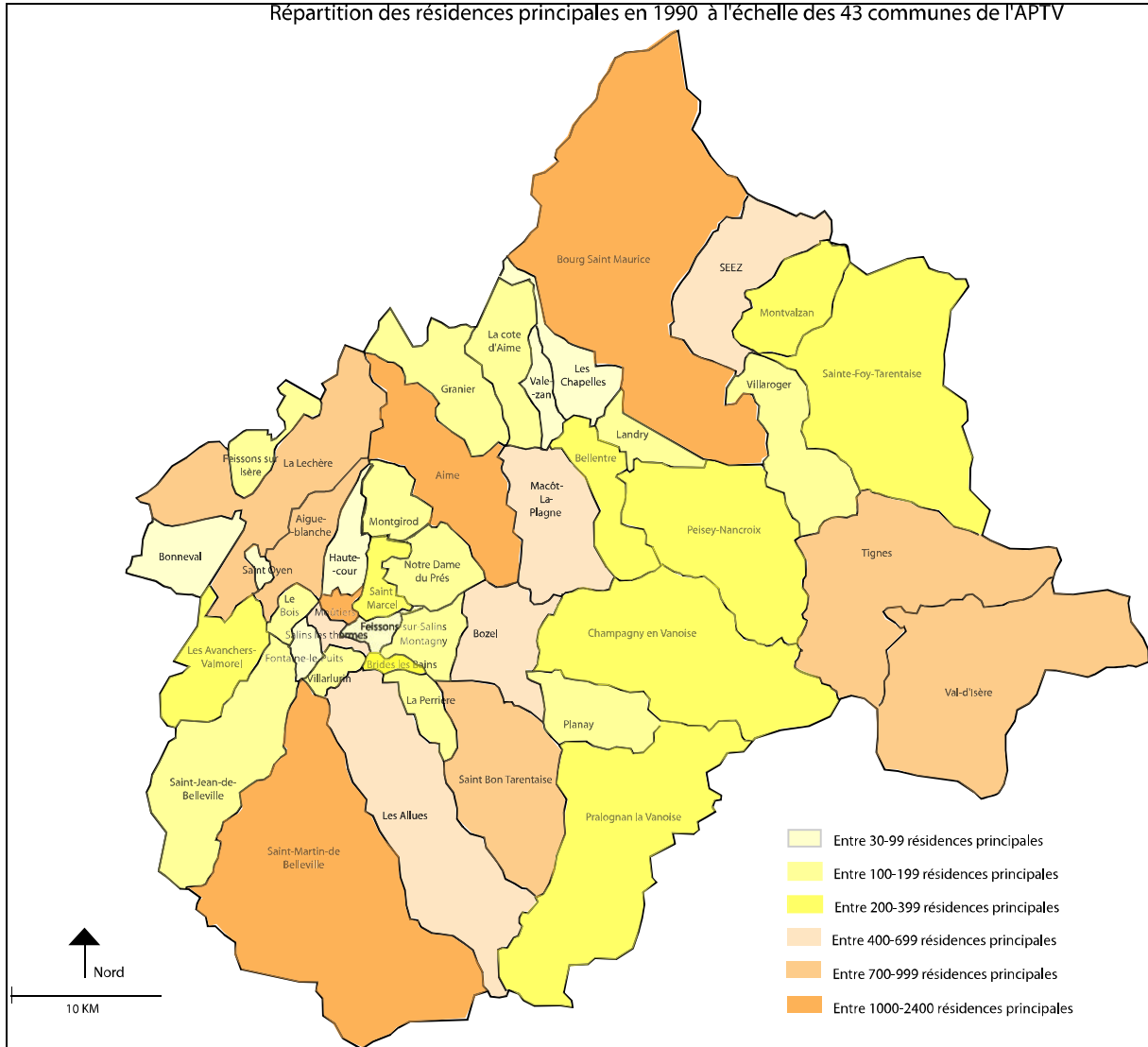
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences principales en 1986 à l'échelle des 43 communes de l'APT



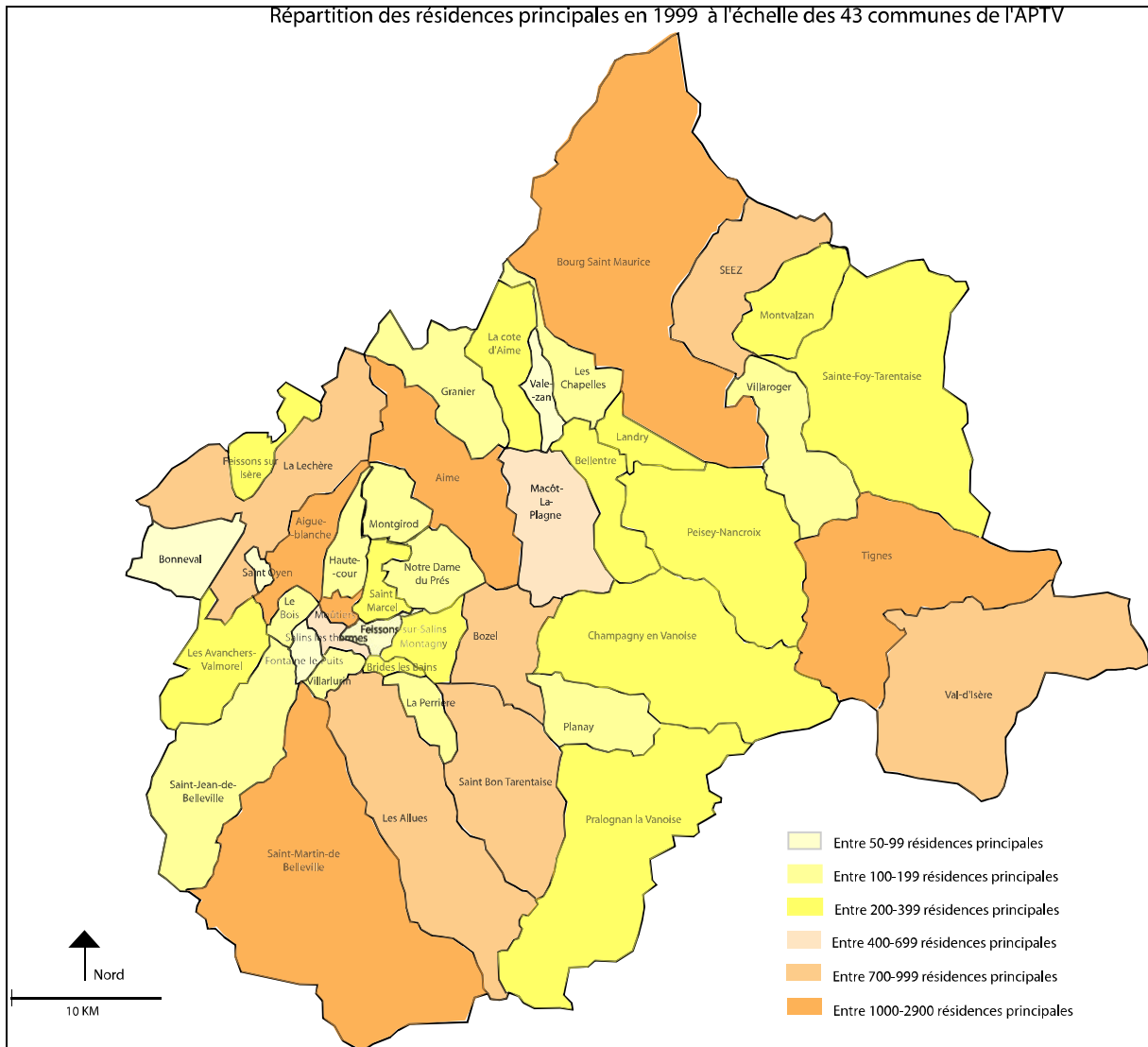
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences principales en 1990 à l'échelle des 43 communes de l'APT



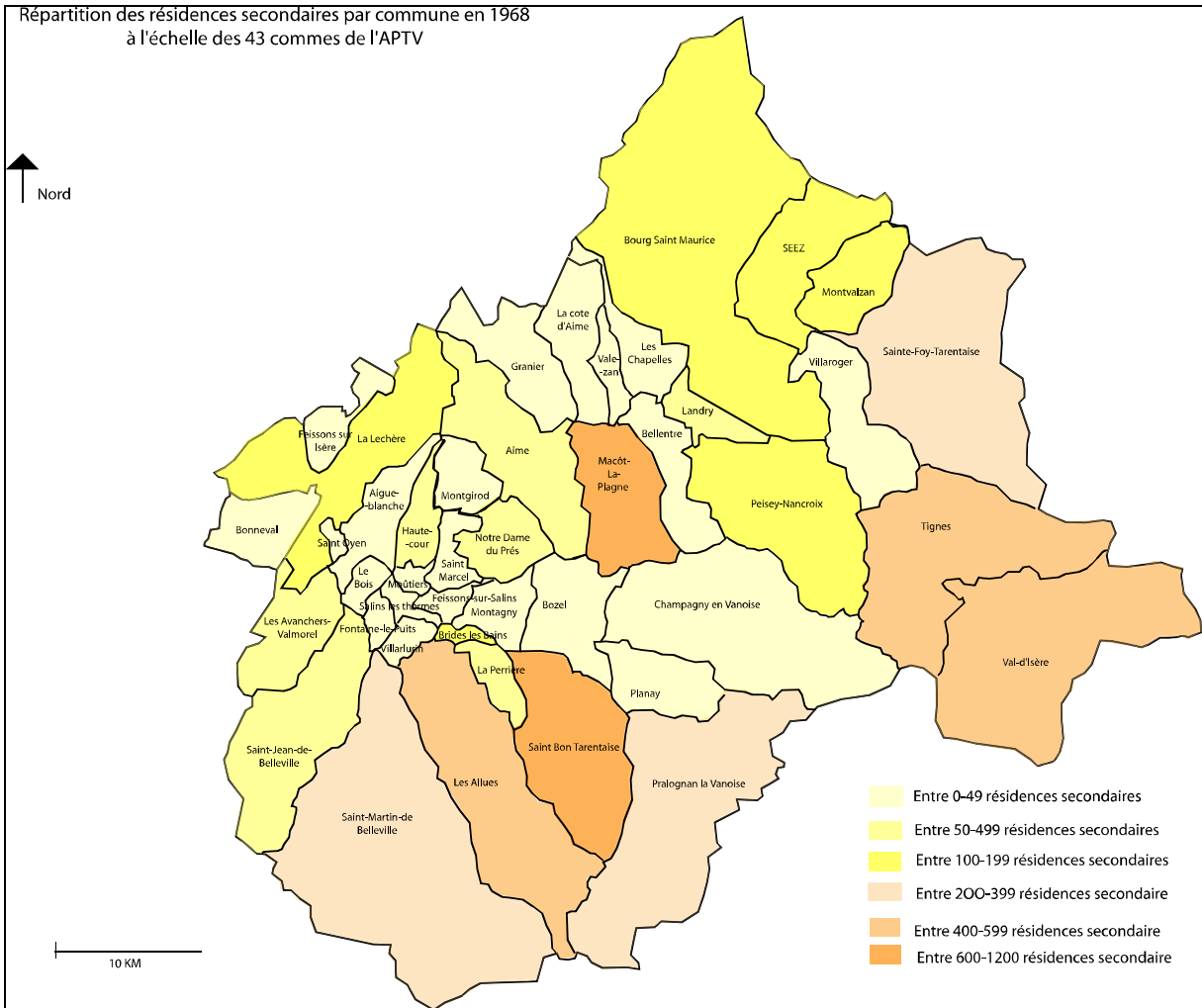
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences principales en 1999 à l'échelle des 43 communes de l'APTIV



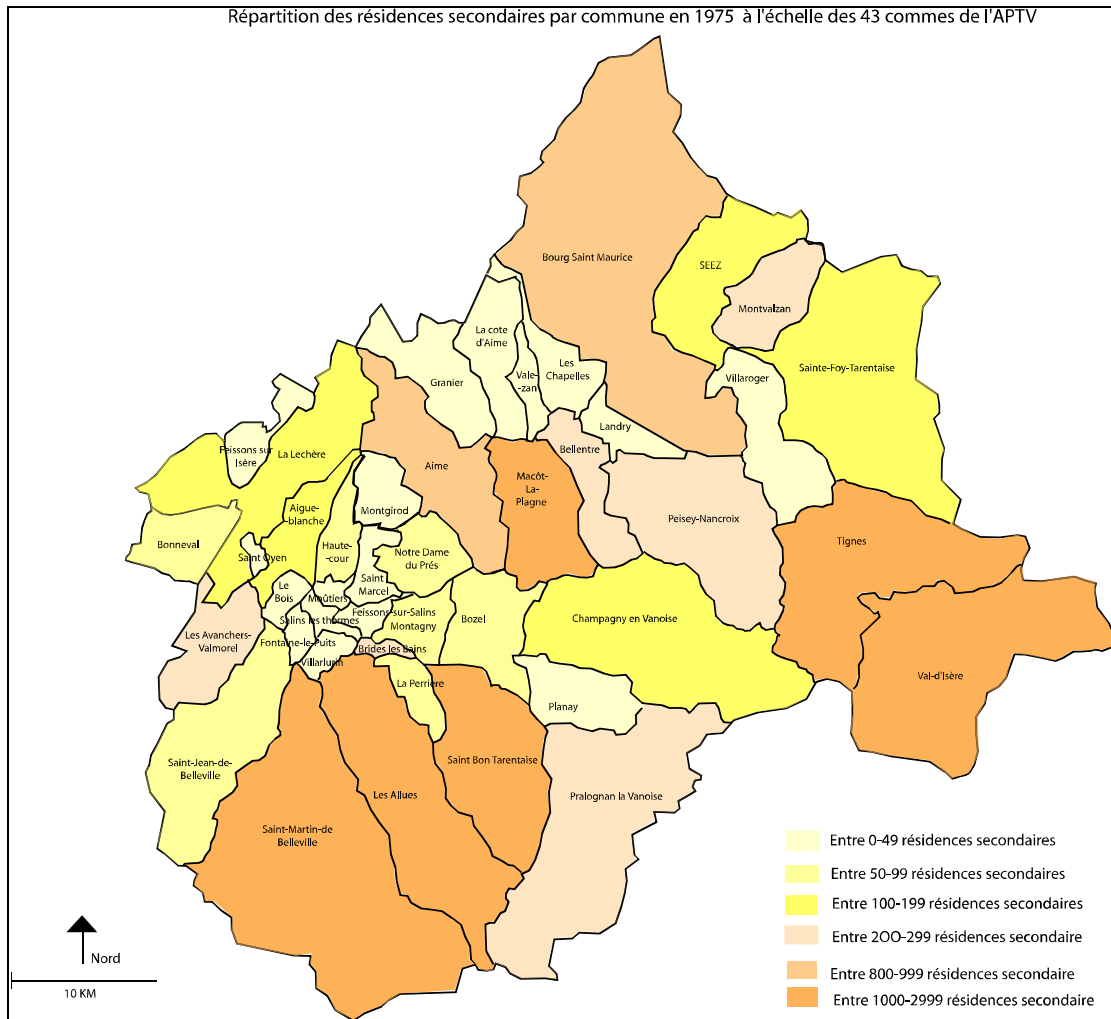
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences secondaires par commune en 1968
à l'échelle des 43 communes de l'APT



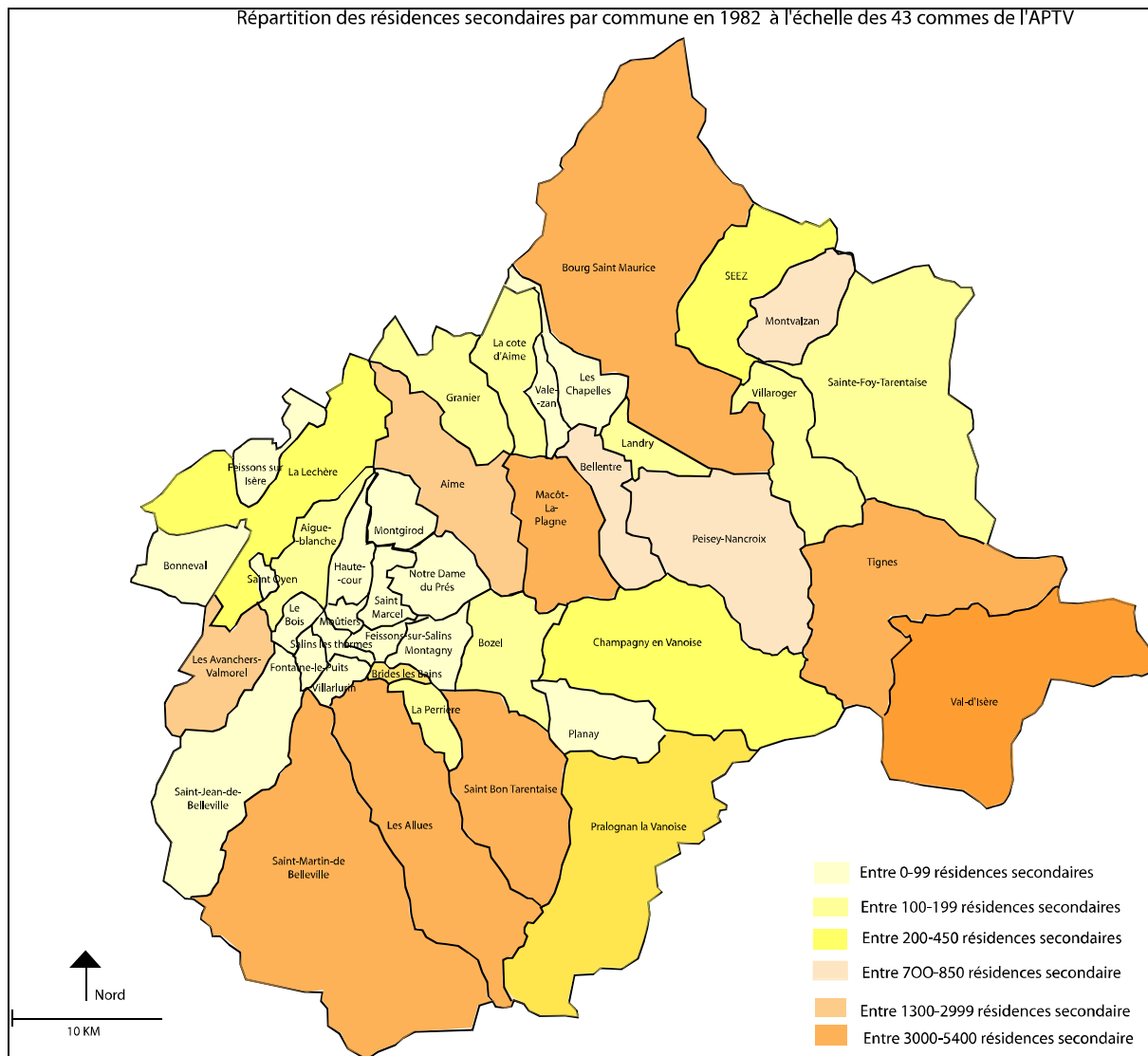
Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences secondaires par commune en 1975 à l'échelle des 43 communes de l'APT

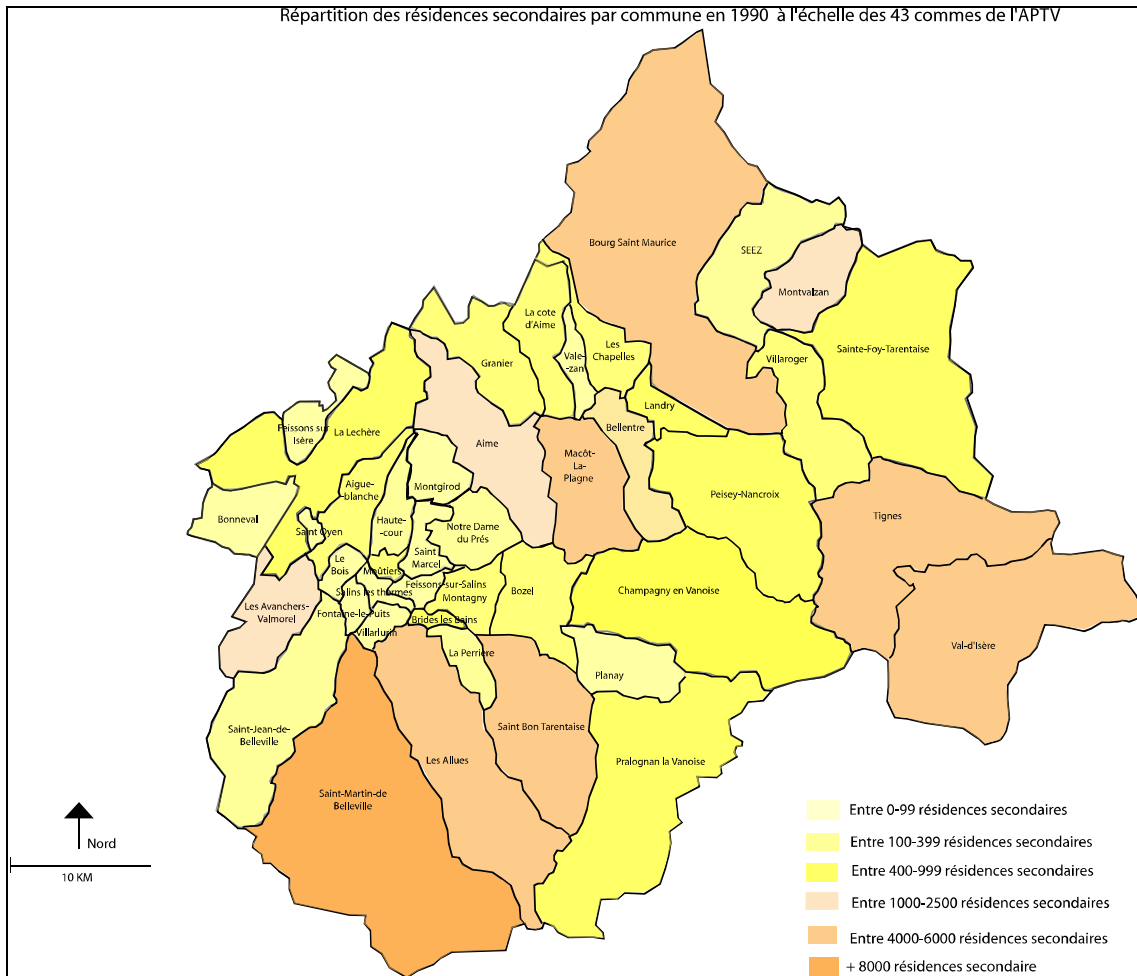


Source : A. Bonnemains

Répartition des résidences secondaires par commune en 1982 à l'échelle des 43 communes de l'APT



Source : A. Bonnemains

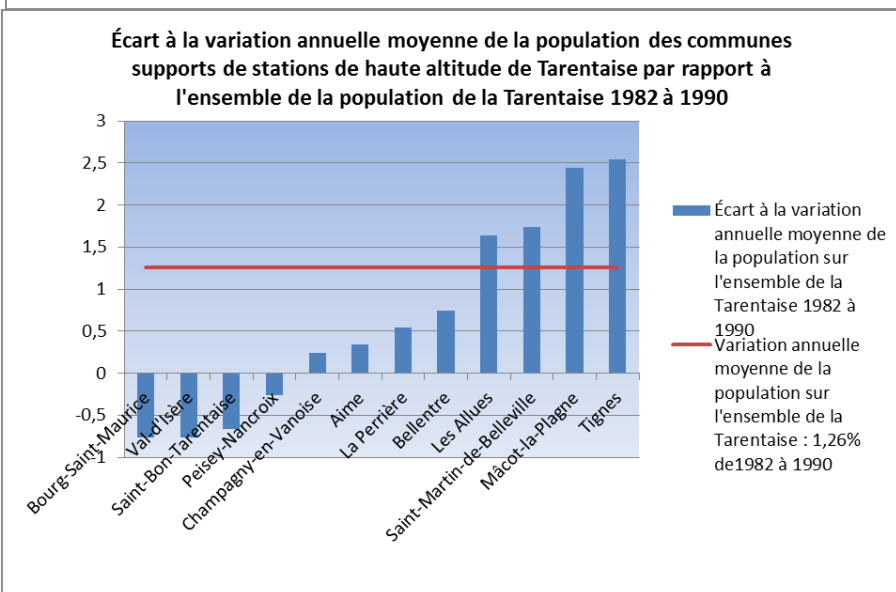
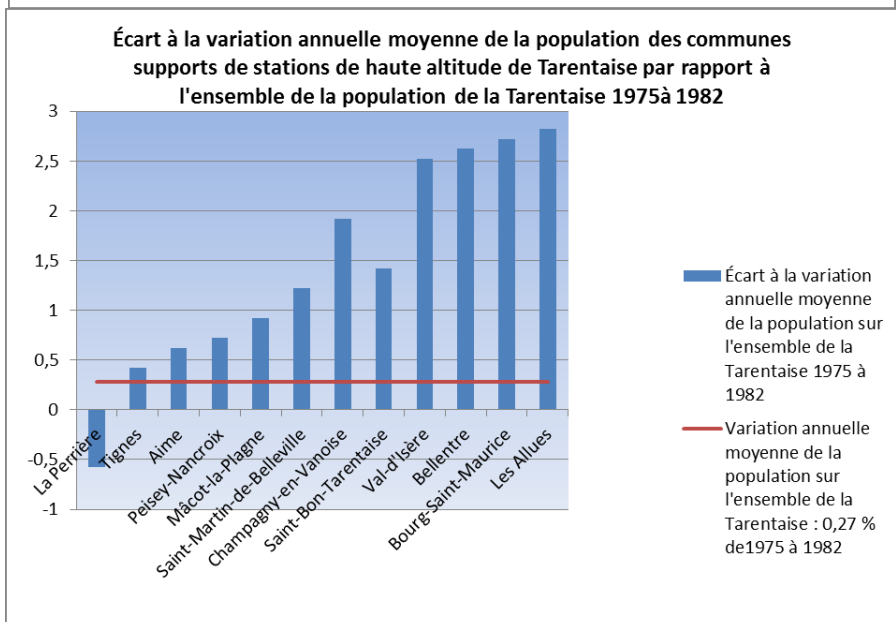
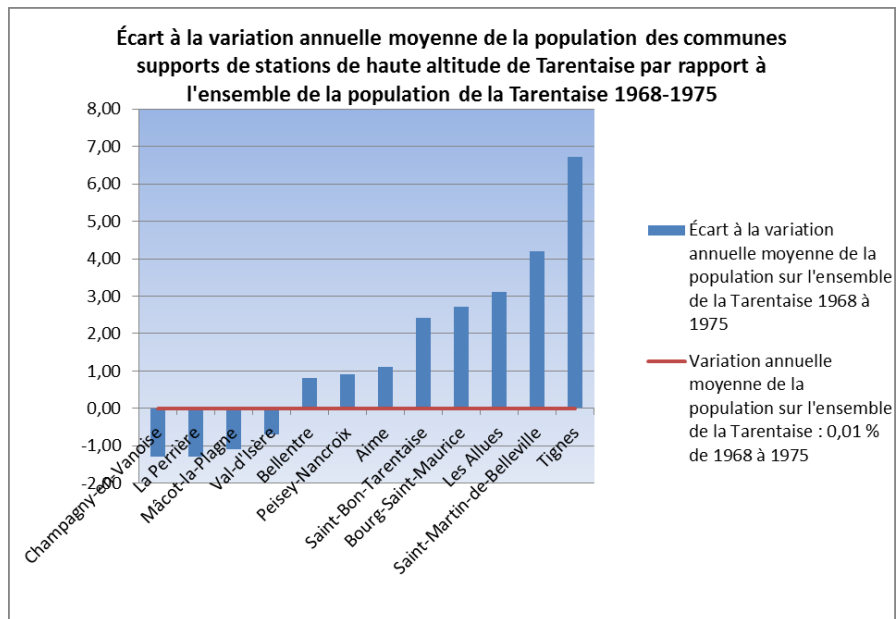


Source : A. Bonnemains

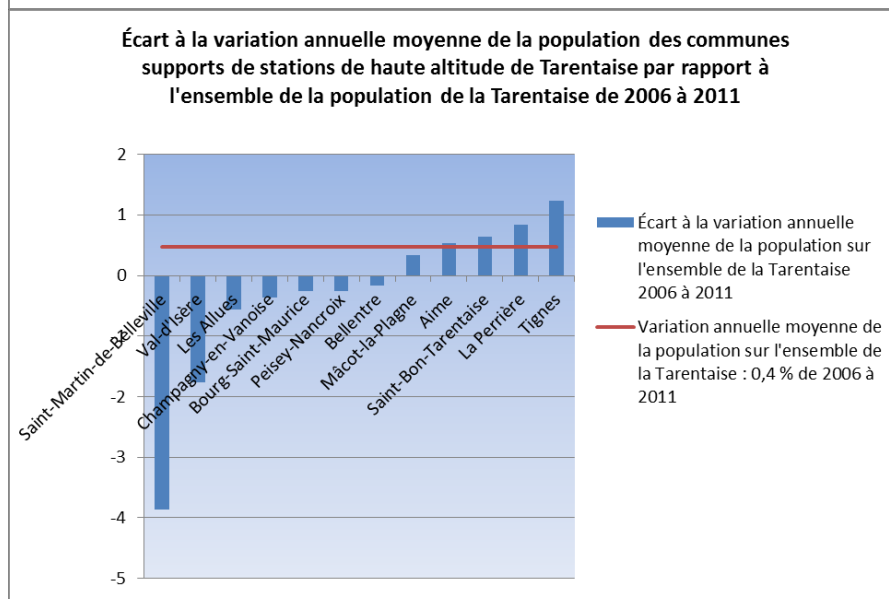
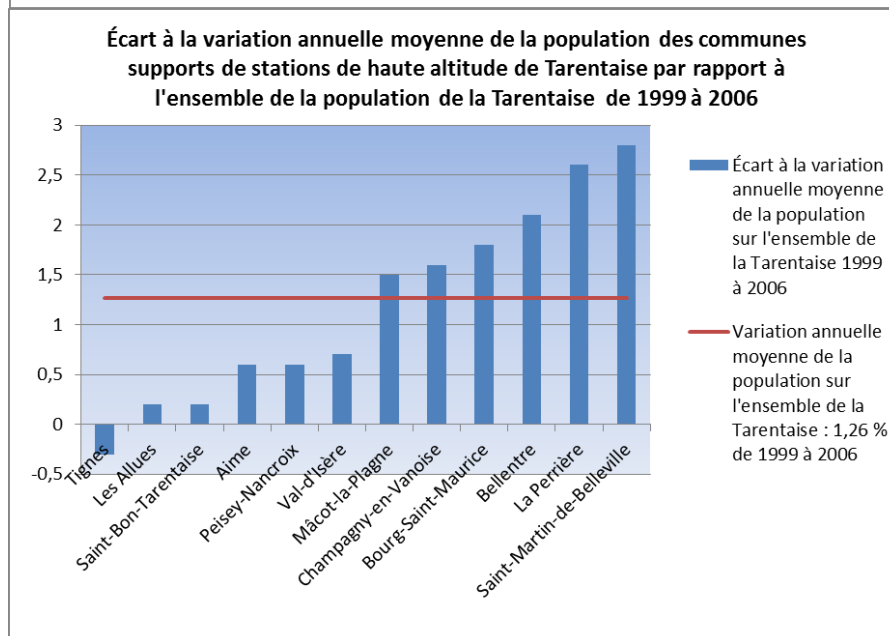
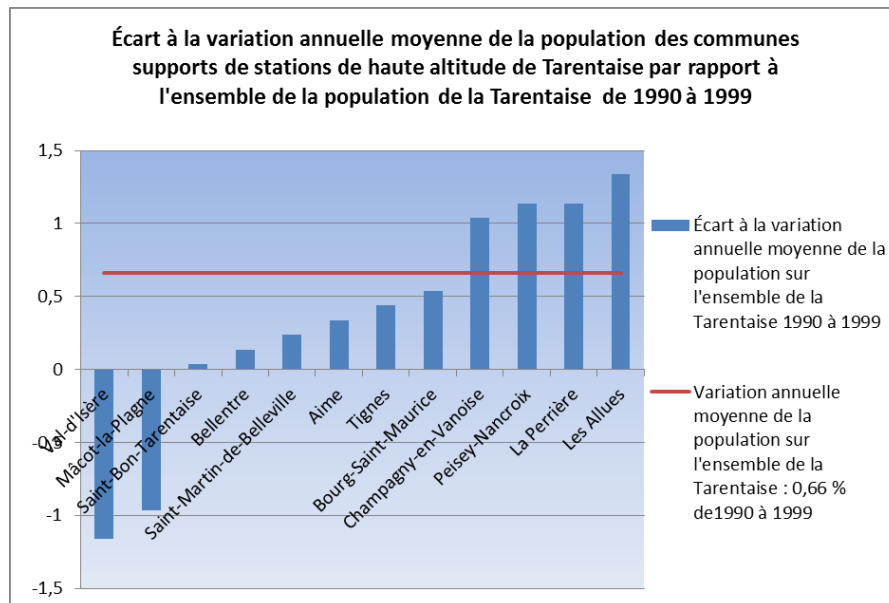
Annexe 7

Évolution de la population dans les stations de haute altitude de Tarentaise :

Écart à la variation annuelle moyenne de la population des communes supports de stations de haute altitude de Tarentaise par rapport à l'ensemble de la population de la Tarentaise de 1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2006, 2006-2011



Construction : A. Bonnemains Données : INSEE



Construction : A. Bonnemains Données : INSEE

Annexe 8

Grille de vulnérabilité de l'APTV

| Composante du territoire | Eventuellement sous-composante | Aléas correspondants ¹ | Exposition | | | | | | | Sensibilité | | | | Capacité d'adaptation | | Vulnérabilité | Propositions d'actions (+qui) | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|---|--|--|---|---|---|---|--|---|--|--|--|-----------------------------|---|-------------------------|--|--|
| | | | Impacts directs | | | | | | | Impacts indirects, effets cumulatifs ou compensateurs | | | | | | | | Eléments d'appréciation | | Eléments d'appréciation | | |
| | | | Ressource en eau | Milieux et Biodiversité | Risques naturels | Population | Tourisme | Agriculture | Bâtiments et transports | Energie | Points forts | Points faibles | Code couleur correspondant | Points forts | Points faibles | | | Code couleur correspondant | | | | |
| Milieux | Ressource en eau | Variation de la pluviométrie, hausse des températures | 2030 : évolution de l'hydrologie des cours d'eau, augmentation généralisée des débits printaniers (liée à l'augmentation des précipitations, à la précocité de la fonte nivale et à la plus forte proportion de précipitations sous forme liquide). Mais à priori pas d'accroissement des volumes d'eau dans les torrents en bilan annuel | Diminution de la ressource en eau, réchauffement et pollution : perturbation de la faune aquatique et des milieux naturels d'une manière générale (milieux humides) | Risque pour la biodiversité avec la neige de culture qui capte dans les rivières en période d'étiage et "court-circuite" un tronçon du cours d'eau | Risque sur les écosystèmes en période d'étiage | Baisse de la disponibilité en eau et altération de sa qualité : impacts sur l'eau potable et la baignade | Risque de rupture d'approvisionnement en eau (approche raisonnée) à voir sur certaines zones ciblées, par exemple Val Thorens ou les Arcs 2000 | Baisse de la disponibilité et de la qualité des eaux : impacts sur les activités aquatiques et l'attractivité du territoire (Baisse de l'attractivité - plus touchés) | Sécheresse estivale altération de la santé des cultures et des cheptels | 2030 : augmentation potentielle des rendements hydroélectriques / 2000 : baisse des rendements (mais difficile à évaluer) | 2030 : augmentation potentielle des rendements hydroélectriques / 2000 : baisse des rendements (mais difficile à évaluer) | • Une qualité hydro-biologique (surface) insuffisante • De très faibles capacités de stockage de l'eau liée à la pente et à l'absence d'aquifère • De nombreux aménagements hydroélectriques qui modifient profondément les régimes naturels et les profils d'écoulement (chemin principal avec déconnexions latérales, confluences perchées) • Des pressions qualitatives sur la ressource en eau causées par des pollutions domestiques (gis de réfrigération hivernale, agricoles et industrielles) • Des secteurs qui présentent déjà des tensions pour la disponibilité en eau potable (par exemple Les Arcs, Val Thorens...) ou qui sont juste à l'équilibre (Valmorel, Bazel et Birdes les Bains) • Une concomitance des afflux touristiques et des périodes d'étiage hivernaux des sources et cours d'eau pour l'alimentation en eau potable et la production de neige de culture | • Une bonne qualité biologique des eaux (surface) • Une moindre sollicitation de la ressource et une moindre sensibilité (notamment du fait du soutien d'étiage lié à la fusion nivale) que dans le reste du département • Une bonne performance des stations d'épuration (conformité, lien capacité/charge maximale) | • Une culture locale du risque pour la population permanente | - Ressource en eau abondante - Sécurisation possible d'un certain nombre d'ouvrages | • Seulement 4 syndicats de gestion eau potable (saon, giré à l'échelle communale) • Une gestion globale de la ressource par le Bassin Versant Isère en Tarentaise | Approvisionnement et en eau | Ressource en eau = priorité n°1 - Systématiser le suivi du débit des cours d'eau et des prélèvements (APTV) - Garantir une bonne structuration des organismes (généralisation des Syndicats des eaux et assainissement pour couvrir le territoire) - Systématiser les schémas eau multi-usages (i.e schémas de conciliation si conflits potentiels) et sécuriser les réseaux | | | |
| | | Variation de la pluviométrie, hausse des températures | 2030 : évolution de l'hydrologie des cours d'eau, précocité des débits printaniers liés à la fonte nivale, aggravation des phénomènes d'étiages estivaux, accroissement des phénomènes de sécheresse et tensions autour des usages de l'eau | Aggravation possible des problèmes de pollution des eaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Réchauffement des eaux de surface : risque de développement de bactéries pathogènes et d'eutrophisation (peu de prélèvement de surface pour l'eau potable sur le territoire). Les principaux problèmes sont bactériologiques (alpages...). La baisse des débits aura un impact sur une plus faible dilution de la pollution et donc une dégradation de la qualité de l'eau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Biodiversité | Hausse des températures | 2030 : augmentation de la croissance des végétaux, si et seulement si la disponibilité en eau est importante 2050 : diminution de la croissance des végétaux (stress hydrique trop important) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Modification d'aires de répartition de certaines espèces, des écosystèmes (+1°C = remontée de 160 km au nord ou de 160 m en altitude) Observation du déplacement des espèces d'oiseaux prairiaux, de diminution de certaines populations. Décalage des périodes de migrations (mais lien avec le changement climatique difficile à établir) Diversité des milieux = meilleure résilience que certains territoires. | Prolifération d'algues et d'agents pathogènes : altération de la qualité de l'eau | | Alongement de la période de pollinisation des plantes allergènes : impacts sanitaires Arrivée de plantes invasives allergènes (lembrinoise : extension de l'aire de répartition constatée) Extension de l'aire de répartition de certains vecteurs de parasites, de virus ou de bactéries (ex. tiques). | Evolution de la biodiversité et des paysages | Modifications phénologiques des végétaux et recrudescence des ravageurs : baisse des rendements agricoles Remontée de la forêt mais pas de remontée des pelouses alpines (formation des sols très très lente) | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, variation des précipitations, diminution du nombre de jours de gel | Modification de la phénologie et décalage entre les cycles de vie des pollinisateurs et ceux des végétaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, diminution du nombre de jours de gel | Développement d'algues, de bactéries, d'espèces invasives (rq : mérite d'être étudié par les scientifiques pour les lacs d'altitudes) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | > Spécificités espaces forestiers | Hausse des températures, baisse des précipitations (2030) | Risques de sécheresse pour les forêts qui les rendent plus vulnérables aux incendies, maladies et attaques d'insectes, exemple des attaques de scolytes. Remontée de certains parasites, actuellement cantonnés à basse altitude. Ex : parasite sur le frêne. Modification de la répartition des espèces : remontée de l'épicéa au-dessus de sa limite habituelle Modification de la qualité du bois : variable selon les scénarios hydrologiques. Dynamiques forestières lentes, capacité d'adaptation faible par rapport à la vitesse du réchauffement. La forêt ne trouvera pas forcément les conditions de sol favorables à plus haute altitude. Observation de l'augmentation des chablis, à cause d'un retard du gel du sol et d'une neige lourde. | | | | Le poids de bois sur sol non gélés peut augmenter les risques | augmentation par rapport aux risques d'incendies | Evolution de la biodiversité et des paysages | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, baisse des précipitations (2030) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, baisse des précipitations (2030) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| > Spécificités roches et glaciers | Baisse des précipitations (2030) et augmentation des températures hivernales | Régression (voire disparition ?) glaciaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Hausse des températures | Extinction d'espèces montagnardes très spécialisées et confinées aux sommets des massifs | Augmentation de la fonte en été mais pas au printemps (donc pas en période de crue) Fonte précoce des glaciers : diminution de la quantité d'eau stockée sous forme de glace et modification des régimes hydrologiques | | La fonte de glacier peut rendre accessible des zones de roche amantifères Risque de poche d'eau dans les glaciers (comme le cas en Tarentaise mais en Maurienne - Rochefort) | Perte d'identité du territoire (les glaciers de la Tarentaise sont dans la culture du territoire) | Fonte de glaciers et modification de certains paysages (glaciers) : perte d'attractivité touristique pour le territoire Impacts sur les activités estivales de ski et de haute montagne (développement des risques, accès aux refuges) Impacts sur les sports d'eau vive (lacs de fraichour propice au tourisme d'été) | | | | | | | | | | | | | | | |
| > Spécificités écosystèmes humides et aquatiques | Tous paramètres climatiques | Altération, voire disparition par enrichissement, de certaines zones humides, très vulnérables aux modifications des conditions hydrologiques (mais beaucoup d'incertitudes sur ce point) Augmentation des espèces invasives. Augmentation de la température = baisse oxygène dans l'eau = impact sur les poissons, la faune et flore en général (espèces, croissance, noumbure...) | Altération du rôle de régulation du cycle global de l'eau assuré par les zones humides En cas de diminution de la ressource en eau, importance accrue des zones humides (rôle de rétention) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Hausse des températures, augmentation des précipitations hivernales (2030 et 2050) | Risques accrus d'inondation du fait de la moins grande rétention d'eau sous forme solide, de l'accroissement des précipitations hivernales et de la fonte accrue Diminution du rôle de protection de la forêt (avalanches, chutes de blocs, glissement de terrain), notamment si il n'y a pas de remplacement par des espèces adaptées au réchauffement climatique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Risques naturels | Hausse des températures, augmentation des précipitations hivernales (2030 et 2050) | Perturbation des régimes classiques d'avalanche - Difficulté de la prévision du risque d'avalanche | Inondation - modification des lits des cours d'eau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Augmentation des températures estivales | Destabilisation des sols par dégel du pergélisol (au dessus de 2000 m en versant Nord et 3000 - 3100 m versant Sud) et par érosion (assèchement) | Une inondation peut rendre hors service un captage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|--|---|--|---|---|--|---|--|--|--|---|---|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|-----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| | | Augmentation des températures estivales, du nombre de jours de canicule et baisse des précipitations (2080) | Augmentation des phénomènes de feux de forêts (confirmé par ONF : Bozell, Champagne sèche/chaude 2023) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | problèmes | | | | | | | | | | | | | |
| Population | Population | Hausse des températures | Recrudescence des allergies (pollens) et des maladies respiratoires (concentration ozone) - A confirmer | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, baisse du nombre de jours de gel | Développement de maladies infectieuses ou parasitaires (fragilité du territoire vis-à-vis des soins médicaux nécessaires (si développement d'un "désert médical") Détérioration de la qualité de l'air (ozone liée aux transports) | Demande accrue de fraîcheur (pluie notamment) et pression supplémentaire sur la ressource en eau Risque de manque d'eau potable et de concentrations de polluants (adaptation du traitement de l'eau à prévoir ?) Conflits d'usage de l'eau | Modification des flux de loisirs (recherche de fraîcheur) : impacts sur les milieux et les espèces | Augmentation de la part de la population exposée aux risques | | Dégradation des conditions sanitaires (discutables) : impacts directs sur le bien-être de la population touristique et impacts indirects sur l'attractivité du territoire. A contrario, attractivité accrue liée à la fraîcheur estivale. | Modification de la demande alimentaire (recherche de produits "fraicheur") | Modification de la demande alimentaire (recherche de produits "fraicheur") | Logements moins isolés tant pour l'été que l'hiver. Adaptation des techniques de construction (formation, réglementation/normes pour l'altitude). Hausse des prix de l'énergie. | | • Une population jeune et mobile marquée par l'instabilité du phénomène de vieillissement que dans le reste du département • Des services médicaux concentrés dans les bourgs principaux ou les stations, confrontés à la saisonnalité et à l'enclavement du territoire • Des phénomènes de pollution atmosphérique déjà très sensibles en fond de vallée (oxydes d'azote, particules, COV...) • Une croissance démographique positive sur l'ensemble du territoire • Une exposition très réduite aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains • Un territoire peu exposé aux sécheresses, notamment d'arborescence | • Des inégalités fortes de revenus entre communes (elles ne sont pas support ou non de station touristique) • Des services médicaux concentrés dans les bourgs principaux ou les stations, confrontés à la saisonnalité et à l'enclavement du territoire • Des phénomènes de pollution atmosphérique déjà très sensibles en fond de vallée (oxydes d'azote, particules, COV...) • De fortes variations de population (provoquées par les pics touristiques) et d'emploi saisonnier qui induisent une gestion à deux vitesses du territoire • Des problèmes d'accès à l'eau potable pour certaines communes | • Une population active qui perçoit des revenus inférieurs à la moyenne départementale et régionale | | | | | | | | | | | | | | | Une vulnérabilité générale faible de la population Une vulnérabilité des personnes sensibles Une vulnérabilité vis-à-vis de la ressource en eau (liée à l'accroissement de la précarité énergétique) | | | | | - Développer les actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la précarité énergétique (via notamment FLH, OPAH...) - Développer l'éco-mobilité en cohérence avec l'aménagement du territoire - Travailler en collaboration avec la SNCF pour améliorer le desserte territoriale | | |
| | | Baisse des précipitations (2080), hausse des températures | Impacts sanitaires de la baisse de la qualité et de la quantité des eaux de consommation et conflits d'usage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Diminution de l'enneigement | Très légère dégradation de la fiabilité et de l'attractivité des domaines skiables (à horizon 2080, et uniquement pour les domaines situés en dessous de 1900 m d'altitude, soit environ 1/3 des stations de Tarentaise-Vanoise) | | Modification des flux touristiques : impacts sur les milieux et les espèces. Remonte des impacts liés à la fréquentation accrue en altitude. | Poursuite de l'urbanisation contribuant à renforcer l'artificialisation des sols (et donc les impacts des risques naturels) | Potentiel de création d'emplois liés au report de fréquentation hivernale des massifs moins enneigés | | | | Potentiel de développement de l'agriculture (Cordons d'usage sur l'eau) | Déplacements des touristes du bas de vallée vers le haut (stations) Hausse des prix de l'énergie. | | • Des domaines skiables de haute altitude qui risquent de bénéficier indirectement du changement climatique de par le report de touristes en provenance de stations moins fiables en terme d'enneigement • Une attractivité dépendante de la biodiversité, du paysage, des productions agricoles... autant de composantes du territoire impactées par le changement climatique • Un taux de couverture en neige de culture important • Une offre tendant à se diversifier sur deux saisons | • Une activité vitale pour le territoire (entre 8000 et 13000 emplois environ) qui le place en situation de vulnérabilité vis-à-vis du climat • Une attractivité dépendante de la biodiversité, du paysage, des productions agricoles... autant de composantes du territoire impactées par le changement climatique • Une préoccupation croissante des touristes qui constitue une fragilité en cas de surenchérissement du prix des énergies • Une exposition à des risques naturels qui constitue un risque majeur en cas de rupture d'accès • Une érosion de la fréquentation estivale • Des tensions d'usage sur l'eau déjà sensibles en hiver notamment | Capacité d'adaptation moindre des stations de plus faible altitude | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | - Sécuriser les stations de moyenne montagne - Préparer les stations de haute montagne aux évolutions - Développer le tourisme estivale - Développer l'éco-mobilité et le transport par câble, les packs trajet-forfait... - Engager la rénovation énergétique des bâtiments accueillant les touristes (sensibilisation des co-propriétés...) |
| Activités | Tourisme | Hausse des températures, variation des précipitations | Redistribution des flux touristiques estivaux (recherche de fraîcheur) et hivernaux (fiabilité de l'enneigement par rapport aux autres massifs) favorables au territoire | Demande accrue de fraîcheur (pluie notamment) et pression sur la ressource en eau. Risque de manque d'eau potable et de concentrations de polluants. Prélèvements d'eau accrues pour les usages touristiques (lavage de cultures, piscines). Limiter les prélèvements en tête de bassin versant. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse des précipitations (2030 : hiver / 2080 : hiver + printemps et été en Tarentaise Ouest) | Baisse de la disponibilité en eau et concurrence entre les usages (eau potable, sports nautiques, agriculture...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Modification de la phénologie et décalage entre les cycles de vie des pollinisateurs et ceux des végétaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, variation des précipitation (augmentation d'ici 2030, diminution ensuite) | 2030 : stimulation de la production agricole, si et seulement si l'eau est disponible au moment de la période végétative. Augmentation des canicules provoquant des pertes importantes de production de fourrages. Plus grande vulnérabilité des versants sud. Constat d'une augmentation des demandes d'irrigation. Interrogation sur la qualité du fourrage et les dates de fauches. Grande variabilité des impacts au niveau local. Risque accru d'érosion des sols et du potentiel agronomique. | 2080 : besoin accru d'irrigation et pression sur la ressource. Risque accru de pollution par les phyto-phénocides | Mécanisme de dépense agricole (terras sans source d'eau pour le bétail) : appauvrissement de certains milieux | Modification des productions agricoles : impacts sur l'alimentation humaine | Modification des productions agricoles : impacts sur le tourisme de terroir / conflits d'usage sur la ressource en eau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse des températures, diminution du nombre de jours de gel | Recrudescence des bioagresseurs dont la survie hivernale est favorisée par l'adoucissement des températures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bâtiments et transports | Bâtiments et transports | Augmentation des précipitations (surtout 2030 mais également 2080 pour l'hiver) et augmentation des phénomènes de canicule | Dégradation voire destruction des infrastructures routières et ferroviaires (amollissement, orniers, déformation...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse du nombre de jours de gel | Diminution des coûts de maintenance en hiver (?) (on raisonne sur des moyennes) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Inconfort thermique dans les transports et les logements et recours sur certaines zones géographiques à la climatisation (le rafraîchissement nocturne reste possible) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, augmentation des phénomènes de canicule | Altération de la santé des animaux du fait des maladies à vecteurs et des vagues de chaleur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Energie | Energie | Augmentation des précipitations (2080) | Impacts sur les espèces et terroirs (devenir des AOC en question) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Recrudescence des bioagresseurs dont la survie hivernale est favorisée par l'adoucissement des températures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures et augmentation des phénomènes de canicule | Altération de la santé des animaux du fait des maladies à vecteurs et des vagues de chaleur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse des températures, augmentation des phénomènes de canicule | Altération de la santé des animaux du fait des maladies à vecteurs et des vagues de chaleur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Energie | Energie | Augmentation des précipitations (surtout 2030 mais également 2080 pour l'hiver) et augmentation des phénomènes de canicule | Dégradation voire destruction des infrastructures routières et ferroviaires (amollissement, orniers, déformation...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse du nombre de jours de gel | Diminution des coûts de maintenance en hiver (?) (on raisonne sur des moyennes) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures | Inconfort thermique dans les transports et les logements et recours sur certaines zones géographiques à la climatisation (le rafraîchissement nocturne reste possible) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, augmentation des phénomènes de canicule | Altération de la santé des animaux du fait des maladies à vecteurs et des vagues de chaleur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Energie | Energie | Hausse des températures et augmentation des phénomènes de canicule | Hausse de la consommation d'énergie en été (pour les besoins de climatisation) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures et baisse du nombre de jours de gel | Baisse de la consommation d'énergie en hiver (diminution des besoins de chauffage), mais hausse de la facture énergétique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Hausse des températures, événements climatiques extrêmes | Potentielle augmentation de la production bois (certains nuancés, en 2080 notamment, par l'impact des sécheresses, ravageurs et feux de forêt) | Développement des installations de pompage / turbinage sur les retenues collinaires pour valoriser le stockage d'eau et d'énergie. | Hausse des besoins en énergie en été : pression sur la ressource en eau | Conflits d'usage sur la ressource en eau (eau potable/énergie) | Multitude de l'énergie (renovation engagée et de qualité) qui réduit la tension sur les réseaux | Conflits d'usage sur la ressource en eau (eau potable/enneigement/énergie) | Conflits d'usage sur l'eau (alimentation bétail, irrigation/énergie) | Méthanisation à développer | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Baisse des précipitations (2080) | Amélioration des conditions de développement de l'énergie solaire - Globalement l'ensoleillement augmente : favorable aux énergies renouvelables | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Table des illustrations

I- Figures

| | | | |
|----------------------|-------------|--|------|
| Introduction | Figure n°1 | Déroulement de la pensée | P4 |
| | Figure n°2 | Organisation du travail | P15 |
| Chapitre 3 | Figure n°3 | Schéma de la prise en compte de l'adaptation et de l'atténuation à l'échelle internationale | P100 |
| | Figure n°4 | Émergence comparée entre l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques | P105 |
| | Figure n°5 | Hiérarchisation des documents territoriaux | P118 |
| Synthèse partie I | Figure n°6 | Évolution de la prise en charge des sports d'hivers, de la montagne et du climat à travers la modernité, la postmodernité et l'hypermodernité | P124 |
| Chapitre 4 | Figure n°7 | Comparaison entre les méthodologies Savoie Mont Blanc Tourisme et le Bureau d'étude Comète-Conseil | P134 |
| | Figure n°8 | Sources citées dans les études sur la demande touristique | P139 |
| | Figure n°9 | Grille d'observation continue | P150 |
| | Figure n°10 | Émergence et réponses des stations de sports d'hiver de 3 ^{ème} génération face aux changements globaux : Application à la Tarentaise | P156 |
| Chapitre 5 | Figure n°11 | Schéma de station intégrée | P165 |
| | Figure n°12 | Modèle économique de la station intégrée | P169 |
| | Figure n°13 | Les impacts spatiaux de stations de sports d'hiver ex nihilo 1 | P171 |

| | | | |
|--------------------|-------------|--|------|
| | Figure n°14 | Développement par « satellite » des stations intégrées | P177 |
| | Figure n°15 | Comment les années sans neige ont spécialisé le modèle des stations de haute altitude de Tarentaise | P186 |
| | Figure n°16 | L'impact spatial des stations de sports d'hiver ex nihilo 2 | P196 |
| | Figure n°17 | Réponse à la demande touristique | P190 |
| Chapitre 6 | Figure n°18 | Schéma des trois composants des représentations sociales vis-à-vis des changements climatiques | P238 |
| | Figure n°19 | Classements des discours des acteurs des stations de sports d'hiver des haute altitude de Tarentaise par rapport aux trois composants des représentations sociales vis-à-vis des changements climatiques | P243 |
| Synthèse partie II | Figure n°20 | Renforcement du tourisme hivernal depuis les années 2000 dans la vallée de la Tarentaise | P288 |
| Chapitre 7 | Figure n°21 | Documents et financements administrés par l'APTV | P279 |
| | Figure n°22 | Les trois phases d'élaboration d'un SCOT | P284 |
| Chapitre 8 | Figure n°23 | Schéma synthétique des liens entre tourisme hivernal, changements climatiques et vulnérabilité territoriale | P318 |
| | Figure n°24 | Vulnérabilités différenciées des professionnels du tourisme et des acteurs du territoire | P360 |
| Synthèse partie 3 | Figure n°25 | Figure de synthèse de l'interaction entre la prise en compte du climat et des sports d'hiver dans les projets de territoires Tarentaise-Vanoise | P381 |
| Conclusion | Figure n°26 | L'adaptation aux changements climatiques comme paradigme permettant de penser le local et le global | P373 |

II- Extraits

| | | | |
|--------------|--------------|---|-----|
| Introduction | Extrait n°1 | Répartition de la fréquentation selon les pays pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014 | P5 |
| | Extrait n°2 | Répartition des journées skieurs par massif et département | P6 |
| | Extrait n°3 | Répartition par typologie de stations des journées skieurs | P6 |
| Chapitre 1 | Extrait n°4 | Définition des UTN et lien avec les programmes pluriannuels de développement touristique | P22 |
| | Extrait n°5 | Carte des sites industriels liés à l'hydroélectricité en Maurienne et en Tarentaise (les cercles rouges) | P26 |
| | Extrait n°6 | Nombre et types de centres de ski français par massif en 1956 | P35 |
| | Extrait n°7 | Affiches des cinq premiers Jeux Olympiques d'hiver 1924-1928-1932-1936-1948 | P37 |
| Chapitre 2 | Extrait n°8 | Extrait du rapport n°5 du GIEC, groupe III, sur les anomalies observées de températures moyennes en surface de 1850 à 2012 relatives à la période 1961-1990 | P55 |
| | Extrait n°9 | Extrait du rapport n°5 du GIEC, groupe III, sur l'évolution du manteau neigeux de l'hémisphère Nord au printemps | P56 |
| | Extrait n°10 | Extrait du rapport n°5 du GIEC, groupe III, sur les évolutions passées et futures (1950 à 2100) des températures moyennes à la surface du globe et l'étendue de la banquise de l'hémisphère Nord en septembre | P58 |
| | Extrait n°11 | Les quatre grands scénarios développés pour le GIEC pour le rapport n°4 | P59 |
| | Extrait n°12 | Les scénarios utilisés par le GIEC pour le rapport n°5 | P60 |
| | Extrait n°13 | Extrait de l'étude de 2007 de l'OCDE, les anomalies des températures annuelles moyennes dans les Alpes (par rapport à la moyenne 1901-2000) | P64 |
| | Extrait n°14 | Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007, sur les moyennes régionales des plages d'altitude des domaines skiables alpins | P65 |
| | Extrait n°15 | Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007, fiabilité présente et future de l'enneigement naturel des domaines skiables dans les Alpes, à l'échelon national | P66 |
| | Extrait n°16 | Extrait de l'étude de l'OCDE de 2007, sur les incidences des changements climatiques sur les risques naturels dans l'Arc alpin | P67 |
| | Extrait n°17 | Extrait de l'étude de l'OCDE, 2007, sur les principales vulnérabilités engendrées par les changements climatiques sur la région alpine | P68 |
| | Extrait n°18 | Températures moyennes hivernales depuis les années 1950 | P70 |

| | | | |
|------------|--------------|---|------|
| | Extrait n°19 | Cumuls hivernaux de précipitation depuis 1959 | P71 |
| | Extrait n°20 | Cumuls hivernaux de neige depuis 1959 à Peisey-Nancroix | P71 |
| | Extrait n°21 | Bilans hydriques annuels depuis les années 1960 en Tarentaise | p73 |
| | Extrait n°22 | Projection sur la hauteur de neige en Tarentaise-Vanoise en CM et % | P75 |
| | Extrait n°23 | Bilan carbone de la Tarentaise-Vanoise, l'ensemble des émissions carbone | P80 |
| | Extrait n°24 | Les émissions de GES liées aux transports sur la vallée de la Tarentaise-Vanoise | P81 |
| | Extrait n°25 | Émissions de GES liées au résidentiel sur la vallée de la Tarentaise-Vanoise | P82 |
| | Extrait n°26 | Émissions de GES liées au secteur tertiaire sur la vallée de la Tarentaise-Vanoise | P78 |
| | Extrait n°27 | Émissions de GES liées aux stations/domaines skiables sur la vallée de la Tarentaise-Vanoise | P84 |
| | Extrait n°28 | Émissions de GES liées aux immobilisations sur la Tarentaise-Vanoise | P85 |
| | Extrait n°29 | Bilan carbone Saint-Martin-de-Belleville | P87 |
| Chapitre 3 | Extrait n°30 | Extrait de la Convention-cadre des Nations Unies sur le climat sur les objectifs des observatoires nationaux sur le changement climatique | P91 |
| | Extrait n°31 | Extrait du facteur 4 européen : Trajectoire visée par l'Union Européenne pour diminuer les GES | P96 |
| | Extrait n°32 | Extrait du facteur 4 Européen 4 février 2013: Trajectoire visée par la France pour la diminution des GES | P97 |
| | Extrait n°33 | Éléments pour une chronologie de l'émergence des politiques climatiques aux échelles internationale, nationale et territoriale (en grisé, les événements se rapportant à l'adaptation) | P108 |
| | Extrait n°34 | Extrait du plan climat 2004 : définition des PCET | P109 |
| | Extrait n°35 | Extrait du Journal Officiel de la république Française le 12 juillet 2011 : Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial | P110 |
| | Extrait n°36 | Une territorialisation différenciée entre atténuation et adaptation | P111 |
| | Extrait n°37 | Définition de compatibilité et de prise en compte entre les documents d'aménagement territoriaux. | P118 |
| Chapitre 4 | Extrait n°38 | Sources et indicateurs utilisés par Savoie Mont Blanc pour quantifier la capacité d'accueil touristique | P131 |
| | Extrait n°39 | Méthodologie Comète disponible | P136 |

| | | | |
|------------|---------------|---|------|
| | Extrait n°40 | Classement commune touristique et Station touristique | P134 |
| | Extrait n°41 | Exemple des résultats obtenus par le bureau d'étude Contours-Conseil | P141 |
| | Extrait n°42 | Extrait du classement des stations par Contours-Conseil | P142 |
| Chapitre 5 | Extrait n°43 | Extrait rapport Lorit sur la stagnation des départs aux sports d'hiver | P174 |
| | Extrait n°44 | Extrait rapport Lorit sur l'industrialisation de la montagne via les remontées mécaniques | P175 |
| | Extrait n°45 | Article 1 de la loi Montagne | P180 |
| | Extrait n°46 | Indice d'enneigement de la montagne savoyarde | P182 |
| | Extrait n°47 | Extrait du rapport Lorit sur la classification des stations françaises. | P183 |
| | Extrait n°48 | Représentation du futur centre aqualudique de Courchevel | P191 |
| | Extrait n°49 | Clubbing d'altitude La Folie Douce à Méribel | P199 |
| Chapitre 6 | Extrait n°50 | Hiérarchisation des critères de choix d'une station de sports d'hiver | P212 |
| | Extrait n°51 | Graphique souhaitant mettre en avant la résistance actuelle des stations de sports d'hiver (2007) par rapport à la saison 1989-1990 face à un déficit d'enneigement | P214 |
| | Extrait n°52 | Proportion en surface des pistes enneigeables des stations de Savoie et Haute-Savoie | P216 |
| | Extrait n°53 | Profils skieurs à La Plagne | P225 |
| | Extrait n°54 | Surfaces bâties cumulées des stations de Tarentaise | P231 |
| | Extrait n°55 | Évolution de la capacité d'accueil professionnelle en indice | P232 |
| | Extrait n°56 | Nature et évolution de la structure des lits professionnels entre 1997 et 2010 en Tarentaise | P233 |
| | Extrait n°57 | Capacités d'hébergement touristique en 2009 sur l'ensemble de la Tarentaise | P234 |
| | Extrait n°58 | Évolution des hôtels sur l'ensemble de la Tarentaise en indice | P236 |
| | Extrait n°59 | Part des vacances de printemps en % sur l'ensemble de la saison à l'échelle des stations de sports d'hiver françaises | P238 |
| | Extrait n°60 | Motion des professionnels du tourisme : jeudi 7 novembre 2013 Tourisme d'Avril en péril. | P239 |
| | Extrait n° 61 | Extrait du journal Dauphiné Libéré du 01/12/2011 | P243 |
| | Extrait n°62 | Extrait du journal Ski Chrono du 26/11/2014 | P243 |

| | | | |
|------------|--------------|--|------|
| | Extrait n°63 | Extrait du suivi climatique à Bourg-Saint-Maurice, Observatoire savoyard du Changement Climatique | P245 |
| | Extrait n°64 | L'exploitation des glaciers en Tarentaise | P246 |
| | Extrait n°65 | Publicité de Tignes pour le ski d'été | P247 |
| | Extrait n°66 | Extrait Final Draft IPCC AR5 Chapter2 : Foundations for decision making | P249 |
| | Extrait n°67 | Définition de l'économie présentielle et de l'économie résidentielle | P268 |
| | Extrait n°68 | Extrait du diagnostic agriculture pour la constitution du SCOT Tarentaise-Vanoise | P299 |
| Chapitre 7 | Extrait n°69 | L'armature territoriale du SCOT Tarentaise-Vanoise | P300 |
| | Extrait n°70 | Répartition de la population, des résidences principales et des emplois sur la Tarentaise-Vanoise d'après le diagnostic SCOT | P301 |
| | Extrait n°71 | Extrait guide pratique à l'attention des élus pour la mise en place d'un SCOT | P302 |
| | Extrait n°72 | Extrait du CDDRA concernant sa non implication dans le tourisme hivernal | P304 |
| | Extrait n°73 | Extrait du CDDRA concernant la volonté du renforcement du modèle économique et social des sports d'hiver en Tarentaise | P305 |
| | Extrait n°74 | Extrait du CDRRA concernant la volonté d'une diversification touristique mais qui ne remet pas en cause le modèle dominant | P306 |
| | Extrait n°75 | Extrait du CDDRA concernant la nécessité de diversification de l'activité touristique face aux changements climatiques | P306 |
| | Extrait n°76 | Charte de Développement CDDRA Tarentaise Vanoise | P307 |
| | Extrait n°77 | Extrait du CDRRA concernant les scénarios du SCOT Tarentaise-Vanoise | P308 |
| | Extrait n°78 | Extrait de l'avis rendu sur le CDDRA par le CLD Tarentaise-Vanoise concernant le programme RETIL | P310 |
| | Extrait n°79 | Article 2 sur les principes fondamentaux des parcs nationaux | P317 |
| | Extrait n°80 | Extrait préambule de la charte du PNV | P318 |
| | Extrait n°81 | Les communes concernées par le Parc National de la Vanoise | P323 |
| | Extrait n°82 | Extrait délibération du conseil municipal de Bozel en défaveur de la charte du PNV | P327 |

| | | | |
|--------------|--|---|------|
| | Extrait n°83 | Extrait du conseil scientifique concernant le 1 ^{er} projet de charte du PNV 2012 | P328 |
| | Extrait n°84 | Carte des vocations du territoire pour l'enquête publique de la charte du PNV | P329 |
| | Extrait n°85 | Extrait de la séance du 13 novembre 2013 du conseil scientifique du Parc National de la Vanoise. Avis sur le projet de charte révisé du parc national | P330 |
| Chapitre 8 | Extrait n°86 | Présentation du coût énergétique d'ici 2020 pour le PCET par BG Conseil et Inddigo | P336 |
| | Extrait n°87 | Base climatologique au PCET Tarentaise-Vanoise | P337 |
| | Extrait n°88 | Carte représentant la fiabilité de l'enneigement des stations de Savoie et Haute-Savoie | P339 |
| | Extrait n°89 | Les différentes approches pour le calcul territorial des émissions de GES | P341 |
| | Extrait n°90 | Répartition des émissions carbone du territoire du PNV | P342 |
| | Extrait n°91 | Extrait candidature Leader Tarentaise Vanoise | P350 |
| | Extrait n°92 | Extrait du dossier de candidature LEADER Tarentaise-Vanoise, intitulé : Diagramme d'objectifs : synthèse de la stratégie territoriale du GAL Tarentaise Vanoise | P351 |
| | Extrait n°93 | Extrait de la grille de vulnérabilité du PCET Tarentaise-Vanoise | P353 |
| | Extrait n°94 | Tableaux issus du processus de concertation du Forum Énergie-Climat (04-10-2013) organisé pour la mise en place du PCET Tarentaise-Vanoise | P369 |
| | Extrait n°95 | Photomontages pour légitimer les travaux routiers à la sortie Est de Moûtiers | P372 |
| | Extrait n°96 | Communiqué de presse Compagnie Des Alpes : Chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014 | P374 |
| Extrait n°97 | Répartition du capital de la société des 3 Vallées | P374 | |
| Conclusion | Extrait n°98 | Évolution du nombre de centres de ski alpin ouverts à la clientèle | P383 |
| | Extrait n°99 | Mise en avant de la culture dans la station de Courchevel et de Val d'Isère | P391 |
| | Extrait n°100 | Différences iconographiques des commerces entre les stations Courchevel, Val d'Isère, Les Ménuires et Val Thorens | P392 |

III- Cartes

| | | | |
|------------------------|------------|---|------|
| Introduction | Carte n° 1 | Vallée de la Tarentaise-Vanoise et la fonction touristique des communes. | P8 |
| Chapitre 6 | Carte n°2 | Répartition des communes supports des trois grands domaines skiables de Tarentaise : Espace Killy, Paradiski et les 3 Vallées | P204 |
| | Carte n°3 | Évolution des résidences principales sur l'ensemble de la Tarentaise entre 1968 et 1999 | P276 |
| | Carte n°4 | Évolution des résidences secondaires sur l'ensemble de la Tarentaise entre 1968-199 | P277 |
| Chapitre 7 | Carte n°5 | Les cinq intercommunalités de la Vallée de la Tarentaise | P281 |
| Synthèse partie III | Carte n°6 | Répartition entre les communes touristiques hivernales et estivales dans la vallée de la Tarentaise | P379 |

IV- Encadrés

| | | | |
|------------|--------------|--|------|
| Chapitre 1 | Encadré n°1 | La synthèse de l'étude de 1993 : <i>Pour un repositionnement de l'offre Tourisme-loisirs des Alpes françaises.</i> | P46 |
| Chapitre 4 | Encadré n°2 | Étude sur la demande touristique analysée | P138 |
| | Encadré n°3 | Explicitation des méthodologies de la TNS-Sofres et du CREDOC | P140 |
| | Encadré n°4 | Les six grands thèmes définis pour les entretiens | P144 |
| | Encadré n°5 | Nombre de membres et fréquentation moyenne des rencontres mensuelles du CLD Tarentaise-Vanoise | P146 |
| | Encadré n°6 | Nos participations aux différentes réunions: | P146 |
| | Encadré n°7 | Grille d'observation | P144 |
| | Encadré n°8 | Exemple de travail des entretiens | P149 |
| | Encadré n°9 | « Éléments » de la frise | P154 |
| Chapitre 5 | Encadré n°10 | Intégration des stations de Tarentaise dans la Compagnie des Alpes (CDA) | P189 |
| Chapitre 6 | Encadré n°11 | Vulnérabilité <i>versus</i> résilience ? | P206 |
| Chapitre 7 | Encadré n°12 | Les 11 principes directeurs inscrits dans la charte du PNV | P306 |

V- Tableaux

| | | | |
|--------------|--------------|---|------|
| Introduction | Tableau n°1 | Les huit stations de haute altitude étudiées et leurs domaines skiabiles | P9 |
| | Tableau n°2 | Les hypothèses et les chapitres concernés | P13 |
| Chapitre 1 | Tableau n°3 | Répartition et évolution des stations de Savoie et Haute-Savoie entre 1936 et 1956 | P35 |
| | Tableau n°4 | Tableau récapitulatif des générations de station | P41 |
| | Tableau n°5 | Transformation sociétale entre modernité, postmodernité et hypermodernité | P44 |
| Chapitre 2 | Tableau n°6 | Les quatre grands scénarios développés pour le GIEC pour le rapport n°4 | P59 |
| | Tableau n°7 | Mise en regard de la saison climatologique par rapport à la saison touristique | P70 |
| | Tableau n°8 | Tableau de synthèse des émissions carbone de Tarentaise-Vanoise | p86 |
| Chapitre 3 | Tableau n°9 | Interactions entre développement durable et les politiques climatiques | P112 |
| | Tableau n°10 | La prise en charge de l'adaptation et de l'atténuation dans les PCET | P115 |
| Chapitre 4 | Tableau n°11 | Tableau des entretiens réalisés | P151 |
| | Tableau n°12 | Les documents territoriaux analysés | P149 |
| Chapitre 5 | Tableau n°13 | Structuration et organisation des domaines skiabiles de Tarentaise : Les 3 vallées, Paradiski et l'Espace Killy | P194 |
| | Tableau n°14 | Tableau récapitulatif des trois sortes de proximité | P195 |
| | Tableau n°15 | Répartition des maires au sein des l'Association Nationale des maires de Station de Montagne (ANSM) | P196 |
| | Tableau n°16 | Tableau de synthèse du chapitre 5 | P203 |
| Chapitre 6 | Tableau n°17 | Tableau récapitulatif des stations de sports d'hiver présentes sur la vallée de la Tarentaise | P209 |

| | | | |
|------------|--------------|---|------|
| | Tableau n°18 | Tableau récapitulatif des critères de vulnérabilités | P210 |
| | Tableau n°19 | Comparaison des parcs de remontées mécaniques des stations de haute altitude de Tarentaise | P223 |
| | Tableau n°20 | Représentations des acteurs de stations de sports d'hiver face aux changements climatiques | P251 |
| | Tableau n°21 | Tableau de répartition des communes de l'Assemblée Pays Tarentaise-Vanoise entre les communes supports de stations de haute altitude et les autres communes de Tarentaise | P263 |
| | Tableau n°22 | Type et temporalité des données utilisées pour caractériser la dépendance au tourisme hivernal | P264 |
| | Tableau n°23 | Opposition entre la saison hivernale et la saison estivale | P283 |
| Chapitre 7 | Tableau n°24 | Les diagnostics effectués par l'APTV pour la mise en place du SCOT | P298 |
| | Tableau n°25 | Les actions financées par le CDDRA | P309 |
| | Tableau n°26 | Les actions financées en faveur du tourisme estival CDDRA | P311 |
| | Tableau n°27 | Les actions financées en faveur de la diversification économique CDRRA | P311 |
| | Tableau n°28 | Financement agriculture CDDRA | P312 |
| | Tableau n°29 | Financement RETIL par le CDDRA | P313 |
| | Tableau n°30 | Financement concernant la saisonnalité dans le CDRRA | P313 |
| | Tableau n°31 | Financement concernant l'habitat, la culture et le sport dans le CDRRA Tarentaise-Vanoise | P314 |
| | Tableau n°32 | Financement CDRRA concernant les transports | P315 |
| | Tableau n°33 | Place des communes supports de stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise dans l'aire d'adhésion du PNV | P322 |
| | Tableau n°34 | Tableau de synthèse des comptes rendus des conseils municipaux concernant les avis défavorables et réservés pour l'adhésion à la charte du PNV | P326 |

| | | | |
|---------------------|--------------|---|------|
| Chapitre 8 | Tableau n°35 | Les neuf « actions sans regret » mise en avant dans le dossier de candidature TEPOS | P344 |
| | Tableau n°36 | L'encours de la dette au 31/12/2013 et le fond de roulement 2013 des communes de Tarentaise en milliers d'euros classées par strates d'habitants et par importance de l'encours de la dette | P345 |
| | Tableau n°37 | Classement des communes selon la différence entre le fond de roulement des communes et l'encours de la dette en 2013 | P346 |
| | Tableau n°38 | Actions des politiques climatiques de l'APTV budgétées dans TEPOS | P347 |
| | Tableau n°39 | Actions inscrites dans TEPOS sans demande de financement | P348 |
| | Tableau n°40 | Les secteurs identifiés comme pouvant être vulnérables face aux changements climatiques dans le PCET Tarentaise-Vanoise | P352 |
| | Tableau n°41 | Typologie des vulnérabilités identifiées dans la grille de vulnérabilité de l'APTV | P354 |
| | Tableau n°42 | Proposition d'action pour réduire les vulnérabilités identifiées pour le PCET | P355 |
| | Tableau n°43 | Extrait CDDRA concernant les enjeux climatiques | P356 |
| | Tableau n°44 | PADD du SCOT TEPOS Tarentaise-Vanoise CDRRA Tarentaise-Vanoise Charte Parc National de la Vanoise | P357 |
| Synthèse partie III | Tableau n°45 | Mise en regard des documents territoriaux et de leurs temporalités | P378 |
| Conclusion | Tableau n°46 | Mise en regard du modèle des stations des sports d'hiver et du territoire Tarentaise-Vanoise | P381 |
| | Tableau n°47 | Tableau récapitulatif des labels présents dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | P396 |
| | Tableau n°48 | Prise en compte de l'environnement par les communes et acteurs des stations de haute altitude de Tarentaise | P397 |

VI- Graphiques

| | | | |
|------------|----------------|---|------|
| Chapitre 1 | Graphique n°1 | Type d'hébergement marchand dans les stations de haute altitude de Tarentaise en effectif | P29 |
| | Graphique n°2 | Évolution du nombre de remontées mécaniques en France entre 1945 et 2001 | P 38 |
| Chapitre 2 | Graphique n°3 | L'enneigement et la température moyenne en Tarentaise suivant les périodes de la saison hivernale | P74 |
| Chapitre 4 | Graphique n°4 | Écart entre le nombre de lits global entre les données Comète-Conseil et Savoie Mont Blanc Tourisme | P130 |
| Chapitre 5 | Graphique n°5 | Nombre de procédures UTN entre 1977 et 1985 en France | P178 |
| Chapitre 6 | Graphique n°6 | Évolution des nuitées hivernales sur l'ensemble des stations de la Vallée de la Tarentaise en indice | P210 |
| | Graphique n°7 | Comparaison des nuitées dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise entre Savoie Mont Blanc Tourisme et Comète-Conseil | P211 |
| | Graphique n°8 | Évolution des investissements en matériel nécessaire à la neige de culture des stations de haute altitude de Tarentaise en milliers d'euros | P217 |
| | Graphique n°9 | Comparaison des investissements en neige de culture des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise vis-à-vis de l'enneigement | P218 |
| | Graphique n°10 | Investissements dans les travaux de pistes des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise en milliers d'euros Investissements dans le damage des stations de sports d'hiver haute altitude de Tarentaise en milliers d'euros | P219 |
| | Graphique n°11 | Comparaison des investissements pour le damage des pistes des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise vis-à-vis de l'enneigement Comparaison des investissements en travaux sur piste des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise vis-à-vis de | P219 |

| | | | |
|----------------|--|--|------|
| Chapitre 6 | | l'enneigement | |
| | Graphique n°12 | Investissements en milliers d'euros des entreprises de remontées mécaniques des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise pour contrôler l'aléa climatique | P221 |
| | Graphique n°13 | Les investissements des sociétés de RM des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise Mise en regard du CA, des journées skieurs et des investissements pour s'adapter à l'aléa climatique des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | P222 |
| | Graphique n°14 | Indice évolution des journées skieurs dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | P225 |
| | Graphique n°15 | Évolution du CA des entreprises de RM des stations de haute altitude de Tarentaise en indice | P227 |
| | Graphique n°16 | Comparaison de l'évolution du CA et des journées skieurs sur les stations de haute altitude de Tarentaise Mise en regard CA et des investissements pour faire face à l'aléa climatique des entreprises de RM des stations de haute altitude de Tarentaise | P228 |
| | Graphique n°17 | Taux de remplissage moyen des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | P229 |
| | Graphique n°18 | Comparaison par typologie du rendement des lits dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise en semaine | P230 |
| | Graphique n°19 | Enneigement avant-saison (novembre-décembre) à Peisey-Nancroix Enneigement pleine saison (janvier-février) à Peisey-Nancroix Enneigement arrière-saison (janvier-février) à Peisey-Nancroix | P241 |
| | Graphique n°20 | Température moyenne à Bourg-Saint-Maurice au mois de novembre Température moyenne à Bourg-Saint-Maurice au mois de décembre | P242 |
| | Graphique n°21 | Comparaison évolution des résidences secondaires et des résidences principales en Tarentaise en indice | P265 |
| Graphique n°22 | Comparaison évolution résidences secondaires entre les | P266 | |

| | | | |
|------------|----------------|--|------|
| Chapitre 6 | | communes supports de stations et le reste de la Tarentaise en indice Comparaison évolution résidences secondaires principales entre les communes supports de station et le reste de la Tarentaise en indice | |
| | Graphique n°23 | Comparaison de l'évolution des résidences secondaires principales entre l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, de la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie Comparaison de l'évolution des résidences secondaires entre l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, de la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie | P266 |
| | Graphique n°24 | Comparaison de l'évolution des populations des résidences principales entre l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, de la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie en indice | P267 |
| | Graphique n°25 | Comparaison de l'évolution de la sphère présentielle entre l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, de la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie en indice Comparaison de l'évolution de la sphère non présentielle entre l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, de la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie en indice | P257 |
| | Graphique n°26 | Répartition en % de la sphère présentielle entre les stations de sports d'hiver de haute altitude et le reste de la vallée de la Tarentaise Répartition en % de la sphère non présentielle entre les stations de sports d'hiver de haute altitude et le reste de la vallée de la Tarentaise | P269 |
| | Graphique n°27 | Comparaison de l'évolution de l'emploi total entre la vallée de la Tarentaise, la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie Répartition des emplois entre les communes supports de stations et le reste de la vallée de la Tarentaise | P270 |
| | Graphique n°28 | Évolution des CSP en Tarentaise en indice Évolution des CSP en Maurienne en indice | P271 |

| | | | |
|------------|----------------|---|------|
| Chapitre 6 | Graphique n°29 | Évolution des CSP en France en indice | P272 |
| | Graphique n°30 | Part des emplois sur l'ensemble de la Tarentaise | P272 |
| | Graphique n°31 | Comparaison de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures sur l'ensemble de l'emploi entre la vallée de la Tarentais, la vallée de la Maurienne et le département de la Savoie et la France | P273 |
| | Graphique n°32 | Répartition des emplois sur la Tarentaise entre les communes supports de stations de haute altitude et le reste de la vallée de la Tarentaise | P274 |
| | Graphique n°33 | Évolution nuitées estivale sur la Tarentaise indice | P278 |
| | Graphique n°34 | Répartition en % du nombre de nuitées entre la saison estivale et hivernale sur l'ensemble de la Tarentaise | P279 |
| | Graphique n°35 | Moyenne en % du poids économique saison estivale sur les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise | P279 |
| | Graphique n°36 | Comparaison des taux de remplissage en % des lits entre la saison estivale et la saison hivernale Comparaison rendement moyen (nombre de semaines louées dans la saison) des lits entre la saison estivale et hivernale | P280 |
| | Graphique n°37 | Comparaison du nombre de lits ouverts entre la saison estivale et hivernale sur les stations de haute altitude de Tarentaise | P281 |
| | Graphique n°38 | Taux de pénétration du ski de séjours dans les stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise entre 2007 et 2011 | P389 |
| Conclusion | Graphique n°39 | Différence du nombre de commerces en 2012 entre les stations de Val d'Isère, de Val Thorens, des Ménuires et de Courchevel Type de commerces recensés en 2012 dans les stations de Val d'Isère, de Val Thorens, des Ménuires et Courchevel | P392 |
| | Graphique n°40 | Évolution du nombre de séjours en été des stations de haute altitude de Tarentaise entre 2008 et 2009 | P393 |

VII-Photos

| | | | |
|----------------------------|-------------|---|------|
| Introduction partie 1 | Photo n°1 | L'industrialisation de la montagne et pression sur la ressource neige | P15 |
| Chapitre 1 | Photo n°2 | Photos représentant l'émergence de la pratique du ski dans le département de la Savoie | P32 |
| Introduction partie II | Photo n°3 | Modèle de la station intégrée | P121 |
| Chapitre 5 | Photo n°4 | Architecture des Arcs 1600 | P166 |
| | Photo n°5 | Parc de jeu en neige pour les enfants, Les Ménuires | P190 |
| Chapitre 6 | Photo n°6 | Travaux de piste à Plagne Centre été 2013 | P220 |
| | Photos n°7 | Signalisation des RM et zone dédiée adaptée aux débutants Plagne Soleil. | P226 |
| | Photos n°8 | Deuxième jour d'ouverture de la station de Montalbert (La Plagne) saison 2014-2015 | P244 |
| | Photo n°9 | Illustration du manque de neige avril 2011 Aime 2000 et Plagne Centre | P245 |
| | Photos n°10 | Publicité pour de l'immobilier touristique (résidences secondaires et de tourisme) affiché dans la station de Plagne Centre | P259 |
| | Photo n°11 | Rénovation galerie marchande, La Plagne été 2013 | P261 |
| | Photo n°12 | Travaux en été pour une amélioration du front de neige de la Plagne (été 2012) | P282 |
| Introduction partie III | Photo n°13 | Le tourisme estival, plan d'eau de Macôt-en-Tarentaise | P290 |

Table des matières

| | | |
|---|--|----------------|
| Introduction générale | | 1 |
| Partie I : Vulnérabilités des modèles de développement et la construction politique du problème climat | | |
| | Introduction Partie I | 16 |
| Chapitre 1 : Les sports d'hiver comme levier de la modernisation de la montagne | I- L'aménagement de la montagne : éléments de contexte par secteur | 19 |
| | I-a L'agriculture : reconnaissance des spécificités des territoires de montagne | 20 |
| | I-b La protection de l'environnement | 21 |
| | I-C Hydro-électricité et industrie | 25 |
| | I-d Développement touristique et l'immobilier de loisirs | 28 |
| | II- L'implantation et le développement des sports d'hiver en France | |
| | II-a La création d'une pratique | 31 |
| | II-b Les premiers sites dédiés aux sports d'hiver <i>Les cinq premiers Jeux Olympiques d'hiver 1924-1928-1932-1936-1948.</i> | 31 34 |
| | II-c La phase de modernisation | 37 |
| | III- L'adaptation à la demande touristique ou le tourisme dans l'hypermodernité | 41 |
| | III-a Post ou hypermodernité ? | 41 |
| | III-b L'expérience touristique en station de sports d'hiver <i>Rupture avec le quotidien et retrouvailles en famille</i> <i>Le marketing</i> | 47 48 51 |
| | Conclusion du chapitre | 52 |
| Chapitre 2: Les changements climatiques comme révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement | I- Construction politique de la vulnérabilité neige liée aux changements climatiques | 54 |
| | I-a Les conséquences actuelles et à venir des changements climatiques à l'échelle mondiale <i>Les scénarios du 5ème rapport du GIEC</i> | 55 58 60 |
| | I-b Les effets envisagés des changements climatiques sur les stations de sports d'hiver européennes. | 62 |
| | II- Impacts passés et en cours des changements climatiques sur les sports d'hiver et des sports d'hiver sur le climat : Le cas de la Tarentaise | 69 |
| | <i>L'enneigement passé et actuel</i> | 69 |
| | <i>Liens entre le domaine skiable et la biodiversité dans un contexte de changements climatiques</i> | 77 |
| | III- Impact des sports d'hiver sur les changements climatiques | 78 |
| | III-a Impacts du tourisme des résidents français sur le climat | 79 |
| | III-b Quelle contribution des touristes aux émissions carbone de la Tarentaise | 80 |
| | <i>La place du transport</i> | 81 |
| | <i>La part du résidentiel dans les émissions de GES</i> | 82 |
| | <i>L'apport du secteur tertiaire dans les émissions de GES.</i> | 83 |

| | | |
|---|---|-----|
| | <i>Les domaines skiables</i> | 84 |
| | <i>La part des immobilisations</i> | 84 |
| | III-c Le bilan carbone à l'échelle des stations de sports d'hiver | 86 |
| | Conclusion du chapitre | 88 |
| Chapitre 3- Quelles politiques territoriales face aux changements climatiques ? | I- De l'atténuation à l'adaptation | 89 |
| | I-a La construction des mesures en faveur de l'atténuation dans les conférences internationales | 90 |
| | <i>Première Convention-cadre des Nations Unies sur le climat 1992</i> | 91 |
| | <i>Le Protocole de Kyoto 1997</i> | 92 |
| | <i>L'aspect économique : le rapport Stern</i> | 93 |
| | I-b La place de l'Europe dans les politiques climatiques : Le Paquet Climat Énergie Européen et le facteur 4 | 96 |
| | I-c L'émergence de l'adaptation dans les plans internationaux | 98 |
| | <i>La conceptualisation de l'adaptation</i> | 101 |
| | I-d L'intégration dans les politiques nationales et locales de l'atténuation et de l'adaptation | 105 |
| | II- La difficile prise en charge territoriale de l'adaptation | 107 |
| | II- a Les PCET comme retranscriptions territoriales des politiques d'adaptation et d'atténuation | 108 |
| | <i>Développement durable et politiques climatiques</i> | 112 |
| | II-b Les objectifs des PCET : l'articulation local/ global | 114 |
| | <i>Les étapes de construction d'un PCET</i> | 115 |
| <i>Atténuation versus adaptation</i> | 115 | |
| <i>Intégration du PCET dans les autres plans d'aménagement</i> | 116 | |
| | Conclusion du chapitre | 120 |
| | Synthèse Partie I : Territorialisation des politiques publiques | 121 |
| Partie II : Quelles vulnérabilités et résiliences pour quel modèle de développement ? | | |
| | Introduction Partie II | 126 |
| Chapitre 4- Quelles sources, quelle méthodologie et quels outils pour la recherche territoriale | I- Les données sur l'offre et la demande touristique en station de sports d'hiver | 129 |
| | I-a Quelle quantification pour l'offre touristique ? | 131 |
| | <i>La fréquentation touristique</i> | 133 |
| | I-b Peut-on connaître la demande touristique | 138 |
| | <i>Contours-conseil</i> | 141 |
| | II- Méthodologie de l'enquête | 143 |
| | II-a L'enquête de terrain : entretien et observation | 143 |
| | <i>L'observation participante lors des rencontres du conseil local de développement (CLD) et des réunions publiques</i> | 145 |
| | II-b Le traitement des données de l'enquête | 148 |
| | <i>Des entretiens</i> | 148 |
| | <i>Des observations</i> | 149 |
| | <i>Le traitement de données issues de l'observation participante</i> | 150 |
| | III- La frise chrono-systémique comme outil d'analyse territoriale | 151 |
| III-a Entre bifurcation et renforcement du modèle | 152 | |

| | | |
|---|--|-----|
| | III-b Entre temporalité et spatialité | 153 |
| | Conclusion du chapitre | 155 |
| Chapitre 5- Création du modèle des stations de 3 ^{ème} génération et évolution de la stratégie touristique | I- Du territoire traversé à la massification d'une pratique | 157 |
| | I-a Stations pionnières et territoire traversé | 158 |
| | I-b La création des stations <i>ex nihilo</i> | 160 |
| | I-c Les stations de sports d'hiver intégrées comme pôles de croissance | 162 |
| | I-d La rupture avec le territoire d'accueil | 166 |
| | I-e Le modèle économique des stations intégrées | 168 |
| | II- Le post modernisme ou l'émergence d'une société en crise : les années 1970-1990 | 172 |
| | II-a Les problèmes financiers et stagnations des départs aux sports d'hiver | 172 |
| | II-b La prise en compte de l'écologie et les Unités Touristiques Nouvelles | 176 |
| | II-c La loi Montagne, ou le retour du local | 179 |
| | II-d La problématique de l'enneigement | 181 |
| | <i>Le renforcement du modèle des sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise par les problématiques d'enneigement</i> | 184 |
| | III- De l'organisation des stations à la diversification des activités | 187 |
| | III-a La professionnalisation des acteurs | 187 |
| | III-b Prise en compte de la demande touristique ou diversification des activités ? | 189 |
| | III-c Lien entre les stations de haute altitude : entre différenciation et coopération | 193 |
| <i>Les stations de haute altitude ou la récréation des citadins</i> | 199 | |
| | Conclusion du chapitre | 202 |
| Chapitre 6 : Vulnérabilité territoriale versus Vulnérabilités des stations de sports d'hiver | I- Vulnérabilité ou résilience des stations de 3^{ème} génération. | 210 |
| | I-a La vulnérabilité liée à une pratique : La gestion du domaine skiable | 213 |
| | <i>Les investissements pour gérer l'aléa climatique</i> | 217 |
| | <i>Les parcs de remontées mécaniques</i> | 223 |
| | <i>Consommation et pratique du ski</i> | 224 |
| | <i>La rentabilité des sociétés de remontées mécaniques</i> | 227 |
| | I-b Vulnérabilité liée à la station | 228 |
| | <i>L'avant et l'arrière-saison</i> | 237 |
| | <i>Le ski d'été</i> | 246 |
| | I-c Vulnérabilité psychosociologique : Les représentations face aux changements climatiques | 248 |
| | I-d Fuite en avant de l'immobilier de loisirs et montée en gamme des stations | 258 |
| | II- Vulnérabilité territoriale ou renforcement du tourisme hivernal | 263 |
| | II-a Dépendance de la vallée de la Tarentaise à l'égard du tourisme hivernal | 264 |
| | <i>L'emploi</i> | 270 |
| | II-b Renforcement du tourisme hivernal versus tourisme estival | 278 |
| | <i>L'échelle spatiale du tourisme estival</i> | |

| | | |
|--|---|-----|
| | Conclusion du chapitre | 283 |
| | | 285 |
| | Synthèse Partie II : Quelle échelle spatiale pour l'adaptation aux changements climatiques | 287 |
| Partie III : Quelle prise en charge du modèle de développement par les politiques climatiques territoriales ? | | |
| | Introduction Partie III | 290 |
| Chapitre 7- La construction d'une échelle territoriale : la Tarentaise-Vanoise | I- Émergence et volonté de reconnaissance d'un pays : l'APTV | 292 |
| | I-a La Tarentaise-Vanoise comme unité territoriale | 294 |
| | I-b Renforcement de l'APTV à travers le SCOT | 297 |
| | II- Quelle prise en charge du tourisme hivernal dans la vallée de la Tarentaise ? | 302 |
| | II-a Quel projet de territoire pour la Tarentaise-Vanoise ? | 303 |
| | II-b Une diversification de l'économie? | 309 |
| Chapitre 8- Un nouveau modèle pour la Tarentaise ? | III- La charte du Parc National de la Vanoise : la remise en question des sports d'hiver ? | 316 |
| | III-a Le projet de la charte : Solidarité et complémentarité | 316 |
| | III-b La place des communes de Tarentaise | 321 |
| | Conclusion du chapitre | 331 |
| Chapitre 8- Un nouveau modèle pour la Tarentaise ? | I- Comment les politiques climatiques renforcent les politiques territoriales | 333 |
| | I-a Quelles analyses des changements climatiques par les politiques publiques : analyse du PCET Tarentaise-Vanoise et de l'empreinte carbone du PNV | 335 |
| | I-b L'appel à manifestation TEPOS : ou le primat de l'atténuation et problème énergétique | 342 |
| | I-c Les vulnérabilités perçues dans le PCET ou l'incapacité à saisir la vulnérabilité d'un modèle touristique | 352 |
| | I-d Peut-on parler d'adaptation aux changements climatiques ? | 361 |
| | <i>Comment la prise en compte de l'urbanisme et de l'environnement ne remet pas en question le tourisme hivernal mais souhaite le consolider</i> | 362 |
| | II- Ancrage territorial versus disjonction | 364 |
| | II-a La démocratie de proximité en Tarentaise-Vanoise | 365 |
| | <i>Le dispositif participatif dans le PCET</i> | |
| | II-b Ancrage et vulnérabilités différenciées des acteurs des sports d'hiver sur le territoire | 373 |
| | Conclusion du chapitre | 377 |
| | Synthèse Partie III | 378 |
| Conclusion générale | | 381 |
| | Bibliographie | 400 |
| | Annexes | 431 |
| | Table des illustrations | 480 |
| | Table des matières | 495 |

Vulnérabilité et résilience d'un modèle de développement alpin. Trajectoire territoriale des stations de haute altitude de Tarentaise

Les deux grands phénomènes contemporains que sont le tourisme et les changements climatiques traversent et questionnent les territoires. Le tourisme comme modèle de développement structure et organise le territoire pour son fonctionnement et permet de créer une activité économique pour la population locale. Quant aux changements climatiques, ils rendent visible la vulnérabilité intrinsèque des territoires en remettant en question la durabilité d'un modèle économique basé sur l'émission de gaz à effet de serre.

L'histoire des sports d'hiver français a engendré un modèle de station spécifique : la station de 3^{ème} génération, exportée à l'étranger depuis les années 1980. Après la Seconde Guerre mondiale la Tarentaise, en Savoie, devient le laboratoire d'expériences pour le développement de ce type de stations. En 2014 les huit grandes stations de Tarentaise représentent 37% de la fréquentation des stations de sports d'hiver françaises (soit 220 stations). Cette recherche doctorale analyse donc la trajectoire territoriale des stations de haute altitude de Tarentaise, comme un modèle de développement à travers ses évolutions socioéconomique, politique, environnementale et climatique.

Retracer et comprendre les différentes phases de l'implantation d'un modèle de développement sur un territoire permet de questionner sa vulnérabilité et sa résilience face aux changements climatiques.

Les politiques climatiques comme la gestion du tourisme sont aujourd'hui territorialisées, comment sont intégrées ces deux dimensions à l'échelle d'un Pays (l'Assemblée Tarentaise-Vanoise) ? Les politiques climatiques territoriales non contraignantes ont-elles la capacité de remettre en cause une économie unique basée sur une ressource naturelle unique, la neige, dont la fiabilité va être de moins en moins assurée ?

Dans un premier temps, nous interrogerons les vulnérabilités des modèles de développement et la construction politique du problème climat, à travers le tourisme comme levier de modernisation de la montagne (Chapitre 1), les changements climatiques comme révélateurs des vulnérabilités liées aux modèles de développement (chapitre 2) et les territoires comme l'échelle de pertinence pour l'action politique climatique (chapitre 3). La partie 2 questionnera un modèle de développement alpin à l'intersection entre évolution sociétale et changements climatiques par la création du modèle des stations de 3^{ème} génération et les évolutions de la stratégie touristique (Chapitre 5) pour déboucher sur l'analyse de la vulnérabilité des stations de sports d'hiver et la vulnérabilité territoriale (Chapitre 6). Enfin la troisième partie mettra en avant la façon dont les politiques climatiques territoriales renforcent le tourisme hivernal, par la construction et le renforcement d'une échelle territoriale : la Tarentaise-Vanoise (Chapitre 7), celle-ci peut-elle déboucher sur un nouveau modèle ? (Chapitre 8).

Vulnerability and Resilience of an Alpine development model. Trajectory. Territorial high altitude Tarentaise ski resort.

Tourism and climate change are two major contemporary phenomena, which cross and question territories. Tourism as the model of development structures and organizes the territory for its functioning and allows to create an economic activity for the local population. When climate changes, it shows the inherent territory's vulnerability by questioning the sustainability of an economic model based on greenhouse gases' emissions.

The story of the French winter sports has generated a specific model of resorts: the 3rd generation resort, exported abroad since the 1980s. After the Second World War, Tarentaise becomes the laboratory of experiment for the development of these specific resorts; even today (in 2014) eight big resorts of Tarentaise represent 37% of the attendance of French winter sports resorts (that is 220 resorts). This PhD research thus analyzes the territorial trajectory of the resorts of high height of Tarentaise since the 1930s, as a model of development built by socioeconomic, political, environmental and climatic evolutions.

To trace and understand the different phases of the implementation of a development model on territory, allows to question its vulnerability and resilience to climate change.

Climatic policies such as tourism management are now territorialized, how these two dimensions are integrated at the level of a regional government (Assemblée Tarentaise-Vanoise)? Do non-binding territorialized climatic policies have the ability to question a single economy based on a one natural resource, the snow, whose reliability is going to be increasingly problematic?

First, we will examine the development model vulnerabilities and the climate problem political construction, through tourism as the mountain modernization lever (Chapter 1). Then we will examine how climate change indicates the vulnerabilities of this development model (Chapter 2); we will next review why the territory scale is the relevant one for climatic political action (Chapter 3).

Part 2 will question the Alpine development model, which is halfway between societal evolution and climate change with the creation of the third-generation resorts model, and the changes in the tourism strategy (Chapter 5). Next, we will analyze the vulnerability of the alpine resorts and territory (Chapter 6).

Finally, the third section will highlight how local climatic policies strengthen winter tourism by building and strengthening a territorial scale: the Tarentaise-Vanoise (Chapter 7), and we will end this thesis by analyzing this scale as a mode to lead to a new economic model (Chapter 8).